BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE
publiée sous la direction de Alfred Bonnet

LES FONDEMENTS
DE
L'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

ADOLPH WAGNER
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BERLIN

TOME II

Traduit par K. L.

PARIS (5e)
V. GIARD & E. BRIÈRE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
16, RUE SOUFFLOT ET 12, RUE TOULLIER
—
1909

LES FONDEMENTS

DE

L'ÉCOMOMIE POLITIQUE

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE
publiée sous la direction de Alfred Bonnet

LES FONDEMENTS

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

ADOLPH WAGNER
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BERLIN

TOME II

TRADUIT PAR K. L.

PARIS (5e)
V. GIARD & E. BRIÈRE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
16, RUE SOUFFLOT ET 12, RUE TOULLIER

1909

LES FONDEMENTS

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

LIVRE III

Economie et économie nationale

§ 144. — Remarques préliminaires et bibliographie

La conception de l'*économie* est le centre et le noyau des théories économiques (§ 29) ; la conception de l'*économie nationale* (§ 149 et s.) et l'*organisation* de l'économie nationale (livre V) sont le centre et le noyau de la science de l'économie politique (§ 100). La justification matérielle de cette manière de voir se trouve dans les explications données au texte. Toutefois le point de vue ici adopté conduit à une méthode *formelle* essentiellement autre de traiter la matière au point de vue du système et, partant, à de grandes différences dans le détail, l'ensemble et la forme d'exposition de cet ouvrage comparé aux méthodes antérieures, y compris celle de Rau.

Une grande partie de mes explications dans mes *Fondements*, en partie données dans le premier et le troisième livre, mais qui se trouvent surtout dans le V[e] et le VI[e] et dans la deuxième partie (Droit et économie nationale), manquent dans Rau et dans ses prédécesseurs d'une façon absolue, ou bien l'on ne trouve chez eux que des remarques éparses plutôt aphoristiques, sur les différentes sortes d'économie et les sciences économiques se

rapportant à elles, sur les rapports de l'Etat et de l'économie nationale, § 3-10, 13-20 de la 8e édition de la partie théorique (cf. également l'introduction de sa *Volkswirthschaftspolitik*). La conception et l'essence de l'économie nationale, ainsi que l'organisation de cette dernière y sont trop brièvement traitées et les questions concernant le droit économique, en général, la position de l'Etat vis-à-vis de l'économie nationale (liberté et contrainte personnelles, propriété, etc.) sont à peine effleurées, et ne sont en tout cas nulle part l'objet d'une étude méthodique. Pour Rau, d'accord en cela avec les économistes étrangers et allemands plus anciens, le centre de gravité de la question est dans les discussions concernant l'*essence du patrimoine national*, dont il traite dans son premier livre de la partie théorique de la *Volkswirthschaftslehre* (8e éd., p. 69-119). Rau y recherche dans une première section les *éléments* du patrimoine national (§ 46-54) ; il traite de son *évaluation* et, en outre, de la théorie de la valeur dans une deuxième section (§ 55-67), s'occupe ensuite des *changements* dans le patrimoine national dans une troisième section (§ 68-72) et de l'*état* de l'économie nationale dans une 4e section (§ 73-81). Ces discussions magistrales dans le détail, surtout dans la 1re, la 2e et la 4e section, souffrent toutes du même défaut : aucune recherche plus précise de la conception de l'économie et de l'économie nationale et des principes d'organisation de l'économie nationale et, partant, du droit économique, ne s'ensuit. Dans le 3e livre se trouvent en résumé les discussions des sections 3 et 4 de son premier livre, tandis que j'ai traité les sujets de la 1re et de la 2e section déjà dans le deuxième livre.

Le défaut de méthode est commun à Rau et à tous les contemporains ou à peu près. Ce défaut se retrouve encore en dernier lieu dans sa conception trop unilatérale d'économie *privée* au lieu de concevoir l'économie réellement *nationale* et *sociale*, et dans l'intrusion insensible des conceptions et des discussions d'économie privée au lieu des conceptions et des discussions d'économie sociale dans l'économie politique. Cf. à ce sujet les remarques à la fin du § 108 (tome I, p. 418).

La science *étrangère* est, même maintenant, rarement parvenue jusqu'à ce point. Cependant J. St. Mill, dans ses *Principes d'économie politique*, surtout dans le 3e livre, de la *Répartition* (no-

tamment chap. I et II) et dans le livre V (chap. I, VIII-XI), a fait un progrès important, dont cependant il ne tire pas toutes les conséquences en ce qui concerne les conceptions et les discussions de l'économie politique. A vrai dire on ne trouve pas non plus chez lui les discussions fondamentales sur la conception et 'essence de l'économie politique. La *littérature française socialiste* (St-Simon, Fourier, L. Blanc, Proudhon même) n'a fait que donner une *impulsion* à une nouvelle base de l'économie politique. Les économistes français de l'école de Smith (libre-échangiste) n'ont pas su tirer de cette impulsien ce qui était important et précieux pour fonder une nouvelle base et ont de peu dépassé J.-B. Say, de même que les Anglais en sont longtemps restés à Smith, presque sans le dépasser. C'est encore Sismondi qui, même pour les questions fondamentales, est resté le plus important (voir Simonde de Sismondi, *Nouv. princ. d'économ polit.*, 2 vol., 2e éd., Paris, 1827 et *Etudes sur l'économie polit.*, 2 vol., Bruxelles, 1837-38, et sur lui l'article de L. Elster dans les *Jahrbücher* de Conrad, vol. XLVIII (n. s. 14), 1887, p. 321).

Dans la littérature systématique allemande, W. Roscher marque aussi un progrès important. Il a consacré à la conception de l'*économie*, et surtout de l'*économie nationale*, des discussions approfondies, quoique maintenant à peine suffisantes § 11-15) et à la *contrainte*, à la *liberté*, à la *communauté des biens* et à la *propriété privée* deux chapitres étendus (4 et 5) du premier livre de la Production qui sont riches en détails concernant l'histoire de la civilisation ; toutefois ils ne traitent pas en principe aussi rigoureusement le côté économique de ces grandes questions juridiques. La place de ces chapitres dans le système de Roscher, dans le livre de la *production*, n'est pas non plus légitime. Car l'état personnel et la propriété sont des points fondamentaux aussi importants pour toute l'économie nationale et pour la *répartition* des biens que pour la *production* ; ils rentrent donc systématiquement dans la première partie du livre de Roscher, considérée comme Introduction. La conception la plus profonde, au point de vue de la *philosophie de l'histoire*, de l'économie politique se trouve dans la *Politische Oekonomie* de Knies (cf. ci-dessus, p. 71) : c'est un livre qui, justement, en ce qui a trait aux questions de principes que je discute dans mes Fondements et en particulier pour l'opposition de l'économie

privée et de l'économie sociale, s'est acquis et conservera une grande signification, bien que la constitution formelle de la théorie *systématique* de l'économie politique n'y soit point directement visée. On pourrait dire la même chose, à un degré évidemment beaucoup moins élevé, de Br. Hildebrand, *Nationalökonomie der Gegenwart und Zukunft* et, au contraire, à un plus haut degré encore du livre génial de Fr. List, *Nationales System der politischen Oekonomie.*

Suivant en cela son talent naturel et sa direction scientifique, L. Stein a travaillé pour la systématisation (surtout dans son *System der Staatswiss.*, 1[er] vol., Système de la statistique, la statistique de la population et l'économie politique, Stuttgart et Tubinge, 1852, 2[e] vol. Théories sociales, 1856, puis dans le *Lehrbuch der Volkswirthschaft*, Vienne, 1858, 2[e] éd. 1878, 3[e] éd. 1887) sans avoir toutefois le même succès que celui si complet de son grand *System der Verwaltungslehre* (Stuttgart, 1865 et s.; en précis : *Handbuch des Verwaltungslehre*, 1870, 2[e] édit., 1876, 3[e] édit., 1887-88, déjà à nouveau trois volumes) et en somme que celui partiel de son *System der Finanzwissenschaft* (cf. ma *Finanzwissenschaft*, vol. II, 2[e] édition, p. 9). Les nouvelles éditions de sa *Volkswirthschaftlehre* ne feront pas varier le jugement que l'importance de Stein n'est pas dans ses écrits sur l'économie politique pure. D'autant plus peut-on reconnaître aux autres écrits de Stein, et surtout à ses œuvres non dépassées sur le socialisme et le communisme français (*Socialimus und Communismus des heutigen Frankreich*, Leipzig, 1842 ; même œuvre, 2[e] éd., 1848; *Geschichte der socialem Bewegung in Frankreich von 1789 bis auf unsre Tage*, 3 vol., Leipzig, 1850) le mérite d'avoir fait époque dans la conception *organique* de l'économie nationale de l'Etat et de la société, et aussi pour sa conception, au point de vue des principes, des points de la théorie de l'économie politique traités dans ces *Fondements*. Comparer, pour une conception semblable à celle de Stein, Carl Dietzel, *Die Volkswirthschaft und ihr Verhältniss zu Staat und Gesellschaft*, Francfort, 1864 ; pour des détails cf. Schütz, *Grundsätze der Nationalökonomie*, Tubinge, 1843.

Pour la théorie de l'économie et des diverses sortes d'économie surtout, Hermann, dans ses *Staatswirthschaftlichen Untersuchungen* et principalement dans la théorie de l'économie

politique, a encore eu une grande influence; voir dans la 2e édit. surtout les fondements, p. 1-78, surtout 10, 15 et s., 34 et s., puis 124-142. Le caractère organique de l'économie nationale n'est cependant pas aussi fortement proclamé qu'il l'avait été auparavant par Adam Müller dans ses *Elemente der Staatskunst* (Berlin, 1809, 3 vol.) ou depuis par les modernes, notamment par Roscher. L'économie nationale est un agrégat d'économies individuelles, dit Hermann, bien qu'il ne se place plus du tout au point de vue atomistique de l'école anglaise ou surtout au point de vue de l'école allemande moderne du libre-échange (Prince Smith et autres).

Se rattachant à Hermann, Schäffle a récemment traité de la théorie de l'*économie*, de l'*économie nationale* et surtout de l'*organisation* de l'économie nationale (système de l'économie *privée* et de l'économie *commune*). Sans être absolument d'accord avec lui en tous les détails, je considère ses travaux dans ce domaine, et surtout en ce qui concerne l'économie commune, comme faisant époque ; je tiens ses explications comme justes dans leurs grandes lignes. Nul autre n'a tant fait pour mettre en relief dans les systèmes socialistes les points qui intéressent la théorie de l'économie politique. C'est seulement à dater de la nouvelle théorie de l'économie commune, à mon avis, qu'une véritable doctrine de l'économie politique est fondée et que le caractère unilatéral d'économie privée des doctrines antérieures, notamment de l'économie politique anglaise, disparaît de la soi-disant doctrine d'économie politique qui avait vécu jusqu'alors. La science étrangère se meut, si elle ne repose pas sur une base entièrement socialiste, presque absolument dans les vieilles voies d'une économie « *politique* » purement *privée* et d'une pure théorie de l'*échange* : dans des discussions particulières, cependant, toutes de rencontre et disséminées en diverses parties du système (notamment dans la *Production*), on voit à l'étranger aussi poindre une nouvelle tendance (cf. par exemple Sidgwick, *Principles*, l. III, *Art of political Economy*). En Allemagne, Schäffle a fait faire, contre Rau et en ces points aussi contre Roscher (qui n'avait fait antérieurement que mentionner l'économie commune, § 12) avec cette théorie de l'économie nationale et de l'économie commune, un progrès décisif à la science. Cf. Schäffle, *Abhandlung über Gebrauchswerth und Wirthschaft*,

Tüb. Zeitschrift, XXVI (1870); du même, *Gesellschaftliches System*, 2e édit., § 19 et s. (p. 62 et s.), et surtout § 176 et s. (331 et s.), 3e édition, § 11 et s., 17 et s. (I, p. 24 et s.), § 186 et s. (II, p. 1 et s.), § 199 et s., § 227 et s., *Socialismus und Kapitalismus*, p. 465 et s., 619 et s., ainsi que les articles de Schäffle dans la *Tüb. Zeitschr.* souvent cités et retravaillés dans ses propres travaux. Egalement à citer ici sa *Quintessenz des Socialismus* et aussi le 3e l. de son *Sociale Körper*, surtout p. 365 et s. — Remarquable pour les points de détail de la théorie de l'économie, quoique loin d'être aussi neuf qu'il le croit est : Lindwurm, *Grundz. d. Staats. u. Privatwirthschaftslehre*, Braunschweig, 1866 ; de même pour son *Eigenthumsrecht*, notamment chap. IV ; en outre, l'excellent article de v. Mangoldt, son dernier travail, *Volkswirthschaft und Lehre*, dans le *Staatswörterb.*, XI, 97 et s. Cf. également en général Samter, *Sociallehre*.

A Schäffle et en partie aussi à mes *Fondements* se rattachent en outre, dans les temps tout à fait récents, quelques auteurs allemands tant critiques que partisans et que continuateurs, notamment dans l'école théorique autrichienne : Gross, *Wirthschaftsformen und Wirthschaftsprincipien*, Leipzig, 1888 ; du même, Art. *Gemeinwirthschaft*, dans l'*Handwörterbuch d. Staatswiss.*, III, 803 ; G. Cohn, Art. *Gemeinbedürfniss und Gemeinwirthschaft*, dans la *Tüb. Zeitschr. f. Staatswiss.*, 1881, vol. XXXVII, p. 464 ; du même, *System*, I, p. 187 et surtout 1re section principale, chap. III et 2e section principale. L'œuvre nouvelle la plus importante est celle de E. Sax, *Grundlegung der theoretischen Staatswirthschaft*, qui rentre ici dans tout son contenu, par suite de la tentative que désigne suffisamment le titre, comme théorie de l'économie sociale. L'ouvrage se rapporte surtout au Ve livre ci-dessous. Neumann ne s'est pas occupé des problèmes traités ici autant dans ses travaux fondamentaux (v. l'article dans le *Handbuch* de Schönberg, 2e édit., I, 179, 3e édit., I, 162), que dans ses travaux sur les questions de finance. V. surtout l'art. *Die Steuer and das öffentliche Interesse*, Ier v., Leipzig, 1887 et suiv. (cf. à ce sujet ma *Finanzwissenschaft*, II, 2e, édit., p. 20). — L'article-introduction de G. Schönberg dans son *Handbuch* traite surtout de l'économie et de ses formes (3e édit., I, 8 et s.) et consacre en complément une bonne discussion à l'essence de l'économie politique. H. Dietzel a donné une appréciation cri-

tique très solide de la conception de l'économie par différents auteurs (*Tüb. Zeitschrift*, vol. XXXIX, 1883, p. 20 et s., 65) et qui me vise souvent d'une façon particulière. J'ai cru néanmoins pouvoir m'en tenir à ma conception antérieure.

Pour plus de détails, voir les bibliographies qui suivent, notamment dans le livre V,

CHAPITRE PREMIER

ESSENCE ET FORMES DE L'ÉCONOMIE. — ÉCONOMIE PRIVÉE NATIONALE, INTERNATIONALE

I. L'ÉCONOMIE EN GÉNÉRAL. A. — § 145. CONCEPT DE L'ÉCONOMIE. — L'économie dans le sens général du mot a déjà été ci-dessus (§ 29) définie : l'ensemble des facultés de travail se donnant comme but la constitution et l'emploi continuels des biens pour la satisfaction des besoins, et agissant méthodiquement selon le principe économique dans un cercle humain de besoins et de satisfactions fermé ou considéré comme fermé. C'est cette définition que nous prenons aussi comme point de départ pour ce qui suit.

Elle diffère un peu de notre définition antérieure (2e édit., p. 60, 63) : nous omettons en effet ici de propos délibéré les mots facultés de travail « d'une personne » dans cette conception de l'économie en général et les mots « cercle de besoins et de satisfactions » y ajoutés font tomber la difficulté, indéniable, de ramener l'économie nationale à la conception de l'économie. Voir surtout Dietzel, à l'endroit mentionné p. 29, avec l'objection contre l'intrusion du motif du principe économique et ci-dessus, page 115, ma remarque contradictoire.

Les définitions de la notion de l'économie diffèrent nécessairement suivant les conceptions différentes des biens et du patrimoine économiques. Rau restreint conséquemment l'économie à l'ensemble des facteurs qui sont destinés à pourvoir une per-

sonne de *biens matériels*; il désigne comme la plus ancienne économie celle qui existe dans la famille ou dans la maison pour elles-mêmes, la gestion de la maison, l'économie domestique (Rau, I, § 2). Et c'est par cela même que la mention exclusive des biens matériels est insoutenable (§§ 120, 121). Pourquoi l'action destinée à pourvoir une personne de biens matériels appartiendrait-elle seule à l'économie domestique et non celle consistant à lui rendre des services personnels? V. ci-dessus, p. 116, les définitions de Rau, Hermann, Neumann, Dietzel. Roscher définit l'économie, § 2 : activité méthodique d'un homme, pour satisfaire son besoin de biens extérieurs. v. Mangoldt, *Grundriss*, p. 5 : L'économie est la participation d'un homme à la tendance de traiter les objets extérieurs et les rapports indépendants conformément à ses besoins et à ses fins. Schäffle, *System*, 3ᵉ édition, I, 4 : Economie, réglementation consciente et méthodique d'une pluralité de mouvements utiles et de manifestations de forces ayant pour objet la plus haute utilité pure, p. 16 et suiv.; *Soc. Körper*, III, 284 : L'économie est l'ensemble des facultés d'assimilation d'un *sujet* en vue du moins de dépenses et du plus grand effet utile possible. Schönberg (*Handbuch*, 3ᵉ édit., I, p. 8) distingue divers sens de ce concept : dans son sens principal, l'économie est, d'après l'usage le plus général de la langue, « l'ensemble de l'activité économique d'une personnalité (personne ou communauté de personnes), c'est-à-dire l'ensemble des actions d'une personnalité qui se rapportent à la création ou à l'emploi de biens matériels pour la satisfaction de ses besoins, par conséquent leur *Résultat* (?), l'état déterminé par ceux-ci de leur satisfastion et de leur situation économique. Il élève des objections contre ma théorie de l'influence du principe économique, puisque, selon lui, il y a des personnes économiques qui n'agissent pas suivant ce principe (non point toujours consciemment mais bien inconsciemment. Voir ci-dessus, p. 115). Là également un ensemble d'autres définitions avec remarques critiques.

E. Sax parle du ménage « Haushalt » (*Staatswirthsch.*, p. 116, 156) : Activité réfléchie s'appliquant à l'équilibre provisoire variable des recettes et des dépenses (au point de vue économique). Voir ses explications, surtout Section III. Sur la conception même, voir Dietzel, *op. cit.*

II. — § 146. TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE. — En toute économie il y a, d'après la juste doctrine d'Hermann (p. 369), qui ouvre ici le chemin et pose le principe, deux parties en étroit rapport, mais fort distinctes : la partie technique et la partie économique (au sens étroit du mot) ou la *technique* et l'*économique*, et partant une double série d'activités de la personne économique. L'activité *technique* de l'économie vise à conditionner les biens économiques nécessaires surtout en bonne qualité et quantité (Hermann ne mentionne pas ce point, quoiqu'il soit à mentionner ici), en lieu et en temps utiles pour la satisfaction des besoins. L'activité *économique* s'efforce de créer et de consommer les biens économiques *le plus possible suivant le principe de l'esprit économique* (§ 28). La technique et l'économique s'influent réciproquement. Cette dernière doit cependant donner à l'autre préalablement une mesure et un but, et être son guide. Sans technique évidemment point d'économie, mais sans économique aucune économie fructueuse et profitable. C'est seulement *à elle* que la doctrine de l'économie politique a affaire, et non à la technique en tant que technique.

On ne doit que pour l'exposition, l'explication et, partant, aussi pour la constitution des rapports économiques et des problèmes de l'économie, s'en rapporter à la technique. Il est de la dernière importance, quand il s'agit de traiter scientifiquement des théories économiques et de l'économie politique (§ 100), de s'en tenir fermement à ce point, ce qui a rarement été le cas antérieurement (§ 99). Sur la séparation de la technique et de l'économique, voir Hermann, *Untersuchungen*, 2ᵉ édit., p. 7 et s., 10 et s., 30 s. E. Sax, *Wesen und Aufgaben*, 1884, p. 9; *Staatswirthschaft*, p. 38, 117. — L'objection contre la manière dont sont traitées en cet ouvrage les *productions d'Etat*, qu'on devrait faire rentrer toute l'exposition de l'administration civile et militaire dans l'économie politique, dépasse le but, parce qu'elle repose sur une confusion entre la technique

et l'économique. La *technique* de l'administration publique est aussi peu à sa place ici que la *technique* de la production *matérielle*, par exemple de l'agriculture. Le point de vue allemand plus ancien de la caméralistique, qui perce encore fortement chez Rau, a évidemment aussi dans la production matérielle encore trop souvent confondu la technique et l'économique. V. sur le droit commercial et la technique les explications données dans le 1er livre et aussi dans la 2e partie des *Fondements*; sur la technique au point de vue des sciences sociales, Schaeffle, *Soc. Körper*, III, 549 ss.

III. — § 147. L'ÉCONOMIE PRIVÉE. — A. *Conception.* Chaque économie qui est dirigée par une *volonté unitaire* est une économie privée ou personnelle. Elle représente comme telle un tout indépendant, propre et fermé d'activités économiques en un rapport légal et économique, qui trouve son unité dans une personne (physique ou juridique), organe des activités techniques et économiques et de la représentation de l'économie au point de vue légal.

Ce n'est pas un phénomène purement économique; elle dépend aussi de l'état du droit. Car c'est lui qui décide qui est une personne, et qui peut être à la tête d'une économie, quels droits et quelles obligations cette personne peut avoir et combien il peut y avoir de sortes d'économies d'après la nature des personnes juridiquement possibles.

B. — § 148. VARIÉTÉS DE L'ÉCONOMIE PRIVÉE.

Rau, § 3, distingue 1) les économies *civiles* ou *privées*, où la communauté économique est soumise à une volonté unitaire : d'où *a*) l'économie *domestique*, *naturelle*, la famille, et *artificielle*, comme les hôpitaux, les asiles, etc. ; et *b*) les associations *sans communauté domestique* pour des buts privés à l'aide de biens matériels ; puis 2) l'association des hommes habitant ensemble un même pays, formant un tout indépendant vis-à-vis de l'étranger, un *Etat*. Sur l'économie nationale dans Rau voir § 5 et ci-dessous, § 149. L'expression économie privée est souvent prise par Rau et autres dans le sens d'économie individuelle et d'écono-

mie privée dans le sens que nous donnons plus loin à ce mot. Je distingue les deux expressions d'une façon absolue. Voir aussi le *Handbuch* de Schönberg, I, 3e édit., p. 10, où cependant dans la première distinction (« d'après l'état de la personnalité »), les économies comme celles concernant la famille, la tribu, le peuple, sont mises faussement à mon avis sous le n° 3 en corrélation avec le n° 1 (économie des personnes physiques et juridiques) et avec le n° 2 (économie privée et publique) ; dans sa deuxième distinction (d'après l'état de l'économie), Schönberg juxtapose : l'économie (économie individuelle) et une somme d'économies formant une association organique (économie générale : économie nationale de la tribu, économie des communes communistes, — et il n'y a pas là encore de corrélation : les dernières nommées sont des économies individuelles).

On peut distinguer les économies individuelles d'après l'espèce du *sujet économique* directeur et d'après les *buts communs* de l'économie.

1. En se plaçant au premier point de vue :

a) Le cas normal typique de l'économie individuelle c'est, dans le développement historique récent, l'économie de l'*individu isolé*, qui trouve dans l'*économie familiale* une certaine extension : économie individuelle et économie familiale.

Une extension, parce que dans la famille le principe de l'amour règne et qu'il n'y a au point de vue économique aucune équivalence entre les prestations réciproques, voir ci-dessous livre V. Aussi Schaeffle fait-il rentrer la famille dans l'économie commune, *Syst.*, 2e éd., § 190 et suiv.; dans la 3e édition, II, 91, il l'indique comme la forme fondamentale de la participation *généreuse* à la consommation, parmi les formes de la libéralité. Je considère la famille, du moins à notre époque sociale, et non l'individu, comme l'unité proprement dite de la vie politique et économique et je la range par conséquent parmi les *économies individuelles*. Contre ma conception voir Schaeffle, *Soc. Körper*, III, 286 ; sur l'économie familiale, *ibid.*, p. 376. Je suis d'accord avec Schäffle pour des périodes de civilisation tout autres, mais

non point pour les plus récentes, qui sont surtout à considérer dans l'économie politique.

Pour cette économie individuelle c'est encore le droit qui sert essentiellement de règle en ce qu'il exige pour les *qualités personnelles du sujet économique* (par exemple en droit privé ce qui a trait au sexe, à l'âge (majorité), la condition intellectuelle; au point de vue administratif, ce qui touche certaines conditions à remplir, comme les preuves de capacité, etc.), et pour *certains rapports juridiques entre les membres de la famille* et le sujet économique (par exemple la prétention à l'entretien, à l'éducation), comme le devoir que les parents ont d'envoyer les enfants à l'école, même dans le cas où il y a à payer pour eux des frais d'études, ou bien de les faire instruire, le devoir de soutenir les pauvres même pour des parents assez éloignés, etc.) et, partant, l'emploi des biens dans l'économie.

b) Il y a d'autres économies individuelles : ce sont celles des *personnes non-physiques*, comme celles des personnes *juridiques* proprement dites, du droit public, des corps publics (communes, etc., celles que nous appellerons plus tard *économies générales de contrainte*), des corporations proprement dites; puis celles des (soi-disant) personnes juridiques de droit privé (associations, sociétés de production et de consommation, etc.).

L'expression négative : personnes « non-physiques », employée ici comme terme technique, se présente souvent avec le même sens dans la nouvelle législation des impôts et vaut mieux que la conception discutable de personne *juridique*. La conception juridique des sociétés d'achat et même des sociétés par actions hésite dès qu'il s'agit de savoir si et jusqu'où elles peuvent être considérées comme des personnes *juridiques* (de « droit privé »). Les conditions pour la formation de ces personnes non-physiques et pour leurs capacités sont fixées par le droit. Voir sur la distinction entre les personnes physiques et proprement juridiques, associations du droit allemand (ne pas confondre avec nos récentes sociétés d'achat, coopératives), Beseler, *System des deutschen Privatrechts*, 2e éd., § 71, et sa Doctrine *antérieure* des sociétés. Les *Zweckwirthschaften* d'Hermann,

p. 31, rentrent dans les formes d'économies individuelles rangées sous *b*.

2. D'après le *but* que remplissent les économies individuelles, il y a à distinguer :

a) les économies privées : économies individuelles qui — ou en tant qu'elles — poursuivent les buts économiques des personnes participantes d'après les principes économiques de l'intérêt personnel économique.

b) les économies communes : économies individuelles, qui — et en tant qu'elles procèdent — en ce qui concerne la production et l'emploi des biens (biens collectifs) destinés à subvenir aux besoins et surtout aux besoins communs des communautés de personnes pour lesquelles elles existent et de leurs membres — non point à dessein des principes économiques qu'on vient de nommer, ni des simples principes d'amour (principe « caritatif »), mais bien d'un principe particulier, le principe de l'intérêt économique commun.

On doit encore ici se satisfaire de cette définition provisoire. Elle ne peut devenir intelligible et ne trouvera sa preuve que dans les explications du 5[e] livre sur l'organisation de l'économie nationale, ses principes et ses systèmes.

IV. L'ÉCONOMIE NATIONALE. A. — § 149. *Notion et essence.* — Il n'y a pas dans l'économie nationale de volonté unitaire, tout au moins si on la considère dans sa manifestation historique jusqu'à nos jours par opposition à certaines idées communistes d'une « économie nationale de l'avenir » reposant sur un mode de production et de répartition « socialiste », réglé d'une façon unitaire. L'économie nationale, dans la forme qu'elle a revêtue historiquement et telle qu'elle est actuellement, n'a nulle part de sujet économique ou juridique à sa tête. C'est l'ensemble, considéré comme un tout fermé, des économies individuelles indépendantes

unies par l'articulation du travail et en relations entre elles suivant une réglementation déterminée du droit économique (réglementation du droit privé et administratif) chez un peuple organisé en Etat (ou en confédération) ou formant, par suite d'une réglementation économique étatique, un domaine économique («Zollverein ») : une combinaison organique, et non pas une juxtaposition mécanique d'économies individuelles.

Rau lui aussi, § 5, met vivement en relief l'absence d'une volonté unitaire dans l'économie nationale ; l'économie nationale est pour lui l'ensemble des activités économiques de toutes les personnes appartenant à un Etat. « Ce n'est pas une économie simple, dépendant d'une seule volonté, mais une pluralité indépendante d'économies juxtaposées et se pénétrant en partie réciproquement, qui est conçue comme un tout plus élevé et qui comme tel est l'objet de la recherche scientifique. » Il compare l'économie nationale plus développée à un *organisme*. V. aussi Rau, *Tüb. Zeitschr.*, 1870, 114. Sur le développement de l'essence de l'économie nationale et de ses diverses phases, v. Rau, *Ansichten der Volkswirthschaft*, Leipzig, 1821 ; Schönberg, *Handbuch*, I, 3e édit., p. 11 et s. Knies, *Politische Oekonomie*, 2 édit., sect. II, p. 44 et s. ; G. Schmoller dans ses articles sur la « *Division du travail* », p. 297, etc.; Gothein dans son *Christlich-sociale Staat der Jesuiten in Paraguay*, Leipzig, 1883 (sur sa *réglementation économique communiste*, p. 33 ss.) : une organisation économique qui permettrait en tout cas de donner à cette « économie nationale », telle que devrait être l'économie nationale strictement socialiste, le nom de « économie individuelle » dans le sens ci-dessus fixé de ce mot. V. d'ailleurs les auteurs cités, § 144, surtout Hermann, Roscher et Schäffle. Celui-ci définit maintenant l'économie nationale dans ses *Soc. Körper*, III, 286, comme « l'assimilation et la désassimilation générales de toutes les unités sociales réglées en vue du moins de dépenses et du plus de profit possibles, l'ensemble de la satisfaction générale ainsi réglée du corps social. » V. aussi p. 381, et s. Lindwurm *op. cit.*, surtout chap. I et II, dit à ce propos peu de chose de nouveau dans une violente polémique. Dans son *Eigen-*

thumsrecht, p. 499 et s., il traite de nouveau ces points et combat ma manière de voir. Il a, comme je l'ai déjà accordé, antérieurement, raison en ce que « l'économie nationale » n'est pas, au sens d'une « économie individuelle », une « économie », parce qu'elle ne contient pas de sujet. Son effort pour poursuivre l'*illogisme* de la conception d'une « économie nationale » et d'une « science économique » et pour ne reconnaître qu'une « économie publique » (et une théorie de celle-ci avec une théorie des corporations) n'est que la suite de ses prémisses insoutenables sur « l'individualité libre de la création » qui conditionne la production. Même en tant qu'économie *sociale*, l'économie politique n'a pas de sujet directeur dans le sens de l'économie unitaire à sa tête. — L'expression économie nationale, *Volkswirthschaft*. apparaît, semble-t-il, d'abord dans Hufeland, *Grundl.*, I, 14. De temps en temps, mais rarement et peu proprement, le mot est aussi employé pour « doctrine de l'éc. pol. » *Volkswirthschaftlehre* (et tout récemment à nouveau par Sax).

Eu égard aux exemples historiques, il faut aussi relever l'exemple du « Zollverein ». En Allemagne on pourrait parler d'une économie de Zollverein.

Ainsi conçue, l'économie nationale repose d'abord évidemment sur une abstraction, mais ni plus ni moins que la conception de « peuple ». Elle est donc aussi, malgré son manque de sujet, par où elle se distingue de l'économie particulière, un tout *réel*, aussi bien que le peuple qui se présente en des points décisifs comme un *organisme* : et les économies particulières en sont non seulement des parties, mais bien des membres, en y comprenant la communauté représentée par l'Etat. Car, nous le ferons voir plus tard — Livres V et VI — l'Etat est lui-même, à tout considérer, une économie. L'économie financière est elle-même un côté de cette économie.

En tant que membres, les économies particulières ont, à côté de leur propre fin, toujours aussi à remplir *des fonctions en vue du tout*, l'économie nationale, et sont alors des moyens pour les fins de cette dernière. La définition de l'économie nationale

comme un *tout* indique son caractère en tant qu'organisme et la co-dépendance de ses membres et l'interdépendance et le conditionnement des économies particulières ; on fait ensuite abstraction de l'indépendance de ces dernières. La *division du travail* et la *circulation* exerçant l'une sur l'autre une action réciproque, c'est-à-dire étant une combinaison de travail, ce sont elles qui font des économies particulières d'un peuple *un tout*, une *économie nationale*. Sur la conception *organique* de l'économie nationale, opposée à la conception atomistique, v. Roscher, § 12, en plus de la remarque bibliographique. Sismondi et surtout List, et déjà A. Müller auparavant, *Elemente der Staatskunst*, 1809, ont longtemps représenté cette conception organique qui maintenant est la conception scientifique dominante. Les protectionnistes et les théoriciens mercantilistes ne pouvaient pas, étant donnée l'importance qu'ils attribuaient à la politique économique de l'Etat, en arriver à l'unilatéralité de la conception atomistique des physiocrates et des libres-échangistes (école de Smith). Voir sur cette conception atomistique de l'économie nationale, en opposition à la conception organique ici représentée, surtout ci-dessous livre V. Lindwurn revient, dans la polémique sus-mentionnée à la conception atomistique, qu'il avait cependant avec raison écartée dans l'idée directrice de son travail et par son rapprochement avec les conceptions socialistes.

Du moment que l'on nomme ce « tout » un tout *fermé*, on fait de nouveau abstraction du rapport des économies particulières qui constituent cette économie nationale avec les économies particulières qui appartienent à une autre économie nationale. Mais, en outre, *la division de l'économie internationale en diverses économies nationales « indépendantes »* et la distinction entre l'économie nationale et l'économie internationale sont, pour des raisons *absolument réelles*, choses valables et même nécessaires.

Car les économies particulières dans une économie nationale sont d'abord régulièrement rapprochées par la division du travail et la circulation, et reçoivent — comme membres de *leur*

économie nationale — des fonctions définies (dans l'acquisition de certains biens économiques) justement en vue des fins, c'est-à-dire pour la satisfaction générale des besoins exigée par leur économie nationale. On reconnaît ce fait, d'une façon particulièrement claire, dans l'économie nationale assez développée d'un pays assez grand, au *groupement dans l'espace* des branches de production les plus importantes, notamment de l'industrie. Le groupe industriel d'une province, par exemple, travaille pour pourvoir tout le pays de ses produits et à cet effet cette province est amenée à se fournir dans le pays de tout ce dont elle a besoin et de tout ce qui — justement par suite de la domination de la branche industrielle en question — n'est pas dans ses productions (l'Alsace dans ses rapports d'autrefois avec la France). La statistique du commerce et de l'industrie et celle des matières premières montrent le développement dans l'espace des diverses branches de la production économique. D'après les faits ainsi recueillis, on peut dresser des *cartes de production* qui sont le plus à même de rendre sensible cette extension dans l'espace. Le conditionnement mutuel nécessaire des économies particulières et leur caractère de membres de l'économie nationale et aussi de l'économie internationale en ressortent clairement. Les récentes cartes de la circulation des matières combustibles fossiles (par chemins de fer et par cours d'eau) sont d'un intérêt particulier. Grâce à elles on peut très joliment illustrer l'essence *organique* de l'économie nationale par un exemple important (cf. une tentative analogue dans une description de l'Allemagne, dans mon article *Die Kohlen*, etc., *Tüb. Z.*, 1856). E. Laspeyres a donné pour l'Amérique du Nord des travaux de statistique instructifs et intéressants sur la *localisation* industrielle, dans la *Vierteljahrsschrift für Volkswirthschaft* (Berlin), 1870, II, 63 ; III, 1 ; 1871, II, 1. Voir aussi Roscher, *Studien über die Naturgesetze, die den zweckmässigen Standort der Industriezweige bestimmen*, maintenant dans la 3e éd. de ses *Ansichten d. Volkswirthschaft*, Leipzig, 1878, II, 1.

La nature de l'économie nationale en tant qu'organisme entraîne cette conséquence que, entre les économies particulières considérées comme membres de l'économie nationale et leurs fonctions, ainsi qu'entre les

groupes professionnels d'économies particulières (par exemple, industrie minière, agriculture, industrie), il doit y avoir nécessairement *équilibre* et *symétrie*. Il ne peut y avoir d'exceptions que par l'extension des relations économiques qui deviennent internationales et mondiales, comme le montre le développement moderne de ces relations.

La science de l'économie politique doit donc aussi tenir compte de l'économie nationale ainsi conçue, d'après ce qu'on a vu plus haut (§ 100).

B. — § 150. Développement de l'économie nationale. — Il y a pour le régler quatre conditions : une condition *personnelle* et *nationale*, donnée par le peuple et par son développement historique ; une condition *naturelle*, *géographique*, donnée par le pays et sa constitution ; une condition *technique*, qui réside dans l'état de la *production industrielle* et, en étroite liaison avec la deuxième condition, dans l'état des moyens de *communication* et de *transport* ; enfin une condition *juridique* et *politique*, qui repose dans l'*Etat* et dans l'*organisation juridique de l'économie*.

L'économie nationale, en tant que phénomène collectif ainsi qu'elle a été qualifiée plus haut (t. I, p. 372), est un produit historique de toutes ces conditions ; chaque économie nationale concrète est un produit historique de l'état concret (différenciation) et de la combinaison concrète de ces conditions.

L' « économie nationale » passe donc d'états antérieurs plus simples, dans lesquels elle n'est pas encore développée, ou même elle n'est encore qu'à l'état embryonnaire, à travers les différentes phases que parcourent les communautés humaines elles-mêmes : race, gens, tribu, pour parvenir à l'état de « nation » (*Volk*). Successivement, l'économie nationale, ou ce qui peut dans les phases antérieures être considéré comme son prodrome ou ses analogues, reçoit son empreinte de

chacun de ces modes de production et de répartition et des rapports de propriété et de travail qui les réglementent d'après la coutume et le droit, qui se rattachent aux formes d'organisation successivement apparues de ces communautés humaines. Tous ces rapports agissent réciproquement les uns sur les autres.

C'est seulement alors et après que les communautés humaines qui reposent sur les liens étroits du sang se relâchent, c'est-à-dire quand elles ne reposent plus sur les sentiments personnels et les manières de voir de leurs membres sur les rapports d'autorité qui reposent sur ces sentiments et ces idées et sur la coutume et le droit — autant qu'il peut s'agir ici de ce dernier — qui étayent le tout, c'est alors seulement que, si ces relations de communauté sont de plus en plus remplacées par des relations de *société* et surtout par des relations *économiques*, par la division du travail, les contrats, l'échange etc., c'est seulement alors et après que ces développements se sont produits ou se produisent, que commence et se développe ce que nous appelons l'*économie nationale* dans le sens propre du mot (cf. §§ 117, 118 ci-dessus).

L'état de cette économie nationale ainsi constituée dépend alors du développement, de l'état, de la combinaison de ces quatre conditions. Ainsi chaque économie nationale concrète reçoit sa physionomie individuelle *nationale*, *géographique*, *économico-technique*, et *politico-juridique*, et les diverses économies nationales ont à leur tour un *type commun*, des *traits fondamentaux concordants*, d'après ce qu'elles ont de commun à ces quatre points de vue. Et d'après ce type commun, que nous retrouvons dans chacune des périodes historiques de ces économies nationales des peuples arrivés à peu près au même degré de civilisation, on peut dès lors distinguer des *types historiques* (*phases typiques*) de « l'économie nationale en général », formant

ainsi un phénomène collectif *général* de l'histoire humaine. L'analyse de *ce* type forme le deuxième objet mentionné ci-dessus (théorique) de l'économie politique (§ 60).

Ces phases typiques sont dans le monde ancien « l'économie de l'οἶκος » et sa dissolution postérieure par le triomphe de la « libre circulation » (Rodbertus). Dans le développement de l'économie nationale des peuples modernes, après les phases de l'ancien communisme agraire et de l'économie agraire des paysans libres et de l'économie de la *Hof* qui suivirent, nous distinguons le haut moyen-âge, puis l'économie seigneuriale, royale, monastique ; la phase de « l'économie urbaine » prend place à côté des économies agraires, mais les absorbe en partie, présentant d'ailleurs comme caractère particulier que l'exploitation commerciale et industrielle prend la forme corporative : constitution des maîtrises et jurandes (G. Schmoller) ; puis, embrassant la ville et la campagne, apparaît la phase territoriale et administrative, qui réduit l'autonomie urbaine au domaine économique, au temps du mercantilisme et de la puissance naissante de l'Etat ; enfin viennent les phases de développement qui, avec quelques différences dans les détails mais semblables dans les traits principaux, ont conduit les économies nationales de l'ouest et du centre de l'Europe à l'économie nationale *moderne* qui repose sur la propriété privée du sol et du capital.

§ 151. — Les quatre conditions qui dominent le développement de l'économie nationale.

1. Ce n'est aussi qu'après un long et lent processus historique que la *nation*, considérée comme un *tout* dans ce sens qu'elle est l'ensemble des individus réunis politiquement, est devenue la base de l'économie nationale. Ce processus a été conditionné et influencé par les autres facteurs, géographiques, techniques, juridiques, politiques.

Le fait historique d'une origine commune, les événements historiques communs, la possession d'un territoire commun, la possession commune et la culture particulière (la culture « na-

tionale ») de biens importants (« nationaux »), de la *langue*, de la *coutume*, — ce facteur si caractéristique est, chose singulière, laissé de côté par Roscher, § 16 — du *droit*, de l'*Etat*, de l'*économie*, même de l'art, de la science, de la religion, voilà les éléments sur lesquels repose le *peuple* dans le sens de *nation*. L'économie nationale est l'un de ces biens dits nationaux ; c'est une économie *nationale* et partant un *produit naturel*. Mais comme la nation elle-même et cette autre partie intimement liée à la vie nationale, le *droit national*, l'*économie nationale* ne commence à recevoir sa forme que de l'*Etat* : la nation devient un « Etat politique », l'économie nationale devient un *produit de l'art*, l'*organisme naturel* devient en partie une *organisation artificielle*. L'économie nationale devient donc, d'économie *nationale*, l'économie nationale au sens politique donné au mot nation, c'est donc l'économie des personnes unies dans l'association politique : c'est l'économie politique (dans ce sens). L'économie nationale perd ou modifie son caractère spécifiquement national de la même façon que, dans les vicissitudes de l'histoire, la population réunie dans un Etat concret cesse d'être identique avec la nation dans le sens primitif du mot. Et de même que les membres d'un ensemble social deviennent parfois, par suite du processus historique, de la vie commune sur un territoire commun, des relations économiques, de la législation commune et de la concentration politique, une nouvelle « nation », de même l'économie nationale prend dans cet ensemble elle aussi, à son tour, un nouveau caractère spécifiquement « national » (H. Neumann, *Volk und Nation*, Leipzig, 1888).

2. La fusion intime des économies particulières entre elles, des économies agraires et urbaines, et de toutes ces économies dans l'économie nationale est dans les diverses phases de développement et encore aujourd'hui influencée par le *pays* et par sa *nature*, surtout par la situation *géographique*, par sa constitution et même par la *forme* géométrique du domaine économique. Cela est vrai également de la séparation des économies nationales particulières.

La configuration verticale et horizontale du territoire, la hau-

teur, la direction, l'accessibilité des montagnes, tous les rapports généraux orographiques, hydrographiques, de climat local, les communications maritimes et les voies naturelles des cours d'eau intérieurs, le développement des moyens de communication qui dépend de tous ces facteurs, la position du domaine économique vis-à-vis des autres domaines, la position des diverses parties d'un pays vis-à-vis les unes des autres et de l'étranger, règlent en partie d'une façon décisive le mode et l'intimité des relations au sein de l'économie nationale et entre les économies nationales ou entre leurs parties, par exemple entre les provinces frontières. L'importance de la forme géométrique du territoire peut être constatée dans la position de la Dalmatie vis-à-vis de l'Autriche, du Tyrol actuellement, après sa séparation de la Lombardo-Vénétie ; de la Prusse orientale vis-à-vis de l'Allemagne, etc., etc. La formation de l'économie nationale, sous l'influence de ces rapports dans l'espace, exerce à son tour sur la vie politique du peuple, sur l'union politique plus ou moins lâche ou plus ou moins étroite des diverses parties nationales de la population, une influence très forte.

3. Les conditions techniques et juridiques, qui sont en rapport plus étroit entre elles et qui s'influent mutuellement, méritent une considération particulière dans l'étude du développement des phases typiques de l'économie nationale.

L'état des *moyens de communication*, qui dépend en plus de la constitution naturelle du pays et des chemins naturels (surtout des voies d'eau), avant tout de l'état de la technique — auquel appartient aussi l'état de la domestication des animaux et de leur emploi — et des moyens économiques disponibles pour la construction et l'exploitation des moyens de transports et de communication ; l'état de la *technique de la production*, surtout en ce qui concerne la question de savoir si, combien et comment on emploie, au lieu de la force musculaire humaine, les forces animales et naturelles (dites mortes) ; les rapports, au point de vue de la technique, de la division du travail et du mode de production (concentration, grande production) nécessaires ou utiles ; l'espèce, l'extension dans l'espace de la vente et du marché ; d'autre part la formation des *rapports juridiques personnels*

(dépendance, liberté, état des personnes), la formation des rapports de possession et de leur réglementation juridique, notamment de la *propriété foncière*, qui dépend des conditions et des occasions de travail et d'industrie du domaine de la branche de production nationale qui a longtemps été presque unique et qui est presque toujours la plus importante, de l'agriculture (et l'élève du bétail) ; l'état de la *sécurité juridique générale* des personnes et de la propriété, de l'organisation juridique qui règle la vente et le marché, les exploitations commerciales et industrielles, les entreprises ; en outre la *répartition*, se reliant à la technique et au droit, *de la population dans l'Etat*, comme domaine de l'économie nationale, par exemple, les conditions du domicile, les modes d'établissement et d'habitation (village, ville), voilà avec maints autres les facteurs actifs de la formation de l'economie nationale et du développement de ses phases.

Le développement des différentes économies nationales *spéciales* dans le monde européo-américain, depuis le XVIe et le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, a été favorisé par l'*Etat* d'une façon notable et plus ou moins consciente : et c'est ainsi qu'aux phases des économies urbaines et seigneuriales s'est substituée la phase de l'économie d'Etat.

Les *individualités publiques* (d'Etat) ressortent depuis avec beaucoup plus de netteté ; la force centrale plus rigide a anéanti ou diminué l'autonomie provinciale, communale et cantonale également dans le domaine économique, a essayé de créer en dehors du domaine de l'Etat un grand *marché unitaire* et a fermé ou rendu plus difficiles les rapports avec l'étranger. La formation du *système des douanes nationales*, dans lequel le *territoire douanier devint la base territoriale de l'économie nationale* (Colbert), fut de la plus grande importance. L'économie nationale grandit alors en quelque sorte en pénétrant le territoire douanier ; et pendant qu'elle s'étendait le plus possible au domaine de l'Etat (France, Grande-Bretagne et Irlande, Russie, Autriche, Italie) ou au territoire national (Allemagne, Zollverein), les parties du peuple et du pays qui étaient nationalement et politiquement disparates, reliées nouvellement peut-être seulement à l'Etat et plus écartées

géographiquement, s'unirent à l'économie nationale d'abord, puis à l'Etat même (Alsace-Lorraine et autres provinces frontières de la France orientale dans leur union économique avec la France depuis la Révolution, les territoires annexés de l'ouest de la Russie, les pays de la couronne autrichienne, les parties du domaine de la Prusse jadis polonais, les Etats du Zollverein, l'Alsace-Lorraine dans son union avec l'empire allemand, etc.). Le *système des douanes nationales* et *toute la politique économique* (et non seulement *commerciale) mercantiliste* en étroit rapport avec lui, tous deux jugés d'ordinaire beaucoup trop étroitement du seul point de vue de la politique commerciale et assez souvent condamnés par les théoriciens du libre-échange, acquièrent donc par là une importance économique et politique très grande et ont par conséquent une influence décisive sur la civilisation d'un peuple. Cet effet a été souvent encore renforcé par les mesures d'interdiction politiques ou de police concomitantes (comme par exemple les passeports). L'effet mutuel entre les rapports économiques et politiques ressort dans les dits faits et dans les dites mesures d'une façon frappante. C'est l'économie politique des physiocrates et de Smith avec sa tendance unilatéralement cosmopolite qui a commencé à méconnaître l'importance de ce facteur politique dans l'économie nationale, et sous l'influence de cette doctrine et des doctrines semblables (*Philosophie du droit et de l'Etat*, de Kant), il a été négligé dans la politique économique. Rodbertus envisage au contraire d'une façon tout autre la tâche de notre temps : l'économie nationale doit de nouveau tendre davantage à être une économie *publique* (d'Etat) ; on en revient par là à ce qu'il y a de *vrai* dans le mercantilisme. Et partant il y a lieu de demander à l'Etat une organisation juridique de l'économie, une organisation de la propriété et de la répartition qui correspondent aux besoins généraux de la nation.

Les libre-échangistes radicaux, Bastiat, par exemple, ont d'ordinaire méconnu la valeur économique et politique du système douanier des points de vue fondamentaux et des mesures du mercantilisme : juste conséquence de leur point de vue atomistique, qui voit dans l'économie nationale une simple juxtaposition et non une combinaison organique des économies particulières. Voir les déclarations de Bastiat sur le Zollverein allemand, dans

Bergius, *Finanzwiss.*, 1865, p. 389. Cf. en sens contraire, Fr. List, *Nation. Syst.*, chap. xxvi et xxvii, et A. Wagner, article *Zölle* dans le *Staatswörterbuch*, xi, 344 et s. Application de ce qui a été dit à la question de politique pratique de la réunion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne dans A. Wagner, *Els. u. Loth.*, 6e édition 1871, pages 53 et s. —, déjà nombreuses confirmations dans les faits. — Voir Rodbertus, *Tüb. Ztschr.*, 1878, p. 232. La conséquence de cette conception je l'ai tirée dans les livres suivants et dans la 2e partie des *Fondements* (le droit dans l'économie nationale). Cela entraîne évidemment une tout autre manière de traiter les fondements de l'économie nationale que celle employée d'habitude. Dans le socialisme scientifique c'est aussi cette conception qui sert de point central. Les protectionnistes, Fr. List y compris, se trompent évidemment en voulant seulement un système national de politique commerciale : ce qu'il faut, c'est un système embrassant toute la vie économique. Le droit protecteur n'est pas un système, mais seulement le membre d'un système économique et soutenable non point en lui-même, mais seulement comme partie d'un système qui s'oppose au système de « la libre concurrence ». Les partisans habituels sont ici aussi insuffisants dans leur argumentation que leurs adversaires.

Il faut se borner ici à quelques indications sur les facteurs mentionnés, qui dominent le développement de l'économie nationale. Pour tout le reste, je renvoie aux explications données dans l'économie politique pratique (surtout dans l'*agriculture* où maintenant déjà le premier volume de l'œuvre de Buchenberger contient beaucoup de développements sur ce sujet, et à l'Industrie, au Commerce et aussi aux Moyens de communication).

L'économie nationale ancienne, « abstraite », « non historique », n'a pas du tout ou pas suffisamment mentionné ces facteurs ; ou bien, si elle les a étudiés, elle s'est représenté leur développement historique d'un façon trop simple et a surtout expliqué d'une façon trop simplement mécanique, d'après les considérations de l'individualisme économique moderne, la division du travail, la circulation, l'échange, par l'action de l'intérêt individuel, sans rechercher les facteurs qui ont à leur tour influencé l'action de ce motif et la division du travail, la circulation,

l'échange eux-mêmes. C'est ici que nous pouvons constater les services remarquables aussi au point de vue méthodologique rendus par l'*école historique* (§ 15), surtout par les travaux de Roscher, Lamprecht, v. Inama-Sternegg, Bücher et surtout de G. Schmoller (notamment sur la Prusse dans ses belles études sur la politique économique urbaine, territoriale, d'Etat, *Jahrb.*, vol. 8, p. 15, 1884, v. ci-dessus tome I, p. 344, note), etc. Citons d'autre part aussi Rodbertus, Marx.

A la distinction d'économie individuelle et d'économie nationale répond en théorie et en pratique la distinction importante de la considération des rapports, questions, controverses, intérêts, etc., économiques à ces deux points de vue et de nouveau d'après le point de vue des diverses économies particulières et de leurs groupes. Il faut que le point de vue de l'économie nationale soit aussi celui auquel on envisage les intérêts économiques et ceux qui en dérivent de la *nation tout entière* : condition facile à accepter, qui se comprend absolument d'elle-même, et fort difficile à remplir d'un bout à l'autre en détail, non seulement en pratique mais aussi en théorie. Le danger qui se présente toujours notamment c'est de transformer les intérêts de classe en intérêts économiques nationaux (ou politiques).

V. ECONOMIE MONDIALE. — § 152. A. *Conception et essence.* — L'économie mondiale est l'*ensemble* des économies particulières de plusieurs et finalement de tous les peuples en relation entre elles, ou des économies nationales de la terre. Dans cette économie universelle il y a à certaines époques, de nouveau, des *groupes économiques nationaux* qui se séparent les uns des autres à certains points de vue tout comme les économies nationales. Ils sont parfois également nommés des économies mondiales.

C'est ainsi que l'on peut opposer pour l'époque antique l'économie mondiale du bassin méditerranéen (avec ses accrois-

sements au temps de l'empire romain) et celle des peuples de l'Asie centrale et orientale, pour les temps modernes et pour l'époque actuelle l'économie universelle des peuples civilisés de l'Europe et de l'Amérique (Australie inclusivement), c'est-à-dire *occidentale*, à l'économie universelle des peuples civilisés asiatiques, c'est-à-dire *orientale*. Pour maints rapports économiques, par exemple pour le caractère et pour les *résultats du commerce extérieur* tels qu'ils résultent de la balance du commerce (*Passivité* continuelle du commerce européen vis-à-vis de l'Asie, notamment depuis l'époque romaine); puis, en partie en liaison avec ce fait, pour les *rapports monétaires*, ces deux « économies universelles » constituent formellement chacune un tout, de même que les économies nationales particulières, et sont l'une envers l'autre en un certain état d'opposition.

B. — § 153. Le développement de l'économie mondiale. — Il dépend des facteurs dont dépend surtout la circulation (§ 117) et en partie de ceux dont dépend l'économie nationale. On y peut distinguer fort bien les facteurs qui agissent plutôt sur le *développement*, c'est-à-dire ceux qui rendent l'économie mondiale *possible* et les facteurs plus proprement de *causalité*, qui agissent immédiatement sur le développement de l'économie mondiale. Les premiers ce sont d'abord les *rapports juridiques*, surtout la *sécurité juridique* (état du droit international, protection réelle du droit à l'étranger, marine de guerre comme instrument de protection) et *admissibilité juridique* (*liberté* économique) de la circulation ainsi que les conditions *juridiques* de celle-ci, dans l'économie nationale et en dehors d'elle (législation économique du commerce, surtout avec l'étranger, « libre-échange »); puis *l'état des moyens de communication*.

Les seconds facteurs, ceux de *causalité*, c'est d'abord une *constitution naturelle* différente des *pays* et (en dépendant partiellement) des *peuples*; deuxièmement, la différence des degrés de développement des *économies*

nationales particulières. La *division nationale du travail* devient dans l'économie mondiale la *division internationale* du travail. Les deux premiers facteurs essentiellement conditionnants sont ainsi de nouveau un motif *juridique* et un facteur *technique*, les deux derniers facteurs essentiellement de causalité sont un facteur *naturel* (géographique) et un facteur *historico-national*.

L'économie universelle peut donc, comme l'économie nationale, être considérée comme *un grand organisme*, dans lequel les différentes économies nationales, (ou pour parler d'une façon plus précise, leurs économies individuelles), remplissent la fonction de *membres*.

Evidemment la circulation actuelle tend, sous les influences qui la favorisent dans le présent, plus que dans n'importe quelle période antérieure de l'histoire universelle, à réunir les économies nationales en un *organisme politico-universel enveloppant toute la terre*. La statistique du commerce universel est une image fidèle de cette phase (cf. les excellents articles de Fr. X. Neumam (Vienne) dans les *Geog. Jahrbücher* de Behm, parus ensuite sous le titre de *Ubersichten über Production, Verkehr* etc., *in der Weltwirtschaft*, continués par Juraschek après la mort de Neumann). Cette formation avec son extension actuelle est-elle à vrai dire déjà désirable en général, ou bien d'après la théorie de Fr. List, les économies nationales des peuples civilisés ne devraient-elles pas atteindre un développement plus *symétrique*, avant que le principe cosmopolite guide leur politique économique, et que le problème de la constitution de l'économie universelle pour ces peuples et leurs Etats, vienne ainsi au premier plan — c'est là une question qui ne peut ici être que signalée comme méritant le plus sérieux examen. Sa solution dépend de la conception générale de la vie et de la politique économiques. Le problème soulevé § 151 que l'économie nationale devient de plus en plus une économie publique, ne peut être résolu si l'on ne met le développement économique international après le développement économique national (v. ci-dessous et List, *Syst. nat.*, p. 13 et suiv.). La tendance à un protectionnisme plus fort

et trop ravivé, surtout depuis la fin de 1870, montre que ces considérations ont pénétré aussi dans la pratique.

§ 154. Les quatre facteurs particuliers.

La valeur des quatres facteurs particuliers, des conditions et des causes du développement de la circulation au-delà de l'économie nationale pour arriver à une économie universelle, doit être ici simplement mentionnée et ne sera exposée plus clairement que dans l'Economie politique pratique.

1. Pour le développement *antérieur* et pour la formation de cette circulation parmi les peuples sauvages, barbares et mi-civilisés encore aujourd'hui, ce sont avant tout les conditions de la *sécurité juridique en général* et les règles juridiques concernant le *droit des étrangers,* qui doivent être prises en considération.

De là, à ce dernier point de vue, les conditions sous lesquelles il est permis dans un pays et dans un Etat autres que le pays natal, il est permis à l'étranger et surtout au marchand de faire le commerce, de monter des établissements, et à la population indigène de prendre part à ce commerce, ainsi que les autres conditions de la législation économique, les formes juridiques, les formes d'association dans lesquelles les citoyens d'une ville ou d'un Etat faisant le commerce peuvent et doivent agir.

Pour la période *moderne* des peuples civilisés, où, d'après les principes du droit des gens, l'étranger est protégé par le droit dans sa personne, dans sa propriété et dans les obligations qui résultent de ses contrats, il y a pourtant encore des règles spéciales du droit industriel pour l'admission de l'étranger à l'exploitation industrielle à l'intérieur du pays. De là, à l'occasion, des traités de droit international (traités de commerce, traités de navigation, etc.), qui ont une grande influence sur le développement de la circulation. De plus, la politique douanière et commerciale est décisive en ce qui concerne le commerce extérieur. Enfin il faut prendre en considération tout l'ensemble du droit com-

mercial, et dans son organisation de l'industrie et du commerce intérieurs, et dans la participation de l'économie nationale au commerce étranger.

De l'état de ces rapports dépend la mesure de l'admissibilité juridique de la division du travail internationale et nationale et de la circulation y relative ; à ce point de vue, le système du *libre échange* et la *liberté du commerce et de l'industrie*, l'un et l'autre suites du principe de la liberté de la circulation, sont favorables à la participation au commerce international.

Le grand développement de la circulation internationale, et par exemple aussi du commerce anglais d'importation et d'exportation dans la dernière période, a dépendu de l'introduction générale du libre-échange. La condition préalable la plus importante, qui n'a pas toujours été dûment appréciée vis-à-vis de ce facteur, consistait dans l'*amélioration considérable des moyens de communication et de transport*. C'est elle qui a rendu accessibles les uns aux autres des pays extrêmement différents par leur constitution naturelle et leur développement économique, jusqu'au cœur même de leur territoire et même pour l'échange d'articles d'une valeur d'échange spécifique fort basse.

Cf. pour les temps antérieurs G. Schanz, *Englische Handelspolitik gegen Ende des Mittelalters*, 2 vol., Leipzig, 1881. Lexis, article *Handel*, dans le *Handbuch* de Schönberg, vol. II, 3e édit. et sections 6 et 7.

Les libre-échangistes ont très souvent commis la faute d'identifier la cause et la condition préalable du développement du commerce international et de l'accentuation du facteur politico-commercial : ainsi, par exemple, dans les glorifications emphatiques de l'accroissement du commerce extérieur dans ces dernières années. Cet accroissement, que prouve partout incontestablement la statistique commerciale, est, *relativement*, dans les pays ayant une politique commerciale différente, parfois assez semblable : cela prouve déjà que le système du libre-échange n'est pas, comme on l'a avancé, le seul ou même le facteur régulateur par excellence, bien que certaines *directions* commerciales particulières puissent être particulièrement favorisées par lui (par exemple le commerce franco-anglais). La statistique du mouvement intérieur des marchandises, telle que

le livre surtout la statistique des chemins de fer, montre ensuite d'une façon plus précise encore que l'influence de l'amélioration des moyens de communication sur le commerce extérieur a été encore plus puissante que celle de la politique commerciale. La circulation par voie de terre (chemin de fer) du blé, du bétail, du charbon, qui a lieu, dans l'Europe centrale, entre la Hongrie, la Pologne, la Russie, la France et l'Italie, en est un exemple significatif. Voir aussi à ce sujet Baxter dans le *Journal of the Statist. Society in London*, vol. XXIX (1866) p. 549, surtout p. 585-588. Fawcett, *Freihandel u. Zollschutz*, traduit par Passow, Berlin, 1878, p. 14, fait aussi ressortir cela, mais pas suffisamment.

2. *L'état des communications et des transports* favorise d'après la loi de développement qui lui est propre et qui repose sur des motifs purement physiques, la circulation avant et par-dessus tout sur mer, principalement sur les côtes et dans les petites mers, puis dans les voies d'eau internes naturelles. La circulation terrestre se développe nécessairement plus tard et le plus facilement encore dans le terrain plat des pays fertiles d'étendue modérée.

Cf. l'article génial de E. Engel sur les bornes de l'esprit d'invention dans les transports, *Zeitschrift d. K. preuss. Stat-Bur.* 1864, p. 113 s., et A. Wagner, art. *Schifffahrt*, dans Rentzsch, *Handwörterbuch d. Volkswirtschaftslehre* (1866), p. 726 et suiv. Götz, *die Verkehrswege im Dienst des Welthandels*, 1888.

Ce sont ces rapports qui expliquent que souvent la circulation internationale, et partant l'économie internationale, s'est développée plus tôt que la circulation entre les diverses parties de territoire d'une économie nationale, la « circulation lointaine » plus tôt que la « circulation rapprochée », la circulation des articles d'une valeur d'échange spécifique plus élevée (§ 140), de produits manufacturiers, d'articles d'art et de luxe et destinés à la consommation des gens riches entre différents pays plus tôt et plus considérablement que la circulation des articles massifs, lourds et volumineux du pays qui, dans l'intérieur d'un pays, loin des cours d'eau, ne date que de l'époque de la création des

chemins de fer ; je citerai comme étant de la plus haute importance la circulation du *blé* et du *charbon*.

3. *La différence de constitution naturelle* des pays et, partant, des économies nationales, indique une certaine conformité *naturelle de la division internationale du travail* et, partant, de l'économie internationale ; on en tire les raisons essentielles en faveur du *système du libre-échange*.

C'est un des arguments les plus populaires et relativement le plus juste de la théorie du libre-échange : et les protectionnistes l'acceptent aussi. C'est ainsi que Fr. List invoque toujours dans son *Système national* l'utilité de la division internationale du travail et du libre-échange entre les pays de la zone tempérée et des tropiques. La possibilité de la division *internationale* du travail dans le libre-échange est donc ainsi régulièrement comprise parmi les avantages de la division du travail. Cependant on pousse souvent la thèse trop loin. Car la propagation progressive des *plantes utiles* et des *animaux domestiques* dans les pays étrangers par la *civilisation humaine* montre que ce ne sont pas là non plus les seuls *rapports naturels*, climat, etc., qui décident absolument (propagation de la *vigne*, de la *sériciculture*). Cf. le beau livre de Hehn, *Culturpflanzen und Hausthiere in ihrem Uebergang aus Asien nach Griechenland und Italien, sowie in das übrige Europa*, 2e éd., Berlin, 1874, et depuis nouv. éd. Aussi bien les rapports ne sont pas toujours tels, ainsi que le montre l'exemple devenu classique de Senior à propos des frais que cela aurait occasionnés à l'Angleterre de produire sur son territoire même la quantité de thé nécessaire, au lieu de le faire venir de Chine (*Pol., écon.*, 4e éd., 1858, p. 76). Ici le désavantage économique est franchement évident ; en beaucoup d'autres cas il n'est que faible, souvent il n'existe pas du tout ou que d'une façon purement transitoire (tabac, sucre, entre autres) et d'autres avantages civilisateurs (influence de l'industrie sur la formation des villes, liberté civile, élévation du niveau de la vie intellectuelle, etc.) doivent être pris en considération. Enfin les expériences plus récentes prouvent, surtout dans les Indes, que le monopole du travail industriel des

pays septentrionaux mentionné dans le texte n'est pas aussi absolu que le prétendaient jadis assez souvent, surtout en Angleterre, les théoriciens et les industriels. L'Angleterre commence déjà à redouter la concurrence du travail asiatique bon marché, pourvu de la technique européenne, cf. par exemple Jagor, *Ostindisches Handwerk und Gewerbe mit Rücksicht auf den europäischen Arbeitsmarkt*, Berl., 1878 (conférence). Depuis il y a eu, comme le montre aussi la statistique de la production et du commerce, de notables progrès en Asie, et aussi dans les Indes et au Japon, dans l'emploi de la technique européenne, de la machinerie dans l'industrie, et le développement des chemins de fer a élevé la capacité de concurrence de ces pays non seulement pour l'importation, mais aussi pour l'exportation et évidemment aussi pour les produits agricoles. — Kohl, *Die natürlichen Lockmittel des Völkerverkehrs*, Bremen, 1878, expose élégamment comment l'effort des hommes pour obtenir certaines plantes, certains animaux, certains minéraux a favorisé la circulation internationale.

a) Le climat a une importance particulièrement considérable dans son influence sur les produits organiques, sur le rendement de la culture du sol dans l'économie rurale et forestière, et sur le caractère économique, surtout sur la productivité et l'activité de la population. Puis il faut tenir compte de la fécondité naturelle du sol, de l'extension des produits souterrains, surtout des métaux, parmi lesquels l'or et l'argent ont de tout temps exercé la plus grande influence sur le développement de la circulation internationale et de la colonisation, et plus récemment de l'importance des mines de charbon, de la présence de cours d'eau, qu'on emploie comme force motrice (dans les pays montagneux), etc.

Importance croissante de ce dernier élément avec les récents progrès de l'*électrotechnique*. — D'ailleurs ce qui avant tout était et est d'une valeur péremptoire pour le développement de l'économie internationale c'est l'échange des produits entre les pays de climat *plus chaud* et de climat *plus froid*, partant,

entre les pays tropicaux d'une part et la zone tempérée d'autre part, ainsi entre certaines parties de l'Amérique, de l'Asie et de l'Europe, et puis entre l'Europe centrale, septentrionale et méridionale. Les produits du *monopole climatérique* s'échangent contre les produits du *monopole du travail industriel*; car si la nature favorise dans le Sud la production du sol, elle favorise davantage dans le Nord le travail industriel de la population. Le commerce des *produits coloniaux* et des *fruits du Sud*, etc., qui s'échangent contre les *produits industriels* et *miniers*, forme en quelque sorte l'axe de la circulation universelle, surtout de la circulation transatlantique. Cette circulation doit par-dessus tout être considérée comme *conforme à la nature*. Une politique commerciale restrictive peut d'ailleurs amener facilement à une certaine régression de la division internationale du travail. Cela s'applique aussi en une certaine mesure aux produits comme le tabac, le vin, le sucre.

b) Une deuxième partie principale de la circulation de l'économie internationale consiste dans l'échange des *produits miniers* d'un pays contre les produits *agricoles* et *industriels* des autres.

Cependant la *conformité naturelle* de cette circulation n'est pas si absolue que celle de la circulation susmentionnée, parce que le développement de l'exploitation et de l'industrie minières dépend non seulement de la répartition naturelle des charbons, des minéraux, des métaux dans le sol, mais encore de l'*état de la technique* de l'extraction et de la fabrication et de la *législation* et de son *application*. L'histoire récente du Mexique montre combien ces raisons ont d'influence sur l'industrie minière. Pour la Californie, v. Richthofen, dans son article sur la production métallique de la Californie (*Geogr. Mitth.*, de Petermann, Ergänzh. 14, Gotha, 1864) donnait la plus haute importance à la réforme du droit minier et à une bonne législation générale, pour permettre d'exploiter la grande richesse métallique de ce pays et sa colonisation. L'exploitation du *mercure* tombe, par suite de procès qui causèrent la suspension du travail dans les fosses principales, de 24.152 bouteilles (exportation) en 1858, à 3.399 bouteilles en 1859, 9.348 en 1860, pour remonter de nouveau à 35.895 bouteilles en 1861 (cf. p. 42). Pechar, *Kohle*,

u. Eisen, Berl. 1878, donne beaucoup de preuves à l'appui de la conception ci-dessus.

Il arrive souvent que c'est l'état arriéré de la technique et de la législation et non le manque d'un certain produit dans le sol qui provoque pour un pays le besoin de tirer ledit article de l'étranger.

Cette *deuxième* partie essentielle de la circulation économique internationale est donc soumise beaucoup plus que la première au *mouvement* et au *changement* historiques, en étroit rapport avec le quatrième point.

c) Une *troisième* partie également justifiée de la circulation de l'économie universelle a pour objet *la compensation des déficits dans la récolte des principaux aliments*, surtout du *blé* entre des pays différents par suite de *mauvaise récolte*, etc. Les pays constituent ici par leur circulation commerciale comme une *énorme compagnie d'assurances* et supportent en commun les suites de ces événements élémentaires, si bien que le pays frappé par la mauvaise récolte se trouve secouru.

Neumann (Vienne), *Uebersichten*, année 1878, p. 8. Il faut encore distiuguer le commerce international du blé de la fonction générale du commerce, qui permet de satisfaire au besoin normal d'un pays en blé, si sa production intérieure n'y suffit pas.

4. *La différence du développement économique des différentes économies nationales*, d'après les *phases* dites *typiques* (ci-dessus § 150), et surtout la différence de *civilisation* et d'*instruction* des peuples est un facteur qui a toujours influencé et influencera toujours très notablement la circulation internationale et par là l'économie universelle. Cependant et en tant seulement que cette différence de développement repose sur des *bases naturelles* plus ou moins *solides*, sur le *climat*, la *nature du sol*, le *caractère* absolument ou presque absolument *invariable* de la population (caractère vivement

marqué des races), la circulation universelle qui en résulte provoque elle-même à son tour une manière d'économie universelle *naturelle et en une certaine mesure persistante*. C'est par là justement que cette circulation, et avec elle la formation *durable* de l'économie universelle, est soumise à un *grand changement historique*.

On peut évidemment parler aussi ici du *caractère naturel* de l'économie universelle soit en ce qui concerne l'échange naturel, économiquement juste entre les pays de production purement et avant tout agricole et les pays industriels, entre les pays de développement industriel différent, soit en ce qui concerne l'espèce et la perfection des produits.

Le développement ultérieur peut ici même de nouveau conduire à une *limitation* de la circulation économique intérieure, et amener ainsi une *régression* dans l'économie universelle (Amérique du Nord depuis la guerre civile, le continent européen en partie depuis le retour à la politique protectionniste, aux impôts de protection agricole dans la dernière moitié de cette génération), une régression qui peut-être se dérobe en partie à la vue, parce que l'amélioration des moyens de communication augmente la grandeur absolue du commerce extérieur.

Toutefois la théorie radicale du libre-échange ne considère pas suffisamment, dans sa défense de l'absolue justesse de la politique libre-échangiste pour chaque pays et en tout temps, le caractère purement *relatif* de la justification de l'économie universelle, qui repose sur le *degré différent de développement* des économies nationales, et cela même abstraction faite du trop peu d'attention qu'elle accorde à ce fait qu'une civilisation plus avancée dépend d'une division du travail plus développée, comme nous le montre déjà l'industrie par rapport à l'agriculture.

Le grand mérite de Fr. List est d'avoir prouvé d'une façon vraiment historique cette justification purement *relative* du libre-échange et de l'économie internationale dans son *Système*

national d'économie politique qu'il oppose au système *cosmopolite* de l'école anglaise. Carey exagère la véritable pensée de List et va par cela même beaucoup trop loin dans sa polémique contre le « système anglais ». Il omet aussi dans sa thèse de parler de la nécessité qu'il y a à mettre agriculteurs et industriels à côté les uns des autres pour économiser les frais « improductifs » de commerce et d'envoi, et dans les conclusions qu'il tire contre le libre-échange et le système économique anglais et par là contre l'économie internationale, il oublie qu'à l'*étranger* cette juxtaposition des agriculteurs et des industriels n'a lieu aussi que partiellement et que d'autres raisons économiques importantes parlent en faveur de la concentration de l'industrie dans l'*espace* (concentration provinciale, locale), ce qui rend inévitables les frais d'envoi et de commerce, même dans l'économie nationale intérieure. Si le pays intérieur est un territoire aussi considérable que les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, avec une grande différence des conditions climatériques, du sol, de la population, de la civilisation de ses parties diverses, il peut s'y faire une vaste séparation dans l'espace de la production agraire dominante et de l'industrie (les Etats des grands lacs — les Etats le long des côtes de l'Atlantique, New-England, New-York). Une division internationale du travail et une circulation économique internationale entre l'Angleterre et certaines parties des Etats-Unis est, tant par les communications maritimes qu'au point de vue de l'économie nationale, aussi utile qu'une division du travail *territoriale* entre le Massachussetts et Jowa. Les conséquences *civilisatrices* et *politiques* de l'économie internationale, parfois surfaites par l'économie politique anglaise, sont enfin aussi unilatéralement dépréciées par Carey. Le système de Napoléon, des traités de commerce modérément libéraux, a par exemple eu certainement des conséquences *politiques* favorables pour la France vis-à-vis de l'Angleterre.

En ce qui concerne le développement de l'économie internationale souvent traité avec trop d'éloges par le parti libre-échangiste, il faut évidemment reconnaître que la séparation locale du producteur et du consommateur, la dépendance d'événements politiques étrangers (la « cotton famine » anglaise par suite de la guerre civile de l'Amérique du Nord) et de la politique commerciale *nationale* égoïste (Amérique du Nord, bill

Mac-Kinley, 1891, Russie dans ses rapports avec l'Europe occidentale et centrale), que le danger plus grand de surproduction et de crises commerciales, le danger politique aussi de dépendre de l'étranger en ce qui concerne l'aliment essentiel et de ne pas être absolument certain de pouvoir transporter les marchandises par mer et par les pays étrangers, la nécessité d'obtenir l'exportation des produits fabriqués au moyen de l'abaissement des salaires et par là l'abaissement de la force de consommation des masses à l'intérieur, la ruine de vieilles industries nationales historiques et par là de la civilisation dans certains pays (Asie) et au moyen de l'ouverture pénible de marchés étrangers pour la vente (colonies) sont des conséquences critiques et en partie donnant fort à réfléchir du développement de l'économie universelle, qu'on ne devrait pas laisser si facilement de côté.

Il faut distinguer entre le point de vue de l'économie individuelle et de l'économie nationale (§ 151 fin), il faut de même distinguer entre l'économie nationale (*où d'un seul peuple déterminé*) et l'économie *internationale*, ou entre le point de vue *national* et le point de vue *cosmopolite* dans chacune des questions. Le premier point de vue doit — du moins dans le développement historique jusqu'à nos jours et pour longtemps encore sinon pour toujours — *être mis au premier plan*. Et des questions très importantes (protectionnisme, libre-échange, militarisme, question ouvrière, agraire, industrielle) ont souvent de ces deux points de vue une solution essentiellement différente.

L'économiqne physiocratico-smithienne tend trop à une conception cosmopolite, l'économique mercantiliste-protectionniste exagère parfois le point de vue national. Mais en principe et en pratique c'est somme toute la plus juste. Là aussi List a bien mérité de la science, tandis que Carey est déjà de nouveau trop unilatéral.

CHAPITRE II

LA VIE DE L'ÉCONOMIE INDIVIDUELLE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

§ 155. — Remarque préliminaire et bibliographie.

C'est une *fiction* insoutenable de la doctrine de l'économie politique, surtout dans l'école de Smith, que les changements dans la valeur et en partie dans les objets eux-mêmes des biens d'une économie et d'un patrimoine se ramènent toujours à des activités déterminées du sujet économique, absolument à celles *ayant un résultat économique positivement voulu*. Il n'est pas jusqu'à la science allemande qui ne se soit pas tenue suffisamment à l'écart de cette fiction. Elle est aussi dans le rapport le plus étroit avec la conception atomistique-individualiste de l'économie nationale. Certaines théories ont été complètement faussées par cette fiction, ainsi notamment la théorie de la formation du capital privé par l'épargne individuelle des produits du rendement du travail personnel du sujet économique qui épargne (cf. 2e partie des Fondements). La thèse que l'économie politique de Smith, surtout l'école dite de Manchester, a soutenue, à savoir que chacun est absolument le seul « forgeron de son propre bonheur économique » et en est seul responsable, que l'*Etat* n'a pas à s'occuper de la situation économique des individus, n'est qu'une juste conséquence de cette fiction. Cette dernière doit être en partie *absolument abandonnée*, en partie fortement limitée. Il faut distinguer entre les changements de l'état économique et de l'état de fortune d'une personne qui résultent de l'*activité spontanée* de celle-ci, et les changements de *valeur*, et notamment de valeur *d'échange*, qui sont *indépendants* de cette activité et qui dépendent de *causes tout à fait générales*, sur lesquelles

l'individu n'a que peu ou n'a point d'action. Cette différence est par la suite longuement établie.

Dans la conception *organique* ou *sociale* de l'économie politique qui est exposée dans cet ouvrage, les changements de la deuxième espèce ont une importance spéciale : c'est justement parce que les économies particulières sont des *membres* de l'économie nationale qu'elles sont souvent si décisivement touchées par les événements qui se produisent en cette dernière, sans leur propre participation. Cela n'a pas été jusqu'ici absolument méconnu. Rau par exemple a mentionné tout au moins en partie ces cas du deuxième ordre, quand il s'agit du changement des prix (I, § 66), de la valeur de l'argent (§ 174) et des changements dans la fortune publique (§ 68, 69). Mais il ne tire de là presque aucune autre conséquence. Dans le § 69 il dit par exemple : « sans qu'un changement ait lieu dans la substance des parties de la fortune, leur valeur peut être augmentée *a*)... et *b*) par des circonstances extérieures, qui ont pour effet de donner une valeur plus élevée aux biens matériels ». Comme exemples il cite l'accroissement de valeur des maisons et des fonds de terre par l'établissement d'un chemin de fer, l'ouverture d'une rue, etc., et il ajoute seulement que cette espèce d'accroissemment de la valeur est « différente de la production sous bien des rapports ». Les discussions d'Hermann sur « l'augmentation ou la disparition des biens par leur augmentation ou diminution de valeur » (*Untersuchungen*, 2e édit., p. 132 et s.) sont beaucoup plus profondes et déduites d'une conception purement sociale. Il distingue fort bien les changements dans la valeur d'usage, dans la valeur d'échange et dans les deux à la fois, et dans le cas particulièrement important de l'enchérissement du blé après les mauvaises récoltes ; il expose fort bien les conséquences de ces changements pour l'individu, les classes populaires et toute l'économie nationale. V. aussi, v. Mangold, *Grund.*, §§ 13, 134, 135. Quant à l'étude théorique des influences de la « conjoncture », c'est aux théoriciens socialistes que nous en sommes d'abord et avant tout redevables et nul n'a ruiné la fiction susmentionnée d'une façon plus sobre et plus brillante que Lassalle dans son livre sur *le Capital et le travail*, surtout chap. I, notamment p. 27 et s. Le noyau de cette argumentation est juste et restera un

gain scientifique de grande importance. Schäffle, dans *Kapitalismus*, p. 405 s., cherchait encore à réfuter cela en ce qui a trait à l'influence « fataliste » de la conjoncture sur l'ouvrier. Voir cependant plus tard Schäffle, *Syst.*, I, 182 et s., et *Soc. Körper*, III, 430, II, 297; Lange, *Arbeiterfrage*, 3ᵉ éd., chap. II et III. La position de Lindwurm n'est pas claire, voir *Eigenthumrecht*, p.300 et s. Il combat en divers passages ma conception, mais pourrait voir justement par la « conjoncture », que sa thèse du conditionnement de la production par la libre individualité de la création est en partie une pétition de principe par rapport à l'état réel de l'économie nationale, où ce sont justement ces « connexions » qui conditionnent la production. — La théorie de la conjoncture est en étroit rapport avec la théorie de l'origine des crises économiques dans notre système actuel de la libre concurrence. Voir à ce sujet Rodbertus, *Soc. Briefe*, 2, et Fr. Engels, *Dühring's Umwälzung*, 3ᵉ sect., chap. II et III. Il s'agit maintenant de donner à la conjoncture sa véritable place dans l'économie politique et d'exposer ses fonctions.

La conception ici défendue n'a pas encore été généralement acceptée depuis l'apparition de la 2ᵉ éd. de cet ouvrage (1879), autant que je puis le savoir, dans l'économie politique théorique. Pour la discussion sur la spéculation, la bourse, les mouvements de bourse, les cartels, on y est bien arrivé sur certains points, (G. Cohn), mais sans aboutir à une théorie générale, bien mieux en rejetant plutôt mes points de vue directeurs dans la question. Néanmoins je me suis de plus en plus convaincu que la théorie de la conjoncture mérite de prendre une place importante déjà dans les « Fondements ». L'objection de Cohn, que les spéculateurs de la Bourse arrivent de plus en plus à deviner exactement les prix et les cours de l'avenir dans les affaires et le commerce à terme, comme on pourrait le fixer aussi par la statistique (§ 168), n'ébranle pas le moins du monde mon opinion, abstraction faite du caractère incertain de toute démonstration *inductive* avec les matériaux dont nous disposons. Voir d'ailleurs *passim* dans G. Cohn, *Nationalökonomie*, surtout 3ᵉ section, principalement chap. II (Circulation), et ses articles sur les opérations sur différences dans ses *Volkswirt. Aufsätze*, 1882, p. 669, ainsi que les autres travaux cités, § 168.

SECTION I

L'activité économique et la fonction autonome ou le côté actif de l'économie individuelle.

I. — § 156. Introduction. La vie bilatérale de l'économie. — Chaque économie individuelle *vit*, c'est-à-dire elle agit, consciente de son but, par sa volonté, ses actions, ses abstentions sur le monde extérieur, et elle est soumise, indépendamment de sa volonté, de son action et de son inaction, à l'influence du monde extérieur. Son développement, son accroissement comme sa décadence sont toujours le *produit* commun de ses fonctions d'une part et de ce rapport de dépendance d'autre part. L'économie est tantôt *active*, tantôt souvent exclusivement, parfois principalement *passive*, toujours plus ou moins. Il est nécessaire de la considérer aussi bien du côté actif que du côté passif. Ordinairement on n'a considéré que le premier point.

A. — L'influence consciente de l'économie sur le monde extérieur a pour but l'acquisition et l'emploi des biens économiques pour les tâches que le sujet économique s'impose ou doit s'imposer. Cette action de l'économie conduit nécessairement à un changement matériel permanent des éléments de la masse des marchandises sur lesquelles l'économie exerce son activité. Ce changement dans l'état des marchandises de l'économie, reposant sur les *actes volontaires conscients* du sujet économique et, partant, sur ses actions

et inactions, peut être nommé *mouvement* ou *procès économique*. C'est avant tout un changement « extérieur » s'accomplissant par les *arrivées* et les *départs* des biens, ainsi entre les *biens mêmes* : des biens déterminés d'économies individuelles arrivent et s'en vont, conformément aux buts mêmes de l'économie : *Echange de biens*

B. — L'influence du monde extérieur qui se fait sentir sur l'économie et l'état de ses biens, indépendamment de la volonté et de l'activité des sujets économiques, conduit par contre à un changement *intérieur* ; les biens mêmes restent ; mais ils *changent leur valeur*, leur *valeur d'usage concrète* pour le sujet économique ou ses ayants droit, et dans l'économie nationale leur *valeur d'échange* en tant que des changements se produisent *en eux* ou *dans les rapports des hommes à leur égard* : *Changement de valeur*. C'est là une circonstance d'une valeur décisive pour l'étude au point de vue *national* de la « vie économique ».

La 2e section qui suit traite de ce changement intérieur ou de valeur, § 163 et s.

II. — § 157. Mouvement économique et changement extérieur dans l'état des biens de l'économie. — A. Essence de ce changement.

1. Même en dehors de toute circulation l'économie particulière, l'économie individuelle et familiale accomplit dans la production et dans l'emploi des biens à la satisfaction immédiate des besoins de ses membres ou à la consommation personnelle de la famille, etc., un « mouvement » qui est nécessairement lié aux sorties et aux entrées des biens conformément aux buts et aux fins de l'économie.

L'obtention de nouveaux biens, surtout des biens matériels, rend régulièrement nécessaire un *sacrifice de biens actuels*, qu'on

appelle les frais de production (§ 142), en matières premières, qui sont travaillées, en matières auxiliaires qui aident à la production et en outils qui s'usent. Aux lieu et place de ces biens qui s'en vont, viennent les nouveaux. La satisfaction des besoins avec ces biens, l'emploi de ceux-ci conformément à leur but concret, nourriture, chauffage, habillement, etc., entraîne d'autres *sorties* de biens, mais il est en même temps la condition préalable du maintien et du renouvellement de la force de travail, et ainsi aussi la condition de la production et, partant, de la rentrée de nouveaux biens.

2. Dans l'*économie nationale* ou en d'autres termes dans les économies individuelles, cet échange extérieur des biens qui a lieu dans la production et dans la consommation personnelles, ne subit en soi aucune transformation. Seulement l'acquisition *par voie d'échange* des biens s'ajoute à la production propre, avec d'autres espèces d'acquisitions éventuelles, comme il a été exposé § 115.

Il se produit ainsi une série de formes diverses de l'entrée des biens, auxquelles correspond d'autre part une série égale de sorties dans l'autre économie intéressée, à côté de la sortie par la consommation et par l'application à la production. Pour toutes ces *augmentations* ou *diminutions*, ou si l'on veut pour les *entrées* et les *sorties*, par lesquelles les biens sont mis à la disposition du sujet économique ou lui sont enlevés, on peut dresser un schéma, comme on le verra § 160.

En face de la production personnelle, toutes les acquisitions d'autre espèce d'une économie sont des entrées de biens qui *remontent* à elle ou qui en *dérivent* : elles proviennent nécessairement de la production personnelle des autres économies (§ 115 et s.).

B. — § 158. Les contrats pour l'acquisition par circulation des biens et surtout les contrats de crédit. — Cette acquisition dérivée suppose nécessairement une certaine législation qui réglemente cette circulation. Il faut donc d'abord qu'on ait reconnu un *droit de pro-*

priété de l'économie sur les biens produits par elle et, en rapport avec ce droit ou comme conséquence de ce droit, un droit de l'économie de transmettre les marchandises à une autre moyennant une contre-partie selon sa propre volonté et la plupart du temps — ainsi dans la circulation « libre », dans la « libre concurrence », la transmission libre des biens d'après les *taxes* fixées par une autorité appartient encore à ce domaine — à des conditions que les intéressés fixent entre eux seuls et librement : *le droit contractuel.*

L'étude plus approfondie de cette base juridique commune se trouve dans le 5e livre, celle de la propriété et du droit contractuel dans la deuxième partie des *Fondements* (Economie nationale et droit, surtout droit des biens).

Ici il ne s'agit que de rappeler que les contrats relatifs à la circulation se ramènent d'après le § 143 *économiquement* à deux *formes principales.*

1. Contrats par lesquels les contractants balancent en même temps d'une façon complète la prestation et la contre-prestation par la livraison et la réception des biens, de sorte que la valeur utile des biens peut être aussitôt réalisée par la partie prenante. Il en est ainsi dans le plus important des contrats en question dans la circulation : dans le *contrat d'échange*, et dans l'économie monétaire, dans le *contrat de vente*, le contrat proprement typique ou normal de l'acquisition des biens par circulation.

2. Contrats par lesquels la transmission réciproque des biens est fixée *sans qu'il y ait contemporanéité absolue* de la prestation et la contre-prestation. Donc par suite de l'*espace de temps* (*intervalle*) entre les prestations — très petites ou très grandes, il n'importe — la partie qui n'a pas reçu satisfaction doit avoir confiance dans la livraison de la (contre)-prestation *future.* D'après la définition précédente du crédit on les ap-

pelle *contrats de crédit*. Ces affaires de circulation par lesquelles les biens passent de la sorte entre deux économies particulières, sont des *affaires à crédit*.

V. pour le reste provisoirement la littérature du t. I, p. 511, surtout mon article *Credit*, dans le *Handbuch* de Schönberg, vol. I, 1re section (3e éd., p. 374-415). Ici je ne mentionnerai plus que quelques points auxquels la suite se rattache immédiatement.

La contre-prestation dans l'affaire à crédit peut consister dans la livraison du bien économique transmis même ou dans la livraison de sa valeur. En outre elle peut être soumise — et c'est aussi la règle dans l'économie nationale d'aujourd'hui comme dans toute économie jusqu'à nos jours — à une *indemnité* pour la livraison des *marchandises données à crédit*, c'est-à-dire à un *intérêt* (*prêt à intérêt*).

Dans une affaire à crédit il y a donc à distinguer les points suivants :

a) Les marchandises mises par le crédit à la disposition d'une économie peuvent juridiquement entrer dans la *propriété* de cette économie, et se séparent donc de celle de l'économie créancière.

Cela a lieu pour les biens dits fongibles ou *représentables* et surtout par conséquent pour l'argent. La plus importante de ces affaires de crédit c'est le *prêt*. Ici on promet de rendre une même valeur et il reste à l'économie créancière un *droit de créance* pour le montant de cette valeur.

b) Les biens mis en circulation peuvent aussi rester la propriété du créancier et n'être soustraits qu'à sa *possession* ; la possession appartient alors et avec elle son usufruit à une autre économie.

Il en est ainsi dans les contrats de *louage* et de *fermage* qui ont pour objet des esclaves, des immeubles, des maisons, des biens meubles. On promet de rendre le *même* objet.

Les biens que le crédit a fait sortir d'une économie (de celle du créancier) donnent naissance dans le premier cas (prêt, etc.), à un droit sur le débiteur, un droit à la restitution de la valeur des biens, — ou, en d'autres termes, à une obligation (passive), à un droit de créance. Ils ne forment pas une partie positive du patrimoine du débiteur, qui en a cependant la disposition.

La conception *juridique* du patrimoine distingue en lui des éléments *positifs* et *négatifs*, *actifs* et *passifs*. Cf. par exemple, Puchta, *Pandecten*, § 34 : la *chose* élément du patrimoine. Patrimoine : « Ensemble des droits d'une personne qui consistent dans le pouvoir sur une chose ou qui trouvent en elle leur équivalent » ; « un objet que je me suis engagé à prêter à un autre n'a pas par là cessé d'appartenir à mon patrimoine, mais il sort de la valeur de mon patrimoine ». C'est pourquoi les dettes doivent être comprises comme un élément passif du patrimoine. Le patrimoine d'une personne existe, quel que soit le rapport entre les éléments actifs et les éléments passifs qui le composent. Cf. L. 49, *D.*, *de v. s.* (50, 16), l. 39, § 1, ead., l. 3, pr. *D. de bonor. possess.* (37, 1). Cf. aussi ibidem § 219 sur la notion de l'obligation : « L'obligation implique pour le créancier, qui a un droit à un acte du débiteur, une augmentation de son patrimoine, mais de telle sorte que l'élément spécifique qui constitue cette augmentation, se trouve encore dans le patrimoine d'un autre qui est son débiteur » et, inversement donc pour le débiteur. Ainsi donc une valeur matérielle peut se trouver juridiquement en même temps dans le patrimoine de deux personnes, le créancier et le débiteur. Au point de vue économique il est plus juste, en s'écartant de ce point de vue juridique, de comprendre dans le patrimoine le *reste actif* seul, qui demeure déduction faite des dettes.

Les biens transmis à crédit peuvent être destinés ou employés par l'économie qui les reçoit à la simple satisfaction immédiate des besoins (*crédit à la consommation*) ou à la constitution avec leur aide de nouveaux biens économiques (*crédit à la production*). Le crédit à la consommation occupe les degrés inférieurs de l'économie ; il est utilisé par certaines classes (infé-

rieures nécessiteuses, ou supérieures dépensières), le crédit à la production occupe de plus en plus les degrés supérieurs de l'économie avec le grand développement de la *propriété privée* (même sur le sol) et de la liberté de contracter, et avec l'*extension de la division du travail,* surtout si les *professions* et les *entreprises* se restreignent de plus en plus à la production de biens déterminés, et si par conséquent la division du travail devient de plus en plus grande. C'est notamment ainsi que le *crédit à la production* devient un facteur économique de l'économie nationale basée sur la propriété privée de la *terre* et des *capitaux mobiliers* et sur la libre concurrence. Il se rattache à la *possession du patrimoine* (§ 124), non pas au patrimoine comme catégorie purement économique, et n'apparaît donc lui-même que comme catégorie *historico-juridique.*

Dans l'économie nationale moderne, le Crédit transporte la puissance des biens immeubles, bâtiments et capitaux mobiliers, monétaires principalement, d'une économie à l'autre. Dans l'économie nationale antique, le louage d'esclaves jouait le même rôle. Voir mon article *Credit* dans Rentzch, *Handwörterbuch*, p. 193, dans Schönberg, *Handbuch*, 3[e] édit., I, 382 s. — Sur les causes de l'endettement dans la Rome *antique*, voir Ihering, *Geist d. röm. Rechts*, II, 2 (3[e] éd.), p. 234 s. (sources du paupérisme, instabilité des récoltes, service militaire, concurrence des esclaves). Sur la Grèce : Büchsenschütz, *Besitz und Erwerb in Griechenl.*, p. 194. — Sur le rapport intime de la propriété privée et du crédit et sur cette idée que la circulation du crédit avec toutes ses conséquences est une *conséquence nécessaire des seules économies nationales basées sur la propriété privée du sol et du capital*, Rodbertus-Jagetzow a écrit des pages pleines d'idées géniales. Cf. son *Creditnoth des Grundbesitzes*, II, 269 s. et son travail plus ancien : *Die heutige preussische Geldkrisis*, Anclam, 1845.

Le crédit a toujours et seulement son *influence économique utile*, si les biens transmis par lui sont mieux

employés par l'économie débitrice que par l'économie créditrice : le crédit est productif, si le débiteur produit plus et de meilleurs biens, grâce au crédit, que le créancier ne l'eût fait en restant en possession des biens transmis.

Il s'ensuit d'ailleurs aussi que, si on considère la fin dernière de toute économie nationale, à savoir la satisfaction la plus complète et la plus utile des besoins de l'*ensemble* de la population, le crédit à la consommation doit être écarté si l'on se place au point de vue de l'économie individuelle mais non pas toujours si l'on se place au point de vue de l'économie nationale. L'emploi du crédit à la consommation pour la satisfaction des besoins essentiels du débiteur ou pour l'obtention de moyens nécessaires à une culture intellectuelle (auquel cas le crédit à la consommation serait aussi un crédit à la production, étant donnée la nature économique des services personnels) ou pour le rétablissement de la santé en fournit des exemples.

§ 159. LES MODES PRINCIPAUX DE L'ÉCHANGE EXTÉRIEUR DES BIENS.

L'usage populaire, l'habitude du langage courant et la langue scientifique hésitent en ce qui a trait aux expressions *recettes* et *dépenses*. Les résultats des opérations de crédit sont, par exemple, dans la gestion privée et publique, comptés parmi les *recettes*, mais on les qualifie d'*extraordinaires* par rapport aux recettes *propres* ou *ordinaires*. De même les remboursements de dettes et les contrats de prêt sont comptés parmi les dépenses (*extraordinaires*). Dans l'économie politique théorique, la différence faite ici, dont l'importance pratique est pourtant claire, n'a, la plupart du temps, pas été prise en considération. Hermann, *Untersuch.*, p. 129, met ensemble les formes de « l'augmentation et de la diminution des biens économiques dans une économie individuelle » en tant qu'augmentation et diminution des biens, sans même mentionner les entrées et sorties de crédit. Il n'a donc proprement en vue que les changements de *patrimoine* dans l'économie au sens où les augmentations et les diminutions ne sont pas absolument épuisées dans l'économie individuelle. Rau même, I, § 70, ne veut parler ici

comme dans toute la 3e section, § 68 s., que des changements de patrimoine et se sert à cet effet des mots « recettes et dépenses » ; il néglige donc aussi l'importance des biens *étrangers* dans les entreprises économiques (sa définition des recettes, à savoir « toutes les valeurs arrivant nouvellement en la possession d'une personne » pouvait s'appliquer assurément aux augmentations économiques comme aux augmentations de patrimoine ; cependant Rau pense exclusivement à celles-ci). Roscher, I, § 144, restreint le concept de *recette* aux entrées dans le *patrimoine* (« tous les biens qui pendant une certaine période entrent nouvellement dans le patrimoine » y compris les cadeaux, les lots, les héritages, etc.). — C'est, à mon avis, un besoin scientifique absolu, pour faire leur part aux conditions réelles des processus économiques privés dans l'économie nationale, que de distinguer les entrées et les sorties dans l'*économie* et dans le *patrimoine*. La restriction des concepts de *recette* et *dépense* aux changements de patrimoine, précitée dans le texte, se recommande de cette idée. Je m'en tiens fermement à cette terminologie dans la suite et l'applique aussi dans la science financière. Voir ma *Finanzw.*, 2e édit., I, § 50 s., 3e édit., I, p. 131 s., et mes explications dans le *Handbuch* de Schönberg, vol. III, surtout 3e édit., dans mon article : *Ordnung der Finanzwirtschaft* ; ici, comme dans la science des finances, il faut lire les paragraphes sur le contrôle de l'Etat, des caisses, des comptes, où les différences ont immédiatement une grande valeur pratique. Ici et pour les problèmes pratiques de la *tenue des livres* dans toutes sortes d'établissements, comme aussi pour les recherches *statistiques*, il est nécessaire de se servir d'une différenciation nette et d'une terminologie arrêtée. Held le méconnaît dans son article des *Jahrb.* de Hildebrand, tome XXVI, p. 153.

Les *entrées* (*arrivées*) ce sont les biens mis pour la première fois ou remis à nouveau à la disposition juridique et réelle du sujet économique pour les besoins de sa gestion économique ; les *sorties* (*départs*) ce sont au contraire les biens qui échappent ou qui rééchappent à cet état. On peut de chacun d'eux distinguer quatre genres principaux : 1° Recettes et dépenses ; 2° Entrées et sorties à la suite d'opérations de crédit ; 3° Entrées

et sorties apparentes (nominales) ; 4° passage entre les deux sections de l'économie.

1. Les *recettes* sont les entrées qui augmentent non seulement la masse des biens qui sont à la disposition du sujet juridique et économique, mais encore le patrimoine de cette personne, et d'autre part, les *dépenses* ce sont les sorties qui diminuent non seulement la masse des biens, mais encore le patrimoine de l'économie.

Les notions « recette » et « dépense » sont donc plus étroites que celles d' « entrée » et de « sortie » : la recette ne se rapporte pas aux biens *étrangers* mis par le crédit à la disposition de l'économie, et les *dépenses* ne se rapportent pas aux biens *personnels* transmis par le crédit à des économies étrangères.

2. *Entrées* et *sorties,* qui s'effectuent comme conséquences des opérations de crédit du sujet économique. Entrées par la réalisation d'opérations de crédit actif et par la liquidation d'opérations de crédit passif (prise de crédit, remboursement de crédit) ; sorties par la réalisation d'opérations de crédit actif et par la liquidation d'opérations de crédit passif (garantie de crédit, amortissement de crédit, acompte).

3. *Entrées* et *sorties apparentes* (*nominales*). Ce sont celles qui ne constituent qu'un *changement de substance*, un changement dans les éléments naturels du patrimoine du sujet économique, avec invariabilité de la valeur du patrimoine ; par conséquent ce ne sont *pas de véritables* recettes et dépenses, bien qu'on les nomme le plus souvent ainsi.

On trouve l'explication de ce fait dans les conditions mêmes de l'économie nationale qui repose sur la division du travail, dans laquelle les biens sont produits pour la vente et où une fois la vente faite ils sont échangés surtout contre de l'argent : cet argent est qualifié de *recette* ; dans laquelle, d'autre part, des

biens sont échangés pour les besoins personnels et après que l'échange a eu lieu (achat) notamment contre de l'argent, cet argent est qualifié de *dépense* et est ensuite traité comme tel. Mais si l'on regarde de plus près, on voit qu'il y a là évidemment une erreur et qu'on ne peut la justifier que par des raisons *extérieures*, par exemple, les besoins de la tenue des livres et de la comptabilité dans l'économie monétaire ou le besoin pratique de séparer les différentes parties de l'économie (notamment l'économie *domestique* et l'*économie de la production*, v. n° 4) au point de vue comptable en ce qui concerne leur échange de biens.

a) Les *entrées d'argent*, qui proviennent de la *vente* des produits à d'autres économies, ne sont pas de véritables *recettes* (nouvelles) ; celles-ci consistent *dans les produits mêmes*, autant que le patrimoine de l'économie a été augmenté par cela même.

Cette seule partie de l'entrée d'argent,par suite de la vente des produits, qui représente le gain finalement réalisé, pourrait être appelée peut-être une recette. Mais cette partie se trouve pourtant à la rigueur, bien que latente, en une certaine mesure dans les produits eux-mêmes et aussi dans leur valeur.

b) Les *sorties d'argent*, qui proviennent de l'*acquisition* des produits d'autres économies, introduisent en leur lieu et place dans l'économie la valeur correspondante de ces produits. Il n'y a donc là d'abord aucune *dépense*, aucune diminution du patrimoine, mais seulement un changement de substance dans le patrimoine. C'est seulement l'*application des produits à la satisfaction des besoins* (*consommation*) et à la rigueur même seulement la consommation absolue des biens qui est une *dépense* constituant une diminution du patrimoine.

Si l'on voulait distinguer encore d'une façon plus précise, on pourrait dire : cette partie de la sortie d'argent d'une économie à la suite d'un achat est *sur-le-champ* une *dépense* dans le sens précis du mot, qui représente par-dessus tout la diminution de la valeur d'échange du bien qui accompagne le passage du

produit dans la seconde main, dans celle de l'économie domestique. Un exemple : habits tout nouvellement achetés par le consommateur. Pour l'étude approfondie des « dépenses » dans l'acquisition des *biens utiles*, par exemple dans l'économie individuelle et familiale — un point qui pour la juste conception de la notion de revenu est aussi extrêmement important — cette distinction entre « sortie d'argent » et dépense réelle de consommation est fondamentale.

Ces distinctions ont donc aussi une valeur *pratique* pour une tenue des livres et une comptabilité des économies, et notamment d'une économie financière de l'Etat, reposant sur des bases sévèrement rationnelles.

4. *Entrées* et *sorties* qui ne sont, à proprement parler, que des passages de biens d'une branche de l'économie dans une autre pour être employés par celle-ci, et *non de véritables* dépenses et recettes, non de véritables augmentations ou diminutions de l'économie. Depuis la généralisation de la division du travail et la constitution de l'économie monétaire, il y a, dans les économies individuelles, *deux sections* de plus en plus séparées et distinctes qui prennent à leur tour à beaucoup de points de vue le caractère d'économies indépendantes : l'économie *domestique* (économie, appelée aussi parfois vicieusement *ménage*) et l'économie *de production*. La *première* se propose d'appliquer les biens dont dispose l'économie à la satisfaction courante des besoins des membres de l'économie, ou en d'autres termes *absorbe* et par suite finalement *dépense réellement* les biens dans le « ménage ». On pourrait l'appeler à cause de cela *économie d'absorption* ou *de dépense*. La *deuxième* a comme but l'*acquisition* des biens ou du *revenu* et par là même des moyens nécessaires à l'économie domestique : économie de *recette* ou d'*acquisition*.

Les simples *passages de biens* entre ces deux sections de l'économie, qui forment cependant une *seule* économie sous un seul sujet juridique et avec un seul patrimoine, sont aussi désignés

comme des *recettes* et des *dépenses*, dans l'intérêt d'une bonne tenue des livres et d'une bonne comptabilité, qui, à bon droit, personnifie, surtout dans le système de la tenue des livres en partie double, les différentes sections économiques. Mais en considérant les choses en soi, si l'économie est considérée comme une unité, il n'y a évidemment là aucun changement de patrimoine qui justifie les expressions recettes et dépenses.

De nos jours il se présente beaucoup de cas de ce genre, surtout dans la consommation en nature des agriculteurs. La remise des produits du sol provenant de l'économie de production du propriétaire à son ménage n'est pas, à bon droit, surtout dans le calcul du revenu pour les *impôts*, à considérer comme une « dépense » : ils forment une *partie essentielle du revenu imposable* ; c'est là une base juridique acceptée, quoique pratiquement difficile à établir exactement, dans les lois modernes sur l'impôt sur le revenu, par exemple, dans la loi prussienne (même avant la nouvelle loi de 1891).

D. — § 160. Schéma des entrées et des sorties. — En prenant pour base les espèces principales, telles qu'on vient de les exposer, on obtient le schéma suivant.

Cf. Hermann, *Untersuch.*, 2e édit., p. 129 s. (incomplet).

I. — Entrées.

A. — Entrées qui sont en même temps des recettes :

1. *Recettes de l'économie acquises directement*, qui se ramènent à l'application personnelle des forces de travail, des biens immeubles et des capitaux dont dispose le sujet économique.

Il en est ainsi qu'il s'agisse de l'*union* de ces trois catégories dans l'*entreprise*, soit de l'exercice de la seule *force de travail personnel* dans l'entreprise personnelle (1) ou au *service*

(1) Ainsi pour certaines prestations de services personnels qui ne sont essentiellement réalisées qu'au moyen de la force de travail personnelle, par exemple, *service de commissionnaire* ; un petit capital est généralement indispensable (serviette, bâton du commissionnaire, trousse du coiffeur, etc.), mais on peut ici en faire abstraction.

de l'entreprise d'un *autre*, c'est-à-dire du *travail salarié*. Ces recettes consistent, même dans ce dernier cas (1), en *biens économiques concrets* ou *produits*,ce sont des recettes *en nature*. L'activité économique par laquelle ils sont gagnés est la *production* (*création*) *naturelle*.

2. Recettes d'une économie provenant de *droits* nés à la suite d'opérations *de crédit*.

Ces dernières proviennent des *droits de propriété* et des *droits* analogues sur les non libres, les immeubles et les capitaux, que le sujet économique n'applique pas lui-même à la production des biens mais dont il a laissé l'emploi à d'autres économies. Les recettes sont ici des *compensations* pour la cession de l'emploi (pour le serf, peut-être pour la cession de la disposition de sa force de travail à lui-même) ; elles consistent dans le paiement d'une *rente* (remise de la servitude, par exemple, l'Obrok russe) (2),

(1) Le *payement en argent* semble être en contradiction avec cette conception. Cependant on peut déjà ici affirmer, pour l'apprécier justement et pour apprécier le travail salarié au service d'une entreprise étrangère surtout, que la recette de l'ouvrier n'est cependant toujours au fond qu'une quote-part du rendement de la production de l'entreprise à laquelle il travaille et consiste, comme ce rendement même, en produits. Il reçoit, il est vrai, pour cela par contrat une *indemnité* ordinairement *en argent*, en règle générale au moyen d'une avance du capital de l'entrepreneur, en quelque sorte sur le compte du résultat final de la production, mais cela ne change en rien le rapport fondamental. Il suit également de cette conception que la recette (revenu § 173), le salaire de l'ouvrier, est une acquisition personnelle et non donnée par l'entrepreneur (« Manger le pain de l'entrepreneur »). Cf. Roscher, I, § 144.

(2) Impôt en *argent*, espèce d'impôt par tête dû aux seigneurs, auxquels les serfs consentirent en faveur de leurs seigneurs. Développement considérable, depuis l'introduction du régime de la fabrique en Russie. Voir Tschitscherin, art. *Leibeigenschaft*, dans le *Staatswörterbuch*, VI, 408 ; v. Haxthausen, *ländl. Verfassung Russlands*, Leipz., 1866, p. 34. — Faits semblables déjà dans l'antiquité : pour la Grèce, cf. Büchsenschütz, *op. cit.*, p. 195 (ἀναφορά). Plus de détails ci-dessous, 2e partie, dans la section de la Dépendance comme système de travail. — Rodbertus a fait souvent remarquer avec raison que

fermage et *loyer* des biens-fonds et des maisons, *intérêts* pour les autres capitaux, et peuvent toutes ensemble recevoir le nom de *recettes de rente*. Elles consistent en biens en nature, en prestations de services ou en argent.

3. Recettes provenant d'*héritages* et de *legs* en vertu du *droit d'hérédité*.

A faire ressortir fort justement comme catégorie de recettes *particulières* par suite de la nature juridique du droit d'hérédité (Hermann la met avec le n° 4).

4. Recettes provenant de biens laissés *gratuitement* et *volontairement* à une économie par d'autres économies : présents, aumônes.

5. Recettes à la suite d'*accroissements spontanés naturels* (ayant lieu sans l'intervention humaine), venant s'ajouter aux biens actuels : fruits spontanés, croît des animaux, alluvions du sol.

6. Recettes provenant des *choses trouvées* et de l'*attribution* des choses sans propriétaire, perdues, et autres semblables.

Ici s'ajouteraient donc (7) les recettes provenant des *attributions* (cf. plus haut § 115), autant qu'il peut être question dans les rapports de ce genre d'une économie « personnelle » et d'une recette « personnelle » de celui qui reçoit l'attribution, et (8) l'*acquisition forcée illégale* (§ 115).

Toutes ces recettes sont possibles dans toutes les sortes d'économies individuelles, surtout dans les économies communes et plus particulièrement encore dans les économies communes obligatoires. Dans ces dernières, il y a un autre genre de recette, le *neuvième* : l'*impôt*.

la signification économique de la propriété foncière privée et de la propriété privée des capitaux n'avait été mise en son vrai jour que par la comparaison avec la propriété des esclaves.

B. — Entrées à la suite d'*opérations de crédit.*

1. Marchandises qui sont créditées à l'économie par d'autres économies et qui impliquent par conséquent pour l'économie qui reçoit l'obligation de rembourser les dettes correspondantes.

Parmi les opérations de crédit *passives* rentrant dans cette catégorie il faut ranger, au point de vue économique, le *bail* et le contrat de *louage* du fermier et du locataire. — L'*accroissement* du passif ne cause par lui-même aucune *diminution* du patrimoine (actif), puisque l'actif augmente d'abord par ce moyen. Ce n'est qu'avec la consommation des marchandises créditées que cet effet se fait sentir.

2. *Remboursements* à l'économie créancière par d'autres économies débitrices, particulièrement *restitution* à celle-ci des biens affermés ou loués.

Comme ces biens, évidemment, n'étaient plus à la disposition immédiate de l'économie créancière, mais n'étaient pas sortis du patrimoine et n'étaient pas entrés dans celui de l'économie débitrice, le remboursement ou la restitution n'implique aucun changement dans le patrimoine.

C. — Entrées qui ne font que changer la substance du patrimoine et qui ne sont donc pas, à proprement parler, de *nouvelles recettes.*

1. Biens acquis par l'*échange* (ou l'*achat* dans l'économie monétaire) d'une autre économie contre l'abandon de biens économiques (y compris les prestations de services), ou entrées provenant de l'acquisition de biens par voie de commerce.

Celles-ci peuvent aussi consister en biens matériels, prestations de services, argent, et avoir pour but la consommation *simple* ou *reproductive* (cf. II, A, 1 et II, C, 2).

2. *Nouveaux biens* remplaçant, dans la production personnelle, les biens anciens employés.

Par exemple les produits manufacturés achevés, qui remplacent les matières premières ou les matières auxiliaires, les moyens d'entretien des producteurs, etc.

II. — SORTIES.

A. — Sorties qui sont en même temps des *dépenses*.

1. Biens *employés directement* pour la satisfaction des besoins par les membres de l'économie (*Consommation*, consommation simple ou proprement dite).

Ici c'est d'un *anéantissement de valeur*, d'une consommation des biens mêmes qu'il s'agit : dépense *en nature*.

2. *Dépenses de rentes*, consistant en payement de rentes pour des opérations de crédit passives à l'égard de l'économie débitrice.

3. *Dépenses* consistant dans la transmission *gratuite* et *volontaire* de biens à d'autres économies.

Présents, aumônes.

4. Dépenses par suite de la *destruction naturelle* de biens existants (*ne se confond pas* avec l'altération mentionnée au § 163 des qualités naturelles des biens) : *consommation naturelle*.

5. Dépenses par suite de *perte*, d'*abandon* de marchandises.

6. Dépenses consistant dans la transmission *forcée*, mais *sanctionnée par le droit*, de marchandises à d'autres économies, sans obtenir de *compensation*.

En opposition à la compensation *générale*, non mesurable pour chaque économie, qui résulte du fait des impôts (protection juridique, etc.).

Les impôts, c'est-à-dire les impôts *proprement dits*, *généraux*, rentrent dans cette catégorie : les *taxes* (cf. ma *Finanzwissenschaft*, II, 2e édit., p. 15, 81, 83), à la rigueur, n'y rentrent pas tout à fait, parce qu'il y a pour elles une compensation *spéciale*.

7. Dépenses par suite des *attributions* mentionnées au § 115, et (8) par suite de contrainte *illégale* contre le restituteur, parfois la victime d'un vol, d'un pillage, etc.

La sortie des biens .d'une économie par le *droit d'hérédité* ne doit pas être mentionnée ici, il y a alors dissolution même de l'économie.

B. — Sorties à la suite d'opérations de crédit.

1. Crédits faits à d'autres économies.

Opérations de crédit actif, y compris les contrats de fermage et de location, (voir I, B, 1).

2. Remboursements, restitutions de biens à l'économie créancière, ou liquidation d'opérations de crédit passives (v. I, B, 2).

C. — Sorties, qui ne constituent qu'un changement de substance du patrimoine :

1. Biens dont on se dessaisit en échange ou par vente, contre réception d'autres biens — sortie par voie de commerce.

2. Emploi des biens économiques comme moyens de production personnelle de *nouveaux* biens économiques : *consommation reproductive*.

Ici c'est un nouveau bien qui remplace le bien consommé, la *valeur* se maintient donc dans le *changement de forme des biens*. Les biens ainsi employés sont appelés : coût de production (production, fabrication, extraction) ou simplement coût (§ 142).

E. — § 161. Payement en nature et en argent dans l'échange extérieur des biens. — Chaque *échange de biens* dans l'économie, c'est-à-dire chaque *entrée* et *sortie* des biens, et en outre chaque *changement du patrimoine*, c'est-à-dire chaque *recette* et chaque *dépense* et par conséquent l'*état des biens* dans chaque économie et dans chaque patrimoine peut être établi de deux façons :

1. En biens mêmes, surtout en fixant d'une façon

précise, par des *cotes*, les biens *particuliers* au point de vue, tant de la qualité que de la quantité — ee qui permet dès lors aussi une *addition* des biens de qualité égale : compte *en nature.*

C'est en même temps un « compte en valeur d'usage ». On le trouve aussi dans la vie pratique, par exemple dans la confection des inventaires des marchands, dans beaucoup de branches de la comptabilité publique. La *description* des marchands et l'état des *poids et mesures* donnent pour les *biens matériels* les moyens auxiliaires d'une bonne comptabilité en nature.

2. En valeur des biens, et cela soit en *valeur d'échange* et surtout en *valeur en argent* : *compte en argent.* Les biens sont ici ramenés par l'*évaluation* ou la *mise à prix* en argent à un dénominateur commun, une addition complète est alors possible par unités de valeur.

Outre la description des marchandises et l'état des poids et mesures, il faut pour l'évaluation des biens matériels et aussi des prestations de services pouvant être pris en considération et des « rapports » des finances et des monnayages des *listes de prix* (prix-courants) et éventuellement des *taxations* § 141.

La différence résultant à la fin d'une période comptable entre les recettes et les dépenses s'appelle *bilan.* Il y a *excédent,* si les recettes l'emportent et *diminution* (*déficit*), si ce sont les dépenses.

Les situations examinées dans ce paragraphe sont également d'une importance particulière pour la science des finances. Cf. *Finanzwissenschaft*, I, 3e édit. §§ 133, 144-147.

F. — § 162. LE BUT DE L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE. — Il n'est pas le même pour toutes les espèces d'économies individuelles. Dans le cas essentiel, typique, celui de l'*économie individuelle et domestique,* il dépend de la théorie du *revenu* et de l'*état des besoins* (4e livre). En général, l'effort vers l'accroissement des recettes, pour

pouvoir, d'une façon *juste* et *saine*, satisfaire dans la mesure du nécessaire le développement général de tout individu humain et par là, à son tour, de toute la société civile, les besoins nécessaires des sujets économiques, constitue un principe plus fondé en droit que l'effort vers la diminution des dépenses, si une restriction de la consommation entravant ce développement est liée à cet effort : de même pour la famille, de même pour tout le peuple. On devrait en même temps dans chaque économie tendre à un *excédent économique*. Ce n'est pas seulement la précondition d'un progrès ultérieur du développement, mais c'est aussi un *fonds de réserve* ou de *sûreté* pour les revers que l'exploitation économique et l'état du patrimoine peuvent subir par suite des influences défavorables du monde extérieur, surtout de la « conjoncture », indépendamment de la volonté, des faits et gestes du sujet économique.

Un tel fonds de réserve est donc une exigence générale pour toute économie particulière.

Cf. Hermann. *Staatsw. Untersuch.*, p. 266. En matière financière, c'est la question du Trésor d'Etat. Cf. à ce sujet ma *Fin.*, I, 3ᵉ edit. § 875.

Il peut paraître étonnant qu'on ne donne pas ici comme but de l'exploitation économique, surtout — comme on le dit souvent — de l'économie individuelle et domestique — la *formation du capital*, pour pourvoir cette économie principalement par là d'un fonds en rentes et d'un revenu en rentes : but que l'on poursuit réellement d'une façon si générale dans notre vie économique et dont la poursuite est considérée d'habitude par tous, même par les membres des classes inférieures (« épargne », « placement des caisses d'épargne ») comme un devoir aussi bien économique que moral, et qui passe pour nécessaire au développement de l'économie nationale « qui a besoin avant tout de capital ». Cependant ce sont là des considérations de pure économie privée ne valant que pour l'organisation économique privée de l'économie nationale et pour les époques de circulation individualiste libre, où l'individu compte sur lui-même et où la cons-

titution du capital national ne se présente que sous la forme juridique du capital privé et ne peut ici généralement que se présenter ainsi.

Dans ce cas ce but est juste, assurément nécessaire dans ces conditions de la vie économique. Mais *on ne peut* le proposer comme but *général*, dérivant nécessairement de la place de l'économie individuelle dans l'économie nationale. Nous reviendrons là-dessus dans le 4ᵉ livre en exposant l'état des besoins et la répartition du revenu national — et dans la 2ᵉ partie des *Fondements* dans nos développements sur le capital privé et sur le capital national.

En outre, voir pour le sujet de toute cette section, ch. 3ᵉ *infra*.

SECTION II

L'Economie individuelle et le patrimoine sous l'action du monde extérieur, surtout sous l'influence de la « conjoncture », dans l'économie nationale ou le côté passif de l'économie individuelle.

1. — § 163. Cas a considérer ici. — Le changement *intérieur* ou de *valeur* des biens qu'il s'agit maintenant de considérer, indépendant de la volonté et de l'activité des sujets économiques, comprend *trois* sortes de cas : 1° la *transformation naturelle de la qualité des biens* ; 2° le *changement dans l'état des connaissances des qualités des biens* ; 3° la *modification de la conjoncture* en ce qui concerne la *fabrication* et la *demande* du *genre de biens* auquel appartiennent les biens concrets en question.

Ici les transformations ont lieu dans les biens mêmes ou dans les rapports des hommes avec eux, sans égard aux coûts économiques individuels, qu'il faudrait employer pour un *quale* et *quantum* concrets. Les biens changent par suite de valeur (valeur d'usage, valeur d'échange). En tant que ce changement de valeur influe sur l'état économique d'une économie, c'est-à-dire d'un sujet économique, avec l'*extérieur*, sur le rapport organique entre l'économie et l'économie nationale, à cause de l'influence sur le patrimoine, la puissance d'achat, c'est un fait d'*économie* nationale, un fait *social* important : la portée en doit être ici appréciée, conformément à une conception organique et sociale de l'économie nationale.

Les deux premières séries de cas sont simples et n'ont pas besoin d'un examen plus approfondi ; la troisième, la conjoncture, est plus complexe et plus importante et doit être étudiée de très près.

A. — § 164. Les biens, surtout les biens matériels, subissent pour des *raisons naturelles* des changements dans leur *qualité*, et, partant, dans leur possibilité d'utilisation, et par conséquent dans leur *valeur d'usage*, qui en dépend, et cela en bien ou en mal.

Ils *s'améliorent* dans quelques cas, par exemple certains biens simplement par le *cours du temps*, condition de certains procès naturels, étant données certaines conditions (vins, cigares, etc. violons) ; ils deviennent *plus mauvais* dans la grande majorité des cas, malgré toutes les précautions : les biens matériels se décomposent en leurs éléments matériels ; des accidents de tout genre peuvent leur être nuisibles.

Un changement de la *valeur d'échange* correspond ordinairement au changement de la valeur d'usage et cela dans le même sens. L'amélioration des biens conduit donc à une *élévation de valeur*, la détérioration à une *diminution de valeur*. De là proviennent donc des

transformations correspondantes dans la valeur de l'état des biens de l'économie, du patrimoine d'une personne, de leur situation à toutes deux dans l'économie nationale.

Le *droit* doit établir, évidemment « d'après la nature des choses », à qui ces transformations doivent profiter ou nuire.

La règle générale est qu'elles atteignent le *propriétaire* ; ainsi pour les choses affermées et louées elles *n'atteignent pas* le sujet économique qui les détient à ce moment. Il y a cependant à cette règle des exceptions, qui ne sont ni inconcevables, ni absolument inconnues en droit et dans la pratique. Dans le « système des contrats libres », la charge de la diminution naturelle de la valeur peut, — en matière de fermage et de louage notamment, — être supportée non par le propriétaire mais par celui qui en a la jouissance, et la situation sociale inférieure de l'un des contractants comporte souvent la même conséquence : le déplacement des risques provenant de cas imprévus, par exemple, sur le locataire de la maison.

Casus a nullo praestantur constitue dans les obligations la règle de droit, Puchta, *Pandecten*, § 272, 302 : *Species perit ei cui debetur*. Dans les *contrats de location* actuels des grandes villes, exemple caractéristique de la *fiction* économique et juridique de l'égalité des parties dans les contrats, on trouve souvent cette clause, à Berlin par exemple : « Le locataire supporte les dommages causés par la grêle, les orages et autres phénomènes naturels inévitables, à la maison et surtout aux fenêtres. » Sur le développement de l'*état de rémission* dans les contrats de fermage, voir *Finanzwiss.*, I, 3e édit., § 229, et les travaux y cités de Ubbelohde, Drechsler, Blomeyer.

Dans le cas d'une diminution de valeur des biens survenant à la suite d'un changement dans la qualité sans qu'il y ait faute de l'intéressé, les choses se passent comme dans le cas de *destruction*, ou de diminution de la *quantité* des biens matériels par suite d'accidents, d'évènements naturels, etc. Il faudrait d'abord prévenir autant que possible ces changements (*préven-*

tion), puis *restreindre* autant que possible les conséquences préjudiciables (*répression*) et enfin indemniser, dans la mesure où elles portent préjudice à l'intéressé sans qu'il y ait de sa faute, au moyen du principe de l'*assurance*. Pour ces deux premiers points il s'agirait donc ici, comme dans l'autre cas, d'arrangements *techniques*, de prescriptions de *police*, de principes et de règles à suivre ; en ce qui concerne le dernier point, de l'extension *du principe de l'assurance*. Cependant les difficultés sont très grandes et jusqu'ici il n'y a tout au plus que des interventions isolées pour prêter assistance dans ces cas. La question se pose de savoir si l'*assistance de l'Etat* ne devrait pas être étendue d'une façon générale à toutes les pertes non méritées provenant de la détérioration de la qualité des biens matériels, tout comme en cas de perte.

La théorie économique de l'*assurance* et celle qui s'y rattache de la *prévention* et de la *lutte* contre certains accidents déterminés s'applique à la question que nous examinons ici. Voir mon étude sur la *Versicherungswesen* dans le *Handbuch* de Schönberg, II, 3e édit., p. 939 s. (surtout, § 1, 8 et s.) et la bibliographie, notamment Em. Hermann, *Theorie der Versicherung vom wirthschaftlichen Standpuncte*, 2e éd. 1869.

B. — § 165. Le changement dans l'état des connaissances des qualités des biens, surtout des biens matériels, résulte de « l'activité de l'entendement, qui met en lumière des qualités nouvelles de la matière ou qui découvre de nouvelles relations des dites matières avec les buts de l'homme. La connaissance toujours croissante de la nature et l'habileté à se servir des produits naturels est, pour les peuples ayant un développement intellectuel, une source fort riche de l'augmentation du patrimoine » (Rau). Dans ce cas, il y a possibilité d'une utilisation plus grande des biens. La *valeur d'usage* et souvent aussi la *valeur d'échange* augmentent. Mais le

phénomène opposé, la *diminution* de l'utilité, partant de la valeur et du patrimoine, ne sont point sans exemple, par exemple par suite de la découverte de propriétés *nuisibles* des biens (trichine dans la viande de porc, matières vénéneuses dans les couleurs, les plantes, etc.).

Les conséquences favorables et défavorables à l'économie et au patrimoine atteignent, comme dans le cas précédent, d'après la règle, le propriétaire, ce qui produit encore des conséquences ultérieures particulièrement importantes pour le propriétaire foncier, quand on reconnaît de nouvelles qualités aux fonds de terre ou aux matières premières (exploitation des mines).

Voir Rau, I, §§ 68, 69 ; v. Hermann, *Untersuch.*, p. 132 ; v. Mangoldt, *Grundr.*, § 14. Les détails plus précis rentrent dans la technologie et l'économie privée. Quelques exemples dans Rau, I, § 68, note *d* et dans la 2e édition de notre ouvrage, p. 97, note 4.

III. La conjoncture. — § 166. A. *Essence et Effets.* — L'influence de la *conjoncture* sur la valeur des biens dans l'économie et du patrimoine est la plus importante et doit être ici considérée de plus près.

Menger, *op. cit*, I, § 2 contient sur la question maintes remarques qui trouvent leur place ici. Cf. surtout Lassalle, *Kap. u. Arb.* et Schäffle, *Soc. Körper* (cf. ci-dessus § 155).

Par conjoncture, on entend ici l'ensemble des conditions techniques, économiques, sociales et juridiques, qui déterminent essentiellement dans l'économie nationale, reposant sur la division du travail et la propriété privée — surtout propriété privée des moyens matériels de production (propriété foncière privée et capital privé) — qui déterminent la production des biens, leur demande et leur vente, par conséquent leur *valeur*, surtout la valeur d'échange et le prix des biens en général et aussi de chaque bien dans chaque cas

particulier, le plus souvent *indépendamment* de la volonté et de l'activité (actions et omissions) du sujet économique, et notamment du propriétaire, et par conséquent aussi indépendamment du coût (travail) individuel du bien considéré.

La conjoncture acquiert avec le développement de plus en plus complet de la division du travail et de la circulation une importance de plus en plus générale et considérable, et constitue souvent le troisième facteur essentiel dont dépend la somme des valeurs d'échange des biens d'une économie et du patrimoine d'une personne, à côté des deux autres facteurs directeurs, le travail de production individuel et la consommation. C'est notamment dans le système de la libre concurrence que la conjoncture entre en jeu. C'est là que se trouve la marque de l'économie nationale moderne.

Lindwurm, *Eigenthumsrecht*, p. 301, appelle cela une *petitio principii*. Il y aurait eu dans la Grèce antique tout aussi bien que de nos jours des conjonctures. Assurément, dans la mesure où en Grèce (et à Rome), l'économie nationale reposait sur le même terrain juridique que de nos jours; mais jamais l'économie nationale et l'organisation juridique de l'économie n'ont pris un aspect individualiste comparable à celui de nos jours. De là l'influence particulièrement considérable de la conjoncture à notre époque.

L'individu profite ainsi, grâce à la conjoncture et en vertu du principe de la propriété privée, d'une augmentation de valeur de son patrimoine qu'il n'a pas acquise ou au moins pas tout à fait acquise par l'une des espèces de recettes ci-dessus mentionnées et notamment pas par une production ou une prestation de travail personnelles, qu'il n'a donc ni totalement ni même partiellement « méritée » au point de vue économique. De même l'individu subit des dommages dans la valeur de son patrimoine ou des biens de son économie, sans

que l'un des cas susnommés de dépenses ou de sorties, sans que surtout une consommation proprement dite ait eu lieu ; en cela il subit donc des pertes économiquement imméritées. Ce sont là des faits importants pour la théorie de l'essence et de la fonction de l'économie nationale qui repose sur ce terrain juridique et qui est organisée d'après ces principes, et également importants pour juger la pratique, le système individualiste de la libre concurrence (§ 167).

C'est ainsi que les choses se passent, du moins si, conformément à l'organisation juridique actuelle de l'économie et en particulier au droit privé en vigueur, le droit de propriété s'applique non seulement à la substance, ou à certaine valeur déterminée des biens, mais simplement à leur valeur, et si aucune correction n'est faite aux conséquences favorables de la conjoncture au moyen de l'impôt et si aucune indemnité n'est dévolue aux victimes des conjonctures défavorables par la collectivité, et en particulier par l'Etat. L'augmentation et la diminution de valeur, qui sont la conséquence du seul changement des conjonctures, touche alors uniquement et complètement le propriétaire ou le sujet économique.

Par les *impôts* dits *de circulation*, le gain, qui provient du changement de propriété, et, en outre, le gain qui provient d'une conjoncture favorable qui augmente la valeur et qui est réalisée par la vente de l'objet, surtout dans la propriété foncière (fonds de terre et bâtiments), se trouvent frappés : par exemple par l'impôt sur les transactions immobilières qui fonctionne dans nos Etats modernes (enregistrement français, entre autres). L. Stein fondait son ancienne théorie des impôts de circulation sur l'idée d'imposer les gains qui proviennent de ces changements de possession, et qui ne sont pas frappés par les impôts ordinaires sur le revenu (*Finanzw.*, 2e éd., p. 217, 466, s.). Il faisait cependant intervenir ainsi une nouvelle fiction, à savoir qu'il y avait dans tout changement de possession toujours un gain, qui constituait un objet imposable, et il ne poursuivait pas le véritable but, qui était justement d'atteindre par ces impôts de circulation les *gains*, provenant des *conjonctures*. En cela donc la théorie de Stein n'était donc qu'une justifica-

tion de la pratique défectueuse, si juste qu'il soit de ne pas confondre les impôts en question des théoriciens antérieurs avec la notion de taxe qui ne s'applique pas ici. La *pratique* impose ce changement de possession sans distinguer s'il y a un gain de réalisé ou non dans le changement de possession de la propriété et c'est là que réside le point scabreux de ces impôts de circulation, qu'ils atteignent la propriété foncière ou la propriété mobilière (impôts sur les opérations de bourse). Mais en tant qu'ils atteignent réellement le gain réalisé par des *conjonctures*, ce qu'ils font tout au moins dans les moments de hausse des prix de la propriété foncière, des marchandises et des titres, on doit non seulement les justifier, mais aussi reconnaître en eux un *postulat* de la justice distributive dans l'économie nationale. C'est notamment aussi en se plaçant à ce point de vue que les *impôts sur les opérations de bourse* doivent être expressément exigés, comme *correction* au gain échéant *par hasard* à l'individu en vertu du principe de la propriété privée. Les impôts de circulation existants ne doivent être complétés que conformément à ce but, et destinés autant que possible à atteindre les gains de conjoncture, surtout en ce qui concerne la propriété foncière, et exigent pour ces biens une forte élévation. Pour la technique des impôts, il y a évidemment pour une telle réforme des impôts de circulation, des difficultés sérieuses, mais non point insurmontables, comme je l'ai établi depuis la 2e édition de ces *Fondements* d'une façon plus précise dans le 2e vol. de ma *Finanzwissenschaft*. J'y ai traité méthodiquement la question de « l'imposition des gains de conjoncture », surtout dans la 2e éd. § 236, s. (p. 566, s., p. 570 et s. avec la bibliographie). Ihering montre dans son *Zweck im Recht*, I, p. 519 et s., comment on arrive sans prévention au même point de vue que moi. — La question n'est pas du tout une simple question intéressant la science des *finances* ; c'est aussi une question d'*économie politique générale*. Si une réforme des impôts, comme celle-ci, se réalisait, une partie des justes préventions contre l'influence de la conjoncture sur la situation économique de l'individu et surtout contre la propriété foncière privée, disparaîtrait.

Contre les conséquences que je tire de l'influence de la conjoncture, A. Held, *Grundriss, passim*, entre autres, page 70 : toujours avec cette objection qui dépasse le but et qui est par consé-

quent insoutenable que « la justice absolue est impossible à atteindre » comme si on ne devait pas — à cause de cela — tenter le possible. En s'appuyant sur de telles raisons on peut repousser tout essai de réforme sur n'importe quel domaine. Voir aussi Held, dans le *Jahrb.* de Conrad, 1878, vol. II, p. 257, s.; Lindwurm, *Eigenthumsrecht*, p. 302.

B. — § 167. LES PRINCIPAUX FACTEURS QUI CONSTITUENT LA CONJONCTURE. — C'est à peine si on peut les énumérer pour une *époque*, pour un *lieu*, pour une *espèce* de marchandises, *a fortiori* d'une façon tout à fait générale. Les circonstances suivantes sont cependant d'habitude d'une importance particulière, surtout, exception faite en partie pour le premier de ces facteurs, dans les économies nationales de notre monde civilisé actuel.

1. Perturbations dans les *récoltes des aliments essentiels*, sous l'influence de la température, parfois aussi des conditions politiques (destruction des cultures par la guerre) (1).

Par là la condition économique des producteurs (2) d'une part, d'autre part, la condition économique de la masse des consommateurs appartenant aux classes inférieures, sont souvent livrées à une influence souvent absolument différente (3). Cepen-

(1) Cf. IHERING, *Geist des röm. Rechts*, II, 2e, p. 237 et s.

(2) Cf. en ce qui concerne le commerce du blé, § 168 ci-dessous, et surtout en ce qui a trait à ce commerce et aux colons eux-mêmes : TOOKE, *Geschichte der Preise*, trad. all. d'Asher (2 vol., 1858-59) dans les chapitres sur le blé. L'abaissement des prix du blé en 1820 a aussi sur le continent ruiné bien des propriétaires. L'abaissement des prix depuis 1870 menaçait du même résultat. De là, comme on le sait, le retour au protectionnisme agraire sur le continent de l'Europe occidentale et centrale. L'étude de cette question de politique économique est toute différente suivant qu'on se place au point de vue de notre théorie de la conjoncture ou au point de vue ordinaire de l'économie nationale individualiste, qui ramène toujours tout à la simple activité consciente de l'individu.

(3) C'était un fait bien connue dans l'antiquité : cf. pour la Grèce, BÖCKH, *Staatshaushalt der Athener*, I, 1 § 15 ; pour Rome, IHERING,

dant l'amélioration des moyens de communication de nos jours et l'influence égalisatrice des spéculations sur les blés, les transformations apportées aux méthodes de culture (la méthode des assolements dans les pays fortement peuplés; elle consiste essentiellement dans la culture de différents produits qui, étant différemment favorisés ou défavorisés par les diverses températures, constituent une espèce d'assurance réciproque), tout cela a permis de restreindre ici l'influence de la conjoncture. Cela se voit dans les petites variations des prix du blé dans de courtes périodes de temps, si on les compare à celles du Moyen Age et de l'antiquité. C'est un fait solidement établi par l'histoire et la statistique des prix du blé. Toutefois même de nos jours, même dans les pays les plus riches et avec un système de communications fortement développé et un sérieux commerce du blé, il y a parfois des variations de 1:2 dans le cours d'une même année. C'est ainsi que le prix moyen hebdomadaire du blé sur les marchés anglais était de 49 sh. par quintal en septembre 1846, en mai 1847 de 102 sh. 6 d. et au commencement de septembre 1847, de nouveau 49 sh. 6 d. Quels changements dans la situation de la masse des consommateurs, des producteurs, des négociants : Tooke, *Hist. of pric.*, VI, 462. Voir aussi Neumann (Tüb.) dans le *Jahrb.* de Hildebrand, XVIII, 291, 318. Sur la fonction du commerce international du blé à notre époque, X. v. Neumann (Wien), *Uebersichten* (1871), p. 9, s. Même avec les moyens de communication actuels, le prix du blé peut rapidement monter et retomber aussi rapidement, comme l'a fait voir le mouvement des prix de 1890-1892. Evidemment dans ce cas l'influence de l'exploitation de la conjoncture par

p. 238. Pour les temps modernes, les rapports entre la *mortalité* générale de la population — et principalement des classes inférieures — et le prix de l'aliment essentiel sont encore facilement démontrables de nos jours ; il y a eu, en vérité, au milieu du XIX[e] siècle, une telle corrélation entre les deux, que toute élévation de prix était accompagnée d'une augmentation de la mortalité. — C'est assurément une preuve de ce fait que le salaire moyen dans la masse de la classe ouvrière dépasse de peu le montant absolument nécessaire à la vie. Cf. WAPPAUS, *Bevölkerungsstatistik*, 2 vol., Leipzig 1859, I, 197, s. ; LANGE, *Arbeiterfrage*, 3[e] éd., p. 162, 199, s.

la spéculation pourrait avoir agi comme un puissant facteur.

2. Changements dans la *technique* et par suite dans l'*économique* de la production des biens (nouvelles méthodes de production).

C'est ainsi que souvent de *nouveaux* produits meilleurs viennent remplacer, pour répondre au *même* besoin, d'anciens produits ou bien ces derniers sont obtenus à des coûts moindres. Dans les deux cas, la valeur des anciens produits et des capitaux, avec lesquels ils sont obtenus, subit une réduction et les producteurs (entrepreneurs et ouvriers) sont, parfois du moins, réduits à une position économique critique. Un exemple capital tiré des temps modernes, c'est l'introduction des machines à la place du travail manuel avec des outils imparfaits. Cf. G. Schmoller, *Geschichte der deutschen Kleingewerbe*, Halle, 1869. Un autre exemple tout à fait spécial: les conséquences des procédés de fabrication de l'acier Bessemer (et du procédé Siemens-Martin) pour l'industrie du fer. De même la suppression toujours de plus en plus considérable du fer que remplace l'acier bon marché et beaucoup plus résistant (V. Pechar, p. 2, et s.).

3. Changements dans les moyens de *communication* et de *transport*, qui influent sur le mouvement *dans l'espace* des hommes et des produits, en le facilitant, en règle générale, pour les peuples en progrès.

Cela touche surtout la *valeur du sol* et des *articles de valeur spécifique peu élevée* ; des branches entières de production sont ainsi soumises à une transition difficile à d'autres méthodes d'exploitation. Elévation de la valeur du sol à proximité des voies de communication à cause de la vente plus facile de leurs produits ; facilités données aux grandes agglomérations de population dans les villes, en rapport avec le n° 6 et le n° 7, et de là l'énorme élévation de la valeur du sol urbain, surtout du sol des grandes villes et dans leur voisinage. — *Exportation* rendue plus facile à des contrées ayant eu jusqu'ici des prix peu élevés pour le blé et les matières premières d'économie rurale ou forestière, pour les produits des mines, dans des contrées à prix plus élevés, par suite aggravation de la position économique de tous les éléments de la population ayant un revenu stable dans

les premières contrées et situation particulièrement favorable pour les producteurs et surtout pour les propriétaires fonciers. Un exemple très caractéristique c'est, depuis le milieu de notre siècle, le rapprochement de plus en plus réalisé des prix du blé de l'Europe continentale centrale d'une part et des prix français et anglais d'autre part ; présenté d'une façon très instructive dans les beaux travaux de statistique de E. Laspeyres, par exemple, *Deutsches Handelsbl.*, 1874, p. 394, sur les prix en Hongrie, en Bohème, en Prusse, en France, en Angleterre. — Par contre, l'importation facilitée du blé et d'autres matières de valeur spécifique peu élevée a un effet opposé, elle favorise les consommateurs et porte préjudice aux producteurs dans le pays de production. Là donc, de même, nécessité de passer à d'autres productions, de la culture du blé à l'élevage des bestiaux, comme en Angleterre depuis 1840, comme récemment, à la suite de la concurrence du blé bon marché de l'Europe orientale et d'outre-mer, en Allemagne et dans l'Europe occidentale. Situation difficile pour nos agriculteurs à cause de notre climat, puis à cause des fortes augmentations de salaires récentes, qu'ils ne peuvent reporter sur les produits aussi facilement que les industriels ; tous ces exemples prouvent que l'*ensemble* des conditions de la vie, en d'autres termes que la *conjoncture et non l'activité individuelle* détermine souvent la situation économique des individus.

4. Transformations dans les *opinions* des hommes sur l'utilisabilité des biens, d'où changement dans l'appréciation de la valeur concrète, par suite dans la demande des biens.

Changements de goût, changements de mode, etc., s'accomplissant parfois si vite que les producteurs se trouvent au moins provisoirement dans une position précaire.

5. Transformations dans les conditions générales de la *production* et de la *vente* des biens, puis du *crédit*, qui dépendent de la situation *politique* de la circulation nationale et internationale, de la confiance plus ou moins grande du monde des affaires : un motif *politique*.

Ce motif est de plus en plus important par suite de l'importance croissante de la division nationale du travail et du développement de la circulation économique internationale (§ 152 et s.), et de l'intervention toujours plus considérable du crédit (§ 158), d'autre part par suite des dimensions énormes des préparatifs de guerre. Communications très instructives sur l'influence qu'exercent les grands troubles politiques sur la production dans les *rapports des Chambres de commerce* de ces dernières années, en Allemagne, notamment dans ceux de 1866, 1870. — Nécessité aussi, à cause des conditions complexes de l'économie et de la sensibilité du crédit, de terminer les guerres en quelques batailles courtes et décisives, ce qui nécessite tout un système préventif de défense et des armées permanentes. Voir à ce sujet ci-dessous, l. VI ; A. Wagner *Reichsfinanzen*, dans Holzendorff, *Jahrbuch d. D. Reichs.*, III, 120 s., et aussi *Finanzwiss.*, 2e éd., I, § 108, 3e éd., § 183.

6. Transformations dans l'*organisation juridique* de la circulation nationale et internationale.

Elle exerce une influence essentielle sur la production, le commerce, la fourniture des marchandises, le choix des lieux de production, ce qui influe dès lors d'une façon plus ou moins absolue sur la valeur des biens, des capitaux, avec lesquels ils sont créés, et de la propriété foncière : transformation de la politique *agraire, industrielle, commerciale.* La réforme des *lois anglaises sur les céréales* en offre un exemple : elle a agi dans le même sens que les facilités apportés à l'importation des céréales en Angleterre par de meilleurs moyens de transport.

7. Transformations dans la *répartition territoriale* et dans la *situation économique générale* de toute la population d'une branche de la production économique.

Elles ont une influence considérable sur la valeur du sol, au point de vue général et local, sur les conditions de production et de vente de beaucoup de marchandises : par exemple élévation de la valeur du sol avec une population plus grande, plus riche, plus fortement concentrée dans l'espace, sous l'influence de la liberté d'établissement, de l'émigration du plat pays dans les grandes villes. L'économie rurale allemande et surtout du

nord-est de l'Allemagne est à cause de cela, depuis ces dernières années, dans une position précaire. Voir la deuxième partie des *Fondements* en ce qui concerne la liberté d'établissement. L'influence de ce septième motif se fait surtout sentir dans les conditions du sol des *grandes villes*, où les « formations privées de capital » les plus énormes sont le résultat de la spéculation sur les terrains et de la hausse de la valeur du sol — aux dépens d'un nombre infini de générations de locataires. A ce sujet voir aussi *Fondements*, 2e partie, dans la section concernant le sol des habitations urbaines.

8) Transformations dans l'état *social* et *économique* des diverses *classes* de population, qui, par leur influence sur le taux des salaires, de l'intérêt, sur la demande des objets de consommation pour les masses et des articles de luxe, déterminent au fond la valeur du sol, du capital, comme possession privée, et les conditions de production d'un grand nombre de marchandises.

Par exemple, la liberté pleine et entière de coalition donnée aux classes de travailleurs salariés et la protection de l'Etat contre l'exploitation, au moyen de la législation *des fabriques* ou mieux, comme on l'appelle maintenant législation protectrice *des ouvriers* : elle entraîne l'élévation des salaires, l'abaissement de l'intérêt, des revenus du capital, la réduction de valeur de certains placements de capitaux, l'augmentation du revenu des classes inférieures, la diminution du revenu des classes supérieures, et par suite, au lieu de la demande de certains articles par les classes aisées, la demande d'articles pour les ouvriers et, par suite de tout cela, la transformation de la production de l'économie nationale : simples transformations, qui ont nécessairement une influence considérable sur la valeur de bien des patrimoines privés. Il n'y a, par exemple, comme on peut le montrer dans la théorie du profit du capital et de l'intérêt, absolument aucun minimum au profit ou à l'intérêt ; il peut être réduit à près de 0 et cela d'après les principes mêmes du système de la libre concurrence. Plus les ouvriers parviennent à obtenir pour eux une part croissante dans les revenus de la production, plus on approche de cette hypothèse. Une baisse de l'intérêt à 2, 2 1/2 0/0 me semble fort possible comme à

Schmoller, *Grundfragen des Rechts und der Volkswirthschaft*, dans un temps fort éloigné pour nos peuples de l'Europe centrale, et assurément, somme toute, elle nous semble bienfaisante, v. ci-dessous, § 94, s. Mais quels énormes changements seront apportés par un tel phénomène économico-politique dans la situation économique de milliers de gens, qui ne sont pas du tout intéressés directement aux rapports entre ouvriers et capitalistes !

Un exemple pratique, merveilleux, d'événements analogues à ceux dont il est parlé ici sous l'influence d'un phénomène historique dû au hasard, nous est donné par les manifestations que produisit, en 1871 et années suivantes, la conséquence de l'apport des milliards français. Voir à ce sujet : A. Wagner, *Reichsfinanzen*, *op. cit.*, III, 228 s. ; surtout le *Résumé*, p. 250-252, et *du même* dans le *Jahrb.* de Hildebrand, 1874, XXII, 389 s. La guerre en question et les milliards sont un nouvel et bon exemple de la puissance décisive de la conjoncture dans l'économie nationale.

C. — § 168. Réflexions. — L'influence certaine de la conjoncture donne, au point de vue de l'économie nationale et de la politique sociale, à réfléchir. Les résultats de l'exploitation économique sont, si bien qu'elle soit conduite, contrecarrés en toute occasion par la conjoncture. Ce n'est pas seulement et souvent même, ce n'est pas le mérite ou la faute personnels, ce n'est pas le *travail*, la prudence, l'économie, ce n'est pas la paresse, la légèreté, la prodigalité, mais c'est la *conjoncture* qui détermine souvent d'une façon décisive le sort de l'économie et de son sujet.

Il n'y aurait que deux conditions, qui malheureusement ne se rencontrent pas, qui la rendraient moins redoutable : d'abord si les *chances* de la conjoncture, la perspective d'une conjoncture élevant la valeur et le risque d'une conjoncture abaissant la valeur, étaient égales, somme toute, pour toutes les sortes de biens, ou toutes les époques et en tous les lieux de l'économie nationale ; alors il y aurait vraisemblablement com-

pensation des avantages et des désavantages de la conjoncture pour tous les patrimoines et aussi pour le patrimoine de chacun, de quelques biens qu'il consistât, où qu'il se trouvât ; en second lieu, si seulement chacun pouvait au moins (et d'ailleurs réellement aussi) calculer la conjoncture en une certaine mesure, d'une façon sûre, par des observations soigneuses et par de grands efforts, un grand zèle, une grande peine, en d'autres termes par le *travail* : il y aurait alors, dans l'emploi de la conjoncture aux buts économiques de chacun, quelque chose de plus autorisé et, dans les gains réalisés par la spéculation sur la conjoncture favorable, un salaire encore en une certaine mesure mérité au point de vue économique par un travail réel et au stimulant auquel chacun obéirait quelque chose d'utile aussi à l'intérêt commun.

Mais, bien qu'on l'ait soutenu et bien qu'on ait soutenu aussi à l'occasion sa justification absolue et son utilité, non seulement pour l'économie *individuelle* mais aussi pour l'économie *nationale*, la conjoncture ne répond pas, ou presque pas, comme le montre l'expérience, dans la grande majorité des cas, à ces deux conditions.

Cf. surtout O. Michaelis : *Die wirtschaftliche Rolle des Speculationshandels*, dans *Berl. Vierteljahrsschr. f. Volkwirthsch.*, 1864, IV, 130 ; 1865, I, 196 ; 1865, II, 77 ; du même, *die dauernde Frucht der Conjunctur*, ib., 1866, II, 121, actuellement dans le 2e vol. de ses écrits d'économie politique. D'autre part, J. Neuwirth a exprimé des doutes très justifiés sur la « productivité » du commerce de spéculation dans sa *Speculationskrise von 1873*, Leipzig, 1874, p. 311 s. Voir en outre les travaux de G. Cohn, *Zeitgeschäfte und Differenzgeschäfte*, dans *Hildebrand's Jahrb.*, VII (1866), 377 s., IX, 73 s., et dans ses recherches statistiques sur l'activité de la spéculation dans le commerce du seigle de Berlin, dans *Zeitschrift d. K. Preuss. Stat. Bür.*, 1868, p. 21 s., et dans *Hildebr. Jahrb.*, XVI (1871) 282 s. ; cf. éga-

lement l'article cité ci-dessus, § 155, dans ses Essais économiques. Cohn porte des jugements plus impartiaux sur le commerce de spéculation, s'éloignant des jugements optimistes de Michaelis, bien qu'il ait su donner une preuve intéressante en faveur des spéculations sur le commerce du blé (cf. ci-dessous). L'espèce encore la plus utile d'une façon générale et relative du commerce de spéculation — en opposition avec le commerce de spéculation des valeurs mobilières et surtout des biens-fonds (cf. sur ce point nos observations sur le congrès d'Eisenach, 1872, *Verhandl.*, p. 235, s. et là aussi Engel, *Ref. über Wohnungsnoth*, surtout p. 169 s., et ci-dessous dans la 2e partie les explications sur le sol des habitations des villes) — c'est le commerce des blés au moment des mauvaises récoltes ; parmi les modernes, c'est surtout Roscher dans son écrit sur le commerce des grains (1847) qui l'a démontré ; cf. aussi son *System*, II, 2, ch. XII. On omet aussi de signaler évidemment que le moyen d'y remédier, c'est-à-dire l'élévation suffisante et opportune des prix pour réduire la consommation à (ou au-dessous de) la mesure minima dans la masse du peuple, et pour rendre les approvisionnements possibles et profitables, fait retomber le préjudice de la conjoncture défavorable, de la mauvaise récolte, pour la plus grande partie uniquement sur les classes inférieures. Lindwurm, *Fig.*, p. 302, reprend le vieux plaidoyer en faveur de la spéculation ; je ne le considère pas assurément comme tout à fait faux, mais il ne me semble juste que dans les cas exceptionnels.

Les chances favorables et nuisibles de la conjoncture sont donc toujours *extraordinairement diverses suivant les temps, les lieux et les objets* (espèces de biens).

Dans une économie nationale croissant en population et en bien-être, ce sont surtout les bonnes chances qui l'*emportent* en moyenne, malgré les revers et les fluctuations temporaires et locales, en ce qui concerne la *propriété foncière*, surtout dans les *villes* (*grandes* villes). Pour les biens mobiliers, pour certaines parties du patrimoine d'usage, comme du capital au contraire, où les variations de la conjoncture sont beaucoup plus fréquentes et plus efficaces, il n'y a pas de direction de la conjoncture qui règne d'une façon constante, parce que les condi-

tions de la production changeantes (récoltes) exercent une influence immédiate.

L'objection courante qu'il y a, à côté des chances gain de la conjoncture de tout aussi grandes chances de perte et que c'est tout au plus celui qui montre le plus d'intuition économique qui en tire un avantage « mérité », manque de justesse, surtout en ce qui concerne la propriété foncière des grandes villes, malgré qu'on aime à la faire ici surtout. C'est ce qui ressort d'une façon suffisamment certaine des données de la statistique sur la valeur moyenne des loyers à Berlin. Cf. les tableaux de Bruch, *Wohnungsnoth*, dans *Berl. Stadt. Jahrb.*, VI (1872), p. 23, et les données d'Engel, *Eisen. Verhandl.*, 1872, p. 172, 182. Le prix moyen des locations est monté de 1815-1831 de 39,06 à 85,06 ; de 1831-1872 à 171,19 Thlr. De 1831-1872, il est monté (sauf pour les trois années 1849-51, où il est tombé de 104,65 en 1848 à 101,1 en 1849, à 98,6 en 1850 et à 98,4 Thlr. en 1851) d'une façon ininterrompue. Ces petites diminutions étaient déjà, en 1854, rattrapées (106,34). Au moment de la revision de la 2e édition de cet ouvrage (1878), on ne pouvait pas encore savoir (mais cela n'était pas dès lors sûr) si l'extraordinaire surspéculation des années 1871 et suivantes devait amener une longue période de baisse. La valeur moyenne des habitations était de fin 1872-1877 : 609, 717, 752, 744, 748, 722 m. (*Berlin Stat. Jahrb.*, 1877, p. 88, 1878, p. 95). Depuis, il est tombé par suite de la forte augmentation du nombre des petits logements. C'est ainsi qu'il était en 1888 de 642, en 1889 de 652 m. (*Jahrb.* vol. 15, 1888, Berlin, 1890, p. 140).

Nous trouvons un autre exemple capital tout à fait moderne de la conjoncture, et de la situation créée par elle, dans l'*industrie du charbon* et *du fer* (dans tous les pays civilisés, non pas seulement dans ceux qui ont une politique commerciale déterminée, de libre-échange ou de protectionnisme, en Angleterre comme dans l'Amérique du Nord et en Allemagne). Les transformations de la *technique* (fabrication de l'acier Bessemer) ont évidemment accéléré la baisse. Cf. Pechar, *Kohle u. Eisen* et les rapports des fonderies, par exemple de l'union de Dortmund pour 1877-78. Prix moyen pour le fer brut à Glasgow, par tonne, 1870-77, mark : 55,45, 60,13, 123,97, 139,35, 89,33, 67,12, 59,67, 55,45 (Pechar, p. 39). Prix maximum pour l'acier puddlé : 1873

par 1.000 kil. 180-192, milieu de 1878, 54 ; pour le fer brut Bessemer, 210 et 65, pour les plaques 480-510 et 150-160 marks (rapport de l'Union). Depuis, les *cartels* se sont mis à agir de plus en plus sur ce domaine, et ont apporté plus de régularité dans les prix, mais ils ont coopéré également à la formation des prix et des conjonctures pour la meilleure exploitation des consommateurs.

Les nombreuses *transformations de la technique* rendent aussi la conjoncture plus variable, mais créent dans une collectivité en progrès certaines circonstances qui font baisser plutôt que monter les valeurs d'une partie des biens (des produits industriels et des capitaux, par exemple des outils et des machines, avec lesquels on les obtenait jusqu'ici). Ainsi la conjoncture fait obtenir surtout au propriétaire foncier des bénéfices qu'il ne gagne pas, du moins économiquement, mais dont il n'est redevable qu'à l'institution de la propriété privée et des rapports de celle-ci avec la valeur des biens — bénéfices pour lesquels d'autres et toute l'économie nationale avaient commencé par fournir les conditions.

Exemples frappants de gains de conjoncture réalisés sur la spéculation des terrains à bâtir à Berlin, dans Engel, p. 180. Dans les années 1888 et suivantes, on constaterait des faits absolument semblables. L'objection de A. Held et d'autres, que les bénéfices de conjoncture ne seraient pas à poursuivre en dehors de la propriété foncière, n'est pas si généralement juste. La situation économique tout à fait à part de la propriété foncière, surtout dans les villes, est cependant tout à fait méconnue, si les bénéfices de conjoncture sont rapprochés sans plus de ceux qu'on réalise sur les biens mobiliers.

En ce qui concerne le second point, ce ne sont, comme la plupart des autres gains en valeur provenant de la conjoncture, et d'ailleurs essentiellement que des *gains de jeu* — auxquels toutefois correspondent à bon droit et nécessairement des *pertes de jeu* — attendu que la spéculation qui sert de base n'a principalement, et ne peut avoir que le caractère du *jeu* et non pas du *calcul*, et par conséquent du travail. C'est ce que nous enseigne l'expérience et aussi l'observation des spécu-

lateurs eux-mêmes, et elle ne fait que confirmer, par là, le résultat de l'analyse.

« La somme des circonstances *inconnaissables* l'emporte de tout temps infiniment sur celle des circonstances *connaissables* ». « Plus l'appréciation des circonstances connaissables est juste et précise, sur lesquelles se fonde le calcul raisonné du spéculateur, plus il est vraisemblable que la somme infiniment supérieure des circonstances non connaissables modifiera le résultat. » (Lassalle, *Kapital und Arbeit*, p. 28). Maintes circonstances (par exemple les conditions de la vie politique, de nouvelles inventions) sont même, au point de vue de leur apparition ou de leur non-apparition, *impossibles à calculer* et cependant elles sont *décisives*. La *force* d'influence des circonstances particulières, même connues, est également impossible à mesurer d'une façon précise par avance. C'est user de contrainte envers les choses que de vouloir le méconnaître.

Voir les articles ci-dessus cités de G. Cohn, en rappelant que l'erreur de l'attente de la spéculation sur les seigles à Berlin devient plus petite dans le cours de l'année, ce qui cependant n'enlève rien de ce que j'ai dit dans le texte. Dans le commerce du blé on lutte évidemment avec un facteur particulièrement variable, la température ; mais on a d'autre part recueilli, pour cette marchandise si importante, les observations les plus longues et actuellement les plus volumineuses, et on pourrait de nouveau les réduire en système. Cf. surtout sur les observations que les grands commerçants de blé anglais font faire sur les prévisions de récoltes, en partie par des agents spéciaux, et sur les méthodes employées, pour obtenir des données statistiques sur les récoltes, par l'activité privée, Tooke et Newmarch, *History of Prices* (traduction all. de Asher, II, 1). Mais toutes ces évaluations peuvent étrangement tromper, comme le prouvent les crises particulièrement dures du commerce du blé, les baisses subites de prix (par exemple en 1847, voir mes *Beiträge zur Lehre von den Banken*, p. 205, s., et ci-dessus § 167, n° 1) et les nombreuses faillites. — Récemment les recherches statistiques antérieures de Cohn pour le commerce du blé à Berlin ont été poursuivies (Kantorowicz, *Wirksamkeit der Speculation im Berl. Kornhandel, 1850-1890*, dans le *Jahrbuch* de

Schmoller, XV, 1891, p. 1183). Ces recherches contribueraient à confirmer quelque peu les conclusions de Cohn (p. 1193). Cependant on a tout récemment (1885-1890) fait ressortir un accroissement de l'erreur de calcul, qui doit être ramenée expressément à la perturbation de la spéculation par des mesures, politiques (p. 1183 et s.). Les erreurs, en ce qui concerne les prix réels de l'avenir, sont d'ailleurs encore assez considérables pour montrer combien il y a de motifs inconnaissables et comment ces affaires revêtent le caractère du jeu. D'ailleurs on peut avoir des doutes sur l'évaluation des moyennes et sur les conclusions. Les propositions de Lassalle ne me semblent pas le moins du monde ébranlées par des preuves « inductives » de ce genre.

Et les doutes augmentent encore, si l'on considère encore d'autres points, qui sont en rapport avec la question de la spéculation et les vicissitudes des conjonctures. En tant qu'il se glisse réellement dans la spéculation et dans l'exploitation des conjonctures quelque chose qui peut être considéré comme un facteur économique du travail, en tant que par conséquent le succès économique peut dans cette exploitation être tenu pour une conséquence d'actes volontaires, d'actions, de négligences conscients et non plus seulement comme un résultat du hasard et des conséquences du principe de la propriété, du moins, dans une certaine mesure, on doit s'arrêter au dilemne suivant : ou c'est une petite minorité seulement qui prendra toujours part à cette exploitation, les autres ne le pouvant ou (heureusement) ne le voulant pas ; ou la passion de la spéculation se répandra de plus en plus et la vie économique finira par revêtir absolument le caractère du jeu et de la duperie.

Si les conjonctures ne s'offrent pas d'elles-mêmes à l'exploitation, on essaye de les créer artificiellement ou de les faciliter ; cela ne peut se produire qu'au moyen de pratiques d'une moralité suspecte, en lésant les intérêts économiques sur une grande échelle et en entraînant une nouvelle corroboration du caractère

de jeu de l'économie nationale. Il en résulte de funestes effets sur tout l'état moral de la société, dont il a été souvent traité déjà dans le livre I (§§ 41, 44). Il s'ensuit de grands changements dans les revenus et les patrimoines : ils sont favorables aux joueurs, aux spéculateurs heureux, et aussi aux malins et aux gens les moins consciencieux ; défavorables aux joueurs et spéculateurs malheureux, et préjudiciables aux autres. C'est sur une grande échelle qu'on voit acquérir des revenus sans travail, qu'on voit des fortunes acquises aux dépens d'autrui par le jeu et l'exploitation des conjonctures, et même, par exemple, au moyen de spéculations à la hausse sur le prix des marchandises, aux dépens des masses populaires. Les suites en sont : une distribution plus défavorable du revenu et de la fortune nationale, l'irritation et la jalousie, l'orgueil des enrichis et le luxe démesuré.

Dans ces conditions on ne peut pas dire avec les optimistes que l'influence de la conjoncture et de son exploitation ne sont pas suspectes, qu'elle est même féconde, parce qu'elle agit sur la véritable activité économique, en récompensant celle-ci et en punissant la paresse, le faux commerce. Et l'on ne peut davantage soutenir avec les esprits plus froids que tout est nécessaire et ne peut être modifié — comme conséquence de la propriété privée et de la liberté du commerce — et l'ajouter au reste. Car ainsi on passe trop légèrement et trop facilement par-dessus la question de savoir s'il en est réellement ainsi et s'il n'y a rien à changer à cet état de choses.

D. — § 169. POSITION SCIENTIFIQUE DE LA QUESTION DE LA CONJONCTURE. — Au lieu de ces manières de voir que nous venons de mentionner, on doit reconnaître ouvertement que dans l'économie nationale, surtout moderne, une personne peut faire, sous l'influence de la conjoncture, des gains ou des pertes, des accroissements ou des diminutions de patrimoine immérités ou injustes au point de vue de l'économie personnelle, et

que cela a des côtés essentiellement sujets à caution. Mais cela admis n'entraîne pas nécessairement en soi la conclusion qu'il faille absolument tendre à *écarter* d'une façon méthodique cet état de choses. Cette prétention supposerait la *possibilité* clairement constatée de ce changement. L'étude de cette question n'a été jusqu'ici qu'effleurée, et assez rarement ; une enquête suffisante n'a pas eu lieu en tout cas. L'enquête *socialiste* n'est *pas suffisante*, parce qu'elle méconnaît les difficultés de ce changement. L'économie politique s'est contentée au contraire jusqu'ici de reconnaître sans plus et d'accepter tranquillement cet état de choses comme une conséquence *nécessaire du principe de la propriété* : et c'est là un point de vue aussi insoutenable.

Voici par contre ce que la science peut affirmer à l'égard de la conjoncture.

1. Le *danger* de ces changements de fortune qui, économiquement, ne sont ni justifiés ni mérités par l'individu, et de leurs conséquences ne doit pas être contesté.

La conjoncture avec ses influences apparaît bien comme un facteur particulièrement caractéristique de notre « libre » économie nationale actuelle. Si l'on ne peut l'écarter ou en compenser les effets, la conséquence de cet état de choses doit être franchement reconnue : et cette conséquence c'est que la situation économique des individus ou des familles ne dépend pas toujours surtout, ni à plus forte raison seulement, de leur activité économique propre (travail, économie, emploi des capitaux, exploitation du sol) ou de l' « exploitation économique » (§ 157) ; elle est essentiellement un produit de la conjoncture. Mais c'est là une circonstance qui affaiblit nécessairement l'importance de la responsabilité économique personnelle. Il n'est donc pas non plus juste de dire de notre économie nationale, qu'elle repose tout entière ou seulement d'une façon prédominante sur ce principe de la responsabilité propre du sujet économique. Il n'est pas moins faux de faire de l'élément du *self-help* le principe *directeur* de la politique économique : faute que la nouvelle économie politique anglaise a commise. Cet élément suppose-

rait plutôt une économie nationale où la conjoncture n'aurait pas une influence aussi considérable et où l'exploitation économique proprement dite déciderait seule essentiellement de la situation économique des individus.

2. Si l'organisation actuelle de l'économie nationale et sa base juridique sont responsables de cet état de choses, et par conséquent la propriété privée des moyens de production (terre et capital), la liberté des contrats, la puissance de spéculation des entreprises privées et surtout le système d'économie privée dit de la libre concurrence (livre V), on doit tout au moins reconnaître qu'il est nécessaire de chercher à résister aux *conséquences fâcheuses* de la conjoncture.

Cela peut se faire en une certaine mesure à l'égard des *gains* de la conjoncture qui ne sont pas « mérités » ou ne le sont pas suffisamment, au point de vue économique, par un *système rationnel d'impôt*, dans le genre ci-dessus mentionné, qui cherche à atteindre ces gains ; à l'égard des pertes économiquement « imméritées », qui sont la suite de la conjoncture, et des différents inconvénients qui en résultent, comme le ralentissement de la vente, les crises, le renvoi des ouvriers, la réduction des salaires, etc., par un système d'*assurance* rationnel se conformant aux circonstances (entre autres aussi l'assurance des ouvriers) et par la reconnaissance de la justification systématique même de l'*aide de l'Etat*, dans les cas qui en sont susceptibles : ce ne sont évidemment là que des moyens pour combattre les *symptômes*, les *conséquences* du mal, non point ses *causes*, et non par conséquent le mal lui-même. Mais par cette raison même, ce n'est ni absolument inefficace, ni faux. Le principe de l'intervention de l'Etat doit être notamment considéré comme un principe *fondé* sur les rapports mêmes de notre économie nationale, alors que la doctrine libérale individualiste le dénonce comme absolument faux, comme en contradiction avec ces rapports.

3. Une étude plus approfondie recherchera si et en quelle mesure le mal même, l'influence décisive de la conjoncture, peut être écarté ou tout au moins dimi-

nué. Et cela nous amène à la question de la transformation de l'organisation de l'économie nationale et du droit économique qui y correspond, pour arriver à une production plus régulière, et à une répartition plus juste et plus légitime.

C'est la question principale de l'économie politique actuelle, que le socialisme scientifique a le mérite d'avoir posée, mais à laquelle il a répondu trop à la légère et d'une façon *apodictique trop unilatérale*. Dans les livres III, IV et V et dans la 2e partie des *Fondements (de l'économie politique et du droit)* nous discuterons à fond en nous plaçant au point de vue ci-dessus exposé.

Par anticipation du résultat que donneront les discussions postérieures, notons seulement ce double point de vue : dans la mesure où l'économie et la technique le permettent et où, au point de vue socio-politique, cela n'est point nuisible, il faut remplacer l'économie privée par l'économie commune, surtout de l'Etat, de la commune ; dans la mesure où, — dans la masse des cas, du moins pour la période actuelle, — cela *ne peut* avoir lieu, l'économie privée elle-même doit être réglementée davantage. Ces deux moyens contribuent à restreindre l'influence de la conjoncture et de ses vicissitudes ; à empêcher les individus de profiter fortuitement des avantages de la conjoncture ou de spéculer sur la conjoncture ; à faire supporter les effets, bons ou mauvais, des vicissitudes incessantes de la conjoncture à la communauté, comme étant toujours après tout ce qu'il y a de mieux à faire.

CHAPITRE III

PRODUIT (*Ertrag*) ET REVENU (*Einkommen*), OU LA THÉORIE DU REVENU CONSIDÉRÉE DU POINT DE VUE DE LA PRODUCTION.

§ 170. REMARQUE PRÉLIMINAIRE ET BIBLIOGRAPHIE.

La théorie du produit et du revenu forme la suite de l'exposition de la théorie de l'activité économique, commencée dans la 1re section du chapitre précédent, §§ 156 et s. Il faut distinguer ici l'économie *individuelle* et l'économie *nationale*. De là, la division en les deux sections qui suivent. Il faut en outre souvent distinguer dans les points particuliers, même dans la théorie du revenu individuel, le *double point de vue* auquel on se place, celui de l'économie *individuelle* et celui de l'*économie nationale*, surtout en ce qui concerne le *coût*, distinction particulièrement importante, dont la non-observation ou dont la fausse observation conduit nécessairement à des erreurs, comme le montre l'ancienne méthode. Toute la théorie du revenu doit aussi être traitée au *double* point de vue que nous avons déjà distingué : celui de la *production* des biens dans l'économie nationale et celui de la *répartition* des biens dans la dite économie. Ce n'est qu'en se mettant constamment à ce double point de vue, que cette théorie reçoit sa véritable conclusion théorique. Dans ce chapitre, la théorie du revenu se trouve discutée au point de vue de la *production*, en tant qu'elle me paraît rentrer dans la partie générale fondamentale. Dans le quatrième livre qui suit, elle sera étudiée au point de vue de la répartition. L'économie politique de l'école de Smith s'est constamment tenue ici comme en toutes ses discussions au premier point de

vue d'une façon beaucoup trop *unilatérale* et a en outre souvent confondu le point de vue de *producteur* du sujet économique *individuel* (l'entrepreneur) avec celui de *tout le peuple* (l'économie *nationale*) dans la question de la production. Sur cette question, voir en outre ci-dessous livre IV (remarques préliminaires bibliographiques).

Pour la bibliographie voir les riches renseignements dans l'article *Einkommen* de Rob. Meyer, *Handwörterb. der Staatswiss.*, III, 67 et sa monographie, *das Wesen des Einkommens*, Berlin, 1887. — Ricardo, *Principles*, ch. XXVI et XXXII. — Bernhardi, *Versuch einer Kritik der Gründe, die für kleines und grosses Grundeigenthum sprechen*, Petersb., 1848, § 14 s. — Rau, I, § 70, 71, et § 165, 245 s. — Roscher, I, § 144 s., et § 106. — Mangoldt, *Grundr.*, § 85 s., et Art. *Einkommen*, dans *Staatswörterb.*, III, et *Volkswirthschaftslehre*, ch. 12. — Surtout v. Hermann, *Untersuch.*, ch. IX, p. 582 s., et G. Schmoller, *Lehre vom Einkommen in ihrem Zusammenhange mit den Grundprincipien der Steuerlehre* (*Tüb. Ztschr. f. Staatswiss.*, XIX, (1863) p. 1 s. On renvoie à ce travail également pour l'histoire dogmatique de la conception du revenu. — Schäffle, *Syst.*, 3e éd., I, § 168 s. — Guth, *Lehre v. Eink.*, 2. édit., Lpz. 1878. — B. Weisz, *Lehre v. Eink.*, dans *Tüb. Ztschr.*, 1877 et 1878. Cf. aussi H. Rösler, *zur Lehre vom Einkommen*, dans le *Jahrb.* de Hildebrand, 1868, I. Et dans la littérature socialiste, surtout les travaux de Rodbertus, v. ci-dessous et Marx, *Kapital*, II, ch. XIX, XX. Pour plus de renseignements bibliogr., remarque préliminaire, section 2 ci-dessous.

Neumann, dans ses *Grundlagen* et dans le *Handbuch* de Schönberg, I, 4, 3e édit., p. 169. Th. Mithoff, *ib.*, 11, p. 575. G. Cohn, *System*, I, p. 563 s. Ce qu'il y a de plus important maintenant c'est le livre de Rob. Meyer ; un exposé de nos différences de conception nous entraînerait trop loin. Je m'en suis cependant tenu essentiellement à la manière de voir que j'ai toujours eue jusqu'ici, en cherchant à améliorer et surtout à creuser ma formulation dans le détail.

La théorie du revenu, du produit et du coût est d'une importance pratique pour la *théorie des impôts*, surtout aussi pour les questions se rapportant à la conception du revenu et des coûts (retenues, etc.) dans l'impôt sur le revenu (nominal). Il

arrive souvent que cette conception ne soit pas, bien entendu, formulée spécialement dans les lois, mais l'expression en est nécessairement sous-entendue. Nous renvoyons sur ce point à la bibliographie de l'économie financière. Cf. ma *Finanzwis.*, II, 2e sect., p. 314 s. Voir mon article sur la réforme des impôts directs en Prusse, spécialement sur les impôts sur le revenu dans la *Finanzarchiv* de Schanz, 1891, 2e vol.

PREMIÈRE SECTION

Produit de l'économie individuelle et revenu individuel.

I. PRODUIT. — § 171. A. DÉFINITIONS. La notion de *produit* existe quand les recettes sont rapportées à l'objet dont elles proviennent, ou sont considérées comme l'émanation d'une source d'acquisition, c'est-à-dire d'une activité, d'un droit, d'une organisation d'acquisition déterminée, sans considérer la personne à laquelle elles échoient. Le produit est donc l'accroissement des biens provenant d'une telle source, partant, de leur valeur, envisagé dans son rapport à sa source, considérée comme sa cause et sa condition ; il est une quantité de biens, qui représente un quantum de valeur déterminé (de valeur d'usage et, éventuellement, régulièrement aussi de valeur d'échange), que l'on calcule ordinairement par périodes de temps fixes. Il peut y avoir autant de produits qu'il y a de genres de recettes (§ 159, 160).

Ce produit est d'abord un *produit brut*, quand il renferme encore en lui les dépenses faites pour les biens économiques nécessaires à sa réalisation, comme le moyen nécessaire à la fin, c'est-à-dire les *déboursés* ou

frais ou *coûts*. Ces coûts sont finalement payés réellement sur le montant du produit brut. Après leur soustraction apparaît le produit *pur* ou *net* : but de chaque économie particulière et seule véritable *augmentation* réelle du patrimoine.

Le coût des recettes acquises *personnellement et immédiatement* ou par l'effet de la *production naturelle* peuvent encore recevoir spécialement le nom de *coût de production*. Toutefois cette dernière expression est employée aussi pour le coût de la réalisation de toutes les recettes et de tous les produits.

Neumann (*Handbuch*, I, 3e édit., p. 169) croit devoir distinguer dans le produit « considéré extérieurement » l'ensemble de tous les biens mêmes, ensuite seulement la valeur de ce tout. Ce n'est pas dans ce dernier sens de produit qu'il parle de produit brut et de produit net. Mithoff (ci-dessus p. 574) fait ressortir que dans l'économie individuelle isolée c'est la masse nationale des biens, dans l'économie qui repose sur la circulation (économie commerciale), c'est le produit de la vente des biens produits qui constitue le produit brut.

B. — § 172. Considération plus précise du coût. Coût économico-individuel et coût économico-national.

On a déjà traité des *coûts* ci-dessus brièvement dans la *théorie de la valeur* § 141. Le reste entre dans les théories du prix, dans l'économie politique théorique. Mais les points principaux suivants doivent être considérés d'une façon plus approfondie.

La conception et la nature du coût, qui doit être payé pour la réalisation des produits (bruts), n'est pas la même si l'on se place au point de vue de l'économie individuelle ou au point de vue de l'économie nationale. De ce dernier point de vue il y a encore à distinguer dans le coût économico-national suivant les deux sens de ce mot : d'abord on considère, et l'on a déjà reconnu cela plus haut (t. I, p. 450-451, 464 s.) comme possible et parfois comme utile, ou même nécessaire, l'économie nationale comme une *institution de production* ayant *un but propre*, par conséquent comme une personne, et

l'on appelle par conséquent *coût* les prestations humaines dépensées directement et indirectement (sous forme de produits du travail déjà existants) pour la réalisation de ce produit, ce qui doit y être ajouté ou y est ajouté d'après son chiffre de valeur ; et deuxièmement on ne considère l'économie nationale que comme le *moyen conduisant à une fin*, c'est-à-dire comme établissement de production pour obtenir des biens destinés à satisfaire les besoins de l'homme (essentiellement : pour la constitution de revenus comme « fonds de consommation », Rob. Meyer) ; dans ce cas, la conception du *coût* et à vrai dire du *coût économique* se rattache à la première conception de la façon exposée ci-dessous.

C'est déjà de cette façon que j'ai à vrai dire, dans la 2e édition (p. 111 s.), commencé à distinguer, mais je n'avais pas encore fait ressortir ni suffisamment poursuivi la distinction. La polémique contre mon introduction des moyens d'entretien des producteurs (ouvriers) dans la notion de capital et dans le coût également économique (Cf. ci-dessus § 179) m'a conduit à cette manière actuelle de traiter les choses et de formuler mes idées ; cela me paraît résoudre la difficulté. On ne se comprenait pas, parce qu'on ne séparait pas les différents points de vue, même en ce qui concerne le coût économique. Il n'est pas jusqu'à de pénétrants penseurs comme Rodbertus, ni même jusqu'aux meilleurs auteurs modernes sur cette question, Rob. Meyer, Neumann, Mithoff, qui n'aient négligé ce pas nécessaire.

1. Coûts du point de vue de l'économie individuelle. — C'est par ceux-là qu'il vaut mieux commencer : il s'agit là en effet de questions plus simples.

Il y a là *trois sortes* de coûts à distinguer ; les deux premières catégories s'opposent en tant qu'*économico-individuels* à la troisième, coût *économico-national* dans le *second* sens.

a) Coûts que l'économie individuelle doit supporter pour la coopération de son sujet économique directeur avec son *travail* et avec les moyens de *production maté-*

riels lui appartenant (biens-fonds, bâtiments, capitaux, meubles).

Ces coûts ne sont point, au point de vue de l'économie nationale, le *coût*, mais un *produit net* de la circulation économique ou un *revenu* du sujet économique.

La corroboration de cette conception est comprise dans les discussions sous les deux points suivants.

b) Coût qu'une économie individuelle doit supporter, pour obtenir pour la réalisation du produit la coopération d'autres économies et personnes ou du travail des tiers et des moyens matériels de production appartenant à ces tiers ou étant à leur légitime disposition : par suite, en dernière analyse, compensation du rapport brut, mais participation au rapport net, qui forme une recette pour les autres économies et personnes : salaires, appointements et analogues, participation aux bénéfices, intérêts du capital, fermage, loyer, etc.

Ce coût est une suite de l'*indépendance* des économies individuelles, de la *division du travail*, de la reconnaissance de la *liberté personnelle* des travailleurs et de la *propriété privée* des moyens matériels de production, des opérations de *crédit* (§ 143, 158). De là par exemple dans l'économie antique de production (§ 159) qui s'exerçait au moyen d'esclaves et sur des biens-fonds (en partie comme économie des *latifundia* et de plantations, avec des bandes d'esclaves) et où la fabrication, le métier et l'économie rurale marchaient encore souvent de pair, une supputation des frais de production d'économie privée et par conséquent aussi du revenu du sujet de l'économie privée (d'un revenu économique) tout autre que dans l'économie moderne de production avec des ouvriers libres et parfois — comme c'est le cas dominant en Angleterre — sur des biens-fonds affermés. Rodbertus a, surtout dans ses travaux sur les rapports de d'économie et des impôts de l'antiquité, *Jahrbüch.* de Hildebrand, dans les remarques ajoutées à son *Creditnoth des Grundbesitzes*, souvent appelé l'attention sur ces différences et sur leur importance économique et sociale si considérable. Cf. par exemple :

I, 84 s., II, 107 s., 272 s., 295 s., 202 s., et de même en d'autres études, dans *Kapital*, p. 73 s., 160 s., 289 s. Ces coûts, considérés au point de vue de l'économie privée, sont non pas des coûts mais plutôt des participations au produit net. Leur changement implique seulement un *changement de répartition* de ce *produit net* (du revenu économique, § 176 s.) entre les économies individuelles et la population, dans la pratique de notre vie actuelle au moyen des changements de salaires, d'intérêts, de rentes, de profits d'entrepreneurs, de prix des biens. Suivant que l'on épargne ce coût purement d'économie individuelle à une économie ou que ce coût augmente ou diminue on n'augmente ou l'on ne diminue que la partie du produit brut qui demeure au sujet de l'économie comme produit net, en faveur ou non des économies *étrangères* participant d'une façon quelconque à cette économie par leur travail ou leurs droits (provenant d'affaires de crédit, comme prêts, location, bail). On ne peut dire d'*une façon générale* et dans quelle mesure cette épargne ou cette augmentation du coût est favorable ou défavorable au point de vue de l'économie nationale ; cela dépend du jugement sur les conséquences susnommées de ce phénomène pour la répartition du revenu dans le peuple (livre IV).

c) Coûts que doit supporter une économie individuelle sans qu'une économie individuelle ou une personne *quelconque* en profite directement à titre de *recette*, c'est-à-dire de *produit net* et de *revenu*, et qui sont plutôt, sans contribuer à une satisfaction des besoins de l'homme, directement consommés, ajoutés, sauf jouissance en ce sens, même au sens de l'économie politique. Ce sont les coûts de production *naturels* ou proprement et seulement *économiques*, au sens *spécial* du mot, dans la deuxième signification que nous assignons aux coûts *économiques*.

De là dans le gain des biens réels la valeur des matières consommées (matières premières et auxiliaires, etc.) et le montant de la valeur de la détérioration des « instruments de production et de travail » ou « outils » : le moyen absolument nécessaire pour l'obtention du produit, indépendamment de la forme de

la division du travail et des rapports juridiques ayant trait aux personnes et à la propriété. C'est avec ce coût qu'on acquiert à la production la collaboration de la nature et de ses forces. Epargner sur lui, cela veut dire en général épargner le travail humain que la fabrication des matières consommées et des outils a coûté ; cela signifie donc des proportions plus favorables entre le produit brut et le produit net dans la production, partant, une somme plus élevée de tous les produits nets d'économie individuelle, du produit net d'économie nationale (§ 176) et du revenu national ; cela veut dire la possibilité d'une satisfaction plus abondante des besoins de tous. L'ensemble gagne donc toujours à une telle épargne, bien que l'avantage ne puisse profiter également à tous, si l'on consomme, et par conséquent s'il se dégage moins de travail national pour la fabrication de ces matières et de ces outils, etc., soit pour permettre de gagner du temps pendant lequel on puisse ne pas travailler ou travailler plus à loisir, soit pour tout emploi que l'on voudra en faire, et même pour l'augmentation des biens comme moyens de jouissance.

L'économie individuelle, qui sait diminuer ces frais, mérite donc bien de l'ensemble. Le mode de production d'économie particulière, surtout d'économie privée qui repose sur la division du travail, trouve sa justification générale, correspondant à l'intérêt commun, entre autres choses surtout dans le fait qu'elle s'efforce aussi, bien que d'abord dans le seul intérêt du sujet de l'économie individuelle, de réaliser l'épargne de ces frais de production naturels dans bien des cas, si ce n'est pas toujours comme il a été soutenu, mieux que tout autre mode de production, et mieux surtout que le mode de production d'économie commune.

La lutte entre les socialistes et les défenseurs absolus du système d'économie privée se ramène ici scientifiquement à un point capital : ces derniers croient voir la meilleure garantie de l'intérêt économique général dans le mode de production qui repose sur l'économie privée, parce que la production est accompagnée du *coût de production économique le plus restreint* (qu'elle est le plus souvent conduite d'après le *principe économique*), tandis que sans ce concours décisif de l'intérêt privé, la fabrication de bien des marchandises n'aurait pas lieu du

tout ou n'aurait lieu que dans des conditions pires et plus coûteuses. Les socialistes le nient simplement, du moins pour beaucoup de cas, et invoquent la justification et la nécessité du système qui repose sur une économie commune ; d'autre part ils soutiennent que, dans le système d'économie privée, surtout dans celui qui domine aujourd'hui, où « l'ouvrier » est indemnisé pour son concours à la production par un contrat de salaire, l'entrepreneur peut trop épargner ces frais de production d'économie individuelle et ne les épargne qu'aux dépens des autres classes participant à la production, et surtout des ouvriers. Ces derniers recevraient donc trop peu dans ce système, ne seraient pas régulièrement indemnisés de ce qui est indispensable à leur subsistance (« la loi d'airain du salaire », comme dit Lassalle) ; tandis que la plus-value produite par les ouvriers (d'après Marx : par les ouvriers seuls) demeure indûment entre les mains des entrepreneurs capitalistes, c'est-à-dire possédant les capitaux, (§ 129) et forme aussi la source principale de la possession privée du capital (Cf. Marx, *Kapital,* I, ch. III-V, surtout 1re section ; de même déjà antérieurement Rodbertus, *Zur Erkenntniss*, etc., *1. Theorem* et *Sociale Briefe*). Les socialistes font ainsi trop peu de cas des difficultés technico-économiques qui s'opposent à la fabrication de tous les produits d'après un mode de production d'économie non privée, ainsi que des services réellement économiques de la formation privée et de l'emploi privé du capital (dans l'entreprise privée). Leurs adversaires absolus font trop grand cas de ces difficultés, du moins en maints cas, donnent souvent à la formation et à l'emploi privé du capital une trop grande importance et omettent les cas évidemment nombreux des exploitations où les produits nets ne sont pas répartis justement, où le coût de production d'économie privée est trop diminué au préjudice des ouvriers (parfois aussi des prêteurs de capitaux) et en faveur des patrons. Le véritable aplanissement des contrastes aura lieu d'abord par un développement rationnel du système d'économie commune à côté du système d'économie privée et par la juste combinaison des deux, ainsi que par le contrôle utile de ce dernier de la part de l'Etat. Voir à ce sujet tout le 5e livre. On voit d'après l'exemple donné comme les simples discussions de la notion fondamentale dans le texte sont en

étroit rapport avec les problèmes pratiques les plus importants de l'économie politique, par conséquent donc, l'importance de ces discussions mêmes.

2. Coûts au point de vue de l'économie nationale. — Il y a, comme on l'a déjà remarqué, à distinguer *deux sortes* de coût, selon que l'économie nationale est considérée comme un moyen de procurer des biens aux hommes, comme institution de production, ou comme une personne ayant un but propre (c'est ainsi qu'on distingue l'*entreprise* privée des *entrepreneurs*).

a) Dans le premier cas, le coût considéré au point de vue de l'économie nationale rentre dans le coût compris sous le n° 1, c. Les mêmes problèmes de l'organisation du travail, de l'économie nationale surgissent ici à propos de la question de l'épargne du coût.

b) Dans le deuxième cas, sont considérés comme coût au sens *économico-social proprement dit, social*, c'est-à-dire en parlant au point de vue *humain*, les *prestations de travail humain*, direct ou indirect, matériel ou intellectuel, la production de nouveaux biens, produits (§ 171), des prestations de travail, causes et conditions, grâce auxquelles les biens, les produits sont gagnés : les seuls mais les vrais « coûts » au sens purement économique.

La proposition est vraie en tant que les produits (sommes de produits), comme les produits (individuels) « coûtent et ne coûtent que du travail » (Rodbertus). Mais à ce « travail » appartient justement tout ce qui, d'après les conditions données et, partant, surtout d'après l'organisation économique et juridique, constitue une activité humaine « socialement nécessaire », devant nécessairement s'exercer pour obtenir des produits : le travail du manœuvre, l'activité intellectuelle du directeur, de l'entrepreneur, comme l'activité par laquelle le capital national, dans la forme juridique du capital privé (§ 129), est formé, conservé, augmenté, employé.

Le *but* doit consister à diriger ce travail « social nécessaire »

aussi conformément que possible à ses fins, à le réduire par conséquent à un minimum afin que le travail ainsi accompli laisse à son tour du temps de libre ou puisse être employé à d'autres buts. Ici aussi surgissent de nouveau les problèmes concernant l'organisation et la législation qui ont été effleurés auparavant. Le socialisme attaque le système juridique et économique de production qui s'est constitué historiquement, parce qu'il ne produit pas suffisamment au point de vue technico-économique, parce qu'il n'entraîne aucune diminution de travail, du temps de travail, aucune modération du coût, aucune augmentation de produit suffisantes. Il attaque aussi spécialement la constitution et l'emploi du capital national comme capital privé et sa fonction comme source de rentes (§ 129 et s.). Mais il ne démontre la justesse de son but ni en s'appuyant sur l'expérience, ce qui ne serait pas possible, ni au point de vue déductif de la psychologie économique, ce qui serait nécessaire (§ 38 s., § 49). Il a seulement raison en ce qu'il arrive à la diminution de la quantité et du temps de travail sociaux nécessaires que « coûtent » les produits ; et c'est du progrès dans cette direction que dépend en dernière ligne la mesure du progrès proprement économique et social, et de la civilisation — en tant que, évidemment, le temps « devenu libre » est honnêtement employé, et aussi que le travail ainsi dégagé n'est pas employé ailleurs seulement à la création de moyens de jouissance suspects.

Pour les discussions abstraites il faut cependant faire ressortir que justement aussi pour les questions d'organisation et de législation, pour la comparaison des systèmes de production individualiste et socialiste, etc., cette deuxième sorte de considération des *coûts* « économico-nationaux » a une grande importance. L' « Etat social » lui-même a le plus grand intérêt par exemple — et ses adversaires de même — à savoir comment sera fixé le montant et l'espèce (mesurés aussi d'après les motifs concourants § 33 s.) du travail national, c'est-à-dire à quel coût produira finalement « l'économie nationale socialiste », considérée en tant que personne. Pour elle aussi les quantités de consommation à assurer aux forces de travail apparaîtraient comme des coûts et, dans la mesure où ils doivent être assignés aux individus pendant et pour le processus de production

pour l'emploi du travail, ils se rattacheraient au capital (national), de même que maintenant les salaires se rattachent au capital (privé) (t. I, p. 463 et s.).

II. — § 173. REVENU. A. La *notion* en résulte quand les recettes ou les produits sont mis en relation avec la *personne* qui les reçoit, c'est-à-dire avec le sujet économique. Elle est ensuite fixée d'une façon plus précise par l'indication de l'étendue qu'a le revenu d'une personne, ce qui rend une formulation particulière de la notion superflue, mais d'autre part plus facile. Cependant il y a justement sur l'étendue de cette notion des différences d'opinion. On est dans une certaine mesure d'accord sur ce qui suit :

Le revenu comprend *deux séries* ;

1. La somme des biens économiques qui viennent s'ajouter au patrimoine d'une personne pendant des périodes déterminées (ordinairement chaque année) *régulièrement* et par conséquent avec le caractère d'une *répétition* régulière comme le *produit net d'une source de revenu assurée*.

Cette partie du revenu d'une personne provient donc *surtout de la direction économique* (entreprise) ou des *activités économiques individuelles* (travail), ou des *droits de propriété ou de créance* (propriété d'esclaves, propriété foncière, propriété de capital, créances), ou des *recettes régulières gratuites* (aumônes, présents, etc.).

On n'est pas d'accord sur les conditions de *régularité*, et de *périodicité*. D'aucuns ne l'acceptent pas, ainsi Mithoff (*Handbuch* de Schönberg, I, 576) qui distingue suivant qu'il s'agit de revenus ordinaires ou de revenus extraordinaires. Robert Meyer a longuement discuté ce critérium, qu'il repousse (*Einkommen*, §§ 2, 3, 9). Neumann s'y tient solidement (Revenu : « Ensemble des biens, prestations de valeur pécuniaire, c'est-à-dire choses et jouissance de choses *étrangères* (*sic* !) qui sont pour quelqu'un, dans un temps déterminé, comme le résultat régulier de sources durables, de telle façon qu'il peut en disposer dans son propre intérêt » (*Handbuch*, I, 770). Et en effet je considérerais

volontiers, sinon pour absolument nécessaire, du moins comme beaucoup plus opportun, d'insister sur le fait de la régularité, du moins en se plaçant au point de vue de l'économie nationale, où ce sont justement la *durée* ou les *moyennes* qui importent. Les recettes éventuelles, comme les présents, les héritages, les legs, ne doivent donc pas rentrer dans le revenu : cf. Rau, § 70. Si ces recettes reviennent périodiquement, par exemple dans le cas d'une aumône *reçue régulièrement*, de présents formant un soutien régulier, et comme du temps de l'empire romain, de legs devenant une source de ressources régulières pour les sénateurs (Friedländer, *röm. Sittengesch.*, I, 253), elles rentrent dans la notion de revenu. Par conséquent encore les accroissements *occasionnels* du patrimoinne, provenant de la réalisation de gains de conjoncture, par exemple dans l'échange de propriétés foncières, ne sont pas non plus des « revenus » en ce sens plus étroit du mot. Mais ces gains peuvent compter comme revenu dans les affaires commerciales (spéculations), parce qu'il faut admettre, d'après la nature même de l'affaire, une certaine possibilité de répétition. Pratiquement tout cela est important pour l'*impôt sur le revenu*. Ici il faudra évidemment compter comme revenu au point de vue de l'impôt certaines catégories de recettes *non régulières*. Cf. le travail de Burckhardt, *Annalen* de Hirth, 1876, page 24, sur l'impôt sur le revenu et mon étude, dans *Finanzarchiv*, 1891, II, sur l'impôt sur le revenu en Prusse, où ces questions sont discutées en détail. Çà et là on trouve parfois des gains de conjonctures, des héritages dans la notion du revenu (voir l'impôt sur le revenu à Brême). Cf. d'ailleurs ci-dessous n° 3.

Le produit net dont il est question ici est celui dont il s'agit après la soustraction de tous les coûts, y compris ceux qui sont à leur tour un revenu pour les autres personnes participant à la réalisation du produit (§ 172, 5). Dans cette partie essentielle du revenu on ne peut absolument point nier l'étroite dépendance du revenu de la personne et du produit net de l'affaire, de l'activité. Dans les explications de Schmoller auxquelles je donne pour le reste mon assentiment, il y a une phrase, p. 52, qui, prise à la lettre, est en contradiction avec ce que je viens d'avancer, et qui ne me paraît point juste. Il dit : « Par revenu nous comprenons la somme des moyens que

l'individu peut, sans diminuer son patrimoine, employer pour lui et pour sa famille, pour ses besoins physiques et intellectuels, pour ses jouissances et ses fins, en un mot, pour l'élévation [plus exactement, d'après le point de vue de Hermann et de Schmoller : d'abord pour l'*entretien* et seulement après pour l'élévation] de sa personnalité dans une période économique. » D'accord. Mais l'auteur ajoute aussitôt : « Le revenu, comme nous le concevons d'après Hermann, n'est donc (?) pas une *catégorie de produit* (Ertragskategorie), un produit d'un exemple de calcul économique quelconque (?) ; c'est un tout vivant, comme cela ressort de la notion de la personnalité et de la satisfaction des besoins. » — il néglige par trop cette considération que la partie essentielle du revenu résulte cependant comme produit net de la direction économique ou de certaines activités et droits individuels.

2. Les *jouissances* ou même seulement les *possibilités de jouissance* que permet continuellement et périodiquement le patrimoine de jouissance, *Nutzvermögen* (§ 128) d'une personne, décompte fait de l'usure qui a lieu et de la diminution de la valeur de circulation.

C'est avec raison que Schmoller a tiré cette conséquence, p. 53. C'est aussi fort important pour la théorie des impôts et pour les lois sur l'impôt sur le revenu, où l'on n'a fait rentrer jusqu'ici tout au plus que « la valeur de location de la demeure dans la propre maison », dans le revenu au sens de l'impôt, où l'on devrait cependant ajouter la valeur de jouissance d'autres patrimoines de jouissance. Neumann est d'avis qu'on ne devrait pas s'arrêter à ce point « dans la science » pour les choses appartenant en propre (?), tout en joignant au revenu l'usufruit des choses *étrangères* (?). Rob. Meyer le repousse également, *Einkommen*, 87. Je n'ai pas pu me laisser convaincre par ces discussions de la nécessité de laisser de côté le deuxième élément du revenu, comme je l'appelle.

Selon que l'on considère le « retour régulier » et la « provenance de sources assurées d'acquisition et d'extraction » comme appartenant ou non à l'essence du revenu.

3. on ne comptera pas ou l'on ajoutera un troisième élément du « revenu » au sens scientifique, quoiqu'il s'ajoute aussi aux recettes d'une personne, en tant qu'accroissement de patrimoine pour elle. Dans le dernier cas, il pourrait être utile de distinguer, toujours d'après le fait de la régularité etc., entre un premier élément (essentiel) de la manière formulée plus haut, et ce lot « irrégulier », « instable », variable », comme un troisième élément.

Il n'est pas toujours facile de savoir ce qu'il y a à faire rentrer dans ce troisième élément, soit au point de vue théorique, soit au point de vue pratique en matière d'impôt. La classification des gains de spéculation, de conjoncture, s'ils sont obtenus par le fait du hasard (en matière de propriété foncière, de maisons) ou par suite de faits certains, gains de jeu, de loterie, de paris, legs, héritages, présente maintes difficultés. La limitation plus ou moins étroite, plus ou moins large de la notion du revenu est cependant même à ce point de vue plutôt, à mes yeux, une question d'opportunité qu'une question de principe. Et même rien n'empêche, avec la limitation plus étroite qui me paraît cependant, comme je l'ai dit, somme toute, convenir, de comprendre, pour la pratique par exemple en matière d'impôt, dans un impôt sur le revenu bien des situations qui rentreraient dans la section 3 : et il en est souvent ainsi. L'impôt est alors plutôt un « impôt sur les recettes » qu'un « impôt sur le revenu ». Cf. par exemple la discussion sur la distinction entre le revenu imposable et l'accroissement du capital non susceptible d'impôt sur le revenu dans la dernière réforme de l'impôt en Prusse (mon article dans le *Finanzarchiv*, 1891, II, p. 210 et s.).

La notion du revenu varie avec les différentes définitions de son contenu. D'après notre conception, le revenu est : le produit net d'une source assurée périodique, se renouvelant régulièrement, dont les éléments appartiennent juridiquement et réellement à une personne, y compris la valeur des jouissances et possibilités de jouissance provenant du patrimoine d'utilisa-

tion de cette personne. D'après l'autre conception, eu égard au troisième élément, il faudrait encore ajouter : ainsi que les biens profitant irrégulièrement à la personne et qui constituent une augmentation du patrimoine de cette personne.

Il est superflu d'insister spécialement sur la soustraction à faire du coût de production du revenu, ou sur le fait que ces biens ou ces augmentations de valeur ne peuvent être considérés comme capital, s'ils doivent faire fonction de revenu : c'est déjà compris dans les expressions : « produit net » et « augmentation de patrimoine ».

Le revenu d'une personne constitue d'abord et avant tout le fonds de biens destiné à la satisfaction de ses besoins. Son acquisition sert de moyen à ce dernier but. Il peut être complètement consommé dans la période même où il est acquis, sans que pour cela le patrimoine *antérieur* soit diminué. C'est pour cela même qu'il faut décompter l'*usure* dans le deuxième élément du revenu. L'élévation de valeur d'échange du revenu d'une personne décide ensuite de la mesure des dernières satisfactions *durables* possibles des besoins ; elle est donc de la plus grande importance au point de vue de l'économie nationale,

A l'occasion on distingue bien encore, comme antérieurement en général, entre le revenu *brut* et *net* d'une personne de même qu'entre le produit brut et net d'un objet (par exemple d'une affaire). Rau fait encore cette distinction (§ 71) et Roscher aussi (§ 145). D'après la définition ci-dessus du revenu, le revenu est toujours un « revenu net ». C'est lui seul qui constitue le but auquel tend le sujet économique. Ainsi dans Hermann, *Einkommenlehre*, 2e éd., p. 595, s. ; Schmoller, *op. cit.*, p. 21, 53. Cependant Rob. Meyer a récemment (*Einkommen*, p. 201) insisté sur cette différence et Neumann (*Handbuch*, p. 171) y revient.

Les anciens, Rau aussi, distinguaient encore entre le revenu *originaire* et *dérivé* ; le premier était celui des classes qui, d'après

leur conception, produisent des biens économiques, c'est-à-dire des classes ou des personnes participant directement à la production des biens matériels ; ils nommaient *dérivé*, c'est-à-dire provenant de ce revenu originaire, le revenu de toutes les *autres* personnes, notamment le revenu provenant de *services personnels*. Cette distinction subsiste si l'on restreint la notion de « bien économique » aux biens matériels ou s'il n'y a de travail *productif* que dans la création de ces biens. La distinction de Rau était donc tout à fait conforme à son point de vue ; mais elle doit être abandonnée d'après le point de vue de la science actuelle (§ 121). Chaque revenu, même le revenu de celui qui ne rend que des services personnels (domestiques, professions libérales, fonctionnaires, soldats, etc.), est donc *originaire*, c'est *son* revenu.

Rau, § I, 231. Il ajoute cependant lui-même dans une remarque : « En tant que les services favorisent la création des biens matériels (ce que Rau, § 107, 8e éd., reconnaît à propos d'une déclaration de Moltke au Reichstag de l'Allemagne du Nord relative au service militaire), leur salaire doit aussi être considéré en partie comme revenu originaire ; mais il ne peut être fixé par des chiffres. » Et § 107 : « La puissance d'un certain nombre de prestateurs de services est pour cela aussi au point de vue de l'économie nationale *avantageuse*. » On peut corriger ainsi : non seulement avantageuse, mais encore *indispensable*, et c'est pour cela même que ce n'est qu'en considérant les services comme des biens économiques, qu'on arrive à une conception *organique* d'économie nationale (V. *Hermann*, p. 593). Sur l'emploi possible de l'expression « revenu dérivé » dans un *autre* sens, voir la section suivante. — Cf. aussi Mithoff, p. 577. — D'après la théorie socialiste *unilatérale* (Rodbertus, Marx) tout revenu de rente est un revenu dérivé du « produit national » qui provient uniquement de la production des biens matériels résultant du travail matériel ; c'est le revenu national « originaire ».

B. — § 174. REVENU LIBRE ET REVENU DÉPENDANT.

Voir Roscher, I, § 145. Si Neumann (*Handbuch*, I, p. 172) croit qu'on ne peut arriver à rien en partant de cette distintion, parce qu'elle dépend absolument de la conception individuelle,

je ne puis reconnaître la justesse ni de cette prétention ni de ce sur quoi elle se fonde. La distinction peut être faite d'après les indices qu'il est assez facile de déterminer; elle est assez importante, comme cela résulte de ce qui suit.

Dans un *autre* sens, on peut dans le revenu (revenu total) distinguer entre le revenu *dépendant* et le revenu *pur* ou mieux *libre* dans la forme principale typique de l'économie privée, c'est-à-dire dans l'économie de l'*individu* et dans celle de la *famille*. Le revenu libre comprend dans ce cas la partie du revenu qui reste, après la satisfaction des besoins nécessaires ou après avoir défrayé l'*entretien* de l'homme ou de la famille, libre *pour toute autre disposition*. Quant à l'autre partie du revenu, on ne peut, à cause des rapports naturels des choses, des mœurs et des facteurs sociaux, en aucune façon en disposer librement; c'est une partie *dépendante* qui doit être essentiellement employée à un but déterminé. On peut donc donner à ce revenu le nom de « dépendant » qui lui convient.

Le revenu libre des individus et des familles se compte de deux façons :

1. On tient pour uniforme la somme des besoins de tous les individus et de toutes les familles, en ne tenant compte que des conditions *naturelles*, et en ne considérant que *les habitudes de consommation* de la masse du peuple; on fait donc abstraction de la différence des conditions économiques et sociales au sein de la population ; le revenu libre donne alors l'image la plus claire de la répartition de la fortune et du revenu, ou de l'inégalité économique et sociale de la population.

2. Ou bien on considère, en partant de l'observation de la vie et des données statistiques, ce qui, d'après les habitudes de consommation des classes économiques et sociales est considéré comme un « entretien nécessaire » ; par conséquent le revenu libre des classes plus riches ne dépasse pas aussi fortement que dans le cas précédent celui des autres classes. Mais il ne faut pas oublier que la déduction faite *pour les plus aisés* du besoin d'entretien (« conforme à la position ») contient déjà une satis-

faction de besoins d'une *bien plus grande importance* : elle constitue déjà un emploi plus libre des biens.

L'évaluation du *besoin d'entretien* et celle du *revenu libre*, d'une importance considérable pour beaucoup de problèmes économiques et sociaux, présupposent une *bonne statistique des ménages*. Elle est encore fort insuffisante. On se heurte à des difficultés plus grandes qu'on ne le croit d'ordinaire à première vue. Les budgets des *familles ouvrières* ont une importance particulière pour permettre de juger de la situation des classes ouvrières. Données anciennes à ce sujet dans : Ducpétiaux, *Budg. économ. des classes ouvrières en Belgique*, 1855 ; Le Play, *Les ouvriers européens*, 1815 ; extraits et remaniements des matériaux dans le beau travail de E. Engel sur les *Consumtionsverhältnisse*, dans la *Zeitschr. d. Sächs. Statist. Büreaus*, 1857, p. 153 s. Matériaux plus récents çà et là dans les articles sur la question ouvrière, dans la *Concordia*, revue des questions ouvrières, pour les ouvriers agricoles dans l'enquête du congrès agricole allemand : *Die Lage der ländichen Arbeiter im Deutschen Reiche*, publié par v. d. Goltz, Berlin, 1875 ; pas suffisamment détaillés (V. à ce sujet Laspeyres, *Tüb. Zeitschr.*, 1876). Tout récemment ces matériaux ont été augmentés et améliorés : cf. v. Böhmert, art. *Arbeitslohn*, dans le *Handwörterbuch der Staatswiss.*, vol. I, p. 712 ; *ibid.*, bibliographie, p. 722. Les travaux récents sur la condition des ouvriers, contiennent souvent aussi des évaluations de ce genre. Voir *Tüb. Zeitschr.*, 1879, vol. XXXVII, p. 147, vol. XXXVIII, p. 133 (de Schnapper). Surtout Schnapper-Arndt, *fünf Dorfgemeinden auf dem hohem Taunus*, Leipzig, 1883. Pour plus de détails voir l'« Economie nationale appliquée » (condition ouvrière au point de vue industriel et agricole). Voir aussi ma *Finanzwiss*, I, 3ᵉ éd., p. 365. Pour les questions *générales* d'impôts et les questions d'économie politique, on a autant besoin des budgets économiques des *autres* classes de la société; nous n'avons que peu de matériaux à notre disposition : cela s'explique facilement par la tenue insuffisante des livres de ces classes et par la répugnance à communiquer ce genre de renseignements. Quelques exemples dans le livre de O. v. Leixner, *Sociale Briefe aus Berlin*, Berlin, 1890. Cette statistique est aussi importante pour *la question des traitements des fonctionnaires*, comme je l'ai démontré en citant

quelques données statistiques dans ma *Finanzwiss.*, I, 3e édit., § 161. Cf. également E. Laspeyres, *Kathedersocialisten v. d. statist. Congresse*, Berlin, 1875, p. 22 s.

Un revenu libre plus élevé est la condition d'une vie meilleure. Il assure essentiellement la possibilité de satisfaire les besoins nécessaires (besoins d'existence) plus amplement et plus parfaitement, les besoins de la civilisation et de l'éducation sur une échelle plus considérable, à augmenter les dépenses charitables, à constituer un capital privé au moyen de sacrifices personnels moindres, à pouvoir enfin s'acquitter plus facilement des impôts envers l'Etat et des devoirs de l'économie commune. La capacité imposable de l'individu et de la famille se mesure essentiellement d'après le revenu libre. Au point de vue de l'économie nationale il convient de souhaiter aussi aux moins bien partagés la disposition ou tout au moins une certaine élévation du revenu libre, mais non pas l'*égalité* du revenu libre pour tous.

Cf. ci-dessous livre IV et *Finanzwissenschaft*, II, 2e édit., § 183 s.

L'application de la notion du revenu libre à des économies particulières *autres* que les économies individuelles et familiales n'a aucun sens : la notion du besoin nécessaire ne leur est pas applicable (non plus qu'à l'Etat). Mais on peut parler du revenu libre du *peuple* et en dernière analyse de toute la population de la terre (§ 179).

SECTION II

Produit de l'économie nationale et revenu national.

§ 175. Remarques préliminaires et bibliographie.

Voir aussi la bibliographie § 170. Surtout Rau, § 71 a, 245-

230. Roscher, §§ 146, 147, surtout ici au point de vue de l'histoire des théories. Hermann, p. 589 s., 597. v. Mangoldt, *Grundr.*, § 91, *Volkswirthschaftslehre*, surt. p. 316 s. Dans l'ancienne littérature : A. Smith, *Wealth of nations*, liv. II, ch. II, Ricardo, *Principles of political economy*, ch. XXVI, Ganilh, *Syst. d'écon. pol.* (Par. 1809), I, 213, J.-B. Say, *Traité d'écon. polit.*, I, II. ch. V, X (éd. 1841, surt. p. 334). Fulda, *über Nationaleinkommen*, Stuttg., 1805. Progrès avec Sismondi, *Nouv. princ.*, I, l. 2, ch. IV, pass., ch. V, ch. VI, pass., II, l. 6, ch. II, pass., Storch, *Betrachtungen über die Natur des Nationaleinkommens*, trad. all. Halle, 1825, Bernhardi, *Kritik d. Gründe f. gr. u. kl. Grundeigenth.*, § 14-16. Schmoller, *op. cit.*, section 1. — Neumann, *Handb.* de Schönberg, 3ᵉ éd. I, p. 172 (Différence entre le revenu de la population et le revenu national). Mithoff, *Handbuch* de Schönberg, p. 579. Surtout Rob. Meyer, *Einkommen*, notamment § 11-13, *ib.*, *Handwörterb. d. Staatswissenschaften*, Art. *Einkommen*, vol. III, p. 53 et s. (avec la critique des méthodes d'évaluation et des extraits des évaluations statistiques récentes ; *ib.*, p. 67). Aperçu sur la littérature statistique.

Evaluations statistiques plus anciennes de l'ensemble du revenu national et de ses éléments et sources essentielles d'après Moreau de Jonnès, *Revue encyclop.*, XXV., 239, 549, 878 ; idem, *Statist. de l'agricult. de la France*, 1848 ; idem, *Statist. de la Gr.-Bret.* 1838, I, 312 ; de Lavergne, *Essai sur l'écon. rur. de l'Anglet.*, p. 77 s. ; *Quart. Review.*, 1850 n° 170, p. 437 ; Pebrer, *Hist. financ.* etc., *de l'emp. Britann.*, 1834, II, 90 ; Lowe, *England nach s. gegenwärt. Zustande* ; Chaptal, *de l'industr. franç.* ; de Laveleye, *Essai sur l'écon. rur. de la Belg.*, p. 313 ; Schnitzler, *Créat. de la rich.*, I, 19, 392, extraits dans Rau, 8ᵉ éd., p. 247-250.

Toutes ces estimations du revenu du *peuple* ou *revenu national* et presque à un même degré celles encore plus fréquentes du *patrimoine national* sont extrêmement incertaines et ont dans les temps récents été reconnues de plus en plus inutilisables en dépit ou plus exactement à cause des progrès de la statistique exacte. C'est pour cette raison que les essais de semblables évaluations ont pendant quelque temps été plus rares. Cependant cette tendance semble redevenir maintenant plus forte. C'est ainsi qu'on trouve des données sur la valeur de la propriété, de l'état du bétail et des instruments aratoires pour l'*Autriche*, dues à

v. Czörnig et dans les statistiques officielles ; extraits dans Kobb, *Handb. d. vergleich. Statistik*, 7e éd., Leipzig, 1875, p. 310 ; *ibid.*, p. 371, évaluations officielles de la valeur foncière et du revenu net de la propriété foncière en *France* ; *ib.*, p. 451, valeur de *toute* la fortune nationale en *Grande-Bretagne* et en *Irlande* ; *ib.* p. 533, aussi pour la *Russie* (d'après v. Buschen) ; *ib.*, p. 730 pour l'*Amérique du Nord* (d'après les rapports du Secrétaire du trésor). Ce ne sont la plupart du temps que de grands nombres éblouissants, qui présentent de prime abord, et si on les examine d'une façon un peu critique, la plus grande incorrection et les plus grandes raisons de faire douter. A plus forte raison les appréciations du patrimoine national des Etats remontant à une période antérieure, telles que Böckh (*Staatshaush der Athener*, 2e éd., I, 642) les avait établies pour Athènes (30-40.000 talents, sans le patrimoine public exempt d'impôt) n'ont naturellement aucune valeur. Un statisticien et un économiste qui connaît les difficultés présentes, ne pourrait les tenter qu'avec beaucoup de peine. Büchsenschütz, p. 589, le reconnaît avec raison.

Ces difficultés sont faciles à comprendre ici en partie à cause de la tendance qu'on a à se soustraire à l'impôt, l'évaluation insuffisante pour la Prusse jusqu'en 1891, même étant données la méthode de réquisition et toute l'organisation de l'impôt sur le revenu, comme en Grande-Bretagne et en Italie ; mais malgré tout, les estimations du revenu national, d'après les données des évaluations ou des déclarations de l'impôt sur le revenu, pourraient être encore relativement les moins inutilisables, comparées aux résultats d'autres méthodes d'évaluation, surtout en ce qui concerne la question plus importante de la répartition du revenu national, et ainsi les données *anglaises* et les données (jusqu'à ce jour) des impôts sur le revenu des classes et classifiés en *Prusse*, celles faites d'après les conceptions d'Engel dans son article sur l'impôt des classes, etc., et la répartition du revenu en Prusse, dans l'année 1875 de la *Zeitschr. des Preuss. Statist. Bureaus*, ne sont pas si inutilisables que Nasse, Schmoller et autres l'estiment. Je le soutiens malgré que la nouvelle réquisition des impôts sur le revenu d'après la nouvelle loi de 1892 confirme déjà le droit d'admettre surtout la dépréciation des personnes aisées en Prusse, et prouve l'impos-

sibilité de la prétention de Sötbeer, depuis longtemps déjà combattue par moi, de se servir pour obtenir cette rectification pour les gros revenus d'un chiffre de taxation plus faible (10 0/0) et pour les petits d'un chiffre de taxation plus élevé (25 0/0). C'est plutôt le contraire qui aurait été exact. Voir aussi, les données de Hambourg, Brême, surtout du royaume de Saxe, de la Hesse, de Bade, des cantons suisses (Bâle), etc. Voir D. Baxter, *Nat. Income of the United Kingdom*, Lond., 1868. Giffen, *Recent Accumulation of the Capital of the United Kingdom*, dans le *Journ. of the Statist. Society.*, 1878 ; *id.*, 1883, 1886, maintenant dans son *Essays in Finance*, 2 vol. Lond., 1880 et 1886. Le *patrimoine national anglais* y est essentiellement évalué d'après les données de l'impôt sur le revenu, avec quelques corrections et quelques adjonctions : en 1865 à 6113, en 1875 à 8548 mill. liv. st., par tête 204 et 260 liv. st. Extraits dans la *Statist. Correspond.* de Engel, 1878, n° 38. En France, on a nouvellement essayé derechef de tirer de la valeur en capital des héritages, des données de l'impôt sur les successions fournies par l'enregistrement (voir ma *Finanzwiss.* vol. III, § 241 s.) quelques conclusions sur le mouvement fortement progressif du patrimoine national (L. Say, *Bull. de stat. et de législ. comp.*, vol. I et III, extraits dans la *Stat. Corresp.*, 1877, n. 5). Ce ne sont encore là que des conclusions incertaines, comme on pouvait déjà en tirer de la rapide augmentation autrefois. Valeur en capital des successions : 1826 1337, 1850 2025, 1870 3372, 1874 3931, 1877 (estimations provisoires) 4.702 millions de francs. Quelques autres données dans Fr. X. v. Neumann, *Uebersichten*, etc., année 1878, p. 2, s., et vol. suiv., années 1883-4, (Stuttgart, 1887), p. 10 s. Voir aussi Rob. Meyer dans le *Handwörterbuch*. Sur la Prusse surtout Sötbeer, *Arb. freund*, 1875. Divers articles de lui aussi sur la Prusse, et l'Angleterre dans le *D. Handelsblatt*. Puis son ouvrage : *Umfang und Vertheilung des Volkseinkommens in preuss. Staate*; 1879, ainsi que les articles dans le *Jahrbuch* de Conrad, vol. LII (1889) dans le *Volkswirthsch. Vierteljahrsch.* (aussi sur la Saxe, la Grande-Bretagne), 1884, vol. LXXXI, 1887-88, vol. XLVI-XLVIII, 1891, vol. CIX. Sur la Saxe, *Zeitschr. des sächs. stat. Bur.*, surtout année 1890. Heil, *Resultate der Einschätzung zur Einkommensteuer in Hessen, Sachsen, Hamburg*, Iéna, 1888. Matériaux éga-

lement dans la *Preuss. stat. Ztschr.* (1875, 1879). *Hamburger amtl. Statistik*, etc. K. Bücher a donné une excellente mise en œuvre des matériaux de la statistique des impôts pour Bâle : *Basel's Staatseinnahmen und Steuervertheilung*, Bâle, 1888. Cf. les diverses informations de Rob. Meyer dans le *Handwörterbuch*. Pour les critiques voir : *österr. stat. Monatsschr.*, vol. XIII, et surtout pour la critique de Sötbeer, v. Heyking dans la *Tüb. Ztschr.*, vol. XXXVI, 1880, p. 164 et s. Propositions pour ces évaluations statistiques dans compte-rendu du congrès de statistique de la Haye, 1869.

L'excellent ouvrage de H. Losch, *Volksvermögen, Volkseinkommen und ihre Vertheilung*, Leipzig, 1888 (Schmoller, *Forschungen*, VII, 1), prend une position particulière : Losch essaye de faire une révision des éléments théoriques pris en considération pour les évaluations statistiques, — en s'efforçant de rechercher les divers facteurs qui sont décisifs pour le caractère *organique* de l'économie nationale, — de la fortune et du revenu national. A côté de bonnes choses on remarque l'absence de clarté et de pénétration dans les discussions théoriques ; aussi les résultats ne doivent-ils être eux-mêmes acceptés qu'avec précaution.

Des renseignements plus détaillés sur les données statistiques, même sur celles indiquées ici, sont en dehors du but que se propose le caractère théorique de cet ouvrage.

Sur les méthodes d'évaluation du revenu national, v. § 177 et Rob. Meyer, *op. cit.* Il vaut beaucoup mieux avouer ouvertement que la statistique avec ses moyens et ses données *actuels* ne peut fournir aucun aperçu suffisamment utilisable sur le revenu national et la fortune nationale, soit dans leur ensemble, soit dans leurs éléments particuliers et à plus forte raison en valeur d'échange. — Cf. aussi sur une tâche de la statistique, qui est en étroit rapport avec l'évaluation du revenu national et qui contribue par là à créer des difficultés particulières, à savoir l'évaluation de la balance des comptes et surtout du commerce, l'article de Sötbeer dans *Annalen* de Hirth, 1875, p. 731 s. (au sujet de la nouvelle statistique allemande du commerce extérieur). Voir surtout le projet d'établissement d'une balance des comptes internationale, p. 773. Puis v. Scheel, *Berechnung des Handelsbilanz*, dans le *Jahrb.* de Schmoller, XIII, 1889, p. 983.

Une faute essentielle surtout de l'ancienne théorie consistait à confondre dans la question du revenu national le *coût* au sens de l'économie nationale et de l'économie privée. Toute recherche statistique doit se borner aux espèces, sortes, qualités et valeurs d'échange particulièrement des biens matériels ; et pourtant les services personnels, les « rapports » et l'évaluation de la valeur d'usage doivent également être pris en considération.

I. — § 176. Application des notions discutées sur l'activité économique a l'économie nationale. — Les notions des entrées et des sorties, des recettes et des dépenses, des produits, produit brut et produit net, sont également applicables à l'*économie nationale* considérée comme un tout ; les notions du revenu et du revenu libre — d'après l'usage de la langue fixé ci-dessus — sont plutôt applicables au *peuple*, le sujet du revenu net, qu'à l'économie *nationale*, l'*objet* qui procure le revenu.

Pour plusieurs des cas dont il s'agit ici, il n'est nullement besoin d'exposer d'une façon particulière dans quelles catégories économiques rentrent les biens économiques envisagés au point de vue de l'économie nationale. Il va de soi que les entrées et les sorties de l'économie nationale comprennent aussi les biens échangés par le crédit avec d'autres économies nationales ou plutôt avec leurs économies particulières (y compris celle de l'Etat). Les biens mis en circulation par le crédit entre deux économies particulières d'*un même pays* (de même y compris le pays indigène) se compensent pour l'économie nationale. Fr. J. Neumann est d'un autre avis, *Tüb. Zeitschrift*, vol. XXVIII, 303 : il serait faux d'admettre que les droits et les obligations des individus qui composent la nation soient mutuellement indifférents à la grandeur du patrimoine national. Non évidemment : le crédit à la production par exemple prouve clairement le contraire, mais comment en faire l'estimation ?

II. — § 177. Recherche et fixation statistique du revenu brut, du revenu net de l'économie nationale et du revenu national. — La nature et la conception de ces

faits *complexes* se trouveront mieux éclaircis par la discussion de ces faits que par une définition formelle.

On peut pour cela procéder sans égard ou eu égard aux économies particulières qui acquièrent les produits et disposent du revenu ; on peut par suite distinguer, d'après les expressions adoptées, une méthode *réelle* (*objective*) et une méthode personnelle (*subjective*) de recherche et d'évaluation. Entre les deux, il y a des combinaisons de divers genres possibles ; elles ne peuvent être employées qu'en tenant compte des données actuelles fournies par les organes administratifs ou par la législation des impôts : il en résulte des méthodes « mélangées ».

Dans la méthode *réelle* l'exposition prend pour point de départ les *objets de valeur* mêmes, ou les *quantités de biens* qui constituent le revenu brut et le revenu net de l'économie nationale ; dans la méthode *personnelle* on additionne les *revenus nets des économies individuelles*, c'est-à-dire les *revenus des sujets* des économies individuelles ; l'ensemble du *revenu net* de l'économie nationale ou du revenu national s'y trouve donc seul.

Les deux modes d'évaluation dans Roscher, I, § 146, le premier dans Rau I, § 247, le deuxième (approximativement) dans Hermann, p. 590. Critique plus précise des deux méthodes dans v. Mangoldt, *Volkswirthschaftlehre*, p. 316 s. Rob. Meyer, *Handwörterbuch, loc. cit.* Voir aussi Heuschling, *Journ. des Econ.*, XXVI (1872), p. 575.

A. — PREMIER GENRE D'EXPOSITION.

1. Le *revenu brut* de l'économie nationale est constitué dans une période de temps donnée (une année par exemple) :

a) Par l'ensemble des biens économiques de tout genre nouvellement produits dans ce laps de temps dans le pays même.

Les espèces, sortes, qualités, quantités de ces biens doivent

être par conséquent distinguées et connues. Mais les « services », « situations », « établissements » (publics, Etat, etc.) en ce qui a trait à leurs services (§ 119) en font aussi partie. On ne peut souvent arriver à une évaluation quelconque de la valeur d'échange ou en monnaie ; une évaluation de la valeur d'usage ne conduit pas à des grandeurs comparables et mesurables ; aussi une somme de ces quantités de valeur si hétérogènes est absolument impossible et il en résulte d'ailleurs que tout le problème de l'évaluation du revenu de l'économie nationale et du revenu national est pratiquement insoluble. On ne peut que signaler les éléments qui y rentrent (Cf. von Heyking, *op. cit.* et Losch, *op. cit.*).

Aussi bien il y a pour les biens matériels des difficultés extraordinaires, qu'il est impossible de résoudre d'une façon suffisante; la seule méthode applicable, celle de la statistique, refuse en effet ses services. Les matières premières indigènes doivent y être complètement comprises d'après leur valeur. Les objets provenant des matières indigènes et étrangères (produits industriels et de fabrique) n'y doivent, pour éviter une double évaluation économique, y rentrer que pour le montant de l'*élévation de valeur* atteinte par la mise en œuvre (erreur fréquente aussi de la statistique *officielle* de la production des mines et des usines). Les matières premières et les objets fabriqués transportées par le commerce doivent entrer pour le montant de l'*élévation de valeur* qui résulte de cet état de choses. Mais il est difficile de l'évaluer correctement.

b) Par l'*importation* des biens (biens matériels, monnaie) venant de l'étranger, des titres de rentes, des *droits de créance* indigènes, *affaires de crédit* ou des rentes des placements de *capitaux* faits par les citoyens à l'étranger.

c) Par *les frais de transport* réellement payés pour l'importation de biens étrangers à l'armement indigène dans le commerce extérieur et le transit.

d) Par les *importations* consistant en *numéraire* ou en *marchandises* venant de l'étranger, et qui servent de *remises* pour les *étrangers se trouvant dans le pays indi-*

gène ou qui sont apportées par eux. Dans l'état actuel des choses, c'est une rubrique permanente de nos économies nationales.

e) Par la même *importation* à titre de dons *gratuits*, par exemple les *contributions* que l'étranger paye au pays indigène, le *patrimoine des immigrants*, dès que cette importation a lieu d'une façon quelque peu *régulière*.

Ainsi en ce qui concerne le tribut durable payé par l'étranger au pays indigène par l'immigration *durable*. La fortune que les immigrants apportent avec eux peut, par exemple dans le cas des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, être réellement considérée comme une des ressources des recettes régulières du pays d'immigration. C'est une source qui coule dans le pays parce que, par son état général, économique et social plus favorable (réel ou supposé), il attire à lui le flot de l'immigration. On présuppose donc ici des causes permanentes de l'émigration et de l'immigration des masses (cf. L. Stein, *Verwaltungsrrecht*, IIe part. *Inn. Verw.*, p. 182 s., et dans la première partie de mes *Fondements*, la section relative au *droit d'émigration*). — Dans les temps anciens, par exemple dans l'antiquité grecque, plus tard dans les divers Etats islamistes, asiatiques, la *piraterie*, ailleurs le butin de guerre, constituait une source d'acquisition formellement régulière de la population indigène. — Les payements de contribution de l'étranger n'ayant lieu qu'une fois, par exemple en cas d'indemnité de guerre, la fortune d'*immigrants isolés* ne constituent que des recettes et que des accroissements de patrimoine éventuels et ne doivent pas être comptés comme un revenu de l'économie nationale. Il en est de même des successions et choses de même nature qui viennent de l'étranger en biens concrets ou en argent.

f) Par *le surplus de valeur* éventuel de l'*importation* des marchandises et de l'argent, dans le commerce international et provenant de l'étranger sur l'exportation y relative.

Si tout le montant de l'importation y est compris, il faut sous-

traire de la production indigène des biens (*a*) ceux qui ont été exportés.

Si *toute* la production indigène des biens et *en même temps* l'importation des biens venant de l'extérieur est comptée par Rau, Roscher et autres comme revenu brut de l'économie nationale ou, comme ils disent, comme revenu national brut, on se trouve en présence d'un double emploi, ce qui déjà fausse l'évaluation du revenu brut. Il ne suffit donc pas d'en faire avec ces auteurs le décompte de l'exportation des biens qui a lieu par le commerce pour estimer le produit net ou le revenu. — Sur les différences entre la valeur de l'importation et de l'exportation des marchandises et les causes particulières de la valeur supérieure de l'importation, voir Sötbeer dans l'article cité sur la balance du commerce ; et aussi sur les lacunes extraordinaires de la statistique allemande ancienne de l'exportation (Zollverein). Cf. à ce sujet aussi les articles nombreux, sérieux et instructifs de E. Laspeyres dans le *Deutsches Handelsblatt* sur la balance du commerce de 1877 à nov. 1878 et de von Scheel, *op. cit.*

g) Par *le montant en valeur des utilisations du patrimoine de jouissance*, à insérer conformément au deuxième élément du revenu (§ 173).

2. Le *produit net* de l'économie nationale est déterminé en retirant les séries suivantes du produit brut :

a) Les *frais de production économiques proprement dites ou naturels* (au premier sens de ce mot indiqué au § 172, 1, *c*) : les applications à la coopération de la nature dans la production, abstraction faite toutefois du coût de production purement individuel, dont il s'agit au § 172 (1, *a* et b), et qui constituent un *revenu* pour qui que ce soit.

Et non pas surtout, comme Rau l'admet, « le nécessaire de l'existence des ouvriers et des entrepreneurs et de leurs familles », série qui constitue plutôt *absolument* une partie (et bien plus la *partie essentielle*) du produit net de l'économie nationale ou du revenu national.

L'opinion de Rau et des anciens, c'est-à-dire surtout de Ricardo et de son école souvent d'accord sur ce point, reposait sur la confusion du point de vue de l'économie individuelle (privée) et de l'économie nationale et conduisait à la fausse conception d'un *revenu net national*, qui n'était essentiellement qu'un revenu de l'*excédent* des classes possédantes. On a aussi tiré de là des conclusions fausses pour d'importantes questions pratiques, notamment pour les impôts (*Finanzwissensch.*, II, 2e éd. p. 314 s.). Voir la doctrine de Ricardo d'ailleurs souvent mal comprise dans ses *Principes*, ch. XXVI. En outre Bernhardi, *op. cit.*, § 14 et s., Mithoff, *op. cit.*, p. 579. Rectification de ces erreurs d'abord et surtout par la théorie du revenu d'Hermann, *loc. cit.*, cf. surtout l'article de Schmoller. — La distraction, que fait Rau, ne doit avoir lieu que dans l'évaluation du revenu national *libre*, cf. ci-dessous, n. 4.

Au contraire il faut déduire : abstraction faite de la valeur de quelques rares déchets encore utilisables, la valeur des matières premières et auxiliaires de production, par exemple les semailles, le fourrage donné au bétail, la paille dans l'économie rurale, le combustible, les huiles et graisses dans l'industrie, dans l'industrie des transports (chemins de fer) ; puis le montant de la valeur de l'*usure* des capitaux servant à plusieurs productions successives, c'est-à-dire des capitaux *fixes*, comme les bâtiments d'exploitation, les machines, les outils.

b) L'*exportation* de biens (biens matériels, argent), à l'étranger, à titre de *rentes des placements de capitaux* et de *droits de créance* de l'étranger provenant d'opérations de crédit faites au pays exportateur.

c) L'exportation des biens comme payement du *prix de transport de l'armement étranger*.

d) *Envois en numéraire et en marchandises* à l'étranger comme remises pour les étrangers qui y séjournent : biens et numéraire que ces voyageurs emportent avec eux.

e) L'exportation de biens et d'argent à titre de dons faits à l'étranger *gratuitement* et *périodiquement* (tributs ; non le patrimoine d'émigration).

Cela pourrait sembler être en contradiction avec l'*inclusion* ci-dessus du patrimoine d'immigration dans le produit brut de l'économie nationale du pays des immigrants. Mais c'est que la chose est autre pour le pays d'émigration. Le patrimoine d'émigration que l'on emporte n'est pas, tout au moins en une proportion tout à fait majeure, un élément du produit de l'économie nationale gagné dans la période économique en question ; c'est un élément de son patrimoine ; elle ne doit donc être retirée que dans un bilan du patrimoine national, non dans un bilan du produit ou du revenu. — A côté des tributs durables il y a des payements réguliers aux *sujets étrangers* à l'*étranger* (fonds de corruption, comme ceux des Perses vis-à-vis des Grecs, pensions accordées aux savants étrangers sous Louis XIV, denier de saint Pierre).

f) L'*excédent* éventuel de l'exportation sur l'importation dans le commerce extérieur.

g) Le montant de l'utilisation du patrimoine de jouissance.

3. Le *revenu national* consiste dans ce *produit net* de l'économie nationale. D'après tout ce qui précède, on peut donc le définir abstraitement ainsi : la somme de la valeur (d'usage ou d'échange) des biens économiques de tout genre (non pas seulement des biens matériels) dont le peuple considéré comme un tout collectif ou comme *personne* et dans *cette mesure* comme sujet de son économie nationale, dispose périodiquement, régulièrement pour ses jouissances (immédiates ou postérieures, comme dans la constitution du capital) dans une période de temps déterminée (une année), sans diminuer la valeur du patrimoine national qui existait au début de cette période, donc après la soustraction du seul coût économique — c'est-à-dire ne constituant pas de revenu pour une personne physique — du produit brut de l'économie nationale.

Je maintiens cette conception et cette définition même contre

les discussions critiques de Neumann et de Rob. Meyer. La distinction faite par Neumann entre le revenu national et le revenu de la population n'est pas adoptée.

4. Le revenu *libre* comprend la partie du revenu national d'une période économique qui reste après la soustraction des *moyens d'entretien nécessaires* — évalué ici d'après la première méthode indiquée au § 172 — à toute la population, y compris les personnes qui ne produisent point et qui doivent être entretenues — c'est pourquoi il faut distraire par exemple ici du revenu national les *impôts pour les pauvres* (assistance).

L'évaluation du produit brut et net de l'économie nationale et du patrimoine national peut être à son tour faite en *nature* ou en *numéraire* (§ 161). La première a cependant ici une valeur pratique et économique plus considérable.

On peut considérer comme oiseuse, en partant de la nouvelle théorie rectifiée du revenu en général et du revenu national en particulier, l'ancienne discussion sur le point de savoir lequel était le plus important : le produit brut ou le produit net. En effet, si les consommations quelconques des biens des hommes ne sont pas déjà, comme il était fréquent auparavant, retirées du produit net de l'économie nationale, il va de soi que le produit net est la seule chose importante. Cf. aussi Hermann, p. 595 s., Roscher, I, § 147, Schmoller, *loc. cit.* La controverse ne pouvait s'élever que par la confusion du point de vue de l'économie individuelle ou privée et de l'économie nationale.

B. — § 178. Deuxième sorte d'exposition et d'évaluation du revenu national ou — coïncidant à son tour avec celui-ci — du vrai *produit net* de l'économie nationale. Elle consiste à additionner tous les revenus des *économies individuelles indigènes*, provenant de l'industrie tant indigène qu'étrangère, à retirer de la somme ainsi obtenue, pour éviter un double emploi, les *contributions* et *impôts* acquittés par les autres économies indigènes envers l'Etat et les autres économies communes ; et à ne compter le revenu que les personnes

physiques touchent des sociétés *industrielles* et autres *semblables* (associations), qu'une seule fois, soit au compte de ces dernières, considérées comme économies particulières indépendantes, soit au compte des personnes physiques, constituant leur ou une partie de leur revenu.

Sur la question des *impôts*, Hermann, p. 590, pense de même. Roscher au contraire, § 146, n'introduit à côté du « revenu net des économies privées indépendantes » que le « revenu net de l'Etat, des communes, des corporations, des établissements, qui s'ajoute à leur patrimoine personnel ». Mais il ajoute aussitôt après : Il n'en est pas du montant des *impôts* comme des intérêts dûs : ils sont seulement portés au compte du créancier, mais non à celui du débiteur, pour éviter l'*error dupli* : « parce que les sujets d'un bon Etat, les créanciers d'une bonne église gagnent par là des biens réellement nouveaux et tout au moins d'égale valeur ». Ces derniers mots sont assurément fort justes et la conclusion de Roscher, par laquelle les prestations sociales et religieuses sont ajoutées, comme parties du revenu des particuliers, dans la valeur du payement des impôts de ces derniers, apparaît ainsi à un certain point de vue comme une conséquence de l'inclusion des prestations dans les biens économiques. Cependant on peut objecter d'autre part à bon droit que toutes ces évaluations du revenu public n'ont lieu en définitive que pour pouvoir juger de la condition des personnes *physiques* ; pour ces personnes physiques, c'est-à-dire essentiellement pour les sujets des économies privées, les contributions et les impôts payés à des personnes juridiques, à l'Etat et aux économies communes, ne sont pas un revenu, mais bien des dépenses. C'est ce qui justifie la distraction des impôts, etc., proposée dans le texte, aux économies communes, s'il s'agit d'évaluer le revenu *national*, c'est-à-dire en dernière analyse le revenu d'une quantité déterminée d'hommes (non pas simplement d'économies privées). On pourrait peut-être nommer revenu *dérivé*, en donnant à cette expression un sens plus juste que celui qu'on a donné autrefois (v. § 173 fin), le revenu des économies communes, y compris l'Etat, provenant des contributions et impôts d'*autres* économies privées. Cf. d'ailleurs aussi Rob. Meyer, *Einkommen*,

surtout § 12, p. 243 s., et *Handwörterbuch*, III, 55 (quelque différence) ; puis Neumann et Mithoff, *op. cit.*

La remarque concernant les *sociétés* (addition à la 2e édit., p. 125) est aussi occasionnée par les nouvelles discussions théoriques et pratiques sur certaines catégories de sociétés (surtout les sociétés par action) au sujet de l'impôt sur le revenu : doit-on les considérer comme des personnes « indépendantes » ayant un revenu « propre » et ce qui vient d'elles aux ayants droit (par exemple les dividendes des actionnaires) encore une fois comme un revenu de ces derniers, ou peut-on n'admettre qu'un revenu ? Cf. ma *Finanzwissenschaft* (II, 2e éd., p. 417 s., et mon étude dans Schanz, *Finanzarchiv*, 1891, II, p. 179 s.). La deuxième conception est la bonne et c'est conformément à elle qu'il faut procéder, comme il a été indiqué, pour évaluer le revenu national.

Les *intérêts des dettes* et payements semblables sont ici évidemment inclus dans le revenu de celui qui perçoit (même ceux venant de l'étranger) ; ils ne font pas partie du revenu du débiteur. Les intérêts de dettes payés à des étrangers, par conséquent ceux que l'Etat indigène doit payer à l'étranger, doivent donc être aussi soustraits. Par conséquent le revenu de l'Etat, des communes, de beaucoup de compagnies industrielles (chemins de fer, banques ; les actionnaires doivent être ici assimilés aux créanciers de capitaux) ne doit être compris pour l'*évaluation du revenu national* qu'avec le montant diminué des intérêts des dettes et des dividendes qui vont à l'étranger. C'est un point important pour juger en tout état de cause de la situation d'Etats fortement endettés vis-à-vis de l'étranger, comme l'Autriche, l'Italie, la Russie, auparavant les Etats-Unis. Pour les *individus* on ne doit pas le distraire le moins du monde, car les intérêts payés par eux n'appartiennent pas en tant que coût de production d'économie privée à leur revenu et ne rentrent pas d'ailleurs dans la deuxième estimation du revenu national, s'ils sont payés à des étrangers à l'étranger.

Conformément à notre conception du revenu, les jouissances du patrimoine de jouissance sont déjà contenues dans le revenu des individus, il ne faut donc plus les faire rentrer spécialement dans cette évaluation du revenu national.

La somme des *excédents économiques* de toutes les économies privées indigènes à la fin d'une période est alors à son tour identique à l'*augmentation durable du patrimoine national.*

Au point de vue *statistique*, on peut employer, pour trouver des deux façons les revenus de l'économie nationale et du revenu national, la méthode réelle et la méthode personnelle, si cela est possible. Mais à cet égard, on doit présentement se résigner à des à peu près et par conséquent n'accueillir qu'avec scepticisme et avec la plus grande réserve les résultats fournis par les statisticiens.

D'ailleurs les deux méthodes présentent des difficultés diverses et se complètent mutuellement. La première méthode nous fait pénétrer en même temps dans la *technique* de la production, (produit brut ou produit net, montant des frais de production) en général et dans les branches principales du travail national et nous donne des aperçus sur les *quantités de valeur d'usage* des divers biens économiques, données qui permettent d'établir quelques conclusions sur la répartition du revenu national (Voir v. Mangoldt, *Volkswirtschaftslehre*, p. 318). La deuxième méthode laisse les valeurs d'usage au second plan, mais donne un aperçu plus précis de la *répartition* du revenu national et implicitement aussi de ceux du patrimoine national et du capital national dans la population ainsi qu'entre les personnes physiques et juridiques (aussi en ce qui concerne le revenu des biens de « mainmorte »).

A plus forte raison les *comparaisons* entre deux pays divers et somme toute entre différentes périodes pour le même pays ne doivent être faites qu'avec une grande prudence par suite de l'hétérogénéité des bases des recherches statistiques. Les conclusions qu'on peut tirer de ces comparaisons, et auxquelles on se laisse facilement aller, ne doivent donc être accueillies qu'avec beaucoup de scepticisme.

En combinant donc les données de la méthode réelle

et de la méthode personnelle, on peut parfois, grâce à cette méthode « mixte », se trouver sur un terrain plus solide. Mais les erreurs n'en sont pas exclues et à plus d'un égard elles se glisseront encore plus facilement.

Rob. Meyer. *loc. cit.*, ne fait pas ressortir cela suffisamment.

C. — § 179. IMPORTANCE DU REVENU NALIONAL LIBRE.

Le montant du revenu libre décide essentiellement des points suivants :

1. De l'*étendue des besoins* que le peuple considéré comme un tout peut *se permettre de satisfaire*, et par là de la hauteur et du genre de développement de civilisation d'un peuple, dans la mesure où cette dernière dépend des biens économiques et surtout des biens matériels ;

2. De la *possibilité* pour une population d'*augmenter* continuellement, dans la mesure où la quantité seule intervient sans que la répartition du revenu national importe. C'est cette dernière qui fixe essentiellement l'espèce de biens dont le peuple subsiste ;

3. Du *montant des impôts* que le peuple *peut acquitter*, notamment des *impôts* qu'il peut payer d'une *façon permanente*, ainsi que du *poids des impôts* ;

Voir ci-dessous livre V, les économies collectives obligatoires, et livre VI. Un certain minimum de protectionnisme et de contrainte à la culture par l'Etat rentre dans les « moyens nécessaires à l'entretien » ; tout de même qu'un certain minimum de biens matériels rentre dans les besoins matériels de l'existence.

4. De la *grandeur*, dont peuvent augmenter périodiquement le *patrimoine national* et le *capital national* — considérés indépendamment de la *possession* en patrimoine et en capital — au moyen de l'*excédent économique* (bilan économique), c'est-à-dire du montant du revenu national, qui reste à la fin de la période économique du revenu.

Rau, I, § 72, 250.

Un *revenu national libre aussi élevé que possible*, voilà donc le but qu'on doit proposer au développement de l'économie nationale. L'organisation de l'économie nationale qui donne les meilleurs moyens d'atteindre ce but, de façon à obtenir le plus d'utilité avec le moins de coût possible, est la plus excellente, *toutes choses égales d'ailleurs*, c'est-à-dire avant tout sous la condition d'une répartition favorable du revenu national, conformément aux principes développés dans le quatrième livre. C'est donc une organisation de l'économie nationale de ce genre qu'on doit chercher à établir dans la théorie et à atteindre dans la pratique : c'est le problème du cinquième et du sixième livre dans la première partie de mes *Fondements*.

Cf. Schäffle, *Soc. Körper*, III, 272 et 6 et 7e partie de la douzième section. « L'économie nationale doit viser surtout au minimum socialement possible du coût moyen et au maximum socialement possible de l'utilisation. Les efforts d'économie privée pour obtenir le plus d'effet utile au prix du coût personnel le plus restreint ont une justification principale dans l'économie nationale et l'éthique en tant que procédés destinés à établir la régularisation du minimum de coût et du maximum d'utilisation économique. » II, p. 274.

CHAPITRE IV

COMPARAISON DE L'ÉCONOMIE INDIVIDUELLE ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Rau, I, §§ 63-68. Roscher, I, § 60. Hermann, I, surt. III *pass.*, par exemple p. 111, et aussi la bibliographie générale de la valeur (§§ 134, 135), de l'économie (§ 144). Notamment les travaux de Neumann et de l'école *autrichienne* (Meyer, v. Böhm-Bawerk, Wieser, etc.).

§ 180. — L'évaluation du patrimoine prend deux formes essentiellement différentes, suivant qu'on se place au point de vue de l'économie individuelle ou à celui de l'*économie nationale tout entière.*

Pour l'économie individuelle encore presque tout à fait en dehors de la circulation, notamment pour la famille, qui produit seule presque tous les biens dont elle a besoin, l'évaluation des biens n'a presque lieu que d'après la valeur d'usage, l'évaluation de chaque partie d'après sa valeur concrète pour le possesseur. Beccaria donne à cette évaluation originaire le nom de valeur *absolue* par opposition à la valeur *relative* ou d'*échange* qui apparut plus tard, *Elementi di economia pubblica*, dans les *Scrittori classici*, XIX, 339 (d'après Rau, 63).

I. — Evaluation économique individuelle. — L'économie individuelle n'attribue de *valeur d'usage concrète* qu'aux biens de son patrimoine ou de son activité économique dont elle a besoin pour la consommation

immédiate (y compris la consommation reproductive, § 160).

Rau a encore démontré particulièrement, I, 64, que la valeur d'échange ne suffit pas pour cette évaluation de l'économie *individuelle* (habituellement dite *privée*). Cf. aussi Torrens, *Production of wealth*, 1821, p. 10, 11 ; Rossi, *Cours d'écon. pol.*, 1838, I, 65, tandis que Cournot, *Rech. sur les princ. mathém. de la théorie des richesses*, 1838, va au contraire jusqu'à nommer p. 7 « une véritable création de richesse dans le sens commercial du mot » la destruction d'une partie d'un fonds de boutique, pour pouvoir vendre le reste plus avantageusement, c'est-à-dire à un prix plus élevé, cf. ci-dessus § 137 s.

Pour tous les autres biens, c'est la *valeur d'échange* (parfois la valeur de taxe) ou dans l'économie monétaire, la valeur *monétaire* et le *prix* qui sont essentiels pour l'économie individuelle.

Car cette valeur décide si et comment ces biens sont à même d'introduire éventuellement dans le patrimoine ou dans l'économie d'autres biens d'une valeur d'usage concrète. Or, dans l'écononomie nationale qui se sert régulièrement de la monnaie comme de moyen de circulation, c'est-à-dire dans l'économie dite monétaire (§ 189), c'est la monnaie qui est le bien régulièrement convertible le plus facilement en biens d'une valeur d'usage concrète ; l'économie individuelle doit donc souhaiter par-dessus tout, en dehors de la quantité de biens naturels de valeur concrète qui lui est *immédiatement* ou *perpétuellement* nécessaire, posséder un patrimoine *monétaire*, ou une richesse qui soit immédiatement, suivant les besoins, facilement, sûrement, sans perte, convertible en argent (créances, titres et autres choses analogues) : il est évident qu'on présuppose toujours un état normal de la circulation dans une économie nationale où la division du travail est fortement poussée. Car sitôt que cette condition manque, les biens et l'argent ne sont pas convertibles à volonté ou ne le sont qu'à des conditions très défavorables, en des biens naturels plus importants (ainsi ceux d'une valeur générique plus considérable) dont l'économie individuelle a besoin d'une façon concrète ; et c'est seulement dans ce cas que cela s'applique égale-

ment à la conversion des créances en argent et enfin en biens naturels. On voit ainsi que la possession et l'acquisition du patrimoine monétaire et du patrimoine, — que l'économie individuelle ne possède qu'à cause de leur valeur d'échange, — sont toujours des *moyens* et non des *fins* de l'économie.

Les observations sur la circulation dans des lieux et des contrées fermées, notamment dans des places fortes assiégées, sont instructives à ce point de vue. Cas intéressants de prix anormaux, surtout à Paris pendant le siège de 1870-71 : Legoyt a publié une étude sur ce sujet.

§ 181. CONSIDÉRATION DE QUELQUES POINTS PLUS SPÉCIAUX. RÉPARTITION DU PATRIMOINE D'USAGE ET DU CAPITAL, DU CAPITAL NATUREL ET DU CAPITAL MONÉTAIRE DES ÉCONOMIES. — Il est un phénomène remarquable, qui est en relation avec la division progressive du travail, l'amélioration des communications, l'augmentation de la sécurité juridique, l'assurance de la régularité de la circulation, à savoir que les économies individuelles et familiales et en partie aussi les autres économies particulières possèdent, dans notre période de civilisation, une part *moindre* de leur richesse en biens de valeur d'*usage concrète*, une part *supérieure* en biens qu'elles ne considèrent que par rapport à leur valeur d'*échange monétaire*.

1. Dans l'*économie individuelle et familiale* on s'en aperçoit par ceci, que la partie du patrimoine qui est à la disposition du ménage de cette économie (§ 159) devient moindre, et celle qui doit servir de moyens d'acquisition devient plus grande que dans les temps où les relations économiques étaient moins développées. Mais cela se réduit à ce que le patrimoine de jouissance décroît au profit de la *possession en capital* de cette économie, et qu'une part plus grande de l'ensemble du patrimoine donne une *rente*.

Exemples : autrefois le placement d'une partie du patrimoine

des classes moyennes aisées en objets d'ornement, en vaisselle plate, mobilier massif, lits, couverts, costumes ; des paysans, en linge, en lits, en vêtements, en argent monnayé oisif (*trésor*) ; et actuellement, d'une façon de plus en plus générale, l'assortiment chiche de ce patrimoine de jouissance ne correspondant qu'aux besoins les plus nécessaires et les placements de capitaux « rentables » en valeurs, hypothèques, etc., surtout en rapport avec le développement de l'industrie, des dettes de l'Etat, (qui furent même recommandées à l'occasion, spécialement pour le rendement de ces richesses oisives), du crédit particulièrement. Des régions agricoles aisés comme le Hanovre, le Mecklenbourg, le Schleswig-Holstein n'ont parfait ce développement en partie que tout récemment (adhésion au Zollverein). Les peuples civilisés de l'Asie amassent toujours des « trésors » en majeure partie ou placent leur fortune dans les parures, etc.

Dans les grands centres de relation de la civilisation moderne (grandes villes) et dans les pays jeunes et dans les endroits où se trouve une population sans beaucoup de traditions anciennes, cela ressort tout particulièrement dans l'économie domestique. *Berlin* et les *Etats-Unis de l'Amérique du Nord*, surtout les Etats bordés par l'Atlantique, offrent, à ce point de vue, beaucoup d'analogie, comme en maints rapports sociaux et économiques. Dans les grandes villes, l'étroitesse des logements, le taux des loyers, la constance des déménagements contribuent aussi à la restriction du patrimoine de jouissance, ce qui n'est pas toujours favorable ni au point de vue moral ni au point de vue politico-social.

Le développement de la technique et de la production à bon marché d'objets du patrimoine de jouissance favorise encore ce courant : la floraison des « industries d'*imitation* » en notre temps, les « falsifications », les « contrefaçons » dans toutes les branches possibles. Ce n'est pas non plus une forme de production et de consommation favorable au point de vue moral, politico-social, artistique. L'apparition des *établissements de prêt et de location*, permettant d'emprunter ces objets (livres, meubles, vaisselle, etc., habits), a aussi pour résultat de faire de beaucoup d'objets indispensables en soi à l'économie domestique non plus des objets possédés par elle à titre de propriété, mais des objets dont elle ne jouit qu'à titre de prêt.

C'est dans les grandes villes des Etats-Unis que cela a pris le plus d'extension; mais c'est assez remarquable aussi à Berlin et dans d'autres grandes villes de l'Europe. — Floraison des bibliothèques *de prêt,* dont les conséquences sont considérables à plus d'un point de vue. — L'habitude qu'on rencontre dans les villes et surtout dans les grandes villes de *louer* des appartements au lieu d'avoir sa « propre maison » et surtout l'habitude de la *chambre garnie* et des *gîtes* est évidemment encore plus importante. Le besoin du *logement,* de même déjà dans la Rome antique « au temps de la floraison » (Friedländer, *Sittengeschichte,* I, 26, et s.), le seul des besoins matériels essentiels qui soit satisfait, dans notre économie nationale basée sur la division du travail, ordinairement au moyen du contrat de *location* et non du contrat d'achat, a d'autres conséquences fort scabreuses (Voir 2e part. sur la propriété foncière des grandes villes). Cf. aussi le beau travail de statistique morale de E. Laspeyres, *der Einfluss der Wohnung auf die Sittlichkeit* (d'après des documents parisiens), Berlin, 1869.

L'esprit d'économie y gagne évidemment d'un côté. Mais ce développement n'est pas sans donner naissance à de graves réflexions, au point de vue moral de l'histoire de la civilisation et de la politique sociale et aussi au point de vue artistique. Le conservatisme sain de la consommation économico-domestique, surtout en ce qui est du ressort du patrimoine de jouissance, fléchit devant l'agitation continuelle et fiévreuse du marché, la chasse éternelle du gain sans trêve ni égard.

L'*art industriel,* par exemple, souffre de ce que les meubles et la vaisselle ne sont plus des objets de possession durable, mais des objets de prêt. Car quoique l'on crée peut-être plus de pièces de luxe, la production générale est cependant plus petite.

A cet égard aussi, maints points de vue et maintes remarques d'un J. Möser, d'un Riehl ne sont que trop justifiés. Tandis que, par exemple, le crédit moderne, la dette sociale, les valeurs de bourse, les effets au porteur, la mobilisation de l'hypothèque en cédule hypothécaire facilitent le placement des capitaux, même de faible importance, ces institutions s'opposent au développe-

ment de « l'économie du patrimoine de jouissance ». Chaque « possesseur de valeurs » est presque inévitablement entraîné par *cette espèce* de placement, tôt ou tard, dans le tourbillon de la bourse ; s'il s'en tient éloigné et s'il ne recherche que des placements sûrs, il s'expose facilement en tout cas aux pertes les plus sensibles. Cette influence sociale du crédit, surtout par exemple des valeurs au porteur, des actions, est et a été trop peu observés jusqu'ici, à côté de l'élément purement économique et technique (Ce reproche s'adresse spécialement à mes propres travaux antérieurs sur le crédit et la banque ; ils se plaçaient, surtout les premiers, encore beaucoup trop unilatéralement au point de vue de l'économie privée et de la technique ; et ne s'occupaient que du point de vue économique, conformément à la direction dominante de la science). Les relations de cet état de choses et des faits présentés dans le texte ne sont que trop claires.

2. Dans l'économie d'*acquisition* ou de *production* nous voyons se présenter à nous, de deux façons, une évolution analogue à celle que l'on vient de décrire. D'abord dans le capital d'affaire, la part qui consiste en biens naturels mêmes, nécessaires à la production des biens, se réduit en faveur de celle qui consiste en monnaie (ou en papiers de valeur marchande ou en créances facilement réalisables) ; ce n'est pas là non plus une forme absolument favorable. Puis il arrive en second lieu souvent que la monnaie même est ou remplacée ou augmentée par l'emploi du *crédit* : cela conduit souvent à un état qui n'est que trop malsain de l'économie productive.

Ou, en la langue de la pratique : l'exploitation a lieu *avec un capital propre de circulation trop peu considérable* et on compte avoir à sa disposition constante du crédit, tandis que le capital de placement est trop chargé par rapport à l'ensemble du patrimoine de l'économie.

3. Dans d'autres économies de *corporations*, de *personnes morales* et aussi dans l'économie de l'*État*, il y a

enfin aussi des phénomènes analogues : un patrimoine d'*usage et d'utilisation trop maigre; trop peu de capital d'exploitation* et on se fie trop à la possibilité de réaliser en tout temps par le crédit les biens nécessaires de valeur concrète, avec toujours la tendance, favorisée trop unilatéralement par la théorie, d'éviter la perte d'intérêts. Forme, également, qui souvent ne fait qu'en apparence droit au principe de l'esprit d'économie et qui repose sur la méconnaissance de la fonction économique du patrimoine de jouissance (et du fonds de réserve).

Cf. les justes observations de Hermann, p. 226 et s. sur les fonds sans fixation d'emploi immédiate, sur l'argent comme fonds de caisse. Il a raison de trouver à redire aussi p. 223 à ce que la science économique ait trop peu d'égard au patrimoine de jouissance, et ait presque exclusivement pris le capital proprement dit ou productif en considération. Application pratique à la question financière si importante du *Trésor public* dans ma *Finanzwissenschaft*, I, 3ᵉ édit., p. 875.

II. — § 182. Evaluation de la richesse nationale. — Voici comment on évalue la richesse au point de vue de l'*économie nationale* ou de toute la nation.

Je suis essentiellement d'accord ici avec Rau, I, § 65.

1. La grande masse des biens, qui constituent le produit de l'économie nationale, le revenu national et, partant, considérée à un moment déterminé, la richesse nationale, était produite autrefois complètement à l'intérieur du pays et l'est encore de nos jours en grande partie malgré le développement actuel des rapports extérieurs et universels (§ 152 et s.). Elle y est aussi employée à la satisfaction des besoins ou à une nouvelle production de biens. C'est justement pourquoi dans ces biens la *valeur d'usage* est décisive pour la nation. La *valeur d'échange* de ces biens n'entre en considération que pour les économies particulières et,

partant, pour la répartition du revenu et du patrimoine.

Dans les rapports internationaux ou d'*économie mondiale*, la quotité des biens échangés avec l'étranger comparée aux biens créés dans le pays et y consommés, tout au moins dans toutes les économies nationales *les plus considérables* et même en Angleterre, n'est que relativement petite, quoiqu'elle ait monté considérablement et qu'elle monte toujours pour certains produits importants.

Le rapport de l'importation et de l'exportation des marchandises d'une part et de la production et de l'emploi indigène d'autre part (consommation proprement dite, comme consommation reproductive) change naturellement souvent dans le cours de l'histoire et d'un pays à l'autre. Le développement ci-dessus exposé de l'économie internationale conduit toutefois à une importance *absolument supérieure*, parfois aussi *relativement supérieure*, du commerce extérieur ; cela veut dire que le pays applique les biens *étrangers* importés à une quotité de plus en plus grande de sa consommation et que, *vice versa*, une quotité de plus en plus grande de sa production est destinée à la consommation de l'*étranger*.

Les facteurs décisifs de cet état de choses *en général* ont été exposés ci-dessus § 152 et s. Les influences *spéciales* sur la forme de cette condition susdite dans les pays *particuliers* sont surtout :

1) La situation *géographique* et les *relations* avec d'autres pays, qui facilitent l'échange (l'Angleterre et la direction actuelle du commerce universel, l'Italie au Moyen Age ; la situation *maritime* ; les chemins de fer qui, par exemple dans les temps tout récents, ont eu pour effet de faire passer le commerce *russe* de plus en plus par l'Allemagne, de faire de Königsberg un port russe pour le thé, etc.).

2) La *densité de la population*, la qualité du *sol* agricole indigène et du *climat*, le développement de l'*exploitation minière* et de l'*industrie* indigènes, motifs qui *forcent* un pays et d'autre part lui *permettent* de satisfaire son besoin d'*alimentation* et de *matières industrielles*, qui ne peut plus être satisfait dans le pays même entièrement ou qu'à un coût très élevé au moyen de la production naturelle indigène, dans une mesure de plus en plus

forte en recourant à *l'étranger*, et à vrai dire à des pays d'une population moins dense, d'une économie agricole plus extensive, d'un sol et d'un climat plus favorisés et d'une exploitation minière et industrielle moins développée. L'exemple principal présentement, où pour ainsi dire tous les mobiles ci-mentionnés se rencontrent, est la Grande-Bretagne. D'après Fr. X. Neumann (Vienne), elle devait satisfaire son besoin de froment, le plus important de tous, monté à 68 et 70 millions d'hectolitres, en ayant déjà recours à *l'étranger* et surtout aux Etats-Unis et à la Russie en 1870 *pour plus de la moitié*, 35-38 millions ; en 1877 même pour 43 millions d'hectolitres, d'ailleurs à cause en partie de mauvaises moissons (*Uebersicht*, année 1878, p. 43). Cette évolution va de plus en plus loin dans cette direction. La France et plus récemment l'Allemagne en viennent peu à peu à une situation semblable ; des pays *plus petits*, comme la Belgique, la Hollande, la Suisse, le royaume de Saxe, les provinces rhénanes ressemblent en ce point encore davantage à l'Angleterre. Dans les pays de montagnes, le manque absolu d'un sol cultivable entre comme co-facteur. L'*augmentation* et l'accroissement du *bien-être* de la population dans les pays d'importation du blé donnent à ce développement une extension de plus en plus grande et en dépendent eux aussi à leur tour. Dans les pays d'exportation du blé au contraire, ces facteurs, qui sont justement favorisés par la vente des fruits du sol à l'étranger, peuvent conduire, à côté de l'épanouissement de l'industrie indigène, à un mouvement rétrograde (du moins *relativement*, si ce n'est pas toujours absolument) : c'est ce qui a lieu depuis peu de temps pour l'Allemagne, qui est passée de la catégorie des pays exportant régulièrement plus de blé dans la catégorie de ceux qui en importent plus. Faits intéressants dans Neumann, *Uebersichten*, qui se sont attachés de plus en plus précisément dans les diverses années à ce point (commerce du blé).

3) Enfin la production d'articles d'un *quasi-monopole naturel* ou d'un *monopole industriel et minier* temporaire du pays exportateur et le *besoin* d'articles de ce genre dans le pays importateur, qui reste en arrière dans ces productions par suite de raisons naturelles ou économico-historiques, est encore d'une influence particulière sur les relations du commerce extérieur avec la production et la consommation indigènes : les *marchan-*

dises coloniales, le *coton* en tant que matière première chez nous, les objets produits pour les besoins des *colonies européennes*, ont dans ces derniers temps fortement déplacé en beaucoup de pays la proportion en faveur du commerce extérieur.

C'est une tâche intéressante de la *statistique de la production, de la consommation et du commerce* de rechercher avec précision et d'exprimer en chiffres le développement de ce rapport *dans le temps* et *dans l'espace*. Cette tâche souvent tentée ne peut être sûrement menée à bien avec les moyens dont dispose actuellement la statistique que pour quelques produits particuliers, et surtout pour le groupe des produits miniers (à vrai dire d'une façon purement partielle pour les métaux précieux). La statistique du commerce extérieur passerait encore, malgré ses lacunes et ses défauts notoires (surtout pour l'exportation) — voir à ce sujet Sötbeer, *op. cit.* dans *Ann.* de Hirth, 1875. — Mais la statistique de la *production nationale*, presque à la seule exception de la statistique *minière*, qui offre ici moins de difficultés, est, même dans nos Etats civilisés de l'Europe occidentale et centrale, dans un état déplorable : on ne peut avoir aucune confiance dans les données qui concernent la production *agricole* et à plus forte raison la production *industrielle*, malgré les améliorations considérables réalisées dernièrement pour la statistique de la production agraire. Les évaluations, comme celles antérieures de Moreau de Jonnès, *Le commerce au* XIX[e] *siècle*, Paris, 1825, I, 114 s., de Rau, *op. cit.*, I, § 65, note *a*, sur le rapport de la consommation annuelle des produits étrangers à la consommation *totale* et sur le rapport de l'exportation à la production générale indigène dans l'Amérique du Nord, la France, la Grande-Bretagne, n'ont pas la moindre valeur par cette raison même. Les chiffres *fondamentaux*, ceux de la production et de la consommation générale (de tous les articles) indigènes *n'offrent pas la moindre certitude*. On doit se borner, à ce point de vue, à quelques articles, pour lesquels on a des données plus sûres, à des évaluations statistiques du rapport du commerce extérieur à la production et à la consommation indigènes. Les meilleurs travaux à ce point de vue sont ceux déjà nommés de l'autrichien Fr. X. Neumann, *Ueber Production, Welthandel und Volkswirtschaft*, d'abord dans les *Geogr. Jahrbücher* de Behm, puis dans les *Uebersichten*, continué maintenant par

Juraschek. On est cependant encore obligé ici de faire leur part à une quantité de conjectures. Cf. aussi Kolb, *Statistik*, surtout 7e éd., p. 785 s. L'ouvrage de O. Hausner, *Vergleichende Statistik von Europa*, Lemb., 1865, 2 vol., n'est pas construit sur un mauvais plan; mais les *chiffres* sont trop *incertains*, surtout dans le domaine de la statistique économique; il ne cite même pas ses sources; il faut se défier des données qui sont spécialement comprises dans la partie II, 132, 137 et absolument de celles p. 262. — Les comparaisons entre la production générale et le commerce sont enfin encore plus incertaines : la transposition des données statistiques, parfois encore suffisantes sur la quantité des produits, en données relevant de la statistique de la valeur monétaire, est en effet une nouvelle source considérable d'erreurs (aussi dans le *commerce*). Cf. Sötbeer, *op. cit.* et ses remarques préliminaires à la statistique de la valeur de notre commerce extérieur dans la *Statistik des deutschen Reichs*; cf. Hirth, *die Methoden der Handelsstatistik in England, Frankreich, Holland, Hamburg, Bremen, Zollverein*, dans ses *Ann.*, 1870, p. 407 et s. On a fait dans ces derniers temps maints progrès aussi dans l'empire allemand en ce qui concerne la statistique commerciale en valeur. Mais les difficultés sont inhérentes à la nature du problème (par exemple en ce qui a trait à la différence des qualités et des espèces de marchandises et des évaluations de prix correspondantes) et c'est à peine si on peut les faire disparaître suffisamment. Cf. sur les diverses méthodes statistiques appliquées au commerce extérieur dans les Etats non allemands le volume XLIII de la statistique de l'empire allemand.

2. La partie des biens indigènes qui s'écoule à l'*extérieur* comme *exportation* dans le commerce (et aussi dans les payements de rentes) et qui sert au payement de l'*importation des marchandises* (de même à l'extinction des obligations provenant des rentes, etc.), doit rentrer dans l'économie nationale, au point de vue de sa valeur d'*échange* ou d'*argent*, de ses *prix de vente*.

Ces derniers décident donc de la *capacité de vente* de l'exportation à l'étranger. Les *biens importés*, qui rentrent par le com-

merce ou pour les paiements de rentes, etc., sont, par contre, taxés définitivement dans l'économie nationale d'après leur seule valeur *d'usage.*

3. La *monnaie* doit évaluer l'économie nationale :

a) D'après la *valeur d'échange*, dans la mesure où elle est convertie par l'*importation* et l'*exportation* en biens d'une valeur d'usage concrète.

Ainsi surtout dans les pays de grande production de métaux précieux (Amérique, surtout Californie, Australie, Sibérie).

b) La monnaie en circulation à l'intérieur du pays également d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire d'après le rapport moyen de valeur qui existe entre la monnaie et les autres biens et qui est exprimé par conséquent par les prix moyens de ceux-ci.

L'*augmentation du besoin de monnaie* en dépend donc dans un état déterminé des prix et aussi par conséquent le *quantum* des valeurs d'usage concrètes, correspondant à cette somme, que l'économie nationale doit continuellement mettre dans ses ressources monétaires nationales, comme dans le moyen d'accomplir les transactions dans la circulation de l'argent, qu'elle doit par conséquent soustraire à tout autre usage, pour la consommation ou la production. Les adversaires des billets de banque et de notre politique de banque d'émission, fortement restrictive dans la loi en vigueur de la banque impériale de 1875, ont donné trop peu d'attention à ce point. Voir par contre, A. Wagner, *Zettelbankreform im Deutschen Reiche*, Berlin, 1875, surtout III, 2, p. 26 et s., 42 et s., cf. aussi Arendt, *internationale Zahlungsbilanz Deutschlands*, etc. Berlin, 1878.

c) Au reste ce fonds monétaire national de l'économie nationale doit être apprécié par ses *prestations*, par conséquent par sa *valeur d'usage* comme *instrument général de circulation* ou *comme machinerie pour la circulation et la répartition des biens dans le système de la division du travail.*

Ce qui est désirable pour l'économie nationale, ce n'est pas n'importe quelle quantité considérable de monnaie, — erreur capitale de bien des mercantilistes ; c'est une quantité de monnaie qui suffise à l'échange de l'argent et des autres biens.

III. — § 183. STATISTIQUE DU REVENU NATIONAL ET DU PATRIMOINE NATIONAL. — Il résulte donc de tout cela que, les classements et les évaluations statistiques du patrimoine national, du revenu national ou du produit de l'économie nationale d'après la valeur monétaire — abstraction faite de l'incertitude inévitable déjà mise en relief de toutes ces évaluations — ont, au point de vue de l'économie nationale, peu d'importance et ne font souvent qu'éblouir au moyen de grands chiffres. En leurs lieu et place il faut une statistique qui expose avec la plus grande précision possible les *quantités* des espèces de biens, distingués autant que possible d'après les qualités (sortes, etc.) dans le patrimoine national et dans le revenu national pour une économie nationale tout entière. On peut en tirer quelques conclusions — évidemment encore conditionnelles — concernant le bien-être et toute la situation économique de la population, à condition toutefois que le *chiffre* de cette dernière soit connu ; et le point le plus important, la *répartition* du patrimoine et du revenu dans la population, en reçoit tout au moins des échappées de lumière.

Voir les remarques préliminaires, § 175 et le ch. suivant.

CHAPITRE V

CARACTÉRISTIQUE DU BIEN-ÊTRE NATIONAL

§ 184. Remarques préliminaires et bibliographie. — Voir Rau, I, §§ 80, 81 et aussi § 23, Roscher, I, § 10. Cf. Neumann (Tübingen). *Unsere Kenntniss von den socialen Zuständen um uns*, surtout ses remarques statistiques avec de bonnes appréciations critiques sur les défauts du matériel statistique dans cet important domaine, *Jahrb.* de Hildebrand, 18 (1872), 278 et s., 299 et s. Voir, de Neumann, le § 25 de son *Abh. über Grundbegriffe*, *Handbuch* de Schönberg, I, 3e sect. E. Laspeyres, qui a fait tant pour la statistique privée de l'économie nationale (Prix, industrie, commerce, etc.) a dans le petit écrit, *Die Kathedersocialisten und die statistischen Congresse, Gedanken zur Begründung einer nationalökonomischen Statistik und einer statistichen Nationalökonomie*, Berlin, 1875 (52e fasc. de la *Deutsche Zeit u. Streitfragen*), fait des propositions remarquables pour l'établissement de la statistique économique au profit de l'économie politique. Il dit d'ailleurs de la connaissance des conditions sociales qui nous entourent « qu'elle est jusqu'ici dans un état misérable », p. 41.

Au reste, il faut renvoyer pour les matériaux historiques, pour ceux de l'histoire de la civilisation et de l'économie et surtout pour les matériaux statistiques aux *traités généraux de statistique et de sciences politiques*, qui n'ont évidemment pas toujours traité la matière avec assez de critique. Il faut renvoyer aussi aux grands ouvrages de *géographie politique*, dont le domaine coïncide en grande partie avec celui des sciences politiques, et aux publications spéciales des différents pays,

qui sont d'ailleurs naturellement d'une valeur fort différente.

Les points particuliers importants de l'économie nationale sont traités de la façon la plus profonde, dans les nombreuses publications des *bureaux de statistique* de nos Etats modernes ; l'agriculture, le commerce, les moyens de communication, les établissements de crédit, les finances sont surtout dans ce cas ; l'ensemble de l'industrie l'est moins : cependant des informations nouvelles de statistique industrielle commencent maintenant à compléter les lacunes (cf. surtout *Preuss. Statistik*, N. XL, *Ergebniss der Gewerbezählung*, Berlin, 1878 ; Engel, *d. industrielle Enquête u. d. Gewerbezähl.*, etc., Berlin, 1878. On trouve force belles monographies dans le domaine de la statistique économique et sociale, surtout dans les revues des bureaux de statistique du royaume de Saxe et du royaume de Prusse fondées par Engel et continuées par Böhmert et Blenck, dans les fascicules et revues du bureau de statistique du royaume de Bavière publiées par Hermann, plus tard par G. Mayr, actuellement par Rasp, dans les publications officielles de statistique de l'Autriche dues à Czörnig-Ficker et maintenant à Inama-Sternegg, dans les publications italiennes de Bodio, dans les publications belges, les livres bleus anglais, les publications des bureaux de statistique de certaines villes (Berlin, Vienne, etc.), etc.

Il faut aussi principalement citer, pour les comparaisons périodiques, les *annuaires de statistique* devenus en ces derniers temps de plus en plus communs : parmi eux, celui de l'empire d'Allemagne occupe le premier rang par la disposition, la concision et par sa *généralité* (fondé par Becker, continué par v. Scheel, 13e année, 1892). Puis les annuaires de la Prusse, de l'Italie, de la France et autres pays. Il y a des annuaires analogues pour les *villes*. Celui de Berlin (fondé par Schwabe, poursuivi par Böckh) est le plus remarquable. Ces ouvrages ont en partie remplacé les publications privées, antérieures aux écrits officiels ; ces travaux deviennent plus rares.

Pour la statistique économique comparée de plusieurs objets importants, il faut mentionner tout particulièrement : Neumann-Spallart, *Uebersichten der Weltwirthschaft*, (dernière année 1883-4, parue en 1887. La suite 1885-89 paraît lentement en fascicules par les soins de v. Juraschek). On donne aussi beaucoup d'attention au problème théorique de la mesure du bien-être

public (année 1883-84, p. 10). On y tente une mensuration de l'état économique d'après les symptômes primaires (changements dans la production, la consommation, l'activité de la circulation, l'étendue du commerce) d'après des symptômes secondaires (prix des biens et salaires, taux de l'escompte, fondations et émissions, rendement, cours des valeurs, faillites) et d'après des symptômes réflexes (congés donnés aux ouvriers, grèves, immigration et émigration, fréquence des mariages et des naissances, autres symptômes d'éthique sociale).

De nouvelles enquêtes surtout *agricoles* (France, Italie, Bade), sur *la condition des ouvriers*, offrent des matériaux importants, de même des renseignements sur les *pauvres* (Angleterre, maintenant aussi Allemagne). Le *Verein für Socialpolitik* s'est acquis un mérite tout particulier par ses recueils riches en matériaux sur divers phénomènes économiques importants (condition des paysans, usure, logements, commerce, condition des ouvriers). Pour des détails plus nombreux et des plus précis à ce sujet (et au sujet des enquêtes) sur l'économie nationale pratique, voir Buchenberger, *Agrarpolitik*, vol. I.

Ici d'ailleurs on ne peut citer que quelques œuvres principales. Le reste rentre dans la *bibliographie de la statistique*. Le catalogue de la bibliothèque de commerce de Hambourg et celui de la bibliothèque du bureau de statistique du royaume de Prusse, enfin les annuaires de Conrad contiennent, du moins pour la toute récente littérature, des renseignements à peu près complets. Neumann (Vienne) donne aussi maintes bibliographies dans ses *Uebersichten*.

Pour l'antiquité, et plus particulièrement pour la Grèce, voir Böckh, *Staatshaushalt d. Athener*, 2ᵉ édit., Berlin, 1851, surtout livre I ; puis le beau livre de Büchsenschütz, *Besitz und Erwerb im griechischen Alterthum* ; pour Rome, Friedländer, *Darstellungen aus der Sittengesch. Roms, in d. Zeit v. Augustus bis zum Ausgang der Antonine*, div. éd. 3 vol. Les œuvres concernant les antiquités *sociales et privées* du monde ancien contiennent aussi bien des renseignements utiles ici (Marquardt, Lange et autres).

Parmi les ouvrages vieillis de la *Statistique descriptive* ou *politique* citons : F. W. Schubert, *Handbuch der allgemeinen Staatskunde von Europa*, six vol., Königsberg, 1835 s. ; puis *Statistik und Staatenkunde* de Malchus, Stuttg. et Tubing., 1826 ; ce sont

les deux meilleurs ouvrages et ceux dont on doit se servir encore en premier lieu pour les matériaux antérieurs ; les écrits postérieurs nombreux de v. Reden sont très inégalement travaillés et de valeur inégale. Dans la bibliographie récente, le traité de Kolb, *Handbuch der vergleichenden Statistik, der Völkerzustands- und Staatenkunde*, 7e éd., Leipzig., 1875, 8e éd. (abrégé) 1878, prend, pour la richesse des matériaux, la première place ; la tendance politique de l'auteur trouble parfois l'exposition. Il faut malheureusement se méfier davantage de l'ouvrage de O. Hausner, *Statistik vonEuropa* (Lemb., 1865), voir ci-dessus, p. 135).

On trouve les faits les plus importants concernant la population, les finances, le commerce, la navigation, les communications, etc. pour tous les pays civilisés, aussi complets, aussi authentiques que possible, dans le *Gothaer genealog. Taschenbuch*, surtout depuis qu'il est dirigé par Herm. Wagner (jusqu'à 1876 incl.) et ses successeurs : puis dans Block, *Annuaire de l'écon. pol. et de la statistique*, Paris, et Martin, *Statesman's Yearbook*.

Parmi les ouvrages de la *Géographie politique*, c'est le grand ouvrage de Wappaüs, *Handbuch der Geographie und Statistik*, Leipzig, 1849-1870, publié en collaboration avec d'autres savants (Brachelli entre autres), avec plus tard des suites particulières (de Brachelli sur l'Autriche, l'empire allemand, etc.) qui occupe, malgré bien des points vieillis, le premier rang.

Pour quelques Etats modernes actuels, il y a lieu de citer, en dehors des publications de statistiques citées, quelques travaux plus anciens : Grande-Bretagne, Porter, *progr. of the nation*, 3 éd. Lond. 1851 ; M'Culloch, *Statist. account of the Brit. empire*, 2 vol. 1837 et 1839 ; Took a. Newmarch, *Hist. of prices*, 6 vol., 1837, s. — 1857, trad. allemande de Asher. 2 v., Dresd. 1858-59. — France, écrits anciens de Chaptal, *de l'industr. franç.*, Paris 1819, II ; Dupin, *Forces product.*, etc. *de la Fr.* 1827, II ; Schnitzler, *de la créat. de la rich. et des intér. matér. en France*, P. 1842, II ; idem. *Statist. génér. de la Fr.*, P. 1846, II ; M. Block, *Statist. de la France*, 2. éd. Par. 1875, 1. v. — Allemagne, Viebahn, *Statistik des Zollver. u. nördl. Deutschlands*, 3. vol. Berl. 1858-68 (œuvre essentielle) ; G. Neumann, *d. Deutsche Reich*, 1. B. 1874. Prusse : Krug, *Betracht über d. Nationalreichth. d.*

preuss. Staats, Berl. 1805, II ; Dieterici, *d. Volkswohlst. im preuss. Staate*, Berl. 1846 ; idem, *Handb. d. Statist. d. preuss. Staats*, 1861 ; Meitzen, *d. Boden u. d. landwirthsch. Verhältn. d. preuss. Staats*, 4. vol., Berl. 1868 ff. (œuvre essentielle). Keller, *Preuss. Staat*, 2e édit., Berl. 1873, (2 vol. du Deutschen Reichs) ; Saxe : anciens travaux d'Engel, surtout *Jahrb.* 1851. — Autriche : v. Czörnig, *Oesterreichs Neugestalt.*, Stuttg. 1858 ; Spicker, *Statistik von Oesterreich-Ungarn*, Wien, 1878. — Russe : v. Haxthausen's *Studien über Russl.*, 3 B., Hannover 1847 (aussi en français), v. Reden, *Russlands Kraftelemente*, Frankf. 1844, v. Tégoborski, *Forces prod. de la Russie*, 1854. II ; de Buschen, *forc. prod. de la Russie*. Par. 1867. Schnitzler, *L'empire des tsars*, Par. et Strasb., 3 vol., 1862 et s. — 66, v. Saurow, *das russische Reich in s. finanz. ökon. Entwickl, seit d. Krimkriege*, Leipzig, 1873 ; Leroy-Baulieu, *L'empire des tsars et les Russes*. Par., 1882. — Suisse : Emminghaus, *die Schweiz Volkswirthschaft.*, Leipzig 1853. M. Wirth, *allgem. Beschreib, u. Statist. d. Schweiz*, Zür. 1871 (*Land, Volk, Verkehr, Versicherungswesen Justizstatistik*). — Belgique : Horn, *statist. Gemälde v. Belgien*, 1853, etc. — Amérique : Bigelow, *Etats-Unis d'Amér.* en 1863, Paris 1863. Strauss, *Les Et. Unis*, Paris 1867. — M. Block, *ein Wendepunct in America Vierteljahrsschr. f. Volkwirthsch.* 1873, IV, 157 et s. ; d'anciennes œuvres, K. Andree. *Nordamerica*, Braunschw, 1851 ; cf. aussi la littérature générale ci-dessus sur le revenu national, etc. et les travaux sur la répartition du revenu national de Sötbeer (*Arbeiterfreund*, 1875, p. 273 et s. ; le même dans *D. Hand. bl.* 1877, 1878 sur la Prusse, Gr. Bret.), Laspeyres également en 1875, n° 41 ; Michaelis, *Gliederung der Gesselschaft*. Autres informations concernant les caractéristiques particulières les plus importantes du bien-être national ci-dessous dans les paragraphes particuliers.

Dans les derniers temps, ce genre de travaux diminue toujours, surtout en Allemagne, tandis qu'augmentent les ouvrages de statistique officiels. Parmi ces derniers se trouvent parfois cependant des descriptions se proposant de peindre et de représenter certains groupes, qui rentrent dans l'*art politique*. A cette catégorie appartiennent également certains travaux dans les annuaires du Würtemberg, dans la *Bavaria*, descriptions des pays et des gens. L' « art politique » antérieur n'est pas en

attendant remplacé entièrement par tout cela, même par le riche appareil de chiffres des annuaires de statistique.

I. — § 185. Faits historiques et statistiques caractéristiques du bien-être national (1). — Le bien-être d'un peuple, considéré en lui-même et en comparaison avec celui d'une époque antérieure et d'autres peuples, peut être établi par bien des *caractéristiques*, qui se trouvent dans des *faits* déterminés de la vie publique et de l'écomie nationale. Ces faits doivent être observés, recueillis, éprouvés et systématiquement élaborés dans ce but. On obtient ce résultat tant par l'*histoire* — surtout l'*histoire économique* et de la *civilisation* des peuples — que par l'*observation systématique*, par la statistique sur l'état économique et social de la population. La statistique livre les faits en question à la science descriptive de la politique. Ce dernier moyen permet, somme toute, de tirer des conclusions plus complètes et plus précises.

Cf. liv. I, chap. II sur la méthode, surtout §§ 76, 80 et s.

Pour pouvoir être adaptés au but en question, ces faits doivent remplir certaines conditions. Il faut les choisir de telle sorte qu'on puisse conclure de ces faits non seulement au *montant* du revenu national et du patrimoine national, mais aussi à sa *répartition*, aux *sortes de biens* ou à la *quantité de valeurs d'usage* en laquelle ils consistent, et surtout à la *participation du peuple*, des *classes inférieures* à la consommation des biens et à l'emploi que les classes *plus riches* font de leur revenu et de leur patrimoine.

Ici viennent en considération les mobiles qui seront discutés dans le livre suivant dans la théorie du besoin et de l'aisance.

(1) Sur la dernière expression considérée comme technique dans l'*économie politique*, voir le livre IV suivant.

D'après ces points de vue on peut dresser le schéma suivant des caractéristiques du bien-être national

Il ne contient que des *rubriques principales*. Remplir ces rubriques de faits historiques et statistiques ce n'est pas la tâche des théories économiques, mais bien des deux disciplines qui recueillent et critiquent les faits, l'histoire et la politique.

II. — § 186. CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DU BIEN-ÊTRE NATIONAL. — A. *La situation matérielle du peuple pris dans son ensemble*, notamment donc de ses classes inférieures, qui forment la grande *majorité* du peuple.

1. *L'état de la population* qui est soumis à une influence manifeste de la condition matérielle du peuple, démontrable par la statistique.

Ouvrage capital également pour les économistes : Wappäus, *Bevölkerungsstatistik*, Leipzig, 1859-1861, 2 vol. La richesse des détails, le soin de l'exécution, la finesse des remarques n'ont pas encore d'égaux ; présentement les données sont évidemment vieillies, mais c'est un fait de peu d'importance pour l'usage qu'on en peut tirer au point de vue de l'économie nationale. On n'a malheureusement pas entrepris depuis la mort de l'auteur une nouvelle édition de cet excellent ouvrage actuellement épuisé. Aucun ouvrage moderne ne le remplace complètement. On y trouve une bibliographie abondante. D'ailleurs la bibliographie *anthropologique*, *statistique* et *éthico-statistique* (incl. la statistique criminelle) dans ses rapports avec la *statistique de la population*, est fort importante. Voir notamment A. Quetelet, *l'homme et le développement de ses facultés*, Par., 1835 ; trad. all. de Riecke, Stuttg., 1838 ; 2e édition sous le titre : *Physique sociale*, 2 vol. Brux., Paris 1869 (conception naturaliste mécanique) ; puis A. v. Oettingen, *Moralstatistik*, 1re éd. Erlangen, 1867, 2 éd. 1882 (conception socio-morale d'une importance de tout premier ordre) ; G. Mayr, *die Gesetzmässigkeit im Gesellschaftsleben, statistische Studien* (vol. 23 des « Naturkräfte ») Münich 1877 ; W. Lexis, *Anthropologie und Anthropometrie* dans Handwörterbuch der Staatswissenschaften, vol. I, p. 318, littérature sur ce sujet, ibid. p. 335. Voir ci-dessous l. IV, ch. I.

Il y a lieu d'attribuer une importance particulière :

a) Au *mouvement naturel de la population* ; il est exprimé par les faits de la statistique des *naissances, mariages, décès*, par le *bilan final* entre les naissances et les décès, par conséquent par l'augmentation ou la diminution du chiffre de la population.

Il faut encore remarquer la *mortalité générale*, surtout la *mortalité infantile*, la *moyenne de l'âge des décédés* à l'exclusion des enfants (par exemple des personnes ayant plus de 10 ans ou tout au moins plus de 5 ans), la *durée vraisemblable et moyenne de la vie*, la *répartition des classes d'âges* dans la population, la *mortalité* dans les diverses classes *sociales* et *économiques*, les *causes de décès*, l'âge du *mariage* des époux, les *combinaisons* entre l'âge du mariage des hommes et des femmes, etc.

Sur les méthodes de l'évaluation de la mortalité et sur le problème non encore résolu dans la statistique pratique du chiffre de la durée moyenne vraie de la vie, voir Wappäus, *op. cit.*; Hopf, dans la *Statistik* de Kolb, p. 814 et s., 7ᵉ éd. ; L. Moser, *Gesetze der Lebensdauer*, Berl. 1839; G. Meyer, *mittlere Lebensdauer*, Hildebr. Jahrb., VIII (1867), p. 1, et surtout la bibliographie de la récente statistique mathématique ; G. F. Knapp, *Ermittlung der Sterblichkeit aus den Aufzeichnungen der Bevölkerungsstatistik*, Leipz. 1867 ; idem, *Sterblichkeit in Sachsen*, Leipz. 1869 ; idem, *Theorie des Bevölkerungswechsel*, Braunschw. 1874 ; Zeuner, *Abhandlungen aus der matematischen Statistik*, Leipz. 1869 ; Becker, *Zur Berechnung von Sterbetafeln an die Bevölkerungsstatistik zu stellende Anforderungen*, Berlin 1874 ; Lexis, *Einleitung in die Theorie der Bevölkerungsstatistik*, Strassb. 1875 ; Böckh, *preussische Sterblichkeitstafel*, Hildebr. Jahrb. 1875, vol. 25, p. 201 ; Lewin, *Bericht über die zur Berechnung von Sterbetafeln und Statist. z. stellend. Anforderungen*, Budapest 1876 ; Oldendorff, *Einfluss der Beschäftigung auf die Lebensdauer der Menschen*, Berl. 1878 ; Westergaard, *Statistik, passim* ; Rümelin, *Handbuch* de Schönberg, 3ᵉ édit., I, 719.

b) Au *mouvement dans l'espace* (migration) de la popu-

lation qui a lieu par l'*immigration* ou l'*émigration*, surtout par l'immigration et l'émigration de masses (elles doivent être attribuées à des raisons économiques et sociales en général plus profondes), puis par le départ et l'arrivée de la population indigène de la *campagne* dans les *villes* (le contraire est rare).

Voir deuxième partie des *Fondements* les explications sur ces points.

c) A l'*état de santé* de la population dans les différentes classes, dans les classes de vieillards également.

Les rapports publics officiels surtout sur l'état de la santé sont importants, principalement aux époques économiques critiques, par exemple en Angleterre pendant la disette du coton. *Report on public Health*, f. 1863, Lond. 1864, etc. Présentement rapports périodiques généraux du bureau de santé de l'empire allemand sur l'état de la santé dans les grandes villes. — Hirt, *Krankeiten der Arbeiter*, Breslau, 1877. *Statist. Jahrbuch des Deutschen Reichs*, 1892, p. 155.

d) Au *nombre* et à la *condition des pauvres* qui sont confiés à la charité publique ou privée.

Statistique surtout développée, qui tient à la législation de la charité publique, en Angleterre. Statistique de l'empire allemand, nouvelle suite vol. 29 sur la charité publique, *Statist. Jahrb.* f. 1891, p. 193.

e) Au *nombre* et aux *espèces* de crimes et délits commis dans le pays (statistique criminelle; changements de *temps* et de *lieu* à ce point de vue).

Cf. surtout à ce sujet Quetelet, *Phys. soc.*, II, 249 s.; v. Oettingen, 2e édit., p. 338 s.; A. Wagner, *Gesetzmässigkeit*, I, 26 s.; *ib.*, I, 21 et s., II, 102-295; Oettingen, p. 689 s.; Guttstädt, *Preuss. Stat. Ztschr.*, 1874, p. 248 i; Guerry, *Stat. morale de l'Anglet. et de la France*, Par., 1864 (mon compte-rendu dans la *Tub. Zeitschr.* XXI (1865), p. 273-291); G. Mayr, *Statist. d. Bettler und Vaganten in Bayern*, München 1865; cf. aussi v. Scheel, *Hildebr. Jahrb.* 1886, VI, 455 s.; Mayr, *Statistik der gerichtl.*

Polizei in Bayern, n° 16 des *Beitr. d. statist. Bureaus*, 1867 et autres articles du même ; du même voir *Gesetz mässigkeit im Gesellschaftsleben*, p. 327 s. — Statistique criminelle de l'empire allemand, *Statistik*, nouvelle suite, v. 8, 13, 18, 23, 30, 37, 45, 52 ; extraits dans l'Annuaire officiel.

2. *Le salaire* pour le travail manuel commun et pour les diverses sortes de travail qualifié.

Il ne vient pas en considération d'après son montant monétaire, mais d'après son montant en consommation nécessaire ou en tant que salaire *effectif* ou réel. Pour les salaires il faut donc que les *prix* des articles en question soient également considérés. Le mouvement suivant les temps et lieux du salaire est particulièrement important. De même son *rapport avec le mouvement de tout le revenu national*, d'où notamment aussi le mouvement du montant d'ensemble des salaires avec celui du montant du revenu des *rentes* (Point de vue de Rodbertus sur la question).

Cf. v. d. Goltz, *Ber. über d. Lage d. ländl. Arbeiter im Deutsch. Reiche*, Berl. 1875, idem, *die ländl. Arbeitertrage*, 2 édit. 1874 ; Laspeyres, *Tüb. Zeitschr.*, 1876, v. 32, *Hamburger amtl. Statist.* Heft IX. 1876, *Beitr. z. Statist. d. Löhne u. Preise*, p. 114 ff. — v. Böhmert, *Methoden d. soc.-statist. Untersuchungen mit besonderer Rücksicht auf die Statistik der Preise und Löhne*, dans *Zeitschr. f. schweiz. Statist.* H. 3, 1874 (riche contenu). Enquêtes anglaises sur la condition des ouvriers de l'industrie ; Enquête sur l'année 1875 publiée par le bureau de la chancellerie impériale. A. v. Studnitz, *nordam. Arbeiterverhältnisse*, Leipzig 1879. Cf. aussi Lange, *Arbeiterfrage* ; Neumann, *op. cit.*, art. 283 et s. ; K. Strassburger, *statist. Beitr. z. Lehre v. Arbeitslohn*, *Hildebr. Jahrb.* XVIII, 125 et s. Pour l'époque récente, il suffit ici de renvoyer à l'article si riche de v. Böhmert sur la statistique du salaire dans le *Handwörterbuch d. Staastwiss.*, I, 692-723 pour les faits. Pour la méthode et les indications bibliographiques on renvoie également à la p. 723.

3. *La principale alimentation* de la masse du *peuple*.

Céréale employée pour le pain. Quantité consommée. Différence entre la ville et la campagne. Prix. Défauts de la statis-

tique en ce qui concerne la production indigène. Cf. ci-dessus § 175 et les travaux de Neumann (de Vienne); cf. aussi Neumann, de Tubingen, *op. cit.*, p. 280. L. Levi, *History of British Commerce*, Lond. 1872, p. 497 (Consommation par tête de différents produits 1840-70).

4. Consommation des produits *animaux*.

Genre, quantité, prix, différence entre la ville et la campagne. Augmentation. Egalement défauts de la statistique. Schmoller, *hist. Entwickelung d. Fleischconsums sowie der Vieh-und Fleischpreise in Deutschland*, *Tüb. Zeitschr.* XXVII (1871) p. 284 s. ; idem, *Grösse d. preuss. Viehstands v. 1802-67*, dans la *Neuen landw. Ztg.* 1871, travail dont les conclusions non favorables sont profondément démenties par les excellentes *agrarstatistichen Studien* de Conrad, *Jahrb.* de Hildebrand, XVIII (1872), 21 s. (de même par G. Hanssen, Funke). Cf. aussi Neumann (Tüb), *op. cit.*, p. 281, 300 ; Neumann (Vienne), *Uebersichten*, I, p. 67, s., Lambl, *Depecoration* (diminution du bétail) *in Europa*, Leipzig, 1878. Sur la consommation du blé et de la viande dans les villes anciennement frappées du droit de maîtrise et de boucherie, pour lesquelles il n'y avait pas chez nous possibilité d'une évaluation certaine, voir la *Zeitschr. d. Preuss. Statist. Bureaus.*

5. Consommation des *aliments* dits de *luxe* et des *stimulants* dans le peuple.

Genre (tabac, sucre, café, thé, épices), quantité, prix. Etat de la consommation des différentes classes. Nous avons des données plus sûres sur la quantité consommée que celles que nous avons pour l'alimentation essentielle et la viande ; ces articles rentrent en effet chez nous en passant la douane ; ils proviennent la plupart du temps de l'étranger ; c'est ce qui permet d'en trouver facilement la quantité, grâce aussi à l'habitude que l'on a de soumettre les produits indigènes rentrant dans cette catégorie à un impôt.

Données particulièrement recherchées pour montrer le « progrès » du bien-être et cela dans le peuple ; ainsi en Angleterre, depuis les réformes libérales du tarif et de l'octroi en 1840, dont l'influence d'ailleurs fut particulièrement considérable à cause de

la suppression du monopole colonial britannique et de la réduction anormale des prix qui en fut la conséquence (Sucre !). Pour l'Allemagne évaluations diverses dans *Hirth's Annalen*. Comparaisons des différents pays dans Kolb, p. 808, dans Neumann (Vienne), *Uebersichten*. Pour l'empire allemand voir l'*Annuaire de statistique*.

Abstraction faite des difficultés déjà mentionnées de la comparaison dans le temps et l'espace de la consommation de ces marchandises, nous ne pouvons tout au plus arriver à connaître que le degré de la *consommation moyenne* de la population, mais non point celle des diverses *classes du peuple*. Pour ce dernier objet, nous n'avons presque pas de faits : d'habitude nous n'avons même pas une statistique des dites marchandises d'après leur *sortes* et leurs *qualités*; et c'est d'après une telle statistique qu'on pourrait tirer quelque chose pour la répartition de la consommation par classes, puisque la taxe de douane et d'impôt est appliquée la plupart du temps, comme on le sait, à ces articles d'après le principe du tarif au poids. Les efforts de statisticiens privés (en Angleterre L. Levi) qui s'appliquent à la consommation dans les différentes classes du bien-être et de la population, ne peuvent donner par conséquent que des résultats fort incertains. La conclusion tirée du grand accroissement de la consommation générale, en rapport avec l'observation que cet accroissement doit être ramené certainement pour la plus grande partie à la participation de la masse du peuple n'est évidemment pas faux ; mais il ne possède pourtant pas une force de démonstration si impérative que celle ordinairement admise. En Allemagne et, dans la première année en Prusse, par exemple : café : 1822, 1,2 livres, 1836-40, 1,01, 1861-66, 1,87, 1881-85, 2,44, 1886-90, 2,38 kil. ; sucre : 1828, 3,32 livres, 1871-76 en moyenne 6,7, 1881-86, 7,8, 1886-90, 8,2 kil. (sucre brut) par tête. *On ne peut* tirer de là à mon avis du moins une augmentation *proportionnelle* de l'élévation générale de la consommation des classes inférieures. Ces aliments sont plutôt employés d'une manière toujours croissante par ceux qui les avaient déjà employés depuis plus longtemps ; on pourrait expliquer ce fait par le point de vue physiologique ou si l'on veut psychophysique (au sens de Fechner) : la *jouissance* doit devenir de plus en plus forte pour produire le même effet. Les classes les

plus riches, qui en ont les moyens, agissent d'après ce principe et consomment par cette raison davantage par tête (tabac, sucre, café, thé, et même boissons de luxe).

6. Consommation de *boissons de luxe :* spiritueux, bière, vin.

Statistique plus précise tirée des mêmes raisons que dans le cas précédent. Cf. les données un peu plus ânciennnes de v. Czörnig, *d. österreichische Budg. v. 1862 vergl. mit anderen*, Vienne, 1862, II, 468 s. Beaucoup de matériaux statistiques dans A. Baer, *der Alkoholismus*, Berl. 1898. Faits (eu égard aux impots) dans toutes les statistiques officielles.

La comparaison entre les *temps* et les *peuples divers* est rendue cependant difficile pour les aliments et les stimulants de luxe et aussi pour les boissons, parce que ces articles sont d'ordinaire soumis aux taxes et aux impôts sur les consommations d'une façon *fort inégale.*

Ils sont donc dans les temps et les pays différents, et aussi abstraction faite des frais de production et de transport, si différents suivant les lieux et les temps, *à des prix très différents* : une consommation également forte, par exemple par tête, peut donc prouver un revenu très inégal ou une faculté économique de prestation très inégale. Par comparaison on doit tirer de là qu'une consommation *plus élevée* d'impôts et de prix *élevés* confirme en somme un bien-être plus considérable de l'individu et du peuple.

Il faut en outre considérer l'influence particulière de la présence d'une *production nationale à bon marché*, par exemple du vin dans les contrées de vignobles, et l'influence de la moralité, parfois aussi de l'immoralité, comme par exemple pour l'eau de vie ; l'élévation inaccoutumée de la consommation de ces articles dépend de ces facteurs. Ce qui contribue encore à empêcher les comparaisons c'est la possibilité de substitution mutuelle de certains articles, ce qui par exemple a lieu en une certaine mesure pour la bière et le café. Neumann (Tüb.), *Jahrbuch* de Hildebrand, *loc. cit.*, p. 282.

Par suite des raisons indiquées, la comparaison du montant de

l'impôt, par exemple du *tabac*, du *vin*, de la *bière*, de l'*eau-de-vie* est souvent plus instructive que celle de la consommation en quantité par tête, ainsi Czörnig, *op. cit.* Sur la grande inégalité des tarifs fiscaux qui frappent, suivant les pays, surtout le *tabac*, l'*eau-de-vie*, cf. A. Wagner, Art. *Zölle, Staatswörterbuch*, X, 360 et s. 373 et s., en partie d'après Sötbeer; par exemple le tabac jadis frappé en Angleterre de 116-129, avec le monopole français de 70-80, avec le monopole autrichien de 33, en Russie de près de 20 thalers, dans le Zollverein, le tabac brut de 4 thal., les cigares de 30 thalers par quintal. On trouve des données sur la taxe des impôts de ces articles dans les divers pays dans Gerstfeld, *Beiträge sur Reichssteuerfrage*, Leipzig, 1879. Evidemment la situation financière des Etats ou en d'autres termes la différence des besoins des Etats a son influence sur le choix d'une taxation plus ou moins élevée ; et cela augmente encore les difficultés de conclure de ces données à la puissance de consommation.

Dans les aliments de luxe et les boissons il y a encore une faute qu'il est nécessaire d'éviter : elle ne se présente certes que trop souvent dans toutes les comparaisons statistiques, mais elle est ici plus importante que partout ailleurs. On ne doit comparer que des pays *presque aussi grands* et renfermant une *population presque égale* qui forment en quelque manière des *éco nomies nationales* ou des *divisions indépendantes* de ce pays ; on ne doit pas comparer de but en blanc des Etats entre eux.

Les petits Etats ne sont au point de vue de l'économie nationale que des provinces, peut-être des provinces très industrielles, d'un territoire plus étendu. Il y a dans un grand Etat des parties de pays également développées ; mais dans les évaluations moyennes de la statistique les « quotités par tête » sont plus basses que dans ce petit Etat, les parties du pays de développement et de consommation divers sont en effet réunies pour l'évaluation. On peut par exemple comparer la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Russie entre elles au point de vue de ces consommations. De même on peut compa-

rer entre elles la Hollande, la Belgique, la Suisse. Mais on ne peut comparer ces dernières aux grands Etats ; on ne peut les comparer qu'à des provinces particulières de ces Etats, par exemple aux Etats de l'Allemagne centrale. Faute d'observer cette règle, on ne tire de la statistique que de fausses conclusions.

Cf. également ma *Finanzwissenschaft*, I, 3e édit., p. 25.

Cette erreur est étroitement liée au développement historique de la statistique et à la confusion encore de nos jours souvent faite entre la statistique et la politique (voir ci-dessus p. 204 et mon article *Statistik*, *loc. cit.*). On la commet souvent par exemple dans la comparaison de la *densité du peuple*, des impôts, des moyens de circulation (argent, billets de banque, v. mon *System der Zettelbankpolitik*, Freiburg 1875, p. 189) en différents pays. Elle est même reconnue légalement dans notre système allemand des contributions matriculaires d'après des « quotités par tête » égales. Reuss est comparé à la Prusse, la Russie est comparée à Lichtenstein !

7. Les *conditions* d'habitation, surtout celles des *villes* et en particulier des *grandes* villes.

La statistique nous fournit, à ce sujet, en rapport avec les dénombrements de la population, des renseignements précis et intéressants pour certaines villes. Nombre, condition, disposition des chambres d'habitation, etc.

Cf. notamment la belle mise en œuvre des matériaux de statistique de Berlin dans H. Schwabe, *Berl. Volkszähl.* V. 1867, Berlin 1869 et de 1871, Berlin 1874 ; depuis v. Böckh dans l'officiel *Schrift Bevölker., Gebäude. u. Wohn. aufn. in Berlin 1875*, Berlin 1878, fasc. 2, et dans les mêmes publications sur les nouveaux dénombrements de la population ; cf. également Hamburg, dans cette même publication officielle, fasc. 9, Hamb. 1878 et plus tard ; de même pour d'autres villes, par exemple pour Leipzig (Knapp, Hasse) ; pour Pesth les travaux de Körösi. Tout ce qui concerne la question de l'état du bien-être dans la société est mis à profit dans l'ouvrage de Michaelis déjà cité. Les matériaux *seuls* ne sont pas suffisants pour atteindre le but proposé ; mais ils jettent des clartés caractéristiques sur l'état social et économique. Voir aussi Neumann (Tüb.) dans *Jahrb.* de

Hildebrand, p. 314 s. Bibliographie toute récente sur la question des logements par G. Schönberg dans son *Handbuch* (II, 3e édit., p. 671). *Ibid.*, p. 670 s., 733 s., 771.

B. — DÉPENSES POUR DES BESOINS PLUS RECHERCHÉS.

1. Satisfaction des besoins d'existence de *deuxième degré* : satisfaction qualitativement meilleure, surtout des besoins d'alimentation, d'habitation, d'habillement.

Les conclusions tirées des différences de consommation faites aux diverses époques et par les peuples divers pour être appliquées aux différences correspondantes de bien-être exigent évidemment beaucoup de prudence : les *influences climatériques*, les *mœurs* des peuples, etc. peuvent en effet avoir sur ces différences une influence particulière.

Par exemple l'usage des *tapis* (Angleterre, climat humide). Les habitations sont mieux comprises dans l'Allemagne du Nord que dans l'Allemagne du Sud pour la classe moyenne ; mais la qualité de l'alimentation est moins bonne. — A Berlin on trouve des rideaux aux fenêtres jusque dans les demeures les plus infimes ; dans les provinces russes de la mer Baltique ils manquent même chez les gens aisés.

2. Satisfaction des besoins de *culture*, surtout des besoins *collectifs* : des besoins *intellectuels* (scientifiques, artistiques). Expansion des économies *collectives libres*, des établissements de *charité*.

a) Etendue, contenu et *coût* des prestations sociales et de celles des autres corps publics (« économies collectives obligatoires »), surtout des communes.

Le rapport des diverses sortes d'impôts (taxes, impôts sur le revenu, le commerce, la consommation, le luxe) dans les différents temps et dans les différents pays peut toutefois être utilisé mais avec prudence pour conclure à un état de bien-être national relatif, par suite de la différence des besoins de l'Etat, du reveuu du domaine privé de l'Etat, du taux des impôts, et principalement des méthodes d'assiette et de perception des impôts.

Ce qu'il y a de meilleur dans la statistique financière comparée est encore ce qui est dû à Czörnig, *Osterr. Budget von 1862.*

Voir aussi les tableaux financiers comparés dans *Goth. Almanach* d'Hermann Wagner, 1870. v. Riecke, *Internationale Finanzstatistik, ihre Ziele und Grenzen*, Stuttg. 1876 ; Gerstfeldt a fait des travaux ayant trait à cette matière, surtout l'ouvrage déjà cité *Reichssteuerfrage* ; voir en outre dans les *Jahrbücher* de Conrad (1883, vol. XLI), ainsi que les comparaisons de statistique financière de v. Kaufmann (*ib.* 1889, vol. LII).

b) Nombre, place, expansion des personnes qui appartiennent aux *carrières libérales en dehors du service de l'Etat et de la commune et à leur service.*

Statistique de la *presse* et de la *litterature*, de la *vente des livres* et des bibliothèques de prêt, de la production artistique, etc. — Prix des biens pour les besoins intellectuels et autres besoins de *civilisation*, des prestations des personnes qui produisent ces biens.

Le nombre des *médecins* est surtout instructif, cf. *Preuss. statist. Ztschr.* 1873, p. 351 s. (Comparaison avec le nombre des *pharmacies*, qui est aussi d'un grand intérêt pour la question de la liberté industrielle dans l'industrie pharmaceutique). *Preuss. amtl. Statistik*, fasc. 43 et 46 (*Beitr. z. Medic. Statistik*). Pour l'Empire allemand en 1876, *Statistik*, vol. XXV, septembre.

Une statistique de la « consommation des livres », surtout d'après les classes de la population (professions) et d'après les genres de littérature, serait d'un grand intérêt et pourrait surtout en Allemagne, grâce aux magasins d'assortiment qui existent généralement, y être dressée assez complètement et sans trop de difficulté. Cf. aussi v. Oettingen, *Moralstatistik*, 2e éd. p. 350 s.

L'influence des *mœurs populaires* sur tous les besoins de civilisation augmente à son tour la difficulté des conclusions qu'on peut tirer des différences de consommations sur le bien-être même.

C. — DÉPENSES POUR LES GRANDES ENTREPRISES NÉCESSITANT UN CAPITAL IMPORTANT.

1. *Constructions monumentales, publiques*, de l'Etat et de la commune, ecclésiastiques, *privées*. L'état des mai-

sons particulières permet de tirer certaines conclusions concernant la répartition du revenu national, ainsi par exemple à Athènes et à Rome.

2. Améliorations permanentes du sol, comme dessèchements, régularisation des cours d'eau, dérivations, drainage.

3. *Voies artificielles de tout genre,* surtout routes et analogues, canaux, *chemins de fer.*

Ce dernier est l'exemple le plus imposant que l'histoire connaisse d'une dépense de capital colossale employée en peu de temps dans des buts économiques. Dans les comparaisons il faut considérer qui a fourni le *capital de construction*, si c'est le pays même ou l'étranger.

Premier chemin à vapeur anglais inauguré en 1830, en Allemagne seulement en 1835. Réseau de chemins de fer du monde d'après Stürmer, *Geschichte der Eisenbahnen*, Bromb., 1872 et dans le *Goth. Alm.*, E. 1830, 332 ; 1840, 8.591 ; 1850, 38.022 ; 1860, 106.886 ; 1870, 221.980 ; 1873, 270.071 ; 1876, 309 kilomètres. Le kilomètre (coût augmentant dans le cours des années !) peut être évalué en moyenne dans le monde entier presque au même taux qu'en Allemagne (en Angleterre et en France le prix est sensiblement plus élevé) : en 1876, environ 210.000 marks, dépenses totales en 47 ans, 1829-76, environ 65 milliards de marks. Pour plus de précision voir dans ma *Fin. wiss.*, 2e éd., I, p. 592 s., 3e sect. p. 642 s. Fin 1889, la longueur des chemins de fer en exploitation sur toute la terre était de 595.767 kil. ; le capital d'établissement était de 128,5 milliards de marks (215.630 M. par kilom.). Cf. *Archiv. für Eisenbahnwesen*, 1891, p. 428, 431. D'ailleurs la comparaison avec le *réseau des voies* de l'*ancien empire romain* nous défend de surfaire l'état de nos moyens de communication actuels, si l'on fait abstraction des chemins de fer. Voir à ce sujet Stephan, directeur général des postes allemandes, *das Verkehrswesen im Alterthum*, dans Raumer., *histor. Taschenbuch*, 1868 et Friedländer, *Sittengeschichte*, I, 1 et s.

D. — ÉTAT INTERNATIONAL DU CRÉDIT. — Les économies nationales particulières se divisent en celles qui *donnent*

le crédit à l'étranger, celles qui *reçoivent le crédit de l'étranger* et les économies *neutres*.

Cf. déjà Storch, I, 145. Point très important pour les questions de la *balance des paiements* internationale, et de la monnaie, du papier-monnaie, des banques et surtout des banques d'émission ; Seyd y a surtout insisté à bon droit dans ses travaux sur la monnaie et la banque.

Le crédit se présente dans le commerce (*termes de crédit* pour l'*exportation*, *avances* pour l'*importation*), dans les activités les plus diverses de la *production*, qui sont par exemple exercées à l'intérieur avec un capital étranger. La possession de *titres internationaux*, dettes d'Etat, actions, actions de priorité, cédules hypothécaires, etc). Les économies nationales créditrices ne sont pas nécessairement, quoiqu'elles soient ordinairement, les plus riches, les économies nationales débitrices les plus pauvres. Celles-ci ont le taux d'intérêt le plus élevé, celles-là le taux le plus bas. Dans les premières, la répartition du revenu national et du patrimoine national peut être fort inégale avec une grande richesse privée, à côté d'un bien-être peut-être seulement moyen, il se trouve qu'on place, en effet, beaucoup de capital à l'étranger.

E. — MONTANT GÉNÉRAL, SORTE ET QUANTITÉ DES VALEURS : de la monnaie métallique, cuivre, argent, or; de la monnaie de papier ; des billets de banque ; des chèques; des traites, etc. ; la *quantité des pièces* (pièces de monnaie, appoints de la monnaie de papier, et des équivalents de la monnaie) est surtout digne d'attention et permet de tirer des conclusions sur le total moyen des transactions et en second lieu en une certaine mesure sur la richesse nationale.

La présence d'une grande richesse privée peut seulement ici encore expliquer la nature — favorable purement en apparence — des moyens de paiement, c'est-à-dire la prédominance des grosses coupures. C'est ainsi que les grosses coupures l'emportent dans les temps de spéculation.

Voir ma *Zettelbankpolitik*, p. 701.

Tooke and Newmarch, *History of Prices*, VI, 560 s.; mes contributions *Zur Lehre von den Banken*, p. 132 s. (sur les Banques d'Angleterre); mon *Syst. d. Zettelbankpolitik*, p. 208, 701 (Banques de Prusse), 738 (Banques de France), 733 (Banques de l'Amérique du Nord). D'ailleurs sur le rapport entre le mouvement des billets et du papier-monnaie avec la marche des affaires dans l'économie nationale, voir *loc. cit.*, p. 550 et s., et ma *Russische Papierwährung*, Riga, 1868, chap. IV. Sur la statistique de la circulation de la monnaie métallique, voir surtout les travaux riches et soigneux de Sötbeer, les meilleurs actuellement, vue d'ensemble dans *Materalien, etc., betr. Edelmetalverhältnisse*. 2e éd., 1886 (Suites dans le *Jahrbuch*, Conrad en dernier lieu, en 1891, et dans le travail de Sötbeer, *Litteraturnachweis über Münz und Geldwesen*, etc. Berlin, 1892); sur la circulation des billets et du papier-monnaie, Paasche, Conrad, *Jahrbuch*, 1878, v. 30, p. 331 s. Neumann, *Uebersichten*.

Pour toutes ces caractéristiques du bien-être national il faut surtout s'attacher aux changements qui ont lieu au cours des temps. Il faut surtout examiner si une amélioration moyenne en résulte dans la condition du peuple et dans la satisfaction des besoins de la civilisation.

CHAPITRE VI

LA CIRCULATION DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

§ 187. Remarque préliminaire et bibliographie.

Il s'agit ici, de même que dans les remarques antérieures sur la monnaie, le *crédit* (§ 143), *d'une caractéristique d'orientation purement provisoire* sur l'économie naturelle et monétaire et de *fixer la terminologie flottante*. L'exposition et le développement plus précis rentrent dans les théories économiques, dans la théorie de la circulation, et en partie aussi dans la politique agricole et industrielle. Je crois donc ne pas devoir ici répondre aux désirs exprimés par v. Scheel dans le compte-rendu de nos *Fondements* (*Jahrbuch* de Hildebrand, 28, p. 134).

Rau ne s'est pas beaucoup exprimé sur ces questions au point de vue des principes, I, § 257 et s., 282 et s. Roscher, I, § 90. Hildebrand, *Nationalökonomie der Gegenwart und Zukunft*, I, 276 et s., et *id.* Art. *Natural-Geld-und Creditwirthschaft*, dans son *Jahrbuch*, II (1864), 1-24. Il ne distingue pas les deux notions de l'économie naturelle d'une façon suffisante ; il ne remarque pas non plus que, même dans l'économie fiduciaire, la monnaie reste constamment comme valeur et comme mesure des prix, qu'elle n'est remplacée que comme moyen de circulation. Voir à ce sujet aussi Knies dans la *Tüb-Zeitschr.*, 1860, p. 154 s., et Roscher, § 90, rem. 6 (Hildebrand ne réfute pas à mon avis les objections de ce dernier dans sa *Zeitschrift*, p. 23) et von Scheel, *der Begriff des Geld in s. historisch ökonomischen Entwicklung*, *Jahrb.* de Hild., 1866, VI, 12 s. Maintenant surtout Knies, *das Geld und der Credit*, II, p. 203 s. ; le même, *polit. Oekonomie*,

2e éd., III, n° 6, surtout p. 382 s., et *Credit*, II, p. 205 s. Schönberg dans son *Handbuch*, I, 3e édit., p. 43 s.

Théorie complète de l'économie fiduciaire, dans l'exposition de ses rapports avec l'économie monétaire, reliée au développement des théories de Tooke et Fullerton (*regulation of currencies*, Lond. 1844), sur la nature de l'argent et de la Banque (Banking-School vis-à-vis de la Currency-School de Overstone-M'Culloch-Peel, dans mes *Beiträge zur Lehre von den Banken*, Leipzig, 1857, surtout p. 35 et s., et principalement dans ma *Geld und Credittheorie der Peelschen Actes*, Vienne, 1862; cf. aussi ma *Russische Papierwährung*, surtout ch. IV; Terminologie dans mon art. *Papiergeld*, dans *Staatswörterbuch*, VII, 646 s., et à l'art. *Credit* dans *Handwörterbuch* de Rentzsch, où, p. 202, il est déjà fait allusion aux deux conceptions diverses de l'économie naturelle; puis mon crédit dans Schönberg, *Handbuch*, I, 3e éd., p. 379 et s., 443 et s. Voir aussi v. Mangoldt, *Grundr*, surtout §§ 58, 59 et l'art. *Credit* dans le *Staatswörterbuch*, VI, Neumann (Vienne), *Volkswirthschaftslehre*, § 60 s., Nasse, *einschlägige Credit-und Bankaufsätze*, dans la *Tüb. Zeitschr*, vol. 15, 21, 30; *idem*, l'article *Bank* dans le *Handwörterbuch der Staatswiss.*, vol. II; Hildebrand (jeune), *Theorie des Gelds*, 1883. Dans la littérature anglaise, surtout Mill, *polit. Oekon.* 3e v., cap. XI, XII, XIII, XXIV, et Macleod, *Theory and practice of banking*, 2 vol. Londres 1855 (cf. à ce sujet, surtout sur le côté unilatéral de la théorie du crédit de Macleod, mon avis dans les *Gött. Gel. Anz.*, 1858. p. 281-307) et *Dictionary of political economy*, I, aux mots Banque et Crédit. L'exposé dans ma *Geld und Credit theorie der Peel'schen Acte* est, je crois, dégagé des exagérations de Macleod. Je n'ai pas jugé à propos d'y faire des changements notables même après lecture des écrits de Macleod, de Knies et de R. Hildebrand (jeune). Voir en outre Jevons, *Geld und Geldverkehr*, allemand 1876; les écrits de Bagehot (*Lombard-Street*), allemand de Beta, Berlin 1874, et de Seyd, *The Bank of England's note issue an dits error*. London, 1874; le même, *die wahren Grundsätze des Banknotenwesens*, etc. Leipzig (1875) et les autres brochures du même auteur n'ont pas contribué à transformer essentiellement la théorie de l'économie fiduciaire que j'ai exposée dans l'écrit mentionné et n'ont pas donné à ma polémique contre les actes de Peel, en étroit rapport

avec cette théorie, une tournure autre que celle qu'elle a déjà dans mes écrits de 1857 à 1861. Pour le reste de la littérature, voir mon article : *Credit* dans le *Handbuch* et divers travaux de Nasse, Lotz, Lexis, dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften.*

§ 188. — Dans l'économie nationale on peut distinguer les états de la circulation suivants : d'abord l'économie *naturelle* et l'économie *d'échange* qui s'opposent l'une à l'autre, puis l'économie *naturelle, monétaire* et *fiduciaire* en tant qu'elles sont des *formes* de l'économie *d'échange.*

I. — L'*économie naturelle* et l'*économie d'échange* ou de *circulation* dans le sens *antagoniste* du mot. Le *premier* désigne (dans un premier sens du mot) ici un état de l'économie nationale où les économies *individuelles* sont encore isolées et où la production propre des biens pour la *satisfaction personnelle* des besoins l'emporte sur les biens obtenus par la circulation et partant aussi sur la vente. Par opposition à cet état, l'économie *d'échange* est celle où s'est développée une certaine *structure du travail,* principalement des activités de production des économies particulières indépendantes (« entreprises ») et par suite où les économies particulières sont devenues des *économies de circulation.*

Dans les conditions primitives de la vie, et particulièrement dans les communautés humaines anciennes (§ 116 s.), dans la population agricole principalement et jusqu'à l'époque de l'économie nationale la plus développée, c'est l'économie naturelle qui l'emporte. C'est seulement après un long processus historique que l'économie de circulation se développe et sort de l'économie naturelle. L'antiquité en est seulement sortie par l'apparition de l'unité économique de l'οἶκος (Rodbertus) et peu s'en est éloignée, comme le monde moderne d'ailleurs ; le Moyen Age est cependant déjà sorti davantage de l'économie naturelle à cause de la séparation plus grande du travail agricole et du

travail industriel à la campagne et à la ville ; pourtant, dans cette dernière, il est resté encore une forte part d'occupations agricoles. Ce qui a encore contribué à cette évolution c'est l'organisation indépendante des métiers dans les villes (corporations) et par suite l'exclusion de la plupart de ces métiers de la campagne (surtout des villages).

II. — § 189. — D'après les *formes*, selon lesquelles la *circulation* s'accomplit dans l'économie d'échange, et d'après les moyens de compensation dont elle se sert pour l'accomplissement des transactions, il y a lieu de distinguer trois phases de développement dans cette économie d'échange, à savoir la phase de l'*économie naturelle* (dans le *deuxième* sens de ce mot), celle de l'*économie monétaire*, celle de l'*économie fiduciaire*.

A. — Dans la première phase, qui ne coïncide pas nécessairement d'une façon absolue avec l'"économie naturelle dans le premier sens du mot, quoique cela arrive régulièrement en quelques points en tant que phénomène historique concret, *les biens sont encore échangés entre eux* in natura *sans l'intermédiaire de la monnaie : c'est le commerce d'échange proprement dit.*

Il en est ainsi dans la circulation des peuples tout à fait non civilisés (sauvages) et entre eux et les peuples civilisés. Tout autre échange ne peut somme toute naturellement pas avoir lieu. Dans ce cas il n'y a pas davantage de division du travail. Le manque de monnaie, et à cause de cela, à côté du manque de moyen d'échange, celui aussi d'une commune mesure des valeurs, amène nécessairement une production propre prédominante des espèces de biens qui peuvent satisfaire aux besoins : dans ce cas, on a affaire à une économie naturelle au double sens du mot.

B. — Les formes plus *élevées* de l'économie d'échange sont l'économie *monétaire* et l'économie *fiduciaire* : la monnaie, dans la première, sert de mesure des prix et de moyen d'échange ; elle rend possible un développement plus important de l'économie d'échange, une pro-

duction économico-naturelle plus considérable des biens, une division du travail plus grande et plus solide.

L'économie naturelle dans le premier sens du mot n'exclut pas nécessairement l'économie monétaire, c'est-à-dire que les économies individuelles se procurent une partie des biens déjà par l'*intermédiaire de la monnaie* aussi et produisent des objets destinés à la vente.

C. — Dans l'économie *fiduciaire* enfin, l'argent demeure à vrai dire comme étalon et mesure des prix, mais il cesse de plus en plus de servir immédiatement de moyen d'échange. En cette qualité, il est remplacé par des *actes* (*documents*, papiers), provenant d'*affaires de crédit*, c'est-à-dire d'affaires où il y a un *espace de temps* entre la livraison et le payement (§ 143). Cela a lieu par des actes ou documents créés spécialement en vue de leur fonction monétaire (papier-monnaie, billets de banque, chèques) et par d'autres créés à l'occasion des affaires de crédit pour d'autres buts, mais qui sont utilisables pour cette fonction monétaire (traites endossées, reçus de dépôt, mandats postaux, coupons, etc.), puis par certains procédés de *compte* et de *liquidation* (banques de virement, Clearing-Houses) qui se rattachent à ces actes.

Dans l'économie fiduciaire, les actes d'échange résultent — les achats et les ventes ne résultent que de là — de ce que la prestation est faite immédiatement contre la seule *promesse d'un payement en monnaie*.

La théorie de la suppression de la monnaie par l'économie fiduciaire se trouve plus précisément traitée dans mon article *Papiergeld*, dans *Staatswörterbuch*, VII, 630 s., surtout dans *Geld-und Credittheorie der Peelschen Acte*, p. 111 s., dans l'article *Credit* du *Handbuch* de Schönberg, I, 3e sect., p. 143 et dans les art. *Check* et *Clearing House* dans le *Handwörterbuch* de Rentzsck, p. 147-151, mon *System Zettelbankpolitik*, p. 53, 450, 667, 730, 734 (*Statistik*).

. L'économie fiduciaire a elle-même pour condition de son développement une utilisation de plus en plus considérable du crédit, surtout une forte part du crédit dans le processus de la production, comme cela a lieu seulement avec un état avancé de sécurité juridique, une forte division des professions, du travail, et une grande liberté de la circulation. L'économie fiduciaire est donc une façon de circulation des degrés élevés de l'économie et de la civilisation, dont elle fait ressortir d'une façon particulièrement vive les bons et les mauvais côtés. Elle permet une épargne énorme de monnaie, particulièrement de métal précieux.

Le rapport des trois phases de l'économie d'échange entre elles n'est cependant pas le même. L'économie *fiduciaire* n'est pas une continuation de l'économie *monétaire* de la même façon que celle-ci est une continuation de l'économie naturelle, car elle est elle-même soumise à la condition permanente de la *circulation monétaire* et à la fonction de l'argent en tant que *étalon* et *mesure des prix*. Les trois formes de l'économie d'échange ne forment pas, somme toute, au point de vue historique, des *états absolument séparés* de l'économie nationale ; ils ne sont pas formellement distincts, mais ils continuent à coexister : la forme plus ancienne régresse seulement de plus en plus. La prédominance relative, dans la suite historique, de l'économie naturelle, monétaire, fiduciaire, caractérise la circulation et sert à la qualifier.

Il faut aussi remarquer, à cette occasion, que dans les diverses *provinces* d'une économie nationale et surtout dans les divers groupes de l'activité économique (ville, campagne ; activité industrielle, agricole), ce n'est pas d'ordinaire la même forme de circulation qui prévaut. L'économie fiduciaire est plutôt la forme de circulation des villes, de l'industrie : la campagne en est encore presque complètement à l'économie monétaire et en partie peut-être même à l'économie naturelle dans le premier sens du mot.

III. — § 190. — Il ne faut pas confondre l'*économie de papier-monnaie* avec l'*économie fiduciaire*. La première ne ressemble qu'extérieurement à la seconde par l'effet de la suppression de la monnaie métallique comme moyen de circulation. L'économie fiduciaire repose, conformément à l'essence du crédit, sur un *développement libre*, l'économie de papier-monnaie sur une *contrainte de l'Etat*. Pour elle, le papier-monnaie sert, au lieu du métal, non seulement de moyen d'échange, mais encore d'étalon et de mesure des prix : en d'autres termes le papier-monnaie a, comme l'on dit, *cours forcé* et est en même temps non remboursable contre de l'argent ; c'est, en d'autres termes encore, une valeur en papier et non pas uniquement, comme les moyens de circulation de l'économie fiduciaire ci-dessus nommés, un *moyen de circulation en papier*. La fonction et l'influence économique de l'économie fiduciaire et l'économie de papier-monnaie et le jugement qu'il faut porter sur ces deux systèmes sont donc aussi foncièrement différents.

Voir mon art. *Papiergeld*, dans le *Staatswörterbuch*, p. 647, 652, 662 et s. ; mes *Beiträge*, p. 35, 38 ; *Credittheorie d. Peel'schen Acte*, p. 63 et s. ; *Russ. Papierwährung*, chap. IV, article *öffentlicher Credit*, dans le *Handbuch* de Schönberg, III, 3e éd., p. 600 et s. — v. Mangoldt, § 59. Mohl, *Polizeiwiss.*, 3e éd., II, § 184. En outre aussi : Rau, I, § 293 s., surtout § 295.

Une seule des deux conditions (cours forcé, non remboursabilité) ne crée *à lui seul* du papier-monnaie dans le sens ci-dessus. Ainsi les billets de banque *remboursables* ayant cours forcé (cours dit légal, *Banque d'Angleterre, legal tender*) ne sont pas du papier-monnaie, mais un équivalent monétaire de l'économie fiduciaire ; le papier-monnaie de l'Etat non remboursable, *sans* cours forcé, mais accepté aux caisses de l'Etat, n'est pas non plus un étalon monétaire en papier.

LIVRE IV

Population et économie nationale.

§ 191. Remarques préliminaires.

Les développements qui suivent sur la question de la population ou, pour être plus précis, sur le côté économique de la question, parce que tout se rapporte à ce point de vue, servent d'introduction à ces remarques préliminaires et au tableau bibliographique (§§ 191-197). Le point de vue statistique et dogmatique du premier chapitre de ce quatrième livre a été ajouté dans cette troisième édition de ces *Fondements*. J'avais fait la première édition de ces *Fondements* en me rattachant d'abord à Rau : j'étais d'accord avec lui pour considérer la théorie de la population comme ne faisant pas, comme telle, partie de l'économie politique. Rau ne lui avait consacré, à la différence de Roscher, aucune discussion générale de principe ; il ne lui avait donné aucune place indépendante dans son système. Il ne la traitait que dans le rapport où elle se trouvait avec d'autres questions d'économie théorique et de politique économique (voir ci-dessous). Je voulais procéder autrefois comme Rau, et ne donner aucune place indépendante à la théorie de la population, même dans le remaniement de l'ouvrage de Rau, que je projetais d'abord. Mais je considérais dès lors la méthode de Rau comme insuffisante et me proposais d'apprécier à sa valeur la théorie dans ses rapports avec le développement du facteur productif travail et avec la répartition du revenu national, surtout avec le travail salarié, en me plaçant au point de vue principe plus que Rau ne l'avait fait (Cf. la préface à la 1re éd. de mes *Fondements*, 1876, p. 12). Cela ne devait venir, d'après ma conception ancienne, que partiellement ans les *Fondements*

mêmes; et c'était plutôt d'ailleurs dans la deuxième partie — déjà projetée — « économie politique générale ou théorique » (« théorie générale du système d'économie privée », voir préface ci-dessus, p. XIII). Dans les *Fondements* mêmes, et encore dans la 2e éd., je n'ai donc examiné que par ricochet la question de la population, la doctrine de Malthus ; je présentais toutefois déjà les choses au point de vue principe, en exposant l'essentiel de la doctrine de Malthus (Cf. 1re éd., § 97, surt. p. 123 et note 13 ; plus encore dans la 2e éd., § 97 *a*, surtout p. 145 et note 14). Dans les discussions sur les libertés sociales, le droit au mariage, l'immigration et l'émigration, furent tirés ensuite comme des conséquences de ces principes et divers points de la question de la population furent approfondis au point de vue théorique et de politique administrative (1re et 2e éd., dans la dernière il y a plus de précision et de profondeur, surtout § 225 s., 230 s., 236 s., 247 s. ; voir aussi 2e éd., p. 477 s.). Ma position vis-à-vis de Malthus et de sa doctrine y ressort déjà partout fort clairement, comme cela a déjà été reconnu d'autre part (v. Elster, dans *Handwörterb. d. Staatswiss.*, II, 517).

Mais je me suis peu à peu de plus en plus convaincu de l'insuffisance d'une méthode qui ne traite le problème de la population qu'accessoirement. Il ne suffit pas non plus de le traiter, comme le font fréquemment les théoriciens et les systématisateurs socialistes (par exemple en Angleterre jusqu'à nos jours), seulement au point de vue du facteur *travail*, dans la doctrine de la production (supply of labour) et parfois aussi dans la théorie du travail salarié, dans le chapitre de la répartition. Cette théorie de la population ne doit pas non plus, comme G. Schmoller le remarque avec raison, « être placée au petit bonheur », par exemple à la fin de la partie théorique, comme dans le vol. I (livre VI) de Roscher ; elle doit être au tout premier plan, elle doit devenir une des bases de la science de l'économie politique ; elle rentre par conséquent dans la partie « fondamentale ». Roscher dit aussi d'ailleurs, dans la préface de sa nouvelle édition (1re partie), qu'il ne s'en tient que par des raisons extérieures, à l'ordre antérieur des matières et que, s'il avait encore à s'occuper de la première édition (et non de la vingtième, joli chiffre qu'avait atteint son premier volume), il traiterait la plus grande

partie de la théorie de la population avant la théorie de la production « pour placer les sujets de chaque activité économique avant les objets » (V. *aus den Vorreden zur 2-19 Auflage*, dans 20e édit., 1892, p. 11).

Ce ne sont évidemment pas ces raisons qui sont après tout des raisons de pure forme, ce sont bien plutôt des raisons de principe qui me décident à faire entrer la théorie de la population dans les *Fondements* et à les placer ici précisément, entre le troisième livre et le deuxième chapitre du quatrième livre, qui traite du *besoin* et de la *théorie du revenu*, du point de vue de la répartition.

Evidemment je soutiens encore maintenant l'opinion de Rau, qui est mon opinion antérieure : la théorie de la population n'est pas tout bonnement une théorie économique et forme par conséquent en soi une partie dans le système de la science de l'économie politique. Elle est plus que cela : c'est dans un sens une science de la société proprement indépendante à côté de l'économie politique. Rümelin (*Handbuch* de Schönberg, I. 3e édit., p. 724) représente également cette conception. Je suis d'accord avec lui quand il dit : « La théorie de la population n'est pas une branche, ce n'est pas un élément de la théorie de l'économie politique, mais c'est un membre des sciences de la société qui lui est coordonné ; il ne tient à elle qu'en ce qui a trait à une influence intime réciproque, à un secours scientifique indispensable. Mais elle dépasse en même temps dans tous les sens la théorie de l'économie politique ; elle touche également à des problèmes physiologiques, anthropologiques, politiques, historiques... » Rümelin voudrait rattacher à une théorie générale fondamentale et introductive de la société, comme première branche, la théorie de la population, et comme seconde, la science économique. Il en tire aussi la conclusion, qui me semble juste, que cette doctrine n'est pas dans le système de l'économie politique un élément de même nature, de même ordre que les autres sections. Seuls rentreraient dans l'économie politique les faits et les règles, provenant de cette doctrine, qui paraîtraient importants et influents, en se plaçant aux points de vue de la dernière (*ib.* p. 724).

Conformément à cette conception que je partage dans ses traits essentiels, je ne fais pas rentrer ici — tant s'en faut —

toute la théorie de la population; je ne m'occupe que de *ses côtés économiques*. Il y en a deux : l'un est en rapport avec le *problème* économique *de la production*, partant avec le *facteur* humain *du travail*, avant tout par le côté *quantitatif*, mais aussi par le côté qualitatif : la masse surtout et en partie aussi le mode de travail et aussi le quantum de la production, partant la grandeur du revenu et du patrimoine nationaux, parfois aussi du dividende, tout cela dépend des rapports de la population, nombres, compositions, qualités (sexe, âge, etc.). Le second est en un rapport analogue avec le *problème de la répartition* : la grandeur de la population a en effet dans une relation essentielle, et à cet égard indépendante de l'organisation économique et de son organisation juridique, etc., une importance décisive pour la répartition individuelle du revenu et du patrimoine. C'est le *diviseur*. Avec une productivité donnée du travail national et avec une grandeur donnée du revenu et du patrimoine nationaux, les « quotients » dépendent de la grandeur de ce diviseur en tant que grandeurs relatives et absolues, qui peuvent, somme toute, échoir aux individus, aux familles comme revenu et patrimoine individuels. La doctrine de la population est, pour ces deux problèmes fondamentaux de l'économie sociale (§ 5, p. 21), d'une importance décisive : elle montre comment le nombre, le changement du nombre, la composition de la population de diverses espèces d'individus, surtout, mais non seulement d'après le sexe et l'âge, le changement de cette composition, influent sur l'état économique, sur la production et la répartition et sont à leur tour eux-mêmes influencés par ces conditions; comme la production et la répartition dans leur forme et leur développement reposent plus ou moins sur la forme et sur le développement de l'état de la population et comment ceux-ci, par interinfluence et interdépendance, reposent à leur tour sur la forme et le développement de la production et de la répartition.

Ce qu'il y a de particulièrement important, c'est la recherche des questions des *conditions économiques* et des *suites économiques* concernant la production et la répartition qu'ont les changements dans le nombre et dans la composition de la population (surtout d'après les classes d'âges). Ce sont justement ces questions qui, dans la théorie de la population et des pro-

blèmes dont elle s'occupe, appartiennent à l'économie politique et, tout au moins dans leur étude générale et de principe, aux *Fondements*. D'après cette conception, la théorie qui se rattache au nom de R. Malthus et toute la fameuse polémique qui en est sortie n'est donc rien autre chose, — mais d'autre part elle l'est par-dessus et avant tout — qu'une doctrine d'*économie sociale* ; et l'économiste doit prendre position sur cette question, en tant qu'économiste, et ne pas la laisser traiter seulement par le statisticien, l'historien, l'homme politique.

Toute formation historique concrète de la production et de la répartition dans l'économie nationale est donc évidemment co-conditionnée d'une façon essentielle par la formation concrète de l'*organisation* et de la *législation*, surtout de la législation de « la liberté et de la propriété », de l'organisation juridique de la propriété privée, notamment des moyens matériels de production, sol et capital, de la législation contractuelle ; elle est co-conditionnée par la formation et le développement historique des conditions de possession et d'acquisition s'accomplissant sous l'influence de cette organisation et de cette législation (répartition de la propriété foncière). Mais là même elle n'est que *co*-conditionnée, elle n'est pas *exclusivement* conditionnée. Le *mouvement de la population*, le changement dans le nombre et dans la composition de la population, constitue plutôt une autre condition *essentielle* de la production et de la répartition, et un facteur qui exerce lui-même en particulier une influence définitivement dominante sur l'état de possession et d'acquisition. En face de cette influence, l'influence de l'organisation et de la législation économiques concrètes réagit sur ces rapports. « Une fécondité moyenne de 3 à 4 enfants par mariage, brise déjà, dans un partage égal des biens (dans la transmission par héritage de la propriété agricole), en cent ans, toute constitution agricole dans les vieux pays civilisés et en arrive à un état insoutenable » (Rümelin, *Reden und Aufsätze*, 1881, p. 591). C'est seulement en considérant cette influence — s'accomplissant par la force de la nature d'une façon formellement mécanique — d'un mouvement donné (ou accepté) de la population, qui est à son tour le produit de la condition économique, de la force vitale et des facteurs psychiques, qu'on peut traiter correctement le problème économique de la production et de la ré-

partition, les questions de besoin, d'aisance, celles de la théorie du revenu discutée au point de vue de la répartition (ch. II de ce livre) et les autres questions de l'organisation économique, livres V et VI, et de la législation (2e partie des *Fondements*.) Le côté économique de la théorie de la population en question rentre donc en fait dans l'économie politique et aussi dans les *Fondements* et trouve justement sa véritable place à l'endroit où nous la traitons.

§ 192. La théorie de la population et le socialisme. (*Suite*).

Les deux parties de la théorie de la population font partie intégrante de ce livre, qui s'efforce de traiter les questions économiques d'après les *principes* et dont une des principales tâches est d'exposer au point de vue des principes ses rapports *avec le socialisme*, surtout la deuxième, eu égard au rapport entre le mouvement de la population et la répartition, et encore en vertu d'une autre raison. Le socialisme scientifique croit devoir défendre chez ses principaux représentants, à de rares exceptions (§§ 193, 196), justement dans la théorie de la population, un point de vue qui repousse vivement la conception malthusienne, admise dans son point central par la science économique, par l' « économie bourgeoise vulgaire », comme l'appellent les socialistes. Les faits, sur lesquels les « Malthusiens » s'appuyaient, ne peuvent à vrai dire être essentiellement niés, mais ils reçoivent une autre interprétation. Ils seraient non pas le produit de facteurs physiques et psychiques qui, quoique individuels et différents selon les peuples, les temps, les classes, sont cependant, somme toute, propres à l'homme comme tel, et appartiennent à sa nature, mais le produit de facteurs qui, dans notre forme historique actuelle seulement de l'état de possession et d'acquisition, avec notre actuelle législation sur les moyens matériels de production et avec notre organisation économico-politique, agissent comme nous le montrent les phénomènes de la population. Dans la doctrine de Malthus on n'aurait donc affaire qu'à une catégorie historique de phénomènes de la vie humaine (point de vue de Marx, voir son *Capital* : ch. I, 618, cf. aussi § 196). Ce n'est pas que le problème de la population mette des obstacles à l'élévation économique et aussi physique, intellectuelle, morale du peuple ou des masses; ce problème n'existerait pas le moins du monde ou,

du moins, il recevrait une solution extrêmement simple, une fois qu'on aurait accepté et poussé jusqu'au bout l'organisation économique socialiste des moyens de production — suppression de la propriété privée, du « monopole » des propriétaires fonciers et des capitalistes, des propriétaires exclusifs des instruments et des moyens de travail — et l'organisation économique socialiste de la production et de la répartition. C'est seulement eu égard à notre législation et à la forme actuelle de notre organisation qu'une augmentation « trop rapide » ou en tous cas trop grande de la population pourrait être sujette à caution ou même à craindre. Dans l'ordre et dans l'organisation socialiste, cette crainte ne saurait exister et cette augmentation ne pourrait avoir qu'un effet bienfaisant. Le « prolétariat » serait une conséquence de nos rapports juridiques et économiques, non pas un danger qui entraînerait partout et toujours avec lui les conséquences relevées par Malthus.

Je considère cette seconde conception absolument *optimiste* comme la *deuxième grande hérésie* du socialisme, à côté de l'hérésie psychologique commentée plus haut et concernant les mobiles de l'action économique (livre I, surtout § 30 et suiv.). Elle n'en est, à un certain point de vue, qu'une conséquence. Le noyau de la théorie de Malthus — et il ne s'agit que de ce noyau, non pas de son exposé détaillé souvent attaquable, ni *a fortiori* de ses formules (progression géométrique, arithmétique ; cf. ci-dessous § 194) — ne coïncide pas le moins du monde avec le « mode de production capitaliste » actuel (contra K. Marx, *Capital*, I, surtout chap. VI). Au contraire, pour le côté psychologique, pour la motivation de l'activité économique, c'est-à-dire des individus, comme pour les difficultés économico-techniques et d' « organisation du travail », il est de la plus haute vraisemblance psychologique, et il ressort de tout ce que nous savons des facteurs déterminant le mouvement de la population, que dans une économie nationale organisée d'une façon socialiste il y aurait une autre difficulté qui ne serait pas moindre : elle consisterait dans la nécessité d'une RÉGLEMENTATION LÉGALE DE LA POPULATION, qui se ferait sentir plus encore que dans tout autre système économique. Il faudrait donc que dans la « société nouvelle », la nature physico-sensuelle et intellectuelle-morale de l'homme pût changer non seulement de

degré, mais d'espèce et d'essence : ce sont là des utopies socialistes dont j'ai suffisamment parlé dans le 1er livre.

§ 193. COMMENT DOIVENT ÊTRE ÉTUDIÉES LES THÉORIES ÉCONOMIQUES. (*Suite*). — La théorie « économique » de la population doit subir quelques changements importants relatifs à la manière dont elle est d'ordinaire traitée par les économistes et aussi par Malthus ; on répondra par là en même temps aux objections favorites de certains adversaires, par exemple à celles des optimistes du libre échange.

D'abord il faut donner plus d'attention au fait de l'entrée d'un territoire économique particulier plus ou moins fermé dans le *domaine de l'économie mondiale*, conformément aux évolutions récentes. L'échange international des marchandises, l'importation de l'étranger des produits agricoles, des aliments aussi, du blé avant tout, leur payement au moyen de produits du travail indigène plus fini (objets fabriqués), les migrations non seulement interlocales, mais encore internationales, surtout l'émigration en masse des anciens pays civilisés vers des pays nouveaux à faible population, en partie encore non labourés et non essartés, à sol vierge, voilà autant de faits qui, non seulement ont leur importance dans la vie pratique, mais qui encore doivent obtenir plus d'attention dans la théorie économique de la population qu'ils n'en ont eu, notamment dans l'ancien malthusianisme et qu'ils n'en ont obtenu de Malthus lui-même. Il faut toutefois reconnaître que Malthus a plus mis en relief ces points que ses adversaires ne le répètent. Une recherche impartiale de ces côtés du problème conduit non point à une « réfutation » de Malthus, mais à une conception plus prudente et plus restreinte. Aussi bien elle ne fait que confirmer le point central de sa théorie.

Il en résulte surtout que l'hypothèse d'une augmentation de la population et d'une densité de la population de plus en plus fortes par suite de l'augmentation des produits agricoles, des aliments provenant de l'étranger et de l'exportation des objets fabriqués n'est rien moins que certaine, et qu'elle dépend d'une foule de facteurs, qui ont chacun à leur tour leurs antécédents et leurs conséquences propres : il en résulte également par là même que les conséquences d'une augmentation de la population liée à de telles prévisions, qu'on présume sans danger,

qu'on souhaite même tout à fait, sont assez sujettes à caution. Mais l'impossibilité de la théorie de Malthus, comme d'ailleurs de toute autre théorie « mathématique » (par exemple de celle de *Quetelet* aussi, voir § 197), de la loi dite de population, des tendances d'accroissement et aussi des capacités d'accroissement de la population, de l'entretien et notamment aussi des aliments, d'autre part, apparaîtra encore plus vivement en faisant passer le problème de la population du domaine de l'économie nationale dans celui de l'économie mondiale. Cependant cette impossibilité a déjà été depuis longtemps reconnue par la plupart des disciples de Malthus ; nul n'a besoin toutefois de se rallier à la conclusion des adversaires, Carey par exemple (voir § 196) : que la réfutation complète — d'ailleurs qui n'est pas strictement possible — de la fameuse formule de Malthus sur la tendance de l'accroissement de la population selon une progression géométrique, de l'accroissement des moyens d'alimentation ou de leur possibilité d'accroissement selon une progression arithmétique, doit faire abandonner la théorie de Malthus dans son noyau même.

Il faut à mon avis que la démonstration s'attache aux motifs *psychologiques* d'une façon plus complète que celle de Malthus et de ses disciples les meilleurs et les plus scientifiques. Les facteurs qui déterminent les penchants de l'homme sont ici, de même que dans tout le domaine économique, plus complexes, plus entremêlés, se différencient selon les classes, les états, les peuples, les âges, plus qu'on ne le reconnaît souvent dans la démonstration. De l'instinct sexuel on peut tirer ici des déductions aussi peu générales et aussi peu sûres que celles tirées de l'intérêt personnel dans les choses économiques. Il y a beaucoup à retenir des objections et des points de vue des adversaires. Ce que nous avons dit de la nature économique de l'homme doit être souvent repris en considération. Il y a évidemment un résultat de cette analyse antérieure des mobiles qui s'applique ici : malgré toute la différenciation individuelle des mobiles dans la vie économique, le ressort fondamental de l'intérêt économique, personnel, individuel, subsiste en somme d'une façon prédominante, malgré sa diversité d'intensité, ses différenciations, ses combinaisons, son affaiblissement, parfois même sa suppression, sous l'influence d'autres motifs ; et ce

ressort, dans son application à la population, malgré des combinaisons avec d'autres motifs, c'est l'*instinct sexuel*. C'est ce que les réformateurs radicaux de la société et de l'économie comme les socialistes ne devraient pas oublier. Car il résulte nécessairement de cela que toutes les institutions sociales et économiques qui agissent directement ou indirectement par des moyens psychiques sur la diminution du sentiment de la responsabilité, de la paternité, et qui cherchent tous les moyens de combattre les obstacles économiques répressifs de l'augmentation de la population, *ne font que rendre le problème de la population de plus en plus difficile pour la société* ; et c'est ainsi qu'il en serait sûrement, d'après la plus grande vraisemblance psychologique, dans une organisation économique socialiste.

Enfin, il faut concevoir le problème de la population comme un problème appartenant essentiellement à l'*économie nationale* — bien plus qu'on ne le fait d'ordinaire — et non point comme un problème de statistique, de psychologie, d'anthropologie, d'éthique, d'histoire de la civilisation, d'histoire générale, etc. Il y a bien, à vrai dire, quelques arguments particuliers qu'on peut tirer surtout de la statistique de la population ; mais la statistique de la population et la théorie économique de la population ne coïncident pas (cf. § 197 ci-dessous). Celle-là embrasse un champ bien plus vaste ; elle s'occupe de phénomènes et de problèmes spéciaux (par exemple l'étude mathématique du mouvement de la population, de la durée moyenne de la vie, l'élaboration des tables de mortalité et des méthodes appropriées), qui ne doivent pas rentrer dans l'économie politique : tout au plus peut-on y prendre acte des résultats de la statistique. Il faut aussi çà et là s'en rapporter pour la théorie économique de la population à des arguments tirés de la physiologie, de l'anthropologie, de l'éthique, de l'histoire de la civilisation, de l'histoire générale (politique aussi) pour appuyer les démonstrations et les discussions. Mais l'ensemble des faits de ce genre, relatifs à la population, ne rentre pas dans l'économie politique. Et c'est pourquoi on en exclut l'histoire de la population des différents pays, des périodes particulières, comme par exemple on la trouve dans les beaux travaux de v. Inama-Sternegg et de Ed. Meyer sur la population du Moyen Age et de l'antiquité dans le *Handwörterbuch der Staatswissens-*

chaften et aussi les renseignements historiques sur l'état et les phénomènes de la population, comme dans le livre VI (vol. I) de l'ouvrage de Roscher, qui en fourmille. Conformément à notre point de vue méthodologique exposé et démontré ci-dessus (§ 65 et suivant), c'est encore là de la statistique, de l'histoire, de l'histoire de la civilisation de phénomènes et d'états qui ont bien un côté économique, mais ce n'est pas ce *qui rentre comme tel* dans l'étude économique de ces phénomènes et de ces états.

Certes, cette étude est évidemment malheureuse dans une exposition qui faisait du recueil et de la présentation des matériaux statistiques et historiques, et parfois de la recherche des régularités dans les phénomènes s'y rattachant, le but des ouvrages d'*économie politique*. Le but propre qui est de rechercher avec plus de précision, d'analyser les prévisions et les conséquences économiques des phénomènes de la population (augmentation, diminution, état stationnaire, augmentation rapide, lente par suite de l'excédent des naissances, division en classes d'âge, immigration et émigration, etc.), d'en tirer des conclusions pour ce qu'il y a de menaçant, d'heureux, de désirable, pour ce qui doit être évité (d'après ce qui est dit n. 4 et 5, § 62, 63) et par cela même de pousser aussi loin que possible la connaissance du côté économique de la question, comme le doit faire un travail d'économie politique, ce but propre est trop brièvement rempli, comme le sixième livre même de Roscher si riche et si excellent d'ailleurs peut le corroborer. L'abondance des notes d'histoire littéraire et d'histoire de la civilisation, la caractéristique précise des phénomènes de population à différentes époques économiques et l'exposé historique des diverses mesures prises auparavant par la politique de la population, n'offrent assurément pas une recherche *de principe* approfondie des précédents et des suites *économiques* d'une grande densité, d'un surcroît relatif de la population, du fait de l'importation toujours croissante des produits agricoles et l'exportation des produits fabriqués surtout : et c'est pourtant ce dont il s'agit avant tout, étant donné le monde civilisé actuel. Parmi les nouveaux théoriciens, c'est avant tout Rümelin qui fait le mieux sa part à ce côté économique de la question de la population dans des articles qui, pour n'être que des exquisses, n'en

font pas moins ressortir avec pénétration et esprit les points décisifs du sujet (Voir ci-dessous, § 195). Les économistes traitent aussi la plupart du temps trop exclusivement le côté statistique de la question, se livrent à des recherches statistiques qui ne prouvent absolument rien sur les chiffres d'accroissement réel de la population et de la production et discutent les questions de politique de la population comme des questions de politique administrative : or, celles-ci ne font que se rattacher au côté économique du problème, mais elles ne l'épuisent point et, mieux encore, ce ne sont pas les seuls points essentiels.

Dans le premier chapitre — qui suit — j'essaie de faire justement l'étude de ce côté de la question, les conditions et les conséquences *économiques* des états divers de la population, de la densité et de l'accroissement de la population en me plaçant au point de vue de l'économie politique. Ces considérations pourront servir au moins de fil conducteur à cette tentative. Il y a cependant eu comme point de départ des recherches statistiques approfondies dans la première section du premier chapitre ; mais on les a conduites — dans la mesure du possible — selon la méthode exigée par « la théorie économique de la population ».

Un travail de ce genre peut seul fournir la base de tous les autres exposés des principes. Et il en est tout d'abord ainsi pour les questions du deuxième chapitre de ce quatrième livre qui ne pourraient pas être suffisamment résolues, d'après ma conception actuelle, si l'on ne les faisait pas reposer sur un tel fondement, et cela au point de vue économique de la théorie de la population. Je reconnais à cet égard un défaut dans les éditions précédentes (2e édition, p. 134-180).

§ 194. Bibliographie surtout de Malthus et de sa théorie. — Les travaux suivants donnent, au point de vue de l'histoire littéraire et de la bibliographie, d'excellents renseignements sur toute la théorie de la population et aussi sur le côté économique de la question, surtout sur les controverses du malthusianisme. Robert v. Mohl, *Geschichte und Litteratur der Staatswiss.*, vol. III, Erlangen, 1838, *Abh. 14, Geschichte und Litteratur der Bevölkerungslehre*, p. 411-517, travail excellent, abondant et réfléchi ; puis L. Elster, dans la partie principale,

soignée et réussie, de l'article *Bevölkerungslehre* et *Bevölkerungspolitik* dans le *Handwörterb. d. Staatswissenschaften* (II, 465). C'est une histoire complète quoique succincte de la littérature de la théorie, surtout p. 469-528) : la manière de traiter les controverses comme je l'ai exposée ci-dessus, qui me paraît nécessaire, y est cependant trop effacée. Ce qu'il y a surtout à noter dans ces deux études c'est la classification extrêmement juste des auteurs de l'ancienne et de la nouvelle période. L'on renverra souvent dans ce livre à la bibliographie des travaux de Mohl et d'Elster. Je dois me borner à caractériser les différents points de vue et à donner les noms et les ouvrages importants. Aussi bien pourrait-on renvoyer pour plus ample informé à la 5e division principale de ce travail (*Die Litteraturgeschichte der polit. Oekonomie*). Voir en outre Jolles, *Ansichten d. deutschen nat. ökon. Schriftsteller des 16 u. 17 Jahrh. über Bevölkerungslehre*, dans le *Jahrbuch* de Conrad, N. F. vol. 13, 1886 ; H. Sötbeer, *Die Stellung der Socialisten zur Malthus'schen Bevölkerungslehre*, Berlin 1886. On trouve plus ou moins de renseignements bibliographiques, concernant l'histoire littéraire ou dogmatique, dans tous les écrits cités par la suite, surtout dans les notes si riches ajoutées à la *Bevölkerungsstatistik* de Wappäus et dans les notes de Roscher, surtout § 254 (20e édition, p. 731 et s., note 2).

« Les vues des théoriciens à ce sujet (population et politique de la population) montrent régulièrement un mouvement de flux et de reflux ; pendant un temps on s'enthousiasme pour l'augmentation de la population, qu'on considère sans restriction comme un bienfait ; et puis on en vient à redouter l'excès de population. » Roscher, I, p. 732. Mais on ne pourra cependant méconnaître en règle absolue ni l'influence de l'état de la population, de sa densité, des conditions de temps et de pays, des conditions économiques, politiques (force militaire) qui font paraître l'un ou l'autre cas désirable ou regrettable, ni l'influence de la politique administrative de la population (droit d'immigration et d'émigration, matrimonial, mesures législatives et administratives de protection ou de répression) sur les vues des théoriciens. En outre, jusqu'au XIXe siècle, toute discussion théorique des questions de population souffre du manque ou du peu d'authenticité des statistiques de la population, sur-

tout pour ce qui a trait au chiffre de la population et même en ce qui concerne le passé le plus rapproché et le pays où l'on vit (par exemple au XVIIIe siècle encore), dont on s'occupe et *a fortiori* pour les temps encore plus éloignés (moyen âge, antiquité) et pour les pays étrangers (1).

L'étude à peu près scientifique de ces questions ne commence guère avant le XVIIe siècle et n'arrive qu'avec le triomphe du mercantilisme en théorie et en pratique à une certaine importance et à un certain développement. La vue prédominante — abstraction faite de certaines exceptions — est déjà au XVIIe siècle, seconde partie surtout, notamment en Allemagne et au XVIIIe siècle, de plus en plus favorable à l'augmentation de la population, du grand nombre et de la densité des habitants : en somme elle correspond, surtout en Allemagne, au besoin, aux conceptions et à la politique administrative, principalement à l'époque de l'absolutisme éclairé. La politique de la population, celle de l'économie et celle de la civilisation, si étroitement liées dans la seconde moitié du XVIIe et au XVIIIe siècle, étaient un résultat nécessaire des conditions créées après les ruines terribles de la guerre de trente ans et des autres guerres. Dans le pays économique type du temps, dans les Pays-Bas, on

(1) Les controverses sur la grandeur de la population dans les Etats civilisés de l'antiquité, sur le rapport de la population actuelle et ancienne (par exemple en France au XVIIIe siècle et à l'époque romaine), sur la véritable augmentation ou diminution et sur la véritable élévation de la population même au XVIIe et au XVIIIe siècle (France, Angleterre) ; les controverses, par exemple, sur la population antique, sur celle de l'Italie ancienne, de Rome, ne sont même pas encore closes à vrai dire aujourd'hui ; elles ne peuvent même pas recevoir, à cause des matériaux si minimes et si peu sûrs qui subsistent, une solution satisfaisante ; mais ils sont maintenant déjà, d'ailleurs depuis Hume, traités d'une façon tout autrement scientifique, avec beaucoup plus de critique, notamment eu égard aux chiffres exagérés d'une façon fantastique. Cf. sur l'antiquité, le travail complet de Ed. Meyer, dans le *Handwörterb. d. Staatsw.*, II, 443 et s. et surtout Beloch, *Bevölkerung der griech.-römischen Welt*, 1886, I ; sur les données encore rares et incertaines concernant le Moyen Age, voir v. Inama-Sternegg, *ib.*, II, 433 et s., avec d'autres indications bibliographiques, p. 442.

vit aussi les avantages économiques d'une population nombreuse et dense. Les dangers d'une population trop grande, d'un accroissement trop rapide furent cependant reconnus parfois, et par quelques théoriciens et praticiens particuliers dès cette époque ; ils furent même surfaits. On recommanda et on essaya l'émigration et la colonisation comme remèdes. Et le rapport, qui est perçu par tout homme un peu réfléchi, entre le chiffre de la population, son accroissement et les ressources de l'économie nationale, le développement de la production, des relations, avait complètement passé inaperçu, sauf d'une manière exceptionnelle. Il ne manque pas non plus de vues ni de remarques accidentelles qui peuvent se rattacher aux conceptions de Malthus. On les a considérées avec plus ou moins de raison comme les précurseurs de Malthus. Ainsi en Italie, au XVI[e] siècle, G. Botero, au XVIII[e], Genovesi, Ortes ; en Angleterre, Raleigh au XVI[e] et au XVII[e], Child au XVII[e], J. Stewart, Young au XVIII[e] ; en Allemagne, notamment J. Moser. Ils formaient cependant la minorité (cf. Mohl, *op. cit.*, p. 468 et s., Elster, *op. cit.*, p. 486 et s.). La caméralistique et la science de la police du milieu et de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, et cela même dans leurs représentants les plus éminents, Justi, Sonnenfels entre autres (cf. les citations de plusieurs passages dans Elster, *op. cit.*, p. 482 et s.), ont été aussi unilatérales que possible, surtout sous l'influence de conceptions qui avaient séduit les dits auteurs à la suite du besoin notoire de leur temps et de leurs pays d'avoir une population plus considérable et sous l'influence de la politique administrative régnante. Leur théorie « populationniste », qui demande l'augmentation de la population presque à tout prix et par tous les moyens possibles, est le pendant de leurs théories et des théories de leurs contemporains sur la science camérale, la science de la police et de la philosophie du droit (Chr. Wolff). Elles sont toutes deux le reflet des besoins pratiques et de la pratique administrative. Elster dit : « La politique de la population du XVII[e] et du XVIII[e] siècle reposait sur la théorie dominante de la théorie de la population de cette époque » (*op. cit.*, p. 476). Je retournerais plutôt cette phrase ou du moins je la considérerais comme aussi juste en la retournant. Car il en est là comme souvent ailleurs : la théorie et la pratique ont exercé l'une sur l'autre une influence réciproque.

Les *physiocrates* même n'échappèrent pas en général à l'influence de ces considérations et arrivèrent simplement à rattacher, conformément à leur vue générale, l'arrêt de l'augmentation de la population et la trop grande faiblesse de sa densité aux mauvaises conditions de la culture rurale. L'élévation de cette dernière était par conséquent pour eux un moyen d'augmenter la population.

Les théologiens et les laïques qui s'en tiennent à la Bible représentaient aussi, en s'en rapportant au mot célèbre de la Bible : « Soyez féconds et multipliez-vous et remplissez la terre », une conception favorable à l'augmentation de la population. J.P. Süssmilch, le premier statisticien de son temps, en présente un exemple particulièrement important au milieu du XVIII[e] siècle.

A. Smith n'a fait qu'effleurer par ricochet la question de la population, mais il n'a pas encore pris de position de principe vis-à-vis d'elle. La richesse et l'extrême pauvreté sont également défavorables, pour lui, à l'augmentation de la population, mais il reconnaît clairement que la population est limitée par les moyens de subsistance (cf. *Wealth of nations*, l. I, ch. VIII, 4. Lond. Aug. 1786, et ch. IX, p. 255 : « countries are populous not in proportion to the number of people whom their produce can clooth and lodge, but in proportion to that of those whom it can feed) ».

Cette théorie de la population du XVIII[e] siècle était donc *éminemment optimiste*, mais elle correspondait en somme cependant aux conditions contemporaines et aux besoins pratiques des pays. Je l'ai déjà remarqué, elle n'était pas représentée par tous les partisans sans critique ni sans égard à la question de la présence des moyens d'entretien et de leur augmentation. L'écrivain socialiste anglais Godwin partageait ces vues optimistes. Ses écrits et ses articles peuvent prétendre à une certaine importance durable en ce sens que c'est lui qui avait été le premier à mettre en scène Th. Robert Malthus d'après son propre aveu (Godwin dans *Enquirer*, sur l'avarice et la prodigalité, 1797, qui avait été précédé d'un écrit : *Enquiry concerning political justice and its influence on general virtue and happiness*, 1793, qui eut encore trois éditions par la suite. Beaucoup plus tard parut un écrit de Godwin spécialement dirigé contre Mal-

thus, *On population*, London, 1820. Voir sur Godwin, Mohl, *op. cit.*, p. 496, Elster, *op. cit.*, p. 502, l'article de bibliographie de Lippert « Godwin » dans le *Handwörterbuch d. Staatswiss.*, III, p. 80 ; préface de Malthus à la deuxième édition de son *Essay*, 1803.)

Ce qui fait l'importance durable de la théorie de Malthus c'est qu'il réagit contre les vues optimistes des bienfaits inconditionnés de l'augmentation de la population. Il en découvrit le revers ; il démontra l'union nécessaire entre le chiffre, la densité, l'augmentation de la population et les vivres, leur production et leur augmentation ; il montra les dangers qui devaient naître nécessairement de l'augmentation de la population au-delà des moyens de subsistance, et qui avaient réellement existé d'après l'expérience de l'histoire. Il faisait ainsi ressortir d'un côté la forte tendance de l'augmentation de la population sous la poussée de l'instinct sexuel, d'autre part les difficultés d'une augmentation des moyens de subsistance et il développait une théorie des moyens d'entraver (*checks*) l'augmentation de la population. Cette théorie en reconnaît deux espèces : les *répressifs*, les *positifs*, surtout le vice et la misère, qui multiplient les cas de mort ; et les *préventifs*, *négatifs*, la contrainte morale (*moral restraint*) en ce qui a trait au mariage et à la procréation des enfants ; certains vices, certains excès agissent également comme frein des deux côtés à la fois. Il ne recommande que la contrainte morale et cherche à prouver que, sans elle, la population a toujours, sous l'influence si forte de l'augmentation de la population, une tendance à dépasser l'augmentation des moyens de subsistance. Il ne pourrait alors se reproduire et il ne s'y produirait rien d'autre qu'une diminution nouvelle de la population par la misère et — suite directe et indirecte de cette misère — par la multiplication des cas de décès. Ces idées qui constituent foncièrement la loi dite *loi de population* de Malthus, sont au fond, et dans le sens que Malthus même leur a donné, irréfutables et d'une vérité éclatante, et confirmées en fait par l'expérience. Malheureusement Malthus les a poussées trop loin, et, pourtant en somme plutôt pour éclaircir sa théorie et la rendre claire et nettement intelligible, il les a formulées trop absolument et s'est même laissé aller à vouloir leur imposer une forme mathématique : la population, à laquelle on

n'oppose aucun obstacle, double tous les 25 ans et croît de période en période suivant une progression géométrique. Les moyens de subsistance ne pourraient, eux, jamais croître plus vite que suivant une progression arithmétique (chap. I de l'*Essai*). Cette formule ne signifie absolument rien, elle ne vaut pas pour les moyens de subsistance et repose aussi en ce qui concerne la population sur une méprise de statistique. En outre on ne peut ramener à une formule mathématique aussi simple et aussi étroite les conditions et les influences si complexes et si variables dont il s'agit. Et enfin il y a ici confusion, comme en d'autres domaines de l'économie politique, entre une véritable loi naturelle et une loi sociale. Il ne peut être dans la loi de la population question d'autre chose que d'une loi sociale. Sa conception en tant que loi naturelle ne sert qu'à la conception adverse. La partie essentielle de la polémique contre Malthus, qui est devenue si riche, a trait à la conception en tant que loi naturelle de sa loi de population. Mais si on en fait abstraction, on voit aussitôt que cette polémique et la soi-disant « réfutation » de Malthus n'atteignent que la forme et non la moelle et qu'elle n'est en aucun cas décisive. (cf. surtout l. I, ch. I. de l'œuvre principale de Malthus ci-dessous nommée). Les propositions dans lesquelles (à la fin de son 2e ch., l. I) il résumait sa théorie, et qu'il cherche ensuite à prouver, surtout la deuxième et la troisième, à l'aide de matériaux historico-statistiques rassemblés par lui et fort abondants (aujourd'hui ils devraient cependant être renouvelés, et augmentés considérablement), sont toujours trop simplement présentés ; elles ont cependant été moins exposées aux objections en question que la formule même établie par Malthus : 1) la population est nécessairement limitée par les moyens de subsistance ; 2) la population croît invariablement partout où les moyens de subsistance se multiplient, si elle n'en est pas empêchée par des obstacles particuliers, faciles à découvrir (*checks*) ; 3) ces obstacles et ceux qui contiennent la force triomphante de la population et maintiennent les effets de cette force au niveau des subsistances sont la contrainte morale, le vice et la misère.

La doctrine de Malthus a besoin encore en un point d'une rectification. C'est le point où la polémique socialiste ne l'a pas at-

taquée sans succès, bien que celle-ci ait à son tour encore bien plus besoin d'être limitée et justifiée. Naturellement Malthus a, comme Ricardo, étant donné l'état des sciences naturelles et de la technique de la production de son temps, encore eu trop peu égard à la possibilité du développement de la productivité du travail (même au point de vue de la terre, de l'agriculture) déterminée par les progrès de la technique des sciences naturelles et capable jusqu'à un certain point de réalisation. C'était une faute évidemment. Mais Malthus était un enfant de son temps en ce sens qu'il considérait trop comme quelque chose de ferme l'organisation et la législation économiques ; et il pesait trop peu, tant au point de vue technique que psychologique, la réaction favorable d'un changement de celle-ci sur la productivité intensive du travail dans tous les domaines de la production. Le socialisme et, dans une certaine mesure, d'autres optimistes, comme Carey, exagèrent à leur tour la portée de ce point de vue et manient l'organisation et la législation économiques au mépris de toute psychologie et de toute expérience, trop comme de la cire qui serait à la disposition de réformateurs sociaux adroits.

Malgré ces objections et autres du même genre, Malthus prend, grâce à cette théorie, dans le domaine de la théorie de la population, une place analogue à celle de Smith en économie politique. On peut appliquer aussi à Malthus le mot cité plus haut que Roscher appliquait à Smith : il est au centre du mouvement littéraire ; ses prédécesseurs de tout genre se rapportent à lui ; ses successeurs prennent tout d'abord place vis-à-vis de lui, soit comme disciples, soit comme adversaires à différents degrés ; mais nul ne peut l'ignorer et nul ne l'a ignoré. Rümelin a su caractériser d'une façon particulièrement heureuse la véritable importance de sa théorie. « Les propositions connues de Malthus sont aussi attaquables en détail dans leur fondement spécifique et psychologique qu'irréfutables et d'une vérité éclatante dans l'ensemble » (*Reden*, 1875, p. 305).

Malthus prend par ce travail une place qu'il conservera toujours parmi les premiers spécialistes ; il est estimé à bon droit comme un des économistes anglais classiques, au même rang que A. Smith et que Ricardo. Il mérite aussi que la théorie, non à vrai dire découverte par lui, mais représentée et fondée

par lui le premier, porte son nom et que, si l'on veut se servir du mot de « loi », ce qui nous semble ici admissible d'après notre conception exposée plus haut (§ 89), cette loi de la population soit appelée toujours et franchement « loi de Malthus » ; on ne comprendra pas par là la formule insoutenable de Malthus, mais seulement le noyau de la théorie, telle qu'elle a été exposée en ce qui concerne la population et les moyens de subsistance.

Et pour cette raison même Roscher, qui a essentiellement la même opinion sur Malthus et sur sa théorie, telle qu'elle est représentée ici, n'aurait pas dû avoir la faiblesse d'abandonner, à cause des préjugés et des adversaires de Malthus, l'expression de loi de la population de Malthus « pour empêcher les lecteurs étourdis de croire qu'il avait enseigné les théories de ce qui compose pour la grande masse le *Malthusianisme*, sur quoi ils auraient sauté tout le chapitre (?!) ». Il pense lui-même que l'avenir replacera Malthus comme Ricardo « au tout premier rang des penseurs et des esprits originaux de l'économie politique » (Préface du livre I). Qui les avait donc détrônés, si ce n'est quelques spécialistes d'une valeur douteuse, qui ne comprenaient ni Ricardo, ni Malthus et qui ont considéré la justification de quelques points accessoires comme la réfutation des choses essentielles, et quelques criards de la grande masse ? Des gens de la trempe de M. E. Dühring, qui honnissent le « prêtre Malthus », des esprits brouillons et fantaisistes comme Carey, des polémistes atrabilaires, comme K. Marx, qui appelle Malthus *plagiaire* à cause de l'analogie de certaines de ses idées avec celles de ses prédécesseurs, ne sont pourtant pas les voix compétentes en l'espèce et pour l'égard desquelles on doive changer une terminologie.

L'ouvrage de Malthus a d'abord paru comme esquisse sous le titre *Essay on the principle of population*, 1798 ; il était anonyme. Il parut augmenté dans une seconde édition en 1803. Jusqu'à la mort de Malthus (né en 1766, mort en 1834), il en parut 6 éditions. Une 7e parut en 1872. Nombreuses traductions en allemand par Hegewisch, Altona, 1807 (non complète), récemment de F. Stöpel, Berlin, 1879 ; en français par P. et G. Provost, introduction de Rossi, courte biographie de Ch. Comte, notes des traducteurs et de J. Garnier, nombreuses éditions (je me

suis servi de celle de 1845), faisant aussi partie de la *Coll. des principaux économistes*. Voir sur Malthus presque tous les écrits concernant la théorie de la population, l'histoire de la littérature de l'économie politique (Kautz, *Gesch.*, 2ᵉ ch., p. 78 s.; Cossa, *Introduzione*, 3ᵉ éd., p. 323 et suiv.; comme caractéristique de Dühring et de sa manière plutôt que comme jugement à porter sur Malthus, Dühring, *Krit. Geschichte der Nat.-Oek.*, ch. II, Berlin, 1875, p. 174 et suiv., et surtout R. v. Mohl, *op. cit.*, p. 479 et suiv., Elster, *op. cit.*, p. 484 et suiv., avec la bibliographie fort riche des différentes écoles des partisans et des adversaires de Malthus.

§. 195. La théorie de Malthus dans la littérature (*Suite*).

En se bornant, comme je l'ai indiqué ci-dessus, à l'essentiel et en se rapportant aux explications qui viendront dans le chapitre suivant, on voit que la théorie de Malthus a été en grande majorité approuvée dans l'économie politique moderne, en Angleterre et sur le continent, même en Allemagne. On n'a corrigé qu'une chose, la formule, la démonstration. Cf. pour les écrivains particuliers si nombreux Mohl et Elster. Je me borne ici à mettre quelques noms en relief.

En *Angleterre*, Ricardo n'a pas traité de la théorie même : il n'a fait que l'approuver (Traduction de Baumstark, 2ᵉ ch., p. 368). J. St. Mill reste fermement attaché au noyau de la théorie de Malthus dans ses *Principles of polit. econ.* Il résiste à toutes les objections qu'on lui fait en faisant remarquer à juste titre que ce sont toujours des théories éphémères, vite oubliées, qu'on produit contre elle. Il s'occupe de la théorie dans son livre I de la production, dans le chapitre X de la loi de la productivité du travail, § 2, 3. Voir Senior, *Two lectures on population*, London, 1831, avec une correspondance avec Malthus. Il se montre plus optimiste en cette matière. Ouvrages anglais anciens mais encore remarquables : Sadler, *Law of population*, etc., London, 1830, un adversaire, et Thornton, *Overpopulation and its remedy*, London, 1846, essentiellement partisan. Citons parmi les modernes Marshall qui a traité la théorie de la population dans ses *Principles of economics*, dans la théorie de la *production* ou *supply*, liv. IV, ch. IV et suiv. Il envisage à ce propos l'état économique le plus récent, il pense que la première thèse de Malthus doit subsister et que les deux autres ont

besoin de quelque correction ; mais il me semble déjà donner trop d'importance aux nouvelles hypothèses — ou dogmes — historico-naturelles concernant le rapport entre l'activité cérébrale et la faculté générative ou le plaisir (1re éd. p. 233). Comme Sidgwick il soutient fermement la loi de la diminution du rendement du sol qui a pour théorie de la population une importance particulière. Sidgwick, *Principles of pol. ec.*, 2e éd. Lond. 1887, dit de même, l. I, ch. IV, p. 140 et suiv. : Malthus' law of population (and the law of diminishing returns from Land) are valid, when duly qualified, as abstract statements of tendencies, also the concrete statement that in old countries population is limited by the difficulty of procuring subsistence ; but the limit is not rigid and the standard of comfort that partly determines it is variable.

En *Amérique*, les partisans de Carey (cf. ci-dessous § 196). H. George lui-même ne professent pas la même opinion à l'égard de la théorie, et sous l'influence de l'état tout particulier d'un pays nouveau comme l'Amérique, bien d'autres économistes sont plutôt portés à un certain optimisme.

En *France*, l'économie politique, libérale, individuelle de l'école de Smith a, surtout depuis l'époque de J.-B. Say, adopté en grande majorité le point de vue de Malthus, surtout Say lui-même (*Cours complet d'économ. pol.*, p. VI et *Traité d'écon. pol.*, livre II, chap. XI). Sismondi (*Nouv. princ. d'écon. pol.*, livre VII ; cf. Mohl, *op. cit.*, p. 510 ; Elster, *op. cit.*, p. 495, et dans le *Jahrbuch* de Conrad, N. F. vol. 14, 321 et suiv., 345 et suiv. sur Sismondi) est légèrement dissident. Il fait remarquer surtout, comme les socialistes et les modernes, que la législation et l'organisation actuelles de l'économie, l'état de la possession (propriété foncière) — c'est là le point essentiel de son argumentation, considérée dans son principe — empêchent pratiquement et communément — plutôt que le manque direct de moyens de subsistance — l'augmentation de la population et conduisent à un état de surpopulation. Les enthousiastes du libre-échange et les représentants du dogme de l'*harmonie* économique, comme Fr. Bastiat, ont pris vis-à-vis de Malthus une position hostile — plutôt il est vrai au point de vue du principe ; mais là encore ils n'ont pas tenu compte des faits. Ils se sont contentés de phrases et sont tombés dans la pétition de

principe ordinaire. Malthus doit avoir absolument tort; sans quoi l'harmonie économique serait troublée ou même détruite (voir *Harmonies économiques* et des passages dans Elster, *Handwörterbuch*, p. 510). La monographie de J. Garnier, *Du principe de la population*, 2e éd., Paris, 1885, est faite d'un point de vue plus juste. La 1re édition était de 1857. M. Block est essentiellement malthusien.

La France montre, en ce qui concerne l'état de la population, le phénomène unique dans le monde civilisé moderne (toutefois avec l'Irlande où il règne aussi un état tout particulier) d'une augmentation de population indigène extrêmement lente par rapport aux autres pays. Elle devient toujours de plus en plus lente et, dans les dernières années, elle s'est même changée en une diminution, par suite, il est vrai, de l'excès des cas de décès sur le nombre des naissances; et pourtant, comme on le sait, l'émigration de France est faible et l'arrivée des étrangers y est considérable. Ce phénomène existe depuis longtemps, et cela n'a fait que croître récemment; il est envisagé en France avec une certaine crainte, surtout par suite de considérations politiques, quand on constate l'augmentation de population si rapide des pays germaniques et autres. Il n'est pas resté sans influence sur les considérations théoriques de la population. Ce qui est caractéristique pour l'esprit français, on a cherché à l'expliquer d'une façon qui ne portât pas trop atteinte au sentiment de la dignité française, ou plutôt à la vanité nationale. La thèse qui prétend que l'augmentation de la population devient toujours plus lente au fur et à mesure des progrès de la densité, du bien-être et de la culture par suite de la diminution des naissances et du chiffre moyen des enfants; que c'est par conséquent là, en un certain sens, un symptôme de puissant développement, a depuis longtemps en France de vifs et nombreux représentants. On en a évidemment exagéré beaucoup la justesse relative, en passant par-dessus les faits existant en d'autres pays (Angleterre, Allemagne, Italie) et concordant beaucoup moins avec cette thèse (cf. ci-dessous, §§ 207-214). On m'objecta vivement cette opinion dans un petit congrès de statistique qui eut lieu en 1867 à l'occasion de l'exposition universelle à Paris et qui traitait ce sujet (Legoyt, entre autres). Cf. un article de moi dans le *Bremer Handelsbl.*, 1867, 21 et 28 septembre. Des considérations

analogues se retrouvent chez M. P. Leroy-Beaulieu (cf. les citations d'Elster, *Handwörterbuch*, pp. 519, 527) : toujours une certaine tendance à se leurrer sur les faits désagréables ou considérés comme tels. Voir, d'ailleurs, l'article *Population* dans le *Nouveau dictionn. d'écon. pol.* de Levasseur où, II, § 17, se trouve une vue d'ensemble des « lois expérimentales de la population » en 17 formules ; cf. du même, *La population française*, 3 vol., Paris, 1889-1891.

En *Italie*, l'économie politique de l'école de Smith se place aussi, en général, au point de vue de Malthus. Mais elle a néanmoins des représentants qui ont leurs mérites propres. Il convient de citer notamment l'ouvrage de Messedaglia, *Della teoria della popolazione*, etc., vol. I, Verona, 1858, et surtout les tout récents livres de A. Loria : *La legge di populazione ed il sistema sociale*, Sienne, 1882, *Analisi della proprietà capitalista*, Turin, 1889, surtout vol. I, l. I, ch. v, p. 615 et suivantes.

En *Allemagne*, abstraction faite des libre-échangistes extrêmes, qui exaltent l'harmonisme économique de Bastiat, et du groupe socialiste, c'est le malthusianisme modifié qui doit être considéré comme l'idée dominante, même parmi les nouvelles conceptions sociales (« Socialisme de la chaire », « socialisme d'Etat », école « éthique », « de politique sociale », « historique »), quoique avec quelques petites différences chez les différents auteurs. Cf. Elster, *op cit.* p. 515 et suivantes. On trouvera aussi dans la bibliographie de R. v. Mohl, quelque peu en retard présentement, une discussion intelligente qui traite par exemple avec beaucoup trop de ménagements les imaginations de Carey ; cette discussion se trouve en partie dans son travail d'histoire littéraire nommé ci-dessus, en partie et surtout dans sa *Polizeiwissenschaft*, 3e édit. Tüb., 1866, I, §§ 12-20. En outre Rau, qui, comme je l'ai déjà remarqué, n'examine pas la question de la population d'une façon systématique, prend cependant nettement position vis-à-vis d'elle et l'applique à certaines théories économiques. Voir ses *Grundsätze d. Volkswirthschaftslehre*, 8e éd., vol. I, §§ 196, 201, surtout les notes, dans la théorie du salaire et dans sa *Volkswirthschaftspolitik*, 5e éd., t. I, § 81 et suivants, dans les « Maassregeln in Bezug auf die Zahl der Arbeiter », un chapitre que Rau, dans la table des matières même, désigne comme étant « une politique de la population ». Le livre allemand qui

renferme présentement l'étude la plus approfondie de la théorie de la population est le 6ᵉ livre, si riche en renseignements, au tome Iᵉʳ du *System* de Roscher; il traite, à vrai dire, plutôt le côté historique que le côté économique (20ᵉ édition, pp. 662-771). Je regrette seulement, comme je l'ai déjà remarqué, que l'auteur ait abandonné le nom de « théorie malthusienne » et qu'il ne fasse pas assez ressortir les principes de la question. Gerstner traite la question d'une façon intelligente dans ses *Grundlehren der Staatsverwaltung*, II, chapitre I. *Bevölkerungslehre*, Würzb., 1864 (voir surtout pp. 99-114). Schäffle reste aussi, somme toute, sur le terrain du malthusianisme, surtout dans ses travaux les plus récents. Cf. principalement sa « Bevölkerungslehre » dans la 2ᵉ édition du *Gesellschaftl. System*, pp. 419-431, 3ᵉ éd., II, p. 566 et suiv., *Soc. Körper*, II, 234 et suiv. (« Bevölkerungsgesetz vom Standpunct der Entwickelungslehre »), III, 1 et suiv. (*Famille en tant qu'organe de la population*), 51 et suiv. (*Etat et mouvement de l'ensemble de la population*) et *passim*. H. v. Mangoldt (voir surtout son excellent article *Bevölkerung* dans le 2ᵉ vol. du *Staatswörterbuch* de Bluntschli-Brater), A. Lange (*Arbeiterfrage*, chap. I, II, III aussi, IV et *Mill's Ansichten*, chap. I), se prononcent en somme d'une façon favorable à Malthus. Lange soutient même, contre Marx, le « véritable noyau théorique de la théorie de Malthus » (*Arb. fr.*, p. 14). Je suis absolument d'accord avec lui dans ses déductions à ce sujet et surtout dans son exécution excellente et heureuse de Carey qui se trouve dans le deuxième travail susnommé. G. Schmoller (dans ses *Grundfragen* et ailleurs), G. Cohn (surtout dans son *System*, I, 1, 2ᵉ chap.) représentent également la même conception ci-dessus caractérisée. Mais à cet égard ce qu'il y a surtout à faire ressortir ce sont, comme je l'ai déjà remarqué, divers travaux de Rümelin : ses *Reden und Aufsätze*, 1875, sur les théories de Malthus, p. 305, sur la ville et la campagne, p. 333, et sur la conception et la durée d'une génération, p. 285, sur la durée de la vie humaine, p. 356 ; puis, d'une importance capitale pour le côté économique du problème, les *unbehaglichen Zeitbetrachtungen* parues dans l'*Allgemeine Zeitung* (24-31 janvier 1878) ; et l'article de Rümelin, le plus important et le plus approfondi sur la surpopulation, dans ses *Reden und Aufsätze*,

1881, N. F. p. 568 et suivantes. A vrai dire on peut reprocher à cet article quelques-unes de ses déductions et çà et là quelques erreurs dans les raisonnements de statistique et quelques conclusions trop hâtives dans l'exposition des rapports de causalité: mais l'argumentation est dans ses lignes essentielles absolument juste; et l'ensemble appartient à ce que nous avons de mieux sur le côté économique de la question de la population. Ajouter l'article de Rümelin dans le *Handbuch* de Schönberg, livre I, sur les théories de la population, qui est complété par les articles de Geffcken sur la politique de la population, l'émigration et la colonisation, livre III, 3e édition. J'ai moi-même exposé plus d'une fois des idées très voisines de la conception de Rümelin dans une série d'articles sur l'augmentation de la population et l'émigration dans l'*Allegemeine Zeitung*, supplément des nos 160-170, juin 1880. J'ai souvent fait ici, et par la suite, usage de ce travail. Voir aussi Elster, *op. cit.*, p. 525, qui prend vis-à-vis de la théorie de Malthus la même position que moi.

§ 196 Littérature éminemment polémique (Carey, Les Socialistes) (*Suite*). — Depuis bien longtemps les cercles scientifiques ne contestent pas la véracité du noyau des théories malthusiennes. Elles n'en n'ont pas moins été dès le principe et jusqu'à présent sans soulever des contradicteurs, et, sous l'influence de ces adversaires et de certains courants de la vie publique, Malthus même a été — abstraction faite de ces cercles scientifiques — l'objet d'attaques et de calomnies. Le « pasteur Malthus » et sa doctrine « pessimiste », le « fantôme de la surpopulation », causaient du scandale, de l'exaspération même; la théorie passa parfois pour un phénomène particulièrement caractéristique de « l'économie bourgeoise capitaliste » ou fut simplement tournée en dérision. Les optimistes de l'école harmoniste du libre-échange de Bastiat et du protectionnisme de Carey, les socialistes, à peu d'exceptions près, rejetèrent la théorie d'une façon absolue ; elle n'était pour eux qu'une « doctrine vieillie », qui, semblable à la théorie de la rente foncière de Ricardo, ne pouvait être accueillie favorablement que par les Universités tout au plus, « ces réceptacles des vieux ustensiles les plus rouillés ». Ou bien on reconnaissait tout au plus,

comme le faisait Marx entre autres, que la loi de Malthus ne valait que pour notre ordre économique moderne de capital privé et non d'une façon générale. Toutefois, ces fins de non-recevoir ne pénétrèrent pas d'une façon plus générale. Les objections particulières, même quand elles renfermaient une âme de vérité, comme l'objection faite par les socialistes du trop peu d'importance accordé par Malthus et ses disciples aux questions de l'organisation économique et de l'organisation juridique de l'économie pour résoudre le problème tout entier, ou comme l'objection optimiste de l'émigration, de la colonisation, de l'échange international des produits, ont été examinées sans parti pris par les Malthusiens. Ils en ont accepté quelque chose, mais n'ont pas eu de difficulté à démontrer que cela n'attaquait pas le noyau de la théorie, que parfois cela ne le touchait pas du tout ou que même cela ne faisait que le fortifier, à condition de comprendre les choses comme elles devaient l'être. Depuis que le Darwinisme et son « struggle for life » avec plus ou moins de raison est devenu, dans les cercles laïques et scientifiques, la théorie à la mode pour expliquer le développement du monde organique, et que Darwin même a caractérisé sa célèbre doctrine comme un élargissement de la pensée malthusienne, les cercles et les individus qui se laissent trop facilement ébranler par une manière de combattre où l'on ne se sert pas toujours des meilleures armes, comme celle des anti-Malthusiens, osent soutenir plus ouvertement le point de vue malthusien et ne courent plus désormais, de ce fait, le danger d'être accusés « de représenter une erreur scientifique avérée ». Bien mieux, Malthus a reçu dernièrement l'approbation du camp socialiste.

Les adversaires partent de divers points de vue, qui se rejoignent cependant chez tel ou tel auteur. C'est par là et aussi par leur école qu'on peut les classer, comme Mohl et récemment Elster l'ont fait. Je renvoie à leurs travaux pour le détail et ne fais que mettre en relief ici quelques auteurs et quelques écrits qui jouissent encore maintenant d'une certaine importance ou qui peuvent du moins, de l'avis de leurs disciples, y prétendre.

Cela s'applique surtout à l'américain H. Carey. Il est toutefois difficile de comprendre son influence, quand on lit les « contre-preuves » et la « réfutation » d'un superficiel et d'une

platitude à peine croyables que cet écrivain donne de la théorie de Malthus. Ce qu'on trouve souvent chez lui c'est une inintelligence absolue du noyau de la théorie malthusienne et une ignorance stupéfiante des exigences d'une déduction. C'est ainsi qu'il tire de la faible moyenne du nombre des enfants des Présidents américains la preuve de l'abaissement du désir génital chez les intelligences supérieures (?) (*Lehrbuch*, p. 614) et qu'il applique un raisonnement analogue aux Indiens, dont la tendance à se multiplier souffre de la tension des forces intellectuelles qu'ils emploient pour chasser ! (*Soc. science*, III, 302 et suivantes). Le système de démonstration de Carey repose d'ailleurs en partie sur une pétition de principe, comme quand il soutient qu'une théorie aussi inharmonique que celle de Malthus ne peut absolument être juste, parce qu'elle s'oppose à l'harmonie universelle ; il repose en outre sur des demi-vérités, qui ne peuvent servir à démontrer quoi que ce soit, comme quand il accepte que la productivité du travail augmente nécessairement au fur et à mesure de l'augmentation de densité de la population, avec les progrès du logement en commun ; toutes les réactions essentielles sont omises en l'espèce. Enfin, il s'appuie sur des hypothèses des sciences naturelles indémontrées et en contradiction avec les faits les plus frappants du monde humain ou même sur de simples spéculations se rapportant à une loi de la nature ayant soi-disant une force générale et absolue dans le monde organique tout entier, y compris l'humanité. Cette loi voudrait qu'avec le développement du système nerveux et de l'activité cérébrale, la fécondité baissât régulièrement, que, par conséquent, appliquée à l'humanité, avec le développement de la vie intellectuelle et de la culture, il y eût un état d'équilibre qui s'établirait de lui-même entre la population et les moyens de subsistance. Des conceptions analogues sont à vrai dire représentées aussi parfois par des naturalistes (cf. ci-dessous) ; mais elles restent jusqu'ici sans preuve en ce qui concerne leur application à l'humanité. Carey cherche à les démontrer avec ce jeu d'amateur de l'analogie des sciences naturelles. Des idées fantaisistes sur l'influence de la technique sur le développement de la production, sur la diminution du besoin de nourriture à mesure qu'on remplacera le travail musculaire par la force motrice et des accusations exagérées contre

l'organisation économique et juridique actuelles, par exemple, de la propriété foncière, comme en Irlande, comme cause unique de l'augmentation de la population ouvrière, se font en outre jour dans cette théorie, tout comme chez les socialistes. La loi de « l'augmentation de la population se régularisant elle-même » est donc absolument en l'air et n'est nullement capable de remplacer la loi de Malthus. Aussi bien Carey est aussi au nombre de ceux qui se figurent qu'ils ont réfuté la théorie même de Malthus en réfutant la formule mathématique de Malthus. Voir ses déductions dans ses *Principles of pol. econ.*, 3 vol., Philadelphie, 1837-40, III, 1 et suiv., dans les *Principles of social science*, 3 vol., Philadelphie, 1858 et suivantes, surtout III, chap. XLVI et suivants (traduits en allemand par Adler, Münich, 1863-64), plus brièvement dans son *Lehrbuch der Volkswirtschaft*, traduit par Adler, Munich, 1866, chap. XXXIII et s. Sur lui et principalement sur sa théorie de la population, cf. entre autres Mohl dans sa *Litt. gesch.*, p. 509 et dans les notes de sa *Polizeiwissenschaft*, où Carey est justement rabroué et à l'occasion tourné en dérision, bien qu'il soit encore trop discrètement traité ; A. Held, *Carey's Socialwissensch.*, etc., Würzburg, 1866, surtout 2e vol., 2e édit., § 41 et s., p. 134 s. ; Lange, *Mill's Ansichten* ; Elster, *op. cit.*, p. 510 ; Lexis, Art. *Carey* dans le *Handwörterbuch*, II, 810 ; il y dit également : « Carey s'acharnait passionnément après la théorie de la population de Malthus sans cependant produire quoi que ce fût de plausible contre le noyau même de cette doctrine. » — En Allemagne, E. Dühring a aussi adopté dans ses ouvrages d'économie politique (*Kritische Grundlegung*, *Cursus der Socialökonomie*, *Litteraturgeschichte*) les idées de Carey sans plus de succès que pour son appréciation si exagérée de Carey, en se bornant à pousser plus avant que n'avait fait son maître le persifflage du « pasteur Malthus ». Voir par exemple l'excellent compte-rendu de la *Duhring's Kritische Grundlegung* par v. Scheel, *Hildebr. Jahrbuch*, VI, 352 s. Ainsi en somme cette opposition particulièrement vive contre le noyau des théories malthusiennes est dès maintenant évanouie. Le mot de Mill dans ses *Principles* (liv. I, ch. X, § 1) s'est aussi confirmé pour elle.

Dans la polémique d'*histoire naturelle* d'ailleurs Carey ne se

trouve pas seul, comme je l'ai déjà remarqué. Doubleday (*True law of population*, etc., London, 1840, et nouv. éd., cf. Mohl, *Litt. geschichte*, p. 497) et dans la suite principalement Herbert Spencer (*Theory of population*, Lond. 1852, *Principles of biology*, 2e éd., Londres, 1867, traduction allemande de Vetter, Stuttg., 1876-77 ; cf. à ce sujet Mohl, *op. cit.*, p. 447, Elster, *op. cit.*, p. 513 s.) représentent des idées sinon identiques du moins fort rapprochées. On tire ici d'un prétendu progrès de l'*individualisation* humaine accompagnant le développement de la civilisation — et évidemment pour un avenir d'ailleurs indéfiniment éloigné — un abaissement de la tendance à l'augmentation et à la fécondité : spéculations « sociologiques » spirituelles, renfermant peut-être une grande vérité, mais ne reposant point sur le terrain des faits et avec lesquels on ne peut rien démontrer de ce qui rentre dans la question. Ce qui est caractéristique, c'est que des socialistes comme Bebel, par exemple, s'appuient sur ces « données scientifiques » pour « réfuter » Malthus. Mohl (*Litt. gesch.*, p. 498) a déjà fort bien fait ressortir d'ailleurs combien peu les données tirées de Carey et de Spencer pourraient s'appliquer à *toute* une population, quand bien même elles devraient s'appliquer à certains individus et à certaines classes, à ceux qui se livrent à des travaux proprement intellectuels, ce qui évidemment est aussi profondément douteux.

Les *coryphées du socialisme* — sinon tous les socialistes — sont des adversaires déclarés de la théorie de Malthus. Voir les détails dans l'ouvage général de Heinr. Sötbeer, dans l'article d'Elster, *op. cit.*, p. 502 s., et aussi dans l'article de Platter, *Marx und Malthus* dans le *Jahrbuch* de Hildebrand, vol. XXIX, 1877, p. 321-341. Fourier, comme Proudhon, Engels, Marx, Lassalle, Rodbertus, Bebel et autres en sont les adversaires. Marx, l'auteur le plus important à signaler ici (voir surtout *Kapital*, I, ch. VI et p. 603, 617 et s. de la 1re éd.) reconnaît à la loi de Malthus non point une valeur générale, mais une valeur en ce qui concerne la production capitaliste présente. Tous les modes de production historiques particuliers auraient leurs lois de population particulières historiquement légitimes ; une loi abstraite de population existerait pour les animaux et les plantes seulement et non pour l'homme. Ce serait notre orga-

nisation économique et notre accumulation du capital qui créeraient la surpopulation. Et de même pour les autres. On trouve chez eux, çà et là, d'autres arguments. Bebel par exemple, *Die Frau*, 9e éd., Stuttgard, 1891, au chapitre : *Population et surpopulation* (p. 350, s.), traite comme des axiomes les prétentions des sciences naturelles et techniques les plus incertaines, par exemple la dépendance de l'augmentation de la population et du mode de se nourrir, p. 371, et la faculté de développement des produits agricoles; c'est avec ces arguments qu'il « réfute » la théorie de Malthus : la démonstration ici, comme dans tout l'ouvrage de Bebel (par exemple dans le chapitre : *die Frau in der Vergangenheit* avec les hypothèses préhistoriques ou de l'histoire des temps primitifs et des spéculations sur les rapports sexuels primitifs, etc.), est également un exemple du dilettantisme autodidactique le plus arrogant qui considère les hypothèses incertaines, les conjectures et les spéculations vides comme les résultats absolus de la science. On doit juger d'une façon plus favorable l'étude du socialiste Schippel, *Das moderne Elend und die Uebervölkerung*, Leipz., 1883, et de H. George, *Fortschritt und Armuth*, (trad. all.), 1881 (1).

Cependant il y a un argument ressortant de la polémique socialiste contre Malthus dont il faut reconnaître, comme je l'ai déjà indiqué (§ 192), la justesse tout au moins relative. Il a déjà été mis en relief toutefois par ailleurs et sa portée est beaucoup moins grande que ceux qui la proclament veulent le croire : il faut reconnaître, comme je l'ai remarqué plus haut, que *l'organisation économique et l'organisation juridique de l'économie nationale*, surtout des *moyens de production matériels* et conséquemment le *mode de production et de répartition*, est un facteur essentiel de la question de la population, de son augmentation et de la surpopulation. Les arrêts de la production, une forte inégalité de la répartition du revenu et du patrimoine, résultats d'une organisation et d'une législation déterminées (répartition de la pro-

(1) Voir sur celui-ci H. Sötbeer, *op. cit.*, p. 101, s., et mon compte rendu dans la *Tüb. Zeitschrift*, 1881, p. 619, s. La polémique de George contre Malthus ne s'élève évidemment pas beaucoup au-dessus de celle de Carey.

priété foncière, concentration du capital) peuvent avoir ici une action aggravante ; ils peuvent faire paraître regrettable une augmentation de la population et conduire à la considérer tout au moins en partie, localement et provisoirement, comme surpopulation ; au contraire, en d'autres conditions plus favorables d'organisation et de législation, ce ne serait pas le cas ou tout au moins ce ne le serait pas à ce point. C'est justement pour cela que l'on doit donner à ce côté de la question plus d'attention que les Malthusiens n'ont accoutumé de le faire et notamment n'ont eu jadis accoutumé de le faire. Les déductions de Rümelin lui-même exigent çà et là, à ce point de vue, des compléments et des justifications. Cependant les socialistes, de leur côté, omettent ici l'essentiel. D'abord une organisation et une législation données, une certaine forme de propriété ne peuvent, malgré qu'on en ait, être transformées ni si *facilement*, ni si *rapidement* et ni *surtout au delà d'une certaine mesure* : illusion antihistorique, irréelle, où se meut le socialisme théorique et politique. En second lieu, une transformation radicale du mode de répartition et de production, analogue à celle que projette le socialisme radical, est-elle *possible* ? Et, même en admettant la possibilité, aurait-elle une *durée* et du succès ? Voilà ce dont le socialisme est encore à nous faire attendre les preuves. Et enfin même si l'on faisait dans l'organisation et le droit économiques des réformes plus ou moins importantes et si l'on transformait la société « capitaliste » en société socialiste, toute la vraisemblance psychologique et toute l'expérience que l'on a jusqu'ici des facteurs physiques et psychiques dont dépend l'augmentation de la population, donnent à penser que le spectre de la surpopulation, loin de disparaître, se révèlerait seulement alors et que Malthus aurait toujours raison. *Il n'y a pas*, comme le veut Marx, une loi de population propre à chaque ordre de production historique ; mais il y a seulement pour chacun d'eux, d'après la loi toujours en vigueur, *un champ libre de population* qui peut, en un sens, devenir plus considérable dans une économie nationale dénuée de propriété foncière et de capital à la faveur d'une répartition plus égale du revenu, qu'elle ne l'est dans l'état économique actuel. Mais ce mode a aussi son étroite limite, si la surpopulation et, à sa suite, les moyens répressifs de l'augmentation de la population ne doivent y pénétrer. On ver-

rait alors de nouveau, pour employer les termes de Mill,« que la nécessité d'arrêter l'augmentation de la population ne se réduit pas à un état d'inégalité de la propriété » (*Principles*, l. I, ch. XIII, § 2). Mais cet « arrêt » serait-il, dans une communauté socialiste, plus facile que maintenant et surtout possible et efficace, sans contrainte directe? C'est toujours là la grande question. L'idée de Mill « qu'on pût assurer en tout cas à l'individu un droit absolu à l'existence, mais non le droit de donner l'existence d'une façon quelconque à beaucoup de *nouveaux* individus » pourrait justement dans une communauté *socialiste* prendre la plus grande importance pratique.

Il faut néanmoins le reconnaître : *toutes les questions de l'organisation et de la législation économique et par conséquent aussi et surtout celles de la répartition de la propriété foncière et du capital, ainsi que du revenu et du patrimoine, doivent être traitées du point de vue de l'état de la population*. C'est ce que nous ferons au cours de cet ouvrage. On doit montrer comment l'organisation et la législation influent sur l'augmentation de la population, quelles sont les conditions d'organisation juridique auxquelles elle est liée et les exigences auxquelles il faut satisfaire à cet effet. Il y a là une lacune dans la théorie malthusienne de la population, il faut le reconnaître, et aussi dans les théories économiques de la répartition du revenu et de la propriété ; la polémique et la démonstration socialistes s'y attachent, à vrai dire, d'une façon trop unilatérale, mais non sans raison : il faut combler cette lacune. Il en résultera d'ailleurs le maintien intact du noyau de la théorie malthusienne.

La théorie économique du *salaire* est étroitement liée à la la théorie de la population ; elle est souvent discutée dans la littérature justement à l'occasion de celle-ci. La *loi d'airain du salaire*, comme l'appelle Lassalle, qu'il indique évidemment à tort comme une théorie de Ricardo et de l'économie politique anglaise classique, est évidemment liée à la théorie de la population. Tout récemment la démocratie socialiste allemande a abandonné cette loi d'airain du salaire et n'a pas fait passer les articles qui s'y rapportent du programme du parti élaboré à Gotha dans le nouveau programme d'Erfurt (1891). Ce revirement est dû à l'influence de Marx : ce qui caractérise son point de vue

dans la théorie de la population, c'est qu'il ne voit dans cette loi du salaire qu'une reconnaissance de la théorie malthusienne et c'est pourquoi il en nie la valeur. Si la théorie malthusienne est juste, on ne pourrait supprimer la loi du salaire, quoiqu'on supprimât le travail salarié, car cette loi domine non seulement le système du travail salarié, mais aussi tout système social. (Voir Marx, Critique du programme du parti socialdémocratique, dans la *Neue Zeit*, IX, vol. I, p. 570). Conclusion fort logique de Marx, mais qui, loin de parler en sa faveur ou en faveur de sa polémique contre la théorie malthusienne, prouve que cette polémique repose sur une pétition de principe. Il n'est pas nécessaire de reconnaître la loi d'airain du salaire de Lassalle, mais on doit accorder que dans tout état social, dans tout état d'organisation et de législation économiques, l'accroissement de la population entraîne des dangers pour le maintien des salaires élevés, ou, dans une communauté socialiste, pour le maintien d'une participation individuelle élevée au revenu public; et contre cela, Marx peut bien produire des opinions, mais aucune preuve.

D'ailleurs il ne manque pas parmi les socialistes de partisans de la théorie malthusienne (cf. Elster, *op. cit.*, p. 507). C'est ainsi que Winkelblech (Marlo) l'a admise dans l'essentiel, tout en rejetant maintes conclusions; il a, il est vrai, beaucoup espéré des progrès de la production, mais il n'a pas méconnu la nécessité de moyens d'entrave législatifs et administratifs contre un fort accroissement anormal de population (*Untersuchungen über die Organisation der Arbeit*, 2e édition, surt. II, 220 et s., IV, 67 et s. Chemin faisant il a aussi fait allusion, comme d'autres, aux prédécesseurs de Malthus, sans, de ce chef, élever contre lui le reproche de plagiat. Il le nomme à bon droit, non l'inventeur, mais le fondateur de la loi de la population, II, 220). Un des nouveaux théoriciens de la démocratie socialiste allemande, K. Kautsky, dans un bon travail scientifique (*der Einfluss der Volksvermehrung auf den Fortschritt der Gesellschaft*, Vienne, 1880) se rattache aussi dans un certain sens à Malthus. Il critique la formule mathématique, justifie la thèse d'après laquelle les moyens de subsistance ne pourraient s'accroître que suivant une progression arithmétique. Il rejette aussi pour le mode actuel de production capitaliste la « recette de Malthus »,

d'après laquelle les travailleurs devraient s'accroître lentement en vue de l'élévation des salaires, parce que dans ce siècle de la mécanique, il y aurait d'autant plus de machines qui remplaceraient le travail manuel renchéri. Par contre, il reconnaît ouvertement le danger qui proviendrait, pour la condition du peuple, d'une forte tendance à l'augmentation de la population et à plus forte raison qui en résulterait nécessairement dans l' « Etat socialiste », à l'occasion d'un affaiblissement du « préventiviste check ». Il veut convaincre ses amis politiques de « l'impossibilité qu'il y a à donner à la question sociale une solution satisfaisante si l'on n'envisage la loi de la population ». Il en arrive donc à exiger une « réglementation du mouvement de la population » au moyen de rapports sexuels préventifs. Si Kautsky, comme Bebel (*Frau*, p. 357) le dit, ne s'en tient plus depuis longtemps déjà aux théories de ce livre, cela ne prouve rien contre sa valeur, quoi qu'on puisse penser, au point de vue de la physiologie et de la morale, de ses moyens de remédier à un trop grand accroissement de la population.

A propos de ce dernier point de vue il y a depuis quelque temps un mouvement théorique et de propagande, surtout en Angleterre, mais également sur le continent, qui reconnaît la théorie de Malthus, mais qui n'espère de la « contrainte morale » aucun succès satisfaisant, qui se déclare ouvertement, — en exagérant à coup sûr la puissance de l'instinct sexuel, de la nécessité physiologique de sa satisfaction, des dangers de sa non-satisfaction et en ravalant les scrupules physiologiques, esthétiques, éthiques et finalement aussi populationistes, — contre les moyens préventifs, et demande qu'on empêche de parti-pris la génération ou qu'on la règle artificiellement (« stérilité facultative ») : c'est le *néo-malthusianisme*. Ce sont notamment des *médecins*, mais on compte aussi des *femmes*, qui adoptent ce point de vue, qui font surtout de la propagande dans l'intérêt de l'élévation des classes inférieures : c'est une généralisation du « système des deux enfants » dont la pratique est répandue en France, où elle dépend certainement du droit d'hérédité, où elle se rencontre aussi surtout dans la population agricole, mais elle n'est pas inconnue en d'autres pays : on la trouve jusqu'en Allemagne, çà et là, dans la population des campagnes. Voir à ce sujet Elster, *op. cit.*, p. 519-

522 et là même, la littérature. A signaler : *Elements of social-science or physical, sexual and natural religion by a doctor of medicine*, Lond., 1854 ; nombreuses éditions ; traduit en allemand : *Grundzüge der Gesellschaftswissenschaft*, 2e édition, 1876 ; et nombreuses éditions depuis. On y trouve, tout ainsi que dans d'autres écrits analogues, des déductions ignobles, en partie repoussantes, bien qu'on ne puisse leur dénier un certain caractère scientifique : c'est aussi un point de vue purement *médical* (comme souvent dans la littérature médicale de la prostitution) avec des considérations sur la nécessité et l'utilité physiologiques et finalement aussi psychologiques de la satisfaction de l'instinct sexuel, les dangers d'une non-satisfaction qui sont posés comme des données scientifiques certaines, et l'on sait que ce sont tout au moins des choses à démontrer et dont une bonne partie n'est que de pure hypothèse.

Toujours faut-il reconnaître qu'il y a ici un terrain où plus d'un point devrait être discuté sérieusement et ne pas être simplement l'objet, comme il est l'ordinaire chez nous, d'une pure fin de non-recevoir, basée sur des conceptions éthiques et religieuses. Ce qui donne à réfléchir c'est que des hommes comme Rümelin s'expriment sans ambiguïté sur le système français des deux enfants et ne le rejettent pas sans plus ample informé. Voici ce qu'il dit au sujet des considérations optimistes allemandes sur le fort accroissement de la population, qu'il réprouve en pensant à la surpopulation que lui révélaient des symptômes indiscutables : « On pourrait cesser de jeter sur le tableau que présente le lent accroissement de la population en France, un regard dédaigneux, et de dire avec le Pharisien orgueilleux : Je te remercie, ô Dieu, de n'être pas comme celui-là, comme si les ménages français n'étaient pas, tout comme les allemands, à même d'élever cinq à six au lieu de deux à trois enfants, s'ils le voulaient, et comme s'ils étaient pires avec leurs mœurs que nous avec les nôtres ; et puis on ne doit pas nous mettre en garde contre la morale, nous la représenter comme le *point obscur*, comme s'il n'y avait pas chez nous beaucoup de points plus obscurs, comme si d'ailleurs on pouvait se passer de points obscurs en ces choses et comme si des sermons moraux étaient en état de dompter les forces démoniaques de l'instinct sexuel et d'écarter les dangers terribles qui en résultent

pour la société » (*Reden und Aufsätze*, 1881, p. 613 s.) (1).

Les extrêmes se touchent ici. L'optimisme socialiste trouve son pendant dans l'optimisme *libre-échangiste*, *harmoniste* de la question de la population chez Bastiat et ses disciples, et rencontre ici une conception similaire sur le remède contre la surpopulation. Là, destruction du mode de production capitaliste ; ici, au contraire, organisation et mouvement sociaux et économiques absolument libres, mais en envisageant comme conséquence que tout se réglera suffisamment de soi-même : constitution agraire libérale, développement des moyens de communication, liberté du commerce, échange international des produits agricoles et des produits fabriqués, émigration et conquête du nouveau monde et des contrées non ou peu cultivées. C'est le point de vue de toute l'école allemande du libre-échange. Cf. l'article de Keferstein dans le *Handwörterbuch der Volkwirthschafhlehre* de Rentzch, Leipzig, 1866 ; M. Wirth, dans sa *Nationalökonomie*, par exemple I, 4e édit., Köln, 1881, page 178 et suivantes ; E. Wiss (ex-éditeur de la *Berl. volksw. Vierteljahrsschrift*), *das Gesetz der Bevölkerung und die Eisenbahnen*, Berlin, 1867. Pendant le remaniement de ce livre, je reçois un nouvel écrit : Professeur L. Hoffmann, *Die Bevölkerungszunahme ist keine Gefahr : gegen die Malthusianer*, Stuttg., 1892.

§ 197. — Littérature statistique (*Suite*). — Tous les travaux sur la population s'occupent d'une façon plus ou moins approfondie du côté statistique des questions et emploient des

(1) Dans la littérature récente, qui préconise les rapports sexuels préventifs, on trouve aussi une petite étude du Dr A. Wagner, *Zur Errettung des deutschen Volks aus seiner Verarmung*, Berlin, Breslau, Leipzig, 1891. Il m'est arrivé d'être considéré dans des réunions populaires et dans des journaux socialistes comme l'auteur de cet écrit et d'avoir de ce chef été violemment attaqué. Je fais remarquer ici, ce qui est inutile évidemment pour le spécialiste, que je suis tout à fait étranger à cet écrit ; que l'auteur (ce serait un instituteur de Breslau ?) m'était inconnu ainsi que son écrit jusqu'à l'époque de ces attaques et qu'il n'y a là qu'une parenté de nom allant, à vrai dire, jusqu'à l'initiale du prénom. MM. les démocrates socialistes n'ont pas fait preuve de beaucoup d'esprit critique en m'attribuant cette brochure.

matériaux statistiques. Même les *statisticiens de profession*, surtout les *statisticiens de la population*, ont, bien entendu, examiné la doctrine de Malthus, examiné les bases statistiques, particulièrement étudié et corrigé sa « progression géométrique », essayé de fixer l'état réel du chiffre de la population, les changements amenés par le mouvement naturel des choses (naissances, décès) et par les migrations locales et internationales, en utilisant la statistique officielle, statistiques des mariages, des naissances, des décès, des migrations, des recensements, de déterminer le développement de la production des biens et de l'échelle de la productibilité et contribuer ainsi à l'étude de la question du taux d'accroissement de la production (progression arithmétique de Malthus). On doit cependant retenir que la question malthusienne et ce qui s'y rapporte n'est pas une question de statistique, mais une question d'*économie politique*. La statistique peut amener à découvrir des rapports de causalité et de condition et à corriger des déductions fausses ; c'est en somme simplement une méthode, que l'économiste doit employer, mais qu'il ne doit pas employer seule. Et c'est ce qu'on oublie trop souvent. Le statisticien comme tel ne doit donc pas avoir le dernier mot, le mot décisif ; Wappäus, par exemple, le reconnaît directement (*Bevölk. Statistik*, I, 43) : « l'étude plus approfondie de la théorie malthusienne appartient à l'économie politique ». Si le statisticien exprime son avis sur la théorie malthusienne, il devient par cela même un économiste qui doit s'occuper des arguments économiques et autres, traités ci-dessus. Les simples statisticiens se sont d'ailleurs prononcés différemment sur la doctrine. Quetelet l'adopte ; il cherche seulement, malgré ses doutes sur la possibilité d'appliquer des formules mathématiques à ce domaine, à établir une autre formule pour l'augmentation de la population. Il la maintient fermement encore dans la deuxième édition de son œuvre principale bien connue, sans d'ailleurs en *démontrer* la véracité : « la population tend à croître selon une progression géométrique : la résistance ou la somme des obstacles à son développement est, toutes choses égales d'ailleurs, comme le carré de la vitesse avec laquelle la population tend à croître ». Essai aussi vain que faux au point de vue du principe, de comprendre, sous une simple formule mathématique, un état qui dépend de tant de

facteurs différents. *Sur l'homme et le développement de ses facultés*, 1[re] édition, Paris, 1835 ; traduit en allemand par Riecke, Stuttg. 1835, page 290, 2[me] édition, *Physique sociale*, Bruxelles et Paris, 1869, I, 432. Wappäus, montrant partout la contradiction des faits et de la formule malthusienne, ne laisse pas d'admettre sans réserves et en donnant par suite son agrément à la théorie « que présentement l'économie politique considère les *idées fondamentales* de Malthus comme une acquisition scientifique certaine et renvoie à Roscher (*Bevölk. statist.* I, 44). Ernst Engel, avec sa grande autorité, a, au moins jadis, exprimé une opinion contraire et, faisant preuve d'optimisme, repoussé, avec les arguments de Carey, la théorie malthusienne. Cf. citation d'Elster, *op. cit.*, page 512, tirée de la *Sächs. statist. Zeitschr.*, 1885, page 141 et s.

Les grands progrès de la statistique de la population nous fournissent présentement des matériaux bien supérieurs pour illustrer et aider à saisir le problème de la population dans tous ses détails, autant, du moins, que celui-ci prête aux recherches statistiques, surtout si l'on compare ces matériaux aux matériaux incomplets que Malthus avait à sa disposition. Une plus grande précision des recensements, avec la statistique des âges, une plus grande sûreté des tableaux officiels des naissances, des mariages, des décès, l'amélioration de la statistique des migrations, qui a évidemment encore des défauts essentiels, facilitent la correction de bien des faits acceptés ou démontrés et de bien des déductions tirées des données de la statistique par Malthus et par bien d'autres. L'amélioration de la statistique de la production et de la statistique économique surtout permet aussi d'apporter des corrections, bien qu'elle nous fasse défaut sur des points importants ou qu'elle ne permette que des déductions incertaines. Malgré toutes les rectifications, il n'est nullement nécessaire d'apporter au noyau de la théorie malthusienne aucun changement de principe, en ce qui a trait au côté économique de la question de la population.

Jadis c'étaient plutôt des œuvres de *statistique privée* qui offraient et élaboraient par déduction les matériaux importants de la statistique. Il y a aussi maintenant des tableaux *officiels* qui permettent de l'établir : ce sont surtout ceux qui, comme par exemple ceux de la statistique de l'empire d'Allemagne,

publiés dans les revues officielles de statistique, permettent de faire des *comparaisons*, non seulement pour d'assez longues périodes de temps, mais encore avec *l'étranger*. Les comparaisons particulièrement intéressantes sont celles des années et des domaines sur lesquels agissent certains événements déterminés (époques de paix, de guerre, périodes d'élévation et de dépression économiques, de crises, différences des récoltes et prix des moyens de subsistance, etc.), et, entre pays ayant un mouvement de population différent, naturel ou par l'effet des migrations : par exemple entre la Grande-Bretagne et ses colonies, entre l'Allemagne et ses éléments d'une part et la France d'autre part ; entre l'Europe d'une part, l'Amérique du Nord et l'Australie d'autre part. Par la suite nous comparerons, eu égard au peu de faits statistiques qu'il nous est possible de faire entrer ici, surtout l'Allemagne et la France et nous nous en servirons comme moyen d'illustration et de démonstration. C'est surtout en gros entre la Prusse et la France qu'il y a des différences profondes dans les phénomènes du mouvement de la population, quoiqu'il y ait par contre des différences de bien des genres dans des domaines particuliers.

Je ne donnerai ici que quelques œuvres principales de la *littérature de la statistique de la population*. Les plus importantes sont encore : les écrits de Quetelet, notamment son essai *Sur l'homme et le développement de ses facultés* (cf. plus haut) ; Wappäus, *Bevolkerungstatistik* ; A. v. Oettingen, *Moralstatistik* ; G. Mayr, *Gesetzmässigkeit im Gesellschaftsleben*, München, 1877 ; et les manuels de statistique, autant qu'ils donnent eux-mêmes des faits statistiques, surtout Kolb et aussi Walcker. Parmi les anciens ouvrages : Bernouilli, *Handbuch der Populationistik*, Ulm, 1841, avec supplément, 1843 ; Horn, *Bevölkerungswissenschaftliche Studien aus Belgien*, Leipzig, 1854. Faits principaux de tous les pays, tous les ans dans le *Gothaer Jahrbuch*. Comparaisons dans le *Bulletin de l'institut international de statistique*. Mise en œuvre très soigneuse des matériaux de statistique et d'évaluation pour toute la terre dans les différentes années de la *Bevölkerung der Erde*, de Behm et Hermann Wagner, actuellement dirigée par ce dernier et Supan, dernier numéro VIII, Gotha, 1891. Statistique des mariages, des naissances, de l'immigration et de l'émigration, etc., aussi dans Neumann-Spallart et

v. Juraschek, *Uebersichten der Weltwirthschaft*. Recueil de quelques chiffres importants dans l'article de Rauchberg, *Bevölk. statistik der neuestein Zeit, Handwörterbuch d. Staatswiss.*, II, 427-33 et aussi dans l'article d'Elster, p. 523 et s. (Cf. aussi l'article *Bevölkerungswechsel* de Lexis, p. 456 et s.).

Pour la statistique *officielle* il convient surtout de renvoyer aux grands tableaux sur l'état, la qualité (composition) de la population d'après les recensements antérieurs et aussi aux tableaux donnant le mouvement de la population. Les faits principaux se trouvent dans les revues et journaux officiels. On y trouve aussi les mouvements par périodes et parfois des comparaisons. Les bureaux de statistique et les administrations de tous les pays rivalisent de plus en plus d'ardeur et de soin dans ce genre de publications. Pour ce qui suit je renvoie aux données du *Statist. Jahrbuch* de l'empire allemand et aux publications du bureau de la statistique de l'empire sur le mouvement naturel annuel de la population et sur l'émigration. En ce qui concerne le mouvement naturel, je comparerai avec les autres Etats, dont je me sers ici particulièrement. Voir la publication la plus récente en ce genre : *Stand und Bewegung der Bevölkerung des Deutschen Reichs und fremder Staaten* (tous les Etats européens, sauf le Portugal ; il y a cependant certaines données qui manquent même pour quelques autres pays), avec des graphiques, N. F. vol. XLIV de la *Statistik des Deustchen Reichs*, Berlin, 1892, avec une introduction de Becker et de Schumann : œuvre remarquable de statistique. D'autres analogues l'avaient précédée : ainsi celle du Bureau *suédois, Stat. internat. état de population*, Stockholm 1875, 6, du Bureau *italien, Popolazione, movimento dello stato civile del 1865-83*, Rome, 1884. Vue d'ensemble sur les naissances, etc. en Allemagne, en 1890, dans les fascicules trimestriels, en 1892, avec quelques comparaisons avec les autres grands Etats. Un avantage particulier de ces travaux de la statistique de l'empire, qui est extrêmement considérable pour le côté scientifique de la statistique de la population, consiste en ce que l'on dispose les matériaux non seulement d'après les « Etats » et les divisions administratives (Provinces, etc.), c'est-à-dire justement pour l'Allemagne d'après des divisions de peuple et de pays, souvent dues à un simple hasard, d'un singulier développement historique de la

formation des Etats et de leurs frontières, mais aussi d'après une manière de division d'un domaine par groupes naturels géographiques et économiques. C'est ainsi que l'on a constitué dans le domaine de l'empire 15 *groupes*; on s'est évidemment appuyé encore fortement pour les constituer sur les frontières des Etats et des provinces; mais souvent on a réuni des parties d'Etats ou de provinces différents; on a surtout réuni les petits Etats entre eux et on les a joints à d'autres, par exemple on trouve sous un seul chef la Saxe royale, et les huit Etats thuringiens, Rheinpfalz et l'Alsace, Würtemberg, Baden et Hohenzollern. On arrive ainsi toujours de plus en plus près de la division par origine naturelle de la nation (cf. le fascicule cité en dernier lieu, p. 18) et c'est la grande importance pour les questions de la statistique de la population. La division mécanique de la France en départements et de certains autres pays en circonscriptions analogues détruit arbitrairement ces liens, comme tous les liens historiques, et c'est un désavantage aussi pour la statistique.

Pour la statistique de l'*im-et* de l'*émigration* et en outre de la *division locale* de la population (d'après la grandeur des lieux d'habitation, de ville et de campagne, aussi d'après les lieux de naissance), c'est également maintenant aux publications officielles de statistique qu'il faut renvoyer en première ligne. *Le mouvement récent de colonisation allemande* a naturellement eu son influence sur la littérature de ces questions. Pour cette littérature, c'est aux autres parties de cet ouvrage qu'il faut renvoyer : 2e partie dans les chapitres sur les droits de liberté sociale (Economie politique pratique). Cf. entre autres surtout W. Roscher et Jannasch, *Colonieen, Colonialpolitik und Auswanderung*, 3e partie, Leipzig, 1885, puis les articles de Geffcken dans le *Handbuch* de Schönberg, vol. III, avec une bibliographie développée.

J'ai enfin à citer un ouvrage original, intelligent, juste pour les points les plus importants et atteignant aussi la vérité pour les autres points, ouvrage qui mérite tous les éloges : c'est celui de Georg Hansen (ne pas confondre avec Georg Hanssen, maître juré de Göttingen, d'ailleurs également du Schlewig-Holstein) *Die drei Bevölkerungstafen*, « ein Versuch, die Ursachen für das Blühen und Altern der Völker nachzuweisen », München, 1889. La

tendance principale n'est peut-être pas prouvée suffisamment par l'auteur avec les seuls matériaux de la statistique employés (et qui existaient seuls jusque-là) et bien moins encore avec le trop petit nombre de matériaux historiques dont il s'est servi, malgré sa vraisemblance jusqu'à un certain degré : le constant échange qui se fait et qui doit se faire entre la population des campagnes et des villes doit avoir lieu pour entretenir la force et la vigueur physiques et intellectuelles dans le peuple et les conséquences irrémédiables qu'a par conséquent la décadence de la population rurale sur l'ensemble d'un pays : avertissement sérieux aussi pour les effets de l'industrialisme économique mondial sur la population (voir aussi Buchenberger, *Agrarpolitik*, p. 610.)

CHAPITRE I

THÉORIE ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

—

PREMIÈRE PARTIE

Faits et recherches concernant la statistique de la population.

—

SECTION 1

Théorie.

I. — § 198. L'INTÉTÊT ÉCONOMIQUE DE LA PRODUCTION ET DE LA RÉPARTITION EU ÉGARD A LA GRANDEUR ET A LA COMBINAISON DE LA POPULATION ET AUX CHANGEMENTS QUI S'Y PRODUISENT. — 1. *Point de vue de l'intérêt de la production.* — Considérée au point de vue économique, la population d'un territoire économique, par ses membres aptes au travail et travaillant réellement, représente le facteur *travail économique* dans la production des biens économiques. Toutes choses égales d'ailleurs, c'est-à-dire si l'on admet que les facteurs décisifs de l'effet utile de l'activité nationale restent les mêmes, comme la domination des forces naturelles dans le but de la production, l'état de la technique, l'emploi du capital, la capacité et le désir de travailler des individus, l'organisation de la structure du travail (division du travail), des entreprises, la capacité de production et la

véritable production en un temps donné dépendent nécessairement de la *grandeur* et de la *combinaison* (structure) de la population.

L'*augmentation* de la production en quantité et en qualité dépend alors — dans les mêmes conditions — de l'*augmentation* de la population ou d'une *composition* de la population *plus favorable* à la productivité du travail ou *des deux* à la fois. Augmentation et composition plus favorables de la population signifient donc augmentation de la capacité nationale du travail, et aussi, si d'autres conditions se trouvent également remplies, augmentation régulièrement réelle de la productivité du travail et partant de la production.

L'on en arrive ainsi au point de vue de l'*intérêt économique de la production* dans la question de la population : si l'on considère les choses d'abord pour une époque donnée, au point de vue *statique*, nous voyons la nécessité d'une population aussi grande que possible, avec le plus grand nombre possible de membres (individus) actifs, capables et désireux de travailler et travaillant réellement, pour pouvoir produire beaucoup et bien en fait de biens économiques ; et, en outre, si l'on considère la question au point de vue *dynamique* en supposant une augmentation croissante des besoins (pour une population plus considérable, mais aussi pour une population usant d'un genre de vie supérieur), nous voyons la nécessité d'une *augmentation* et peut-être d'une autre *combinaison* de la population pouvant favoriser davantage la productivité du travail.

Une des conditions *naturelles*, c'est avant tout la *répartition des classes suivant l'âge*, à cause de son importance pour l'aptitude au travail (différenciation d'après les années *productives* et les années *improductives*, c'est-à-dire essentiellement entre les adultes jusqu'à une certaine limite d'âge — par exemple depuis 15 ans révolus jusqu'à 70 ans ou seulement jusqu'à 65 ou 60 ans, d'une part, et les enfants et les vieillards, d'autre part).

Vient ensuite la *répartition des sexes* dans une population homogène, appartenant à la même race, à la même nationalité. Il y a encore d'autres circonstances qui sont importantes, comme la différence physique et intellectuelle des individus, la proportion des hommes normaux ou anormaux à ce point de vue (infirmes, ceux qui souffrent de défauts organiques, de faiblesse intellectuelle ou morale), l'état sanitaire, le degré d'instruction, etc.

L'augmentation et la combinaison plus favorable de la population, d'une part, sont d'une importance particulière pour l'augmentation de la productivité du travail et partant de la production, si les autres circonstances qui décident de l'effet utile du travail national dans l'économie nationale restent les mêmes ou ne sont pas portées à se développer ou ne se développent pas comme l'intérêt de la production l'exigerait, par exemple étant données certaines conditions de la division technique du travail, de l'emploi des machines ; d'autre part, le développement de ces circonstances mêmes a comme condition préalable l'augmentation et une autre combinaison de la population.

En se plaçant à ce point de vue de l'intérêt de la production, on se demande donc — en ce qui concerne la population — quelles sont les conditions d'augmentation et de combinaison de la population *réelles*, conformes à l'expérience et celles *possibles*.

Ici c'est avant tout à la statistique qu'il faut s'adresser en ce qui concerne les faits et leur dépendance des facteurs physiques (physiologiques), psychologiques, éthiques, sociaux, économiques, politiques, etc. En recherchant — autant qu'il se peut — ces rapports de dépendance, on se trouve posséder autant de points de repère conduisant à des conclusions sur ce qui apparaît comme *possible* en ce qui concerne la grandeur, l'accroissement et la combinaison de la population, par conséquent aussi ce qui doit ou, si cela est possible et admissible, ce qui doit volontairement arriver — par exemple par l'effet de mesures législatives et administratives, si un certain changement en grandeur et en combinaison a lieu ou doit être atteint dans l'intérêt de la production.

§ 199. — 2. Point de vue de l'intérêt de la répartition.

— La *grandeur* et en une certaine mesure aussi le *genre de besoin* de biens économiques dépendent de la *grandeur* et de la *combinaison* de la population, et cela en faisant d'abord abstraction complète de la stratification sociale et économique des classes, de la répartition du patrimoine et du revenu dans une population donnée d'un domaine économique.

La grandeur de la population a une influence immédiate sur le besoin, si l'on suppose, comme donnés, un genre de vie et une manière de satisfaction des besoins donnés et par conséquent aussi, autant que cela y a une part décisive, un climat et des qualités nationales déterminées et si on considère celles-ci ainsi que la façon de satisfaire les besoins comme nécessaires. Et à vrai dire c'est toute la population que l'on considère ici, du moins d'après les idées morales et juridiques, les mœurs et les lois de notre période de civilisation, y compris les éléments incapables de travail, ceux qui ne veulent pas travailler et ceux qui ne travaillent réellement pas, puisqu'il faut tout au moins les conserver ou que d'après les principes juridiques de nos économies nationales ils peuvent toucher un revenu « sans travail » pour faire face à leurs besoins. A côté de la grandeur il y a aussi la *combinaison* (structure) de la population, d'après l'âge, le sexe ; le genre de travail est aussi important parce que l'étendue et le mode de satisfaction régulière et nécessaire des besoins en dépendent aussi dans une certaine mesure.

Si l'on accepte donc comme données la capacité de production et la production réelle des biens économiques dans une économie nationale donnée, la grandeur et la combinaison de la population décident évidemment du montant *possible*, absolu et relatif, et aussi le genre des biens qui peuvent *en moyenne* échoir comme quotes-parts de revenu aux individus, aux familles sur le rendement de la production économique ou sur le revenu national, même en cas de partage égal.

Dans nos économies nationales historiques, dans

toutes celles qui existent actuellement, existe une organisation économique et juridique qui tend à une répartition inégale du revenu national entre les individus, les familles, les classes. C'est surtout — mais non exclusivement — le principe juridique de la propriété privée des moyens matériels de production (sol, capital) qui a médiatement et immédiatement cette conséquence. Pour la question de répartition il en ressort qu'une part du revenu national doit être retranchée pour assurer des revenus *au-dessus de la moyenne* à certains individus, à certaines familles, à certaines classes, et c'est seulement la différence qui reste à la masse de la population qui a un revenu *au-dessous de la moyenne*. C'est la quote-part que la masse du peuple, par conséquent surtout les classes inférieures dites « classes ouvrières » et ceux qui leur touchent de près économiquement et socialement, doivent se partager. La grandeur et la combinaison de cette masse populaire décident donc à leur tour de la quote-part absolue et relative qui peut *en moyenne* revenir *de ce reste* du revenu public aux particuliers et aux familles.

L'on en arrive ainsi au point de vue de l'*intérêt* économique de la *répartition* dans la question de la population ; cela nécessite, dans une production donnée, par conséquent avec une somme et un genre de revenu national donné, une population *pas trop grande* et une combinaison d'éléments qui *peuvent* se contenter de la quote-part moyenne qui revient aux particuliers et aux familles. Et dans une organisation économique et juridique donnée qui permet cette inégalité des revenus individuels, de familles et de classes, ce desideratum est d'autant plus nécessaire que la quote-part du revenu national qui reste à la disposition de la masse de la population est plus petite. On peut donc aussi, au point de vue de la répartition, poser le dilemme suivant : dans

un état de la production ou avec un rendement donné il faut souhaiter soit une diminution (ou une autre combinaison) de la population, soit une autre forme d'organisation économique et juridique, qui mette à la disposition de la masse du peuple une quote-part plus grande du revenu national.

En ce qui a trait à l'*augmentation* de la population, l'intérêt de la répartition exige qu'elle n'aille pas plus vite que l'augmentation du revenu national et qu'en particulier la masse de la population, avec le principe juridique de l'inégalité de répartition du revenu national, ne croisse pas plus vite que le montant absolu (la masse des valeurs d'usage) de cette quote-part, reste du revenu national, qui est seule à la disposition de cette masse.

Ainsi dans les deux cas, dans les conditions régulières posées tout au moins, il est à souhaiter que toute la population ou toutefois toute la masse du peuple, loin de subir une diminution ou un empirement de satisfaction de ses besoins, puisse jouir d'une augmentation et d'une amélioration, et cela même dans l'intérêt général de la nation.

Ces *desiderata* sont d'autant plus nécessaires que l'accroissement de la production a elle-même pour condition l'accroissement et, le cas échéant, une certaine combinaison de la population plus favorable à la productivité du travail, abstraction faite des autres facteurs qui déterminent la productivité et le revenu. Cela a lieu en outre d'autant plus que les circonstances qui conditionnent et provoquent l'inégalité de la répartition du revenu national doivent être davantage considérées comme des faits donnés, qu'on ne peut pas ou pas essentiellement modifier, qu'elles doivent être conservées telles quelles. Il y a à cela peut-être d'autres raisons tirées de l'ensemble de l'économie nationale et de la civilisation. S'il en était autrement, une influence

nuisible pourrait par exemple menacer le rendement. de la production. De cette façon, les *quotes-parts des classes* — des classes « possédantes » et « non possédantes », etc. — ne peuvent éprouver aucun changement en faveur de la masse inférieure du peuple.

§ 200. Conclusion. — En somme, on doit donc dire toujours, étant données ces deux conditions, que pour tout le reste la production et la répartition restent les mêmes. A l'intérêt de la production correspond une population *plus grande* et une augmentation plus *rapide* et plus *forte* de celle-ci, en tant que cette augmentation concerne les membres qui travaillent ; au contraire, à l'intérêt de la répartition correspond une population *moindre* et parfois une *diminution* de population, en tout cas une augmentatioa *plus lente* et *plus faible* surtout des individus et des classes qui consomment sans produire, mais aussi une augmentation des membres qui fournissent un travail économique seulement et dans la mesure où elle est la condition d'une augmentation de la production.

Il y a donc là incontestablement un *antagonisme* des intérêts en ce qui concerne la grandeur et l'augmentation de la population, considérées aux deux points de vue ci-dessus. C'est cet antagonisme qui constitue le point essentiel sur lequel roule l'étude économique du problème de la population.

Dans la théorie de Malthus nous trouvons avant tout exprimées les préoccupations qu'on peut avoir quand on se place au point de vue de l'intérêt de la répartition et qui sont en eux-mêmes tout à fait justes. Mais on ne réfléchit pas assez, comme je l'ai remarqué ci-dessus, que ces préoccupations sont plus grandes dans une organisation économique et juridique qui a pour conséquence une inégalité de répartition et même une forte inégalité, et qu'ils pourraient diminuer à un certain point de vue avec un changement correspondant de cette organisation économique et juridique. Mais cela dans le cas seulement où une

augmentation plus rapide de la population n'en est pas la conséquence. Les adversaires socialistes de Malthus et quelques autres rattachent leur polémique à ce point. Mais ils oublient ou déprécient deux choses : d'abord que dans une telle transformation la population irait vraisemblablement — au moins en fait — en s'accroissant encore plus vite et que cela augmenterait « la pression de la population sur les moyens de subsistance » ; en second lieu, que la question de savoir si l'intérêt de la production ne souffre pas d'un tel changement reste entière. Toutefois on peut retenir ici ce fait comme subsistant : l'état économique du peuple et de ses membres individuels est fixé en règle générale par le rapport de la grandeur et de la combinaison du peuple à la hauteur et au genre du revenu national et par le rapport dans lequel ces deux éléments changent l'un par rapport à l'autre, proportionnellement ou non proportionnellement. Il n'est pas d'organisation économique et juridique qui ne diminue le bien-être du peuple et des individus, quand l'augmentation de la population est plus rapide et plus grande que celle du revenu national — quand le diviseur devient plus grand que le dividende. On ne peut que se demander en s'en rapportant à l'expérience quelles ont été — passées ou présentes — les organisations économiques et juridiques où le diviseur ou bien le dividende a le plus augmenté ou augmente le plus, et en outre s'il est vraisemblable qu'il y aura un développement et quel développement de ces deux facteurs dans l'avenir et peut-être aussi étant donnée une autre organisation juridique et économique que les organisations présentes et passées, et en se plaçant sur le terrain des déductions psychologiques possibles.

D'autres adversaires de Malthus, comme les libre-échangistes et les protectionnistes optimistes et « harmonistes », sont d'accord avec les socialistes pour prétendre qu'une population plus grande sur un espace égal, pour une densité de population plus grande et surtout pour une concentration locale plus forte de la population, entraîne comme une conséquence naturelle, absolument conforme à la nature, une augmentation de la productivité du travail plus grande que celle de l'augmentation du chiffre de la population. Ou plutôt ils le soutiennent sans plus et d'une façon générale. C'est justement là la question qu'il

s'agit de résoudre et qu'on élude. Partout où il y a encore des anomalies ou des difficultés, on les ramène aux vices de l'organisation économique et juridique. On exige alors des transformations correspondantes.

Les *faits de la statistique de la population* mettent aussi en relief les difficultés, qui ressortent de l'expérience et des déductions psychologiques avec vraisemblance en toute organisation économique et juridique, qu'il y a à voir où est l'intérêt de la répartition dans la question de la population, — d'après les ressorts qui y ont leur rôle, d'après les réactions psychologiques des conditions et des influences extérieures sur ces ressorts et sur le mouvement de la population.

Dans la « théorie économique de la population » il faut, d'après tout ce qui a été dit, séparer absolument le point de vue de l'intérêt de la production et de l'intérêt de la répartition.

Cela n'oblige pas cependant à séparer formellement l'ensemble des recherches, ce qui au contraire, par suite de l'étroite dépendance de ces phénomènes, n'est pas opportun et ne conduirait qu'à des répétitions.

II. — § 201. Terminologie, technique et critique de la statistique de la population au point de vue économique. — L'étude détaillée de ces points rentre dans les ouvrages de statistique, de statistique de la population (cf. plus haut) et de science de l'administration (L. Stein, Mohl, entre autres). Mais il faut encore y revenir un peu ici pour illustrer et justifier ce que le point de vue économique exige de la statistique de la population : c'est en même temps une contribution méthodologique à la méthode statistique sur un domaine statistique particulier (§ 80 s.). Cf. pour les détails surtout Wappäus, *Bevölk. Statistik* et l'*Introduction* au grand travail cité plus haut, p. 205, sur l'état et le mouvement de la population dans l'empire allemand et les Etats étrangers.

Dans la statistique de la population on distingue l'*état* et le *mouvement* de la population : les opérations

statistiques techniques se divisent conséquemment aussi en deux parties essentiellement différentes, mais se complétant l'une l'autre.

Par *état* de la population on entend le nombre des individus vivant en un temps et sur un territoire donnés (c'est la population dite réelle, effective, présente) ; par *mouvement* de la population on entend les *changements* qui se produisent au cours du temps dans le chiffre de la population par les *naissances* et les *décès* (mouvement *naturel*) et par les migrations (mouvement *local*, dans l'*espace*).

A. ETAT DE LA POPULATION. — 1. CHIFFRE DE LA POPULATION.

Il n'était jadis obtenu, la plupart du temps, qu'au moyen d'*évaluations*, et surtout d'*évaluations* fondées sur des *proportions*, c'est-à-dire d'après des nombres qu'on avait obtenus au moyen de calculs partiels, dont on rapportait les résultats à un fait déterminé, calculé de la même façon (par exemple nombre des familles, des logements, des habitations, et surtout des naissances et des décès) et qu'on généralisait ensuite. Il y a déjà là d'ailleurs certaines bases scientifiques qui donnent une certaine valeur aux évaluations et autres opérations. La méthode récente qui n'a été acceptée que peu à peu au courant du XIX[e] siècle, même dans les Etats civilisés, et qui est la seule juste, c'est le véritable *recensement*, la base de toute statistique exacte de la population : opération administrative énorme, difficile, coûteuse, dont la technique est soumise à une série de bases scientifiques et pratiques, ainsi d'ailleurs que la nouvelle théorie et la nouvelle pratique. En s'appuyant sur ces bases on est parvenu peu à peu, du moins dans la plus grande partie de l'Europe, dans « l'Europe civilisée », c'est-à-dire abstraction faite de la Russie et de la Turquie, et aussi dans la plupart des Etats de l'Amérique, surtout du Nord, en Australie, aux Indes, au Japon et dans les petits territoires de l'Afrique soumis à une domination européenne réelle, à fixer avec une certaine certitude le véritable état de la population. Cf. H. Wagner-Supan, *Bevölk. d. Erde*, VIII, *avant-propos*. On a actuellement les

chiffres de 56-57 0/0 de la population probable de la terre.

Pour les questions qui nous occupent et pour leur discussion au moyen des données de la statistique de la population, il faut prendre garde à deux faits importants en ce qui concerne les chiffres obtenus par évaluation et par calcul.

D'abord des chiffres absolument *authentiques*, partant exactement comparables pour le même pays à différentes époques et à plus forte raison pour différents pays, font absolument défaut avant le XIX[e] siècle et même jusqu'après le premier tiers de ce siècle en grande partie. Les divers nombres sont établis d'après différentes méthodes, par des organes administratifs différents et partant ils ne sont pas toujours sûrement comparables. Il faut donc être très prudent quand on compare des données anciennes entre elles et avec de nouvelles, et dans les conclusions qu'on en tire.

Ensuite dans le cours du temps, surtout dans ce siècle, surtout depuis le second tiers, en partie seulement depuis le milieu et parfois plus tard encore, les calculs auxquels on se livre sur la population dans un pays donné, ou dans un nombre de plus en plus grand de pays civilisés, sont devenus plus parfaits, leurs résultats par conséquent de plus en plus authentiques. Les comparaisons de diverses périodes et de différents pays et les conclusions qui en résultent sont donc plus probables et plus sûres. Mais d'autre part, justement cette amélioration de la façon d'évaluer a rendu une circonstance encore plus troublante pour les comparaisons et les conclusions : toute nouvelle évaluation est d'ordinaire corrigée par rapport aux précédentes, et comprend par conséquent facilement des individus qui vivaient déjà dans la période précédente, mais qui avaient été omis, et, surtout maintenant, on compte tous ou presque tous les individus dont beaucoup n'étaient pas comptés

autrefois. Une partie d'une élévation du chiffre de la population peut donc parfois correspondre non à une augmentation réelle de la population, mais à une augmentation de précision dans les tableaux de statistique.

Cela pourrait s'appliquer également selon toute vraisemblance, même dans l'Europe occidentale et centrale, à la comparaison des chiffres du deuxième et du troisième tiers de notre siècle, notamment aux chiffres de 1820 à 1830 comparés aux chiffres postérieurs, comme cela est accepté à bon droit par bien des statisticiens. S'il en est ainsi, il s'ensuit que l'accroissement de la population, qui est particulièrement fort en maints pays (Allemagne et France aussi) dans la période qui suivit les grandes guerres de la France, est en réalité plus faible ; on ne doit pas l'oublier dans les comparaisons faites avec les périodes postérieures et dans les conclusions à en tirer. Les erreurs d'une période à une autre, et dans les divers pays, ont été maintes fois différentes : il en résulte donc une difficulté pour les comparaisons et les conclusions. Des données absolument authentiques de la statistique de la population permettraient de préciser et d'éliminer ces fautes : mais on manque souvent de données de ce genre, surtout pour les migrations, dans les temps antérieurs et même en ce siècle, et il est désormais impossible de les reconstituer.

Il faut remarquer aussi, pour obtenir les comparaisons nécessaires au but que nous poursuivons, que les recensements, en partie jusqu'à notre époque, ne s'étendent pas toujours absolument à la même étendue de population — et c'est encore une cause d'erreur surtout pour des territoires de peu d'importance.

La statistique de la population distingue principalement la population *effective* ou *présente*, qui comprend tous les hommes vivant, au jour du recensement, en un lieu du recensement, sans s'occuper de leur nationalité, de leur lieu d'origine, de la durée de leur résidence, de savoir s'ils demeureront ou s'ils ne font que passer, etc. Le principe juste qui est maintenant adopté généralement consiste à compter cette population, puis à fixer à peu près parmi les « qualités » qu'il s'agit de cher-

cher dans la « description de la population », une fois qu'on en connaît le nombre, l'Etat, la commune, la place, le séjour, le lieu de naissance, le genre de séjour (durable ou passager), etc. de tout individu compté. On peut donc alors trouver mathématiquement la population *juridique* (sujets de l'Etat, de l'empire, étrangers, membres de la commune, celle qu'il s'agit de déterminer pour des buts administratifs particuliers (par exemple, jadis dans le Zollverein, « la population de la liquidation des droits de douanes », (d'après laquelle on répartissait les revenus des douanes), la population à demeure, celle de passage (flottante), comme cela est nécessaire au point de vue de l'administration. Ces calculs sont complétés par l'addition du nombre de ceux qui sont momentanément ou temporairement absents (par exemple des nationaux se trouvant à l'étranger ou en une autre résidence, à l'intérieur de leur pays, qu'au lieu de leur domicile) : opération difficile au point de vue technique, sujette à bien des erreurs et des omissions, et conduisant facilement à des nombres faisant double emploi avec ceux des présents. Evidemment tout cela entraîne des erreurs plus ou moins graves, qui empêchent à leur tour la sûreté des comparaisons ; mais il faut surtout se méfier de la différence entre les chiffres récents, devenus plus complets et plus certains, et les chiffres antérieurs, plus incomplets et moins sûrs, et aussi des méthodes de calcul différentes suivant les pays et des différences dans la qualité technique et administrative de leur personnel de recensement. Il y a donc pour un pays ou pour un endroit quelconque un chiffre représentant une « population » différente, par exemple celui de la population de résidence, de la population effective, de la population juridique (comme c'est le cas en France où l'on est passé depuis du calcul de la population en résidence à celui de la population effective) ; il y a en outre pour différents pays, différents endroits, des chiffres qui se rapportent à diverses « populations » : il en résulte d'autres causes de trouble plus ou moins sérieuses pour les comparaisons, d'autant moins faciles à combattre que parfois peut-être (surtout pour les anciens chiffres) on ne sait même pas d'une façon certaine le genre de population auquel a trait le nombre dont on s'occupe, ou bien il n'y a pas moyen de faire rapporter les différents nombres à la même population (juridique, effective, de résidence). Ces

considérations montrent que la démonstration « de l'induction statistique exacte » laisse déjà beaucoup à désirer par suite de raisons inhérentes à la *constitution des matériaux statistiques*, même en faisant complètement abstraction des erreurs inévitables, qui sont la conséquence de difficultés insurmontables dans toutes les recherches statistiques, pour rationnelles et consciencieuses qu'elles soient (§ 80 et s.). Il y a un défaut essentiel qui persiste généralement : on peut arriver à fixer les sources et les genres d'erreurs, mais rarement la grandeur des erreurs qui se produisent réellement. Les statisticiens récents consciencieux, tant privés qu'officiels, doivent se résigner d'ordinaire à signaler ces fautes.

§ 202. — 2. Démographie. Le recensement ne donne d'abord que l'état de la population sous la forme d'un chiffre. La *Démographie* ou *statistique des qualités* lui est jointe régulièrement. Cela veut dire qu'on prend dans la statistique officielle, en même temps que le chiffre de la population, une série de *signes* des individus comptés et qu'on les dispose plus tard par tableaux. Cette démographie, qui ne s'étendait jadis qu'à quelques traits principaux, comme le sexe, le bas âge, l'état adulte, parfois aussi à la confession religieuse, est devenue, dans les recensements des Etats civilisés, de plus en plus riche, détaillée et sûre, et elle a de la sorte mis à la disposition de la théorie économique de la population des matériaux de haut prix.

A côté de l'inventaire de l'état du sexe, de l'indication précise de l'âge, qui parfois va jusqu'à donner le jour de la naissance dans les tableaux d'âge, donnant au moins l'année de la naissance ou de l'âge qu'on compte d'après elle, offre à notre point de vue un intérêt particulier : car elle permet de faire une classification fort précise de la population d'après les *classes d'âge*. Cette indication passait encore au milieu de notre siècle pour n'être pas susceptible de solution ; on la regardait comme une tâche administrative trop difficile ; elle est devenue de plus en plus générale.

Evidemment il y a encore ici pour le *sexe*, *a fortiori* pour

l'*âge*, des sources d'erreurs qui ne rendent pas toujours absolument sûre la comparaison des données de la statistique, surtout pour des périodes fort éloignées dans le même pays ou pour des pays différents à la même époque. Les intérêts ou les préjugés d'une population qu'il s'agit de compter ou de décrire peuvent amener à diminuer ou à augmenter le nombre de l'un ou de l'autre sexe : ainsi parfois le mode d'imposition (impôts par tête) ou la conscription militaire peuvent inciter à diminuer le nombre réel de la population mâle ; les organes d'information eux-mêmes peuvent être l'objet de mystifications (juifs polonais en Russie). On ne peut aussi que difficilement jeter un regard sur l'état des familles et des ménages ; les femmes se cachent ou se laissent ignorer (Mahométans, dans les Indes anglaises, qui encore dans le recensement de 1881 omirent volontairement des personnes du sexe féminin) : dans ces cas, la statistique n'est même pas juste en ce qui regarde le sexe. La statistique de l'âge donne lieu évidemment à des fautes encore plus grossières : il y a à cela des raisons analogues à celles énumérées plus haut (nature des impôts, système militaire) et puis cette autre raison qu'il n'est pas rare de trouver dans la population des campagnes, de nos jours et chez nous encore, des gens qui ne savent pas exactement leur âge ou la date du jour de leur naissance. Le cas s'est produit notamment pour de très vieilles personnes (nonagénaires ou centenaires), comme l'ont montré les livres d'églises ou les registres de l'état civil qu'on a contrôlés quand cela était possible. En outre on trouve souvent pour certaines classes d'âge des chiffres plus forts que la vraisemblance, par exemple pour les chiffres ronds des dizaines (trentaine, quarantaine, cinquantaine, etc.) : il en résulte que des allégations inexactes se trouvent à leur base. On a même pu démontrer (Livland) que dans ces allégations le sexe féminin a une tendance à abaisser le chiffre de son âge et le sexe masculin à l'élever : véritables sources d'erreurs, d'autant plus regrettables qu'on ne peut pas toujours préciser d'une façon certaine leur existence, la tendance de leurs effets, ni surtout la grandeur de leur influence. On pourra seulement dire somme toute que les nouveaux matériaux sont toujours de meilleur aloi. Partant on peut toujours s'en servir avec plus de sûreté pour en tirer des comparaisons entre pays et des conclu-

sions concernant le temps et en partie l'espace : mais ils ne sont plus utilisables pour une comparaison avec les matériaux antérieurs. La « construction de l'âge » d'une population, qui est si importante au point de vue économique, est donc toutefois susceptible d'être fixée d'une façon suffisamment sûre à l'aide des matériaux actuels.

En ce qui a trait à d'autres faits *naturels* de la démographie, le nombre de certains *défauts* physiques et intellectuels par exemple est fort intéressant au point de vue économique, ainsi que l'état *anthropométrique* de la population. Dans le recensement on ne peut réellement obtenir que la mention de faits qui peuvent être indiqués publiquement ou sans difficulté par les recensés eux-mêmes ou par leurs proches, par exemple la cécité, la surdité et mutisme, le crétinisme, etc. Des recherches anthropométriques complètes dans toutes les classes, pour toutes les professions, seraient de la plus haute importance au point de vue économique, surtout pour des comparaisons entre des époques et des lieux différents ; mais on ne peut les obtenir par le recensement. On en est donc réduit pour trouver ces faits à recourir aux matériaux de la statistique du recrutement et à des recherches spéciales. La comparaison des statistiques de recrutement dans le temps et l'espace est difficile par suite des différences des systèmes dans le recrutement des armées, les méthodes d'examen et les mesures concernant l'iucorporation ; et les autres matériaux sont rarement assez étendues.

Dans le domaine des faits sociaux et faits analogues de la démographie récente, liée au recensement numérique, les faits concernant l'*état* dit *civil* de la population (célibat, mariage, divorce) qui sont importants surtout pour la population adulte, sont maintenant régulièrement notés. En outre ceux qui concernent la *religion* et la *confession*, la *langue*, surtout celle employée régulièrement dans la famille, critérium naturel et social en tant que signe de la nationalité saisissable seulement par la statistique, mais encore insuffisant (juifs) ; l'étendue de certains *éléments d'instruction* (la possibilité de lire et d'écrire de la population ayant dépassé un certain âge) ; tous ces faits, dis-je, offrent, au point de vue économique du problème de la population, assez d'intérêt pour permettre de suivre, au moyen de comparaisons dans le temps et l'espace, la répartition des religions (juifs,

chrétiens), des confessions (évangélique, catholique), même des nationalités et les changements de la répartition (par exemple pour les juifs la « marche vers l'Est », de la campagne vers les villes, des petites villes vers les grandes). Tout ce qui concerne la *position économique* (commerçants, industriels, sujets, indépendants, entrepreneurs, hommes de service, fonctionnaires, employés, ouvriers, etc.) et l'*état des professions*, pour lequel il y a eu à côté ou au lieu des recensements généraux, des recensements particuliers (en Allemagne 1882), les *combinaisons* de ces données avec d'autres, sexe, âge, religion et confession, nationalité, est naturellement, pour une foule de questions spéciales concernant l'état de la population et de l'économie nationale, d'une grande importance. Nous n'avons pas, dans cette section, à insister autrement sur ces questions.

Grâce aux comparaisons dans le temps et l'espace des données des recensements et de la démographie, on peut arriver à pénétrer, les *rapports de dépendance* de nature conditionnelle et causale dans les phénomènes de population et les différences et transformations qui s'y produisent.

Il s'agit là de l'emploi particulier de la méthode statistique d'après les points de vue et les principes exposés dans le premier livre (§ 80 s.). La variété des influences, l'état des actions et réactions entravent évidemment la solution de ces questions. La prudence dans les conclusions est aussi de règle ici. Elle n'a pas été suffisamment observée en ce domaine par les statisticiens de la population et de la morale dans leurs recherches et leur établissement de « règles » et de « lois ».

§ 203. — 3. RÉPARTITION DE LA POPULATION DANS L'ESPACE (TERRITOIRE) ET DENSITÉ DE LA POPULATION ET ÉVOLUTIONS Y AYANT TRAIT. — Dans les séries de faits qui sont mis sous les yeux et disposés en tableaux par la mise en œuvre technique des matériaux du recensement et de la démographie, il y a une importance particulière à attacher, pour les côtés économiques de la question de la population et surtout pour ceux dont il est traité ici

dans ces *Fondements*, à l'état de la répartition de la population en général et en ses divisions les plus importantes (sexe, âge) sur l'étendue du territoire. Il y a lieu de considérer d'abord la répartition aux lieux de *résidence*, puis la répartition sur le territoire en général et en ses subdivisions particulières, pour en tirer la densité générale et locale de la population.

La répartition de la population au lieu de résidence était jadis, comme elle l'est d'ailleurs encore aujourd'hui, bien qu'à un moindre degré, surtout soumise à des circonstances *économiques*, soumises à leur tour en dernière analyse à la nature et à la techmique des branches de production : le travail agricole, sylvicole, et autres travaux du même genre d'une part, et d'autre part le travail des matières premières, du commerce, de l'industrie et tous les autres genres de travaux, y compris les professions libérales et politiques (protection, assurance, direction, administration, service public). Celui-là domine presque exclusivement dans la campagne, dans les villages, les petites villes, celui-ci « dans la ville », dans les villes moyennes ou grandes et dans les grandes villes et les capitales. De là aussi l'intérêt *économique* qui s'attache à cette statistique de la *population résidente*, à la distinction statistique de *ville* et de *campagne* et à la statistique des *classes de grandeur des localités*, ainsi qu'à la statistique de leurs changements, qu'on peut tirer des recensements successifs. Là aussi il y a des comparaisons à faire dans le *temps* et l'*espace*. Les matériaux statistiques présentent à leur tour, quant à leur emploi pour ces comparaisons et les conclusions à en tirer, certaines difficultés dignes d'attirer l'attention et qui exigent beaucoup de prudence.

La conception historique et administrative de la « ville » a changé et n'est plus aujourd'hui la même dans tous les pays au point de vue de la constitution en communes urbaines et

rurales. Elle a parfois disparu en tant que conception administrative, comme en France et en quelques autres pays qui suivent l'exemple de la France. On ne peut donc pas s'en tenir ici à ce critérium de la statistique. L'histoire de l'établissement et de la colonisation des différents pays, par exemple de ceux où subsistent encore aujourd'hui le « système du Hof » au lieu du « système de village » ou de grands biens et de grands Höfe (*Gutzbezirke*) au lieu de ou à côté des villages (système de colonisation du nord de l'Allemagne sur le sol jadis slave à l'est de l'Elbe) est naturellement aussi la cause déterminante de la répartition locale de la population, du genre et de la grandeur des résidences (plus ou moins longues ou perpétuelles) et cela encore de nos jours avec la liberté d'établissement, du commerce, et les chemins de fer, etc. Comme ces conditions ont été parfois fort différentes selon les temps et les pays, bien qu'on se servît parfois des mêmes dénominations (ville, Hof, village), les comparaisons immédiates de la statistique ont un caractère incertain ou une probabilité purement relative. Le caractère de ville rurale qui est resté attaché même à des villes importantes au Moyen Age (Francfort-sur-le-Mein, Bücher), le caractère industriel de certaines communautés rurales ayant des industries domestiques tant anciennes qu'actuelles et le même caractère de nouveaux lieux de fabrication dans la campagne sont une nouvelle cause de trouble dans les comparaisons de « ville » à « ville » de « campagne » à « campagne ». C'est donc un moyen provisoire auquel on a recours, et qu'on ne voit pas comment remplacer par un meilleur, mais qui n'est pas moins imparfait que celui employé par la statistique récente de la population et qui distingue les lieux en ne s'appuyant que sur le fait mécanique de la *grandeur de la population* pour dresser d'après ce principe des tableaux « des localités et des résidences ». C'est ainsi par exemple qu'elle considère comme « campagne » les lieux comptant 2.000 habitants au plus, comme « ville » ceux qui en comptent plus de 2.000. Il convient d'ajouter qu'il y a encore une autre difficulté dans la distinction d'après les conceptions de droit administratif et d'unités administratives, celle qui consiste à fixer à juste titre ce qu'on peut considérer comme unité de lieu. Cette difficulté ne peut être résolue qu'avec un certain arbitraire ; on ne peut obtenir de résultat plus précis qu'au

moyen, pour chaque cas particulier, d'une enquête locale soigneuse en fixant les faubourgs, les maisons écartées, etc., qui doivent encore être assignées à la localité. Les résultats sont sensiblement différents suivant la façon de procéder et c'est encore une cause de trouble pour les comparaisons (faubourgs des grandes villes, banlieues ; communes contiguës et indépendantes, comme Hamburg-Altara, Elberfeld-Barmen, Berlin-Charlottenburg, etc.). On devrait considérer comme unité de lieu au sens statistique ce qui représente actuellement une *communauté locale économique* et *de civilisation*. Mais un critérium ferme fait également défaut pour cela, et maintenant plus que jamais, à cause du développement actuel des rapports entre les lieux différents, parce que les faubourgs, les « colonies de villas », etc., peuvent être séparés par un certain espace du lieu principal. Il faut prendre note de tout cela dans l'étude du côté économique de la question de ville, campagne, petite, moyenne, grande ville, capitale.

Un autre côté d'une singulière importance pour le problème économique de la population est celui qui a trait à la *densité de la population*. La densité est parfois identifiée à tort avec la surpopulation, tandis qu'il y a entre les deux un rapport de possibilité, mais non un rapport d'absolue nécessité (voir ci-dessous 2e section principale). Il est donc nécessaire pour remplir notre but de résoudre avec justesse la question statistique de l'évaluation de la densité de la population.

Par densité de la population (on dit aussi population *relative*) on entend le nombre d'habitants par unité déterminée de surface, en rapportant au territoire l'ensemble de la population. En règle générale, cette densité de la population est traitée dans la statistique de la population comme une valeur numérique ressortant des évaluations *moyennes*. Mais le caractère de valeur moyenne, loin d'appartenir nécessairemeut à la *conception* de la densité de la population, est, à proprement parler, une circonstance perturbatrice.

En général on évalue le nombre d'hommes, en moyenne, par unité territoriale de l'Etat et de ses divisions administratives (provinces, districts, etc.), parfois aussi par unité de division territoriale géographique. Jadis on avait l'habitude de prendre le mille (géographique) carré, et maintenant on prend chez nous et en général le kilomètre carré comme unité. Ce dernier a l'avantage d'offrir des nombres plus faibles dont, par conséquent, on garde mieux le souvenir et qui sont plus commodes pour l'écriture et les opérations : pour les chiffres donnés par l'ancien système, et pour les personnes gens qui sont encore habituées au mille carré, il faut en passer par la nécessité désagréable de la réduction. Le rapport de réduction est d'ailleurs simple : en chiffres ronds 1 : 55, exactement 1 mille q. = 55,063 kil. q. Exemple : 2750 habitants par mille q. = 50 par kil. q.

Mais le malheur est que dans ces évaluations moyennes *les relations réelles disparaissent trop facilement* et cela d'autant plus qu'on prend la moyenne de territoires plus grands et que les délimitations sont plus arbitrairement établies : par exemple une grande ville qui se trouve à la limite de deux provinces, de deux circonscriptions, de deux districts, appartient-elle à l'une ou à l'autre de ces divisions administratives ? Selon la décision prise, on abaissera fortement ici, ou l'on augmentera considérablement là le chiffre de la densité de la population. C'est une circonstance perturbatrice qui ne se laisse que difficilement et insuffisamment corriger. La population des villes, surtout des capitales, la forte population des districts industriels et miniers exerce une influence considérable sur les chiffres moyens même des divisions territoriales plus grandes. (Brandenburg, 1885, avec Berlin 91,8, sans Berlin 58,9 habitants par kil. q.). S'il se trouve parfois dans la même division territoriale des districts montagneux purement agricoles et faiblement peuplés, le chiffre moyen ne correspond à la réalité ni dans un cas, ni dans l'autre. Il ne fait que tromper. Il est également peu propre à des comparaisons avec d'autres temps et avec d'autres contrées et conduit là aussi à des erreurs.

On pourrait, pour arriver à déterminer la densité de la population, user du procédé suivant qui serait plus exact. Il ne serait pas non plus exempt de tous reproches et présenterait aussi des difficultés considérables au point de vue de la statistique tech-

nique ; mais il donnerait des résultats sensiblement meilleurs que l'évaluation moyenne habituelle et serait aussi fort utile pour le problème économique de la densité de la population. Il s'agirait de diviser le territoire tout entier en un quadrillé de petits carrés (kilomètres carrés si possible, l'exécution en coûterait beaucoup de peine assurément ; mais les unités de la grandeur d'un mille carré, d'un myriamètre carré, offriraient déjà beaucoup d'intérêt). Il faudrait ensuite trouver la population de chaque carré, ce qui, avec l'état actuel du recensement, n'offre point de trop grosses difficultés *et on ferait alors par tableaux, en nombres absolus et relatifs (pour cent), le dépouillement des carrés pour les grandes divisions territoriales administratives ou autres*. De la sorte on obtiendrait une image beaucoup plus juste du véritable état de la densité de la population et de meilleurs matériaux pour les représentations graphiques de la densité. Les comparaisons, d'après ces données, seraient aussi beaucoup plus utilisables que celles tirées des brutales données moyennes actuelles. D'ailleurs, le défaut de cette méthode consiste en ce que, même étant donné ce système, le choix de la grandeur du carré est aussi arbitraire que le tracé de ce quadrillé et que la densité différera selon que l'on fera tomber les frontières plus ou moins loin, surtout pour les villes, et que les villes devront peut-être être divisées en plusieurs carrés. (En se servant de petits triangles de même surface au lieu de carrés, ce défaut pourrait en une faible mesure être atténué). Toujours est-il que ce procédé serait sensiblement supérieur au procédé actuel.

On se rapproche de ce procédé en évaluant pour les unités administratives, pour lesquelles il y a en général des chiffres absolus de population, surtout pour les plus petites (comme nos cercles ou tout au moins nos districts, départements), les moyennes de densité et en déterminant ensuite le nombre *de ces unités administratives, pris d'après leur nombre total et les chiffres de densité qu'elles ont*. Voir ci-dessous, Tab. XXVIII. Les nombres et les portions en question doivent ensuite être comparés à leurs analogues en d'autres pays : il est évident que ce n'est que par à peu près, pour des raisons pratiques, que l'on peut comparer de grandes unités administratives (par exemple des districts allemands et des départements français) et certaines de leurs

parties : et cela reste une cause perturbatrice. Cependant ces nombres se prêtent toujours mieux à la comparaison que les simples chiffres brutaux des moyennes de densité.

Les évaluations ordinaires n'ont encore de valeur que pour certaines comparaisons *plus grossières* de densité. Et faute d'autres, il faut bien se servir de celles-ci, qui d'ailleurs sont d'un usage général. Aussi bien devrait-on suivre certains principes pour l'évaluation des densités moyennes. Ainsi en ce qui a trait au territoire qu'il s'agit d'embrasser on pourrait, le cas échéant, éliminer les grands lacs, les espaces déserts, les steppes, les hautes montagnes, etc., qui ne sont peu ni prou peuplées. Même à ce point de vue, les évaluations laissent jusqu'ici beaucoup à désirer.

Ce procédé plus correct serait justement d'une grande utilité pour le côté économique de la question de la densité, par exemple, pour trouver la véritable densité dans des contrées purement agricoles, d'après la différence des biens du sol, les hauteurs, le climat, le système agricole. Sur les essais qui ont eu lieu jusqu'ici dans cette direction, voir ci-dessous § 229.

B. — § 204. Le mouvement de la population — surtout le mouvement naturel. — Il offre pour les côtés économiques du problème de la population, à plus d'un point de vue, plus d'intérêt encore que l'état de la population et que la démographie, parce que les conditions *dynamiques* y apparaissent immédiatement et que les rapports de dépendance de condition et de cause de l'état de la population s'y laissent suivre plus facilement.

1. Tout d'abord le mouvement dit *naturel* de la population, représenté par les cas de *naissance* et de *décès*, et la statistique qui les concerne (celle des *mariages* s'y rattache) a une importance de premier ordre pour la théorie économique de la population. La statistique des mariages offre pour nous, en tant qu'elle donne la réflexion de l'image de la condition économique, un intérêt tout particulier et est en un rapport extrêmement étroit avec la statistique des *naissances*, par suite de l'importance dominante que le mariage a, d'après

nos règles de droit et nos mœurs, sur la procréation et les naissances.

La statistique des naissances, des mariages, des décès existe dans nos pays depuis plus longtemps que le recensement ; elle est plus parfaite que la statistique de la population, par suite surtout du rapport de ces trois séries d'actes avec les coutumes religieuses et ecclésiastiques (baptême, bénédiction nuptiale, enterrement) et cela surtout depuis le schisme à l'époque de la Réforme (système des registres paroissiaux qui est beaucoup plus ancien, qui devient toutefois plus régulier à cette époque). Le but poursuivi était déjà l'administration sociale et ce furent des influences sociales qui en provoquèrent de plus en plus le développement au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, époque à laquelle commence la mise en œuvre des données en théorie et en pratique. Aussi y a-t-il dès cette époque des statistiques parfois complètes de ce « mouvement », dont les données ont, déjà autrefois, avant la constitution de recensements suffisants, servi à former des évaluations rationnelles du chiffre de la population. Avec la sécularisation de l'état civil et de l'enregistrement des naissances, mariages et décès (système du *registre d'état civil*), depuis la révolution française et grâce à une réglementation technique et administrative plus précise et plus profonde du système des registres paroissiaux, les informations relatives à ces trois faits sont devenues au XIX[e] siècle, dans les Etats civilisés, notamment en Europe, de plus en plus complètes et sûres. Présentement, on peut admettre que, tout au moins en Europe occidentale et centrale, on a atteint une perfection et une précision telles qu'on n'en trouve point de semblable dans tout le reste du domaine de la statistique de la population et de toute statistique (peut-être faut-il excepter la statistique des finances publiques qui repose sur des évaluations contrôlées). Par conséquent, les *comparaisons* des faits statistiques et les *conclusions* à en tirer sont susceptibles pour ces Etats d'une certitude particulière. Pour les temps antérieurs, les faits mis à notre disposition, tout comme il en est encore ainsi aujourd'hui pour certains pays où ces institutions sont défectueuses (Russie, Irlande), ne peuvent avoir un caractère d'égale perfection et d'égale justesse et par conséquent ne sont pas comparables aux données nouvelles. Ancien-

nement, il fallait, et maintenant encore dans les pays dépourvus de l'égalité des religions et des confessions, il faut écarter bien des faits parmi ceux qui se rapportent au mouvement de la population en certains districts, ainsi en ceux où les cultes ne sont pas tolérés ou sur le pied d'égalité. En outre, les anciennes listes des naissances dressées d'après les registres de paroisse ne sont pas toujours sans lacunes, parce que c'était non le fait de la naissance, mais bien le baptême qui y était inscrit. Dans les comparaisons entre les données anciennes et modernes et entre les données d'un système d'enregistrement présentant un moindre degré de certitude (par exemple entre ceux de l'Europe occidentale et centrale et ceux de Russie, d'Irlande, d'Amérique), la prudence est aussi toujours de règle. Des conclusions tirées des différences présentées par les faits statistiques peuvent ne pas correspondre tout à fait à la réalité.

Dans la *statistique des naissances* (et aussi dans la statistique des décès) les mort-nés constituent une circonstance perturbatrice. Un enregistrement tout à fait complet est à peine possible à atteindre, bien qu'il soit prescrit par la loi. Et il est bien difficile d'éviter des différences locales et internationales, par exemple entre les pays catholiques et les pays protestants et selon les lois et les mœurs (voir *Reichsstat.*, *loc. cit.*, vol. XLIV, p. 13). La règle dans nos Etats est de déclarer même les mort-nés et de les faire rentrer en même temps dans la statistique des naissances et des décès. Cependant l'Angleterre fait exception : elle ne comprend pas les mort-nés dans la statistique des naissances et des décès, ce qu'il ne faut pas oublier dans les comparaisons. Le nombre des mort-nés en Allemagne est de 3,94 0/0, en France de 4,4 ; dans tous les autres pays de l'Europe présentant une statistique assez sûre, entre 3 et 4 ; pour l'Angleterre, dans la statistique générale de l'empire, on donne comme chiffre 3,6 0/0. La statistique des naissances *illégitimes* est-elle partout et toujours absolument complète ? On en pourrait douter *a priori*. Mais tout bien considéré, les cas d'omission des déclarations et par conséquent les omissions dans la statistique sont fort rares, du moins dans nos pays, pour les enfants qui vivent assez longtemps et ne meurent pas aussitôt nés. Il faut évidemment compter avec les dissimulations des naissances, leur non-découverte et la suppression possible des

enfants et des cadavres d'enfants : mais il n'y a pas là.— du moins chez nous — matière à élever sensiblement ce nombre. Le système des enfants trouvés est plus gênant, surtout celui où l'on reçoit les enfants sans exercer de contrôle sur ceux qui les apportent (système du *tour*). Il y a à ce propos des incertitudes : ces enfants étaient-ils déjà enregistrés ? Sont-ils naturels ou légitimes ? Doutes statistiques surtout en Italie. Il y a encore à combler quelques lacunes, mais bien moindres, dans la statistique des (absents, décès, suicides, meurtres, accidents).

Somme toute, il faut attribuer à la statistique du mouvement national de la population une importance toute particulière pour les questions de l'état de la population et aussi pour les côtés économiques de ces questions, à cause justement de la *bonne qualité* de cette statistique. En mettant cette statistique en rapport avec celle de l'état de la population obtenu par le recensement et avec la démographie, les données de ces deux branches se complètent et se contrôlent mutuellement. En ce qui concerne la question particulièrement importante du *changement* de l'état de la population et des rapports de l'ensemble, c'est encore par la statistique du mouvement naturel de la population que l'on arrive à découvrir les motifs de causalité les plus essentiels.

La statistique en question ne donne que les *chiffres* de ces trois phénomènes et elle permet de jeter un coup d'œil sur ces séries de faits dans leur rapport avec le temps et d'espace (lieu) par une mise en tableaux correspondant aux divisions locales et au temps. Mais en signalant ici, de même que pour la démographie avec les recensements, dans les enregistrements officiels, une *série de conditions* ou *d'indications* qui concernent les faits enregistrés, en les comparant ensuite et en les réduisant en tableaux, on commence par obtenir de riches matériaux, qui servent à déterminer les principales influences spéciales, conditionnelles et causales, et les rapports de dépendance pour les différents côtés et par conséquent aussi pour le côté économique du problème de la population.

Naturellement tout cela dépend de la *compréhension* et du *genre* des annotations de l'état civil et de l'état *complet* et *authentique* des déclarations des personnes obligées de venir faire la déclaration, etc. A ce dernier point de vue il y a de nouveau,

dans les indications d'âge (pour les mariages, les décès), de ces erreurs analogues à celles des recensements, en tant qu'on n'exige pas la présentation des bulletins de naissance. D'ailleurs la déclaration des *causes de décès* est certes souvent très infidèle s'il n'y a pas un bon système de bulletins de décès avec la prescription d'indications provenant d'experts (médecins) sur les causes du décès, en admettant qu'elles puissent être et qu'elles sont données par ces organes. En Allemagne, en Prusse, ces dispositions ne suffisent pas. Tout d'abord, eu égard aux déclarations de l'état civil même, on n'exige pas tout ce que l'intérêt statistique exige, d'abord parce que l'on compte avec certains préjugés de la population et plus encore avec la besogne et la tranquillité des fonctionnaires de l'Etat ou parce que l'intérêt statistique ne considère pas partout cela comme digne d'attention (ce qui pourrait aussi en quelques points s'appliquer à la législation allemande de l'état civil). Naturellement aussi la statistique du mouvement de la population qui repose sur les déclarations de l'état civil, peut ne pas offrir les matériaux nécessaires à la réponse à certaines questions. En ce qui a trait aux *naissances,* l'âge des parents, la durée du mariage, le nombre des enfants vivants et morts provenant du mariage, voilà autant de questions importantes pour la fécondité matrimoniale nominale moyenne — y compris la mort avant l'émancipation — et durable — à l'exclusion de cette dernière, — pour la durée moyenne de la période de la procréation pour la femme et l'homme, pour l'accroissement de la population par les enfants légitimes ; tous ces faits sont aussi intéressants pour le côté économique de ces questions. Or, les déclarations d'état civil de ce genre font souvent défaut (ainsi en Allemagne). La statistique nous laisse donc alors en plan. Parfois on fera bien des déclarations de ce genre ; mais les faits ne sont pas suffisamment composés ni mis en œuvre au point de vue statistique, par exemple en ce qui a trait à l'âge des parents, aux conditions de l'état civil des époux, conditions où se réfléchissent d'une façon caractéristique les influences économiques. Il n'y a pas surtout pour tous les pays, dont la statistique du mouvement de la population est d'ailleurs utilisable, et pas pour une époque encore éloignée, de matériaux statistiques de ce genre ; ou bien ils ne sont pas facilement comparables.

Grâce à l'activité de Quetelet et d'autres statisticiens belges, nous possédons depuis déjà assez longtemps en Belgique les meilleurs matériaux. En Allemagne, ce ne sont pas les bureaux de statistique mais bien les autorités directrices qui ont parfois trouvé que cela manquait d'intérêt statistique.

§ 205. QUANTITÉS DE COMPTE DANS LE DOMAINE DE LA STATISTIQUE DU MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION. — Il y a aussi, pour le côté économique du problème de la population, certaines *évaluations* importantes, qui sont faites au moyen des matériaux de la statistique du mouvement naturel de la population, parce que ces évaluations assurent le moyen de pénétrer des conditions de *grandeur* et de *dépendance* importantes et décisives. Les évaluations sont liées en partie aussi aux faits de la statistique du recensement. Notamment le chiffre des *naissances*, des *mariages*, de la *mortalité* ou *fréquence*, la grandeur, absolue et relative, établie par le rapport des naissances aux décès, du *changement dans l'état de la population* (excédent des naissances ou des décès, par suite augmentation ou diminution de la population); la durée *moyenne* et la durée *vraisemblable* de vie de la population, l'*âge moyen* des vivants et des morts, et autres évaluations semblables, puis en outre les *oscillations* et les *différences* dans le *temps* et l'*espace* qui ressortent de ces nombres absolus et relatifs.

On est amené à chercher, à l'aide de ces données, les conditions et les conséquences économiques des phénomènes déterminés dans l'état de la population d'après la méthode de la statistique (§ 80 et s.) ou d'essayer à l'aide de ces faits des conclusions déductives sur ce domaine (§§ 74, 75, 93). Si le résultat est parfois *négatif*, par exemple, s'il arrive qu'une conclusion acceptée *a priori* comme vraisemblable ou comme sûre d'après des matériaux insuffisants, par exemple entre l'état économique, la résidence dans la ville ou à la campagne, et la fréquence des mariages, des nais-

sances, des décès, ne subsiste pas ou ne subsiste pas en son intégrité, c'est encore là un gain scientifique, bien qu'il n'y ait pas de résultat *positif*.

Par *nombre* ou *fréquence* des *naissances, mariages et décès* on comprend le rapport des naissances, mariages et décès survenus en un temps déterminé (année, partie de l'année, période d'années) et en un pays (Etat, division administrative, localité) au chiffre de l'ensemble de la population vivant dans le même temps et sur le même territoire ou — et en général plutôt — au chiffre de parties et de catégories déterminées de cette population (par exemple pour les naissances par rapport au nombre des adultes, spécialement des femmes en âge de puberté, pour les naissances illégitimes par rapport au nombre des femmes non mariées en âge de puberté, pour les mariages par rapport au nombre des adultes non mariés d'après un certain âge, pour les décès d'après le sexe, les classes d'âge, l'état civil, les professions, etc., des décédés par rapport au chiffre des contemporains de la même catégorie, ou encore par rapport à un chiffre d'évaluation pour la population considérée comme stationnaire La *Reichstatistik*, vol. VII, VI, 5 s. et vol. LXIV, p. 8 s., a à bon droit montré et démontré statistiquement qu'il est plus juste de se servir de ces *portions* de la population pour l'évaluation des fréquences. Ces fréquences, leurs différences et leurs hésitations, sont d'une importance particulière pour trouver les rapports de dépendance, les conditions, les conséquences. Le côté physiologique et psychologique de la question de la population (§ 207 s.), la question des moyens tendant à favoriser ou à empêcher l'accroissement de la population (§ 219), l'influence des facteurs économiques, sociaux, politiques sont souvent illustrés par ces fréquences d'une façon particulièrement significative et permettant de rectifier bien des conclusions. Il n'y a qu'une difficulté, celle qui consiste à déterminer le véritable *nombre fondamental* de la population, auquel on compare le nombre des naissances, etc. Ce nombre-base n'est pas déterminable d'une façon absolument correcte, surtout sans recourir à des évaluations extraordinaires. On le trouve pour des périodes assez courtes et pour un changement assez faible des chiffres initiaux et finaux, d'une façon seulement à peu près juste en

prenant la moyenne entre les deux derniers (par exemple en prenant la moyenne de toute la population ou d'une fraction déterminée de cette population d'après deux recensements, s'il s'agit d'une période s'étendant entre ces deux opérations). Jadis on évaluait les fréquences d'une façon formelle, surtout sous forme de fraction : une naissance, etc., sur dix personnes vivantes. Depuis peu de temps, c'est l'évaluation pour cent ou pour mille qui a été introduite ici aussi : pour cent ou mille de la population moyenne, tant et tant pour cent ou pour mille naissances, etc.

De la comparaison des nombres de *l'excédent probable des cas de naissance ou de décès* dans cette période entre deux recensements avec les chiffres de l'accroissement ou de la diminution de l'état de la population d'après ces calculs, on voit *si ces deux séries de nombres peuvent être considérées comme également certaines*, et aussi l'explication de cet accroissement ou de cette diminution de la population; s'il reste des différences, elles proviennent des migrations. Il ne faut cependant accepter que sous certaines conditions, d'après ce qui précède, la complète égalité de valeur de ces deux séries de chiffres. Les données de la statistique du mouvement naturel offraient certainement jadis, mais elles offrent encore aujourd'hui, et même dans les premiers Etats du monde civilisé, un peu plus de garantie d'exactitude. La différence ne se laisse cependant pas facilement exprimer en chiffres ; il faut seulement ne pas l'oublier complètement dans les conclusions qu'on en tire. En outre, il est souvent regrettable que les époques des recensements et des périodes auxquelles on dresse la statistique du mouvement de la population, ne coïncident pas exactement, car on est obligé de recourir à des opérations de calcul plus ou moins conjecturales (par exemple en Allemagne, date de l'opération 1er décembre, période de la statistique du mouvement l'année ordinaire). Si l'on prend, conformément à la réalité, les données de la statistique du mouvement comme à peu près correctes et celles des recensements comme ayant une valeur égale par hypothèse, la différence par exemple entre l'excédent des naissances et l'accroissement ou la diminution de la population, constatée par le recensement, doit donner aussi *exactement* la perte par les migrations. Si l'on admet de même, conformé-

ment à la réalité, que la statistique du recensement est tant soit peu la plus incorrecte, le chiffre ainsi obtenu pour la perte par les migrations devient aussi plus incertain. Étant donnée l'hypothèse vraisemblable de l'amélioration des résultats du recensement dans tous les recensements successifs, le chiffre ainsi obtenu pour les pertes par les migrations représenterait un *minimum* dont l'écart, par rapport à la réalité, ne pourrait être évalué que par d'autres moyens. Malgré les défauts plus ou moins inévitables de toute statistique interlocale ou internationale (§ 206), le chiffre obtenu ainsi a une grande valeur pour la perte, comme naturellement pour le gain, qui résultent des migrations (§§ 224-228).

Le chiffre *absolu* de la *variation*, de l'*accroissement*, de la *diminution* de la population entre deux points du temps, par exemple entre deux recensements, est transformé habituellement, pour plus de clarté et pour une meilleure comparaison, en un chiffre *relatif* pour cent ou pour mille du chiffre initial ou autre de la population. Pour arriver à une juste méthode d'évaluation de ce nombre relatif, il faut considérer ce qui suit. Avec une population qui va en augmentant, ce qui est le cas ordinaire, il faut tenir compte des naissances provenant des nouvelles classes de population qui sont arrivées à l'âge de la procréation. Il n'est donc pas juste d'évaluer simplement le processus d'accroissement (et, par suite, par exemple la longueur de la période de doublement) en comparant *directement* le chiffre d'accroissement obtenu au chiffre primitif et en divisant simplement, pour trouver le chiffre de l'accroissement annuel, ce pour cent d'accroissement de toute la période par le nombre des années de cette période. Ce chiffre serait d'autant plus fautif et d'autant plus élevé que la période que l'on prend serait plus grande et que l'accroissement y serait plus grand. La bonne méthode est celle que l'on déduit de la règle des *intérêts composés*. Il y a un procédé recommandé à cause de sa grande simplicité (que recommande Rümelin, *Handbuch*, de Schönberg, 3e Section I, 760, note). Il consiste à évaluer l'augmentation pour cent d'après la moyenne entre le chiffre initial et le chiffre final de la population. Cette évaluation est évidemment moins fautive dans son résultat que l'évaluation d'après le chiffre initial; elle est cependant toujours admis-

sible dans une certaine mesure, si la période n'est pas trop longue et si l'augmentation absolue de la population n'est pas grande et ne présente pas, suivant les fractions de temps, des résultats trop différents.

Le pour cent de la *décroissance* ou *diminution* de la population est aussi fort important pour le côté économique de la question de la population et joue un rôle important (§§ 214 s., 223, 228). Il y a évidemment peu de chiffres de la statistique de la population dont on ait fait plus mauvais usage, par exemple en appliquant à l'avenir un certain pour cent d'augmentation tiré d'une courte période, tandis qu'on peut facilement prouver l'impossibilité à laquelle on arrive, si l'on compte en rétrogradant avec le même pour cent. Rümelin a assez souvent montré à bon droit l'impossibilité d'accepter comme valable pour une longue période de temps le pour cent d'augmentation d'une période donnée. Rien ne change plus en ce domaine, abstraction faite de l'influence des migrations (§§ 214, 223). C'est donc une source d'erreurs et un procédé sans valeur que de tirer, comme l'ont fait aussi les Malthusiens, de ces pour cent de l'excédent des naissances, de l'accroissement qui résulte des recencements, des prédictions de vraisemblance pour le temps que prendra le doublement de la population.

La *statistique des classes d'âge* de la population *vivante* d'après le recensement et la statistique des *décès* par rapport avec celle de l'*âge atteint* par les *décédés* peuvent être appliquées, soit toutes les deux en particulier, soit l'une avec l'autre, à maintes évaluations diverses qui ont de l'importance dans la statistique de la population et pour des buts pratiques (assurances sur la vie) et qui ont aussi un intérêt économique général par suite de leurs rapports avec les côtés économiques du problème de la population. Cependant à ce dernier point de vue, il faut user d'une grande prudence dans le choix et l'usage des évaluations choisies dans les comparaisons que l'on en fait et dans les conclusions qu'on en tire au point de vue économique.

Au point de vue de l'économie nationale et surtout à celui de l'intérêt de la production, on doit souhaiter que le rapport entre les années de la vie dites *productives* et *improductives*, par exemple 15/20, 65/70 aux années jusqu'à 15/20 et au-dessus de 65/70 dans la population, soit aussi favorable que possible.

C'est la statistique des classes d'âge de la population faite d'après le recensement qui donnera le plus sûrement et le plus simplement d'une façon immédiate la façon dont se comporte ce rapport au point de vue concret. On peut évidemment supposer que : si, dans une population, beaucoup d'individus atteignent un âge plus élevé dans la période productive de la vie et au delà, cela doit s'exprimer pour un *âge moyen élevé des vivants* et aussi des décès, par exemple par rapport à un autre peuple où les conditions seraient autres. L'âge moyen évalué d'après les données du recensement et l'âge moyen des décédés évalué d'après les listes de décès ont servi aussi à distinguer pour toute la population les années productives et improductives et à faire des comparaisons entre divers peuples. Mais dans ces moyennes tout s'efface beaucoup plus que dans la simple statistique des classes d'âge. Les années improductives des enfants et des vieillards, entre lesquelles il faut pourtant distinguer, coïncident et se compensent mutuellement plus ou moins. Ces quantités moyennes sont le produit d'une différence trop grande et trop complexe des rapports d'âge des vivants et des morts, et peuvent cependant se ressembler beaucoup.

On ne doit utiliser qu'avec une extrême prudence la durée moyenne de la vie s'appliquant à l'ensemble de la population, et les conclusions qu'on en peut tirer en la comparant à d'autres populations.

Etant donnée la grande influence de la mortalité infantile (§ 211)t — toujours relativement haute en cette classe d'âge quoique fort différente aussi — sur la mortalité générale et la dépendance du nombre absolu des cas de mort dans l'enfance vis-à-vis du chiffre des naissances si extraordinairement différent, la durée moyenne et vraisemblable de la vie de toute la population, évaluée à l'époque de la naissance, est moins utilisable pour les comparaisons et les conclusions concernant les rapports entre la population et l'économie nationale. Toutefois il faut avoir construit au préalable et artificiellement une population « stationnaire » (où le nombre des naissances et des décès est égal) pour obtenir une base de calcul juste pour l'évaluation de la mortalité et de la durée moyenne de la vie, ce qui ne va pas sans bien d'incertaines conjectures. Les *migrations*, — l'immigration et l'émigration pour le territoire tout entier de l'Etat,

les départs et les arrivées interlocaux pour les localités et contrées intérieures (§ 224 s.), mouvements de population où la répartition des classes d'âge ne s'éloigne pas sensiblement de la moyenne de cette répartition dans l'ensemble de la population et dans la population sédentaire, — présentent également bien des à-coups et des difficultés pour les évaluations, par exemple, de la moyenne de la mortalité, de la durée de la vie, de l'âge moyen des vivants et des morts ; les comparaisons de ces évaluations et les conclusions qu'on en tire sont fort incertaines, si l'on n'a pas pris la précaution d'éliminer par conjecture et par hypothèse ce facteur perturbateur des migrations. Les « démonstrations » d'économie nationale ou de politique sociale, basées sur les durées moyennes de la vie, leurs différences — souvent simplement soutenues, en tout cas incertaines — selon les pays et les temps, par exemple l'augmentation hautement soutenue de la durée moyenne de la vie à l'époque actuelle, comparée à celle des périodes antérieures (et nous n'avons pas pour ces dernières de données justes et permettant la comparaison) ne doivent être accueillies qu'avec un grand scepticisme. Mieux vaut les laisser de côté.

Et cela d'autant plus que l'évaluation la plus importante dont il soit question ici, *la durée moyenne de la vie de toute la population*, ne peut pas, même de nos jours, être établie *directement* ni par suite *correctement*. Les raisons en sont extérieures, mais à peine réfutables : c'est l'impossibilité d'un contrôle administratif de tous les individus depuis leur naissance et pendant toute la durée de leur existence, jusqu'à la mort du dernier de ceux qui sont nés en même temps que lui ; c'est l'impossibilité d'imposer un tel travail à une administration, ce sont les migrations, etc. Et on ne peut arriver en l'espèce qu'à des *évaluations approximatives* au moyen de méthodes imparfaites, de la façon décrite ci-dessus. Ces méthodes sont contestées jusque dans la statistique de la population. Les évaluations sont compliquées et difficiles et les nombres obtenus sont eux aussi à leur tour des valeurs moyennes qui peuvent être le résultat de composants fort différents. Par *durée moyenne de la vie* on entend (depuis Deparcieux) « le nombre d'années qu'un homme d'un certain âge a encore en moyenne devant lui » (Hopf, *Kolb's Statistik*, 7[e] éd., p. 819) ; ainsi la base en est une expé-

rience statistique de moyenne (Wappäus, *Vitalität, Bevölkerungsstat.*, II, 15). D'autres (par exemple Wappäus) comprennent par « durée moyenne de la vie » d'une population « le nombre d'années que tout homme mort dans le cours d'une année a vécu en moyenne » (*ib.*, II, 1). Ce nombre est naturellement fortement influencé par le chiffre des naissances et de la mortalité infantile ; il n'est donc pas immédiatement utilisable. Par « durée de la vie *vraisemblable* » on entend le nombre d'années, pour lequel, à un âge de la vie donné, la vraisemblance de la vie est d'un demi, c'est-à-dire aussi grande que la vraisemblance de la mort. Elle est encore moins utilisable immédiatement. Aussi bien pour tout ce qui concerne la terminologie, les méthodes d'évaluation et leur valeur, les discussions à ce propos, il faut renvoyer à la littérature de la statistique spéciale, et notamment à celle de la statistique mathématique (cf. ci-dessus). Voir aussi l'histoire de la littérature (tableaux de mortalité, etc.), Karup, *Handbuch d. Lebensversicherung*, Leipzig, 1871, 2e édition, 1885. Vulgarisation du sujet : Hopf, *Kolb's Statistik*, 7e édit., p. 812-26 ; Rümelin, *Handbuch* de Schönberg, article *Bevölkerung*, I, section III, p. 749–755 (sur les tables de mortalité et les vraisemblances de vie) ; mais on ne peut souscrire à ses explications. Chez les deux, maints faits statistiques. Discussions approfondies de statistique dans Wappäus, *Bevölkerungsstat.*, surtout chap. v du 2e vol., avec très riches matériaux jusqu'à la fin de l'année 1850. Il y a également quelques déductions dont la justesse est discutable. Westergaard, *Lehre von der Mortalität und Morbilität.*

§ 206. Le mouvement spatial (local) de la population ou les migrations. — La deuxième espèce du mouvement de la population, celui qui fait subir des changements à l'état et à la combinaison des populations, est encore plus important pour l'étude économique que le mouvement naturel ; il est en effet lié plus immédiatement à l'état économique qu'à ses conditions et à ses conséquences. Une grande partie de ce qui concerne les influences, les conditions de dépendance, les rapports, frappe davantage les yeux ici ou ils seront tout au moins

plus faciles à découvrir et à fixer. Mais non tout évidemment. Les essais de politique administrative pour intervenir dans le mouvement en le réglant sciemment ont, bien entendu, été en ce domaine plus nombreux et sont devenus plus importants que dans le domaine du mouvement naturel. Mais ils n'en ont pas encore été toujours plus heureux pour cela, car il y a aussi ici de forts courants qui se font sentir, comme dans les grandes migrations de masses, vis-à-vis desquels l'administration politique, avec ses règles et à plus forte raison avec ses entraves, n'a pas toujours pu jouir de grands succès. Cela est l'objet de plus amples recherches dans la deuxième partie des *Fondements*, à propos de la discussion des libertés sociales.

Pour le contrôle *statistique* et la détermination des migrations interlocales et internationales, il y a des difficultés particulières, et qui ne se présentent qu'en faible nombre et même qui ne se présentent pas du tout, en général, dans le mouvement naturel. Elles expliquent que jadis et maintenant encore, maintenant justement en partie par suite des mœurs, des conceptions juridiques, des règles de droit et des moyens actuels de communication, la statistique des migrations ait été et soit incomplète.

Ces difficultés sont dues évidemment aux circonstances suivantes : les pouvoirs publics et leur administration poursuivent par leurs recherches des buts qui sont impopulaires et souvent immédiatement mal vus par les intéressés (pour les impôts, le service militaire, la police, etc.). Il est tout au moins ennuyeux et mal commode de les remplir, comme quand il s'agit par exemple des devoirs de notification ; mais l'utilité de ces buts n'est pas saisie en général, ou toutefois ne l'est pas toujours par les contrôlés intéressés ; ils en sentent encore moins l'utilité pour eux-mêmes et c'est le cas pour les notifications et actes de l'état civil. Ainsi donc, non seulement l'intérêt même n'est pas en faveur de la notification régulière de la migration,

mais il lui est souvent contraire. Des menaces de peines pour oubli ou omission de notification ne manquent pas à vrai dire ; mais elles doivent tenir compte de l'état d'esprit, elles n'ont par conséquent pas d'influence psychologique sensible et, d'autre part, on peut échapper trop facilement à leur application pour qu'elles puissent avoir une importance suffisante. Aussi bien les bases de la liberté personnelle et les règles de droit qui en sont tirées, les conceptions et les mœurs de nos peuples civilisés modernes, dans le siècle de la vapeur, obligent à renoncer aux contrôles et aux notifications officielles du mouvement local de la population, spécialement quand elles n'ont qu'un intérêt statistique. C'est surtout aux migrations *à l'intérieur* que l'on peut appliquer cela : elles échappent au contrôle et à la déclaration même dans les pays où la police du recensement s'exerce le plus sévèrement et on ne peut les constater sûrement qu'*après coup*, dans leurs résultats, d'après les recensements et la déclaration du lieu de naissance. Dans les migrations au delà des frontières, dans les émigrations et les immigrations on n'a pas besoin d'avoir toujours les mêmes égards et on ne les a pas non plus. Dans le système des passeports cependant on a à compter aussi avec le passage secret de la frontière (Russie), avec le subornement des organes de contrôle ; dans les pays à communications libres, comme dans toute l'Europe occidentale et centrale et en Amérique, il faut aussi compter avec l'omission et l'oubli des notifications. La seule circonstance accidentelle suivante, que l'émigration et l'immigration outre-mer sont signalées pour les besoins de la navigation et se concentrent dans quelques ports d'embarquement et de débarquement, permet un contrôle et une déclaration meilleurs ; ils sont cependant encore loin d'être suffisants et partant loin de fournir un état suffisamment complet des données par lesquelles on peut contrôler ensuite jusqu'à un certain point les chiffres d'embarquement en Europe et le débarquement en Amérique. A l'intérieur du continent européen et américain, les contrôles sont toujours incomplets pour les pénétrations de pays à pays, et les chiffres par conséquent sont défectueux.

Dans les comparaisons, conclusions et démonstra-

tions faites à l'aide des matériaux de statistique *directement* obtenus, il faut donc user de beaucoup de prudence à cause de l'établissement défectueux de ces matériaux. En général, les matériaux sont d'une valeur et d'une mise en œuvre moins bonnes pour les questions de statistique et d'économie nationale que ceux tirés indirectement des recensements de la population ; ils viennent après ceux-ci, mais servent pourtant par certains côtés à les compléter. Cela est vrai surtout de la statistique des migrations, qui est bien relativement la meilleure, celle de l'émigration et de l'immigration de masses au delà de l'Atlantique.

Ce n'est, bien entendu, qu'au cours du XIX[e] siècle que l'organisation en a été régularisée et cela graduellement, au fur et à mesure des progrès de l'émigration et de l'immigration mêmes et en rapport avec les mesures de la politique d'émigration et d'immigration et aussi à cause de la facilité relative de contrôle dans les ports, qui devient de plus en plus grande ; et il en est aussi de même en Allemagne. A côté des chiffres on trouve aussi d'ordinaire ici une *déclaration de certaines qualités* des émigrants ou des immigrants, sexe, âge, état civil, nationalité, lieu de provenance, lien de famille, profession, etc., toutes choses importantes pour permettre d'entrer dans les conditions, causes, suites économiques et sociales du phénomène, notamment en ce qui a trait à l'époque de la migration. La répartition de sexe et d'âge parmi les émigrants qui s'écarte de celle de l'ensemble de la population, plus défavorable pour le pays d'émigration en ce qui concerne l'intérêt de production, plus favorable pour le pays d'immigration, est par exemple une circonstance qui est d'un bon poids pour le jugement économique du phénomène (cf. § 225-227).

Les matériaux de la statistique directe des migrations *intérieures*, basés sur les devoirs de notification à la police et sur des contrôles de police sont beaucoup plus imparfaits, parce qu'ils sont beaucoup plus incomplets. Souvent ces notifications et ces contrôles manquent ab-

solument, en général, en dehors de l'Allemagne, dans l'Europe occidentale et centrale. Les matériaux de recensement et leur mise en œuvre sont ici d'autant plus importants pour certaines des questions statistiques, administratives, économiques dont nous venons de parler.

A ce point de vue, il y a actuellement beaucoup de matériaux et d'excellentes mises en œuvre de ces matériaux. Pour le côté économique et politico-social de la question de la population, il est particulièrement important de suivre comment, sous l'influence des migrations, à peu d'exceptions près (sauf peut-être pour l'Irlande et la Scandinavie), la répartition du sexe, de l'âge, de l'état civil s'est déplacée plus encore par les migrations intérieures que par l'émigration proprement dite et comment elle continue à se déplacer (villes, capitales, districts industriels et miniers qui attirent des masses d'habitants de la campagne et des petites localités, et, d'autre part aussi, la plaine, les villages, les petites villes). Les seuls chiffres de la variation de la population, des différences d'accroissement ne font pas du tout reconnaître toute l'importance de ces mouvements. Les changements et différences de la répartition du sexe, de l'âge et de l'état civil doivent d'abord s'y ajouter. Ils expliquent alors seulement bien d'autres différences de la statistique de la population, par exemple les différences des chiffres de naissance, de mariage, de décès, qu'on ne peut souvent pas du tout expliquer autrement ou qu'on n'expliquerait que faussement, comme Rümelin par exemple l'a montré dans son bel article sur la ville et la campagne (cf. ci-dessous, § 224 et s.).

Dans toutes les comparaisons de statistique de la population par *circonscriptions territoriales* (pays) il faut se rappeler le conseil important donné plus haut : ne comparer que des territoires *autant que possible homogènes*, partant, les seuls véritablement *comparables*, ainsi par exemple les circonscriptions grandes, moyennes, petites d'un Etat entre elles, mais non par des circonscriptions d'un autre groupe ; les provinces d'un grand Etat avec un Etat moyen, les districts des uns et des autres entre eux et avec un petit Etat, etc. La compa-

raison directe de grandeurs territoriales *tout à fait hétérogènes* entraîne presque nécessairement des erreurs.

Malgré cela, ce genre de comparaison est toujours en usage et sert même à tirer des conclusions. Cela est dû en partie à ce que la statistique officielle est liée à la division politique, administrative pour des buts pratiques. Il n'est pas jusque dans le travail tout récent et excellent que j'ai cité plus haut du Bureau officiel de statistique de l'empire allemand où l'on ne compare souvent Reuss, Birkenfeld, Lübeck directement avec les provinces prussiennes et aux Etats moyens, et où l'on ne tire des conclusions de leurs diversités.

Ce qui ressort clairement de tout cela, c'est la grande importance d'une statistique correcte de la population et des comparaisons faites d'après une méthode juste, ainsi que des conclusions qu'on en tire pour les côtés économiques du problème de la population.

Il y a une foule de questions particulières qui surgissent à ce propos et qui sont traitées avec plus ou moins de succès à l'aide de la méthode statistique. Ce n'est naturellement possible que dans des monographies détaillées sur la statistique de la population. Il faut nous contenter ici de faire ressortir quelques questions et quelques points importants, de ceux qui doivent être pris particulièrement en considération pour une recherche fondamentale de ces côtés économiques du problème de la population d'après les points de vue exposés plus haut (§§ 198-200). Les données statistiques, dont il s'agit ici, étant aussi importantes pour bien d'autres questions, qui sont traitées dans ces *Fondements* et dans les parties de la théorie de l'économie politique pratique, bien des questions sont aussi traitées d'une façon un peu plus approfondie à ce point de vue dans la section suivante ; mais on traite essentiellement ce qui est en rapport avec l'*économie nationale*.

SECTION II

Résultats de la statistique de la population.

I. — § 207. L'AUGMENTATION NATURELLE POSSIBLE ET L'AUGMENTATION NATURELLE RÉELLE DE LA POPULATION.

Les matériaux sont tirés autant que possible des temps récents, et exclusivement des pays européens ; car c'est le problème actuel de la population en Europe que nous devons surtout étudier ici. La plupart proviennent de l'ouvrage déjà cité de statistique comparée d'un contenu si riche, dû au Bureau de statistique de l'empire allemand (44 vol.) ; pour les compléter on s'est servi de travaux plus anciens (par exemple des articles des *Monatshefte* de juillet 1879 sur le chiffre de la population des Etats allemands depuis 1816), de la Revue de statistique de l'empire et d'autres revues et des sources officielles jusque dans ces derniers temps. Dans ce travail de la statistique de l'empire on trouve non seulement pour les Etats allemands, mais aussi autant que les matériaux le permettaient, pour les principaux Etats étrangers, d'Europe bien entendu, beaucoup de données jusqu'à 1841 et jusqu'à 1885-86 : ce sont les meilleurs matériaux et ceux se rapportant au temps le plus long et au plus grand nombre de pays dont on puisse se servir jusqu'ici pour des recherches de statistique comparée de ce genre. Pour la période qui comprend la première moitié de notre siècle (jusqu'à 1850 inclusivement) c'est encore l'ouvrage si soigneux de Wappäus qui constitue, au point de vue des matériaux, toujours la meilleure source — bien que secondaire — qui soit employée ici. Des données spéciales toutes récentes ont été çà et là tirées de l'almanach et de l'annuaire de Gotha, qui est digne de toute confiance. Il n'y a évidemment que les recherches de détail qui permettent de donner maintes explications précises. Cf. l'ouvrage si précieux publié par Neumann (Tübingen), *Beiträge zur Geschichte*

der Bevölkerung in Deutschland seit Anfang des 19 Jahrhunderts, surtout livre I par v. Bergmann, livre II par Markow. En outre, pour l'Autriche, cf. Hainisch, *Zukunft der Deutsch-Oesterreicher*, Wien, 1892.

Les facteurs *physiologiques* et *sociaux* (entendez par là aussi les facteurs éthiques, civilisateurs, moraux, politiques, juridiques, économiques exerçant une influence psychologique) sont ceux qui influent sur l'accroissement de la population. Les facteurs physiologiques décident du *maximum possible* de cet accroissement, partant, du taux d'augmentation maximum annuel, et, par conséquent, de la durée *minimum* de la période du doublement par l'excès des naissances sur les décès. Les facteurs sociaux déterminent les *écarts* d'accroissement de ce maximum physiologiquement possible et par conséquent l'augmentation *réelle*. Nous examinons d'abord le maximum physiologiquement possible pour l'humanité. Nous ne nous servons ici, en ce qui concerne les données de statistique, que de celles que nous fournit l'humanité *européenne* et de ses descendants. Il est indiscutable que dans cette humanité, et à plus forte raison que dans l'ensemble de l'humanité, il peut y avoir aussi une *différenciation naturelle* en ce qui concerne l'aptitude « physiologique possible » d'accroissement sous certaines *influences naturelles*, comme le climat, la race, la nationalité, la lignée, peut-être aussi le genre de nourriture : mais il est impossible de préciser et même d'étudier suffisamment ce genre de facteurs avec les faits d'expérience que nous avons à notre disposition. L'influence possible de ces facteurs — par exemple de celui de la nationalité, de la lignée, qui me paraît vraisemblable et qui ressort bien de la statistique, — est difficile à séparer de celle de maints autres facteurs sociaux, mais elle peut être englobée dans la forme *réelle* de l'accroissement de la population. Le problème de la « possibilité physiologique » d'accroissement de la population

a d'ailleurs aussi une importance spéciale plus pratique pour la question d'accroissement de la population dans une organisation économique socialiste, où les facteurs sociaux contraires auraient moins ou n'auraient pas d'influence, tandis qu'on peut se demander s'ils seraient remplacés par d'autres.

A. — § 208. Possibilité physiologique d'augmentation. — L'augmentation de la population dépend — au simple point de vue physiologique — des cinq facteurs suivants : 1) du nombre des femmes en âge de fécondité de la population ; 2) du nombre des femmes fécondes parmi celles-ci ; 3) du taux de fréquence des naissances, c'est-à-dire du nombre des enfants qu'une femme met au monde en moyenne pendant l'âge de la fécondité, ou encore qu'elle peut mettre vraisemblablement au monde en se plaçant au point de vue physiologique ; 4) du nombre d'enfants, surtout de ceux nés viables, qui vivent quelque temps et sont en général susceptibles d'avoir un acte de naissance ; 5) du taux de la mortalité. Plus les chiffres de 1), 2), 3), 4) sont élevés et plus les chiffres de 5) sont faibles, plus l'augmentation naturelle est grande. Avec les matériaux que nous avons actuellement, on peut fixer empiriquement en statistique, pour nos peuples européens et quelques autres, les nombres qui se rapportent à 1, 3, 4, 5 et les fixer pour des masses de population assez considérables ; on ne considère que ces dernières, ici au point de vue statistique, et ce sont les seules qui prouvent quelque chose. En rapport avec ces faits et en se servant d'autres faits empiriques, en partie aussi statistiques, on peut fixer avec quelque sûreté — toujours pour des populations assez considérables, — la grandeur qu'on peut considérer comme *maximum* pour 1, 3, 4 et comme minimum pour 5. La réponse la moins sûre est celle qui s'adresse à la deuxième question et cela par suite du manque d'informations et de données sta-

tistiques. On peut cependant arriver à déterminer jusqu'à un certain degré le maximum de *possibilité physiologique* et aussi *en fait* pour des chiffres de population assez élevés le maximum *possible* de l'accroissement naturel de la population dans des circonstances favorables. Il est à présumer que ce maximum est à peu près de 3 0/0 de la population : en partant des recherches exposées par la suite (§ 204-213), je le fixerai à environ 2,8 0/0 (cf. surtout § 213).

Cette question a été assez souvent examinée dans la statistique de la population : cf. déjà J. G. Hoffmann, dans l'article sur les appréhensions que fait naître l'accroissement de la population, dans *Sammlung k. Schriften staatswirth. Inhalts*, Berlin, 1843, p. 30 s., surtout p. 34 ; et dans l'article sur les limites de l'accroissement de la population dans les Etats chrétiens de l'Europe, dans *Nachlass kl. Schriften*, Berlin 1847, surtout p. 202. Cf. Wappäus, I, 90 s., et en outre les notes p. 121 s. Il formule les points de détails, mais un peu différemment, omet le point 2) et traite d'ailleurs tout le problème d'une façon assez différente. Voir en outre Rümelin, *Reden*, 1, p. 312 s.

§ 209. Observations sur chacun des cinq points. — 1. Le commencement, la fin et la durée de l'*âge de fécondité* des femmes varie, comme on sait, suivant le climat, la race, etc. Il peut être excessif d'admettre, avec Hoffmann et Wappäus entre autres, une durée moyenne de 29 ans (chez nous de 17-45 inclusivement) même pour le maximum physiologique. Les femmes de cet âge forment environ 20 0/0 de la population dans nos pays, ce qui concorde à peu près avec les données récentes. Rümelin et autres n'acceptent, avec beaucoup plus de raison, tout au moins pour nos populations, qu'une durée de 22 ans pour la capacité à procréer (19-41 ans environ) ; les femmes de cet âge constituent 16,5 0/0 de la population. La durée moyenne de la fécondité matrimoniale chez nous est estimée par Rümelin à 12-13 ans seulement.

La statistique générale de l'empire allemand nous donne pour la période de fécondité 15 à 50 ans (*Einl.*, 3, 54). Dans l'empire allemand il y en avait en moyenne de 1872-80 sur 1.000 de cet âge 492,2 *femmes*, 350,3 sur 1000 de 20-45 ans, 442,8 sur 1000 de 15-45 ans : cela correspond assez exactement à l'opinion de Wappäus. Dans l'Autriche occidentale il y avait, de 1871-80, 452,7 femmes sur 1000 de 15-45 ans et 448,4 en France de 1872–80. D'après les données très rares que nous avons sur l'âge de l'accouchement (voir vol. XLIV de la *Reichsst.*, p. 178 des tableaux) il y a très peu de naissances, surtout pour les femmes mariées, au-dessus de 45-50 ans ; dans quelques petits Etats allemands 1,3 pour 100 femmes mariées de cet âge ; dans quelques pays du Nord 1.3, 2.4, 2.7, 4.3 (Norvège) ; pour les femmes mariées au-dessus de 50 ans, ces enfantements sont à peu près nuls (0,01 dans les Etats Allemands, 0,06 0/0 en Norvège ; pour les femmes mariées de 40-45, encore 10,2 dans les pays allemand, 12-18.7 0/0 dans les pays scandinaves. Dans la classe d'âge de 15-20 ans, les femmes sont naturellement beaucoup plus fécondes (59,3 accouchements sur 100 femmes mariées dans les Etats allemands, et en Danemark jusqu'à 72,9 0/0). Le nombre des femmes mariées de cet âge est rare chez nous et d'ailleurs un peu partout : Allem. 1872-80, 1.7, Max. Province de Posen 4.1, Autriche occidentale 1.9, Angleterre, Ecosse 2.7, même en Italie 4.5 seulement, France 6.1, Grèce 10,5, Galicie et Bukowine 9.9, *Reichsstat.* vol. 44, Tab. p. 116, 122). Il faut naturellement tenir compte de cela quand il s'agit du nombre de naissances probable *étant données nos conditions sociales*, etc., et de l'accroissement de la population qui en dépend.

2. Les données statistiques précises sur la *stérilité des mariages* sont peu abondantes (surtout en France). Mais nous avons assurément à tenir compte de la stérilité de bien des femmes, comme cela résulte du fait notoire qu'il y a un nombre assez sensible de ménages sans enfants.

Pour ces derniers, il est clair qu'il faudrait savoir qui est cause de cette stérilité : l'homme ou la femme, enfin si le ménage privé d'enfants continuera à en être privé. Mais en ne

mettant même — contre la réalité et contre les opinions des médecins — que la moitié des cas de mariages stériles au compte de la femme, et en admettant au moins, comme il ne faut pas l'oublier, qu'il faut peut-être imputer une partie de cette stérilité à l'âge trop tardif du mariage des femmes dans nos conditions sociales, il nous faut tenir compte de la stérilité féminine. Si l'on admet avec Rümelin (*op. cit.*, p. 314) qu'il y a 1/7 de femmes en âge d'enfantement qui sont stériles, le nombre donné par Wappäus, des femmes qu'il s'agit de compter pour la procréation, tomberait de 20 à 17 0/0 si on y comprend tous les cas, de 18-19 si l'on ne met que la moitié des cas au compte de la femme. Si l'on n'accepte que le chiffre de 22 années comme durée de la fécondité matrimoniale, nous arrivons à environ 14,1 ou dans l'autre cas 15,3 0/0.

§ 210. — Détails sur la fréquence des naissances. — 3. Les données statistiques ne peuvent pas non plus permettre d'arriver à une conclusion ferme sur la moyenne *possible* des *naissances* (accouchements) : la fécondité, obtenue par la statistique, des femmes qui ont actuellement des enfants, surtout dans le mariage, est en effet le résultat de nos conditions sociales ; on est donc réduit inévitablement à des conjectures.

On pourra admettre la possibilité — avec les physiologues et les statisticiens comme Wappäus — qu'une femme saine et conservant sa santé même après des accouchements nombreux — encore une question bien difficile à résoudre — et nourrissant elle-même (partant, ayant plus de difficulté à concevoir) puisse avoir un enfant tous les deux ans durant la période de fécondité matrimoniale. On a donc alors comme « physiologiquement possible » une fréquence de naissance de 10 0/0 de la population (pour 20 0/0 de femmes à l'âge en question) : toutefois ce nombre, comme Wappäus (I, 91) lui-même le dit, est réellement loin d'être atteint « par suite de raisons qui dépendent des conditions sociales des pays civilisés ». Mais il faut bien recon-

naître qu'une telle fréquence ne peut absolument pas se produire dans les populations assez nombreuses et qu'elle ne peut excéder une durée assez limitée : elle se produit difficilement chez les peuples non civilisés, et elle ne semble plutôt pas possible dans *les conditions moyennes, fût-ce même au point de vue physiologique*, attendu qu'elle serait liée à des préconditions sanitaires, médicales et purement *naturelles* et *physiologiques* qu'il est extrêmement invraisemblable de pouvoir remplir en général. En tenant compte de la stérilité de beaucoup de femmes, le nombre devrait être ramené de 10 à 9 0/0 et probablement au-dessous encore ; en acceptant un nombre moindre pour les femmes capables d'enfantement, il devrait être sensiblement diminué et ramené à 7-8 et au-dessous ; et enfin par suite de la durée de procréation féminine indiquée, qu'on présume comme seulement possible à la longue, on doit encore l'abaisser sensiblement. Wappäus fixe à 5 0/0 la fréquence des naissances maximum « dans les conditions de la vie des Etats civilisés ». Je prendrais volontiers ce chiffre comme un maximum de durée physiologique, tout au moins pour les peuples de nos races et de nos climats. Je n'élèverais pas en tout cas le chiffre de beaucoup, tout au plus *peut-être* jusqu'à 6 0/0 ou un peu plus.

Les données statistiques récentes donnent les résultats suivants (d'après le vol. 44 de la *Reichsstatistik*). Le chiffre des naissances évalué pour toute la population — il n'y a toutefois pas d'après ce qui précède de mesure de comparaison absolument correcte — était dans les périodes décennales (pour les divers pays dans chacune des périodes), d'après le XLIV[e] vol. de la *Reichsstatistik*, *Introduction*, p. XI et tableaux qui s'y rapportent, sur 1.000 personnes de la population moyenne, y compris les mort-nés (non compris pour la Grande-Bretagne et la Russie) (1).

(1) D'ailleurs les chiffres ne concordent pas absolument pour les

Tableau I. — **Fréquence de naissance de divers pays.**

Années	Allemagne	Autriche occidentale	Galicie Bukowine	Italie	France	Gr.-Bret.	Russie	Belgique	Norvège
1841-50	37,58	36,5	42,5	—	28,2	32,6	—	31,8	31,9
1851-60	36.80	36,2	41,4	—	27,3	34,2	—	31,8	34,4
1861-70	38,77	36,5	45,2	38,5	27,3	35,2	48,9	33,7	32,1
1871-80	40,68	37,7	45,6	38,0	26,6	35,4	49,3	34,1	32,1
1881-90	38,18	—	—	—	—	—	—	—	—
Maximum (1) . .	42,61	38,8	50,2	40,7	29,2	36,3	51,3	35,1	36,2
Minimum. . . .	33,80	31,2	54,3	35,1	25,7	31,5	46,4	28,4	29,7
	35,94	32,6	32,0	—	23,7	—	—	—	—

(1) Dans une seule année de toute la période.

Les années maxima sont : pour l'Allemagne, 1876 ; pour l'Autriche occidentale, 1873 ; pour la Galicie, 1864 ; l'Italie (seulement de 1863-80), 1876 ; la France (toujours comptée sans l'Alsace-Lorraine), 1841 ; Grande-Bretagne (sans l'Irlande, jusqu'à 1860, depuis 1860 avec l'Ecosse), 1876 ; la Russie (sans la Pologne et la Finlande, mais seulement de 1867–80), 1873 ; Belgique, 1841 et 1874 ; Norvège, 1859. Les années minima sont pour l'empire allemand d'abord l'année 1855 (plus bas même que 1847 et 1848 avec 34,61 et 34,71) ; puis l'année 1871 qui donne naturellement, à cause de la guerre, un fort déficit (1870, 40,09 ; 1872, 41,09), pour l'Autriche occidentale d'abord 1855, puis 1848 ; la Galicie, 1845 et 1848 ; l'Italie, 1880 ; la France, 1880 (d'abord, entre 1841-80, puis 1855 avec 25,9, 1847 avec 26,2), et l'année de la guerre, 1871 (1870 26,7, 1872 27,9, comme 1861, ensuite maximum) ; Grande-Bretagne, 1847 ; Russie, 1878 (guerre contre les Turcs, autrement 47,9 en 1868 et 1881) ; Belgique, 1847 (1846 avec 28,9, 1849 avec 29,0 1855 29,3) ; Norvège, 1869.

décimales dans les diverses publications du Bureau de statistique de l'Empire, cf. vol. XLIV, *Introd.*, p. II, tab. p. 3, *Jahrb.*, 1888, p. 14.

Suivant les divisions territoriales de ces pays il y a naturellement de grandes différences entre les moyennes, les maxima et les minima. Parmi les provinces prussiennes ce sont les parties de l'Est — en parties slaves — qui ont la moyenne décennale maximum. Posen, 1871-80, 46,22 (min. 1851-60, 43,46), Prusse, 1861-70, 46,08 (un peu moindre dans les trois autres décades); Prusse orientale, 1851-60, 44,70, par contre le Schleswig-Holstein minimum, 1841-50, 32,3, Hanovre, 1841-50, 32,17 (dans les deux il y a depuis une augmentation décennale). Les maxima pour les années particulières et par province sont dans la Prusse orientale, 52,65 en 1849 (après 1848 ! et après le minimum qui régna dans toute la période en 1848, après la disette de 1847, 34,75, en 1850 de nouveau 46,37) ; en Prusse occidentale de même en 1849 50,51 (en 1848 aussi presque le minimum de la période 39,79, encore plus faible dans l'année de la guerre de 1871 avec 39,41). En Posnanie le maximum fut en 1845, 49,19, 1849, 47,87 et de nouveau après la guerre en 1870-1871 entre 47,48 et en 1875, 48,03. Berlin dont la situation permet — mais non immédiatement — une comparaison d'après la structure de sa population et la composition d'âge surtout, a dépassé dans certaines années pour les naissances le chiffre de 40 assez souvent, même celui de 45 et a atteint un maximum de 47,05 en 1876 (milieu de la huitième décade, 36 environ seulement). La Silésie atteint une fois 43,44, la Wesphalie dépasse une fois 44, le Rheinland 43, mais les moyennes restent plus faibles et les chiffres élevés forment l'exception ici, ainsi que dans les autres provinces, où 40 est à peine atteint une fois. On trouve parfois les chiffres élevés de 45 et au-dessus dans le milieu de la septième décade, en Bavière, dans les provinces non franques de la rive droite du Rhin, dans la vieille Bavière proprement dite aussi, ou Bavière méridionale, avant et de 1871-80, une moyenne de 43,41. Dans le Palatinat, on trouve en 1876, le maximum de 44,77. Le royaume de Saxe donne des moyennes décennales élevées et croissantes, 1871-80, 44,69, maximum 1876 avec 47,27, de même Wurtemberg, 44,76 (1871-80) et 47,16 (1875). Bade, la Hesse et les autres Etats moyens et petits, où 40 n'est atteint qu'exceptionnellement (Thuringue), ont parfois un maximum de 35. Toutefois les nombres de ces territoires ne sont pas directe-

ment comparables à cause de leur petitesse et de leurs conditions spéciales. Toutefois ce qu'on voit en Allemagne après la guerre contre la France c'est à peu près partout une diminution sensible — quoique variable — de la grande fréquence des naissances et cela surtout au milieu de la septième décade (§ 218 s.).

Les grandes fréquences de 45-50 et au delà, tout au moins dans certaines années et dans des territoires même de la grandeur des provinces prussiennes et des Etats moyens allemands, montrent qu'on peut accueillir après tout les chiffres élevés des fréquences de naissance de l'Europe occidentale (galiciens, russes), sans montrer à l'endroit de leur justesse une méfiance qui se manifeste à première vue et qui n'est pas dénuée *a priori* de tout fondement, du moins en ce qui concerne l'incertitude de la statistique en Russie. Pour la Russie centrale et orientale on compte en moyenne de 1871-80 pour les nouveaux-nés jusqu'à un nombre de fréquence de 50,4 et 53,4 (*Reichsstat.*, vol XLIV, Tab. I, p. 64 et note p. 70). La Finlande marque des fréquences moindres (presque toujours au-dessous de 40), la Hongrie de même, mais aussi au-dessus de 43, avec un maximum de 45-46 ; Serbie aussi 40-41 et 44-45 en une moyenne plus longue, 46-47 dans certaines années ; la Roumanie et la Grèce restent au contraire (si les données sont correctes, ce qui est douteux pour la Grèce et aussi pour la Roumanie en ce qui concerne les périodes antérieures) au-dessous de 30, celle-là avec, celle-ci sans compter les mort-nés. Cependant les dernières années indiquent pour la Roumanie en général 35-37. La *basse fréquence* des naissances en France est presque isolée et n'est pas propre aux peuples *romans* d'aujourd'hui : c'est ce que montre par exemple la comparaison avec l'Italie et avec la Belgique qui, à vrai dire, est plus de moitié germanique. L'Espagne a une fréquence moyenne (1861-70) de 38,1 avec des oscillations annuelles entre 39,7 et 35,7. La Roumanie, si tant est qu'on veuille la considérer comme romane, nous donne, maintenant que les données sont plus complètes, la fréquence la plus élevée, l'Italie vient aussitôt après. Il n'y a que l'Irlande et la Grèce qui aient une basse fréquence de naissances comme la France. L'Irlande a en moyenne 26,3-26,5 (les mort-nés non comptés), dans la huitième décade elle n'a

que 23-24. A côté des autres mobiles connus qui agissent ici et à côté de la composition en âges de la population, et en admettant que les données irlandaises, qui passent pour incomplètes, ne soient pas trop éloignées de la vérité, faut-il ajouter la parenté celtique avec la France ?

D'après toutes ces données on pourra considérer une fréquence de naissances de 45-50 pour 1000, pour l'ensemble de la population et pour des périodes assez longues, comme possible et comme réellement atteinte dans l'est de la Russie ; une fréquence de 35-40 dans l'Europe continentale, pour les populations anglaises, germaniques et romanes, sauf la France ; de 35-40 pour l'Allemagne du Nord : le chiffre le plus élevé en ces cas correspond au chiffre-limite y compris les mort-nés ; le plus bas correspond au chiffre-limite sans comprendre les mort-nés. Je me demande d'après ces faits s'il est possible d'admettre une fréquence de naissances plus élevée que 50-60 ou un peu plus comme *physiologiquement possible*.

Les faits mentionnés, la fréquence slave si élevée, celle de l'Allemagne qui monte beaucoup et rapidement dans les bonnes années, un point important dans la statistique des variations sur lequel nous reviendrons encore (§ 217 s.), montrent aussi comment même dans l'état social actuel — ou justement à cause de cet état social actuel, diront les socialistes en vertu de leur pétition de principe — le maximum physiologique de la fréquence, malgré une fraction si importante de femmes non mariées et sans enfants, n'est pas loin d'être atteint et comment sous l'influence de certaines causes on s'en rapproche tout de suite sensiblement, par exemple dans les bonnes années : et cela donne fort à réfléchir.

Si l'on s'en tient ici aussi à l'évaluation plus correcte en soi de la fréquence des naissances d'après le nombre des accouchements (nouveau-nés), qui résultent non du fait de toute la population mais du fait *du nombre des*

femmes en âge de fécondité, on n'arrive pas tout à fait aux mêmes résultats, mais on trouve les mêmes différences et les mêmes séries de fréquences des naissances pour les pays et les peuples, telles qu'elles ressortent du mode actuel d'évaluation ci-dessus. On arrive aussi par cette méthode à un maximum physiologiquement possible de la fréquence des naissances évalué pour toute la population, qui ne s'éloigne pas trop de l'estimation ci-dessus, à condition, évidemment, d'accepter certaines données hypothétiques.

La population féminine entre 15 et 50 ans peut être évaluée à environ 25 0/0 de l'ensemble de la population. La fréquence de naissances (y compris les mort-nés) a été dans l'empire allemand (1872–80), de 164 pour 1000, en comptant toutes les femmes : 293 pour les femmes mariées, 30 pour les femmes non mariées (enfants illégitimes) avec des variations relatives de ces trois données dans certaines années entre 170 et 158, 30 et 29, 303 et 276 et avec des variations d'après les provinces, les groupes de fractions de provinces, les Etats moyens, entre 204 (gouvernement d'Arnsberg) et 145 (Hanovre et Alsace-Lorraine), 135 (Mecklemb.-Schwerin), abstraction faite de portions territoriales plus petites et qui ne sont pas comparables d'une façon précise, pour la fréquence totale, (38 fréquence des naissances illégitimes), gouvernement de Breslau et Liegnitz et 9 (gouvernement de Münster et Minden), 351 (fréquence des naissances légitimes) gouvernement de Düsseldorf et 256 (Hanovre, 224 Meckl.-Schwerin). Les parts correspondantes des autres pays (la plupart de 1871–80) étaient, par rapport à l'Allemagne (cf. aussi tab. III), conformes au tableau suivant.

TABLEAU II. — **Fréquence d'accouchement par an sur mille femmes de 15-50 ans.**

Pays	Mariées (enfants légitimes)	Non mariées (enfants illégitimes)	En tout
Allemagne	293	30	164
Autriche occidentale	258	40	145
Galicie, Bukowine	260	47	175
Italie	254	24	149
France	174	18	106
Belgique	289	19	142
Norvège	268	20	129

La Suède, le Danemark donnent des chiffres analogues à ceux de la Norvège, des Pays-Bas, de la Belgique ; peut-être sont-ils plus élevés dans les col. 1 et 3 ; la Suisse est comme l'Italie (pour la fréquence des naissances légitimes, moindre pour les col. 2 et 3, 125).

Si l'on adopte la fréquence élevée des naissances légitimes en Allemagne, soit pour 1000 le taux de 290 en chiffres ronds, ou de 350 dans le gouvernement de Düsseldorf comme fréquence *physiologiquement* possible d'une façon générale et durable par *toute* la population féminine capable de fécondité, et si l'on admet que cette population féminine monte à environ 25 0/0 de l'ensemble, en dépit des difficultés qui s'opposent à rapporter la fréquence des enfantements des femmes mariées à toutes les autres femmes, on obtient une fréquence de naissance maximum, évaluée pour toute la population, d'environ 7,25 0/0 dans le premier, 8,75 0/0 dans le second cas, ce qui paraît trop élevé d'après ce qui précède. Si l'on prend comme base, d'une façon beaucoup plus juste, une fréquence de naissances de *toutes* les femmes fécondes d'environ 250 pour 1.000, on arrive à une fré-

quence maximum de 6,25 0/0 pour l'ensemble de la population, ce qui correspondrait, en s'en rapprochant, à ce que nous avons accepté plus haut.

Comparée à la donnée réelle d'environ 3,5-4 0/0 de la moyenne européenne, on verrait évidemment quel puissant obstacle notre état actuel des mariages oppose à la fréquence des naissances en ce sens qu'il exclut de l'enfantement, la plupart du temps avec succès — surtout quand il ne se produit que longtemps après l'apparition de l'âge fécond chez les femmes, — une partie sensible de la population féminine en âge fécond. C'est ce que montre partout la fréquence si faible des naissances illégitimes dues à des femmes non mariées en état de fécondité : en Allemagne, elle n'est que de 10 0/0 de la fréquence des naissances légitimes. Dans une autre « organisation sociale », avec un autre droit réglant le mariage ou les rapports des sexes, il en serait autrement et il pourrait se produire par conséquent une fréquence de naissance *en général* plus élevée, comptée pour toute la population, que celle qui existe dans notre société, à moins que les rapports préventifs des sexes n'interviennent comme le demandent les néo-malthusiens. Ce côté de la question ne manque pas non plus d'importance pour la critique de certaines illusions socialistes sur le problème économique de la population.

4. Il s'agit ici de la question des *accouchements de plusieurs enfants à la fois* et de leur importance statistique pour l'accroissement de la population. Il y a pour cette question depuis longtemps des matériaux scientifiques suffisants. Il ressort de là que l'importance statistique de ce phénomène pour la question ici examinée est de tout second ordre.

Le nombre des *jumeaux* est déjà petit, environ 1 0/0 des naissances, 2 1/2 0/0 des nouveau-nés. En outre, il y a deux ou trois fois plus de mort-nés que dans les naissances simples. La

viabilité et la durée de la vie des jumeaux est aussi bien moindre, quoiqu'il n'y ait point de statistique pour le montrer. Le nombre des trijumeaux et autres naissances plurales est si minime et les enfants sont d'habitude si peu viables, si même ils naissent vivants, qu'on peut faire abstraction absolue de ces cas. Ils n'ont plutôt qu'un intérêt physiologique ou pathologique. Dans l'empire allemand (à l'exclusion de quelques petits Etats et de l'Alsace-Lorraine), il y a eu de 1876-80 19.139 naissances de jumeaux par an, 12,3 0/00 de toutes les naissances (parmi celles-ci 987,56 0/00 simples), 209 naissances de trijumeaux et 2 de 4 ou 5 jumeaux (en tout 8 en 5 ans, dont une de 5 jumeaux) ou ensemble 0,13 0/00. Sur 1000 nés, en tout donc 24-69 enfants provenant d'enfantements de jumeaux. Dans d'autres pays les nombres ne sont pas très différents, çà et là on trouve un nombre plus élevé pour les jumeaux. La France est un peu en arrière ici, à côté de l'Espagne et de la Roumanie avec 9,81 seulement de naissances de jumeaux (cf. vol. XLIV de la *Reichsstatist, Introd.*, p. LX, tab. pp. 140-178). Si l'on ajoute donc 1 0/0 au nombre des actes de naissance, ce qui ne vient pas en ligne de compte pour les chiffres purement approximatifs auxquels nous avons affaire dans les questions discutées ici, on a donné assez d'importance à la valeur statistique des naissances de jumeaux.

§ 211. Détails sur la fréquence des décès, surtout sur la mortalité infantile. — Pour décider la question de la possibilité physiologique d'accroissement naturel de la population, le *minimum de mortalité* vient enfin en ligne de compte en face de la fréquence maximum des naissances. Il n'est, bien entendu, pas possible de la déterminer directement. Les faits statistiques existants ne donnent toujours que des grandeurs qui sont des co-fonctions de nos conditions sociales. Cependant on pourra et on devra toujours faire servir ces faits à la démonstration. Mais il y a inévitablement ici beaucoup plus de conjectures que dans la fréquence des naissances. Il y a cependant pour ces conjectures des points de repère justes en ce qui concerne les rap-

ports et les influences qui agissent sur la mortalité, et pour cela on peut aussi tirer parti des faits d'expérience statistiques et autres.

La mortalité est *normalement* très différente suivant l'*âge*. La mesure et la nature de cette différence sont influencées assurément par les conditions sociales, capables d'être transformées par des transformations de ce milieu. Les faits d'expérience et aussi de statistique de la fréquence de mortalité aux différents âges étant aussi jusqu'à ce point des grandeurs variables dépendant des conditions sociales, il faut donc montrer encore ici beaucoup de prudence en ce qui concerne les conclusions à en tirer pour le *taux nécessaire* de mortalité. C'est en reconnaissant la dépendance de la mortalité vis-à-vis des facteurs sociaux qu'on fonde toute théorie rationnelle et toute politique rationnelle de la diminution de la mortalité. Mais la grandeur de la différence et le mouvement de la mortalité, en somme régulière, comme le prouvent incontestablement toutes les différences de temps et de lieux assez faibles, montrent aussi clairement ici qu'une certaine particularité de la fréquence de mortalité est une *donnée naturelle* de l'âge, qu'il y a donc pour sa diminution, qui est en question ici, certaines *limites naturelles*, qui ne sont pas à vrai dire immuables, qu'on ne peut cependant porter au delà d'une mesure impossible à fixer par des chiffres, mais qui n'en existe pas moins.

Cela est vrai des trois grandes sections, en lesquelles on peut diviser les âges, mais à des degrés différents : la *tendre* ou toute première enfance (degrés : vie avant la naissance, après, premières semaines, premiers mois, 1re et 2e années, peut-être encore de 3-5) ; la *jeunesse* et l'*âge adulte* jusqu'au seuil de la vieillesse (5-10 — 60, 65, 70 ans) et la *vieillesse* au delà de ces dernières années jusqu'à la mort. Pour la dernière section, la limite de la mortalité et de la durée de la vie semble être plus

immuable. Pour l'enfance, on peut obtenir, en améliorant les conditions sociales, une diminution considérable de la moyenne de la mortalité ; mais cette mortalité restera grande après tout en comparaison des classes d'âge moyen. Il n'y a que pour la section moyenne de la vie que les chances pourraient être plus favorables si tout ce qui est « humainement possible » pour l'amélioration des conditions de la vie était réalisé. C'est avec les *facteurs naturels* qu'il faut surtout compter, comme cela résulte bien de la différence partout sensible de la mortalité du sexe *masculin* et du sexe *féminin* dans leurs divers âges ; d'ailleurs cette mortalité est en rapport aussi avec des facteurs sociaux en partie démontrables, mais elle ne se laisse pas expliquer par cela seul.

La mort menace l'enfant dès avant ou dès la naissance, le garçon plus que la fille, comme le prouve la statistique des mort-nés.

Dans l'empire allemand (1072-80) il y a 4 0/0 de mort-nés avec des oscillations annuelles de 3,9-4,1 et des oscillations dans les groupes territoriaux les *plus grands* de 5 0/0 sur une moyenne de plusieurs années (gouvernement de Breslau et Liegnitz) et 3,1 (Oppeln, 2,9 en vieille Bavière, les chiffres de certaines contrées catholiques ne sont cependant pas justes : ils sont trop bas). Le nombre des garçons mort-nés est bien supérieur au nombre des filles mort-nées, celui des garçons nés viables par rapport au nombre des filles nées viables (Dans l'empire allemand il y a pour les naissances 105,4 garçons vivants pour 100 filles vivantes et 128,9 garçons mort-nés pour 100 filles mort-nées). Cf. *Reichsstat.*, vol. XLIV, *Intr.* p. LVIII, tab. p. 176, *Données pour les pays étrangers*, p. 177). Les différences locales, et de même le pour cent plus élevé des mort-nés parmi les enfants illégitimes (en Allemagne 5 pour les enfants illégitimes, pour les enfants légitimes 3,9 0/0) sont d'autant plus sensibles, comme le dit avec raison Schumann, *loc. cit.* dans la *Reichsstatistik*, que les filles-mères sont en général de l'âge où la fréquence des mort-nés est la plus faible). D'autres expé-

riences médicales prouvent que les facteurs sociaux ont aussi un rôle dans ces décès. On peut hésiter sur la question de savoir jusqu'à quel point il ressortirait encore davantage de la statistique des naissances d'après les catégories de *bien-être,* etc. Un certain pour cent des naissances doit pourtant être considéré comme *ressortant naturellement des conditions naturelles,* du moins chez les peuples civilisés. La différence de ces mort-nés d'après les sexes contribue à le démontrer quoique, j'en conviens, d'une façon non absolue.

La grande mortalité dans le premier et surtout dans le *tendre* âge de l'enfance, pour employer les degrés des temps indiqués ci-dessus, est confirmée par l'expérience et la statistique de tous les pays, ainsi évidemment que les taux très différents de cette mortalité infantile. L'influence de bien des facteurs sociaux, bien-être, instruction, conscience, moralité des parents, état des conditions hygiéniques, de la santé et de la médecine, apparition d'épidémies, etc., peut être démontrée en partie par des comparaisons statistiques de temps et de lieux divers, en partie par d'autres faits d'expérience. On est donc en présence dans une mesure sensible, justement pour la mortalité infantile, d'un facteur *variable* fortement soumis aux conditions sociales et capable d'être diminué si ces dernières s'améliorent. Mais toutes les autres considérations qui concernent ce phénomène, tous les faits d'expérience physiologiques, médicaux qu'on peut observer, et les conclusions certaines tirées des données statistiques favorables concernant la mortalité infantile tendent à démontrer que cette mortalité peut être diminuée, mais qu'une mortalité relativement *forte,* dans la *première* année de la vie surtout, et pour toutes les autres classes d'âge, y compris les âges élevés (mais non les plus élevés) persiste, même dans les conditions les plus favorables : il y a donc là par conséquent quelque chose de *naturel.*

Cela est compréhensible *a priori*, à cause de la nature physique du petit enfant et à cause des dangers inévitables auxquels il est exposé pendant son développement, et à cause du caractère des maladies auxquelles il est si facilement sujet. L'amélioration sanitaire et morale des parents avant et après la naissance de l'enfant, l'amélioration de leur position économique et de leur éducation, les progrès de la médecine et de l'histoire naturelle, facteurs évidents avec lesquels l'optimisme socialiste et autres a raison de compter, mais qu'il exagère comme toujours, ne changeront pas ce principe ; ces facteurs contribueront toutefois dans une certaine mesure à en changer le degré. Un système d'exposition ou de mise à mort des enfants *faibles* n'offrirait aucun remède à cause du caractère indéterminé des critériums et de l'incertitude des dangers postérieurs, tandis que le moyen drastique donnerait comme résultat immédiat une élévation de la mortalité infantile.

Le *rapport de cette mortalité avec la fréquence des naissances* doit être pris en considération dans la question qui nous occupe ici, à savoir : l'influence d'une mortalité infantile donnée comme une *quantité minimum plus ou moins fixe* sur l'accroissement de la population. Une *mortalité totale particulièrement élevée, et surtout quand elle l'est d'une façon continue*, coïncide la plupart du temps avec un chiffre de naissance *particulièrement élevé*. On peut démontrer que ce fait est particulièrement dû à ce qu'une partie considérable d'un grand nombre d'enfants meurt très vite. Les causes passagères d'une mortalité générale élevée, telles que l'état de misère, maladies contagieuses, épidémies commencent par décimer avant tout les petits enfants et augmentent le taux de la mortalité par suite de la grande mortalité infantile. La mortalité qui est beaucoup plus grande en Allemagne qu'en France doit être rapportée — dans bien des provinces (non toutes) allemandes, si riches en naissances, — en une mesure sensible au nombre des naissances beaucoup plus grand,

parmi lesquelles la mort fait une riche moisson. Evidemment les chiffres des décès pour les mort-nés en général ne suivent pas une marche parallèle, et la mortalité infantile ne croît pas toujours proportionnellement au chiffre des naissances ou tout à fait progressivement par rapport à celui-ci. Il y a même des pays comme l'Angleterre, des provinces d'Allemagne comme la province Rhénane et la Westphalie, qui ont, avec un chiffre de naissances assez élevé, une mortalité générale modérée (cf. tab. III) : et cela prouve que ces deux séries de phénomènes peuvent marcher de pair. Mais il y a un danger qu'il ne faut cependant pas méconnaître : le nombre des naissances croissant, la mortalité infantile croît plutôt qu'elle ne décroît : cela tient à ce que les enfants sont moins soignés, qu'ils se suivent trop rapidement, qu'ils sont par conséquent peut-être plus faibles, que la vie même a moins de valeur aux yeux des parents, que les moyens économiques sont plus limités, etc. La mortalité plus grande des enfants illégitimes qu'on peut constater régulièrement, compréhensible aussi au point de vue psychologique, fait ressortir en partie ces influences et se réfléchit ensuite sur la mortalité générale élevée des pays ayant un fort nombre de naissances illégitimes. Ces conditions défavorables se montrent surtout, pour l'Allemagne, dans la vieille Bavière, en Würtemberg et dans les provinces de la Prusse orientale, en Hongrie, en Galicie. En Allemagne, comme dans beaucoup d'autres pays où la fréquence des naissances est élevée, il y a des centaines de mille d'enfants qui ne font qu'une apparition rapide ici-bas, pour paraître aussitôt dans les listes de décès. Rümelin a dit à juste titre que c'était quelque chose de fort triste, que c'était une *ignominie ;* au point de vue moral et économique c'est en tout cas un sérieux dommage. Mais on aura beau avoir affaire à une faible fréquence des naissances ou même à une

grande fréquence se produisant dans un meilleur état de choses, on aura beau arriver à un taux moins élevé, il y aura toujours un *contingent sensible* de petits enfants, surtout dans la première année, qui viendra grossir la liste des décès. Et il en est de même aujourd'hui dans les pays qui ont une mortalité générale et infantile moindre.

Cela ressort de toute statistique concernant cette question et aussi des données et des évaluations dans le travail le plus récent de statistique comparée du bureau de statistique de l'empire. (Voir surtout *Introd.* p. 67 s., *tableau*, p. 182, il faut réunir différents tableaux et différentes données pour la question du rapport entre la fréquence des naissances et la mortalité générale et infantile). Les matériaux sont trop nombreux pour pouvoir trouver place ici. Les tableaux III et IV qui suivent donnent tout au moins un point de repère (en général pour 1872-80). Série des pays d'après la mortalité infantile dans la 1re année (cf. *op. cit. Introd.*, p. 67, tab. p. 182, 176).

TABLEAU III. — Fréquence de la mortalité et des naissances en Allemagne.

Pays	Sur 1 000 enfants vivants (morts sans les mort-nés)				Sur 1000 femmes de .5-50 ans. (nés)			Ordre d'après			
	au-dessous de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Somme des morts	Mariées (légitimes)	Non mariées (illégitimes)	en tout	la mortalité au-dessous de 1 an	l'ensemble de la mortalité	la fréquence d'accouchᵗˢ légit.	la fréq. d'accouchᵗˢ en générale
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Bavière méridionale . .	560	65	19	34,1	316	50	176	1	1	8	7
Berlin	425	108	34	29,9	263	37	144	2	2	23	27
Würtemberg	410	63	21	29,9	325	32	180	3	2	6	5
Royaume de Saxe . . .	379	75	24	28,9	284	48	177	4	6	14	6
Gouv. de Breslau-Liegnitz.	376	76	21	29,0	275	38	157	5	5	18	18
Bade	360	55	19	26,9	302	24	159	6	11	11	16
Franconie (Bavière) . .	313	62	21	27,3	275	41	157	7	10	18	18
Prusse occidentale . . .	309	79	35	29,1	334	30	188	8	4	3	2
Brendenbg. (Berlin) . .	306	64	25	25,8	271	35	162	9	16	21	14
Province de Posnanie. .	292	78	32	28,4	328	25	187	10	7	5	3
Prusse orientale. . . .	286	87	39	28,4	299	32	163	11	7	12	12
Gouvernement d'Oppeln.	282	96	33	28,2	319	22	176	12	9	7	7
Alsase-Lorraine. . . .	281	65	22	26,0	280	20	145	13	13	15	25
6 Etats thuringiens . .	279	62	22	25,0	253	37	158	14	21	27	17
Hambourg	279	87	24	25,9	265	26	142	15	15	22	28
Province de Saxe . . .	272	70	26	26,0	277	34	169	16	13	16	10
Brünswick.	255	73	26	25,5	250	34	151	17	17	28	22
Hesse.	246	56	19	24,1	272	24	156	18	24	20	20
Poméranie.	243	54	24	23,4	291	34	166	19	25	13	11
Anhalt	240	61	23	23,2	257	34	160	20	26	24	15
Palatinat . , ...	233	61	51	24,7	307	21	175	21	22	10	9
P. rhénane sans (Düsseld.).	230	71	27	25,1	333	11	163	22	19	4	12
Gouvern. de Dusseldorf .	209	77	27	25,5	351	10	182	23	17	1	4
Hesse-Nassau.	201	58	22	24,4	277	17	148	24	23	16	23
Mecklenburg-Schwerin .	194	46	16	20,9	224	38	135	25	29	29	29
Gouvernem. d'Arnsberg.	190	84	32	26,9	344	11	204	26	11	2	1
Gouv. de Münster-Minden.	186	63	22	25,1	312	9	153	27	19	9	21
Hanovre.	180	58	22	23,2	256	20	145	28	26	26	25
Schleswig-Holstein . . .	179	45	16	21,0	257	28	147	29	28	24	24

Le premier tableau (III) des groupes territoriaux allemands montre en somme un rapport entre la mortalité infantile et la mortalité générale, comme le prouve la concordance assez claire de l'ordre des col. 8 et 9. Mais il y a quelques déplacements, sur lesquels la répartition des classes d'âge peut avoir parfois une certaine influence à cause de la mortalité différente suivant les âges. Entre la fréquence des naissances (comme elle est évaluée ici), col. 10 et 11, et la mortalité infantile (col. 9), le rapport ne se fait pas tant sentir, ni en ce qui concerne la fréquence des naissances légitimes, ni en ce qui concerne la fréquence totale des naissances ; en quelques cas (Berlin, Düsseldorf, le reste de la province rhénane, Arnsberg), l'ordre se déplace même extrêmement, ce qui prouve l'influence des facteurs sociaux sur la mortalité infantile et générale : les circonstances plus favorables comme dans la Prusse rhénane, plus défavorables comme à Berlin. La condition de la haute mortalité infantile dans la Bavière méridionale, le Wurtemberg apparaissent d'une façon encore plus singulière d'après le déplacement des numéros d'ordre dans les col. 10, 11, comparées à 8 et 9. Souvent cependant dans les territoires où le chiffre de la naissance est plus bas (col. 10 combinée avec 11), la mortalité infantile est basse en même temps, ce qui indiquerait un rapport de ces phénomènes entre eux.

Dans le deuxième tableau (IV) p. 273 où, par suite du manque de données sur la fréquence des naissances des femmes en âge de fécondité en quelques pays, il y a encore une colonne particulière (8) pour la fréquence des naissances évaluée à la façon ordinaire (d'après l'ensemble de la population), l'ensemble de la mortalité et la mortalité infantile concordent d'après l'ordre des pays col. 9 et 10. Il n'y a que pour l'Autriche occidentale et l'Allemagne que la mortalité infantile est encore soumise à des conditions plus défavorables que celles de la mortalité générale : c'est encore aux dommages considérables dont celle-là a à souffrir en Allemagne qu'il en faut rapporter la cause. La fréquence des naissances légitimes et de l'ensemble des naissances — et cette dernière pour les deux modes d'évaluation — montre aussi que l'ordre des pays s'écarte bien plus sensiblement de celui de la mortalité (Cf. col. 11 à 13 comparées aux col. 9 et 10). Mais cette comparaison montre aussi dans les pays de maximum et

de minimum quelques accords très clairs qui indiquent l'étroit rapport de la fréquence de mortalité, surtout de la mortalité infantile avec la fréquence des naissances. Les pays où la fréquence des naissances est particulièrement élevée (Galicie, Allemagne, Espagne, Italie, Autriche occidentale) ont, quoique dans un ordre légèrement différent, une mortalité infantile et générale plus élevée ; les pays où la fréquence des naissances est moindre, la France en particulier, ont aussi une mortalité plus faible. Dans ce tableau IV, quelques-uns des écarts les plus importants dans l'ordre des fréquences des naissances et des décès, surtout dans les Etats moyens, pourraient s'expliquer d'ailleurs, comme en partie aussi dans le tableau III, par le fait suivant : dans ces pays et dans ces provinces d'une population générale absolue moindre, les facteurs éventuels ont une influence plus considérable et par conséquent leurs chiffres ne se prêtent pas aussi bien à une comparaison avec ceux des grands Etats, comme on l'a déjà fait observer plus haut. Dans le tableau IV, la Belgique manque (ainsi que dans le vol XLIV de la *Reichsstatistik*, p. 67, 182). L'Allemagne vient au premier rang avec une fréquence de naissances de 289 pour les femmes mariées en état de fécondité, de 142 pour toutes les femmes ; au second rang se place l'Autriche occidentale ; sa fréquence de naissances est 32,6 pour l'ensemble de la population (vivante), un peu plus élevée donc qu'en Danemark ; sa fréquence de mortalité (sans compter les mort-nés) est de 22,9, à peu près comme celle de la France.

Une évaluation quelque peu différente de la mortalité infantile donne des résultats similaires ; c'est celle qui ressort du rapport *entre les enfants qui vivent plus qu'un an et ceux qui meurent dans la première année de leur naissance* (Cf. vol. XLIV, *op. cit.*, *Intr.* p. 70, 71, tab. p. 183). En se plaçant à ce point de vue on trouve que dans plus grande partie de l'empire allemand, la mortalité pour les enfants âgés d'un an et au-dessous a été de 223 pour 1000 (212 légitimes, 351 illégitimes), avec des écarts allant de 372 dans la Bavière méridionale, à 155 dans le Hanovre. Il faut se restreindre et ne comparer que des territoires d'une étendue à peu près égale, les seuls comparables entre eux : pour les territoires de moindre importance, le chiffre tombe jusqu'à 135 : il y a d'ailleurs de petits écarts dans les moyennes selon les années prises comme base. En Russie, le chiffre est

de 296, dans l'Est de la Russie, il atteint jusqu'à 345; dans l'Autriche occidentale 256; Galicie, Bukowine, 257; Italie, 214; Grande-Bretagne, 145; France, 166; Suisse, 130 seulement; Norvège, 101 seulement; Irlande, 97. Partout les chiffres concernant les enfants illégitimes sont beaucoup plus défavorables; ils atteignent parfois presque le double du chiffre des décès des enfants légitimes (en France 300 contre 155). La mortalité qui frappe la première est plus faible non pas uniquement mais bien principalement dans les cas d'une fréquence de naissances plus faibles. Il ne me semble donc pas très vraisemblable de les fixer au-dessous de 10 0/0, le minimum irlandais — norvégien. (Pour les enfants légitimes, le chiffre est de 99 en Norvège et de 126 0/0 dans le même pays pour les enfants illégitimes). Dans les domaines allemands de moindre importance il n'y a que le grand-duché d'Oldenburg qui approche de ces chiffres (119 pour les légitimes, 243 pour les illégitimes, en tout 125 0/00). Les *facteurs naturels* agissent d'ailleurs ici : c'est ce que prouve partout, en tous les pays, en tous les territoires, tous les ans, la mortalité relative pour les enfants légitimes et illégitimes qui est plus grande dans la première année pour les garçons que pour les filles. On a d'ailleurs constaté pour l'Allemagne, de 1872-80, une forte diminution de la mortalité des enfants en question : elle est tombée de plus de 340 à moins de 270.

Tableau IV. — Fréquence de la mortalité et de la naissance des pays d'Europe.

Pays	Sur 1000 vivants de l'âge en question décès sans mort-nés				Sur 1000 femmes de 15-50 ans naissances			Sur 1000 nés vivants sans les mort-nés	Ordre ([1]) d'après				
	au-dessous de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	ensemble des morts	mariées (légitimes)	non mariées (illégitimes)	en tout		la mortalité des enfants au-dessous de 1 an	la mortalité générale	la fréquence des naissances légitimes	l'ensemble de la fréquence des naiss.	la fréquence des naissances (colonne 7)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Autriche occidentale	323	84	32	29,3	258	40	145	36,7	1 (1)	4 (3)	6	5	6
Galicie, Bukowine	300	113	54	37,1	260	47	175	44,6	2 (2)	1 (1)	4	1	1
Allemagne ([1])	294	70	25	26,8	293	30	164	39,1	3 (3)	5 (4)	2	2	2
Italie	284	169	42	30,0	254	24	149	36,9	4 (4)	3 (2)	7	4	5
Espagne	267	67		30,4	?	?	?	37,6	5 »	2 »	?	?	3
Suisse	238	41	15	23,5	259	11	125	30,8	6 (5)	7 (6)	5	8	11
Pays-Bas	237	66	21	24,3	310	10	157	36,4	7 (6)	6 (5)	1	3	7
France	210	29		22,4	174	18	106	25,4	8 (7)	8 (7)	10	10	15
Finlande	195	38		22,2	?	?	149	37,0	9 »	9 »	?	»	4
Grande-Bretagne	174	66	20	21,4	?	?	?	35,4	10 »	10 »	?	?	8
Danemark	165	36	15	19,5	241	27	132	31,4	11 (8)	12 (8)	9	6	9
Suède	152	41	20	18,3	248	24	125	30,5	12 (9)	13 (9)	8	8	12
Irlande	114	41	15	18,2	?	?	?	26,5	13 »	14 (10)	?	?	14
Norvège	111	39	16	17,0	268	20	129	31,0	14 (10)	15 (11)	5	7	10
Grèce	111	30		19,6	?	?	?	27,6	15 »	11 »	?	?	13

([1]) Les nombres des colonnes 1-4 sans le Wurtemberg et Hambourg.
([2]) Les chiffres entre parenthèses, col. 9 et 10, donnent l'ordre en laissant de côté les 5 pays où les données manquent dans les colonnes 5 et 7.

§ 212. MORTALITÉ POUR LES ENFANTS AGÉS DE PLUS D'UN AN ET POUR L'AGE ADULTE. — Une fois la première année de la vie passée, et déjà avant, *la mortalité décroît considérablement :* elle est cependant assez importante jusqu'à 6 ans. Nous ne pouvons étudier cela en détail. Il nous suffit ici de caractériser le phénomène d'une façon générale.

Cf. les tableaux dans le vol. XLIV de la *Reichsstatistik*, p. 62 de l'*Introd.* et p. 182 des tableaux ; on trouve là aussi pour les âges plus élevés des expositions graphiques concernant l'Allemagne.

La marche générale de la mortalité est partout en somme si égale, malgré qu'elle dépende aussi, suivant les âges, les temps et les pays, de conditions sociales variables (service militaire, professions), qu'on ne peut méconnaître non plus ici l'influence des *conditions naturelles*. Comme on peut le déduire *a priori*, la mortalité est naturellement, dans les cas où elle est particulièrement élevée pour les enfants de la première année, encore plus élevée dans les périodes suivantes de l'enfance que là où elle était d'abord plus faible : le « processus du tamisage » s'étend au delà d'une certaine série d'années de la vie. Plus tard il y a évidemment un certain nivellement : la mortalité décroît pour les âges moyens et plus élevés dans les pays dont la population a déjà été « tamisée » ; elle arrive au degré de la mortalité générale des autres pays pour les classes plus jeunes des pays plus favorisés et tombe même au-dessous. La Bavière méridionale en offre un exemple caractéristique (cf. le tabl. V). La mortalité diminue presque régulièrement partout depuis l'âge d'un an jusqu'à l'âge de la puberté. Elle atteint son minimum, si elle est évaluée par période de cinq ans, en Europe presque sans exception dans la période de la dixième à la quinzième année. Elle est presque aussi faible, en général un peu plus

élevée, en quelques cas même encore plus faible, dans la période de la quinzième à la vingtième année. Les grandes différences entre les divers pays dans l'âge tendre de l'enfance manquent en général ; mais les pays se trouvent placés souvent dans un ordre essentiellement différent.

En Allemagne, de 10-15 ans la mortalité est pour 1000 vivants de cette classe d'âge 4,1 (minimum Thuringe 2,9, dans le Wurtemberg, dans le royaume de Saxe, 3,0 ; la Bavière méridionale a aussi 3,1 seulement ; maximum actuellement, gouvernement de Münster, Minden, Prusse occidentale 5,5 ; Grand-duché d'Oldenburg 5,6). Norvège 4,1, France 4,3, Grande Bretagne 3,9.

Après l'âge de la puberté, la mortalité augmente de nouveau lentement mais toujours et régulièrement d'année en année, de lustre en lustre ; elle devient plus forte après 50 ans et à partir de 50 ans avec des différences d'accroissement qui deviennent de plus en plus grandes par rapport à la période précédente jusque dans l'âge le plus élevé : il faut remarquer qu'ici les valeurs des nombres deviennent moins sûres par suite du nombre absolu beaucoup plus faible des cas. Dans les années moyennes, l'état de la mortalité de certains pays montre une similitude encore plus grande, mais elle devient plus différente dans les âges plus élevés et les plus élevés.

La marche de la mortalité peut encore être illustrée ici d'après les classes d'âges en ayant recours aux exemples suivants tirés de pays où le mouvement de la population est d'ailleurs fort différent et montre en partie ici des contrastes extrêmes. Allemagne (abstraction faite des chiffres du Wurtemberg et de Hamburg) et France, Bavière méridionale et Norvège (*Reichsstat.*, vol. LXIV, tab. p. 182). Cf. tabl. V.

En faisant rentrer les âges dans de *grandes classes* d'années, comme le fait la *Reichsstatistik* on obtient les résultats suivants, en ne prenant que quelques grands

pays et les *maxima* et *minima* dans chaque classe (l'Allemagne sans le Wurtemberg ; dans la colonne « pour l'ensemble » sans Hamburg). On a de parti pris négligé la très petite mortalité des groupes de territoire.

TABLEAU V. — **Mortalité d'après les âges.**

Sur 1000 vivants des âges suivants meurent (abstraction faite des mort-nés) :

Age de la vie	Allemagne	France	Bavière méridionale	Norvège
Pour l'ensemble	26,8	22,4	34,1	17,0
0- 1 an	294,0	210,0	560,0	111,0
1- 2 »	70,0	29,0	65,0	39,0
2- 5 »	25,0		19,0	16,0
5-10 »	8,7	6,7	7,1	6,6
10-15 »	4,1	4,3	3,1	4,1
15-20 »	5,1	6,0	4,2	5,5
20-25 »	7,5	8.4	6,9	7,4
25-30 »	8,8	9,8	8,2	8,0
30-35 »	10,0	9,8	9,5	8,0
35-40 »	11,8	10,1	10,9	9,3
40-45 »	13,4	11,4	11,9	9,6
45-50 »	15,9	13,0	14,5	10,8
50-55 »	21,0	17,0	19,0	13,0
55-60 »	29,0	22,0	26,0	17,0
60-65 »	41,0	33,0	38,0	26,0
65-70 »	63.0	50,0	62,0	40,0
70-75 »	94,0	80,0	97,0	58,0
75-80 »	145.0	122,0	137,0	88.0
Au-dessus de 80 ans	234.0	204,0	279,0	162,0

TABLEAU VI. — **Mortalité pour les âges les plus élevés.**

Sur 1000 personnes vivantes il meurt aux âges suivants :

Pays	au-dessous de 15 ans	de 15-40 ans	de 40-60 ans	au-dessus de 60 ans	Pour l'ensemble
Allemagne	41	8,3	19,0	76,0	26,8
1. Maximum	69 (Berlin)	11,0 (Arnsberg)	23,0 (Arnsberg)	84,0 (Hesse-Nassau)	34,1 (Bavière mérid.)
2. »	64 (Bavière mérid.)	10,0 (Duché d'Oldenb.)	21,0 (divers)	82,0 (Münster-Minden Franconie)	29,9 (Berlin)
1. Minimum	25 (Duché d'Oldenb.)	7,0 (Anhalt)	16,0 (Schlesw.-Holstein Schwerin)	67,0 (Berl. Schleswig-Holstein)	20,9 (M.-Schwerin)
2. »	26 (Schlw.-Holstein M.-Schwerin)	7,3 (Poméranie)	17,0 (Poméranie. Bav. mérid. u. a. m.)	69,0 (Prusse occident. Poméranie)	21,0 (Schleswig-Holst)
Autriche occidentale	47	9,7	19,0	76,0	29,3
Italie	50	9,6	18,0	77,0	30,0
France	27	8,7	16,0	69,0	22,4
Grande-Bretagne	27	8,2	18,0	71,0	20,9
1. (maximum)	60 (Galicie)	12,0 (Galicie)	31,0 (Galicie)	98,0 (Galicie)	37,1 (Galicie)
2. »	51 (Espagne)	10,0 (Espagne)	21,0 (Espagne)	85,0 (Espagne)	30,4 (Espagne)
1. (minimum)	16 (Irlande)	7,3 (Danemark)	12,0 (Norvège)	60,0 (Norvège. Finl.)	17,0 (Norvège)
2 »	19 (Norvège)	7,4 (Norvège)	14,0 (Suède)	64,0 (Dannemark)	18,2 (Irlande) 18,3 (Suède)

Ce tableau (VI) montre dans les maxima et les minima de la mortalité une constance remarquable pour les mêmes pays principaux ou pour les pays analogues (par exemple les pays scandinaves) en ce qui concerne toutes les classes d'âge ; cela est moins sensible, quoique cependant toujours vrai, en une certaine mesure pour les territoires allemands, surtout pour les minima (certains pays, pays de l'Allemagne du Nord, ce qui ressort encore plus du rapprochement des nombres suivants.)

On pourra donc tirer d'après ces faits de la nouvelle statistique européenne comme *minimum* pour le chiffre de la mortalité des enfants (jusqu'à 15 ans) 1,5-2; pour celui de la seconde classe (15-40) ans) 0,75-1 ; pour celui de la troisième classe (40-60 ans) 1,25-1,5 ; pour celui de la quatrième (au-dessus de 60 ans) 6-7 0/0 et une mortalité générale (sans les mort-nés) de 1,75-2 0/0. Ce minimum ne peut être atteint que grâce à des conditions extrêmement favorables et surtout encore seulement pour une fréquence de naissances qui doit être, sinon nécessairement très faible, du moins tout au plus moyenne. A-t-on le droit d'admettre par hypothèse comme « physiologiquement possible » un minimum encore plus faible ? Il est difficile de se prononcer. On ose à peine répondre à la question d'une façon affirmative. On pourrait toutefois descendre jusqu'à 1/4 0/0 en moins pour l'ensemble de la mortalité, mais à condition d'admettre en même temps une fréquence de naissances pas très élevée. Si cette dernière est plus élevée, le minimum s'élèvera aussi à 1/2 0/0 et davantage.

§ 213. — En prenant les déductions précédentes comme base, voici le *résultat* concernant le *maximum physiologique possible* de l'accroissement de la population par l'excédent des naissances : pour la plus grande fréquence des naissances qu'on puisse envisager de 5, peut-être de 6-6,25 0/0 et pour la mortalité minima la plus faible qu'on puisse accepter en l'espèce de 2,5-2,75 0/0, une augmentation de 2,25-2,5 dans le pre-

mier, de 3,25-3,5 dans le second cas, de 3,5-3,75 dans le cas le plus élevé. Cette dernière proportion est déjà, sinon impossible, du moins plus vraisemblable *pour une certaine durée* et *pour les populations les plus considérables ayant une composition d'âges régulière.* Le maximum qu'on peut atteindre avec le plus de vraisemblance pourrait se trouver entre la première et la deuxième proportion, par conséquent 2,75-3 0/0, soit en moyenne 2,8 0/0 à peu près. C'est le résultat que d'autres aussi, par exemple Wappaus qui accepte 3 0/0, ont atteint. La période du doublement est environ 2,8 0/0, environ 25,2 années (1). C'est une augmentation qui ne paraît possible durant quelque temps que *dans des circonstances particulièrement favorables* dans une *grande* communauté.

En acceptant 25 ans comme période régulière de doublement, Malthus se montre beaucoup trop optimiste ou, en se plaçant à son point de vue, beaucoup trop pessimiste.

B. — § 214. ACCROISSEMENT RÉEL DE LA POPULATION. — Les taux *réels* d'accroissement de la population, autant qu'on peut le constater d'après la statistique certaine du mouvement de la population et d'après les recensements, sont beaucoup plus faibles que jamais dans les vieux pays civilisés entièrement occupés, comme ceux

(1) D'après Wappaus, I, 112, on a pour les taux suivants d'accroissement les périodes de doublement suivantes.

Accroissement	Période de doublement	Accroissement	Période de doublement	Accroissement	Période de doublement
0,2 0/0	346,9 ans	0,667 0/0	104,3 ans	2,5 0/0	28,1 ans
0,25	277,6	1,0	69,7	3,333	21,1
0,333	208,3	1,25	55,8	4,0	17,7
0,4	173,6	1,333	52,3	»	»
0,5	139,0	2,0	35,0	»	»

de l'Europe, et cela même au XIXᵉ siècle, où en beaucoup de pays après tout un accroissement plus rapide a eu lieu. Ils sont beaucoup plus faibles même dans les pays qui montrent la plus forte augmentation à cet égard, comme quelques pays germaniques et slaves, autant qu'on peut le présumer pour ces derniers. Dans certaines années on atteint bien un excédent de naissances de 1,4-1,6 0/0 dans les pays de première grandeur, même parfois de 1,8 à 2 et 2,3 0/0 et un peu plus dans les provinces de première grandeur ; pour les *périodes plus longues* cet excédent est cependant ici, même dans les cas les plus favorables, plus faible de quelques décimales. Il n'y a que les jeunes pays coloniaux d'outre Atlantique qui ont, dans des conditions de vie absolument favorables, *peut-être périodiquement* un accroissement naturel — même en faisant abstraction de l'immigration (et de l'excédent des naissances qui en provient) — atteignant ou approchant beaucoup ce maximum : c'est-à-dire que l'excédent des naissances est de 3 0/0, mais d'une façon passagère seulement, à ce qu'il semble. Il en est ainsi par exemple dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord pour les premières décades qui suivent la déclaration de leur indépendance, si l'on peut toutefois donner quelque confiance aux évaluations qui les concernent. Il y a cependant un *ralentissement* de l'accroissement naturel même dans ces pays, mais c'est surtout en Europe qu'on le trouve, d'une façon à vrai dire irrégulière et non générale, au XIXᵉ siècle. Il n'est guère possible de le constater que pour cette époque, presque la seule pour laquelle nous ayons des matériaux suffisants. Et ce ralentissement a lieu aussi bien dans les pays d'accroissement lent que dans ceux d'accroissement rapide de la population. Il y a d'ailleurs ici de grandes *oscillations périodiques* de l'excédent des naissances, causées par des oscillations analogues dans le chiffre tant de la mortalité que de la naissance. Elles

sont surtout intéressantes pour le côté économique de la question parce qu'elles apparaissent souvent avec netteté comme soumises aux influences économiques (état industriel en général, état du prix des principaux moyens de subsistance). Cf. ci-dessous § 217.

Si la statistique du mouvement de la population ne suffit pas, il faut se servir concurremment des données des recensements. Mais ceux-ci sont le résultat des *migrations* et en même temps de la technique et de la qualité du mode de computation ; ils ne permettent donc pas de tirer des conclusions certaines quant à la variation réelle du chiffre de la population en général et surtout quant au rapport entre les décès et les naissances.

§ 215. DÉDUCTIONS PARTICULIÈRES. PREMIÈRE MOITIÉ ET MILIEU DU XIX[e] SIÈCLE.

Pour les premières années du XIX[e] siècle il faut renvoyer encore principalement à l'ouvrage de Wappäus, en ce qui concerne l'Allemagne, au fascicule de juillet 1879 de la statistique de l'empire. On ne considérera ici surtout que la seconde moitié du siècle, depuis 1841. Nous avons pour cette époque les matériaux relativement les plus sûrs et ils ont été bien utilisés dans le vol. XLIV de la *Reichsstatistik*. Quelques observations seulement sur les premières années du XIX[e] siècle.

Pour les Etats-Unis d'Amérique nous avons, s'appuyant — comme c'est naturellement nécessaire — en partie sur des nombres de pure conjecture, un essai d'évaluation de l'accroissement de la population blanche, abstraction faite des immigrations. D'après cet essai, le maximum aurait été au commencement de près de 3 0/0 (2,89 0/0).

Voir Tucker, *Progress of the United States*, etc., New-York, 1843. Wappäus notamment en a tiré d'excellentes déductions (I, 92 s., 122-127 ; cf. le même, dans Stein-Wappäus, *Handb. d. Geographie*, I, 192, 496 s.). Les taux moyens de cet accroissement dans les six décades, 1790-1850, auraient été, d'après ces travaux : 2,89, 2,83, 2,74, 2,64, 2,52, 2,27 0/0 par an, c'est-à-dire que 3 0/0 ne sont jamais atteints et qu'on a affaire aussi en

ce cas à une diminution continue de l'accroissement. En Australie, la moyenne annuelle de l'excédent des naissances a été 1887-90 d'environ 1,67 0/0 de la population.

En *Europe* on constate pour le XIXe siècle, dans les pays d'accroissement naturel rapide (germaniques) et lent (France), un accroissement particulièrement élevé dans les premiers temps qui ont suivi la période des guerres avec la France, de 1815 à 1820.

On se base évidemment avant tout sur les données des recensements, à propos desquels il faut compter avec la circonstance déjà maintes fois mise en relief de l'amélioration progressive des dénombrements, sans pouvoir se servir du contrôle de la statistique, en partie absente, en partie encore incomplète, du mouvement naturel de la population pour pouvoir évaluer en chiffres l'erreur probable de la statistique des recensements. Mais un fort accroissement, après cette période de guerres, qui plus tard dut redevenir plus lent, pour remonter ensuite de nouveau, surtout dans nos temps les plus modernes, en beaucoup de pays, la plupart sauf la France, quoique sans atteindre un taux aussi élevé que de 1815-1820 s., peut être considéré comme quelque chose de certain : c'est un phénomène vraisemblable *a priori* et qui concorde avec d'autres faits d'expérience analogues.

Quelques *exemples :* pour *empire allemand actuel*, le bureau de statistique de l'empire donne, en se fondant sur une évaluation soigneuse mais n'ayant pas toujours à sa disposition des matériaux complets ni corrects, les chiffres d'accroissement suivants (Cf. fascicule de juillet 1879, p. 63, données essentielles régulièrement dans le *Stat. Jahrbuch*, par exemple pour 1892, p. 2). Cf. tab. VII.

Mais ici les *migrations*, récemment les émigrations, se trouvent comprises dans chaque période et sont la cause d'oscillations sensibles. Dans le royaume de Prusse (avec son étendue actuelle) seulement l'accroissement aurait été (fasc. de juillet 1879, p. 43) d'abord de 1,67 (1816-19) et de 1,69 (1819-22) pour descendre de 1828-37) à 0,77, pour remonter ensuite de 1837-40 à 1,67, mais pour en rester ensuite à ce taux (minimum 1846-

49 0,42, 1852-55 0,43, maximum 1858-61 1,26, 1872-75 1,04 0/0 d'après une évaluation allant jusqu'à 1875).

TABLEAU VII. — **Augmentation de la population dans l'Empire allemand de 1816-90.**

Années	1000 habitants	Accroissement annuel p. 0/0	Années	1000 habitants	Accroissement annuel p. 0/0
1816	24,833	»	1855	36,114	0,40
1820	26,294	1,43	1860	37,747	0,88
1825	28,113	1,34	1865	39,656	0,99
1830	29,520	0,98	1870	40,818	0,58
1835	30,938	0,94	1875	42,729	0,91
1840	32,787	1,16	1880	45,236	1,14
1845	34,938	0,96	1885	46,858	0,70
1850	35,397	0,57	1890	49,428	1,07

En Bavière, l'augmentation est tombée de 0,96 en 1818-27, avec des oscillations mais presque invariablement, à 0,09 en 1846-49 (*ib.* p. 44). Pour la Saxe dont les données plus anciennes sont encore moins sûres, il y a presque toujours une augmentation de plus de 1 0/0, abstraction faite d'un chiffre trop élevé évidemment faux 1,64 de 1861-64. Pour toute la période 1816-75 (*ib.*, p. 63), l'accroissement est évalué pour les longues périodes en Allemagne ainsi qu'il suit : 1816-34 à 1,15, 1834-52 à 0,88, 1852-67 à 0,75, 1867-75 à 0,80 0/0. D'après les sections territoriales statistiques de la statistique de l'empire, l'augmentation (abstraction faite de Berlin et des Stadtstaaten) a atteint son apogée en 1814-34 : 2,22 0/0 dans le gouvernement de Gumbinnen, 1,84 dans la Province de Prusse (améliorations dans les évaluations?), 1834-52 1,73 dans le gouvernement de Marienwerder, 1,58 dans la province de Brandenburg (sans Berlin) et en Poméranie, 1852-67 1,85 dans le gouvernement d'Arnsberg, 1,75 dans celui de Dusseldorf, 1867-75 2,72 aussi à Arnsberg (*ib.* p. 64). Ici aussi influence des migrations, qui se dirigèrent plutôt dans les temps récents sur les contrées indus-

trielles de l'Ouest et qui, auparavant, avaient gagné les contrées agricoles de l'Est.

En *France* (*Ann. stat.*, 1888, p. 18) l'excédent des naissances aurait atteint, d'après la statistique du mouvement de la population, en 1816 0,84 0/0. Auparavant (depuis 1806) elle était déjà tombée une année à 0,38. Ce taux n'a jamais été atteint depuis. Avec des oscillations, mais en somme avec une tendance générale à baisser, il était déjà arrivé au-dessous de 0,5 avant 1848. En 1854-1855 (guerre de Crimée, disette) il y eut déjà par deux fois un excédent des décès, et par la suite l'accroissement n'est plus remonté à 0,5 (maximum 0,49 en 1862) ; pendant la guerre de 1870-71 le chiffre des décès l'emporta de nouveau (0,28 et 1,22 0/0); puis en 1872 le maximum de l'excédent des naissances fut atteint : 0,49 seulement ; 1874 0,48 ; depuis il a été presque toujours en baissant; tout récemment encore et même en temps de paix il y a eu aussi plus de décès que de naissances (1890-91, épidémies, influenza).

Le *ralentissement* des taux d'accroissement est donc visible ici et on l'a déjà fait remarquer, souvent mais nullement partout et constamment, et il a même, dans les pays germaniques, fait place récemment assez souvent à une augmentation assez persistante au milieu des oscillations annuelles. Mais le qualifier sans plus de « loi statistique » et le rattacher à l'augmentation de la densité de la population, qui doit *nécessairement* avoir cet effet, est chose digne de peu de créance, quoique ce ne soit pas une bien grande consolation pour la France (cf. ci-dessus et § 216).

D'après une évaluation de Hermann Wagner, alors rédacteur de la partie statistique de l'*Almanach* de Gotha, on a, pour le temps qui suit les guerres de la France jusqu'à 1860, les changements de population suivants dans les Etats européens les plus importants, d'après les recensements (*Goth. Jahrb.*, 1869, p. 99, formule correcte de l'évacuation *ib.*, p, VI). Ordre numérique d'après la grandeur de l'accroissement) Cf. tab. VIII, p. 285).

TABLEAU VIII. — **Accroissement (diminution) de la population dans les Etats européens 1821-65.**

Pays	Période principale		Accroissement évalué pour une période de 40 ans	D'où période de doublement	1		2		3		4		5	
	Années du XIXe siècle	$^0/_0$ de l'accroissem' annuel			Années	$^0/_0$	Années	$^0/_0$	Années	$^0/_0$	Années	$^0/_0$	Années	$^0/_0$
Anglet. et p. de Galles.	21-61	1,40	67,21	53,8	21-31	1,46	31-41	1,35	41-51	1,19	51-61	1,13	61-66	1,11
Royaume de Saxe. . .	34-64	1,24	63,80	56,1	»	»	34-40	1,14	40-52	1,28	52-61	1,40	61-64	1,34
Norvège	25-65	1,21	61,82	57,7	15-25	1,62	25-35	1,28	35-45	1,06	45-55	1,15	55-65	1,33
Prusse (1).	22-61	1,18	60,02	59,9	22-31	1,25	31-40	1,43	40-52	1,02	52-61	1,03	61-64	1,22
Danemark	40-60	1,14	57,19	61.3	»	»	»	»	40-45	0,98	45-55	0,98	55-60	1,31
Suède	25-65	0,99	48,46	70,3	15-25	1,17	25-35	0,88	35-45	0,92	45-55	0,93	55-55	1,23
Écosse.	21-61	0,96	46,76	72,3	21-31	1,22	31-41	1,07	41-51	0,23	61-61	0,57	61-66	0,59
Pays-Bas	29-59	0,77	35,45	90,4	»	»	29-39	0,91	39-49	0,67	49-59	0,74	59-67	1,09
Belgique. . . , . . .	46-66	0,55	24.48	126,7	»	»	»	»	»	»	49-56	0,42	56-66	0,66
France	21-61	0,47	20,82	157,6	21-31	0,67	31-41	0,50	41-51	0,44	54-61	0,28	61-66	0,31
Allemagne du sud (2) .	34-64	0,42	18.26	167,2	»	»	34-40	0,67	40-52	0,39	52-61	0,41	61-64	0,70
Irlande	21-61	—0,40	—17,29	»	21-36	1,33	31-41	0,51	31 91	—1,26	51-61	—1,26	61-66	—0,71

(1) Étendue de 1815.
(2) Bavière, Würtemberg, Baden, Hessen, Hohenzollern.

Pour les comparaisons et les conclusions à tirer de ce tableau il faut prendre évidemment bien des précautions. On ne peut encore une fois comparer ici les petits et les grands Etats d'une façon immédiate. Les chiffres ne sont pas d'égale valeur à cause de la différence de la qualité des recensements. Comme pour quelques Etats les périodes primitives, où l'accroissement était plus rapide, font défaut, leur augmentation moyenne dans la période principale est trop faible par rapport à celle des autres Etats (Saxe, Danemark, Pays-Bas, Belgique, surtout Allemagne du Sud). Enfin on se trouve depuis une époque récente dans quelques Etats (Grande-Bretagne, Irlande, Scandinavie, Allemagne du Sud, Prusse) en présence d'importantes émigrations, tout au moins périodiquement; on doit compter avec ce facteur, bien que peut-être, *à la longue*, il ne retarde pas essentiellement l'accroissement réel de l'ensemble de la population de tous les pays (§ 225 s.).

§ 216. Milieu et deuxième moitié du xixe siècle (*Suite*). — Pour la seconde moitié du xixe siècle on se trouve en présence d'un phénomène remarquable : la *reprise* déjà mentionnée, bien que s'accomplissant au milieu d'oscillations temporaires, *des taux d'accroissement*, surtout par l'*excédent des naissances*, en Europe, sous l'influence fort nette des mouvements de la vie économique et politique (§ 217) : et malgré *l'émigration des masses au-delà de l'Atlantique* qui monte fortement, quoiqu'elle soit sujette à des oscillations sensibles, *l'accroissement demeure en règle générale important* dans les pays et les territoires de première grandeur, si bien que *l'émigration n'absorbe qu'une partie de l'excédent des naissances*. L'Irlande seule, ainsi, bien entendu, que de petits territoires, font exception, sous l'influence contemporaine des migrations intérieures; en Prusse et en Allemagne on compte cependant déjà parmi ceux-ci des territoires de la grandeur de gouvernements et de provinces. Il y a aussi sur cet état de choses des influences économiques qui ressortent plus que jamais en Allemagne, notamment le développe-

ment de plus en plus rapide de l'industrie, des mines, des villes : c'est déjà non plus seulement la *transition* de la période « agricole » à la « période industrielle et mercantile », mais comme dans la Grande-Bretagne le développement plus indépendant et plus intensif de cette dernière. Outre l'Irlande, il n'y a que la France qui fasse figure à part dans les phénomènes du mouvement européen de la population.

Les données suivantes qui sont aussi d'une importance toute particulière pour les conclusions du chapitre suivant ont été disposées d'après les matériaux du vol. XLIV de la *Reichsstatistik* de façon à illustrer notre point de vue. Cet excellent travail du bureau de statistique de l'empire donne partout aussi les nombres relatifs nécessaires, sur lesquels nous avons à opérer. Pour une masse de questions et de points particuliers on y trouve encore d'autres matériaux, surtout pour l'Allemagne, en ce qui concerne les Etats, territoires et groupes particuliers. Pour ces renseignements c'est essentiellement à cet ouvrage qu'il faut se reporter. Voir pour le complément jusqu'à 1890 inclusivement les fascicules trimestriels de la *Reichsstatistik*, 1892, fasc. I, p. 18 et 5. Ici on ne fait ressortir le détail que pour donner des exemples de quelques faits importants, que pour mieux les illustrer et mieux les caractériser.

D'abord comme exemple de *deux pays extrêmement différents dans le mouvement de la population*, l'Allemagne et la France. Cf. tableau IX, p. 290.

Il ressort tout de suite du tab. IX que, en Allemagne, c'est la fréquence élevée des naissances qui provoque, contrairement a ce qui a lieu en France, le grand excédent des naissances et le fort accroissement de la population malgré l'émigration si considérable. La fréquence des naissances a été presque toujours de plus de 10, récemment de plus de 12 et même de plus de 13 0/00 plus élevée qu'en France ; la mortalité, qui, dans la dernière décade, a quelque peu diminué, surpasse celle de la France de 4 seulement et maintenant de 3 0/00. Le maximum de fréquence des naissances qui s'est produite en France dans la dernière période de 50 ans de 1840-90 est encore de

3 0/00 inférieur au minimum de la même fréquence en Allemagne. Il y a même une année, celle de la guerre de 1871 bien entendu, où la mortalité de la France, qui atteignit son maximum cette année-là, a été supérieure à celle de l'Allemagne. En Allemagne elle a été de 31,03 : mais les cas de mort pendant la guerre sur le territoire français ne semblent pas avoir été tous recueillis. Le deuxième maximum des décès en France n'a été que de 2,95 en 1870 l'année de la guerre, le troisième de 28,4 en 1854 l'année de la guerre et de la disette. En Allemagne le maximum des décès s'est produit d'abord en 1866 l'année de la guerre et du choléra, puis pour la deuxième fois en 1871 l'année de la guerre et en 1872 avec 31,03 et 30,62; pour la quatrième fois en 1848, l'année de la Révolution 30,46. Cette année avait subi le contre-coup de la disette de 1846-47. Mais l'excédent des naissances sur les décès est en Allemagne — même en cette année 1848 qui nous présente le maximum des décès — encore supérieur de 4,25 à celui de la France dans n'importe laquelle des 5 décades. Il n'y a que dans 11 années particulières des 50 années qui s'étendent de 1841-90 qu'il a été plus élevé en France, la plupart du temps de très peu de chose : de 6 dans la première période décennale 1841-50, de 3 dans la deuxième 1851-60, de 1 dans la troisième 1861-70, de 2 dans la quatrième 1871-80, et même après la guerre de 4,8 seulement en 1872 et de 4,0 en 1874, pas davantage en aucune année de la cinquième 1881-90. En Allemagne au contraire l'excédent des naissances a encore été plus élevé dans les dernières décades, et dans les derniers temps grâce à des circonstances tout à fait satisfaisantes : le moindre chiffre des naissances mais la décroissance de la mortalité. En France il y a même eu cinq ans, en ces cinquante années, comportant un excédent de décès : deux années en 1870 et 1871, années de la guerre (1,8 et 1,22 0/00) et dans les deux années 1854, 1855 de la guerre de Crimée et de la disette (2 et 0,9); mais même en pleine paix, en 1890, à cause de l'élévation du prix du blé (et aussi en 1891). En Allemagne, considérée comme un tout, jamais ce cas ne s'est produit dans ces 50 années et il n'a été que fort rarement observé dans certaines provinces de première grandeur (cf. ci-dessous). Malgré l'émigration considérable au delà de l'Atlantique, la population de l'Allemagne n'a jamais positivement décru en tout l'empire. En 1881 même, en

l'année de la plus grande émigration, où l'on constata une émigration en Amérique de 211.000 personnes, et il y en eut en réalité un peu plus, environ 5 0/00, cette émigration n'absorba pas même la moitié de l'excédent des naissances de 11,57 0/00 et ne dépassa le minimum d'excédent de naissances qu'en une seule année et de fort peu (4,25). Même après avoir enlevé cette très grande perte, résultant de l'émigration, il y eut encore en une année, en 1881, en Allemagne, un excédent d'environ 6,6 0/00, c'est-à-dire un chiffre égal à celui que présenta le maximum de l'excédent des naissances en France une seule fois en l'année 1845, qui reste absolument unique en France à ce point de vue (6,7 0/00). Le minimum de l'augmentation survenue en des années particulières (1,77 0/00 en 1853-55), après avoir soustrait l'excédent de l'émigration, a été encore aussi élevé que l'excédent des naissances qui a été constaté dans ces dernières années en France (1871-90) et que l'ensemble de l'accroissement de la population en France dans la dernière période décennale (1881-90).

Les chiffres fournis par la France amènent au résultat statistique important suivant : avec une fréquence de naissances qui s'élève seulement à 23–24 (y compris les mort-nés, sans lesquels elle ne s'élèverait qu'à environ 22-23) et étant donnée une *mortalité modérée*, la population ne *peut que conserver la stabilité de son nombre*. La moindre augmentation des cas de décès amène un regrès positif de la population (par exemple, en 1890 en France) et il en est de même pour toute diminution du nombre des naissances quand le chiffre de la mortalité reste stationnaire. Comme il est difficile de faire diminuer la mortalité d'une façon sensible surtout en peu de temps, et surtout d'une façon générale dans un grand pays, on ne peut obtenir un accroissement naturel de la population que par l'augmentation du chiffre des naissances donnant un excédent de naissances. La France est dans cette position. Son chiffre récent de naissances de 23-24 (y compris les mort-nés qui y sont évalués à environ 1-1,2 0/00) peut être considéré, étant donnée la mortalité peu élevée de la France, comme le *minimum* nécessaire pour maintenir le niveau du chiffre de la population tout au moins en moyenne. (La France a atteint un chiffre de naissances de 21,9 0/00 sans les mort-nés en 1890, chiffre que la mortalité

n'a que bien rarement atteint et qu'elle n'a dépassé que tout à fait exceptionnellement.)

Tableau IX. — Mouvement de la population en Allemagne et en France de 1841-90.

Pays	Sur 1000 de la population moyenne de l'année				
	Naissances y compris les mort-nés	Décès	Excédent des naissances	Perte de migration (+ gain)	Accroissement de la population
	1	2	3	4	5
Empire d'Allemagne.					
1841-50	37,6	28,2	9,4	1,7	7,7
1851-60	36,8	27,8	9,0	2,5	6,5
1861-70	38,8	28,4	10,3	2,2	8,1
1871-80	40,7	28,8	11,9	1,8	10,1
1881-90 (1)	38,2	26,5	11,3 12,1	4,3 1,4	7,0 10,7
Maximum (2)	42,6	32,2	14,5	c. 5,0	11,4
En	1876	1866	1876	1881	1876-80
Minimum (2)	33,5	24,8	4,25	c. 0,5	1,77
En	1855	1860	1848	1877	1853-55
France (3).					
1841-50	28,2	24,2	4,0	+ 0,4	4,4
1851-60	27,3	25,0	2,3	+ 0,1	2,4
1861-70	27,3	24,8	2,6	+ 0,2	2,8
1871-80	26,6	24,8	1,7	+ 0,3	2,0
1881-90	25,1	23,3	1,8	0,0	1,76
Maximum	29,2	85,9	6,7	»	»
En	1841	1871	1845	»	»
Minimum	23,0	21,9	—12,2	»	»
En	1890	1839	1871	»	»

(1) Dans les colonnes 3-5, première rangée pour 1881-85; 2e pour 1886-90.

(2) La perte de migration — ou le gain — ne peut être obtenue qu'indirectement par les recensements et par conséquent seulement pour les périodes qui se trouvent entre deux recensements et non pour une seule année. Les chiffres de la colonne 5 ne sont établis par conséquent que d'après l'émigration transatlantique dans les années en question.

(3) Sur le résultat du recensement de 1891, voir le rapport du Ministre de l'Intérieur au Président de la République, *Bulletin de statistique*, 1892, I, 40, s.

Les chiffres donnés ici pour la France et l'Allemagne sont naturellement le résultat final de toutes les différences nom-

breuses des données en question dans les diverses provinces. Nous ne pouvons dans cet ouvrage nous étendre davantage sur ce point, bien que ce soit le seul moyen de pénétrer dans le domaine de ces faits et que les matériaux en question nous donnent de quoi tirer bien des conclusions. Nous ne ferons ressortir maintenant que quelques nombres *maxima* et *minima* de divisions territoriales particulières de l'Allemagne en ce qui concerne les *maxima* et *minima* moyens qui se sont produits en une division territoriale quelconque de première grandeur (provinces prussiennes, groupes territoriaux de la *Reichsstatistik*) dans une des cinq périodes décennales et dans une seule année de la moitié de siècle de 1841-90 sur 1000 personnes de la population annuelle moyenne. Cf. tab. X.

Les variations, même entre les maxima et les minima décennaux et plus encore entre les annuels, sont cependant assez considérables comme on le voit. Les territoires en partie slaves de l'Est ont les maxima de naissances, mais aussi les maxima de mortalité les plus élevés et en somme aussi les maxima d'oscillations dans le bilan des naissances et des décès. D'ailleurs il y a encore des domaines particuliers de première grandeur qui ont eu dans des années particulières un excédent de cas de décès ou tout au plus un tout petit excédent de naissances : tel a été le cas pour la Prusse orientale qui, en 1852, a accusé un déficit de 0,21 ; pour la Prusse occidentale qui a accusé pour la même année un déficit de 0,08 ; pour Berlin en 1849, déficit de 0.85 (en 1871, par suite de circonstances particulières, hôpitaux de la presse, prisonniers de guerre, 3,39) ; en 1855, en Silésie déficit de 2,41 ; 1854 et 1855 (guerre de Crimée, disette), en Alsace-Lorraine, de 0.90 et 3.35 (1871 de 2,34) 0/00. L'analyse plus précise montre surtout très clairement les conditions provinciales, étroitement liées à la race et aux mœurs, du mouvement naturel en ce qui concerne les naissances, les décès, l'excédent, comme cela ressort entr'autres des nombres similaires des territoires voisins (ainsi cela est particulièrement frappant dans tout le domaine principal de la race de la Basse-Saxe et d'une façon analogue dans l'Etat de l'Allemagne du Nord). La supériorité de la fréquence des naissances en Allemagne, même pour chacune des portions de territoire de première grandeur par rapport à celle de la France ressort également du tableau X.

Le maximum décennal même de l'Alsace-Lorraine, le plus bas de l'Allemagne, est encore supérieur à la moyenne de la fréquence des naissances de la France, tout au moins depuis 1851 ; et de même le minimum annuel de la fréquence des naissances en Alsace-Lorraine est peu inférieur au maximum annuel de la la France qu'on trouve tout au début de la période en 1841.

Tableau X. — **Maxima et minima du mouvement naturel de la population en Allemagne d'après les divisions territoriales.**

Désignation	Pour 1000 de la population annuelle moyenne		
	Fréquence des naissances y compris les mort-nés	Fréquence de la mortalité y compris les mort-nés	Excès des naissances (— déficit)
Maximum décennal . .	46,22	36,14	16,3
Territoire	Pr. Posen	Prusse Occid.	Pr. Posen
Années	1871-1880	1851-60	1881-90
Maximum annuel. . .	52,65	52,89	23,77
Territoire	Prov. P. Orient.	Pr. Posen	Prusse Orient.
Années	1849	1852	1849
Minimum décennal . .	30,89	21,71	4,23
Territoire	Als.-Lorraine	Schlesw.-Holst.	Bav. mérid.
Années	1851-1860	1851-1880	1851-1860
Minimum annuel. . .	27,45	19,65	— 7,08
Territoire	Als.-Lorraine	Schlesw.-Holst.	Pr. Posen
Années	1855	1856	1852

Une comparaison entre l'excédent des naissances et les gains et pertes par les migrations ressort encore du tab. XI pour une série plus considérable des pays européens grands et moyens. Dans le monde germanique, à condition bien entendu que les chiffres seront de bon aloi dans le monde slavo-russe, les excès de la naissance sont la plupart du temps supérieurs à 1 0/0 par an ; dans les derniers temps, cet excédent s'est accru presque partout jusqu'à 1,4 0/0. En Autriche, avec son mélange de populations, ils sont moindres et plus variables. De même en Italie où ils atteignent dans les temps tout récents un chif-

fre excédant de naissances se rapprochant des chiffres de l'Allemagne. La Belgique, l'Irlande, la Suisse sont quelque peu en arrière, se rapprochent de la France, mais cependant aussi de l'Irlande, dont la statistique est d'ailleurs incomplète, et dépassent même dans ces derniers temps de beaucoup la France qui est aussi distancée considérablement par le pays roman d'Espagne, si les quelques rares chiffres que nous avons pour celle-ci méritent créance et peuvent permettre des comparaisons. La *France* est donc le seul pays qui montre un petit gain de migration d'une façon durable, du moins jusqu'à 1880, par l'excédent d'immigration. Mais ce gain ne mérite pas la moindre considération comparé à l'accroissement de population si important que continuent à voir les pays de l'émigration en masses, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Scandinavie, grâce à leur excédent élevé des naissances. On voit combien les pays *germaniques* surtout sont mis à même, par *leurs chiffres extraordinairement élevés* de naissances, de céder d'énormes masses de population au Nouveau-Monde et de le gagner ainsi définitivement à la famille des peuples germaniques, sans même subir pour cela une grande perte dans l'accroissement de leur population. On peut en dire autant, dans une certaine mesure, pour le monde roman, comme le montre l'exemple de l'Italie depuis une époque récente. L'excédent de la Russie, s'il correspond réellement aux chiffres donnés par la statistique, lui permet de répandre sa population dans les domaines étendus de son empire en Europe et en Asie, et c'est la conséqence qui semble en résulter jusqu'à un certain degré.

La différence essentielle des conditions de la population entre ce pays kelto-germanique aux émigrations de masses et les pays germaniques de l'Italie consiste en ce que, malgré un excédent de naissances qui n'est pas tout à fait à dédaigner, il continue toujours à voir décroître sa population, comme depuis 1840, par suite de cette émigration (non seulement d'ailleurs en Amérique, mais aussi en Grande-Bretagne).

TABLEAU XI. — **Excédent des naissances et perte de migration dans les pays d'Europe.**

Pays	Pour 1 000 de la population moyenne annuellement									
	Excédent des naissances					Perte (+ gain) par les migrations				
	1841 à 1850	1851 à 1860	1861 à 1870	1871 à 1880	1881 à 1890 (3)	1841 à 1850	1851 à 1860	1861 à 1870	1871 à 1880	1881 à 1890
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Allemagne	9,4	9,0	10,3	11,9	11,4	1,7	2,5	2,2	1,8	2,9
Autriche occident.	6,1	6,9	6,6	7,5	7,2	0,6	0	1,0	0,5	»
Galicie, Bukowine	1,9	4,2	11,0	7,5	10,1	0,1	+3,0	0,1	+0,3	»
Hongrie	»	»	»	2,3	7,3	»	»	»	1,5	»
France (1)	4,0	2,3	2,6	1,7	2,3	+0,4	+0,1	+0,2	+0,3	0,0
Gr.-Bretagne (2)	10,2	11,9	12,7	14,1	13,9	+2,0	0,7	0,8	0,9	»
Irlande	»	»	9,7	8,2	6,0	»	»	16,7	12,6	»
Italie	»	»	7,3	7,0	10,2	»	»	0,5	1,3	»
Espagne	»	»	9,2	»	»	»	»	3,7	»	»
Russie	»	»	12,0	13,7	13,6	»	»	0,6	+0,5	»
Suisse	»	»	»	7,3	7,3	»	»	»	0,8	»
Belgique	6,1	7,8	8,5	9,8	10,0	+1,2	1,5	1,1	0,6	»
Pays-Bas	6,9	7,7	10,4	12,1	13,2	0,2	0,6	2,0	0,4	»
Danemark	10,1	11,9	10,9	12,0	13,8	0,4	+0,8	0,8	2,2	»
Suède	10,5	11,1	11,1	12,3	12,1	0,1	0,7	3,7	3,2	»
Norvège	12,5	15,9	12,9	13,9	13,9	0,9	1,9	5,1	4,0	»
Finlande	12,0	7,2	7,4	8,0	7,1	+0,4	0,7	0,9	+0,6	»

(1) Toujours sans l'Alsace-Lorraine. Jusqu'à 1860 sans, depuis 1861 avec Nice et la Savoie.

(2) Jusqu'à 1860 seulement l'Angleterre et le pays de Galles, depuis 1861 aussi avec l'Ecosse.

(3) Pour l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Italie pour 1881-90, pour les autres la plupart du temps pour 1881-1885 ou 1886.

Enfin nous avons donc à considérer naturellement et justement pour les côtés économico-politiques de la question de la population, les chiffres *absolus* des naissances et des décès, de l'excédent des unes ou des autres, de la perte et du gain par migration, et du mouvement du chiffre de la population et par conséquent, sur un domaine donné, de la densité de la dite population.

Je réserve ce dernier point pour plus tard, § 229 s., et je renvoie pour les autres chiffres aux ouvrages de statistique déjà cités. Je me borne à donner dans le tab. XII quelques chiffres absolus de l'excédent des naissances (ou du déficit) pour cinq pays principaux et dans le tab. XIII la transformation de la population à laquelle sont enfin arrivés ces pays et quelques autres pays de l'Europe, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique et d'Australie, le tout d'après des recensements (ou des évaluations).

TABLEAU XII. — **Excédent absolu des naissances dans cinq pays d'Europe.**

Années	Excès des naissances (—déficit) pour 1000 têtes (chiff. absolus) en moyenne annuelle				
	Allemagne	France	Gr.-Bret.[1]	Autr. occ.	Italie[4]
1841-50	320	134	172	77	»
1851-60	326	79	226	91	»
1861-70	408	94	312	93	183
1871-80	511	64	386	113	192
1881-90	551	67	405	115 (3)	317
Maximum	627	223	441 (2)	150	381
Année	1876	1845	1877	1876	1889
Minimum	147	— 445	283 (2)	— 75	61
Année	1855	1881	1864	1855	1867

(1) Jusqu'à 1860 Angleterre et Galles seulement, plus tard Ecosse en plus.
(2) Depuis 1861.
(3) Seulement en 1881-86.
(4) Depuis 1863, pour 1863-71 et 1872-1880, 1881-90.

Tableau XIII. — Chiffre absolu de la population de quelques pays au XIX[e] siècle *(en milliers).*

Allemagne (1)	
1816	24,833 = 1000
1840	32,787 = 1323
1870	40,818 = 1644
1890	49,428 = 1990
Accroissement 1816 90	24,595

France (2)	
1816	27,769 = 1000
1841	32,721 = 1178
1870	36,765 = 1324
1891	38,843 = 1381
Accroissement 1816-91	10,574
Sans Nice ni la Savoie	9,684 = 1349

Grande-Bretagne (3)	
1801	10,501
1821	14,092 = 1000
1841	17,534 = 1244
1871	26,072 = 1850.
1880	33,090 = 2348
Accroissement 1821-91	18,998

Autriche, sans Hongrie (4)	
1818	13,380 = 1000
1840	16,575 = 1239
1869	20,218 = 1510
1890	23,710 = 1772
Accroissement 1818-90	10,330

Italie	
»	» »
»	» »
1871	26,801 = 1000
1890	30,158 = 1125
Accroissement 1871-90.	3,357

Russie d'Europe (5)	
»	» »
»	» »
1870	65,705 = 1000
1886	85,200 = 1297
Accroissement 1870-86	19,495

Suisse	
»	» »
1860	2,507 = 1000
1870	2,669 = 1064
1888	2,933 = 1170
Accroissement 1860-88	426

Pays-Bas	
1829	2,613 = 1000
1839	2,860 = 1094
1869	3,580 = 1370
1889	4,511 = 1726
Accroissement 1829-89	1,898

Belgique	
»	» »
1846	4,337 = 1000
1871	5,020 = 1157
1890	6,147 = 1417
Accroissement 1846-90	1,810

Danemark		Suède		Norvège	
»	» »	1815	2,645 = 1000	1815	885 = 1000
1840	1,283 = 1000	1840	3,139 = 1273	1840	1,264 = 1407
1870	1,785 = 1391	1870	4,169 = 1691	1870	1,740 = 1866
1890	2,172 = 1849	1890	4,785 = 1951	1890	1,989 = 2259
Accroissement 1840-90 .	889	Accroissement 1815-90 .	2,320	Accroissement 1815-90 .	1,104

Irlande (6)		États-Unis d'Amérique		Australie anglaise	
1801	5,216	1790	3,930	»	» »
1821	6,802 = 1000	1820	9,638 = 1000	»	» »
1841	8,195 = 1205	1840	17,069 = 1771	»	» »
1851	6,572 = 966	1870	38,926 = 4039	1863	1,331 = 1000
1861	5,799 = 852	1890	62,981 = 6533	1871	1,922 = 1307
1871	5,412 = 797	Accroissement 1820-90 .	51,343	1891	4,523 = 3398
1891	4,706 = 692			Accroissement 1863-91 .	3,192
Diminution 1821-91 . .	2,096				

(1) Territoire de l'Empire allemand, tel qu'il est actuellement, compté depuis le commencement. Chiffres d'après la *Reichsstatistik*.

(2) Sans l'Alsace-Lorraine (1816, 1281000, 1871, 1550000) aussi avant 1870 et jusqu'à 1861 sans, depuis lors avec la Savoie et Nice. De là un accroissement de 730000 têtes au commencement qu'il faudrait soustraire avec leur accroissement postérieur en 1870 et 1891 pour les comparaisons. Pour 1816 et 1870 (commencement de 1871) évaluation ; pour 1841 et 1891 recensement. En mai 1872, le recensement ne donnait que 36103000.

(3) Angleterre, P. de Galles, Ecosse sans les îles de la Manche. Données de recensements.

(4) Avec la Galicie et la Bukowine. Population civile seulement. Cf. *osterr Jahrb.* 1890, p. 1.

(5) Chiffres de la population incertains. Ici sans la Pologne ni la Finlande.

(6) Le premier recensement passant pour assez sûr est celui de 1821. Petites variations suivant que l'on compte ou non la population militaire (20-30000 ci-inclus).

(7) Population réelle de recensement sur le territoire ancien de l'Union qui s'est évidemment de beaucoup accrue au XIXe siècle, mais cependant en général dans des domaines en premier lieu très peu peuplés.

Les nombres primitifs du tab. XIII ne sont pas si sûrs que les postérieurs et n'ont pas autant de valeur en eux-mêmes, mais on peut cependant les utiliser, sauf cette réserve, pour les comparaisons. Il n'y a malheureusement pas pour tous les pays de la première moitié du XIX[e] siècle des nombres aussi certains.

§ 217. Résultats relatifs a l'accroissement de la population. — Les chiffres ci-dessus exposés dans les deux derniers tableaux XII et XIII et dans plusieurs de ceux qui précèdent montrent clairement deux choses pour les *côtés économiques de la population.* D'abord ce qui en ressort pour le problème de la *répartition* c'est l'importance qu'un accroissement élevé de la population, ayant pour base un grand excédent de naissances, a comme *coefficient économique de charge*, par suite du coût pour élever les générations d'enfants : ainsi l'Allemagne comparée à la France. En outre, il en ressort que l'accroissement de la population, ainsi atteint, est important aussi, surtout si la répartition des classes d'âge, la répartition entre les années « productives » et « improductives » tout au moins, ne devient pas plus défavorable, également d'une façon absolue *pour le problème de la production*, augmentation du facteur « travail », capacité de travail (quoique pas toujours au même degré à cause de la différence de la répartition des sexes). Et de même pour le problème *politique* et *militaire*, qui est également lié à la question de la population, cela signifie augmentation du facteur *puissance*, force de défense.

A ce point de vue encore les comparaisons entre l'Allemagne et la France, l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud, la Prusse et l'Autriche sont également instructives. Le point de départ des événements politiques de 1866 et de 1870-71, est aussi lié à ce mouvement de la population, malgré l'influence encore plus considérable que d'autres facteurs, et parmi ceux-ci tant de choses impondérables, ont pu exercer. Et la décadence de l'influence de la France dans la grande politique universelle, la politique des questions de puissance, qui entraîne à son tour

tant d'autres conséquences, est elle-même une suite de la diminution de la population de la France tombée de 1/7 qu'elle était par rapport à la population européenne en 1815 à moins de 1/9 actuellement. De plus, les Germains gagnaient, occupaient et peuplaient les territoires les plus importants en dehors de l'Europe, tandis que les Français ont là aussi plutôt diminué qu'augmenté. Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France ne changerait rien d'essentiel à ces faits. La perte de cette province pour la France est tout au moins une conséquence de ces mouvements de population.

C'est évidemment le côté brillant du mouvement de la population en Allemagne, comme c'en est le côté trouble en France. Le côté favorable et défavorable consiste, dans les deux cas, dans l'influence que l'augmentation de la population exerce par l'excédent des naissances sur les charges des adultes, sur la concurrence vitale de plus en plus forte que les hommes se font et sur les rapports de l'accroissement du patrimoine et de la répartition.

L'émigration et d'autre part l'élargissement du marché extérieur pour la vente des produits, même quand un pays se trouve en un état naturel défavorable (Scandinavie), l'élargissement direct du marché intérieur par les associations douanières, l'acquisition de colonies, la conquête d'un territoire idoine, tout cela devient compréhensible, du moins dans les conditions juridiques et commerciales actuelles, et même nécessaire à un certain point de vue, pour un accroissement de population naturel, tel que celui présenté par les peuples germaniques — et c'est ce qui ressort clairement aussi des nombres que l'on a considérés. Les grands centres de culture du Nouveau-Monde montrent dans leur augmentation rapide de la population, par l'immigration de l'Europe, les effets de l'accroissement de population européen et surtout germanique. Mais on voit aussi avec quelle rapidité ces nouveaux territoires jusqu'alors pauvres en habitants se remplissent par suite de la grande augmentation

naturelle, tant de leur ancienne population que de la nouvelle population d'immigration et par conséquent comment ils commencent à se rapprocher peu à peu, quoique dès l'abord en quelques-unes de leurs parties seulement, de l'état de la population du Vieux-Monde; c'est ce qui apparaît de plus en plus clairement dans le territoire de l'Amérique du Nord, à l'est et au centre (§ 234). C'est ainsi que le problème national de la population s'élargit en un problème international, que le problème européen, et surtout de l'Europe occidentale et centrale, se change en un problème qui comprend la partie principale du Nouveau-Monde. Mais on voit dès maintenant que l'émigration et la participation au commerce universel ne peuvent être que des remèdes *temporaires* contre les conséquences d'une augmentation naturelle rapide de la population.

II. — § 218. Les variations dans le mouvement naturel de la population, leurs conditions, leurs causes.

A. — Généralités et théorie.

Dans ce qui précède on a souvent touché à des différences de temps et de lieu dans le mouvement naturel de la population produit par les naissances et les décès et par conséquent dans l'état de la population. Des différences temporaires ont apparu pour des espaces de temps très limités, dans les années, et pour des espaces plus longs, dans les périodes d'années (1). Il y a également des différences locales dans la statistique des

(1) Même pendant l'année il y a pour les différentes saisons, les différents mois, des différences tout à fait caractéristiques pour les conceptions et les naissances et pour les décès. On ne peut entrer ici dans le détail de cette question malgré l'étroit rapport qu'il y a entre les conceptions et les côtés physiologiques et psychologiques du problème de la population, et l'intérêt qu'elle présente pour les côtés économico-politiques de ce problème. Cf. entre autres dans le vol. XLIV de la statistique de l'Empire, les recherches sur le « mouvement de la population pour chaque mois ». *Introd.*, p. 75, s. et tab., p. 187, s.

divers peuples et des divers pays ainsi que dans celle des divisions territoriales. Ces différences remontent à des influences, à des rapports de cause à effet, à des rapports d'interdépendance, qui en partie apparaissent à première vue et qui en partie ressortent d'une recherche des circonstances temporaires et locales et des différences de celles-ci. C'est encore le cas d'employer la *comparaison* et par elle les méthodes des recherches expérimentales (§ 80 s.).

Ce n'est pas le temps et l'espace (lieu) pris en eux-mêmes, mais ce sont les causes et les conditions du mouvement naturel de la population, changeant suivant les temps et les lieux, qui peuvent seules expliquer les différences de ce mouvement. C'est justement en quoi consiste la tâche de la statistique comparée de la population : suivre ces causes et ces conditions de temps et de lieu, fixer leur influence directe et indirecte, la mesurer autant que possible, pénétrer ainsi les rapports d'interdépendance des phénomènes de la population et les comprendre. Les améliorations de la technique de la statistique ont sensiblement facilité cette tâche. Il ne s'agit pour nous que de mettre en relief quelques-uns des résultats des comparaisons de la statistique, d'en tirer et en même temps de motiver quelques conclusions se rattachant à notre but : l'intelligence des côtés économiques du problème de la population.

Les phénomènes particuliers dignes d'attirer notre attention pour l'économie sociale et relatifs à la fréquence naturelle de la population doivent être divisés, tels qu'ils ressortent de la statistique, en *deux groupes*, selon leur tendance d'influence ou leur influence réelle sur la transformation de l'état ou de la composition de la population. Le premier groupe embrasse les faits favorables, le second, les faits défavorables à l'accroissement de la population. Au premier appartiennent la multiplication des mariages, en tant qu'institution la plus importante de la fécondité des rapports sexuels pour la reproduction dans notre état social ; l'abaissement de l'âge matrimonial ; l'élévation du nombre des mariages stables, surtout de ceux d'époux à l'âge

ou les rapports sexuels légitimes sont favorables à la procréation et qui la considèrent comme une fin ; l'accroissement des naissances, même des naissances illégitimes (considéré en soi simplement du point de vue populationniste et non du point de vue social et moral) ; enfin la diminution des décès et, ce qui touche en même temps à la composition de la population, surtout la diminution des décès à l'âge économiquement productif. Dans le second groupe rentrent les phénomènes directement contraires : en particulier la diminution des mariages, des mariages stables, des naissances ; l'élévation de l'âge des gens contractant mariage ; l'augmentation de la mortalité. Toutes les circonstances qui agissent sur les phénomènes du premier groupe dans la direction indiquée peuvent être considérés comme *accélérant* l'accroissement de la population ; les circonstances qui, au contraire, agissent sur les phénomènes du second groupe, peuvent être considérés comme *empêchant* ou *entravant* l'accroissement de la population.

La recherche des variations *temporaires* et *locales* dans la statistique des mariages, naissances, décès, mariages stables, de l'âge des nouveaux mariés, des décès est justement le moyen de trouver ces circonstances accélératrices ou gênantes. Les dernières apparaissent ici comme des *conditions* qui agissent sur les facteurs physiques et psychiques qui jouent un rôle dans le mouvement de la population comme moyens d'*accélération* ou d'*entrave :* et elles déterminent par conséquent, d'abord au moyen de ces facteurs, par conséquent indirectement, la marche du mouvement de la population, les variations dans le nombre et la composition de la population. Ces circonstances aident à ou empêchent de conclure les mariages, de soutenir la famille, les enfants, et ont pour effet d'augmenter ou de diminuer l'efficacité des attraits psychologiques et physiques qui

poussent au mariage, à la vie de famille, aux rapports sexuels et à la procréation d'enfants, tant dans le mariage qu'en dehors de lui, parce que les suspicions psychiques s'abaissent ou s'élèvent plus ou moins vis-à-vis de ces attraits. Mais ces circonstances aident à et empêchent aussi de pourvoir à la subsistance de la vie et de la ménager et ont pour effet de surmonter plus ou moins facilement, avec plus ou moins de succès, les dangers qui menacent la vie. On a donc ici encore affaire à une structure compliquée de facteurs physico-psychiques dans le mouvement de la population. Sa forme et son activité déterminent le mouvement naturel réel de la population, comme on le voit dans les naissances et les décès. Les changements et les différences des chiffres de la statistique ne renvoient d'abord qu'aux circonstances extérieures agissant comme conditions. Seules, l'analyse de ces dernières et la réduction de leur influence aux facteurs psychiques et physiques qui agissent directement permettent de découvrir d'une façon satisfaisante les rapports de dépendance qui y règnent et qui les font comprendre.

La théorie de Malthus sur les obstacles (checks) préventifs de l'augmentation de la population, c'est-à-dire pour se servir d'une autre expression, sur ceux qui ont une influence essentiellement psychologique, et des obstacles répressifs, c'est-à-dire ceux qui ont une influence essentiellement physiologique, correspond à ce qui est exposé ci-dessus. Elle doit cependant être élargie en une théorie des moyens de prévention et d'accélération. Il est évident qu'elle contient implicitement une théorie de ces derniers et on le voit par bien des déductions de Malthus et de ses disciples ; mais cette partie de la théorie doit ressortir aussi nettement que l'autre partie de la théorie des *checks*. En outre il faut mettre davantage en relief et analyser plus profondément dans toute la théorie des moyens d'accélération et d'entrave les mobiles *psychologiques*, qui jouent leur rôle justement en cet endroit. Ce qu'on a dit en général de la théorie de la population s'applique également à cette dernière théorie :

le problème ou les deux problèmes en question, qui sont contenus dans les influences des moyens d'accélération et d'entrave, représentent non seulement des problèmes physiologiques, mais encore des problèmes psychologiques. Pour les questions de l'influence des conditions sociales, économiques, des organisations correspondantes, des différences de bien-être et d'éducation, par conséquent de la structure économico-sociale des classes sur le mouvement naturel de la population, c'est d'une importance considérable. Et ce ne l'est pas moins pour le problème de la population dans une organisation socialiste de production et de répartition des biens économiques.

B. — § 219. Les moyens d'accélération et d'empêchement de l'accroissement naturel de la population. — La statistique montre surtout dans les différences et les variations temporaires et locales, durables et changeantes des phénomènes, qui ont trait au mouvement naturel de la population, que les influences qui s'exercent ici sont celles qui sont assez puissantes pour se faire valoir, dans la masse des cas, dans les « grands » et les « plus grands » nombres. On peut alors tirer de la statistique les influences d'accélération et d'entrave, qui sont décisives pour chaque augmentation de population. Les observations faites nous autorisent à parler, même pour les peuples civilisés, d'une tendance à l'*accroissement de la population*, tout au moins d'une tendance à fournir par les naissances de quoi remplacer les décès et à *maintenir* ainsi du moins en une certaine mesure l'*état de la population*. Cette tendance se manifeste chez les différents peuples d'une façon provisoire et durable et aussi pour un même peuple temporairement et localement avec des degrés différents et variables. Il est impossible de méconnaître là certaines particularités nationales. Ces particularités, produit de toute la nature et de toute l'histoire de ce peuple, conditionnent et déterminent les différences durables et, partant, en une certaine mesure constantes, de toutes les

variations qui se produisent dans le mouvement naturel de la population et font d'un chiffre *moyen* déterminé de mariages, de naissances, de décès et partant d'une forme déterminée de l'état de la population et de la direction de cette forme *une quantité jusqu'à un certain point strictement donnée*. Mais à côté de cela, les influences *provisoirement accélératrices* ou *gênantes* se montrent clairement partout, quoiqu'en une mesure variable et diverse. L'Allemagne — surtout l'Allemagne du Nord (Prusse) — et la France, par exemple, avec les différences considérables et constatées tout au moins pour de longues périodes du mouvement naturel de leur population, le montrent bien. Elles démontrent, d'accord avec de nombreux autres exemples tirés des divers pays et des divers temps que, en effet, ces influences susdites ont aussi leur importance pour les peuples civilisés et qu'elles sont en quelque sorte universelles dans l'humanité ; on doit donc compter au moins avec elles.

Une conception pessimiste de la vie, la négation de sa nécessité, la volonté de ne plus appeler tout au moins de nouvelles créatures « à la malheureuse existence de ce monde », et autres conceptions analogues telles qu'on les trouve çà et là chez quelques esprits modernes, la réprobation religieuse et morale des rapports sexuels, même pour les époux, devraient, comme peut-être cela eut lieu à l'aurore des temps chrétiens, se généraliser beaucoup avant que l'influence de ces idées pût se manifester clairement dans le mouvement de la population. Ou bien encore les rapports sexuels préventifs recommandés aujourd'hui çà et là devraient devenir une maxime et une pratique générale et durable, pour exercer une influence nette sur le mouvement de la population. Les chiffres peu élevés des naissances, comme c'est le cas pour la France, indiquent que le danger est là. Mais la statistique des mariages et des naissances en France prouve cependant que même en ce pays la population est soumise de temps à autre aux mêmes influences

variables d'accélération et d'entrave que dans les autres pays, quoique en somme à un degré moindre.

L'observation statistique montre donc que des conditions économiques et sociales *favorables* et notamment *devenant plus favorables* encore, venant à la suite de conditions défavorables, exercent régulièrement une influence *accélératrice* sur le mouvement de la population et que, *vice-versa*, des conditions économiques et sociales, *défavorables* et devenant *plus défavorables*, exercent l'influence *accélératrice* opposée. Dans le premier cas, les mariages se multiplient, surtout les mariages entre personnes restées célibataires jusque-là et entre jeunes gens; l'âge du mariage s'abaisse, le nombre des naissances légitimes et illégitimes s'élève; celui des décès diminue, même dans les âges ayant régulièrement une mortalité plus considérable; le nombre des personnes mariées s'élève un peu dans la population, surtout relativement parmi les adultes, et même en général dans toute la population, au moins tant que la rapide augmentation des naissances ne provoque pas de déplacements dans les pourcentages. Dans le second cas, ce sont les mouvements contraires qui se produisent. Il en résulte dans le premier cas une augmentation naturelle de la population plus rapide et plus élevée, dans le second cas une augmentation plus lente et plus faible, parfois un état stationnaire ou même une diminution de la population.

Tous ces phénomènes sont le résultat d'influences psychiques et physiques générales sur les masses humaines. C'est la grande masse de la population qui est influencée ici. L'état favorable ou défavorable des conditions générales économiques et sociales se fait sentir pour elles immédiatement et médiatement, au point de vue physique, dans le genre de vie, dans l'état sanitaire par exemple, au point de vue psychologique, dans

la conception heureuse ou triste de la vie. Les membres de la société qui ne sont pas ou ne sont que peu touchés dans leur condition personnelle, économique et sociale, par l'état des conditions générales, sont également peu soumis bien entendu aux influences en question; il y a cependant certaines influences psychiques, par exemple, celles de maux communs, pénibles (épidémies, guerre), qui se manifestent aussi chez eux et qui amènent dans ces cercles aussi la diminution des mariages et des naissances. Si la statistique du mouvement de la population reflète clairement l'influence de l'état favorable ou défavorable de la situation générale, il en résulte que, même pour la plus grande partie de la population, la condition personnelle de l'individu est réellement déterminée par cette condition générale ou considérée comme telle. Les variations dans le chiffre de ces phénomènes qui, comme les mariages, la procréation des enfants, sont sous l'influence directe de la volonté humaine et des actions et des abstentions des hommes, montrent ainsi que la population dans sa masse est dirigée en ce qui a trait à ces phénomènes par la *considération* des conséquences et de sa propre responsabilité dans ces conséquences; que la « raison » influe sur l'instinct sexuel, bien qu'elle ne lui commande pas exclusivement : point important pour l'appréciation de l'importance de l'organisation sociale et économique dans la question de la population. Mais l'instinct sexuel conserve encore une grande puissance ici; c'est ce qui ressort fort clairement du fait suivant : à chaque diminution des mariages déterminée par ces considérations, à chaque diminution des naissances succède, dès que disparaissent ou se relâchent les circonstances défavorables qui ont agi psychologiquement comme moyens d'entraves, une rapide élévation des mariages et des naissances, la population semble en quelque sorte vouloir rattraper le temps perdu. Il

arrive assez souvent par conséquent qu'un minimum de mariages et de naissances est suivi d'un maximum de ces deux séries de phénomènes ; il arrive aussi de même — comme il est facile de le comprendre par suite d'autres raisons, physiologiques aussi — et surtout parce que les éléments plus faibles sont l'objet d'une élimination considérable quand les circonstances sont défavorables — qu'un minimum succède à un maximum des décès.

La grandeur des variations, des extrêmes servent de gradimètre : pour mesurer la différence réelle ou la différence acceptée psychologiquement entre l'état favorable et l'état défavorable de la situation générale ; pour mesurer la dépendance de la situation personnelle des individus par rapport à la situation générale ; pour mesurer le degré de légèreté, d'imprévoyance, auquel une population se laisse aller dans un état général favorable et dans un état personnel momentanément amélioré par la situation générale ; pour mesurer le degré de prévoyance dont elle fait preuve pour échapper à cette influence ou tout au moins pour ne pas s'y abandonner inconsidérément et sans réflection. Dans un état favorable, le chiffre des mariages et des naissances ne doit ni trop fortement ni trop vite, dépasser la moyenne ; dans un état défavorable il ne doit pas trop descendre au-dessous, alors que les cas de décès montent énormément : voilà ce qu'on peut regarder comme le plus souhaitable. On peut considérer comme un signe de prévoyance raisonnable la diminution des mariages et des naissances dans les circonstances défavorables. Il est indéniable que la France montre en tous ces points un tableau bien supérieur à celui de l'Allemagne et de l'Orient slave, et surtout que quelques provinces allemandes ayant une moyenne élevée de naissances.

Les conditions économiques se font sentir ici de deux

façons comme moyens d'accélération et d'entrave, influences qui se différencient à leur tour d'après le degré de développement de toute l'économie nationale, d'après les professions essentielles qui prédominent dans la population. Il y a d'abord à considérer les conditions de la *production*, puis celles de la *consommation* et enfin celles de la *distribution*.

En ce qui concerne les premières, les conditions décisives sont, pour la population rurale à économie autonome (paysans, fermiers, possesseurs de grands domaines), les moissons et les prix de vente et ce sont, pour la population des entrepreneurs *industriels*, les conjonctures et les prix de vente, pour les deux les frais de production, les salaires, les prix des produits reçus et fabriqués, etc. ; et pour la *population ouvrière* la régularité du travail et l'élévation des salaires. Pour la consommation, ce qu'il y a avant tout à considérer, ce sont les *prix* des moyens d'existence et particulièrement de subsistance, surtout des moyens essentiels comme le blé et le pain pour la population qui doit *acheter* ces articles, et notamment pour la population ouvrière des villes, pour la population des ouvriers de l'industrie qui reçoit un salaire en argent. Il est clair que la prédominance de l'économie naturelle ou de l'économie monétaire, de l'état agricole ou industrielle du pays, et par conséquent aussi la répartition de la population dans l'agriculture et dans l'industrie, le plus ou moins de dépendance à laquelle est soumise la population vis-à-vis des conjonctures mondiales, tout cela doit nécessairement entraîner des différences sensibles dans le mouvement de la population. L'influence depuis longtemps notée du prix du blé se fait encore sentir clairement, comme le tout récent travail de statistique comparée le montre pour l'Allemagne, dans la phase industrielle de l'économie nationale, bien qu'elle ne soit pas si impérieuse que jadis. Mais l'influence des variations des grandes conjonctures économiques nationales et mondiales (1871 s. et la réaction depuis le milieu de 1876) se fait sentir plus que jamais en Allemagne aussi. D'ailleurs les rapports de dépendance et d'influence sont ici souvent complexes et le même événement peut influer de biens des façons différentes dans le même sens plus ou moins directement. La

mauvaise moisson peut par exemple faire monter le prix du blé et du pain, et entraîner ainsi directement des conditions défavorables pour le consommateur qui doit acheter du pain ; mais cela peut aussi diminuer les moyens d'achat des agriculteurs et aussi des citadins et des industriels qui vendent à ces agriculteurs et aux ouvriers. L'arrêt de la production, l'abaissement des salaires et la diminution des gains en sont les résultats et il en résulte aussi indirectement et, en passant par divers intermédiaires, pour les cercles étendus de la population, une influence défavorable qui se reflète dans le mouvement de la population.

§ 220. — Conclusions en ce qui concerne les moyens d'accélération et d'entraves dans la question de l'accroissement de la population. — On peut donc, d'après tout ce qui a trait aux influences d'accélération et d'entraves indiquées, comme élargissement de la théorie malthusienne des obstacles (*checks*) à l'accroissement de la population, en se basant sur les observations statistiques et sur l'analyse des circonstances qui se rencontrent, établir les propositions suivantes pour le mouvement naturel de la population et pour l'état de la population qui en résulte.

La population a, sous l'influence de l'instinct sexuel, du sentiment de la vie de famille, dans les conditions normales, régulièrement une tendance forte et nette à maintenir son état en réparant par les naissances les pertes dues aux décès ; et elle a également une forte tendance à s'accroître par l'excédent des naissances. Cette tendance constitue pour chaque peuple, en un temps donné, même pendant des périodes assez longues, une grandeur donnée d'une certaine persistance, qui apparaît comme un produit de la constitution et des qualités physico-psychiques et morales de ce peuple. Cette tendance est parfois en partie activée directement et aussi indirectement par la répression des tendances contraires, parfois en partie accrue dans son activité par

une facilité réelle plus grande de vivre et par une conception plus optimiste de la vie dans le présent et pour l'avenir dans les temps où la population a ou espère avoir, pour vivre, des conditions économiques et sociales plus favorables que d'habitude : les tendances psychologiquement préventives agissent plus faiblement en ce cas ou se changent en leur contraire et les tendances physiologiquement préventives ont également une action plus faible; les mariages, les naissances se multiplient, tandis que, concurremment, le nombre des décès diminue généralement. Mais cette tendance à l'accroissement est aussi en retour en partie affaiblie directement et indirectement par la force des tendances opposées, en partie entravée dans son efficacité par les difficultés de la vie devenues réellement plus considérables et par la crainte que l'on a pour le présent et pour l'avenir dans des temps où la population a ou craint d'avoir des conditions économiques et sociales plus défavorables que d'ordinaire : les tendances psychologiquement préventives et physiologiquement répressives s'accusent plus fortement; les mariages, les naissances diminuent tandis que concurremment, le nombre des décès augmente généralement.

Le mouvement naturel réel de la population, la proportion — caractéristique pour lui — des mariages, des procréations, des naissances, des décès, et partant aussi l'état de la population, et surtout le sens et la mesure des variations qu'il subit, dépendent donc d'une grandeur *donnée assez constante*, plus ou moins forte, tout au moins pour certaines périodes : la tendance soutenue de l'accroissement dans la population et l'accroissement réel qui en résulte ; ils dépendent aussi d'une grandeur assez *variable*, celle de l'efficacité que la tendance d'accroissement donnée acquiert sous l'influence des moyens d'accélération et d'entraves con-

crets, psychiques et physiques, variables en un temps et en un lieu donnés. En dernier lieu, la facilité ou la difficulté de fonder une famille, de pourvoir à l'entretien de plusieurs existences, ainsi que l'idée que l'on s'en fait, ont une grosse importance. Mais si une conception déterminée de ce qui est suffisant et de ce qui doit être nécessaire pour pourvoir à l'entretien vient à dominer dans une classe, dans un peuple, à un certain moment, cette conception peut aussi devenir un facteur qui exerce alors une influence *durable* sur la fréquence des mariages et des naissances, qui contribue ainsi à fixer ou à transformer leur *moyenne* et aussi la tendance d'accroissement nationale qui doit être considérée comme grandeur donnée et qui l'active ou la ralentit. C'est ainsi que s'expliquent les conditions durables de l'accroissement et les variations qui en résultent dans la population en général, chez les différents peuples et à différentes époques chez le même peuple.

Je ne vois dans les propositions précédentes qu'un *élargissement* des théories malthusiennes sur la forte tendance à l'accroissement de la population et les *checks* à y opposer; je n'y vois pas une transformation de ces théories ; et par conséquent c'est une modification de sa *forme* plutôt que de son *contenu*. Malthus n'a fait que généraliser à l'excès et que regarder la tendance à l'accroissement et les tendances opposées comme répandues au même degré chez tous les peuples, tandis qu'il y a des différences durables, soit par suite des diversités de l'instinct sexuel même, soit par suite des diversités d'effet de l'instinct sexuel sur l'accroissement de la population (propagation de la « restriction morale », des rapports sexuels préventifs dans les peuples, les états, les classes), soit par suite des différences particulières à différents peuples et plus ou moins persistantes du genre et de la force des tendances contraires (crainte du besoin, de l'indigence, des difficultés de vivre pour soi), de la difficulté de se créer une position sociale pour soi et pour es siens, mœurs particulières concernant le mariage, etc.

On devra donc distinguer une tendance à l'accroissement en général, grandeur constante, et les variations temporelles et locales de cette grandeur et la réalisation de cette tendance. En outre, il faut mettre en face des obstacles de Malthus les moyens d'accélération de la tendance d'accroissement, il faut distinguer pour ces deux séries non pas ceux qui sont directs et indirects, positifs, répressifs et négatifs ou préventifs, mais plutôt ceux qui agissent physiquement et psychologiquement ; il faut en d'autres termes distinguer ceux où se produisent (guerre, épidémies) directement, par suite d'une condition de vie meilleure ou pire, moins ou plus de décès, mais aussi indirectement plus ou moins de ces maux qui désolent l'humanité et d'autre part ceux où, par crainte de rendre pire la condition de vie personnelle ou des siens, les mariages, la procréation, les naissances n'ont pas lieu, diminuent ou ont lieu et se multiplient. Il y a une toute première importance à attacher aux changements *durables* de la fréquence des mariages, des naissances, des décès et aux directions *fixes* que montrent ces fréquences, abstraction faite des variations temporaires minimes, même en *moyenne* pour ce qui est de l'accroissement, de la diminution ou de l'état stationnaire. Ces directions montrent en effet que les moyens d'accélération et d'entrave physiques et psychiques ont acquis une certaine force et une certaine activité constante et que le peuple s'y est adapté d'une façon durable, comme peut-être en ce qui concerne les considérations sur la façon de vivre, les mœurs relatives au mariage, à l'élevage des enfants et les conditions physico-psychiques de la durée de la vie et de la mortalité.

§ 221. EXEMPLES STATISTIQUES POUR CE QUI PRÉCÈDE, SURTOUT POUR LES ÉTATS CONSTANTS ET LES DIFFÉRENCES DURABLES DU MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION.

La plupart des tableaux précédents et quelques données statistiques spéciales dans les déductions des §§ 210-216 contiennent déjà des exemples pour illustrer les déductions du § 219 et leurs conclusions du § 220. Ce sont notamment les rapports *constants durables* du mouvement naturel de la population et les mêmes différences dans la fréquence des naissances, de la

mortalité, dans l'excédent des naissances suivant les pays, les provinces, les peuples, les races (Allemagne) qui ressortent suffisamment de ces tableaux et de ces données. Les causes et les conditions décisives, le caractère physique et psychique du peuple, l'occupation prédominante (agricole et rurale, industrielle et urbaine), l'ensemble de la façon de vivre (vie rurale, vie urbaine), les mœurs, les conditions extérieures, comme le climat, etc., y sont généralement comprises. La forme constante du mouvement naturel est en général le résultat de tous ces facteurs, qui jouent ensemble ici le rôle de causes et de conditions, de moyens d'accélération et d'entraves constants et dominants. La méthode de statistique comparée peut faire trouver l'influence réelle de quelques-uns de ces facteurs et permettre de fixer à peu près la grandeur de cette influence avec une certaine vraisemblance. Il est évidemment nécessaire de montrer la plus grande prudence dans l'application de cette méthode et en concluant des divers faits statistiques, en tant que phénomènes conditionnés et influencés, à leurs causes et à leurs conditions, par exemple à tel et tel mobile particulier et à telle et telle relation de dépendance entre ce phénomène et ce mobile. Cela s'applique également à la réduction des différences de la fréquence des mariages, des naissances, des décès, à la profession dominante et à l'ensemble du genre de vie d'une population, différences comme celles qu'il y a parfois entre « la ville et la campagne », les grandes et les petites villes. Car ici il faut d'abord démontrer si ces différences ne sont pas seulement ou surtout une conséquence d'une différence de répartition des sexes et des âges dans la population et par conséquent d'une différence du nombre des adultes célibataires, mariés, des classes d'âge de ces derniers (Cf. l'article général de Rümelin sur *la ville et la campagne*). Il est assez souvent impossible, avec les matériaux statistiques dont nous disposons actuellement, de fixer ces points ou bien cette tâche est subordonnée à une série d'opérations arithmétiques qui dépasse les forces d'un particulier. Le rapport entre le mouvement de la population, ses trois points principaux, l'excédent des naissances d'une part, et d'autre part la profession économique prédominante et le genre de vie qui résulte de celle-ci ainsi que du lieu d'habitation (ville, campagne, genre et grandeur du lieu) est d'un intérêt tout parti-

culier pour le côté économico-politique du problème de la population. Il faut cependant laisser aux monographies le soin de pénétrer plus profondément ces questions. Les travaux — même des meilleurs statisticiens — n'ont pas toujours observé la prudence nécessaire, recommandée plus haut, dans les comparaisons et les conclusions : ils en sont arrivés parfois à des résultats faux ou du moins incertains pour ce qui a trait à la dépendance du mouvement de la population par rapport à la profession, à l'activité, au lieu de résidence, au genre de vie. Cf. sur les influences en question par exemple Wappäus, II, chap. IX, p. 476 s., Engel, *Bewegung und Bevölkerung in Sachsen*, G. Mayr, *Gesetzmässigkeit*.

Les données contenues dans les tableaux précédents, relatives aux pays et aux provinces, permettent de tirer aussi des conclusions *a posteriori* sur l'influence exercée sur le mouvement de la population par le caractère du peuple, la profession principale, le genre de vie : par exemple en Allemagne, la comparaison entre les provinces de l'est et du centre essentiellement agricoles, comme la Prusse occidentale et la Prusse orientale, la Posnanie, la Poméranie, le Mecklenburg, le Slesvig-Holstein, le Hanovre avec l'Ouest industriel, comme certaines parties de la province Rhénane et de la Westphalie, le royaume de Saxe. Mais dans ces chiffres il y a aussi d'autres facteurs, la race, les mœurs indépendantes de la profession, etc., qui viennent concurremment en ligne de compte. En outre, les nombres sont le résultat d'évaluations moyennes, où les différences des divers éléments du territoire, de la condition urbaine et rurale, de la profession se compensent de diverses façons les unes les autres. Pour la population rurale, les conditions de possession et d'économie agricole (petite, moyenne et grande possession et exploitation) et en outre parfois aussi les conditions rurales de l'industrie domestique ont de leur côté une certaine influence sur l'état de la population, sur le mouvement naturel de la population ; de même pour les villes industrielles, les formes d'exploitation, les fabriques et les manufactures. Il y a encore là compensation mutuelle pour les moyennes données en chaque pays. Mais dans ce cas on peut toujours d'abord comparer d'une façon plus juste, puis tirer de la comparaison des conclusions plus certaines sur les influences constantes exercées par la pro-

fession, le genre de vie, etc., sur le mouvement de la population, si l'on envisage concurremment la classification des sexes, des âges, la grandeur et l'âge de la population vivant sous le régime du mariage.

Pour compléter les données et les tableaux précédents, nous donnerons encore un tableau des *mariages*. Il est aussi destiné à montrer la *constance* des conditions et les différences des divers pays et provinces ou peuples et portions de peuples, et en outre les *variations* de ces nombres par l'effet d'influences temporaires variables. Les mariages constituent aussi, pour le côté économique du problème de la population, un phénomène d'une importance particulière : on peut reconnaître dans leur moyenne les qualités constantes des pays et des gens, des conditions d'exploitation, de possession, de moralité. C'est d'autre part aussi un phénomène, qui dans son nombre absolu et relatif, dans la composition des mariages, d'après l'âge et l'état civil, reflète d'une façon tout à fait caractéristique l'influence des conditions variables de temps et de lieu, de la vie industrielle, des circonstances politiques, de l'espoir et de la crainte. Il n'y a que la comparaison et l'analyse extrêmement détaillées des faits et des circonstances de cause et de condition, auxquelles s'ajoute la prise en considération notamment de la structure d'âge de la population, qui permette de tirer ici aussi des conclusions plus certaines, quant au genre et à la mesure des rapports et des conditions de dépendance. Je ne puis que rappeler en passant l'intérêt qu'il y a à considérer comme *statistique de moralité* la statistique des mariages (Cf. Quetelet, A. v. Oettingen, Wagner, *Gesetzmässigkeit der scheinbar willkührlichen menschlichen Handlungen*, entre autres). Sur la fréquence des mariages en général, voir Oettingen, *Moralstatistik*, 3e partie, 1re section, chap. II, et les tableaux I-VI du commencement ; *Reichsstatistik*, vol. XLIV, *Introd.*, p. VII s., 44, s. Cf. tableau XIV. Le tableau XIV montre que les chiffres des mariages dans les grands Etats, abstraction faite de la Russie, et en partie que les chiffres des mariages des Etats moyens, ne s'écartent pas trop en moyenne les uns des autres. L'Irlande (avec des nombres probablement incomplets) est également à part. L'Est slave a les nombres les plus élevés. On ne peut dénier qu'il n'y ait, même dans les moyennes décennales, une petite

diminution générale des mariages, qui n'est pas régulière, mais qui est cependant assez nette.

Remarquables aussi pour illustrer l'influence des circonstances extérieures favorables ou défavorables sur les considérations qui influent sur la *tendance* au mariage, sont les variations, les minima dans les temps de gêne économique et politique (guerres), les maxima qui suivent souvent ces périodes une fois le repos de nouveau assuré et les conditions améliorées : à ce sujet voir § 222. — Pour les chiffres de la fréquence des mariages et ses changements en quelques portions territoriales de l'Allemagne, la *Reichsstatistik* offre de riches matériaux.

Une évaluation de la fréquence des mariages meilleure que celle donnée d'ordinaire et que l'on trouve dans le tableau XIV est celle qui en donne la fréquence dans la partie variable de la population, par conséquent parmi les adultes non mariés d'un certain âge. Comme cette portion de la population constitue, d'après la structure d'âge différente de la population de différents pays, un nombre inégal, il en résulte d'autres classements et plus d'écarts dans la fréquence des mariages ainsi évaluée. Cf. données et évaluations dans le vol. XLIV de la *Reichstatistik* (surtout *Introd.* p. 8 s., 41 s., tableaux, p. 166 s.).

TABLEAU XIV. — **Fréquence des mariages dans la population prise en son ensemble.**

Périodes	Allemagne	Autriche occidentale	France	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Russie d'Europe (4)	Galicie Bukowine
	Sur 1000 de la pop. annuelle il y a par an (mariages)						
1841-50.	8,05	7,70	8,0	8,05	»	»	9,55
1851-60.	7,81	7.25	8,0	8,45	»	»	8,55
1861-70.	8,52	8,1	7,8	8,15	7,55	9,9	9,85
1871-80.	8,61	8,1	8,0	8,0	7.70	9,3	9,15
1881-90 (1)	7,81	7,65	7,5	7,38	8,00	9,1	8,50
Maximum.	10,30	9,75	9.98	8,95	9,1	10,25	11,65
En	1872	1869	1872	1853	1865	1872	1867
Minimum.	6,99	5,95	6,05	6,95	5,65	7,25	9,25
En	1855	1855	1870	1886	1866	1877	1866

Périodes	Irlande (5)	Pays-Bas	Belgique	Suisse (6)	Danemark	Suède	Norvège
1841-50.	»	7,4	6,8	»	7,9	7,45	7.8
1851-60.	»	7,9	7,4	»	8,55	7,60	7,7
1861-70.	5,25	8,2	7,5	»	7,45	6,55	6,65
1871-80.	4,7	8,1	7,35	7,7	7,85	6,80	7,25
1881-90.	4,3	7,1	6,95	6,86	7,72	6,42	6,62
Maximum.	5,5	8,9	8,35	9,0	9,9	8.60	8,55
En	1865	1850	1858	1874	1851	1847	1854
Minimum.	3,9	6,3	5,55	6,8	5,6	5,2	6,15
En	1880	1847	1847	1881	1864	1865	1869

(1) Pour l'Allemagne 1881-90, pour les autres pays 1881-86, pour quelques-uns 1881-84 ou 1885.
(2) Jusqu'à 1860 sans, depuis 1861 avec l'Ecosse.
(3) Pour 1863-71, 1872-80, 1881-86.
(4) Pour 1867-70, 1871-80, 1881-85.
(5) Pour 1864-70, 1871-80, 1881-86.
(6) Pour 1871-80, 1881-86.

D'après cette évaluation on avait les chiffres suivants pour les mariages sur 1.000 personnes non mariées des deux sexes, au-dessus de 15 ans, annuellement et en moyenne (en général de 1872-80).

TABLEAU XV. — **Fréquence de mariage des nubiles.**

Pays		Pays		Pays	
Hongrie . . .	81,4	France. . . .	50,4	Suisse	42,6
Galicie, Bukow.	73,1	Pays-Bas . .	50,3	Grèce	41,8
Emp. d'Allemag.	55,7	Danemark. . .	49,4	Belgique . . .	41,5
Gr.-Bretagne. .	53,1	Italie	48,6	Suède	40,3
Finlande . . .	52,7	Autriche occid.	47,5	Irlande. . . .	25,8
Espagne . . .	51,8	Norvège . . .	43,2	»	»

Dans les provinces de première grandeur de l'empire allemand, le maximum de la fréquence des mariages a été pendant la période de 1872-80, dans le royaume de Saxe 65,67 (avec Anhalt 63,92), Prusse occidentale même nombre; les provinces de Posnanie, Saxe, Thüringe avaient une fréquence de 63,64 ou presque 63 (Berlin) ; le minimum était de 43,37 pour l'Alsace-Lorraine, de 47,02 pour la Bavière méridionale, et de 48,11 avec Bade ; Province rhénane et Franconie 51,52. L'influence de la constitution agraire, de la répartition des propriétés foncières, admise parfois comme péremptoire par les économistes, sur la fréquence des mariages (et des naissances), ne ressort pas ici d'une façon sûre.

§ 222. — EXEMPLES STATISTIQUES POUR LES VARIATIONS ET LES DIRECTIONS DU MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION.

Pour les variations *plus grandes*, dépendant de facteurs variables du mouvement naturel de la population et pour la théorie des moyens d'accélération et d'entrave de ce mouvement, les *variations* et les *directions de variation* des fréquences en de *courts* espaces de temps, et les directions du mouvement des fréquences dans des espaces de temps *plus longs*, dans des périodes d'années, sont de toute première importance. C'est un point que les tableaux et les données précédents servent encore à illustrer bien souvent, et dans les explications ci-dessus on a déjà renvoyé aux points en question. Nous ne pouvons

donner ici une démonstration statistique plus précise. Le travail de la *Reichsstatistik* fournit à cet égard, surtout pour les variations annuelles, beaucoup et de bons matériaux et les évaluations nécessaires (cf. entr'autres *Reichsstatistik*, p. 15, s., et les représentations graphiques p. 20 pour l'Allemagne en 1841-45).

La grandeur des oscillations naturelles vers le milieu d'une période assez longue, la diminution ou l'augmentation subite en deçà ou au delà de l'état habituel ou par rapport à l'année précédente montrent la présence et la valeur de l'influence des forts moyens d'accélération ou d'entraves, mais aussi le degré d'accessibilité de la population en question à des influences de cette nature. Cette accessibilité peut à son tour dépendre de la condition économique et sociale, mais aussi du caractère du peuple.

La statistique récente montre aussi clairement l'influence de l'enchérissement du pain, du ralentissement de la production, des crises politiques, des guerres et, d'autre part, des conditions favorables de la production, du calme politique et du sentiment de calme sur le mouvement de la population. A l'égard du premier chef on peut remarquer, d'une façon presque générale, en Europe, pour les années de disette 1846-47, 1854-55 (où en outre la guerre de la Crimée et les épidémies exercèrent çà et là leur influence), une diminution claire et forte des mariages et des naissances (ainsi en Allemagne) et presque généralement une augmentation des décès (moins en Allemagne, où il y a eu d'autres facteurs plus puissants). Le minimum ou à peu près des mariages et des naissances et souvent le maximum ou à peu près des décès se produisirent dans cette période de cinquante ans, pour la plupart dans les années susnommées. Pour les pays qui ont atteint ce maximum ou ce minimum en une autre année, il faut expliquer ces faits par des conditions particulières, comme celles

de la guerre, des épidémies, qui se répandent d'ailleurs d'autant plus facilement dans les temps de gêne économique (1854, 1866). Les temps de guerre, plus pénibles et qui durent aussi plus longtemps, ne montrent pas leur influence directe seulement bien entendu et pas même surtout, — si de fortes épidémies ne se répandent pas concurremment, étant donnée la façon dont on se bat aujourd'hui, qui ne consiste plus en une dévastation générale et qui ne détruit plus tous les moyens de subsistance, — par l'élévation des cas de décès (la guerre de 1870-71 n'a eu à ce point de vue pour la France des conséquences extrêmement importantes que par suite de conditions tout à fait anormales, la Commune, etc.) : ils la montrent plutôt et surtout tout de suite par l'abaissement du nombre des mariages et, bientôt après, des naissances, ce qui s'explique simplement par la participation à la guerre d'une forte portion des hommes capables d'avoir des rapports sexuels (cf. 1870-71 surtout en France, Allemagne ; 1859, 1866 en Autriche, Italie ; 1877 en Russie ; 1848, 1850, 1864 en Danemark). Mais les temps plus durs de guerre et de révolution exercent indirectement aussi une influence sur la diminution des mariages et des naissances dans la population qui n'est pas immédiatement engagée dans la guerre : ce sont les mobiles psychologiques faciles à comprendre qui concourent ici et qui montrent justement l'influence de ces facteurs agissant « d'une façon préventive » (France, parties de l'Allemagne 1871-72, souvent diminution de mariages et de naissances beaucoup plus grande que celle à laquelle on aurait dû s'attendre, si cette diminution ne devait se ramener qu'à l'absence des hommes engagés dans la guerre. G. Mayr l'a démontré plus précisément pour la Bavière).

On observe de même que des temps favorables de la vie de production, de l'état politique et la perspective du « bonheur général de l'espérance » conduisent

à une augmentation forte et rapide des mariages, des naissances et aussi, quoique dans une mesure différente, car il y a là bien d'autres influences, à une diminution des décès. Cette augmentation se produit comme d'un bond, surtout immédiatement après des périodes dures, comme les guerres, les disettes, le marasme industriel; on l'a vu en Europe souvent après 1846-47, en 1848-49; après 1854-55, en 1856 s.; après 1870-71, en 1872 s.; elle se produit surtout dans les pays qui ont été le plus frappés, à condition qu'ils n'aient pas été ruinés, et cette compensation y dure plus longtemps. Les maxima réels ou approchants de la fréquence des mariages et des naissances et en partie aussi les minima de la fréquence des décès tombent souvent dans les années favorables (France, Allemagne). Au minimum de l'excédent de naissances ou même de l'excédent des cas de décès dans le temps de gêne antérieur succède donc assez souvent le maximum d'excédent des naissances dans le temps favorable qui suit : c'est justement là un autre exemple statistique de la tendance potentielle de la population qui tend à s'augmenter ou tout au moins à compenser les pertes autant que possible (§§ 219, 220).

Les tableaux précédents et les commentaires qu'on en a faits contiennent déjà beaucoup d'exemples des faits mis ici en relief. Dans le tableau XVI qui suit on a réuni quelques autres données pour des périodes particulièrement caractéristiques (les temps de disette, 1846-47 et 1854-55 et le temps de la guerre 1870-71), pour l'Allemagne et pour la France, qui sont bien les extrêmes pour le mouvement naturel de la population parmi les grands peuples de l'Europe occidentale, puis pour la période de 1846-50 pour deux provinces essentiellement agricoles, qui ne montrent pas, dans l'état de la propriété foncière, les contrastes les plus extrêmes, mais qui ne sont pas semblables au point de vue natio-

nal, la Prusse orientale et le Hanovre ; ils montrent dans les variations des fréquences des différences fort considérables ; le premier a de grandes variations, le second des petites : ce ne sont pas d'ailleurs les extrêmes en Allemagne (cf. *Reichsstatistik*, vol. XLIV, *Introd.*, p. 15). Il n'y a que des comparaisons plus complètes avec les temps plus normaux et avec les pays où ces influences se font sentir d'une façon analogue, ou bien font défaut, ou bien n'étaient pas si fortes, qui nous donnent des exemples suffisants. Les matériaux en question demandent cependant trop de place. Pour les pays qu'il s'agit de comparer on ne peut toujours pour la démonstration choisir les mêmes périodes à cause de l'époque différente à laquelle ils sont affectés par les guerres et conditions analogues. Les années de disette et de gêne économique (crises, etc.) sont au contraire dans l'état actuel des choses sensiblement les mêmes pour l'Europe, malgré certaines différences présentées par des pays particuliers.

Pour les comparaisons de la fréquence des mariages, des naissances légitimes, des naissances illégitimes, il faut aussi considérer les lois du mariage et du domicile et autres du même genre. S'il y a eu des changements, comme par exemple dans les dernières décades dans les Etats allemands moyens, surtout en Bavière, il en résulte une influence sur ces fréquences et on se trouve gêné pour comparer ces nombres à ceux des autres temps et des autres pays. Cf. tableau XVI dont les matériaux proviennent du vol. XLIV de la *Reichsstatistik*.

Tableau XVI. — **Variations dans le mouvement naturel de la population.**

Années	Sur 1000 vivants il y a en									
	Allemagne					France				
	Personnes mariées	Nés avec mort-nés	Morts avec mort-nés	Illégitimes	Excédent des naissances	Personnes mariées	Nés avec mort-nés	Morts avec mort-nés	Illégitimes	Excédent des naissances
1845	16,3	38,9	26,7	4,14	12,0	16,3	28,8	22,1	2,1	6,7
1846	15,8	37,4	28,6	4,14	8,8	15,3	28.1	24,1	2,1	3,9
1847	14,4	34,6	29,7	3.72	4,15	14,2	26,2	24,8	1.9	1,4
1848	15,3	34,7	30.5	3,51	4,25	16,7	27,2	24,4	2,0	2,8
1849	16,4	39,7	28,6	4,45	11,05	15,7	28,5	28,5	2,1	0,1
1850	17,0	38,7	27,2	4,54	11,5	16,7	27,5	22,3	2,1	5,2
1853	15,3	36,0	28,6	3,84	7,4	15,5	26,6	22,7	2,0	3,9
1854	14,15	35,4	28,3	3,88	7,0	15,1	26,5	28,4	2,1	— 2,0
1855	14,0	33,5	29,4	3,52	4,1	15,8	25,9	26,8	1,9	— 0,9
1856	15.05	34,9	26,6	3,94	8,3	15,8	27,3	24,3	2,0	3,0
1857	16,70	37,5	28.7	4,40	8,85	16,3	26,9	24,9	2,1	2,0
1869	19,0	39,4	28,5	4.03	10,8	16.5	27,0	24,7	2,1	2,3
1870	15,4	40,1	29,0	4,05	11,1	12,1	26,7	29,5	2,1	2,8
1871	16,4	35,9	31,0	3,52	4,9	14,4	23,7	35,9	1,8	—12,2
1872	20,6	41,1	30,6	3,66	10,5	19,5	27,9	23.2	2,1	4,8
1873	20,0	41,3	29,9	3,81	11,4	17,7	27,3	24 5	2,1	2,8
1874	19,1	41,75	28,4	3,62	13,4	16,6	27,4	22,6	2,1	4,7
	Prusse Orientale					Hanovre				
1844	20,0	43,9	25,8	4,07	18,1	14,8	31,6	23,5	3,10	8,1
1845	17,8	38,8	35,5	3,76	3,3	15,0	32,3	22,7	3,29	9,6
1846	19,3	39,9	33,4	3,31	6,4	14.7	31,6	27,0	3,54	4,6
1847	16,1	39,5	47,6	3,42	— 8,1	14,6	28,6	27,1	3,04	1,5
1848	19,4	34,7	47,6	2,69	—12,9	16,2	31,2	26,1	3.03	5,1
1849	24,1	56,6	28,9	4,74	23,8	17,2	34,3	23,1	3,73	11,1
1850	22,2	46,6	30,2	5,03	16,4	17,3	34,0	23,0	3,67	11,0
1851	21,2	49,1	28,9	4,97	20,2	16,8	33,5	22,1	3,56	11,4
1852	17,8	43,4	43,6	4,07	— 0,2	16,2	32,4	24,4	3,32	8,0
1853	19,2	44,4	42,8	3,66	1,6	16,8	32,5	24,4	3,31	8,1
1854	17,1	41,6	38,2	3,42	3,4	16,1	31,4	24,0	3,16	7,4
1855	17,3	41,6	39,4	3,32	2,15	15,8	31,7	25,0	3,15	6.6
1856	18,7	40,0	31,0	3,61	9,0	16,1	32,2	22.0	3,26	9,6

Les chiffres de l'Allemagne montrent en général une sensibilité plus forte des fréquences vis-à-vis des influences extérieures, accélératrices et entravantes que les chiffres de la France ; de même pour les chiffres de la Prusse orientale vis-à-vis de ceux du Hanovre. La comparaison de l'état de la Prusse orientale en 1849 et en 1847-48 montre des tendances frappantes de compensation entre les extrêmes dans le mouvement de la population. Mais après un temps plus ou moins long, c'est le rapport presque constant des fréquences et de la tendance à l'accroissement qui reprend.

La *direction tout entière du mouvement* des trois fréquences et de leur résultat pour l'état de la population est aussi illustrée par les données de la plupart des tableaux précédents et du tableau XVI. Mais il faut encore ici montrer une prudence particulière dans les conclusions relatives au plus ou moins de durée de la tendance d'une telle direction de mouvement. D'abord les espaces de temps pendant lesquels on peut suivre avec quelque sûreté le mouvement de la population et le changement de son chiffre sont beaucoup trop courts, tout au plus quelques générations et en général moins encore. Il n'est donc pas vraisemblable *a priori*, même pour une transformation aussi rapide de l'état économique et social que celle qui a lieu dans le présent, qu'en un si court espace de temps de grands changements, des changements de principe se produisent, comme ceux qui se produiraient dans la direction entière et définitive du mouvement. Les données examinées sans parti pris ne font ressortir ce genre de mouvement que très rarement, comme par exemple c'est le cas depuis quelque temps pour une certaine tendance à la diminution de la fréquence des mariages et des naissances légitimes observée la dernière en France, la première plus généralement peut-être depuis peu de temps (p. 326). On ne doit naturellement opérer ici qu'avec des moyennes de périodes assez longues, par exemple avec des moyennes quinquennales ou décennales tirées d'un espace de temps plus considérable. Mais ces moyennes peuvent, par suite d'influences dues au hasard et à la compensation des extrêmes, concorder ou suivre certaines directions différentes, sans qu'on puisse pour cela démontrer d'une façon sûre un changement dans la forme et dans la direction constante. D'après les diffé-

rentes façons de prendre les moyennes, si elles englobent telle année, si elles n'englobent pas telle autre, on trouve facilement des accords ou des différences qui ne prouvent rien. Il peut même arriver que des moyennes de périodes, même de 10 ans, montrent une certaine divergence, par exemple, dans l'empire allemand de 1851-60, de 1861-70, de 1870-80, une augmentation de la fréquence des mariages et des naissances — 7,81, 8,52, 8,61 pour les premiers, 36,80, 38,77, 40,68 0/00 pour les seconds — et aussi une augmentation de l'excédent des naissances 8,96, 10,33, 11,92 0/00 avec, en outre, une mortalité aussi quelque peu croissante — 27,84, 28,44, 28,76 0/00 — et pourtant si l'on voulait tirer de ces faits l'existence d'une tendance constante ou encore d'un changement définitif des conditions antérieures, on s'exposerait simplement à un démenti que pourraient donner à cette manière de voir les faits des temps postérieurs. Prenons ce même exemple : dans la décade suivante, 1881-90, la fréquence des mariages et des naissances était de nouveau tombée, la première à 7,81 0/00 comme en 1851-60, la seconde à 38,18, c'est-à-dire encore un peu inférieure à celle de 1861-70 ; l'excédent des naissances était toutefois resté à peu près à la même hauteur, mais il n'avait pas monté : il était de 11,70, et encore parce que la mortalité avait une tendance à décroître, 26,48 0/00, comme le chiffre des naissances. On le voit donc d'après cet exemple et on le pourrait voir d'après bien d'autres, et comme cela est aussi évident si l'on réfléchit à la manière de former ces moyennes : une grandeur qui, comme l'excédent des naissances, est le résultat de deux séries de faits différents, peut rester identique ou peut varier par suite de raisons absolument différentes et il faut toujours commencer par démontrer la raison qu'on adopte.

Pour les moyennes des fréquences, si on les évalue à la façon ordinaire pour l'ensemble de la population, il ne faut pas oublier, si l'on veut tirer de ces nombres une certaine tendance, la remarque suivante : ces nombres doivent prendre telle ou telle forme sous l'influence des différences développées pour un peuple ou existant pour différents peuples entre les conditions de sexe et d'âge. Il faut comme de juste avoir égard à ces points dans les comparaisons et les conclusions qu'on tire de ces faits. C'est pourquoi aussi il est plus juste pour les fréquences de

mariages et de naissances de s'attacher aux évaluations d'une partie de la population, comme les personnes en âge matrimonial, les femmes en état de fécondité, qu'aux évaluations de l'ensemble de la population. Comme la mortalité générale est influencée par la mortalité infantile, et que cette dernière est souvent plus grande pour une grande fréquence de naissances, il faut chercher une base d'évaluation pour la fréquence des décès dans une partie déterminée de la population (par exemple dans la population ayant plus de 5 ans). Mais l'adoption des limites de ces portions de la population est encore plus ou moins arbitraire ; des limites identiques ne conviennent pas à tous les peuples (âge de mariage, aptitude à l'enfantement) et pour les temps un peu éloignés on n'a pas de statistique d'âge de la population permettant de donner de justes évaluations des fréquences. Ainsi donc il est impossible de déduire, ou on ne le fait que d'une façon incertaine, les « directions du mouvement » et les changements définitifs des fréquences.

Les transformations temporaires des moyennes, tout comme leur état stationnaire, peuvent, en outre, être le résultat des transformations les plus diverses des conditions économiques et sociales, de sorte que les moyennes (ces moyennes montrassent-elles une tendance déterminée de persistance ou de variation dans telle ou telle direction) ne donnent encore absolument rien sur les causes de cette tendance.

Les statisticiens, les économistes, les politiques, surtout en France (cf. p. 187) mais ailleurs aussi, ont souvent prétendu que la statistique montre — au fur et à mesure de l'accroissement de la population et de sa densité et tout au moins dans les périodes assez longues — une diminution constante du taux d'accroissement, surtout une diminution de la fécondité (générale, surtout matrimoniale), de la fréquence des naissances et aussi de la fréquence des mariages. *A priori* cela ne serait pas incompréhensible ni invraisemblable, du moins pour les pays colonisés depuis longtemps, d'une densité de population déjà fort grande, et dont le sol est entièrement occupé par la population, et bien des données de la statistique contenues dans les tableaux précédents et leurs commentaires pourraient servir d'exemple. Malgré cela il ne peut être question d'une *règle de statistique* ou d'une « conformité à la loi statis-

tique », si l'on songe aux exceptions si nombreuses et si importantes, comme celles que montre la statistique même, et à l'analyse des circonstances qui doivent être prises en considération pour la fréquence des mariages et des naissances et pour la densité de la population. Ce sont justement en ce siècle les pays ayant le maximum de densité de la population qui souvent, avec des variations bien entendu, montrent la plus grande augmentation, soit par l'excédent des naissances, soit par les migrations : la Grande-Bretagne, surtout l'Angleterre, des parties de l'Allemagne, le royaume de Saxe, la province rhénane, l'empire allemand en général, dont la densité de population depuis longtemps déjà a dépassé notablement celle de la France, et aussi l'Italie. Les fréquences de mariages et de naissances de ces pays ne sont pas, en général, les plus élevées mais elles y sont toujours et partout élevées, elles ne diminuent pas d'une façon durable quand la densité de la population devient plus forte ; elles montent souvent plutôt, comme dans les pays allemands nommés ci-dessus et dans quelques autres, que leurs conditions concordent avec les conditions de l'excédent des naissances. La Grande-Bretagne et l'Allemagne montrent, évidemment, somme toute, dans les contrées les plus peuplées depuis 1881, dans la dernière décade, mais non à un degré remarquable, une diminution des mariages et des naissances : mais elle fait suite à une augmentation extraordinaire en Allemagne dans la dernière, en Angleterre dans l'avant-dernière décade. D'après les circonstances antérieures, il n'est pas certain que ce mouvement doive être durable. Les contrées essentiellement agricoles, de petite et moyenne propriété, dont la population et dont la densité de population s'accroissent, ne montrent pas non plus une diminution essentielle des fréquences de mariages et de naissances ; la transformation que subit notre économie nationale en passant de la phase agricole à la phase industrielle et minière, le développement croissant de l'importance des villes n'ont exercé aucune influence ni péremptoire, ni souvent même visible, sur ces fréquences et sur l'excédent des naissances ou si cela est, c'est plutôt une influence accélératrice que l'influence opposée, sans qu'on puisse parler d'une « augmentation prolétarienne de la population ». Il n'y a pas eu, somme toute, de changements

constants dans les mariages et les naissances, malgré la grande rapidité de croissance de la densité de la population. On verrait plutôt une diminution de la mortalité.

Il serait trop long d'illustrer tout cela en détail par des statistiques : mais ce serait possible. La *Reichsstatik* donne des matériaux de tout genre à cet effet. On ne pourrait parler d'une vraie *loi* de diminution du taux naturel d'accroissement de la population en cas d'accroissement de densité de la population, et principalement d'une diminution de la fréquence des naissances, surtout des enfants légitimes, que si l'on pouvait conclure de cet accroissement de densité à une variation, agissant généralement et comme conséquence nécessaire sur cette diminution d'accroissement, de l'état physico-psychique, de l'instinct sexuel, de la volonté des hommes. Chez quelques classes de la société, dans les classes élevées, riches, et aussi chez certaines classes rurales moyennes on peut trouver des traces et même des preuves plus claires de cette variation; mais ce changement ne serait pas non plus ici une simple fonction de l'accroissement de la densité et il resterait impossible de généraliser sans plus ces observations.

On pourrait plutôt penser que la *décroissance générale du bien-être* exerce par les moyens psychologiques une action entravante sur la fréquence des mariages et des naissances et sur l'accroissement de la population qui en dépend, en contribuant à retarder l'époque du mariage et à diminuer le nombre des enfants dans le mariage. On a bien fait — pour illustrer cette opinion — des observations dans les classes très aisées ; mais on a encore trop généralisé et conclu trop légèrement d'un peuple à un autre et d'une classe à tout le bas peuple. Une enquête dressée par Tallquist, pour la France, indique un certain rapport entre l'augmentation de la force imposable et de la richesse et la diminution du nombre moyen des enfants dans le mariage. Voir Tallquist, *Recherches statist. sur la tendance à une moindre fécondité dans les mariages*, Helsingfors, 1886, *Tableau*, p. 88 et suiv., en extrait dans l'article *Population* de Levasseur, *Dict. d'éc. pol.*, **II, 521**. Mais il y a encore ici trop d'influences de diverses espèces et on ne saurait parler, ni pour la France, ni à plus forte raison pour d'autres pays, d'une « loi » de la diminution de la fécondité ayant pour cause l'accroissement du bien-être.

Il est important de prendre garde à tout cela, parce que les antimalthusiens optimistes (§ 196) aiment à se servir d'arguments qui reposent sur des faits et des lois comme les précédents, et qu'ils supposent évidents pour pouvoir se faire illusion sur les doutes de Malthus. La forte tendance qui est de règle de l'augmentation de la population reste un fait avec lequel il faut compter. Il ne trouve pas « de lui-même » sa vraie limitation ; il ne la trouve que dans la « contre-tendance répressive » de l'accroissement de la mortalité.

III. — § 223. Résultats concernant le mouvement naturel de la population. — Les faits et les enquêtes statistiques qui précèdent ont prouvé que le mouvement de la population, soumis à l'influence des rapports sexuels et de l'ordre naturel de la mortalité, doit sa force temporaire, en une certaine limite et dans une certaine mesure persistante, à une série de circonstances extérieures qui agissent tant psychologiquement par des moyens qui accélèrent ou entravent le mariage, l'enfantement et les naissances, que physiologiquement par des moyens qui accélèrent ou entravent le mouvement de la mortalité. Parmi ces circonstances on peut distinguer trois courants : les circonstances *économiques*, *morales*, *juridiques*. Elles sont en étroite liaison entre elles et exercent les unes sur les autres action et réaction.

Les circonstances économiques, influencées de leur côté par les circonstances politiques (guerre, paix), sont en œuvre dans la production, la consommation ou la vente, d'une façon et en une mesure différentes selon le degré de développement de l'économie nationale, le genre de profession, d'occupation, de production, comme on l'a montré plus haut. — Les mobiles éthiques se manifestent dans les mœurs de la vie sexuelle, en ce qui concerne le mariage, l'âge du mariage, les rapports sexuels légitimes ou illégitimes, accélérant ou gênant l'enfantement et les naissances, parfois d'une façon préventive relativement aux mariages et aux naissances ; et en ce qui concerne tout

le genre de vie physique, intellectuel et moral, avec un contre-coup favorable ou défavorable aux mariages, à la procréation, aux naissances et aussi à la mortalité. Il y a aussi dans ces mœurs et dans ces facteurs moraux des différences et des changements sensibles d'après les âges, les peuples, les classes, les états, les professions, la ville et la campagne, d'après le caractère prédominant économique et social du domicile. Les temps anciens « patriarcaux », qui enchainaient davantage l'individu, plus sévères pour la moralité, plus simples, ont eu bien des moyens d'entraves pour préserver la moralité et bien des conceptions morales qui ont disparu ou se sont affaiblies de nos jours avec l'individualisation des conceptions de la vie, avec l'augmentation du relâchement des mœurs sexuelles. — Les mobiles juridiques enfin se manifestent directement dans le droit matrimonial, indirectement dans le droit de migration et de domicile, dans le droit de production et de possession (constitution agricole, lois industrielles), en ce qui concerne le nombre des mariages, l'âge et l'état civil des époux, la fréquence des naissances légitimes et illégitimes, et partant, surtout à l'endroit de ces dernières, dans ce qui a trait à la mortalité. Les législations plus anciennes, qui liaient davantage l'individu en se plaçant au point de vue de l'intérêt général, avaient, de même que les anciennes mœurs et les conceptions morales, une influence plutôt défavorable à l'accroissement de la population, surtout au regard du mariage.

L'amélioration des conditions matérielles de la vie; le développement des connaissances médicales relatives aux conditions de la santé et de la maladie; l'amélioration des mesures prises pour prolonger l'état de santé et pour prévenir et circonscrire les maladies contagieuses et les épidémies; le développement des moyens de communication, condition préliminaire la plus importante pour compenser les mauvaises récoltes du principal moyen de subsistance et pour sauvegarder de la disette et des augmentations de prix tout à fait exorbitantes; la grande protection juridique intérieure et extérieure; la plus grande rareté, la plus grande

brièveté des guerres et la façon plus humaine de faire la guerre, qui ne détruit plus systématiquement ou tout au moins à la légère les forces productives mêmes ; et, d'autre part, les progrès sociaux et moraux (par exemple dans les soins donnés aux malades, aux invalides, aux enfants, aux vieillards) ; tout cela explique que la mortalité diminue chez les peuples civilisés, et que notamment dans les temps de gêne économique et politique les « tendances répressives de l'accroissement de la population » ne se manifestent pas pleinement et d'une façon prédominante et que des populations tout entières ne soient ni décimées ni anéanties. Mais la mortalité infantile, encore presque partout si considérable, qui sévit en quelques pays, au nombre desquels il faut malheureusement ranger l'Allemagne, montre qu'il y a encore maintenant chez les peuples civilisés, comme ceux de l'Europe actuelle, bien des inconvénients sérieux qui paraissent encore pires quand la mortalité infantile accompagne une fréquence de naissances élevée.

Si la mortalité générale est et reste particulièrement forte, par exemple pendant les épidémies, par suite des maladies professionnelles, et si la mortalité infantile l'est et le reste également dans certaines classes de la population, comme les classes inférieures, la faute en est certes aux défauts de moralité et d'instruction — c'est là évidemment, en partie du moins, une conséquence de la condition générale économique et par conséquent nécessaire de la vie — mais aussi et surtout aux mauvaises conditions économiques. Celles-ci peuvent provenir d'une production économique insuffisante, d'un revenu national trop faible ; mais elles sont aussi certes la conséquence d'une répartition trop défavorable, trop inégale du revenu national, peut-être suffisant en soi pour assurer aux classes inférieures de meilleures conditions de vie.

La connaissance plus grande des rapports entre les revenus individuels et familiaux, entre la grandeur de la famille et la direction de la vie ; le besoin de soutenir la position sociale qu'on a obtenue, à laquelle on s'est habitué, et de l'améliorer encore ; le désir de ne pas voir tomber ses proches, ses héritiers tout au moins dans une position pire et partant dans une classe inférieure de la société; d'autre part aussi, le désir égoïste de bien-être et de jouissance, du moins l'estimation exagérée de la position et des agréments matériels, voilà ce qui peut évidemment, chez les peuples civilisés, conduire les hautes classes d'abord, puis toutes les classes, à augmenter la force des « tendances préventives de l'augmentation de la population ». En statistique, cet effet est mis en relief par la diminution du chiffre des mariages et des naissances, des enfants légitimes surtout, l'élévation de l'âge des gens qui se marient, par l'état civil de ces derniers (accroissement des mariages parmi ceux qui ont déjà été mariés).

A côté des facteurs économiques, les facteurs moraux, les conceptions morales (en ce qui concerne les rapports illégaux des sexes, les rapports préventifs dans le mariage, comme d'autre part l'abstinence réelle de rapports sexuels due à des motifs de moralité (de raison et de prudence), jouent ici un rôle, ainsi que la législation, comme par exemple la forme du droit de succession, surtout des successions immobilières (en France et aussi dans certaines contrées rurales de l'Allemagne). La moindre fréquence des mariages et des naissances, ses moindres oscillations dans les temps favorables et défavorables que montrent la statistique et aussi les tableaux donnés ci-dessus en maints pays et en maintes parties de ces pays; d'autres faits statistiques par exemple, concernant les conditions de l'âge, de l'état civil, du pour cent des gens mariés, tous ces faits ajoutés aux résultats évidemment imparfaits de « l'observation journalière » (§ 78) surtout dans les classes

plus élevées et plus aisées (1), rendent vraisemblable que certaines classes et même de grands groupes chez les peuples civilisés assez étendus sont moins soumis à l'influence des moyens accélérateurs de la fréquence des mariages et des naissances que d'autres classes, que la masse des classes inférieures et notamment la population ouvrière, et moins que toutes les classes de tous les peuples d'un degré de civilisation moindre. Tout cela rend aussi vraisemblable que les classes élevées et les grands groupes des peuples en question permettent aux considérations d'une très grande prudence, en ce qui concerne le mariage et la procréation d'enfants, d'agir psychologiquement sur eux avec plus de force et que par conséquent la « prévention » s'exerce là d'une façon durable plus énergique ; on ne peut aller plus loin pour ce qui est de la forme et des moyens relatifs à la procréation des enfants. Il y a cependant encore, même à ce point de vue, des différences très sensibles dans les mariages et dans les naissances chez les peuples civilisés, à l'intérieur d'un même peuple, de contrée à contrée, de région à région, et suivant les temps, et même entre les hautes classes où ces tendances préventives psychiques sont peut-être en général plus répandues que dans le reste de la population. On doit toujours rechercher, d'une façon spéciale et précise, si on peut ramener dans le cas concret ces différences à des différences nationales, physiques, psychiques, éthiques, civilisatrices, à l'influence de certains facteurs économiques, juridiques, mais on n'arrivera en général qu'à une certaine vraisemblance ; et assez souvent on n'atteindra même pas ce degré de vraisemblance. L'exemple du mouvement de la population en France au XIXe siècle pourrait servir à démontrer qu'un développement considérable des tendances préventives, même dans une grande population, est chose possible, mais aussi évidemment qu'il peut amener tous dangers d'une diminution trop forte de l'accroissement naturel par l'excédent des naissances, diminution qui lèse les intérêts politiques, économiques et nationaux.

(1) La statistique n'a pas encore réuni un nombre suffisant de matériaux pour ce qui a trait à la fréquence des mariages et des naissances légitimes des classes en question.

Toutefois la statistique fait aussi ressortir pour les peuples civilisés, comme ceux de l'Europe moderne, la capacité et la tendance à une augmentation, et même parfois à une forte augmentation, et cela dans les conditions actuelles économiques, sociales et morales. C'est justement ce que prouvent la stabilité relative — qui se montre, en général, dans les moyennes des périodes, — de la fréquence des mariages et des naissances et l'élévation de ces fréquences dans les temps favorables et même au delà, dans des périodes de temps plus ou moins longues. La diminution des uns et des autres, dans les temps défavorables, montre cependant que la population est accessible aux considérations qui entraînent à l'usage de moyens préventifs en ce qui a trait au mariage et aux rapports sexuels (féconds). L'augmentation des décès à cette époque, la grande mortalité infantile, l'effet qui n'est plus si fort que jadis, mais qui ressort cependant d'une façon toujours claire, des disettes, des épidémies sur l'augmentation de la mortalité, tout cela prouve qu'il faut encore présentement compter avec le principe répressif et en outre, si la prévention même n'est pas efficace, comme par exemple dans le cas d'une très grande mortalité infantile, sur une forte fréquence des naissances. S'il faut éviter les moyens répressifs, si les réformes économiques efficaces de la production et de la répartition ne sont pas possibles ou si on ne peut les appliquer jusqu'au bout, ou si elles n'exercent pas l'influence exigée, il n'y a que l'augmentation des moyens préventifs qui puissent être appelés comme remèdes.

IV. — § 224. Les migrations. — Le deuxième facteur qui exerce son influence sur la grandeur et la composition de la population, et par conséquent sur les résultats du recensement, c'est le facteur *migration*. C'est le mouvement dans l'espace de la population. On appelle migrations locales ou *intérieures* les migra-

tions interlocales qui ont lieu à l'intérieur d'un État ou d'une économie nationale ; les migrations *internationales* ont lieu d'un de ces État dans un autre : ce sont les *immigrations* et les *émigrations*.

A. — Les *migrations intérieures* dont l'importance, les causes, les effets les plus généraux — question très vaste — ne peuvent être qu'effleurés ici, dépendent avant tout de mobiles *économiques :* il faut pour cela qu'elles soient du moins considérables et qu'elles acquièrent par conséquent une très grande importance pour la répartition locale de la population : elles proviennent du désir de chercher une occasion de gain ou un meilleur gain. Il en a été ainsi jadis, il en est ainsi encore de notre temps, sous l'influence de moyens d'accélération aussi puissants que l'état actuel des communications, la technique nouvelle de la production si favorable à l'exploitation en grand, la liberté d'établissement, la liberté de la législation économique, surtout dans le domaine industriel (liberté industrielle). Des influences *sociales* s'exercent dans cette même direction : la tendance vers un mouvement de plus grande liberté, vers l'individualisation des conditions de la vie, vers l'amélioration de la position sociale (abstraction faite de celle qui est déterminée par l'état juridique et la situation économique), vers une vie de plus grande jouissance (la ville par rapport à la campagne), etc.

Les conditions personnelles et de famille ne font sentir ici leur effet que vis-à-vis de l'individu et n'exercent aucune influence sur les mouvements des masses. Le facteur qui contribuait à déterminer dans des temps éloignés du Moyen Age la migration intérieure, la recherche d'une protection juridique meilleure, d'un état juridique plus élevé, qui attirait la population rurale, les non-libres dans les villes, ne constitue plus dans la législation des Etats modernes un facteur important : il en est de même pour les motifs religieux en ce qui concerne la

liberté de conscience. Il n'y a que dans les pays d'une étendue considérable où le climat est l'objet de grandes différences ainsi que la condition et la colonisation du sol, comme pour certaines parties de la Russie et de l'Amérique du Nord, qu'on doit considérer les facteurs *climatériques* comme contribuant aux migrations intérieures : mais même en ce cas ce sont avant tout les mobiles *économiques* qui sont les plus décisifs. Dans les pays agricoles, outre la législation relative à la propriété foncière et à sa répartition, la *fécondité* du sol exerce une grande influence sur les arrivées et les départs. (Cf. le travail ci-dessous mentionné de Schumann, 2 *Halbb.*, p. 524, et *passim. Bäuerliche Zustände*). Pour les questions juridiques en question, *droit d'établissement*, etc., on en traitera dans la 2e partie des *Fondements*, dans les recherches sur la liberté personnelle.

Les migrations intérieures, notamment celles qui entraînent un changement durable ou tout au moins assez long de domicile, — par opposition aux migrations périodiques plus courtes, par exemple la « Sachsengängerei » et autres semblables et au mouvement des voyageurs — sont encore fort importantes actuellement, ainsi que celles qui déterminent dans nos pays d'Europe les grands déplacements locaux de la population ; à cet égard, l'émigration à l'étranger et l'immigration de l'étranger sont de peu d'importance.

Il en est ainsi, abstraction faite de quelques rares contrées en général de peu d'étendue et de l'Irlande ; les migrations dans l'île britannique principale, qui sont considérables même à côté de l'émigration au delà de l'Atlantique, concourent à expliquer la diminution de la population en Irlande. Il n'y a que dans les villes particulières comme Londres, Paris, et dans de grandes villes maritimes que l'immigration des étrangers doit être prise en plus grande considération pour l'augmentation de la population, puis peut-être provisoirement l'afflux périodique d'ouvriers étrangers pour certains travaux considérables (chemins, canaux, etc.).

Les migrations intérieures ont fait passer, dans nos

pays, récemment assez souvent, l'excédent des naissances des plaines, des petites villes dans les districts industriels et miniers, dans les plus grandes villes, notamment dans les capitales et dans les villes commerciales principales et souvent la population s'est augmentée dans celles-ci, grâce à ces migrations, de bien plus que de l'excédent des naissances : elles y ont parfois suppléé au faible excédent des naissances et y ont remplacé l'excédent produit par les décès et par l'émigration. Pour les contrées et les lieux de *migration continuelle*, les migrations intérieures ont ainsi augmenté encore l'influence de l'émigration récente au delà de l'Atlantique ; celle-ci se recrute souvent en effet, quoique aussi avec bien des variations, dans ces régions ; elles y ont entravé l'accroissement de la population ; elles en ont même causé la régression çà et là en quelques lieux, en quelques portions territoriales de petite et parfois même de grande étendue, comme dans les provinces prussiennes. En outre les migrations intérieures ont aussi déplacé plus ou moins dans les contrées et lieux d'arrivée et de départ la composition de la population pour l'âge et le sexe, pour l'état civil et les professions et l'ont ainsi éloignée de l'ordre naturel déterminé par le chiffre des naissances et la mortalité. Cela influe à son tour sur la fréquence des mariages, des naissances, de la mortalité, sur la productivité économique de cette population, composée dès lors autrement que ne le voudrait l'ordre naturel, et différemment dans les contrées et les lieux particuliers. C'est ainsi que ces migrations exercent sur le mouvement naturel de la population des influences d'une importance durable. Le changement de résidence et le genre de vie qui y est souvent lié, le changement de métier, le changement « du milieu social » où vivent les hommes, manifestent en une certaine mesure leur influence sur l'être physique, psychique, moral, sur la pensée, la volonté ; et à

cet égard les migrations sont dans la même mesure d'une importance réelle. Quelques-uns des phénomènes caractéristiques de la vie intellectuelle, morale, politique de la population et des transformations qui y ont lieu à notre époque doivent être ramenés en partie aux migrations intérieures, qui sont elles-mêmes à leur tour surtout un produit de la métamorphose des conditions techniques et économiques.

Nous devons renoncer ici à l'examen statistique plus détaillé des migrations intérieures ou, ce qui n'est que possible en général, de leurs résultats, tels que les constatent d'abord les recensements, et comme les font ressortir ces données prises comme base (ainsi pour la statistique des lieux de naissance des domiciliés et la population de résidence). Dans ces événements et dans ces faits on a en même temps le résultat du mouvement naturel de la population et de l'im ainsi que de l'émigration ; et l'on ne peut d'ordinaire analyser ce résultat, en particulier pour ce qui a trait aux résultats des migrations intérieures et de celles qui ont lieu entre le pays et l'étranger. Il faut donc souvent se contenter d'estimer à peu près l'influence des migrations intérieures et des pays étrangers.

Même en Allemagne, la statistique montre le fait suivant qu'on pouvait accepter *a priori* : le développement de la grande industrie, le passage de la phase essentiellement agricole et manufacturière à la phase industrielle et urbaine, les nouvelles conditions des communications par la vapeur, et l'efficacité du principe de la liberté d'établissement et de la liberté industrielle, devenu considérable par suite des conditions ci-dessus énumérées, ont commencé par donner de l'importance aux migrations intérieures, au mélange de la population locale, à l'afflux de la population dans les villes et dans les contrées industrielles et minières, aux migrations des ouvriers ruraux et autres, à la direction de la migration qui va de plus en plus de l'Est et du Nord-Est vers le Centre et l'Ouest (même en ce qui concerne les Juifs des pays prusso-polonais, surtout depuis l'assimilation juridique des Juifs). Ce sont tous ces facteurs qui ont aussi produit des déplacements si extraordinaires de la population locale, et son si grand accroissement dans les contrées

et les lieux d'arrivée. La variation qu'a subie le chiffre de la population dans les premières décades de ce siècle, surtout après les guerres du début, en certaines portions territoriales (1), porte souvent à conclure à une marche de l'Ouest et du Sud vers le Nord et l'Est, des contrées à population plus dense vers celles à population moins dense et aussi vers les contrées agricoles. Depuis le développement de l'industrie et des chemins de fer, depuis 1840, la direction des migrations change de plus en plus; elle va vers le Centre et l'Ouest, dans les villes et les districts industriels. Il en est de même pour d'autres pays.

Les matériaux qui peuvent servir à la recherche de ces influences et de ces conditions se trouvent pour l'Allemagne dans les publications récentes du Bureau de statistique de l'empire (cf. entre autres juillet des *Monatshefte*, p. 64 et s.) et aussi dans les données de la statistique des naissances de la population locale : on peut ainsi établir le mélange que présente une population à un moment donné en remontant aux lieux d'origine de ses membres et en tirer des conclusions quant aux migrations et à leurs directions. (Il y a une dificulté qui vient des partants et des arrivants morts avant l'époque du recensement et des émigrés *qui paraissent à l'intérieur* (*et non plus ailleurs*) *comme arrivants*. Cf. une mise en œuvre excellente des matériaux de la *Reichsstatistik* pour 1885, avec une recherche des influences probables et démontrables, dans l'article de Schumann, *Die inneren Wanderungen in Deutschland*, *Allgem. Statist. Archiv.*, 1890, p. 503, s., contribution précieuse à la discussion des conditions et causes économiques des migrations.

D'après le fascicule de juillet 1879 susnommé de la *Reichsstatistik* on voit que dans les 60 ans qui se sont écoulés de 1816-75, divisés ici en quatre fractions, 1816-34, 1834-52, 1852-67, 1867-75, l'ensemble de la population, en tant que résultat général des trois facteurs, mouvement naturel, migrations intérieures, émigration et immigration, était souvent le plus élevé dans l'Est et le Nord agricole (Prusse orientale, occidentale, Gouvernement de Bromberg, Poméranie) — toutes réserves

(1) Il faut compter ici évidemment avec les défauts des anciens et l'amélioration graduelle des recensements postérieurs et avec les difficultés de comparaison qui en résultent.

faites quant au défaut ci-dessus mentionné des recensements qui étaient au début beaucoup trop incomplets — et plus tard les contrées des grandes villes et du développement de la grande industrie et de l'industrie minière montrent de plus en plus l'augmentation la plus forte, les contrées purement agricoles, l'augmentation la plus petite ou tout au moins une augmentation moyenne (Cf. surtout *loc. cit.*, p. 65, 67, l'ordre numérique que les 90 portions territoriales de l'empire ont acquis dans les 4 périodes citées ci-dessus relativement à l'augmentation de la population et ci-dessous tableaux XVII et XVIII avec les éclaircissements). Les taux élevés de l'augmentation annuelle de quelques contrées montrent déjà qu'on a affaire ici à un fort surplus dû aux migrations. Dans les contrées agricoles se manifeste, comme Schumann le démontre aussi, à l'égard de l'excédent des naissances, outre l'influence de la densité de la population et de la fécondité du sol, l'influence de la constitution agricole. Il en est de même pour les émigrations ; mais cette influence n'est pas aussi forte qu'on l'a souvent affirmé *a priori* et par suite de tendances politiques.

TABLEAU XVII. — **Gain et perte de population dans les États allemands sur 1 000 de la population annuelle moyenne.**

Années	Empire d'Allemagne			Grand-duché de Bade			Saxe-Weimar		
	Excédent des naissances	Augmentation (— diminution)	Perte d'émigration (+ gain)	Excédent des naissances	Augmentation (— diminution)	Perte d'émigration (+ gain)	Excédent des naissances	Augmentation (— diminution)	Perte d'émigration (+ gain)
1841-50	9,35	7,69	1,66	10,01	5,14	4,96	8,96	5,53	3,42
1851-60	8,96	6,50	2,46	7,03	— 0,05	7,08	9,49	3,93	5,56
1861-70	10,33	7,13	2,21	9,62	7,08	2,61	10,45	5,04	8,40
1871-80	11,92	10,08	1,84	11,08	7,33	3,75	11,79	7,99	3,80
1881-85	11,28	7,02	4,26	9,93	3,84	6,09	10,63	2,74	7,87
1886-90	12,05	10,07	1,98	»	6,90	»	»	7,60	»
Années	**État prussien (1)**			**Grand-duché de Hesse**			**Oldenburg (2)**		
1841-50	9,96	9,14	0,82	10,71	4,98	5,73	6,77	2,30	4,24
1851-60	9,96	8,54	1,43	8,59	0,02	8,57	7,48	5,08	2,60
1861-70	11,19	9,22	1,96	10,12	2,71	7,41	8,40	3,48	5,32
1871-80	12,52	10,45	2,08	12,03	9,75	2,18	9,60	8,19	1,42
1881-85	11,98	7,47	4,51	9,81	4,22	5,59	10,54	2,65	7,88
1886-90	»	11,20	»	»	7,40	»	»	»	»

Années	État Bavarois			Grand Mecklembg.-Schwer.			Duché de Brunswick		
1841-50	6,36	3,73	2,63	10,52	7,93	2,59	4,71	1,26	3,46
1851-60	5,54	2,95	2,59	9,83	2,02	7,82	8,34	4,60	3,74
1861-70	7,14	4,82	2,32	9,92	2,33	7,59	8,41	10,24	+ 1,83
1871-80	9,51	8,47	1,04	11,09	3,15	7,44	10,39	12,00	+ 1,60
1881 85	8,97	5,02	3,95	9,56	— 0,66	10,22	10,53	12,82	+ 2,19
1886-90	»	6,31	»	»	1,10	»	»	16,16	»
Années	**Royaume de Saxe**			**Alsace-Lorraine**			**Duché d'Anhalt**		
1841-50	11,01	11,99	+ 0,98	7,76	4,04	3,72	7,91	5,53	2,38
1851-60	12,09	13,24	+ 1,15	5,32	— 0,25	5,58	13,19	13,38	+ 0,19
1861-70	12,39	14,11	+ 1,72	6,62	0,29	6,32	12,79	11,56	1,23
1871-80	13.79	15,96	+ 2,17	7,32	— 0,03	7,36	14,05	14,02	0,03
1881-85	12,96	13,58	+ 0,62	6,77	— 0,34	7,11	13,93	12,96	0,97
1886-90	»	19,20	»	»	4,90	»	»	18,30	»
Années	**Royaume de Würtemberg**			**État de Hambourg**			**État de Brême**		
1841-50	9,72	5,79	3,92	3,38	12,38	+ 9,02	8,75	13,13	+ 4,39
1851-60	6,32	1,71	8,03	4,11	15,94	+ 10,83	9,23	16,97	+ 7,74
1861-70	9,37	5,56	3,81	7,46	23,77	+ 16,32	9,89	20,52	+ 11,13
1871-80	12,21	8,62	3,58	11,01	30,73	+ 19,72	15,76	26,66	+ 10,90
1881-85	10,61	2,35	8,26	11,36	26,54	+ 15.18	12,18	10,95	1,23
1886-90	»	4,10	»	»	36,40	»	»	17,10	»

(1) Prusse, comptée aussi avant 1866.
(2) Le grand-duché seul, sans Fürst. Lübeck et Birkenfeld.

Tableau XVIII. — **Gain et perte dans les Provinces prussiennes et dans les Groupes bavarois sur 1000 de la population annuelle moyenne.**

Années	Berlin			Poméranie			Hesse-Nassau		
	Excédent des naissances	Augmentation (— diminution)	Perte d'émigration (+ gain)	Excédent des naissances	Augmentation (— diminution)	Perte d'émigration (+ gain)	Excédent des naissances	Augmentation (— diminution)	Perte d'émigration (+ gain)
1841-50.	6,20	24,32	+ 18,12	14,70	14,32	0,38	9,00	5,23	3,77
1851-60.	8,87	18,48	+ 9,60	14,23	11,95	2,46	7,60	0,95	0,66
1861-70.	7,84	40,67	+ 32,82	13,32	4,96	8,20	9,45	4,12	5,32
1871-80.	10,73	33,16	+ 22,44	15,23	6,98	8,25	11,21	10,57	0,63
1881-85.	10,01	31,62	+ 21,61	12,72	— 4,56	17,28	9,62	4,80	4,82
1886-90.	10,80	36,40	+ 25,60	»	2,00	»	»	8,80	»
Années	**Prusse orientale**			**Brandebg. (sans Berl.)**			**Westphalie**		
1841-50.	7,68	6,09	0,97	13,14	12,95	0,19	9,19	6,94	2,26
1851-60.	8,82	10,98	+ 1,58	11,93	10,00	1,94	10,01	7,92	2,09
1861-70.	10,51	9,40	1,11	11,70	7,46	4,23	10,55	9,98	0,57
1871-80.	11,20	6,32	4,88	11,99	10,82	1,16	13,71	14,54	+ 0,83
1881-85.	10,65	2,55	8,10	10,93	6,49	4,44	15,22	15,21	0,01
1886-90.	»	— 0,10	»	11,46	16,03	4,57	»	19,30	»
Années	**Prusse occidentale**			**Province de Saxe**			**Province rhénane**		
1841-50.	12,23	13,41	+ 1,18	10,17	9,18	0,99	10,34	9,87	0,48
1851-60.	9,80	11,03	+ 1,24	11,66	8,72	2,94	10,79	10,90	+ 0,12
1861-70.	13,61	11,05	2,25	11,02	7,62	3,39	11,42	11,54	+ 0,12

1871-80.	15,06	7,29	7,77	12,88	9,57	3,31	13,24	13,12	0,12
1881-85.	14,47	0,34	14,13	12,67	9,80	2,87	12,17	12,88	0,71
1886-90.	»	3,60	»	»	12,10	»	»	16,20	»
Années	**Posnanie**			**Province de Hanovre**			**Palatinat**		
1841-50.	11,13	10,44	0,69	7,75	3,16	4,59	14,07	5,97	8,11
1851-60.	7,44	6,58	0,85	8,88	4,49	4,39	10,03	—1,72	11,75
1861-70.	13,80	7,89	5,91	9,39	4,59	4,80	11,85	2,73	9,12
1871-80.	16,18	7,84	8,34	10,21	7,94	2,27	14,93	8,91	6,02
1881-85.	14,73	1,42	13,31	10,82	4,93	5,89	13,97	5,54	8,43
1886-90.	19,92	4,20	15,72	»	9,50	»	»	9,00	»
Années	**Silésie**			**Schleswig-Holstein**			**Franconie**		
1841-50.	8,50	8,30	0,26	9,52	8,14	1,38	6,19	2,70	3,49
1851-60.	8,46	7,87	0,53	11,29	7,86	3,43	5,77	1,99	3,78
1861-70.	11,02	9,72	1,30	11,19	5,50	5,69	7,47	5,09	2,38
1871-80.	11,04	8,14	2,90	11,72	7,60	4,12	10,23	7,64	2,59
1881-85.	9,25	5,13	4,12	12,23	4,09	8,14	8,47	2,40	6,07
1886-90.	»	5,40	»	»	11,30	»	»	»	»

Années	Bavière méridionale			Années	Bavière méridionale		
1841-50.	4,43	3,87	0,57	1871-80.	7,70	8,92	+ 1,22
1851-60.	4,23	4,82	+ 0,59	1881-85.	8,08	6,63	1,45
1861-70.	5,72	5,15	0,57	1886-90.	»	»]	»

(1) Diese Zahlen scheinen in den Decimalen einen Fehler zu enthalten.

Dans le travail de statistique comparée du bureau de statistique (vol. XLIV), on trouve pour les Etats particuliers de l'Allemagne et pour les divisions administratives les plus étendus, de 1841-85, les évaluations de l'augmentation (ou de la diminution) des recensements, de l'excédent (ou du déficit) des naissances d'après la statistique du mouvement de la population et de la perte ou du gain provenant des migrations, obtenu par la comparaison de ces deux données. Le dernier chiffre subit naturellement, en ce cas, l'influence des fautes commises dans les relevés des naissances et des décès, et est en outre le résultat de l'im et de l'émigration. Mais on peut s'en servir jusqu'à un certain point pour mesurer l'importance des migrations intérieures et pour en tirer des conclusions *a posteriori* sur les influences économiques qui agissent ici. La perte provenant de l'émigration, qui dans l'ensemble de l'Empire allemand n'est pas compensée, comme c'est le cas en bien des provinces particulières, par un chiffre de gain correspondant, se montre plus nettement pour tout l'empire (cf. tableau XI). Les deux tableaux précédents XVII et XVIII donnent pour tout l'empire et pour les Etats plus importants, ainsi que pour les provinces prussiennes et le groupe des provinces bavaroises, pour 1841-85 ou 90, les nombres relatifs pour ces trois phénomènes et montrent ainsi l'influence des migrations intérieures et du même coup aussi de l'im et de l'émigration (d'après les tableaux, p. 2 s. dans le vol. XLIV et les évaluations dans le premier fascicule trimestriel de la *Reichsstatistik*, p. 6, 17 s.).

Dans les comparaisons des nombres des deux tableaux XVII et XVIII et des conclusions qu'on en tire, il faut supposer jusqu'à un certain point connu le caractère économique prédominant des divers pays et des diverses provinces et celui des diverses périodes. Les pays et les provinces montrent à ce point de vue des différences sensibles dans le développement agricole et industriel, dans la composition du sol et la situation géographique, et la constitution agraire ; ce n'est cependant que depuis 1850 que commence le développement industriel et des grandes villes pour prendre de plus en plus de force : aussi ces matériaux allemands sont-ils précieux pour permettre de tirer des conclusions relatives à l'influence des facteurs économiques sur le mouvement de la population en général et des migrations

en particulier. On fait alors facilement les observations suivantes : les excédents des naissances s'écoulent, dans les temps récents, de plus en plus par les migrations, des contrées avant tout agricoles, surtout de l'Est et du Nord et des territoires de grande propriété foncière (Prusse orientale et occidentale, Posnanie, Poméranie, Mecklemburg, en partie Silésie, Hanovre, Schleiswig, Holstein, mais aussi des territoires ayant une autre condition agricole, Hesse-Nassau, Hesse, Palatinat, Franconie, Bade, Würtemberg), en partie vers l'Ouest, dans les villes et les centres industriels, en partie au delà de l'Atlantique. Les contrées industrielles, les grandes villes conservent au contraire l'excédent de leurs naissances, on ne le voit que peu diminuer, et leur population est encore accrue par les immigrations (Berlin, Hambourg, Brême, royaume de Saxe, Province rhénane, Westphalie, Province de Saxe, Brunswick, Anhalt). Des circonstances accidentelles, comme la séparation politique de Hamburg et de Brême des provinces où elles se trouvent, de Francfort-sur-le-Mein du domaine de l'Allemagne du Sud, font ressortir ce fait encore plus vivement. L'influence de villes comme Berlin, Munich (dans les chiffres de la Bavière méridionale), se fait particulièrement sentir. Si l'on décompose alors les pays en fractions, on voit ressortir encore plus clairement les influences des conditions économiques : les nombres de la Prusse et des Etats moyens ainsi que ceux des provinces de première grandeur d'un caractère économique fort différent dans les diverses portions du pays, par exemple de la Silésie, de la Province rhénane, de la Westphalie, se font compensation. Les portions industrielles, minières, celles qui contiennent les grandes villes, par exemple le gouvernement d'Oppeln et Breslau en face du gouvernement de Liegnitz en Silésie, le royaume de Hanovre en face des autres districts de la province, le gouvernement d'Arnsberg en Westphalie en face de Minden et de Munster, le gouvernement de Düsseldorf dans la Province rhénane en face des autres, surtout de Coblentz et de Trêves, le gouvernement de la Haute-Bavière en face des autres gouvernements bavarois, les principaux centres Saxons, Leipzig, Dresde, Zwickau en face de Bautzen, le cercle würtembergeois de Meckar en face des autres, le cercle badois de Manheim en face des autres — tous ces domaines conservent leur excédent de naisssances ou

gagnent encore par l'excès d'immigration beaucoup plus que le pays ou la province à laquelle ils appartiennent. L'Alsace-Lorraine montrait déjà, à l'époque où elle était française, un fort écoulement de population, surtout à l'Ouest. D'ailleurs tous ces chiffres sont aussi influencés d'une autre façon par des faits de hasard. C'est ainsi par exemple que le Brandebourg sans Berlin montrerait une augmentation de population moindre si les faubourgs qui dépendent en dernière analyse du développement de Berlin et où la population s'accroît fortement, étaient séparés administrativement de Berlin et appartenaient par conséquent à la Marche ; de même pour Hambourg et le Schlesswig-Holstein.

Ces faits montrent dans le *reliquat* de l'augmentation et de la diminution de la population, en plus de l'excédent des naissances, le *résultat final* des migrations intérieures et des pays étrangers. La statistique des lieux de naissance a l'avantage de montrer l'*échange réel* de la population : elle ne peut pas toutefois comme nous l'avons déjà remarqué, prendre en considération ceux qui sont partis anciennement et qui sont morts entre temps, ni les émigrés dans les lieux d'arrivée. On acquiert ainsi une notion plus précise de l'importance des migrations en général et du mélange de la population ; et souvent aussi cela contribue à accélérer la connaissance des influences économiques et des conséquences sociales de la migration, ainsi entr'autres pour l'intéressant problème traité par Georg. Hansen. L'article général de Schumann est aussi remarquable à ce point de vue.

C'est enfin dans le chiffre de la population des villes et des portions territoriales particulières de moindre étendue (cercles et leurs divisions) et dans la transformation temporaire de ce chiffre de la population que le résulat ressort avec le plus d'importance et de force. Cf. à ce sujet §§ 238 et 229 s., sur la densité de la population.

B. — § 225. Immigration et Emigration.

Sur les moyens de la statistique et sur leurs défauts et lacunes cf. § 206. Nous n'avons affaire ici qu'au phénomène de la migration des *masses*, non à celle de personnes isolées et seulement à l'immigration et à l'émigration des masses qui a lieu actuellement au delà de l'Atlantique ; nous ne traitons en outre ici que

des côtés de ce problème important qui sont étroitement liés à la question économique de la population des temps actuels. Ce serait sortir du but qu'on se propose ici que de considérer d'une façon plus spéciale les côtés si divers de ce problème. Cf. à ce propos la belle étude, si riche de Philippovich von Philippsberg dans *Handw. Staatswiss.*, en même temps utile pour la statistique avec le complément sur l'Italie de L. Bodio, I, 1000-1041. *Ibid.* Bibliographie p. 1033. Voir aussi la dernière publication du *Verein f. Socialpolitik* sur l'émigration en Allemagne, 1892 (Auswanderung in Deutschland, 1892).

L'émigration en masse moderne, qui quitte le Vieux-Monde de l'Europe pour le Nouveau-Monde, est déterminée plus exclusivement que les migrations analogues antérieures, surtout que celles qui avaient lieu à l'intérieur de l'Europe, par des motifs *économiques*, qui sont liés aux différentes conditions de la population et aux différences de densité de la population, quoiqu'ils puissent ne pas être seulement ni immédiatement provoqués par eux.

Les grandes migrations anciennes ont souvent aussi été causées en partie et assez souvent surtout par des raisons économiques ; il en est ainsi par exemple de la grande migration des peuples germaniques. Mais elles étaient dues souvent à des motifs politiques, aux besoins de conquêtes, au désir de répandre une idée religieuse ou d'échapper aux poursuites religieuses et politiques, à l'expulsion voulue des nationaux étrangers, aux hétérodoxies. Ces motifs ne jouent que rarement un rôle accessoire dans l'émigration et l'immigration en masse. On en trouve des exemples dans le mouvement des Mormons en Amérique, qui s'est accompli à l'intérieur de ce pays ; dans l'émigration de Mahométans quittant les pays tombés entre les mains des chrétiens. On pourra aussi songer au mouvement de mi-émigration, mi-expulsion, qui commence pour les Juifs de l'Est slave. Mais ce mouvement n'est dû qu'à des motifs essentiellement sociaux et économiques et nullement religieux tant pour les expulsés et les émigrants que pour les expulseurs.

Le motif profond et dernier qui décide les « petites gens » — formant après tout la grande majorité des hommes — à passer dans le Nouveau-Monde se trouve dans les difficultés économiques qu'ils éprouvent à gagner leur vie dans leur patrie, dans la facilité — en très grande partie réelle et d'autre part tout au moins présumable — qu'il y a à trouver du travail outre-mer, surtout à acquérir du terrain à bon marché. Ajoutez à cela parfois le désir d'échapper à certaines charges publiques de la patrie, et de s'élever à une position économique et sociale meilleure. Les motifs politiques proprement dits (ainsi par exemple en ce qui concerne la forme constitutionnelle et gouvernementale et le désir d'en changer) ne jouent somme toute dans ce mouvement de l'émigration des masses qu'un rôle indirect. *C'est la différence réelle et supposée de la situation économique, et par conséquent de la situation morale qui lui est principalement subordonnée*, qui constitue l'influence la plus décisive. Cette différence n'est pas seulement, mais est jusqu'à un certain degré la conséquence directe des *différences* d'état de la population dans le pays d'émigration et d'immigration, la conséquence indirecte des conditions qui sont liées à leur tour à celles de la population, comme l'occupation générale et la transformation qui s'ensuit du sol en propriété privée, l'élévation du prix du sol, l'augmentation des difficultés pour l'acquérir, la multiplication de la concurrence économique avec l'augmentation, généralement supérieure ou du moins dépassant les sources et les occasions de gain qu'offre la patrie, de la densité de la population dans les pays européens depuis si longtemps habités et beaucoup plus peuplés, par comparaison au Nouveau-Monde : voilà ce qui est pris en considération par les émigrants. La force d'un développement et d'une tradition historique anciens, d'une forme de propriété foncière traditionnelle contribue

aussi, comme pour les émigrations intérieures en d'autres parties du pays, à faire pencher les plateaux de la balance.

L'amélioration et l'abaissement du prix des communications, la protection juridique en général plus grande, même dans les nouvelles patries, dans les temps actuels, la plus grande liberté personnelle, ne sont que des conditions accélératrices et non pas les causes mêmes de l'émigration des masses au delà de l'Atlantique, qui est devenue de plus en plus forte. Une fois que cette émigration est en marche depuis un temps assez long, que les immigrants se sont habitués au nouveau pays et lui ont donné un développement économique favorable, c'est au tour des facteurs personnels, aux rapports de parenté, de connaissance, de nationalité entre émigrés et non émigrés de venir prendre place à côté des facteurs purement économiques et sociaux. Ils attirent dans les circonstances favorables de nouvelles couches dans le Nouveau-Monde, et elles sont parfois aidées des secours matériels des émigrés qui sont déjà arrivés. Grâce à cette émigration des masses, les pays nouveaux ressemblent peu à peu de plus en plus aux pays anciens en ce qui concerne les conditions de la population et par là en ce qui concerne la forme de possession foncière, l'état économique et social. Ce fait causera donc dans un temps plus ou moins éloigné une diminution de l'émigration et non seulement d'une façon passagère, comme c'est déjà le cas actuellement en certaines périodes défavorables au point de vue économique, mais d'une façon durable, du moins dans la mesure où le mouvement des masses est justement provoqué par cette *différence* de situation et aussi des conditions de la population dans l'Ancien et le Nouveau-Monde.

Plus l'Amérique du Nord se remplit par exemple, plus les

conditions de la population conduisent nécessairement à des « questions malthusiennes », comme c'est le cas en Europe. Les *excès du système de la libre concurrence*, le développement des spéculations foncières immenses, et l'assujettissement des masses aux spéculateurs n'en sont pas la cause immédiate, comme l'admet H. George ; ils ne font que hâter, qu'accélérer et que provoquer même pour une population encore moindre les procès de développement qui ressortent de l'accroissement de la population, tant naturel que dû à l'émigration, à peu près nécessairement après un temps plus ou moins long. Le *développement de la technique*, qui atteint une force si rapide et si importante, exerce son influence dans la même direction dans l'Amérique du Nord : le besoin de forces de travail (manuelles) en est d'autant diminué et tant dans les domaines agricoles que dans les domaines industriels, même pour une population moindre et de densité moindre, les conditions de population et d'économie deviennent en ce point particulier peut-être encore plus dures qu'elles ne le sont en Europe, *ceteris paribus*.

La statistique des migrations jette encore plus de lumière sur les facteurs accélérateurs ou d'entrave, sur les causes comme sur les conditions de l'immigration et de l'émigration des masses au delà de l'Atlantique. Elle donne notamment la clef *des variations temporaires et locales du mouvement* et partant de certains points du problème de la population qui concernent aussi le côté économique de ce dernier. Elle montre en outre les différences durables ou passagères de la participation des diverses nations et races à l'émigration européenne ; elle permet donc de reconnaître la forte coopération d'un mobile *national* dans ce mouvement, à côté des autres facteurs, même des facteurs économiques.

§ 226. Complément statistique sur l'émigration et l'immigration des masses d'Europe en Amérique.

Voir les données officielles annuellement dans la statistique de l'Allemagne, fascicules mensuels, trimestriels, les données

principales dans le *Jahrbuch*. Pour la Grande-Bretagne, l'Amérique du Nord, rapports annuels ; pour l'Italie, une publication de statistique particulière ; pour les autres pays, les données dans leurs travaux, revues, etc. de statistique. Statistique internationale comparée dans le vol. XLIV, nouv. sér. de la *Reichsstatistik*. Un travail italien de statistique comparée sur l'émigration transatlantique dans le Bulletin de l'Institut internat. de statist., tome II, fasc. 2, tome III, fasc. 3 et 4 (1887, 1888). Les données essentielles pour tous les pays se trouvent toujours dans le *Gothaer Jahrbuch*. Cf. aussi les études de v. Philippovich et de Bodio et vol. LII des travaux du *Ver. f. Socialpolitik* sur l'émigration. — Comme nous nous servons encore souvent de ces données de la statistique dans ces *Fondements*, surtout dans la 2e partie (à propos des discussions sur les libertés sociales), nous consacrons plus d'étendue aux matériaux statistiques dans ce § 226.

L'émigration européenne des masses au delà de l'Atlantique au XIXe siècle est essentiellement une forte migration des peuples *germaniques*, *allemands*, *anglais*, *scandinaves*, en outre dans une très grande mesure de la population celto-germanique de l'*Irlande*, et récemment de la population *italienne* et tout récemment de la population *slave* (et juive) de l'Europe orientale. La *France* dans ses parties purement françaises (avant 1870) et l'*Espagne* en géneral restent sensiblement en arrière. Le *Portugal* a une émigration supérieure à celle de l'Espagne (surtout au Brésil).

L'émigration *germanique*, surtout allemande et scandinave, se dirige en grande majorité (les deux dernières dans une proportion de 90 0/0 et plus, vers les Etat-Unis de l'Amérique du Nord, — il en est de même de l'émigration irlandaise — et en outre vers l'Amérique du Nord anglaise et l'Australie ; dans ces deux derniers pays ce sont surtout les émigrations anglaises qui atteignent un degré élevé. L'Amérique anglaise du Nord n'est pourtant en partie qu'un pays où l'on passe pour aller dans les Etats-Unis : c'est ce que montre la forte immigration qui provient du Canada, etc. 70-80 0/0 de l'ensemble de l'émigration anglaise et irlandaise se dirigent vers l'Amérique du Nord. Quelques émigrants allemands gagnent l'Afrique du Sud, l'Amérique centrale et méridionale ; l'Amérique romane ne reçoit de ceux-ci qu'un apport très faible et en général extrêmement faible.

Elle a surtout à compter avec l'émigration italienne (70-80 0/0) et les autres peuples *romans*, en y comptant le faible apport de la *France* (50-60 0/0) ; elle se dirige d'ailleurs aussi vers certaines parties des Etats-Unis et du Canada. La physionomie *profondément nationale* actuelle de l'émigration des masses au delà de l'Atlantique est donc indéniable : elle prouve que les autres facteurs, même les facteurs économiques, ceux déterminés par les conditions de la masse, de la densité, de l'accroissement de la population n'agissent, tout au moins jusqu'à présent, qu'en s'appuyant sur un facteur *national* déterminé. Toutefois ce sont les pays d'émigration germanique et particulièrement ceux qui ont un accroissement de population particulièrement élevé, mais souvent aussi ceux qui ont une part sensiblement importante au commerce international et ceux qui ont la supériorité linguistique, sociale, politique dans les territoires transatlantiques les plus favorables à l'immigration européenne, qui exercent une force d'attraction de plus en plus considérable, à cause de la colonisation et de la propagation des membres de leur nation et de leur race sur ceux qui sont restés dans la mère-patrie ; leur immigration, provenant de la mère-patrie, augmente toujours. Parmi les autres parties du Vieux-Monde, depuis qu'a cessé l'importation des esclaves nègres, il n'y a de remarquable que l'émigration *chinoise* dans le Nouveau-Monde (Amérique, Australie) ainsi que vers d'autres parties de l'Asie dans les dernières décades ; mais cette immigration a déjà été entravée par des mesures légales et administratives, surtout dans l'Amérique du Nord. C'est encore là un fait intéressant au point de vue économique ; nous y reviendrons avec plus de détail dans la deuxième partie des *Fondements*, à propos du droit d'immigration, où nous traiterons les autres côtés de la question d'immigration et d'émigration.

La *masse énorme* de l'émigration européenne et, avec de fortes variations dans les périodes plus petites et dans certaines années particulières (cf. tab. XVI), la diminution qui s'en est suivie de la population de l'Europe, ainsi que la part prise par les différents pays et les différents peuples à cette émigration, ressort le mieux et suffisamment pour ce que nous nous proposons de la considération de l'immigration dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Nous en tirons aussi de bons enseignements pour les rap-

ports de causalité de ces variations et de la migration européenne. Depuis la fin de 1819 l'immigration dans l'Amérique du Nord s'y trouve enregistrée avec précision. Depuis peu de temps on distingue les émigrants et les voyageurs qui viennent avec l'intention de repartir. Le mouvement des voyageurs a naturellement aussi augmenté de plus en plus. Cependant leur importance disparaît complètement vis-à-vis de l'importance de l'immigration même. La nature de ce phénomène ne permet pas non plus d'ailleurs une distinction sévère. On ne peut dire d'une façon certaine si l'immigration par terre, et celle provenant surtout de l'Amérique du Nord anglaise peuvent être contrôlées complètement et à coup sûr. Il en est de même pour la question de savoir si les nouvelles difficultés de l'immigration favorisent l'immigration secrète par voie de terre. Il ne peut cependant résulter de toutes ces circonstances aucune erreur assez sensible dans les chiffres officiels pour gêner les conclusions.

Les deux tableaux suivants XIX et XX concernent l'immigration dans l'Amérique du Nord. L'immigration germanique n'est pas très nettement distincte, car les tableaux comprennent les éléments anglais, allemands, austro-hongrois, suisses, de l'Amérique du Nord anglaise et autres, qui sont en nombre plus faibles à vrai dire : et l'immigration « non spécifiée » provenant de la Grande-Bretagne et de l'Irlande est encore plus difficile à analyser. Mais l'erreur ne sera pas trop grande si l'on compte cette émigration non spécifiée et celle provenant des pays nommés comme germaniques et si l'on néglige dans l'émigration germanique la grande émigration irlandaise, celle de la Belgique, de la France, de la Russie et des autres pays extra-européens qui contiennent toutes, surtout celle de l'Irlande, des éléments germaniques. L'immigration allemande, surtout de la période antérieure, avant 1871, n'est pas d'ailleurs juste dans la statistique américaine.

L'évaluation pour mille (0/00 de l'immigration dans l'Amérique du Nord de la population du pays d'origine correspondant à 1890) n'a pour but que de rendre claire et apte à la comparaison l'importance approximative de ce départ dans les divers pays. Naturellement bien des émigrants partis entre les années 1821-90 ne sont plus vivants, mais cependant la grande majorité vit encore, la plupart n'ayant gagné l'Amérique que dans

ces dernières décades. Par leur accroissement par le mouvement naturel de la population, les émigrés représentent une perte sensible pour la patrie — si l'on admet, bien entendu, que sans l'émigration l'accroissement intérieur naturel de la population aurait été aussi considérable dans la dite patrie — ce qu'il est naturellement impossible de déterminer. Dans les pays européens, dont l'émigration passe en forte mesure, comme pour l'Angleterre, ou d'une façon prédominante, comme pour les populations romanes, dans d'autres pays d'outre-mer, il faut élever de beaucoup le taux pour mille pour faire la comparaison avec d'autres pays (Les nombres, d'après les chiffres américains officiels, tirés du *Gothaer Jahrbuch*, p. 628).

Tableau XIX. — Immigration dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord par périodes décennales.

Années	Nombre absolu pour 1000 têtes	Augmentation	Maximum pour 1000 têtes		Minimum pour 1000 têtes	
			Années	Têtes	Années	Têtes
1821-30. . .	143 =	1,000	1828. . . .	27,4	1823. . . .	6,3
1831-40. . .	599 =	4,189	1840. . . .	84	1831. . . .	33
1841-50. . .	1,713 =	11,979	1850. . . .	362	1843. . . .	52
1851-60. . .	2,598 =	18,168	1854. . . .	428	1859. . . .	121
1861-70. . .	2,467 =	17,252	1869. . . .	385	1861. . . .	92
1871-80. . .	2,945 =	20,595	1880. . . .	593	1877. . . .	131
1881-90. . .	5,189 =	36,287	1882. . . .	730	1885. . . .	351
Total. .	15,654	»	»	»	»	»

La forme anormale de l'émigration irlandaise ressort de la façon la plus frappante de l'évaluation du pour mille ainsi que le caractère de l'immigration de l'Amérique anglaise du Nord dans les Etats-Unis, qui n'est en grande partie qu'un parcours accompli par les Européens. L'importance de l'émigration suédo-norvégienne ressort également dans le taux pour mille. Et pour un pays d'une population si faible, c'est remarquable pour le côté économico-politique de la population. L'émigra–

Tableau XX. — Immigration dans les États-Unis provenant d'autres pays de 1821-90.

Pays	Nombre absolu pour 1000 têtes	Pour 1000 de la population du pays correspond. vers 1890	Pays	Nombre absolu pour 1000 têtes	Pour 1000 de la population du pays correspond. vers 1890
Irlande.	3,508	c. 852	Italie	402	12
Angleterre et Galles.	1,682	66	France	369	10
Écosse	334	106	Espagne, Portugal. .	44	2
Non spécifiée . . .	793	»	Belgique	45	7
Gr.-Bret. et Irlande (1).	6,317	166	Pays romans. . . .	860	»
Allemagne	4,554	96	Russie d'Europe . .	339	4
Suède, Norvège. . .	954	129	Autre Europe . . .	13	»
Danemark.	146	68	Europe (2)	13,915	c. 42
Suisse	174	59	Indes occidentales. .	94	»
Pays-Bas	103	22	Mexique	27	»
Autriche-Hongrie . .	454	11	Amérique Centrale .	2	»
			Amérique du Sud . .	11	»
Pays german. (sans Irlande)	9,194	»	Iles Atlantiques . .	34	»
			Iles Pacifiques . . .	25	»
Amérique du Nord anglaise	1,047	c. 200	Autres pays, sauf Asie et Afrique. . . .	199	»
Pays germaniques, y compris l'Amérique du Nord anglaise .	10,241	»	Amérique Centrale et du Sud et Iles Austr.	392	»
			Afrique	1	»
			Chine	291	»
			Reste de l'Asie . . .	8	»
			Ensemble de l'immigration ou $^0/_{00}$ de la populat. de l'Union.	15,654	c. 250

(1) Les non spécifiées réparties pour l'évaluation par mille proportionnellement aux trois parties.

(2) L'évaluation pour mille y compris l'immigration dans l'Amérique du Nord anglaise.

tion scandinave (y compris celle du Danemark) va aux États-Unis, à part quelques exceptions qui se font de plus en plus

rares; les nombres précédents la représentent donc presque en son intégralité. La proportion de l'émigration allemande dans les Etats-Unis d'Amérique est de 92 en 1870, et plus tard de 95-98 0/0 d'après la statistique d'émigration allemande; le reste va en grande majorité dans l'Amérique du Sud. La statistique d'immigration transatlantique le confirme, dans la mesure où elle existe, d'une façon très précise. L'émigration de la Suisse est de 80 0/0 pour les Etats-Unis; le reste va aussi en majorité dans l'Amérique du Sud. On pourrait évaluer l'émigration irlandaise dans les Etats-Unis à 85-90 0/0 pour les Etats-Unis, en affectant le reste aux colonies anglaises de l'Amérique et à l'Australie. Par contre un nombre sensiblement supérieur à la moitié de l'émigration anglaise et écossaise se dirige directement, ou en passant par l'Amérique du Nord anglaise, vers les Etats-Unis et une partie considérable gagne le Canada, etc., l'Australie et une autre partie plus faible, les autres pays et les autres colonies. D'après la statistique qui n'a commencé qu'en 1853 à distinguer l'origine des émigrants quittant les ports de la Grande-Bretagne, l'ensemble de l'émigration consiste (y compris les voyageurs) en 7.129.000 sujets du Royaume-Uni, 4.296.000 Anglais et Ecossais, 2.833.000 Irlandais. Parmi les premiers 2.398.000 ou 56-57 0/0 gagnent directement les Etats-Unis; parmi les Irlandais 23.42.000 ou 83 0/0. 557.000 Anglais et Ecossais et 175.000 Irlandais ont gagné les possessions anglaises de l'Amérique, et sont partis souvent de là pour les Etats-Unis. Eu égard à cela, on n'exagérera pas le taux de l'émigration de l'Irlande et de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis, en estimant la première à 90 0/0 et la seconde à 65 0/0. L'Australie a reçu de 1853-90 1.038.000 Anglais, 293.000 Irlandais; et d'autres pays 321.000 Anglais et 23.000 Irlandais. L'immigration au Canada a été, de 1881 à 90, de 886.000. Le maximum a été en 1883 de 133.000, le minimum en 1881 de 48.000. L'immigration en Australie est essentiellement due à la nationalité germanique, surtout du Royaume-Uni, et à l'Irlande. L'émigration allemande et scandinave y est insignifiante. En face de la forte immigration qui a compté, 1881-90, en tout 2.235.000 personnes (maximum en 1886, 253.000, min. en 1881, 166.000), il y a de 1881-90 une forte émigration évaluée à 1.622.000; cela indique un vif mouvement d'échange de migration même entre les colonies australiennes.

Pour apprécier l'influence péremptoire de la situation économique (et en 1860 surtout pendant la guerre civile) de la situation politique de l'Amérique du Nord, en tant que facteur principal déterminant le « flot temporaire d'émigration », il est important de fixer la direction des émigrations en masse des populations tant germaniques qu'irlandaises qui vont d'une façon si générale aux Etats-Unis.

Il en est autrement pour l'émigration des peuples *romans* et surtout de l'*Italie*, qui ici est la plus importante par le nombre et qui est l'objet de la meilleure statistique (annuellement dans la *Statistica della emigrazione italiana*, d'après des éléments évidemment insuffisants; cf. à ce sujet Bodio, *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, I, 1035). Ce qui ressort pour celle-ci d'une façon générale en somme, et d'ailleurs avec des variations sensibles aussi dans les taux annuels, c'est sa direction vers l'Amérique du Sud, surtout vers la République argentine et le Brésil. Pour l'émigration transatlantique de l'Italie en Amérique, en dehors de l'Europe, il y eut de 1886-90 dans la forté période d'émigration 653.000 émigrants, dont 176.000 environ, 27 0/0 pour l'Amérique du Nord. C'est encore ici la situation politico-économique de l'Amérique du Sud qui co-détermine essentiellement la force de l'immigration générale. De 1889-90 elle a beaucoup baissé, surtout pour le Brésil et la République argentine pour l'Amérique du Nord elle a au contraire augmenté. Le fort excédent des Romans parmi les immigrants de l'Amérique du Sud est un fait aussi confirmé par la statistique de ces pays d'immigration et, là où elle existe, par la statistique de la nationalité. Il y a eu ainsi 65.000 immigrants au Brésil en 1889 (1888, 132.000; 1885-89, 261.000), 34.928 venaient d'Italie, 15,240 du Portugal, 8.662 d'Espagne, 584 de France, 387 de Belgique, 1.903 seulement d'Allemagne, 76 d'Angleterre, 126 de Suède. Il y a eu en 1890, 138.000 immigrants dans la République Argentine (1889, 261.000; 1886-90, 770.000). En 1890, 77.815 étaient venus directement à Buenos-Ayres : il y avait parmi eux 39.122 Italiens, 17.104 Français, 13.560 Espagnols, seulement 1.271 Allemands et 1.108 Anglais, le reste provenant d'autres pays. L'émigration, italienne même, dans les pays *africains* de la Méditerranée et dans les autres contrées du monde, est peu importante.

L'augmentation énorme de l'émigration des masses des populations européennes dans le Nouveau-Monde, au cours du XIX[e] siècle, depuis le repos politique de l'Europe et de l'Amérique du Nord, après la période des guerres de la France, ressort le plus clairement dans le tableau XIX, et son évaluation progressive. Si l'on ajoute que, dans les dernières décades, l'émigration en Australie, dans la dernière décade, celle dans l'Amérique du Sud, est devenue de plus en plus grande, il en résulte que l'ensemble de l'émigration européenne dans les temps plus récents et tout récents aura montré une progression encore plus forte. Le petit regrès de 1860 doit être ramené surtout au ralentissement de l'émigration dans l'Amérique du Nord pendant la guerre civile. En 1870, la moyenne de 1850 n'est pas encore fortement dépassée : c'est seulement en 1880 que l'émigration annuelle aux Etats-Unis atteint presque le double des décades antérieures. Le ralentissement en 1860, d'autres considérations semblables en d'autres pays d'émigration transatlantiques, comme tout récemment par exemple dans la République Argentine et au Brésil, montrent déjà comment la *situation économique, sociale et politique de ces pays* exerce sur l'émigration européenne une influence accélératrice ou gênante ; c'est là un point important dans la question des rapports de condition et de cause de ce phénomène.

Cela ressort encore davantage de la variation *temporaire* de l'émigration et de l'immigration considérée plus en détail, *année par année* et pour chaque pays particulier d'im et d'émigration, et pour chaque portion territoriale (provinces, etc.) à ce double point de vue. Ce dernier trait ne peut être bien esquissé ici. Mais le tableau XXI qui suit offre cependant pour tous les territoires d'Etat les matériaux en question en assez grand nombre et les commentaires qui le complètent en donnent quelques-uns pour les portions territoriales ; il est indispensable pour les questions de principes de théorie de la population et de l'économie nationale et sociale d'approfondir la connaissance des causes des variations de l'émigration et en même temps de justifier implicitement ou selon les cas de repousser absolument plus d'une opinion toute faite.

Les matériaux pour les pays particuliers ne sont ni d'égale valeur, ni de même sorte. La statistique officielle allemande

d'émigration ne comprend que les chiffres d'embarquement des ports allemands, surtout Brême et Hambourg. Depuis une époque récente (régulièrement depuis 1871/72), elle comprend en outre les émigrés passant par Anvers et les ports français, et depuis 1885, ceux qui passent par Rotterdam et Amsterdam. L'émigration qui passe par les ports de la Grande-Bretagne n'y figure point. Cependant celle qui a lieu par les ports continentaux nommés comprend la grande majorité, qui n'a fait que croître dans ces dernières décades : il est donc possible d'évaluer au moyen de ces chiffres l'ensemble de l'émigration. On ne peut certifier que les émigrants aient été ou soient toujours l'objet d'une distinction bien précise surtout anciennement et à l'étranger (ainsi entre les Allemands de l'empire et les autres Allemands). Mais les fautes qui peuvent exister ne sont pas très sensibles. Voir vol. XLIV de la *Reichsstatistik.*, tab., p. 157 s. Fasc. trim., 1892, n. 1, p. 85 s. et les sources officielles données au début de ce § 226. Pour complément : *Gothaer Jahrbuch*, v. Neumann-Spallart, *Ueberischten*, v. Philippovich, art. dans le *Handwörterbuch der Staatswiss.* et Kolb, *Statistik*, où se trouvent aussi les données antérieures à 1870. Cf. tab. XXI.

Dans les nombres du tableau XXI et aussi dans ceux des temps antérieurs, en tant qu'ils existent, le parallélisme de l'émigration en masse des puissances européennes au delà de l'Atlantique ressort pour tous les principaux pays y participant, surtout pour tous les pays germaniques, et même pour la France : un grand élan se produit au commencement de la période 70-80 et est encore plus fort au commencement de 80 90 ; la diminution est très importante au milieu de la période 70-80 et de nouveau, mais plus faible, au milieu de 80-90 ; puis vient ensuite une certaine régularité de mouvement, qui reste cependant à un niveau plus élevé. Le maximum et le minimum tombent toujours dans les divers pays la même année ou à peu près. Cela indique incontestablement que la *variation du mouvement dépend d'un seul et même facteur*, de la marche correspondante de l'ensemble du mouvement économique, surtout dans l'Amérique du Nord, qui est le point de mire principal : les conjonctures économiques favorables ou défavorables de ce pays se reflètent dans le mouvement de hausse et de baisse, dans les maxima et les minima de l'émigration dans chaque période : il

faut ajouter que la situation économique de l'Europe, surtout dans les pays de développement industriel plus considérable, et celle de l'Amérique du Nord, agissent et réagissent l'une sur l'autre, et qu'elles suivent toutes deux en une certaine mesure une marche parallèle. La courbe italienne seule suit une autre direction : elle dépend plutôt, comme on l'a vu, de la marche du mouvement économique dans l'Amérique du Sud ; mais montre aussi de fortes variations et une diminution dans les temps tout récents.

Dans la période antérieure à 1870, il y a dans l'immigration de l'Amérique du Nord des phénomènes et des influences analogues pour l'émigration britannique, irlandaise et allemande. Les crises économiques périodiques de l'Amérique du Nord et de la Grande-Bretagne, exercent toujours une influence fortement déprimante ; les périodes d'essor et de spéculation, toujours une influence fortement accélératrice. Ajoutez à cela l'influence de certaines circonstances particulières, comme celle de la disette (maladie des pommes de terre), 1846-47, comme celle des événements politiques de 1848 en Europe, des découvertes de l'or en Californie, 1848 s., en Australie, 1851 s., du commencement de la réaction de l'américanisme contre l'immigration au milieu des années 1850-60 (mouvement *Knownothing*), de la guerre civile de l'Amérique, 1861 ss., qui ont leur contre-coup dans les divers pays et en Irlande surtout (1846 s.). Mais le mouvement *général* est cependant déterminé par la forme essentielle de la situation économique et par sa direction. Déjà en 1830-40, l'immigration aux Etats-Unis tombe du maximum 79.000 en 1837, (crise) à 39.000 en 1838 ; l'émigration générale (y compris les étrangers) provenant de Grande-Bretagne et d'Irlande tombe de 72.000 à 33.000 (celle aux Etats-Unis de 37.000 à 14.000, celle dans l'Amérique anglaise du Nord de 30.000 à 4.600) ; l'immigration allemande aux Etats-Unis tombe de 24.000 en 1837 (maximum de la période) à moins de 12.000, pour remonter ensuite en tous les cas les années suivantes. Après une nouvelle réaction de 1842 sur 1843, le mouvement va de nouveau croissant pendant quelques années, jusqu'en 1854, où il atteint son maximum. En Europe, surtout en Grande-Bretagne, les années de spéculation de 1844-47 (« railway-manie ») ainsi que l'année de la disette 1846-47 et que la grande crise commerciale de 1847,

puis les troubles politiques du continent en 1848 s., leur réaction en 1850 s., la guerre de Crimée et la nouvelle disette, 1854 s. agissent sur le mouvement. L'immigration aux Etats-Unis monte de 52.000 en 1843, à 77, 114, 154, 235, 227, 297, 362, 379, 372, 369, dans les années suivantes et jusqu'à 428.000 têtes en 1854. L'émigration par la Grande-Bretagne et l'Islande (y compris les étrangers) monte de 57.000 en 1843 à 369.000 en 1852, celle aux Etats-Unis seule, montant de 28.000 à 244.000 (1851 367.000), celle des sujets britanniques atteint en tout 278.000 en 1853, 276.000 en 1854. C'est à cette époque qu'eut lieu aussi la première grande émigration des Irlandais : en 1845 78.000, 1846 110.000, 1847 218.000, depuis une seule fois inférieure (1848), presque toujours supérieure à 200.000, en 1853 293.000. L'immigration allemande aux Etats-Unis suit le même mouvement; elle est montée de 14.000 en 1843, à 74.000 en 1847, subit une petite diminution en 1848 et en 1849 (58.000 et 60.000), monte de nouveau en 1850 à 79.000; de 1851-54 à 72, 146, 142, 215.000 et atteint son maximum à cette époque, un an après l'émigration britannique et irlandaise. Puis vient une forte diminution et une direction de baisse durable avec des variations. L'immigration aux Etats-Unis tombe à la moitié, ou même au quart : En 1855 elle n'est déjà plus que de 208 (contre 428 en 1854); en 1857 elle est de nouveau de 251, après la crise commerciale universelle si dure d'alors, qui débuta dans l'Amérique du Nord et y sévit tout particulièrement; en 1858 et 1859 elle n'est plus que de 123 à 121, monte un peu en 1860, où elle est de 154, pour redescendre en 1861 et 62, au commencement de la guerre civile, à 92.000 têtes. L'ensemble de l'émigration britannique tombe aussi en 1855 à 150, de 1858 (après la crise de 1857) à 1862 au-dessous de 100, en 1861 à 65 mille. L'immigration allemande aux Etats-Unis tombe également en 1855 au tiers de ce qu'elle comportait en 1854, à 72.000 et tombe, avec des oscillations jusqu'à 1862, à 28.000. Depuis 1863 et de plus en plus avec la victoire des Etats du Nord dans l'Union et avec la résurrection de l'économie nationale en ces Etats, le mouvement reprend un vif et grand essor. L'immigration dans l'Union est déjà en 1863 presque le double de ce qu'elle était en 1861 et 62, c'est-à-dire 176.000; elle atteint 349.000 en 1866 et se maintient à cette quantité dans les

années voisines de 1870, après avoir rétrogradé à 50000 en 1867 et 1868 (1869 385.000). Elle atteint ensuite les chiffres que l'on trouve au tableau XXI, c'est-à-dire son maximum en 1872-73, pour se conformer, suivant la façon décrite dès cette époque, où il n'y a plus aucun facteur politique important pour venir exercer une action gênante, encore plus précisément qu'avant, aux oscillations de la vie économique : elle atteint son maximum, non pas dans les temps de dépression, comme on l'a déduit *a priori*, mais dans ceux de l'essor économique en Europe, non pas son minimum à cette époque, mais justement à l'époque de la dépression. Les périodes principales de l'essor (1873, 1879-83), du marasme (1873-79, 1883 s.), de l'état d'équilibre (1885 s.), de l'Union se reflètent clairement dans le mouvement de l'émigration européenne dans l'Amérique du Nord. L'émigration nationale britanno-irlandaise monte aussitôt en 1863 au double 193.000 et se maintient à peu près à ce niveau avec des variations plus faibles qu'antérieurement (minimum 1867 et 68, 138 et 186.000. Maximum en 1873). L'immigration allemande dans l'Union remonte aussi, dès 1863, d'abord lentement, plus fortement depuis 1866 s. : 1863 33, 1865 83, 1866-70 116, 133, 123, 125, 92 mille. Il est possible que les événements politiques de 1866 aient exercé ici une certaine influence, comme on l'a souvent soutenu : le mouvement de l'émigration britannique n'est cependant pas fort différent, celui de l'émigration suisse et scandinave non plus.

Pour confirmer une enquête de Giffen pour la Grande-Bretagne et un mot bien connu du prince de Bismarck, qui considérait que l'accroissement périodique de l'émigration indiquait justement une amélioration de la situation économique, — ce qui l'a fait traiter durement par ses adversaires politiques — on peut donc se montrer d'accord avec v. Neumann-Spallart, quand il dit : « Dans les temps de prospérité économique, c'est surtout l'activité du mouvement d'émigration et de départ de l'Europe ; dans les temps de dépression, au contraire, le ralentissement de ce phénomène qu'il faut considérer comme caractéristiques (*Ueberichten der Weltwirthschaft*, année 1881-82, p. 58). Il faut en prendre acte pour l'explication des rapports de dépendance de cause et de condition de l'émigration en masse (tout comme aussi des migrations intérieures). C'est donc à juste titre que Neu-

mann voit aussi dans l'émigration et l'immigration des symptômes *représentatifs* permettant de juger la situation économique.

Tableau XXI. — Mouvement de l'émigration européenne au delà de l'Atlantique, de 1871-90, en milliers.

Années	Immigration aux États-Unis		Emigration du R.-U. de Gr.-Bret. et Irlande	Emigrat. allemande passant par les ports du continent	Suède (*)	Norvège	Danemark	Suisse	France	Italie
	ensemble	d'Europe								
1871 . . .	347	297	193	76	17,4	12.3	3,9	4,2	»	»
1872 . . .	448	381	210	128	15,9	13,9	6,7	5,5	15,8	»
1873 . . .	423	369	228	110	13,6	10,4	7,2	5,5	8,4	»
1874 . . .	261	208	197	48	7,8	4,6	3,3	3,0	7,6	»
1875 . . .	191	144	141	32	9,7	4,0	2,1	2,0	4,3	»
1876 . . .	157	115	109	30	9,4	4,4	1,6	2,0	2,2	19
1877 . . .	131	96	95	23	7,6	3,2	1,9	1,9	2,1	21
1878 . . .	153	112	113	26	9,0	4,9	3,0	2,6	2,3	21
1879 . . .	251	184	164	36	17,6	7,6	3,1	4,3	3.6	37
1880 . . .	593	442	228	117	42,1	20.2	5,7	7,3	4,6	33
1881 . . .	720	600	243	221	46	26.0	8,0	10.9	4,5	41
1882 . . .	730	603	279	204	50	29	11,6	12,0	4,9	60
1883 . . .	570	499	320	174	32	22	8,4	13,5	4,0	64
1884 . . .	461	408	242	149	24	14,8	6,3	9,6	6,1	56
1885 . . .	351	327	208	110	23	14,0	4.3	7,6	6,1	74
1886 . . .	393	385	232	83	33	15	6.3	6,3	7,3	83
1887 . . .	517	508	281	105	51	21	8.8	7,6	11.2	130
1888 . . .	597	537	280	104	50	21	8,7	8,3	»	205
1889 . . .	444	433	258	96	»	13	9.0	8,4	»	124
1890 . . .	455	443	221	97	»	11	10,3	7,7	»	115

(*) Y compris l'émigration non au-delà de l'Atlantique, en général peu importante (environ 1000 par an).

Les influences accessoires ont été souvent mises en relief à propos de la discussion de l'émigration allemande, surtout de la part de ceux qui voient dans ce mouvement quelque chose de mauvais et un symptôme de motifs politiques, sociaux, de législation économique qui leur paraissent suspects. Ce sont

par exemple la crainte de la guerre, du militarisme (1866 s., 1871 s. en Allemagne), les considérations politiques (1850 s. 1866 s, en quelques contrées, par exemple Hanovre), l'état de la propriété foncière (est de la Prusse), la politique du libre-échange et du protectionnisme (celle-là en 1864 s., 1871 s., celle-ci en 1879 s.), les embauchages d'agents, etc. Il est certain que ces causes jouent un rôle en bien des cas, mais *la grande concordance du mouvement en Europe montre que ce sont des influences beaucoup plus puissantes, beancoup plus universelles qui s'y montrent décisives.* Si, par exemple, la crainte de la guerre, le fardeau militaire avaient été en 1866 s. et en 1871 s. les causes de l'accroissement de l'émigration, pourquoi le même phénomène se serait-il produit en même temps en Grande-Bretagne, en Irlande, en Suisse ?

Pour la question de la population, il y a encore un fait qui n'est pas moins digne d'attention pour nous : c'est que les temps de l'augmentation naturelle, plus rapide de la population (par l'accroissement du nombre des mariages, la fréquence des naissances, la diminution de la mortalité) sont ceux justement où (ou bien après lesquels) l'émigration actuelle fait plus fortement office de soupape. Et *vice-versa* dans les époques et après les époques de ralentissement de l'accroissement de la population, l'émigration devient plus faible. Il n'y a pas là de rapports de dépendence causale directs, mais bien des phénomènes importants concomitants et consécutifs qui influent, en se compensant l'un l'autre, sur le mouvement de la population. En Allemagne par exemple, le maximum de l'excédent de la population, 1844-45, a été suivi d'une forte émigration, 1845-47 ; de même pour les maxima de l'excédent des naissances en 1849-51 et l'accroissement de l'émigration 1852-54, l'élévation persistante de l'excédent des naissances de 1858-65, 1867-70 et le nouveau mouvement d'accroissement de l'émigration qui n'a été gêné que quelque temps par la guerre civile de l'Amérique du Nord (1865-69). Le second maximum de l'émigration, 1871-73, 1880-84, marcha parallèlement à l'accroissement énorme de l'excédent des naissances ; il y eut bien entendu un fort arrêt dans les années de dépression 1874-79. Ainsi dans la période où l'émigration était à son point culminant, dans les années 1870-80 1/4, dans les années 1880-90 1/3 et voire même 1/2, de l'ex-

cédent des naissances était acquis à l'émigration tout au moins pour l'ensemble de la population. Depuis le milieu de 80-90, l'excédent des naissances qui continua à rester élevé et même à s'élever encore, ne fut, étant donnée la diminution de l'émigration, compensé par celle-ci que pour 1/6.

L'importance qu'ont les émigrations et immigrations générales pour la population de l'Europe et du Nouveau-Monde ressort déjà des données du tableau XX et d'autres chiffres précédemment cités. En guise de complément, remarquons encore ceci : toute l'émigration allemande de 1820 à 1890 est estimée à environ 5.400.000 âmes, c'est-à-dire à un nombre qui est de peu inférieur à celui du royaume actuel de Bavière (cf. *Gothaer Jarbuch,* 1892, p. 499). Cela ferait donc environ 11 0/0 de la population actuelle, et cela n'a pas empêché la population de l'empire de doubler entre les années 1820 et 1890 et de passer de 24.800.000 à 49.400.000. En 1891, l'émigration allemande a de nouveau quelque peu monté (à 120.000 environ, *Viertelj. hefte* 1892, I, p. 85). Les deux ports de Brême et Hambourg sont presque les seuls qui viennent en ligne de compte parmi les ports allemands. Pour les étrangers, abstraction faite de quelques ports britanniques, c'est surtout Anvers. La statistique de l'émigration de Hambourg-Brême (dans les publications concernant leur statistique commerciale et dans la statistique d'émigration du Bureau de statistique impérial de l'émigration) reflète naturellement, comme les autres statistiques, les variations temporaires du mouvement (voir par exemple *Gothaer Jahrbuch*, 1892, p. 499). Mais les étrangers, non allemands, depuis 1880 et surtout depuis 1886 les habitants de l'Europe orientale, (Autriche, Hongrie, Russie) s'embarquent de plus en plus à Hambourg et à Brême : ce sont là des émigrants, comme ceux des pays slaves par exemple, chez qui le mouvement n'a pris de grandes proportions que récemment et est soumis à l'influence de facteurs spécifiques : aussi les données générales de Hambourg-Brême ne montrent-elles pas absolument le même parallélisme que celles de la Grande-Bretagne, d'Allemagne et de la Scandinavie. Dans les dernières années, il y avait plus d'étrangers que d'Allemands pour passer par ces ports. De 1886-91, il y eut 100, 93, 106, 107, 168, 197 étrangers, contre 67, 79, 81, 74, 85, 93 Allemands.

Il y a eu en tout de 1832-1891, 4.921.000 personnes qui ont émigré en passant par les ports allemands, c'est-à-dire 2/3 de mill. de moins que la population actuelle du royaume de Bavière. Pour le Royaume-Uni, l'évaluation officielle donne aussi, y compris les non Britanniques, une émigration générale (en y comprenant les voyageurs) passant par les ports du royaume pour se rendre aux Etats-Unis de 12.800.000 entre 1815 et 1890: 8.550.000 sont allés directement aux Etats-Unis; 2.020.000 dans l'Amérique du Nord anglaise, 1.690.000 en Australie et en Nouvelle-Zélande, 1.540.000 en d'autres pays. Antérieurement les émigrations continentales, celles de l'Allemagne y comprises, passaient plus souvent que maintenant par les ports britanniques; d'autre part, les sujets britanniques et les Irlandais passent à peine par les ports continentaux. L'ensemble de tous les émigrants nationaux du Royaume-Uni peut être évalué pour le temps antérieur à 1853, où il n'était pas l'objet de recherches statistiques spéciales, de 1815-52 à 2-2 1/2 millions (pour 3,47 mill., nombre de tous les émigrants passant par les ports britanniques; de 1815-90 il est évaluable à 9-9 1/2 mill. environ, c'est-à-dire à environ 25 0/0 de la population actuelle du Royaume-Uni : cependant la population restée à l'intérieur de ce pays a passé de 19.500.000 à 37.900.000. Les pays d'émigration d'Europe, surtout la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Allemagne aussi quelque peu, sont l'objet d'une contre-migration transatlantique ; en Grande-Bretagne, surtout le nombre de l'ensemble des immigrants (ou des arrivées) est assez sensible : il est de 50.000 à 100.000 et plus par an et depuis peu ces nombres augmentent. Ce taux d'environ 25 0/0 que les Iles Britanniques auraient, sans la compensation de cette immigration, perdu par immigration, reprasente l'ensemble de l'immigration dans l'Union de l'Amérique du Nord, de 1821-90, de la population y vivant actuellement. L'Europe, surtout les pays germaniques, récemment aussi l'Italie, en cédant de 1825-90 environ 42 0/00 de sa population actuelle à l'Union, a continué à voir augmenter sa population intérieure dans de très fortes proportions, même dans les pays d'émigration en masses (sauf l'Irlande et quelques pays de l'Allemagne orientale en ces derniers temps. Cependant l'Union a obtenu de l'Europe plus du sextuple de ce taux de sa

population actuelle, et, par suite de l'accroissement des naissances dû à la population des émigrants, naturellement encore beaucoup plus. La perte générale de l'Europe par l'émigration vers les pays transatlantiques de 1815-1820 à 1890 doit à peine dépasser 20 millions, c'est-à-dire atteindre environ 60 0/00 de la population européenne actuelle. Ce « transfert de population » a d'autre part acquis à la civilisation européenne le Nouveau-Monde et des parties du reste de la terre, qu'elle a germanisées mais aussi surtout — malheureusement — anglicisées. Et quelle n'est pas l'importance économique de cette migration et de ses suites ? Quelle importance n'a pas eue et n'a pas encore « l'exportation humaine » au delà de l'Atlantique pour la navigation d'armement et le commerce maritime !

§ 227. Autres conditions statistiques de l'émigration transatlantique. — Pour le côté économique et populationniste de l'émigration, il y a encore à considérer l'*origine locale*, la *répartitions des sexes*, *des âges* et *des professions* parmi les émigrants ; pour d'autres côtés économiques de la question, les *frais d'entretien* et les *richesses apportées* par les émigrants. Nous ne parlerons pas de ces deux derniers points (1). Les quatre premiers points peuvent être élucidés tout au moins partiellement à l'aide de la statistique de l'émigration, allemande aussi. Quelques remarques suffiront à leur sujet.

La statistique de l'*origine locale* des émigrants (ainsi maintenant en Allemagne pour la plupart de ceux qui passent par les ports d'Allemagne et les autres ports principaux du continent, en distinguant les provinces prussiennes et les Etats particuliers, plus précisément pour l'Italie) donne notamment le moyen de rectifier certaines idées et certains préjugés aprioristiques et aussi d'un genre politique et économico-politique tendancieux sur les causes particulières de l'émigration locale des masses,

(1) Voir à ce sujet Philippovich, *op. cit.*, p. 1012 s. ; Becker, dans le *Jahrbuch* de Schmoller, vol. II (1887), p. 1, s. ; R. Jannasch, 1887 ; les évaluations de E. Engel sur la « Valeur de l'homme ». Il n'y a pas une seule de ces évaluations et de ces méthodes concernant les côtés économico-politiques de la question de l'homme qui ne soit critiquable.

ou encore de confirmer les conclusions plus soigneuses d'une déduction aprioristique. Il en résulte qu'il n'y a pas, naturellement, de *rapport direct*, entre *la densité de la population* (non plus qu'entre la surpopulation absolue, confondue parfois avec celle-ci) et la grandeur de l'émigration, son nombre absolu et son importance par rapport à la population. On y verrait plutôt un rapport avec l'état de la production, les occasions de production et de travail. D'où il est facile d'expliquer, comme c'est le cas dans les temps récents et très récents, l'émigration la plus forte, comme aussi la continuation des migrations intérieures, dans l'est de l'Allemagne, essentiellement agricole, d'une faible densité de population, quoique ayant un fort excédent de naissances ; et aussi l'émigration plus faible dans les contrées de grande industrie, d'une forte densité de population (Province rhénane, Westphalie, les deux Saxes), où l'immigration intérieure seule se ralentit aux époques de dépression économique et d'où s'ensuivent alors toutefois des continuations de migrations intérieures plutôt que des émigrations plus fortes. *La répartition de la propriété foncière, la constitution agraire* semblent exercer plus d'influence, aussi d'ailleurs sur les continuations de migrations intérieures ; c'est peut-être le cas maintenant dans le N.-E. de l'Allemagne. Mais il faut apporter ici beaucoup de prudence dans les jugements. C'est ce que montrent les faits suivants : L'émigration en Allemagne même a atteint son point culminant dans les différentes contrées ayant des conditions agraires et de propriété foncière absolument différentes à des moments différents : en 1850-60 sur le Rhin, en Westphalie, en partie dans l'Allemagne occidentale du Sud, où la petite propriété foncière est fortement répandue et partiellement prolétaire ; en 1860-70 sur le Weser, et entre le Weser et l'Elbe, dans le Hanovre, Hessen-Nassau, où il y a beaucoup de propriétés moyennes et rurales; en 1870-80 sur l'Oder et à l'est de l'Oder, en Poméranie, Posnanie, Prusse ; en 1880-90, là de nouveau et sur la Weichsel, surtout dans la Prusse occidentale ; et cependant des pays de grande propriété foncière, comme le Mecklembourg, ont maintenant une émigration au moins plus petite que les pays de l'Est et tout au plus peut-être une émigration moyenne aussi considérable que celle qui a lieu présentement dans les pays ruraux comme le Hanovre, le Schleswig-

Holstein, et les pays de petite propriété de l'Allemagne occidentale du Sud. D'autres en ont encore une moindre, comme la Prusse orientale, la Silésie, la Bavière de la rive droite du Rhin (par exemple Prusse occidentale, 1885-91, 600-1100 par an pour 100.000 habitants. le maximum ; Prusse orientale seulement 86-137, Posnanie 400-1000 et plus ; Silésie 50-70, Mecklembourg-Schwevin 200-400, Hanovre 260-400, etc. Cf. les tableaux y ayant trait dans la *Reichsstatisk*, les dernières données dans les fascicules trimestriels 1892, I, p. 86 ; pour la Prusse en particulier Bödiker, *die preuss. Ein-und-Auswanderung seit 1844*, Dusseldorf 1879). Les *différences persistantes* de la force d'émigration et du mouvement temporaire dans les diverses contrées, provinces, pays, dans les différents territoires linguistiques, politiques, économiques, comme en Allemagne, montrent encore que la race et les mœurs peuvent aussi y jouer un certain rôle : c'est quelque chose de semblable, tout au moins à présent encore, au mobile national dans les différences de l'émigration pour la population tout entière. La grande émigration qui provient en 1880-90 des contrées agraires, peu ou médiocrement peuplées, rurales ou de grande propriété foncière où prédomine la production du blé, montre aussi l'influence de la crise agricole. Etant donnés un sol stérile, un manque d'industrie et des villes dans le marasme, il faut évidemment pour chaque constitution agraire et chaque répartition de la propriété foncière que l'augmentation naturelle de la population se résigne aux migrations intérieures et aussi à l'émigration. L'Allemagne en offre aussi des exemples. Un abaissement des prix des produits agricoles essentiels, comme en 80-90, en viendra rapidement et radicalement à bout.

Pour le *sexe*, c'est, bien entendu, le sexe *masculin* qui prédomine régulièrement dans l'émigration ; en Allemagne il est à raison de 55-56 contre 43-44 0/0 du sexe féminin ; ailleurs, en Italie par exemple, la proportion est encore plus élevée ; d'ailleurs il y a une certaine différence selon les âges : pour les enfants, les deux sexes sont à égalité dans l'émigration allemande ; pour les émigrants qui sont à l'âge productif le plus fort (21, 40, 50 ans), les hommes sont en nombre sensiblement supérieur. Dans l'émigration par famille, qui monta jadis en Allemagne aux 2/3 environ, se trouve dans les temps les plus récents un

peu moins élevée, mais comporte cependant en général environ 50 0/0 de tous les émigrés, c'est le sexe féminin qui prédomine un peu ; dans l'émigration des particuliers, c'est le sexe masculin qui prédomine sensiblement; il est en Allemagne en ce cas dans le rapport de 2 à 1. Cela est important en ce sens que dans les pays d'émigration, le sexe féminin reste, comme le montre la statistique, prédominant dans l'ensemble de la population qui reste et cela déjà dans les jeunes années de l'adolescence et que, au contraire, les pays d'immigration reçoivent un apport masculin plus fort (§ 239 s.)

Il en est de même pour l'*âge* des émigrants. Les enfants sont en nombre un peu, sinon beaucoup plus faible : les émigrants individuels sont en général des adultes ; les familles ayant beaucoup d'enfants éprouvent des difficultés particulières pour émigrer ; les hommes d'un âge avancé (ayant dépassé 40 ans) et à plus forte raison les hommes plus âgés, les vieillards, sont en nombre sensiblement faible ; ce sont donc les gens les plus forts, les plus actifs, les plus aptes à la procréation, c'est-à-dire, entre 20 et 30 ou 30-40 ans qui représentent l'élément principal de l'émigration comme aussi celui de l'ensemble de la population. La répartition de l'âge dans la population de la patrie devient ainsi défavorable, celle de la population à l'étranger est soumise à une influence favorable ; les éléments actifs, propres au mariage et à la procréation, sont enlevés au pays indigène pour être portés à l'étranger : c'est pour le côté économique et populationniste de la question un fait remarquable (Données statistiques plus précises dans la statistique allemande, cf. surtout d'après elles l'article cité de Philippovich). Cf. § 241 s.

La statistique d'émigration et d'immigration donne des renseignements moins sûrs qu'on peut compléter par le census de l'Amérique du Nord, sur l'*état des professions* et sur la *profession* des ém et immigrants. Les indications sont en général très incomplètes et très vagues ; la rubrique « sans indication de profession ou sans indication déterminée de profession » beaucoup trop fréquente (comme dans la statistique d'émigration de Hambourg), et il y a trop de changements volontaires ou nécessaires de professions pour ceux qui abordent au pays d'immigration. Une comparaison précise des émigrants appartenant à chaque profession ou état professionnel avec le nombre de leurs

compagnons dans leur patrie et là avec le nombre de leurs compagnons dans leur contrée natale permet seule de tirer une conclusion plus sûre quant aux rapports de causalité. La grande masse des émigrants appartient, c'est certain, aux professions et aux métiers les plus humbles, à la foule des « petites gens ». La répartition en professions agricoles et industrielles urbaines, en salariés et petits manufacturiers, industriels, propriétaires, présente déjà beaucoup plus d'incertitude, étant donné l'état actuel des matériaux statistiques.

Quelques faits du census américain et de la statistique allemande d'émigration rendent assez vraisemblable le fait que les émigrés allemands se recrutent d'une façon particulièrement forte dans certaines fabriques et manufactures urbaines ou trouvent au moins à s'occuper de cette façon en Amérique ; il y a peu d'ouvriers ruraux. Mais les conclusions nécessaires mêmes auxquelles arrive, par exemple, Philippovich (*op. cit.*, p. 1008, 1022) ne sont pas inattaquables. Toujours est-il que les plaintes des propriétaires fonciers de l'Est sont bien plutôt dirigées contre les migrations intérieures que contre l'émigration de leurs ouvriers.

C. — § 228. Résultats des migrations et de l'accroissement de la population en général. — Les migrations ont, comme la statistique s'y rapportant le montre plus précisément, comme résultat immédiat assez souvent des variations sensibles dans le nombre local de la population, dans l'état du sexe, de l'âge, de la profession de la population. Dans les lieux d'arrivée et d'immigration elles accroissent indirectement, à condition qu'il y ait des sources économiques de profit, des occasions de travail et de gain, par l'adduction de sang frais et d'éléments aptes au mariage et à la reproduction et les voulant, l'augmentabilité naturelle et l'accroissement réel de la population. Dans les lieux et contrées de départ et d'émigration, les vides laissés par les émigrants ne sont pas toujours, mais assez souvent, plus ou moins remplacés par un excédent des naissances durable et élevé, et par conséquent le chiffre de la

population n'est pas diminué d'une façon nécessairement durable et en tout cas n'est pas toujours diminué du nombre absolu de ceux qui sont partis. Une diminution positive *durable* de la population dans les territoires de *quelque étendue* n'est même, avec les migrations des masses à l'intérieur ou au delà de l'Atlantique, qu'une rare exception qu'il faut, comme en *Irlande*, ramener à des circonstances toutes particulières. Un *état de stagnation* voisin de ce dernier dans l'accroissement de la population est même, dans les grands territoires, un phénomène singulier, comme c'est le cas depuis quelque temps pour la *France*, mais il n'est dû ici qu'à la fréquence extraordinairement petite des naissances et non à l'excès d'émigration. Il n'y a que sur les territoires assez *petits*, de la grandeur peut-être des districts prussiens ou dans les territoires encore plus petits (assez souvent cela est dû aussi à l'influence des conditions locales spéciales, de la position, de l'état économique), que l'on perçoit, dans des localités rurales et des villes, par exemple, une réelle diminution de la population à la suite de migrations intérieures et d'émigrations au delà de l'Atlantique. Pour les pays et provinces plus grandes, les migrations intérieures se font naturellement compensation et il n'y a que des déplacements locaux de la population ; et même, à propos de l'émigration des masses, la plus grande qui ait eu lieu jusqu'ici hors de la patrie et surtout au Nouveau-Monde, on ne voit nulle part en Europe, abstraction faite de l'Irlande, une diminution réelle de la population. Ce qu'on voit c'est le remplacement rapide de la diminution qui s'est produite par l'excédent des naissances. De plus, la forte — parfois extrêmement forte — élévation de la population dans les pays d'émigration des masses le montre, comme en Grande-Bretagne, en Allemagne, et jusqu'ici même en Italie : il y a d'une façon absolue et par comparaison avec les pays d'émi-

gration moindre, aussi d'une façon provisoire mais non durable, une élévation sensible du taux d'accroissement : les tendances à l'accroissement naturel de la population sont si persistantes et si fortes, surtout si des moyens accélérateurs extérieurs, comme l'état plus favorable de la situation économique, s'y ajoutent, que les lacunes causées par l'émigration ne tardent pas à être plus que comblées. Aussi ne peut-on pas toujours dire de l'émigration, au moins en ce qui concerne le *chiffre* de la population, que c'est au point de vue économico-politique et populationnistique une *perte*. Il en est autrement pour l'état des âges et des sexes, que l'émigration rend plus défavorable.

Les exemples donnés par la statistique pour ce qui précède se trouvent dans les tableaux, données et commentaires antérieurs. Cela ne suffit évidemment pas pour une démonstration complète, absolument satisfaisante ; on peut les compléter en ayant recours aux matériaux actuels si riches. Quelques mots seulement en guise de complément.

L'*Irlande* montre évidemment comment, même dans un territoire d'une certaine grandeur, l'émigration transatlantique et aussi celle ayant pour objet la Grande-Bretagne — qui peut être considérée pour l'ensemble du Royaume-Uni comme une migration intérieure — peuvent faire diminuer la population d'une façon durable, presque ininterrompue et importante. Cette diminution est due également — si les chiffres se rapportant à ces phénomènes sont corrects, ce qui est douteux — à une fréquence des mariages extrêmement faible, qui a diminué de plus en plus et qui, depuis quelque temps, n'atteint pas la moitié de la fréquence de l'Europe occidentale et de la Grande-Bretagne, et à une fréquence de naissances également très petite, allant encore en diminuant, et plus faible que la fréquence des naissances de la France. Les deux phénomènes, fréquence des mariages et des naissances très basse et allant en diminuant, sont évidemment la suite du mouvement d'émigration, qui entraîne tant d'éléments aptes au mariage et à la reproduction. Toutefois il y a, en corrélation avec la basse fréquence des naissances, une

mortalité très faible et, par suite, un excédent de naissances assez considérable, qui n'est pas la moitié de celui de la Grande-Bretagne, qui est encore plus du double de celui de la France, mais qui est loin d'être suffisant pour combler les lacunes énormes laissées par les migrations. D'où ce résultat final extraordinaire pour les chiffres de la population : En 1841 elle était montée très vite à 8.179.000. En 1851 elle était déjà tombée à 6.552.000, en 1861 à 5.799.000, en 1871 à 5.412.000, en 1881 à 5.175.000, en 1891 à 4.706.000 (depuis 1861, chiffres des recensements). En face de l'excédent des naissances qui a été de 0,97 de 1864-70, et de 0,82 0/0 de 1871-80, il y a eu une perte de 1,67 et de 1,26 0/0 annuellement due à l'émigration.

La *France* montre comment, malgré une faible émigration et un surplus intermittent d'immigration, la population ne continue à monter que très peu avec la diminution de fréquence des mariages et de l'excédent des naissances ; comment elle n'augmente presque plus à la suite de l'augmentation des décès (1886-88) ; comment elle va même jusqu'à décroître si ces derniers continuent à augmenter (1890), surtout si le chiffre des naissances vient à diminuer en même temps (excédent des naissances 1886-89, 52.616, 44.772, 85,646. Déficit 1890, 38.446. Nombre des naissances : 1886-90, 912.800, 899.300, 882.600, 880.600, 838.100 ; nombre des décès : 860.200, 842.800, 837.900, 794.800, 876.500). En outre, sous l'influence de migrations *intérieures*, la population subit un déplacement dans les territoires particuliers ; sous l'influence générale de ces migrations et de la différence locale des fréquences de naissance et de mortalité, et aussi à condition toutefois qu'il y ait quelques contrées et lieux qui attirent un excédent d'immigration des étrangers, des portions territoriales d'une grande étendue et d'une forte population, peuvent voir leur population plus ou moins diminuer, d'autres la voir augmenter aux dépens des autres et par l'immigration étrangère, malgré un faible excédent ou même sans excédent. La France nous fournit aussi pour ces faits des exemples instructifs. De 1881-85, d'après le recensement de 1887, 29 départements ont diminué et 58 augmenté ; de 1886-91, 32 ont diminué et 55 seulement augmenté, les premiers diminué de 399.000, les autres augmenté de 523.000 pour une augmentation générale de 124.000 seulement ; tandis que l'excédent des

naissances de 1886-90 a été, d'après les registres de l'état civil, de 203.000 environ, l'excès d'émigration aurait été d'environ 78.000 en cinq ans. En 1890, il y eut excédent des naissances dans 27 départements, excédent des décès en 60. Sur 56 villes ayant plus de 30.000 habitants, 9 avaient subi une diminution en général fort minime (9.603 têtes en tout) et 47 une augmentation (350.026 têtes en tout) dans la période française quinquennale de recensement, 1886-91, où il y eut pour la première fois décroissance de la population. La population rurale et des petites villes a aussi subi une perte réelle au profit des grandes villes ; l'ensemble de la population a perdu probablement par ces migrations de sa force intérieure pour un accroissement subséquent, naturel, de bonne qualité (Voir le rapport sur le dernier recensement de 1891 dans le *Bulletin de statistique* de 1892, ainsi que l'article sur les résultats de ce recensement et sur le mouvement de la population dans Block, *Annuaire*, 1892).

Malgré la grande émigration, la population a, récemment encore, monté partout dans les territoires où elle se produit, comme le montrent les données et tableaux antérieurs (cf. surtout p. 519). Le chiffre de la population de la *Grande-Bretagne* a monté de 1871-1891 de 26.070.000 à 33.000.000. La contre et nouvelle immigration y a joué évidemment un rôle important. La *Suède* a, malgré l'émigration relativement énorme qui a eu lieu entre 1880 et 90, vu augmenter sa population de 4.566.000. La *Norvège* également, et avec une émigration parfois encore plus considérable, a passé de 1.819.000 (population résidente) à 1.989.000 (population effective) entre 1875 et 1890. La population du *Danemark* a monté 1880-90 de 1.969.000 à 2.172.000; celle de la Suisse (où il convient aussi de considérer les immigrations) a monté de 2.846.000 à 2.933.000. L'Italie même a vu de 1881 (recensement) à 1891 (évaluation), avec une très grande émigration transatlantique dans la dernière décade, sa population augmenter de 28.460.000 à 30.160.000.

En ce qui concerne le changement ou la diminution de la population dans l'*Allemagne* actuelle, dans ses États de première importance et dans ses divisions territoriales d'une certaine étendue, les tableaux et données cités ci-dessus contiennent déjà bien des indications. Mais il est intéressent d'entrer ici dans plus

de détails, pour suivre le résultat du mouvement naturel de la population, des migrations intérieures et des émigrations et immigrations : pour tous ces faits nous avons dans les publications du Bureau de statistique de l'empire des chiffres, et les chiffres relatifs désirables.

D'après ces chiffres, toutes les portions territoriales qu'on a distinguées (petits Etats, gouvernements en Prusse, provinces, districts, Etats moyens, Schleswig, Alsace-Lorraine toujours incluse même avant l'annexion) ont augmenté dans la période de 1816-34, jusqu'à la fondation du domaine économique unitaire pour la grande majorité de l'empire actuel dans le Zollverein, période où l'émigration était encore peu importante, où les migrations intérieures étaient encore faibles (maximum annuellement 2,22 0/0, gouvernement de Gumbinnem ; minimum gouvernement d'Osnabrück 0,05 0/0) ; de 1834 à 52, première période d'essor du Zollverein, époque où l'on commença à construire les chemins de fer, mais aussi époque de la disette de 1846-47, des mouvements politiques, 1848 s., sur ces 90, 89 ont augmenté (max. annuel : Berlin 2,73, min. Waldeck 0,10 0/0) ; un seul a perdu (gouvernement d'Osnabrük 0,05 0/0) ; dans la troisième période de 1852-67 où les temps de disette et peu favorables du début, la période de spéculation 1856-57, la crise commerciale de 1857, les événements politiques de 1859, 1864, 1866 ont exercé leur influence, où le rayonnement des chemins de fer, le développement industriel, la participation au commerce universel devenaient déjà de plus en plus considérables, 83 ont continué à augmenter, de peu en général (max. Berlin 3,08, 12 moins de 1/5 0/0) et 7 ont diminué (max. provinces de la Hesse, Hesse-supérieure 0,41, gouvernement de Cassel 0,51) ; de 1867-75 dans la période de la guerre franco-allemande, de la grande spéculation qui la suivit, de la réaction qui commençait, 79 ont augmenté, parmi lesquels 13 de moins de 1/5-1 (max. Berlin 3,98, Etat de Brême 3,20, Etat de Hambourg 2,99, gouvernement d'Arnsberg 2,72, district de Manheim 2,22, gouvernement de Dusseldorf 2,02, district de Dresde 20/0) et 11 ont diminué : parmi ceux-ci les deux Mecklembourg et le gouvernement de Stralsund, l'Alsace-Lorraine, atteignant un maximum de 0,84 0/0, les trois derniers sous des influences politiques. Une évaluation analogue faite séparément pour les *Etats* allemands, les provinces de toute

la Prusse (et Hohenzollern), la Bavière de la rive droite et de la rive gauche du Rhin, les quatre périodes de rencensement de 1871-91 montrent que deux provinces prussiennes seulement ont décru : la Poméranie, 1880-85 (forte émigration) de 0,45 0/0, augmentation annuelle de 1974-75 0,53 ; de 1875-80 1,04 ; de 1885-90 0,20) 0/0 et la Prusse orientale 1885-90 de 0,01 0/0 (accroissement 1880-85 seulement de 0,26 0/0 annuellement) ; la Prusse occidentale et la Posnanie n'ont de 1880-85 augmenté que de très peu, respectivement de 0,03 et 0,14 0/0 ; de 1885-1890 (protection agricole plus grande), elles ont augmenté davantage, 0,36 et 0,42 0/0. En outre le territoire de Hohenzollern a perdu dans les deux dernières périodes de rencensement 0,27 et 0,19 0/0. Parmi les autres Etats allemands, les deux Mecklembourg seuls montrent souvent une diminution, le Mecklembourg-Schwerin, 1871-75 de 0,18 et de nouveau 1880-85 de 0,07 (1885-90 augmentation de 0,11) et le Mecklembourg-Streliz dans les première, troisième et quatrième périodes (de 0,34, 0,38, 0,08 0/0 ; en outre, dans la première période le Waldeck (0,67), dans la première et la troisième l'Alsace-Lorraine 0,29 et 0,03 0/0). Dans la troisième période, dans le Wurtemberg, l'augmentation a été faible, tombée à 1/4 0/0 pour le Würtemberg (0,24 0/0) et pour Oldenburg (0,24) et dans la première période il en a été de même pour Schwarzb.-Sonders-hausen, dans la troisième et la quatrième période dans le Waldeck (0,02, 0,25).

Si l'on considère les divisions territoriales plus faibles de la Prusse et des Etats moyens, les régences et districts, il y a naturellement, sous l'influence des migrations et de la différence de l'accroissement naturel, des différences plus grandes et aussi plus de cas de diminution ou un accroissement très minime. Ainsi pour les régences de 1885-1890, la population a un peu diminué à Gumbinnen, Prusse orientale, dans la régence de Königsberg elle a encore un peu moins augmenté, dans la Poméranie, à Cöslin et à Stralsund elle a diminué, et n'a augmenté qu'à Stettin. Dans la Bavière on voit dans la même période une diminution pour 3 districts sur 8, Franconie supérieure, inférieure et Haut-Palatinat (très peu importante ici) et un très petit accroissement dans la Basse-Bavière. En Bavière, le district de Jagt a diminué. La statistique de la population des *districts* de la Prusse, etc. permet d'entrer encore davantage dans le détail des changements

et de même la statistique de la population locale : nous ne pouvons insister ici, (voir entre autres sur les lieux ayant plus de 2.000 habitants, dans l'empire allemand, les chiffres de l'augmentation et de la diminution de la population de 1885-90, dans les fascicules trimestriels, *op. cit.* 1892, N. II). A côté de nombreuses petites villes rurales il y a des cas particuliers où des villes plus grandes ayant plus de 10.000 habitants et même plus de 20.000 présentent, par suite de conjonctures défavorables, une diminution ou un état relatif de stagnation. Exemple : Stralsund qui a souvent diminué par suite de l'état commercial très défavorable où elle se trouve actuellement, 1885, 28.984, 1890, 27.814 ; et Emden pour des raisons analogues.

Les déplacements importants, durables, du chiffre de la population et de son augmentation subséquente, ressortent aussi de la statistique de la population locale par classes de grandeur. Cf. § 237. C'est ainsi que dans l'empire d'Allemagne les taux annuels d'accroissement ont été les suivants de 1867-85.

TABLEAU XXII

Berlin	3,36 %
Toutes les villes au-dessus de 100 000 habitants.	2,66 »
Tous les lieux de 20-100 000 habitants.	2,36 »
» de 5-20 000 »	1,83 »
» de 2-5 000 »	0,99 »
Tous ces lieux en général	1,85 »
Tous les lieux plus petits (du plat pays)	0,20 »
Pour l'ensemble de la population	0,86 »

(Voir pour plus de détails : *Reichsstat.*, nouv. série, vol. XXXII, vol. XXX, octobre, en ce qui concerne l'influence des chemins de fer sur le changement local de la population ; travaux analogues pour les Etat particuliers, pour la Prusse par exemple, dans la *Zeitschr. des Stat. Bureaus*, article de Jannasch).

Ces migrations peuvent agir en bien d'autres directions sur la composition de la population : c'est un point qui est également d'importance pour le côté po-

pulationnistique et économique de la question de la population. Le *mélange* qui s'accomplit en ce qui concerne la nationalité, la race, les propriétés physiques, intellectuelles, morales, etc. naturelles et acquises, quoiqu'il ait lieu lentement, par suite de la cohésion durable présentée par les éléments de nationalité commune, surtout pour la langue et la confession étrangères, acquiert, surtout à la longue, une grande importance, même au point de vue populationnistique, pour les conditions naturelles d'accroissement comme pour le mélange des anciennes et la création de nouvelles qualités physiques, intellectuelles et morales. On le voit déjà un peu maintenant dans les grandes villes et les capitales, dans les districts industriels, dans les pays d'immigration des masses. Quel nouveau peuple n'y aurait-il pas dans le cas d'une densité plus grande de la population aux Etats-Unis dans quelques générations, à plus forte raison dans quelques siècles, si les nationalités non-britanniques ne devaient pas s'amalgamer et si l'Union devait rester une simple communauté politique !

On a des renseignements précieux sur les mélanges provenant des migrations dans la population locale, surtout par la statistique des naissances de cette dernière. Cf. pour l'Allemagne vol. XXXII de la *Reichsstatistik*, extrait dans le *Jahrbuch* de 1890; pour Berlin, *Statist. Jahrbuch von Berlin*, XII, p. 8. Les évaluations se rapportent aussi à l'échange de la population par les migrations, surtout par les migrations intérieures. Il n'y avait par exemple pour la population résidant à Berlin, au 1er déc. 1885, sur 1.315.236 (après avoir fait abstraction de 51 personnes sans indication) que 557.226 personnes nées à Berlin même, il y en avait 683.405 nées dans d'autres parties de l'Etat prussien : elles se décomposaient ainsi : 45.324 nées dans la Prusse orientale ; 41.183 dans la Prusse occidentale ; 251.646 dans le M. Brandenburg à part Berlin ; 81.663 en Poméranie ; 58.776 en Posnanie ; 96.783 en Silésie ; 69.446 dans la province de Saxe ; 3.661 en

Schleswig-Holstein ; 9.016 dans le Hanovre ; 6.595 en Westphalie ; 5.081 dans la Hesse-Nassau ; 11.105 dans la province rhéname ; 126 dans le Hohenzollern ; 67.140 étaient nées dans les autres Etats de l'empire : 3.479 en Bavière ; 12.821 dans le royaume de Saxe ; 1.498 dans le Wurtemberg ; 1.571 en Bade ; 1.610 dans le grand-duché de Hesse ; 12.450 dans les deux Mecklembourg ; 6.054 dans les grands-duchés saxons ; 3.105 dans les villes hanséatiques ; 2.308 en Brunswick ; 716 en Oldenbourg ; 1.306 en Alsace-Lorraine, le reste dans les autres petits Etats ; à l'étranger et sur mer (2 seulement) il en était né 17.465 : 6.417 en Autriche-Hongrie ; 4.163 en Russie ; 903 en Suisse ; 1.059 aux Etats-Unis, etc. Quelle « nouvelle *Deutschthum* » ne se forme-t-il pas ainsi du mélange et de l'effacement de la race. Et combien n'est-elle pas effacée, au point de vue de la nationalité et de la race, la population de lieux comme Vienne, Londres, Paris, New-York, etc. D'après la statistique des lieux de naissance, Berlin avait en 1885, par « l'échange de population », dans la population née dans l'empire, gagné 628.066 âmes (Les natifs de Berlin se trouvaient, en dehors de Berlin, dans l'empire au nombre de 112.479, plus de la moitié dans la M. Brandebourg, la plupart dans les faubourgs de Berlin). Mais la province rhénane en comptait aussi 101, la Westphalie 45, la Saxe royale 140, Bade 10, le duché de Brunswick 18,6, Anhalt 2,7, l'Etat de Lübeck 11,6, l'Etat de Brême 47, l'Alsace-Lorraine (venant de toutes les parties de l'empire) 107 mille. C'est un gain que les autres provinces de Prusse et les Etats particuliers d'Allemagne avaient fait passer de leur population native, et d'une façon générale, surtout les pays éminemment agricoles (Prusse orientale 158, Prusse occidentale 56, M. Brandebourg 116, Poméranie 117, Posen, 119, Silésie 228, province de Saxe 168, Schleswig-Holstein 9, Hanovre 11, Hesse-Nassau 14, Hohenzollern 4, Bavière 40, Wurtemberg 62, grand-duché de Hesse 10, les deux Mecklembourg 69, Oldenbourg 6, les petits Etats thuringiens 62.000 ; et le reste avait été fourni par les autres. (Pour les Etats moyens et les provinces de Prusse, les migrations apparaissent trop faibles dans ces chiffres, parce qu'on n'y considère point celles de l'intérieur de l'Etat ou de la province du pays natal.

Les conditions de nationalité et d'origine influent cependant

encore à l'étranger sur les rapprochements, comme le montre la statistique française des mariages de la population étrangère par le chiffre élevé des mariages entre compatriotes, par opposition à celui des mariages mixtes entre Français et étrangers. Il y a naturellement des influences dues au hasard dans ces nombres qui souvent ne sont que peu élevés et il faut considérer que les deux sexes de même nationalité ne sont pas représentés par un nombre égal, que leurs âges ne se correspondent pas et qu'ils ne se trouvent pas toujours au même lieu (voir la statistique pour 1890 dans Block, *Annuaire*, 1892, p. 30).

VI. — § 229. Densité de la population.

A. — La question dans son ensemble.

Pour la méthode d'évaluation et les défauts des simples moyennes, cf. § 203.

Partant de vues analogues sur ces défauts, et suivant des points de vue analogues, les géographes et les statisticiens géographes ont depuis longtemps fait des tentatives remarquables pour exposer la densité de la population d'une façon plus correcte, et correspondant davantage à la réalité, pour trouver des méthodes plus rationnelles et surtout aussi pour représenter par des *cartes* la densité de la population. Ce dernier problème a assez souvent occupé la cartographie scientifique nouvelle, en Allemagne notamment depuis l'Atlas physique donné par H. Berghaus (1849). Cf. aussi Petermann, *Skizze zur Uebersicht der Dichtigkeit der veschiedenen Theile der Erde* dans les *geogr. Mittheil.*, 1859, mais surtout Behm, dans Behm et H. Wagner, *Bevölkerung der Erde*, N. II, 1874, p. 91 et s., sur les méthodes y ayant trait. G. Mayer dans les *Beitr. z. Statistik v. Baiern*, fasc. 22, Delitzch, *Kartog. Darstellung der Bevölkerungsdichtigtikeit von Westdeutschland, auf Grund hypsometrischer und geognostischer Verhältnisse*, Leipzig, 1865. L'un des premiers essais pratiques faits pour éviter les défauts des autres évaluations moyennes de la densité de la population et pour trouver un principe plus juste aussi pour représenter cartographiquement la densité de la population, surtout dans les territoires d'étendue assez petite, est dû au Danois Raven, *Dän. stat. Tab. werk*, nouv. sér., vol. XII. Il divise, d'après

les matériaux des recencements de 1845 et de 1855, le territoire du Danemark en 1700 et celui du Schleswig-Holstein en 150 parties, et fait ses évaluations pour chacune d'elles. Behm n'en distingue que 3, mais distingue toutefois 3 degrés de densité (au-dessus de 8.000, de 2-8.000 [trop d'écart entre ces deux nombres] et au-dessous de 2.000 par mille carré) pour les parties de la terre et y ajoute d'autres évaluations. Cf. en outre la carte de la densité de la population en Allemagne avec texte dans Petermann, *Geog. Mittheil.*, 1874, fasc. 1, dans la *Reichsstat.* vol. XXX, fasc. de mars d'après le recensement de 1875 ; Sydow, H. Wagner, *Method. Schulatlas*, carte 10, densité de la population de la terre, et carte 14 de l'Europe centrale ; R. Andree, *Handatlas*, carte 17, Allemagne ; l'étude, accompagnée d'une carte, sur la densité de la population dans l'Inde antérieure, par H. Wagner dans Behm et Wagner, *Bevölkerung der Erde*, N. IV, 1876.

Récemment cette direction de la géographie statistique, qui suit les influences de la nature (altitude, climat, genre du sol, composition du sol) sur la colonisation, la densité de la population etc., a suscité des travaux spéciaux intéressants et très sérieux, qui méritent d'attirer toute l'attention des économistes. Ainsi dans la dissertation de Sprecher von Bernegg, *Vertheilung der bodenständ Bevölkerung im rhein. Deustchland i. J.*, 1820 (Göttingen, 1887), puis dans l'œuvre publiée par A. Kirchkoff, *Forschungen zur deutschen Landes-und Volkskunde* entr'autres, vol. V, N. 3, Käsemacher, *Volksdichte in der thüring. Triasmulde*, et récemment vol. VII, N. 1, L. Neumann (professeur de géographie à Fribourg en Brisgau), *Volksdichte in Baden*, avec une carte des couches géologiques et de la densité de la population, « recherche anthropogéographique » (1892), qui donne une étude bibliographique étendue. Seuls des travaux de ce genre, qui pénètrent tout à fait dans le *détail*, permettent de traiter entre autres, d'une façon statistique juste, les côtés économico-politiques de la question de la densité de la population et de pénétrer plus profondément dans les rapports de dépendance de cause et de condition qu'il n'est possible de le faire en se servant des grandeurs moyennes données pour la densité des portions territoriales plus grandes, et à plus forte raison de pays de première grandeur, où la moyenne ne sert qu'à effacer toutes les distinctions et tout ce qui est concret.

Ce travail et d'autres travaux semblables, où je range aussi celui de Levasseur, (*Population française* et *Bulletin de l'Inst. internat. de statistique*, 1888, III, fasc. 3, p. 64 s.), émanent de la nouvelle école « anthropogéographique », représentée notamment par Fr. Ratzel. Son œuvre ingénieuse, qui cependant est trop constructive et indique les problèmes plutôt qu'elle ne les résout, est intéressante aussi pour les questions dont il s'agit ici : *Anthropogeographie* (Application de l'étude de la terre à l'histoire), vol. I, Stuttgart, 1882, p. 41 s., *Einfluss der Naturbedingungen auf die Menschheit*, p. 143, ss., *Vertheilung der Wohnstätten, Zus. fassung*, p. 437 s., en ramenant les phénomènes observables dans l'humanité à la *Migrationstheorie* de Moritz Wagner, vol. II, Stuttgart, 1891 (*geog. Verbreitung der Menschen*, 180 s., *über Dichtigkeit der Bevölkerung*, p. 255 s., *über Beziehungen zwischen Dichte und Culturhöhe*, p. 291. s., *über die Bewegung der Bevölkerung* et aussi dans ce volume bien des vues qui se rapportent aux problèmes traités ici).

La question de la densité de la population est d'ailleurs considérée autrement par l'*anthropogéographe*, le naturaliste, le statisticien et l'économiste : l'état orographique, la nature du sol, le manque de sol labourable, la diminution des revenus du sol sous un climat plus défavorable, tout cela sera considéré par l'économiste comme autant de causes concourant à diminuer la densité de la population, à ralentir ou même à rendre impossible l'accroissement de la population. Mais il y a cependant, en élargissant le terrain, une possibilité d'accroissement et d'augmentation de la densité de la population dans le *développement* industriel et dans tout développement où la population locale n'est pas seulement ou n'est pas du tout réduite aux produits du sol, surtout aux moyens de subsistance produits aux lieu et place, mais où elle peut se les procurer en les échangeant contre des produits industriels ou des services politiques, etc. Cette possibilité élargit extrêmement le jeu de la densité de la population et de l'accroissement de cette dernière : il suffit, et il faut que les conditions juridiques et économiques, présupposées par ce système d'échange, soient remplies et qu'apparaissent alors les difficultés et par conséquent les doutes, qui accompagnent l'accomplissement de ces conditions et les suites de ce système d'échange. En ces points on n'a essentiellement affaire qu'au côté économique

de la question de la densité, qui touche ensuite bien entendu aux points physiologiques, sanitaires, sociaux, civilisateurs, moraux du problème de la population. Voir ci-dessous la section principale II de ce chapitre.

Toutes réserves faites pour les scrupules indiqués ici et pour ceux indiqués au § 203 qu'on éprouve à employer ces grandeurs de densité, qui sont des *moyennes*, et en mettant en garde contre toutes les conclusions tirées trop rapidement et sans précaution des valeurs statistiques de ce genre, on peut dire que les chiffres de densité ainsi évalués servent pourtant à rendre plus claires certaines *différences capitales* dans les rapports entre le chiffre de la population et l'espace où elle vit et permet de les rendre plus intelligibles dans leurs préconditions et leurs conséquences que ne le fait la simple comparaison des chiffres absolus de la population. On compare ici d'abord la densité moyenne des territoires qui sont *plus homogènes* par nature ou par suite du développement de la culture et qui ont ainsi plus d'analogie entre eux en ce qui concerne les rapports entre les habitants et le sol : par exemple les territoires de première grandeur, ceux de grandeur moyenne, ceux de faible étendue, ceux de position géographique analogue, ceux de même climat, ceux possédant une constitution du sol semblable seront comparés respectivement entre eux. On peut considérer à juste titre en quelque sorte ces territoires comme n'étant point absolument différents en ce qui concerne leur mise en œuvre économique. Cette comparaison sera alors toujours précieuse et instructive pour certaines questions de la théorie, et aussi de la théorie économique de la population. Si l'on considère *a priori* la densité de la population comme un co-produit de l'aptitude naturelle des pays à la culture économique, une comparaison de cette densité, même pour des territoires d'une *hétérogénéité* naturelle, montrera toujours com-

bien — du moins pour le moment de la comparaison — la densité de la population prend une tournure différente. Cela agit et réagit à son tour sur maintes conclusions : Ainsi pour la question de l'influence de l'homme sur la création des conditions économiques de la vie, les questions de migration, de l'écoulement de pays à densité de population élevée à ceux de population moindre, etc.

Ce sont ces considérations qui justifient l'examen et la comparaison de pays, même grands, tant homogènes qu'hétérogènes, dans leur valeur naturelle et leur développement de culture actuel, d'après leur densité de population *moyenne*. L'on peut ainsi à juste titre commencer par les pays de *première grandeur*, quitte à faire ressortir ensuite vivement dans la différence de leur nombre moyen le caractère essentiel se rapportant à la densité de la population. En divisant ensuite ces pays en tranches de plus en plus petites, les chiffres moyen de la densité se rapprocheront pas à pas de la réalité, et l'on finira par l'exposition et la comparaison de la densité des portions territoriales les plus petites suivant la méthode d'évaluation et d'opération exposée ci-dessus (§ 203).

B. — § 230. STATISTIQUE DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION.

C'est d'après les points de vue du § 229 précédent qu'on a dressé les tableaux suivants XXIII à XXVIII. On y suit la question de la densité de la population en commençant par les parties du monde pour en arriver à des territoires du genre des régences prusso-allemandes. On doit réserver aux monographies le soin de pousser un peu plus loin encore, comme il est souhaitable et même nécessaire pour élucider définitivement la question, c'est-à-dire le soin d'étudier à ce point de vue les portions territoriales de la grandeur des districts allemands. La place nous fait défaut ici, un grand nombre de tableaux et de données étant nécessaires pour pousser cette enquête jusqu'à ces détails.

Les matériaux pour ces tableaux et pour les évaluations de la densité par kilomètre carré sont puisés en partie dans le n°8 de la

Bevölkerung der Erde de H. Wagner et A. Supan, p. 11 s., — avec des différences pour la composition des groupes de pays et autres points, — et en outre dans le *Gothaer Jahrbuch*, année 1892. Les autres données sont tirées des publications officielles de statistique les plus récentes, surtout de la statistique de l'Empire. Les nombres sont en général de l'époque la plus récente, environ 1890.

Comme la grandeur *absolue* du pays et de la population est importante aussi pour l'appréciation de la densité et est intéressante en soi, elle a été ajoutée aux tableaux XXIII et XXIV, d'après la *Bevölkerung der Erde*, où les nombres relatifs aux grandeurs de territoires, qui ne reposent pas sur des mensurations précises et aux appréciations de la population des pays qui n'ont pas de recensement particulier, trouvent leur fondement soigneusement établi. Cf. là également pour les parties du monde et les groupes territoriaux ce qui y est et n'y est pas compté (en fait d'îles écartées, de lacs, etc). Cf. tableau XXII.

Le tableau XXIII fait ressortir d'une façon frappante les grandes différences fondamentales de la densité atteinte actuellement par la population. Pour l'Asie et l'Afrique, les chiffres absolus de base ne reposent bien entendu en grande majorité que sur des évaluations plus ou moins incertaines (Chine, Afrique centrale). Une partie importante du territoire septentrional de l'Asie, de l'Amérique et de l'Europe même n'est que peu ou n'est pas du tout peuplée par suite de raisons climatériques ; sous les tropiques, des raisons analogues défendent — du moins aux Européens — d'y habiter ; il ne faut pas oublier tout cela à propos des comparaisons de la densité de population des parties du monde et des grands groupes territoriaux. Les différences de la densité sont essentiellement un co-résultat de ces influences. Mais l'influence de l'histoire de la colonisation générale jusqu'à nos jours et du développement de l'économie et de la culture ressort clairement dans les chiffres de densité, quand on compare par exemple l'Europe à l'Amérique, le centre de l'Europe, et le N. O. de l'Europe au reste de l'Europe. Pour la question de la

population il est important de le remarquer, en ce qui concerne les perspectives d'émigration et d'immigration, pour l'avancement progressif des pays restés en arrière sur ceux d'un degré de densité plus avancé, par exemple dans l'Amérique, de l'Australie par rapport à l'Europe, de l'Est de l'Europe par rapport au centre et à l'ouest de l'Europe. Au point de vue historique rétrospectif, le centre de densité de la population de l'Europe a passé du territoire méditerranéen où il se trouvait dans l'antiquité au N.-O. et au centre de l'Europe, qu'il a atteint seulement dans les temps récents, et les plus récents, sous l'influence du développement technique et économique et de la direction moderne du commerce universel. Il n'est pas vraisemblable que de si grands déplacements doivent se reproduire à l'avenir dans la direction de l'est et du nord de l'Europe et du nord de l'Amérique, et celà par suite de bien des raisons, raisons climatériques, raisons dépendant de la position géographique. Mais un *certain* déplacement a déjà lieu par l'émigration au delà de l'Atlantique, la colonisation intérieure de l'Amérique du Nord et par le fort accroissement naturel de l'Est slave, l'accroissement plus faible de la population du reste de l'Europe, surtout de la France, et il deviendrait encore plus marqué par une diminution durable des moyens économiques de l'Europe centrale, occidentale et méridionale. Il n'y a que le *maintien de la suprématie* dans la technique, l'économie et la culture dans les parties de l'Europe nommées en dernier lieu qui puisse empêcher cela. La nécessité d'une action commune de «l'Europe civilisée» contre l'Est slave et contre l'Amérique du Nord et de l'Europe, de l'Amérique et de l'Australie contre les masses énormes des peuples civilisés du continent asiatique, ressort d'une façon frappante des nombres absolus et relatifs de la population.

Tableau XXIII. — Grandeur, population, densité de la population des parties du monde et de leurs principales divisions géographico-politiques.

Parties du Monde	Territoires ayant 1000 kmq.	Population absolue (millions)	Densite par kmq.
Europe	9.730	357.4	37
Asie	41.143	826.0	19
Afrique	29 207	164 0	5
Amérique	38.334	121.7	3
Australie	7.696	3.23	0,4
Iles océaniennes	1.899	7.42	4
Territoire polaire	4.483	0.08	»
Terre	135.491	1479.73	11
Europe :			
Centrale (1)	1 328	105.85	80
Nord-Ouest (2)	315	37,89	124
Nord-Est (3)	815	8,96	11
Sud-Ouest (4)	1.410	90.16	64
Sud-Est (5)	526	18.48	35
Est (6)	5.336	96.04	18
Asie (7) :			
Sibérie	12.488	4 31	0,3
Russ. Centr.-Asie et Turkestan	4.342	7.11	1,6
Antérieure	7.522	38.37	5,0
Centr. u. Est	11.717	412.36	35,0
[d'où Chine	4.005	350.0	90,0]
[» Japon	382	40 07	105]
Inde antérieure	3.942	285.68	73
[d'où Inde anglaise	3.656	278.58	76]
Inde extérieure	2.126	38.68	18]
Iles de l'Inde orientale	2.004	39.46	20]

(1) Allemagne, Autriche-Hongrie (avec Bosnie et Herzégovine, Lichtenstein, Suisse, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique.

(2) Grande-Bretagne et Irlande (N. 2 et 3 dans la *Bevölkerung der Erde*) englobées comme formant le N.-O. de l'Europe. Il vaut mieux les séparer.

(3) Danemark, Suède, Norvège.

(4) France, Espagne, Portugal, Italie avec les petits territoires indépendants et étrangers (Malte, Gibraltar).

(5) Turquie avec Bulgarie, mais sans la Bosnie, l'Herzégovine, plus la Roumanie, la Serbie, le Monténégro, la Grèce.

(6) Russie avec Pologne et Finlande.

(7) Voir *Bev. der Erde*, VIII, p. 12, les éléments des groupes territoriaux.

TABLEAU XXIII (*suite*).

Parties du Monde	Territoires ayant 1000 kmq.	Population absolue (millions)	Densité par kmq.
Afrique (1) :			
Nord	3.564	21.19	7
Sahara.	6.180	2.50	0,4
Zone du tropique du Nord	10.303	104,76	10
Tropique Sud	7.842	31.96	4
Sud Africain. Sud Extra-tropique . .	1.317	3.55	3
Amérique (1) :			
Nord	19.810	79.66	4
[d'où anglaise	8.412	5.27	0,6]
[» Etats-Unis	9.212	62.98	7]
[» Mexique	1.947	11.40	6]
Centrale	547	3.23	6
Indes occidentales	244	5.48	22
Sud.	17.732	33.34	2
[d'où Brésil	8.361	14.60	1,7]
[» Paraguay.	253	0,33	1,3]
[» Urugay	179	0,71	4]
[« Argentine	2.789	3,20	1,2]
[» Chili	776	3.17	4

(1) Voir *Bev. der Erde*, VIII, p. 12, les éléments des groupes territoriaux.

§ 231. EMPIRES ET ETATS PARTICULIERS DE L'EUROPE.

Le tableau XXIV contient les données concernant les *territoires politiques de l'Europe actuelle.* A ces données s'applique la remarque si souvent faite qu'on ne peut comparer ensemble que des pays de grandeur, de population, de situation économique à peu près égales. Il en est de même pour la *densité de la population*. On peut comparer entre eux par conséquent les grands Etats de l'Europe, y compris l'Espagne : la Russie seule ne se laisse pas comparer sans plus aux autres à cause de l'immensité de son territoire et de son faible développement général. Par contre *on ne peut* comparer ces grands Etats immédiatement aux Etats moyens, comme par exemple la Belgique et la Hollande

qui ne doivent leur densité particulièrement élevée qu'à leur situation géographique et à la fonction qu'elle détermine pour le trafic de l'Allemagne et de la France. Au point de vue de l'économie nationale et — ce dont il s'agit justement ici — de l'économie mondiale, l'ensemble du développement économique de l'Europe continentale occidentale trouve en partie son expression dans la grandeur de la population et de sa densité en ces deux territoires politiques, comme le développement de l'Allemagne dans celle de la Saxe, le développement de la France dans celle du département du Nord, le développement de la Grande-Bretagne dans celle du Lancaster. La façon dont les statisticiens traitent habituellement cette question en se servant du cadre étroit des frontières politiques qu'ils appliquent régulièrement, comme dans le cas en question, un produit d'une formation historique fortuite, conduit à l'erreur, comme ici ; cette vue a besoin d'être rectifiée par le point de vue réellement économique.

La comparaison de la densité moyenne actuelle de l'empire allemand et de la France, le premier avec 91, la seconde avec 71, donne suffisamment à réfléchir. Elle montre comme quoi un développement économique et le repos politique ont rendu possible, en Allemagne, au XIXe siècle, une augmentation naturelle de la population malgré la grande émigration qui provient de ce pays : l'Allemagne a de beaucoup dépassé la France au point de vue de la densité de la population, quoiqu'en 1816 l'Allemagne n'eût que 46 de densité par kilomètre carré et que la France en eût déjà 53 par kilomètre carré.

La Grande-Bretagne et l'Irlande, à plus forte raison l'Angleterre seule, dépasse de beaucoup l'Allemagne et l'Italie, grâce à sa position économique actuelle. L'Autriche occidentale dépasse déjà la France; elle se trouve, malgré la faible population de ses Alpes, en moyenne entre la France et l'Allemagne, à peu près au milieu.

TABLEAU XXIV. — **Grandeur, population et densité de la population des royaumes et Etats particuliers de l'Europe** ([1]).

Pays	Grandeur du territoire (1000 kmq.)	Population absolue (1000 têtes)	Densité par kmq.
Allemagne ([1])	540.4	49.424	91
Autriche-Hongrie ([1])	625.5	41.345	66
d'où Autriche occidentale	300.2	23.896	79
» Hongrie, etc.	325.3	17.450	53
Bosnie, Herzégovine	51.1	1.336	26
Suisse ([1])	40.8	2.933	72
Luxembourg	2.59	211	82
Pays-Bas	33.0	4.558	138
Belgique	29.5	6.147	208
Danemark	38 3	2.172	57
Suède	450.6	4.785	11
Norvège	325.3	1.989	6
Gr.-Bretagn. et Irlande	314.6	37.888	124
d'où Angleterre et Pays de Galles	150.7	29.001	192
» Ecosse	78.9	4.033	51
» Irlande	84.3	4.706	56
France	536.4	38.343	71
Espagne ([2])	497.2	17.247	35
Portugal ([3])	89.4	4 307	48
Italie	286.6	30.158	105
Grèce	65.1	2.217	34
Turquie d'Europe ([4])	168.5	5.600	32
Bulgarie, Roumélie orientale	96 7	3.154	33
Monténégro	9.1	200	22
Serbie	48.1	2.157	45
Roumanie	131.0	c. 5.000	38
Russie d'Europe	4889.	c. 85,4	17
Pologne Russe	111,9	8,257	65
Finlande	373.6	2,338	7

([1]) Sans le lac de Boden, Suisse aussi sans le lac de Genève.
([2]) Sans les îles Canaries.
([3]) Sans Madère et les Açores.
([4]) Avec la Crète.

([1]) Dans l'ordre du tableau XXIII.

Les pays des Pyrénées et de la presqu'île des Balkans, territoires d'une culture extrêmement ancienne, sont par contre excessivement dépassés par les grandes contrées de l'Europe occidentale et centrale, les contrées « transalpines » dans l'ancien sens de ce mot, la Gaule, la Germanie, la Bretagne : c'est un exemple qui montre la co-influence des facteurs politiques et l'influence péremptoire exercée sur la grandeur et la densité de la population dans l'âge de la technique et de la vie économique par d'autres facteurs que le climat et que la fécondité du sol. Il y a cependant encore des pays purement ou éminemment agricoles qui peuvent atteindre une densité moyenne et même importante, même dans l'est de l'Europe centrale : la Pologne russe, la Hongrie, la Galicie en sont des preuves. Cf. tableau XXVII.

Parmi les *Etats moyens* de l'Europe, la comparaison de la densité de la Belgique et de la Hollande avec celle de la Suisse; puis la comparaison de la densité de ces trois pays avec celle du Danemark et des Etats scandinaves, et aussi avec celle de l'Ecosse et de l'Irlande, est précieuse pour montrer l'influence de l'état favorable ou défavorable du climat, du sol, de la situation géographique qui détermine encore de nos jours l'ensemble du développement de la condition économique et par là même de l'état de la population.

§ 232. Densité de la population dans les petits territoires de l'Allemagne.

Dans le tableau XXV qui suit, on représente la densité des divisions territoriales de première grandeur et dans le tableau XXVI celle des portions de faible étendue de l'Allemagne.

Dans les trois colonnes des deux tableaux XXV et XXVI, l'Allemagne est, du Nord-Est au Sud-Ouest, divisée en trois tranches allant de l'Est à l'Ouest et le principe de division géographique est uni au principe de division politique et administratif. A chaque point de contact avec la division politique et

administrative on rompt évidemment, même dans un territoire économique unitaire comme ici, bien des ensembles géographiques et économiques ; mais il est impossible de faire autrement, si l'on ne veut pénétrer dans les détails les plus infimes et même alors on ne peut encore se départir d'un certain arbitraire. La répartition de la population des grandes villes, des capitales, comme Hambourg et Berlin, dont l'ensemble du développement et la grandeur de la population ne sont pas le produit de la contrée seule où elles se trouvent — ni non plus de la grandeur d'une province — est cause de bien des difficultés. Toutefois en comptant la population de Hambourg et de Lübeck avec celle du Schleswig-Holstein, celle de Brême avec celle du Hanovre (gouvernement de Stade), celle de Berlin avec celle de Brandebourg, on obtient une image beaucoup plus fidèle que si l'on fixait la densité de population de ces provinces et de ces districts sans ces villes. Hambourg et Lübeck sont par exemple séparées tout fortuitement au point de vue politique du Schleswig-Holstein. Il faut et il suffit de se rappeler en jugeant les nombres qu'on voit en eux aussi l'expression de l'influence des villes en question.

Des territoires comme ceux des petites villes allemandes Anhalt, Braunschweig, Oldenburg, Lippe, etc., rentrent naturellement pour nous, comme pour le géographe, au point de vue économique et populationnistique, dans la province où ils se trouvent. Mais en Allemagne les provinces et Etats moyens ne forment que par à peu près dans l'ensemble du territoire des unités géographiques, des unités de race, des unités économiques : il faut donc, pour les questions qui nous occupent et les questions analogues, faire de grandes réserves en prenant comme point de départ de nos recherches les territoires *provinciaux* comme ils sont donnés dans le tableau XXV et *a fortiori* les *districts* du tableau XXVI. Dans les autres pays on éprouve des scrupules analogues. Aussi bien la *différence de la grandeur* des portions territoriales toujours considérable reste dans les deux tableaux un facteur qui gêne la comparaison et les conclusions à en tirer. Cette circonstance, impossible à éviter en l'espèce, doit être prise en considération dans les conclusions et on peut y remédier en une certaine mesure.

TABLEAU XXV. — **Densité de la population de l'Allemagne pour les divisions de géographie administrative de la grandeur d'une province** (1).

Allemagne du Nord	Habitants par kmq	Allemagne centrale	Habitants par kmq	Allemagne méridionale	Habitants par kmq
Prusse Orientale .	53	Silésie	105	Bavière méridion.	63
Prusse Occidentale	56	Posnanie. . . .	61	Frankonie bav. .	82
Poméranie . . .	51	Brandebourg . .	103	Wurtemberg . .	104]
Mecklembourg . .	45	id. sans Berlin.	64]	id. av. Hoh. zoll.	102
[Schleswig-Holst. .	65]	[Province de Saxe.	102]	Bade	110
id. av. Enclaves.	97	id. av. Enclav.	104	[Gr. Hesse . . .	129]
[Hanovre	59]	Saxe royale. . .	233	[Hesse mérid. seule	165]
id. av. Enclaves.	66	Thuringe. . . .	104	[Palatinat. . . .	123]
[Westphalie . . .	120]	[Hesse-Nassau . .	106]	Hesse méridionale	
id. av. Enclaves.	119	id. av. Enclav.	99	et Palatinat . .	141
Province Rhénane.	173			Alsace-Lorraine .	111

(1) En réunissant, dans la mesure du possible, ce qui forme jusqu'à un certain point un ensemble géographique et économique, mais en s'appuyant sur les divisions historico-politiques et administratives : d'où les provinces de la Prusse, les Etats moyens de première grandeur, les groupes des provinces dites bavaroises occupent les frontières désignées par le nom d'Etats ou de Provinces. Seule la Province Rhénane comprend l'enclave oldenbourgeoise de Birkenfeld. Mais les deux Mecklembourg vont ensemble. Le Schleswig-Holstein a les enclaves suivantes : Etat de Hambourg et de Lübeck, princip. d'Oldenb., de Lübeck. Le Hanovre a les enclaves suivantes : Duché de Brunswick, Duché (non tout le Grand-Duché) d'Oldenbourg, Etat de Brême. La Westphalie a les enclaves suivantes : Lippe et Schaumb.-Lippe. La Province de Saxe a l'enclave d'Anhalt. La Thuringe a les enclaves suivantes : les quatre Pays saxons, les deux Schwarzbourg, les deux Reuss. Hesse-Nassau a les enclaves suivantes : Waldeck et Provinces Hessoises, Hesse supérieure. La Hesse méridionale et le Palatinat ont les enclaves suivantes : Prov. Hess. de Starkenbourg et la Hesse Rhénane avec

Dans les parties (provinciales) de *première grandeur* du tableau XXV, les moyennes de la densité de population se font mieux compensation bien entendu que celles du tableau XXVI, qui contient les divisions plus petites, les districts : cela a lieu par exemple pour les chiffres de la population des grandes villes dans des provinces d'ailleurs faiblement peuplées (Schleswig-Holstein avec Hambourg, Brandebourg avec Berlin, Bavière supérieure avec Münich) et parfois entre des provinces éminemment industrielles et minières de forte population d'une part et des provinces agricoles plus faiblement peuplées d'autre part (Westphalie, Province rhénane, royaume de Saxe-Royale).

Mais l'influence de la situation du territoire économique tant en Allemagne qu'à l'étranger, climat, nature du sol, occupation économique prédominante, constitution agricole, développement de l'industrie et des villes, tout cela ressort encore clairement dans les données du tableau XXV : les provinces purement ou éminemment agricoles, n'ayant ni un sol, ni un climat tout à fait favorables, pourvues d'une constitution favorable à la grande propriété foncière, ne jouissant pas d'une situation géographique particulièrement favorable, n'atteignent pas en Allemagne, — du moins il en a été jusqu'ici ainsi — une haute densité de population (45-63 pour tout le territoire de la côte de la mer Baltique et du Nord, l'intérieur de la province de Poven, le Brandebourg, le sud de la Bavière méridionale, abstraction faite de Hambourg, Brême, Berlin, Munich). En général, les grandes villes (Brandebourg avec Berlin, Schleswig-Holstein avec Hambourg), les districts in-

le Palatinat bavarois. Les chiffres entre [ ] ne sont pas pris en considération pour la composition du tableau XXVIII ; on leur substitue les chiffres correspondant aux enclaves.

dustriels développés de la première grandeur (Province rhénane, Westphalie avec Arnsberg, Saxe-Royale, Silésie, Thüringe, province de Saxe, parties de l'Allemagne du Sud) où l'état agricole particulièrement favorable pour le sol, les produits, la constitution agricole, la vente, etc. (province de Saxe, Allemagne occidentale et Allemagne occidentale du Sud), déterminent une élévation dans la moyenne des chiffres de la province. Les nombres tout à fait élevés (Saxe, Province rhénane, surtout en quelques parties) ne se trouvent que sous les influences particulièrement puissantes du développement de la grande industrie, des grandes villes et de la grande agriculture.

Dans les portions territoriales *plus petites* (*districts*) du tableau XXVI, tout cela ressort encore plus clairement, les chiffres de la densité des provinces du tableau XXV se divisant en leurs composantes.

La division administrative et la division politique est ici prise comme base, avec les modifications indiquées pour les petits territoires enclavés, en ce qui concerne la Prusse et les Etats centraux (jusqu'à la Hesse inclusivement). Les petits Etats de la Thuringe, placés à côté (2e colonne), restent en partie, comme aussi le Mecklenbourg-Strelitz, sensiblement en arrière de la grandeur moyenne de densité de la population d'une des autres divisions territoriales en district, mais ils ont été donnés à part pour résoudre ceux de la *Thüringe* en une fois. Les districts prussiens présentent de grands écarts entre eux (Düsseldorf, 1.973.000, Stralsund 208.000) et aussi en partie par rapport à ceux des Etats centraux pour la grandeur ; il ne faut pas l'oublier dans les comparaisons et conclusions.

Le développement de l'industrie, surtout quand il est fortement intensif, notamment pour certaines branches de fabrication, et en étroit rapport avec lui le développement des villes, détermine des chiffres tout à fait élevés de la densité de la population : c'est ce qui ressort particulièrement de la comparaison des 5 districts de la province rhénane (Düsseldorf, Cologne, Aix,

Coblenz, Trêves), des 3 districts de la Westphalie (Arnsberg, Minden, Münster), des 4 districts de la Saxe royale (Zwickau, Leipzig, Dresde, Bautzen). L'influence exercée par les grandes villes sur la forte élévation du chiffre moyen du district ressort de l'exemple de la régence de Postdam avec et sans Berlin, de celui de la Haute-Bavière avec et sans Münich : ces deux villes attirent des moyens économiques et une population de cercles qui s'étendent bien au delà de leur district. Des districts purement agricoles, moins favorables tombent à 50,40 et au-dessous (Mer Baltique, en partie aussi Mer du Nord, Haute Bavière) ; les contrées de l'Allemagne du Sud, d'un caractère éminemment agricole pourtant, ont une densité représentée au contraire par des chiffres sensiblement plus élevés : il est juste de dire qu'elles le doivent aussi à une population urbaine et industrielle plus considérable.

C'est ainsi que les différentes données du tableau XXVI jettent plus d'un trait de lumière sur les conditions de la densité de la population, si on les examine conjointement aux conditions économiques et autres. On ne pourrait le faire d'une façon plus précise qu'en décomposant les nombres de densité et en examinant les chiffres pour les *Kreise* (districts) et les unités encore moindres. Cf. sur les conditions de Bade et de la Prusse rhénane les travaux cités de Neumann (Fribourg) et de Sprecher von Bernegg.

La comparaison avec l'état des pays voisins, en dehors de l'empire allemand, est aussi intéressante pour toute la question de la densité de la population. Les chiffres élevés du gouvernement de Dusseldorf ne se rencontrent que dans quelques districts hollandais, belges et de la France du Nord (département du Nord) jouissant de conditions également favorables pour le commerce, l'agriculture, les grandes villes, etc. On trouve dans la Bohême septentrionale des conditions apparentées à celle de la Saxe.

Tableau XXVI. — **Densité de population de l'Empire d'Allemagne pour les territoires de géographie administrative de la grandeur d'un district** [1].

Allemagne du Nord	Habitants par kmq	Allemagne centrale de l'Est-Ouest	Habitants par kmq	Allemagne du Sud	Habitants par kmq
Gumbinnen . . .	55	Oppeln	119	Basse-Bavière . .	62
Kœnigsberg. . .	50	Breslau	119	Haute-Bavière . .	66
Marienwerder . .	48	Liegnitz	77	[id. s. Munich	45]
Dantzig	74	Posen	64	Haut-Palatinat . .	56
Köslin	40	Bromberg . . .	65	Souabe	68
Stettin.	62	Francfort-s-l'Oder	59	Haute-Franconie .	82
Stralsund. . . .	52	Potsdam	142	Franconie moy. .	92
Meckl.-Strelitz . .	33	[id. sans Berlin.	68]	Basse-Franconie .	74
» Schwerin .	44	Magdebourg . .	93	Würt. Donaukreis.	78
[Schlesw.-Holstein	65]	Anhalt	118	[» Schwarzw. kr.	101]
id. av. Enclaves.	97	Merseburg . . .	105	id. av. Hoh. zoll.	92
Lunebourg . . .	37	Erfurt.	123	Würt. Neckarkreis	200
[Stade	50]	Bautzen	150	[id. s. Stuttgart.	158]
Stade avec Brême.	73	Dresde	219	» Jagstkreis .	78
Hildesheim . . .	90	Leipzig	243	Bad. B. Constanz.	68
Duché Brunschw.	109	Zwichau	284	» Freiberg . .	99
Hanovre	92	S.-Altenbourg . .	129	» Karlsruhe .	173
Duché d'Oldenburg	52	S.-Weimar . . .	91	» Manheim. .	128
Osnabrüch . . .	48	S.-Cobourg-Gotha.	106	Hess. Pr. Starkenb.	139
Aurich.	70	S.-Meiningen . .	91	Hesse Rhénane. .	224
[Minden	105]	2 Reuss	160	Palatinat	123
id. av. les 2 Lippe	106	2 Schwarzburg. .	89	Haute-Alsace . .	134
Munster	74	[Thuringe . . .	104]	Basse-Alsace. . .	130
Arnsberg. . . .	174	[Cassel	81]	Lorraine	82
Dusseldorf . . .	361	Cassel av. Waldeck	73	»	»
Cologne	208	Wiesbaden . . .	150	»	»
Aix.	136	Hesse supérieure.	81	»	»
Coblenz.	102	»	»	»	»
Trêve av. Birkenf.	99	»	»	»	»

[1] Les régences de Prusse et la répartition par provinces, cercles

§ 233. DENSITÉ DE LA POPULATION DANS LES PORTIONS TERRITORIALES DE FAIBLE ÉTENDUE DES AUTRES PAYS, SURTOUT DE L'EUROPE.

On a réuni dans le tableau XXVII, pour une grande partie du reste de l'Europe ainsi que pour toutes les parties de l'Amérique et de l'Asie, des chiffres de densité analogues.

Dans le tableau XXVII, les groupes territoriaux de *première grandeur*, les provinces, etc., correspondent en une certaine mesure aux divisions de l'Allemagne en provinces (tab. XXV) et les divisions *plus petites* aux divisions de l'Allemagne en districts (tab. XXVI). Mais pour la différence de la grandeur générale des pays particuliers et pour la différence de la division administrative de chacun d'eux, on a affaire à des grandeurs qui ne peuvent être l'objet de comparaisons entre elles et avec les divisions de l'Allemagne correspondantes que par à peu près et sous les réserves d'usage en ce cas. Il faut également faire des réserves pour toutes les *conclusions* tirées de ces comparaisons. Cela posé et à condition de ne pas l'oublier dans les applications de détail, on peut déduire des conséquences précieuses des données nombreuses fournies par le tab. XXVII sur les conditions de la densité de population.

En *Autriche-Hongrie*, l'influence décisive de la *nature du sol* et du climat est mise vivement en relief ainsi qu'en *Suisse* par la faible densité des pays alpins, surtout là où de grandes villes (Vienne) et des établissements industriels n'élèvent pas ce chiffre.

Sans Vienne, les pays des Alpes autrichiennes et suisses, dans la division où les présente le tableau, montrent la même densité (48). Des domaines moindres, géographiquement analogues, présentent les mêmes chiffres. Les chiffres des contrées alpines de la *France* leur correspondent. Les chiffres y sont cependant plus élevés que dans les contrées du nord de la Russie, de la Scandinavie et même de l'Ecosse. Dans le groupement par provinces

et districts des Etats centraux suivant les frontières administratives ; Schleswig-Holstein avec les enclaves comme au tableau XXV (Hambourg, Lubeck, Princip. de Lubeck).

fait ici pour l'Autriche seulement, les chiffres de densité, abstraction faite des provinces purement alpines, entre les provinces plus industrielles et ayant des grandes villes et les provinces plus purement agricoles, ne sont pas si grandes qu'en Allemagne ni à plus forte raison qu'en Grande-Bretagne. Il y a donc là une répartition de la population encore *plus égale*. La *Suisse* montre de grandes différences de densité entre les cantons particuliers selon le climat, le sol, l'activité économique, l'état urbain. Mais les cantons sont d'étendue trop différente, la Suisse est en tout trop petite, l'influence des pays voisins (Allemagne et France) trop considérable (Bâle, Genève) pour qu'on puisse, des rapports de densité de la Suisse, tirer des conclusions de quelque valeur.

En *Italie*, la densité relativement élevée ressort encore de nos jours de l'étude de la densité de la population faite seulement ici d'après la division par *provinces* et cela pour toutes les parties du pays, sauf la Sardaigne. L'influence de la nature du sol, et aussi la condition orographique, celle du climat ressortent toujours clairement pour l'Italie centrale par opposition à la Haute et à la Basse Italie pour l'Ombrie, le Latium, les Abruzzes, la Basilicate par opposition à la Lombardie, à la Campanie. La Sardaigne et la Corse perdent énormément : la position géographique, la culture du sol et la culture générale, les influences politiques s'y font péremptoirement sentir.

Dans les *Pays-Bas* et la *Belgique* nous voyons une densité extrêmement forte dans les provinces ayant un développement considérable pour le commerce ou l'industrie et les mines ainsi que pour les villes et l'agriculture sous l'influence des facteurs précédents : 8 provinces sur 20 ont plus de 200 habitants par kilomètre carré. Mais à la formation de cet Etat contribue, comme on l'a prévu, l'influence de la position géographique à l'embouchure du Rhin, de la Maass et de l'Escaut, et en outre la qualité de ce pays, par où passe une grande partie du trafic universel de l'ouest et du centre du Continent. Les contrées plus éloignées et moins favorisées par la nature du sol ont pu atteindre jusqu'à présent une densité beaucoup plus faible : c'est ce que montrent d'autres provinces de la Hollande et de la Belgique, où la densité tombe au niveau de celle de la Poméranie et du Mecklembourg.

TABLEAU XXVII. — **Densité de la population en d'autres pays pour les divisions territoriales de géographie administrative.**

Désignation	Habitants par kmq	Désignation	Habitants par kmq	Désignation	Habitants par kmq
Autriche-Hongrie.	66	Ou (1) :		Romagnes . . .	114
Hongrie	53	Pays Alpins . .	60	Parme, Modène .	100
id. et Siebenbürg.	55	id. sans Vienne.	48	Ligurie	181
Croatie	52	Pays des Sudètes.	110	Marches	98
[Bosnie, Herzég. .	26]	Pays des Karpath.	60	Ombrie	61
Toute l'Aut. occid.	79	Pays Illyriens . .	42	Toscane	94
Bukowine . . .	61			Abruzzes, etc . .	81
Galicie	84	*Suisse* (2) Grds Cant.	71	Latium (Rome). .	81
Silésie	116	Cant. de Berne. .	78	Apulie	93
Moravie	102	» Zurich .	197	Basilicate . . .	55
Bohême	112	» Aarau. .	138	Campanie . . .	190
Basse-Autriche .	133	» St-Gall .	114	id. sans Naples.	156]
[id. sans Vienne.	65]	» Vaud . .	78	Calabre	86
Autriche sup. .	65	» Lucerne.	90	Sicile	128
Syrie	57	» des Grisons .	13	Sardaigne . . .	30
Carniole	49	» Valis . .	19	———	
Trieste, Ist., Gorice	87	» Tessin .	45		
[id. sans Trieste.	68]	Ou : Suisse Alpine.	48	Corse	32
Dalmatie. . . .	41	Reste de la Suisse.	143	———	
Carinthie . . .	35				
Salzbourg . . .	24	*Italie*	105	Ou (3) :	
Tyrol	30	Vénétie	120	Haute-Italie. . .	128
Vorarlberg . . .	45	Lombardie . . .	160	Italie centrale . .	85
———		Piémont	112	Basse-Italie . . .	116

(1) *Autriche-Hongrie.* — Voir Hermann Wagner, *die Bevölkerung der Erde*, No VIII, p. 258. Alpes autrichiennes : Haute, Basse-Autriche, Salzbourg, Tyrol et Vorarlberg, Styrie, Carinthie, Carniole ; Sudètes : Bohême, Moravie, Silésie. Pays des Carpathes : Galicie, Bukovine, Hongrie, Transylvanie. Pays illyriens : Pays des Côtes, Dalmatie, Croatie (avec Fiume) et ici aussi Bosnie et Herzégovine.

(2) *Suisse.* — *Division pour tous les cantons* selon qu'ils appartiennent à la Suisse Alpine ou au reste de la Suisse ; par conséquent seulement d'après le caractère *prédominant* et l'appartenance *approximative* à l'une ou à l'autre. On a fait rentrer dans la Suisse alpine : les cantons de Lucerne, des deux Appenzell (224 et 73 de densité), St-Gall, Schwytz, Uri (16 de densité), les deux Unterwalden, Berne, Valois, Grisons, Tessin, et par conséquent à côté des domaines des Hautes-Alpes, des territoires bas et industriels. Au « reste de la Suisse », tous les autres cantons, parmi lesquels ceux qui sont purement villes, comme Genève et Bâle, ont des chiffres de densité très élevés.

(3) *Italie.* — Haute-Italie : Vénétie, Lombardie, Piémont, Romagne, Parme-Modène, Ligurie. Italie centrale : Marches, Ombrie, Abbruzzes et Molise, Latium (Rome). Basse-Italie : les autres pays de terre-ferme cités dans le tableau.

TABLEAU XXVII (*suite*)

Désignation	Habitants par kmq	Désignation	Habitants par kmq	Désignation	Habitants par kmq
Pays-Bas (1) . . .	138	Ou (2) :		*Départ. centraux.*	53
Groningue . . .	120	Belgique orientale	75	Max. Puy-de-D. .	72
Drenthe	49	Belgique centrale.	288	Min. Lozère. . .	27
Frise	102	Belgique occid. .	274	*Départ. cent., Sud*	51
Haut-Yssel . . .	89			Max. Allier. . .	58
Gueldre	101	*France* (3). . . .	71	Min. Indre . . .	44
Utrecht	162	(Groupes par Départ.)		*Ouest*	84
Hollande du Nord.	305	*Nord*	180	Max. Finistère. .	05
» du Sud .	321	Max. Seine (Paris)	6227	Min. Mayenne . .	66
Limbourg . . .	116	Max. Nord . . .	294	*Centraux-Ouest* .	59
Brabant septentr.	99	Min. Seine-Marne.	62	Max. Char. Inf. .	68
Zélande	112	Nord sans Paris .	128	Min. Vienne . .	49
		Nord-Ouest. . .	76	*Sud-Ouest* . . .	55
Où :		Max. Seine infér.	89	Max. Gironde . .	79
Pys-B. Nord et Est.	94	Min. Eure-Loir .	48	Min. Landes . .	32
» du Centre .	284	*Nord-Est* . . .	53	———	
» du S.-O. .	106	Max. Meurt.-Mos.	82	Corse	32
Belgique.		Min. Haute-Marne	40		
		Est.	74	*Gr.-Bretagne et Ir*	
Limbourg . . .	93	Max. Rhône. . .	277	*lande* (4) . . .	129
Luxembourg . .	49	Min. Haute-Saône.	54	*Angleterre* . . .	209
Namur	93	*Alpes* (*départ.*) .	46		
Liège	260	Max. Isère . . .	70	*Métropol.* (Lond.)	1805
Anvers	247	Min. Basses-Alpes	18	D'où Middlesex .	4430
Brabant	343	*Sud-Est et Médi-*		» Surrey. . .	882
Hennegau . . .	286	*terranée* . . .	70	*Sud-Est*	189
Flandre Or.. . .	319	Max. B.-du-Rhône.	119	Max. Kent . . .	283
Flandre Occ. . .	239	Min. Var. . . .	47	Min. Berkshire .	128

(1) *Pays-Bas.* — Aux Pays-Bas orientaux appartiennent les 5 premières, aux Pays-Bas centraux les 3 suivantes, aux Pays-Bas du S.-E. les 3 dernières provinces du tableau.

(2) *Belgique.* — A l'Est appartiennent les 3 premières, au Centre les 4 suivantes, au Nord les deux dernières provinces du tableau.

(3) *France.* — La division en groupes géographiques et la répartition en ces groupes de tous les départements d'après Herm. Wagner, dans la *Bevölkerung der Erde*, N° VIII, p. 17 où les divers départements sont indiqués avec leur densité particulière de population. Dans le Tab. XXVII, les départements n'ont été donnés qu'avec la densité *maxima* et *minima* en chaque groupe géographique.

(4) *Grande-Bretagne et Irlande.* — Voir également les données pour les Comtés, etc. particuliers, dont on n'a donné ici que ceux ayant en chaque groupe la densité *minima* et *maxima*, dans Herm. Wagner, *op. cit*, N° VIII, p. 19 et 260.

TABLEAU XXVII (*suite*)

Désignation	Habitants par kmq	Désignation	Habitants par kmq	Désignation	Habitants par kmq
Sud-Central . .	105	*Écosse*	51	*Connaught* . . .	41
Max. Bedfordsh. .	135	*Nord*	13	Max. Sligo . . .	53
Min. Huntingdon.	62	Max. Orkney (Iles)	29	Min. Galway . .	34
Ouest	121	Min. Sutherland .	4	*Danemark* . . .	57
Max. Essex . . .	196	*Nord-Ouest*. . .	9	Iles.	94
Min. Norfolk . .	83	*Nord-Est* . . .	44	id. s. Copenhague	70
Sud-Ouest . . .	91	Max. Aberdeen .	55	Jütland	37
Max. Somersetsh.	114	Min. Nairn . . .	18	*Suède* (1)	11
Min. Wilt u. Dorset	76	*Est-Continental* .	58	Lanes :	
Ouest-Central . .	204	Max. Clackmannan	220	*Gotland*	28
Max. Staffordsh. .	358	Min. Perth . . .	19	Max. Malmöhus .	77
Min. Herefordsh.	54	*Ouest-Continental*	29	Min. Kronbg. Ile Gotl.	16
Nord-Central .	128	Max. Dumbarton.	135	*Sveorike*. . . .	16
Max. Nottinghams.	209	Min. Argyl . . .	9	Max. Stockholm .	52
Min. Rutlandsh. .	54	*Sud-Ouest* . . .	263	Min. Kopparberg.	7
Nord-Ouest. . .	619	Max. Lanark . .	454	*Norrland* . . .	1,7
Max. Lancash. .	803	Min. Ayr . . .	75	Max. Westnorrl.	8
Min. Chesh. . .	270	*Sud-Est*	127	Min. Norbotten .	0,9
Yorkshire . . .	242	Max. Edimbourg.	467	*Norvège* (2) . . .	6
Max. Westriding.	341	Min. Peebles . .	16	*Christiania*. . .	22
Min. Northrid. .	67	*Sud*	24	M. Jarlsb., Laurv.	43
Nord	134	Max. Roxbourgh.	31	Min. Buskerud .	7
Max. Durham . .	389	Min. Kirkcudbr .	16	*Christianssand* .	9
Min. Westmorel. .	33	*Irlande*	56	Max. Stavanger .	13
Monmouthsh . .	168	*Leinster*	61	Min. Bratsberg .	6
Galles (m. Monmouth 86). . .	80	Max. Dublin . .	467	*Hamar*	4
Galles du Sud. .	97	Min. Wicklow. .	31	*Bergen*	8
Max. Glamorgan .	329	*Munster*	48	*Drontheim* . . .	6
Min. Brecknock .	31	Max. Cork . . .	58	*Tromsoe*. . . .	2
Galles du Nord .	57	Min. Clare, Kerry.	37	Max. Nordland .	3
Max. Flintsh . .	118	*Ulster*	73	Min. Finlande . .	0,9
Min. Montgomery.	29	Max. Antrim . .	139		
Ile de Man . . .	95	Min. Donegal . .	38		
Ile de la Manche.	471				

(1) *Suède*. — V. *op. cit.* 21.

(2) *Norvège*. — V. ib. S. 25, 261.

TABLEAU XXVII (*suite*)

Désignation	Habitants par kmq	Désignation	Habitants par kmq	Désignation	Habitants par kmq
Finlande (1) . .	6	*Petite Russie* (av.		id. s. N-Y. et Brklyn	30
Max. Nyland. .	20	Podol.) . . .	51	Max. Pensylvanie.	45
Min. Uleaborg.	1,4	Max. Podolie .	60	id. sans Philad. .	36
———		Min. Tschernigow.	42	Min. Delaware. .	32
		Sud Russie. . .	21	*Nord-Est Centr*. .	20
Russie (s. Pol.) (2).	17	Max. Bessarab. .	35	Max. Ohio . . .	34
(Groupes et Gouvernements)		Min. Don'sch. Geb.	12	Minim. Wiscons.,	
		Kasan	17	Westvirginien .	12
Nord (*Grands*) *G*.	4,2	Max. Kasan. . .	32	*Nord-Ouest Centr*.	7
Max. Wjatka . .	19	Min. Perm . . .	8	Max. Missouri . .	15
Min. Archangel .	0,3	*Astrakhan* . . .	9	Min. Nord-Dakota	1
Centres (*Grands*).	37	Max. Saratow . .	27	*Sud.-Atlant* . .	11
D'où : *Nord* . .	29	Min. Astrakhan .	3,5	Max. Virginien .	15
Max. Jarosl. . .	36	———		Min. Florida . .	2
Min. Pskov. . .	22	*Russie Pologne* (3).	65	*Sud-Est Centr*. .	12
Sud-Est. . . .	45	Max. Warschau .	99	Max. Tennessee .	16
Max. Moscou . .	66	id. sans ville de W.	68	Min. Alab. Missis.	11
id. sans ville de Moscou . . .	43	Min. Siedlce . .	47	*Sud-Ouest Centr*.	4
				Max. Louisiana .	9
Autrnt max. Kursk	50	———		Min. Territorien .	0,7
Min. Kaluga et autres	40	*Amér. N. Union* (4) (Groupes et États)	7	*Montagnes roch*. .	0,7
				Max. Colorado. .	1,5
Prov. de la mer B.	27	Nouv. Angl. St. .	27	Min. Wyoming .	0,2
Max. Pétersbourg.	31	Max. Rhod-Island.	106	*Plateau*	0,4
id. sans Pétersb.	15	» Massachusetts	104	Terr. Utah . . .	0,9
Min. Estland . .	20	Min. Maine. . .	8	Nevada	0,2
Ouest (sans Pod.).	29	*Atlant*.	46	*États Pacif*. . .	2
Max. Kowno . .	38	Max. New-Jersey	71	Max. Californ. .	3
Min. Minsk. . .	19	» New-York .	47	Min. Oregon . .	1,3

(1) *Finlande*. — V. ib. S. 263.

(2) *Russie*. — V. ib. Détails 50. Goth. Jahrb, 1892 s. 1022 (donnée inexacte pour la densité de toute la Russie, sauf la Pologne et la Finlande avec 20 au lieu de 17; y compris la Pologne seulement 18).

(3) *Pologne-Russie*. — Cf. *Bevölk. der Erde*.

(4) *Union de l'Amérique du Nord*. — Cf. Supan dans *Bevölkerung der Erde*, p. 205 s., avec aussi quelques autres évaluations, ainsi pour la densité de la population d'après la nature du sol (maximum, plaine de l'All. 29, territ. des hauteurs antérieures 27 ; minimum 0,3, 0,5, montagnes rocheuses, prairies, plaines), d'après la température moyenne, l'altitude des contrées, etc. Les trois groupes principaux de l'Union d'après la division fournie par Supan, p. 206, cf. les détails dans le rapport de Census.

Tableau XXVII (*suite*)

Désignation	Habitants par kmq
Princip. Groupes de l'Union.	
États du Nord. .	17
États du Sud . .	8
États de l'Ouest .	1
Indes Angl. avec États de protectat (1) (Dom., Divis., Distr.)	
Assam	30
Max. Surmathal .	129
Min. (Mont.) . .	4
Bengale	139
Max. Présid. Div.	263
» souv. au-des. de	200
Min. Gr. Distr. 37	—16
Prov. du N.-Ouest	160
Max. Plaines de Bénarès. . . .	242
» souv. au-des. de	200
Min. Gr. Distr. 78	—28
Panjab av. *Kaschmir*	42
Max.	197
» souv. au-des. de	100
Min. Gr. Distr. 63	—18
Rajputanageb plus de . . .	30
Max.	126
Min. Gr. Distr. .	9—2
Inde-Centrale . .	48
Max. Gr. Distr. .	75
Min. » 51	—41
Prov. centrales .	39
Max. Gr. Distr. .	61
Min. » 31	—23
Berar.	58
Max	86
Min.	39
Haiderabad . .	46
Max.	81
Min. Gr. Distr. 38	—27
Maisur	58
Max.	75
Min.	35
Madras	89
Max.	225
» souvent. 200	—100
Min. Gr. Dist. 47	—45
» Bergst. Distr.	18
Bombay	46
Max. Pet. Distr. .	193
» Gr. Dist. . .	117
» » Prés.	18
Baroda	98
Brit. Barma . .	17
Ceylan	42
Max.	101
Min. . . . , . 14	—7
Japon (2) . . . . (Goupes et Divisions)	105
Jeso	44
Nord-Nippon . .	77
Max	136
Min.	49
Nippon Central .	164
Max.	304
» 3 fois au-des.	200
Min.	86
Westnippon . .	171
Max.	348
Min.	104
Shikoku. . . .	157
Max.	203
Min.	82
Khiu-shiu . . .	141
Max.	258
» 2 fois au-des.	200
Min.	54
Évaluations pour la Chine (3)	
Chine propnt dite.	88
Prov. du Nord et du Nord-Ouest. .	47
Max.	120
Min. 9	—18
Prov. cent. et inf.	146
Max.	210
Min.	97
Prov. de la Côte Sud-Est . . .	108
Max.	170
Min. 60	—83
Prov. int. S.-O.	53
Max. (?)	112
Min. 25	—31

(1) *Indes Anglaises.* — Beaucoup de détails dans Herm. Wagner, *op. cit.*, N° IV (1876) et N° VIII, p. 79 s., 260. Les chiffres du tableau sont encore donnés d'après le Census de 1881. Le détail est également intéressant ici pour permettre de suivre les rapports entre la densité et la position, la nature du sol, la culture du sol.

(2) *Japon*, ib. 117 ; et aussi Rathgen, *Japans Volkswirthsch. u. Staatshaushalt*, Leipzig, 1891, 135 ff.

(3) *Chine.* — Cf. Herm. Wagner, *Bevölk. d. Erde*, N° VIII, p. 104 s., avec la critique des évaluations de la population.

En *France*, on observe, par comparaison avec presque tous les autres pays européens examinés ici, l'influence du faible accroissement de population qui se fait sentir aussi dans les chiffres de la densité de la population des groupes départementaux et dans les départements particuliers. Abstraction faite de quelques départements où se montre avec une netteté remarquable l'influence exercée par les grandes villes, par le développement de la grande industrie ou du commerce et par les migrations intérieures et étrangères (Seine avec Paris, Nord avec Lille, et la grande industrie, Rhône avec Lyon, Bouches-du-Rhône avec Marseille), les chiffres de la densité ne dépassent nulle part beaucoup la moyenne de l'Etat tout entier et n'atteignent pas une élévation analogue à celle de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Italie. Cela s'explique par le fait que les nombres présentés aujourd'hui par la France avec le faible chiffre absolu de son accroissement de population ne correspondent pas aux nombres actuels présentés par les autres pays, mais plutôt à ceux que ces pays avaient déjà atteints aussi dans leurs divisions particulières il y a une génération et plus. En France, l'ensemble de la population apparaît d'ailleurs dans une repartition *encore plus régulière*, du moins d'après la comparaison faite d'après les départements et les groupes départementaux, qu'en Allemagne et *a fortiori* qu'en Angleterre. En quelques départements cependant sous l'influence de la nature du sol, du climat, de l'isolement, du défaut d'industrie, la densité tombe à un chiffre fort bas ; il n'y en a pour ainsi dire pas de tel dans les districts d'Allemagne de grandeur analogue. Les migrations intérieures dans les grandes villes et les districts individuels y ont certes contribué ; mais c'est surtout *à l'excédent infime des naissances* qu'en remonte la cause. C'est l'élévation de ce facteur qui fait compensation en Allemagne à l'influence des migrations intérieures et des émigrations qui viennent aussi en ligne de compte.

En *Grande-Bretagne* et en *Irlande* il y a plus de différences dans la densité de la population que nulle part ailleurs. Les maxima montent beaucoup plus haut que dans les provinces et les districts les plus densement peuplés du continent. Les minima tombent beaucoup plus bas, jusqu'au niveau des minima russes, scandinaves et de l'Amérique du Nord (si du moins l'on

se borne en ces derniers pays à comparer les territoires encore ou déjà occupés). Cette forme particulière de la répartition de la densité de la population pour tout le territoire du pays montre d'une façon particulièrement nette l'influence des *facteurs économiques*, du développement de la grande industrie et du commerce, de la constitution agricole, des migrations intérieures que ces causes ont déterminées (dans ces derniers temps et depuis plus longtemps déjà). Il y a cependant une autre raison qui contribue à rendre les différences si considérables : le climat, la nature du sol, comme en Ecosse, surtout dans le Nord, et dans le pays de Galles, la situation de l'Irlande, anormale à tous les points de vue, et en outre la circonstance, que la division du pays — employée dans le tableau — y contient souvent des districts et des groupes d'une différence absolue considérable, en ce qui concerne la grandeur des territoires et des populations respectifs et aussi surtout une quantité de districts très petits. Mais tout cela mis en ligne de compte, il n'en faut pas moins reconnaître l'influence puissante des facteurs économiques indiqués : avant tout l'énorme développement de l'industrie et du commerce, leur concentration en quelques points et contrées, en des villes énormes, même abstraction faite de Londres, la désolation de la plate campagne par les émigrations, mais cependant aussi, comme surtout en Irlande, en Ecosse, parfois l'influence de la constitution agricole et du nouveau développement, co-déterminé par la politique du libre-échange, de l'agriculture qui passe de l'économie des grains, à celle de l'élève du bétail, du pâturage et même de la chasse. Etant données une autre politique économique et surtout une autre constitution agraire, l'hypertrophie de l'industrie et des districts urbains serait moindre, mais l'atrophie des contrées agricoles serait difficilement aussi grande. La Grande-Bretagne est poussée en partie à sa politique économique actuelle par sa situation géographique ; et c'est seulement par celle-ci que cette politique est devenue possible et est demeurée — du moins jusqu'ici — sans autres conséquences fatales pour la puissance de cet Etat : elle a tiré profit de sa situation favorable pour le commerce international actuel et de sa situation insulaire et relativement sûre au point de vue politique ; mais elle a laissé se rabougrir sa force de défense et les classes du peuple où elle se recrute par excellence : la

population agricole. L'Irlande n'a maintenant que 56 de densité; en 1841 elle avait encore 97.

En *Danemark* et dans toute la *Scandinavie* on voit encore aujourd'hui clairement l'influence péremptoire de la situation géographique et de la nature du sol. Dans les districts des capitales (Copenhague, par exemple, a grossi énormément pour le petit peuple et le petit territoire du Danemark : 1/7 de la population de l'Etat, 1/4 de la population de l'île) et dans les parties plus méridionales, les chiffres les plus faibles de la densité de l'Europe centrale sont à peine atteints ; dans tous les autres ils sont de beaucoup inférieurs. L'influence du Golfstream rend déjà, surtout en Norvège, des contrées septentrionales encore habitables et économiquement utilisables qui sont en Amérique entièrement incultivables ; mais le caractère montagneux et les hauteurs y sont un obstacle additionnel et définitif. Le grand excédent des naissances ne reste pas par suite dans le pays, mais il se dirige vers l'Amérique du Nord, dans la mesure où il ne peut être recueilli par les grandes villes, l'industrie et la profession maritime.

Pour juger les données concernant la *Russie* (tableau XXVII) il faut rappeler que les dénombrements de la population dans la plupart des gouvernements de cet empire ne correspondent pas aux exigences des recensements rationnels modernes. Par conséquent, les données ne sont pas toujours très sûres ni d'égale valeur. Cependant on peut se servir de ces nombres pour évaluer la densité de la population. La grandeur des gouvernements et des groupes de gouvernements gêne bien entendu de nouveau la comparaison du reste de la Russie en toutes ses dimensions, en présence de celles si inférieures de l'Europe. En ces gouvernements énormes il y a aussi avec l'extension et la grandeur des villes, avec la nature du sol, etc., de nouveau bien des différences dans la densité de la population qui disparaissent dans les moyennes. Si cependant la nature bonne et surtout la nature mauvaise du sol, l'étendue des forêts, etc., n'influent pas trop fortement et si, à l'intérieur d'un gouvernement, il n'y a pas de grandes différences de cette nature, les différences de densité ne sont pas en général si importantes dans un gouvernement par suite du développement beaucoup moindre des villes et de l'industrie, de l'égale nature du sol et du climat, de

l'identité ou de l'analogie de la constitution agraire, et elles sont plutôt moindres que plus grandes que celles des territoires provinciaux analogues de l'Europe occidentale. L'identité relativement considérable de la densité des gouvernements voisins, qui forment en quelque mesure un ensemble géographique (ainsi surtout dans le sud de la Russie centrale et dans la petite Russie), le montre également. Abstraction faite de la Pologne proprement dite, de grands groupes territoriaux au nombre de deux seulement, dans le sud de la Russie centrale et dans la petite Russie qui atteignent les densités plus faibles des provinces de l'Europe centrale (45-51), il n'y a que quelques gouvernements particuliers qui les dépassent un peu (cf. tab. XXVIII). Cela malgré l'accroissement naturel évidemment considérable que la population a pris au XIXe siècle. La densité tombe immédiatement dans les gouvernements en question, si l'on n'y compte Moscou et Saint-Pétersbourg (avec 753.000 et 861.000 habitants vers 1885), comme le montrent les chiffres des tableaux. Le gouvernement de Pétersbourg sans la capitale, le vieux Ingermanland dans le fond du golfe de Finlande, atteignant le 60° degré de latitude, qui presque un désert de nos jours encore, et le gouvernement de Moscou sans la capitale ont une densité qui n'est pas beaucoup plus forte que celle de tout le sud de la Russie centrale. Celle des autres gouvernements est à peine égale à celle des pays alpins, elle est en général beaucoup plus basse (cf. aussi tab. XXVIII). Les migrations intérieures dans les villes principales de la Russie centrale et méridionale, en Asie y contribuent beaucoup. Mais elles font aussi voir que les conditions géographiques, climatériques et de la nature du sol, telles qu'elles existent en Russie et en très grande majorité dans la Russie d'Europe aussi, sont peut-être des *obstacles forts et durables* qui s'opposent à l'accroissement de la densité de la population. Cela sera vrai tout au moins pour tout le temps où la population en sera réduite principalement à l'agriculture et à une industrie domestique trop primitive et où l'agriculture ne progressera pas. Et c'est *peut-être* l'influence de la constitution agraire de la Grande-Russie qui l'empêche de s'élever ou de s'élever suffisamment. Je n'ose pas me prononcer sur la question de savoir si et jusqu'à quel point la nouvelle extension de la vente du blé à l'étranger a entraîné et entraînera à l'avenir

l'extension et l'amélioration de l'agriculture et facilitera ainsi indirectement l'accroissement de la population rurale et par l'élévation de la vente de cette dernière l'augmentation de la population des villes.

La *Pologne Russe* possède une densité de population plus forte que les parties les plus favorisées de la Russie proprement dite. Elle est en moyenne égale à celle de la province de Posnanie, même un peu plus élevée. Des gouvernements particuliers tombent au chiffre de la régence de Bromberg. Elle n'est pas sensiblement inférieure à celle de la Galicie.

§ 234. Densité de la population dans l'Amérique du Nord. — En face de tous ces faits qui ont trait à la densité de la population de l'Europe, il est cependant intéressant de jeter un coup d'œil sur les Etats-Unis de l'Amérique du Nord où ont lieu en général les immigrations. Elle est certes bien en arrière aussi sur la moyenne de l'Europe, même de la Russie, par suite de la grandeur immense de son territoire et de la colonisation absente encore ou ne faisant que commencer; mais les anciens Etats du Nord et les Etats moyens de la côte orientale ont déjà en partie atteint ou même dépassé la densité de l'Europe centrale, tandis que d'autres parmi ceux-ci n'atteignent que la densité des pays alpins de l'Europe et des pays plats les plus faiblement peuplés. La « marche vers l'Ouest » dans l'immigration européenne et en partie pour la population des Etats de la côte orientale même s'explique en partie par cet état de choses. Les grands territoires plus centraux s'ouvrent par cette marche et des millions de personnes y ont déjà trouvé une demeure fixe. Les moyennes de la densité de la population dans les Etats intérieurs en moyenne fort grands — leur étendue est de 1/3 et plus supérieure à celle de l'Allemagne ou de la France — sont restées jusqu'ici fort peu élevées, même si on les mesure d'après l'échelle de l'Europe centrale et occidentale. Elles sont

encore au-dessous des chiffres des parties faiblement peuplées de la Russie. Il n'y a que dans quelques contrées de ces Etats intérieurs et surtout là où de grandes villes se sont fondées que les nombres montent plus haut. Dans les Etats ou territoires occupant une position plus occidentale, plus méridionale, plus septentrionale, il n'y a que des chiffres de densité tout à fait bas. Sur l'Océan pacifique, la Californie n'a, avec son territoire énorme (410.000 kmq.), qu'une densité de 3 (1.210.000 hab.). Il y a assurément encore de la place pour des millions et des millions dans l'ouest des Etats-Unis. Cependant le climat et la nature du sol peuvent empêcher souvent d'une façon définitive une grande élévation de densité.

Les évaluations intéressantes, faites d'après les matériaux du Census, l'influence de l'élévation au-dessus du niveau de la mer, de la température annuelle moyenne, et d'autres facteurs analogues (cf. Supan, *Bevölk. d. Erde*, Nr. VIII, p. 210) montrent qu'il y a ici certains avantages et certaines entraves, qui tendent à exercer une influence durable et décisive sur la densité de la population. Autant de circonstances qui sont dignes de remarque pour la question de l'émigration européenne et pour le côté économico-politique de la question de la population.

§ 235. Densité de la population des pays asiatiques. — Dans le tableau XXVII nous trouvons enfin quelques données sur les grands empires de l'*Asie*. Ce sont surtout les chiffres de l'empire anglais des Indes qui maintenant peuvent être étudiés de plus près, grâce aux *recensements*, qui offrent un grand intérêt pour la comparaison avec les chiffres de l'Europe. Ce qu'il y a de particulièrement remarquable, c'est que la moyenne atteint, non seulement comme en Europe en des territoires *peu étendus*, districts ou provinces, mais aussi en des territoires *étendus* et énormes, même d'après l'échelle européenne, un taux extraordinaire.

Par exemple déjà en 1881, en Bengalie 139, sur un territoire de 508.000 kilom. carrés, c'est-à-dire à peu près aussi grand que l'empire d'Allemagne ou que la France, avec 64.600.000 habitants, dans la Basse Bengalie seulement 171, avec un territoire presque aussi grand que l'Irlande. La *Chine* présente un chiffre analogue et même encore plus élevé : dans les provinces centrales et méridionales, une densité de 146 dans un territoire plus grand que celui de la France et de l'Allemagne ensemble (1.140.000 kilom. carrés avec 164.700.000 habitants), *à condition* bien entendu d'avoir affaire à des évaluations justes. Mais elles reçoivent indirectement quelque confirmation par les *recensements* de l'Inde.

Il y a dans les grands territoires évidemment de *fortes différences de densité* — et c'est le cas pour ces pays asiatiques — selon l'altitude, le climat, la nature du sol et les conditions générales, juridiques, politiques de culture. Ces chiffres montrent quelles masses immenses peuvent ainsi vivre dans ces pays, sous un climat favorable, en menant évidemment un genre de vie primitif, une vie de « misérables prolétaires » par comparaison avec l'Europe.

Le Japon enfin se rapproche maintenant de l'état de surpopulation, par suite de l'activité agricole prédominante et de sa propre industrie, des conditions des pays européens les plus développés que ceux-ci n'ont acquise qu'à l'époque du développement de la mécanique industrielle et du trafic : fait très remarquable, le Japon présente une population qui, d'après l'échelle du besoin de l'Europe, mène un genre de vie plus que misérable.

Les conditions présentées par l'Asie sont aussi très importantes pour tout le problème de la population : elles montrent en effet que même étant donnés un revenu national peu élevé et de grandes richesses individuelles, il peut y avoir place pour une forte population et pour un fort accroissement de cette population, *quand* la masse végète misérablement.

La population de l'Inde anglaise est montée entre 1881-1891 de 258.200.000 à 285.700.000, c'est-à-dire près de 10,7 0/0, presque autant que celle de l'Allemagne. La *famine* agit comme « obstacle répressif », ainsi que le montrent avec netteté encore maintenant les populations de l'Asie. A Mysore, dans l'Inde, par suite de la famine de 1877, la population est tombée de 5.055.000 à 4.186.000 (cf. Hermann Wagner, *Bev. d. Erde*, VIII, p. 86).

§ 236. VUE COMPARATIVE DES RAPPORTS DE DENSITÉ DE LA POPULATION DE DIVERS PAYS. — Dans le tableau XXVIII on a rassemblé encore une fois en une vue générale les données de la densité de la population par territoires de la grandeur des districts et des provinces pour quelques pays importants, en partant des résultats fournis par les tableaux précédents. Pour les comparaisons et conclusions à en tirer, il est de nouveau nécessaire de réitérer les réserves sur lesquelles on a déjà maintes fois insisté: les portions territoriales de géographie administrative, servant de base à la classification, diffèrent dans les divers pays en grandeur et en nature.

Les nombres donnés au bas des colonnes dans le tableau XXVIII pour l'ensemble des provinces et districts dont il est question pour la grandeur moyenne *absolue* du territoire et de la population et pour les maxima et minima absolus de l'un et de l'autre pour les portions territoriales en question de chaque pays, doivent par conséquent être pris en considération quand on conclut. Quand, par exemple comme en Grande-Bretagne avec sa division en districts, le nombre des districts est plus grand, le tableau montre des gradations plus précises que dans les pays où le nombre de districts est moindre. Cependant la très grande différence entre le maximum et le minimum gêne ici, comme c'est justement encore le cas pour la Grande-Bretagne.

Cependant si on observe *cum grano salis* le tableau XXVIII, il donnera encore des renseignements excellents sur les gradations de la densité de population dans les pays particuliers et sur les différences caractéristiques de ces derniers quant à cette valeur (Cf. tableau XXVIII).

Tableau XXVIII. — Classification des conditions de la densité de la population(1)

Habitants par kilomètre carré	Districts et Domaines analogues				Territoires Provinciaux et analogues							
	Allemgne	Pays-Bas Belgique	France	Gr.-Bret et Irlande	Allemgne	Autriche	Italie	Pays-Bas Belgique	France	Gr.-Bret.	Russie	Amérique du Nord
Au-dessus de 300.	1	4	1	12	»	»	»	»	»	2	»	[1]
De 250-300.	1	2	2	2	»	»	»	3	»	1	»	»
200-250.	4	2	»	3	1	»	»	»	»	2	»	»
150-200.	4	1	»	7	1	»	3	»	1	1	»	»
125-150.	9	»	4	8	1	1	1	»	»	3	»	»
100-125.	10	5	3	7	8	3	3	1	»	2	»	2
90-100.	9	3	3	6	2	»	4	1	»	1	»	»
80- 90.	5	1	3	3	1	2	3	»	1	1	»	»
70- 80.	8	»	9	5	»	»	»	1	2	1	»	1
60- 70.	8	»	18	8	3	2	1	»	1	1	1	»
50- 60.	5	»	22	12	3	1	1	»	5	1	3	1
40- 50.	5	2	16	8	1	3	»	»	1	3	6	2
30- 40.	3	»	3	23	»	1	»	»	1	»	11	2
20- 30.	»	»	2	5	»	2	1	»	»	2	14	3
10- 20.	»	»	1	7	»	»	»	»	»	1	7	15
5- 10.	»	»	»	3	»	»	»	»	»	1	4	6
Au-dessous de 5.	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	16
Nombre	72	20	87	120	21	15	17	6	12	23	50	48
Grandeur moyenne par 10kmq.	751	312	616	262	2 573	2 001	1 743	1 041	4 466	1 365	9 778	16 152
Population moyenne. 1 000.	686	536	439	315	2 306	1 593	1 774	1 785	3 185	1 641	1 708	1 305
Grandeur maxim. par 10kmq.	2 111	513	1 072	1 102	4 696	7 853	2 935	1 670	6 011	2 455	85 893	68 834
Population maximum. 1 000.	2 984	1 129	2 961	3 252	4 710	5 959	3 907	3 360	7 966	4 983	3 026	5 998
Grandeur minim par 10kmq	114	138	48	13	1 032	261	528	624	3 745	269	2 729	324
Population minimum. 1 000.	171	132	80	6	677	116	539	782	2 327	118	329	46

(1) D'après les données des tabl. XXV, XXVI, XXVII, et eu égard aux pays non allemands, d'après les autres données indispensables, qui n'ont pas toutes parues au tabl. XXVII. La Russie est évaluée ici sans la Pologne (et la Finlande), l'Autriche sans la Hongrie. Le premier [1] pour l'Amérique du Nord se rapporte au petit district de Colombia (Washington) et n'est pas compris dans le total. Voir aussi la note du tabl. XXV.

La justesse des remarques faites précédemment quant à la densité de la population des divers pays est corroborée par les données de ce tableau.

La première division du tableau où sont distinguées les portions territoriales plus petites et par conséquent plus nombreuses, est particulièrement instructive. L'Allemagne a dépassé la France en densité ; en Allemagne, la plupart des districts ont entre 60-125 habitant par kilomètre carré, 2 tiers (49) ; 10 ont déjà dépassé ces limites ; il n'y en a que 13 qui soient en deçà : en France, au contraire, la moitié (40) en est à cette limite ; trois sont au delà ; 44 en deçà. C'est extrêmement remarquable et donne fortement à réfléchir. Bien des observations sur les difficultés économiques de l'Allemagne trouvent là une partie de leur explication. En Grande-Bretagne et en Irlande les fortes différences, les extrêmes de la densité de la population ou à peu près, ressortent d'une façon frappante, soit qu'on les considère en elles-mêmes, soit qu'on les compare à d'autres : pour 10 0/0 des districts, population énorme, plus de 300 habitants par kilomètre carré ; mais autant n'en ayant que 50-60 ; presque le double, environ 20 0/0, n'en ayant que 30-40, et un grand nombre en ayant encore moins. Le développement hypertrophique de la population des Pays-Bas et de la Belgique ressort également d'une façon nette.

Dans la deuxième division du tableau, qui donne une vue générale des densités des territoires provinciaux, on voit ressortir vivement d'une part les contrastes de l'Europe centrale et occidentale et d'autre part ceux de la Russie et de l'Union de l'Amérique du Nord, et en outre l'avance que la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie même ont acquise sur la France et conservée encore sur l'Autriche.

A côté du développement de l'industrie, de l'industrie minière, du commerce et de son influence sur les mi-

grations intérieures, l'accroissement naturel plus rapide et plus haut en ce siècle dans l'Europe occidentale a essentiellement contribuó à donner aux divers pays la position différente de la densité de population de leurs portions territoriales. Les migrations intérieures se sont aussi fait sentir en France dans la même direction que le déplacement des densités de population, mais elles n'ont pas été jusqu'à un certain point compensées dans les territoires de départ, comme cela a eu lieu en d'autres pays, par un fort excédent des naissances. Paris et les districts industriels et commerciaux de la France croissent par conséquent *aux dépens* des autres parties du pays d'une façon relativement plus forte que dans les villes (Berlin) et dans les territoires correspondants de l'Allemagne et d'autres pays.

C. — § 237. VILLES, SURTOUT GRANDES VILLES PARTICULIÈREMENT EN ALLEMAGNE.

Le grand rôle joué par les agglomérations locales de la population des villes dans la hauteur de la densité de la population a déjà été souvent mis en relief dans ce qui précède. Ce côté de la question doit être étudié de plus près par la statistique ; il présente un intérêt particulier et n'est pas difficile à traiter, grâce aux matériaux statistiques dont nous disposons et à la mise en œuvre dont ils ont déjà été l'objet dans la plupart des bureaux de statistique. Il n'y a de difficultés — impossibles à résoudre d'une manière pleinement satisfaisante — que pour fixer la conception réelle de « ville » et délimiter avec justesse chaque ville particulière, surtout la grande ville moderne. Cf. à ce sujet les remarques faites ci-dessus. Mais on serait entraîné trop loin dans le détail et on aurait besoin de trop de place ici, si l'on voulait traiter ce sujet d'une façon statistique plus précise et suffisante en soi. Nous nous contentons donc de quelques indications, de quelques nombres plus spéciaux seulement pour l'empire d'Allemagne et de quelques données pour les grandes villes des autres pays pour permettre la comparaison. Les matériaux pour le dernier recensement de l'Allemagne, en 1890, ne

sont pas encore absolument mis en œuvre. Cf. surtout *Fasc. trim.* de 1892, fasc. II, communes et lieux de 2.000 habitants et plus. Pour le recensement de 1885, vol XXXII, nouv. série (p. CCLXVI de l'*introduction*) de la *Reichsstatistik*, d'où sont tirées les données.

Pour les contrées, les territoires de faible et de grande étendue ayant une densité de population très forte, surtout dépassant sensiblement la moyenne du territoire du pays ou de l'Etat, la concentration locale des *villes*, surtout des *capitales*, exerce, en règle, une influence particulièrement importante. La population de ces villes exerce, en dehors de la laiterie, du jardinage et de l'horticulture à la périphérie, en grande majorité le commerce et l'industrie, les professions libérales et personnelles autres, soit comme entrepreneurs, soit comme ouvriers. Pour subvenir à son alimentation et mettre en œuvre les matières brutes et auxiliaires, elle en est presque entièrement réduite à l'*échange* des produits de la ville avec les contrées rapprochées et surtout généralement de nos jours, avec les contrées plus éloignées tant nationales qu'étrangères. Il en résulte que justement pour le côté *économique* de la question de la population et en particulier de la question de la densité locale de la population, le développement des grandes villes est particulièrement important. Plus elles progressent, plus on s'éloigne des conditions plus simples de la production naturelle des moyens de subsistance et des matières de fabrication et plus on en arrive au système de l'échange, de l'économie monétaire fiduciaire et mondiale. La statistique de la grandeur absolue et relative et de l'accroissement de la population des grandes villes fournit un important critérium pour ces développements analogues et même presque supérieurs à celui fourni par la statistique de la profession de la population (§ 243 s.). Ce qui indique, au point de vue économico-politique

proprement dit, qu'une très grande densité locale de population ressort ainsi d'une façon particulièrement vive.

La *classification des grandeurs* des lieux de résidence (villes, communes), le chiffre absolu de la population dans chaque classe, le taux pour l'ensemble de la population, le changement temporaire de ces nombres absolus et relatifs sont donc choses de première importance. Ce qu'il y a de particulièrement notable, c'est le développement des grandes villes et villes internationales proprement dites, des capitales des Etats et des provinces, eu égard encore aux chiffres absolus et relatifs. Car ces villes forment les points centraux et les foyers de la culture économique et intellectuelle ; elles exercent la force d'attraction la plus grande sur le reste de la population du territoire économique de l'Etat, de la province et de l'économie et même au delà, elles se composent en général des éléments d'origine locale (de naissance) les plus divers et exercent par leurs conditions d'existence générales, par les courants d'idées, les mœurs, les conceptions morales, les modes qui en irradient, par leur presse, une influence importante sur la population de tout le pays. Avec leur population elles créent en grande partie l'atmosphère intellectuelle et morale si importante, en tant que *milieu*, pour la « psychologie économique », pour la motivation économique, et partant pour la formation et le développement de l'action économique et de toute la vie économique (§ 33 s.).

Pour l'*Allemagne* dans son étendue territoriale actuelle, les tableaux XXIX et XXX montrent les développements récents de cet état des villes de 1867-90. Mais en 1867 on n'avait pas tous les chiffres y relatifs et en 1890 on ne les a pas encore tous. Cf. aussi tableau XXII.

TABLEAU XXIX. — **Répartition de la population par lieux d'habitation** (*ville et campagne*) **en Allemagne.**

Années	Population dans les lieux de plus de 2 000 habit. (Ville)	Population dans les lieux de moins de 2 000 habit. (Campagne)	Total	Population (Ville)	Population (Campagne)
	millions	millions	millions	%	%
1867	14.64	25.46	40.09	35.5	64.5
1871	14.79	26.22	41.01	36.1	63.9
1875	16.61	26.07	42.73	39.0	61.0
1880	18.72	26.51	45.23	41.4	58.6
1885	20.48	26.38	46.86	43.7	56.3
1890 (1)	(? c. 23.12)	(? c. 26.3)	49.42	(? c. 46.7)	(? c. 53.3)

(1) Les chiffres entre parenthèses sont des évaluations.

TABLEAU XXX. — **Classification par grandeur des lieux d'habitation** (*villes*) **d'Allemagne.**

Années	1871	1875	1880	1885	1890
Nombre des grandes villes. . .	8	12	14	21	26
» villes moyennes . .	75	88	102	116	124
» petites villes . . .	529	591	642	683	?
» villes rurales. . .	1 716	1 837	1 950	1 951	?
Population 1 000 têtes :					
Grandes villes	1 969	2 666	3 273	4 446	5 983 (1)
Villes moyennes	3 147	3 488	4 027	4 172	?
Petites villes	4 588	5 124	5 671	6 055	?
Villes rurales	5 087	5 379	5 749	5 806	?
Autres lieux.	26 219	26 070	26 514	26 379	?
Au-dessous de 1 000 habitations il y avait :					
Dans les grandes villes. . . .	48	62	72	95	121 (1)
» villes moyennes . . .	77	82	80	89	?
» petites villes	112	120	126	129	?
» villes rurales	124	126	127	124	?
» autres lieux	639	610	586	563	(?c.533)

(1) Grand-Berlin, Grand-Hambourg, Grand-Leipzig (évalués d'après l'état du 1er janvier 1891) évalués 1/2 million ou 10 0/00 en plus (131). Voir texte.

Comme grandes villes on compte celles qui ont plus de 100.000 habitants ; comme villes moyennes, les lieux de plus de 20.000-100.000 ; comme petites villes, ceux qui ont plus de 5.000-20.000 ; comme villes rurales, ceux qui ont de 2-5.000 habitants. La conception de « ville » et celle de « lieu » dans ce sens statistique ne coïncident par toujours (cf. plus haut). Les chiffres de la population et par suite même ceux de cette classification des lieux par grandeur sont parfois fortement influencés par la façon dont tombent les frontières : c'est ce que montrent quelques conditions des grandes villes allemandes des temps les plus rapprochés. Dans le tableau, les lieux (villes) sont, comme dans la statistique officielle, comptés d'après les *districts communaux* et les *frontières*, par exemple Hambourg-Altona, Elberfeld-Barmen, Berlin-Charlottenbourg comptent chacun pour deux lieux. Si on les réunissait, pour l'observation économique qui est péremptoire pour nous, il y aurait un changement correspondant dans les chiffres des lieux et dans les chiffres de la population qui leur revient dans les diverses classes de grandeur. Berlin a par exemple dans son enceinte (1er déc. 1890) 1. 578.794 habitants; les faubourgs immédiatement contigus, qui maintenant forment la plupart du temps la prolongation directe des rues de Berlin, ont augmenté ce chiffre de plus de 100.000 : si l'on ajoutait donc les trois plus grands (Chalottenbourg, Schöneberg, Rixdorf), il y aurait 141.282 en plus ; on atteindrait donc 1.710.076 et en y comprenant les sept autres faubourgs les plus grands, on aurait 77.000 à ajouter, ce qui ferait 1.787.000. Les autres plus petits et éloignés davantage au point de vue local, mais qui lui appartiennent en fait par leur vie économique et leur atmosphère « intellectuo-économique », devraient y être encore joints, pour donner le véritable chiffre de la population de Berlin qui importe pour nous en la question que nous traitons ici. Hambourg et Leipzig — les deux villes les plus grandes d'Allemagne après Berlin — montrent la façon dont la délimitation de l'enceinte cache le véritable état des choses et dont les changements de cette délimition ont déplacé la grandeur de la population. Hambourg occupait le deuxième rang en 1885 même sans ses faubourgs (305.690 hab.). En 1890, sa délimitation, malgré l'accroissement de la population qui monte alors à 323.923 habitants, l'a fait tom-

ber au cinquième rang après Leipzig, Münich, Breslau. Mais avec ses dix faubourgs, communes indépendantes (245.337 hab.), elle a 569.260 habitants et occupe ainsi de beaucoup le deuxième rang. Et enfin si l'on compte, conformément à la nature des choses, Altona, son faubourg du Holstein qui a 143.249 habitants (abstraction faite des petites localités avoisinantes), sa population monte à 712.509 : et c'est là *à vrai-dire* le chiffre de sa population et sa valeur économique statistiquement juste et qui doit être utilisée dans les comparaisons que nous avons à faire entre cette ville et les autres. Leipzig a été, entre 1885-90, placé au deuxième rang (ou si l'on compte « Grand-Hambourg » au troisième, parce qu'on y a alors incorporé beaucoup de faubourgs. Sans eux elle avait en 1885 170.340 habitants, d'après le recensement du 1er déc. 1890; elle avait déjà 251.224 au 1er déc. 1890, réellement 293-525 et les nouvelles incorporations du 1er janvier 1891 lui en ont donné 353.272). A Münich, à Magdeburg (sa population s'éleva nominalement, de 1885-90, de 114.291 à 202.235 habitants, mais il y avait déjà 159.250 habitants sur le territoire incorporé à cette époque et sur l'ancien territoire de la ville) et en d'autres localités, les accroissements récents de la population et partant les autres rangs acquis dans la série par ordre de grandeur s'expliquent en partie par des incorporations de ce genre (C'est ainsi que Münich a été placé avant Breslau de 1885-90). A strictement parler, on devrait aussi en fait s'occuper de chaque localité en se basant sur une connaissance précise des lieux et en en fixant la population « véritable ». C'est impossible à faire jusqu'au bout, surtout pour des particuliers. Mais il ressort clairement de cela que même ces classifications de la statistique par ordre de grandeur ont leurs défauts inhérents et qu'il y a toujours à faire certaines réserves.

Bien entendu ces conditions se retrouvent aussi en d'autres pays. Pour Londres et en général pour les villes de Grande-Bretagne, par suite de la particularité de la constitution communale, pour les villes d'Italie, pour Paris, Vienne entre autres, il est également nécessaire de se livrer à une rectification analogue. Vienne, par exemple, a, par suite de sa transformation en « Grande-Vienne », vu monter sa population de 806.000 environ en 1880 à 1.365.000 environ en 1890.

Si pour les recherches de statistique, comme celles qui nous

occupent ici, on prend comme point de départ les chiffres les *plus faibles* de la population des villes, surtout des grandes villes, il en ressort que les données en question font ressortir, d'une façon qui correspond *trop faiblement* à la réalité, le développement dans la direction de la formation des grandes villes. Il faut encore remarquer cela pour les conclusions à tirer.

Les données des tableaux XXIX et XXX n'ont à part cela besoin d'aucun autre commentaire : elles parlent assez par elles-mêmes. Il est cependant remarquable que la population des localités comptant moins de 2.000 habitants, la population rurale, n'a pas encore subi une diminution absolue, malgré les migrations intérieures et l'émigration. Ce devrait être grâce au fort excédent de population et ce serait une anomalie favorable par rapport à la France. Mais si l'on déduisait tous les petits faubourgs des villes, surtout des grandes villes, d'un caractère de plus en plus urbain, dont la population compte au-dessous de 2.000 habitants, on se demande s'il n'en ressortirait pas cependant déjà une diminution réelle et assez considérable. Aussi bien pour l'âge, pour les conditions de l'état civil, peut-être aussi pour la répartition des sexes, la population rurale est dans un état beaucoup plus défavorable que jadis, par suite des émigrations.

En Grande-Bretagne, le développement a lieu de même, seulement d'une façon plus rapide et plus forte, en faveur de la population urbaine. Elle atteignait en 1850 50 0/0 ; en 1871 61,8 0/0. La France est ici encore restée en arrière, bien qu'elle montre la même tendance de développement (1871, 31,06 0/0 de population urbaine dans les localités ayant plus de 2.000 habitants).

Le tableau XXXI contient encore quelques données sur des grandes villes de quelques pays d'après les classes de grandeur pour les dernières périodes décennales (1890). La comparaison précise et détaillée n'est possible que avec les réserves formulées pour les villes de l'Allemagne, en ce qui concerne les faubourgs des grandes villes, le recensement indépendant des grandes communes avoisinantes (par exemple Brooklyn et New-York). Toutefois il en résulte des renseignements sérieux pour les conditions, l'état des villes et pour l'importance qu'elles ont sur le côté économique de la question de la population et de la densité de la population.

TABLEAU XXXI. — **Classes de grandeur des villes** (*localités*) **de grande étendue dans les divers pays.**

Villes ayant habitants	Allemagne (1)	Autriche occidentale	Hongrie	Pays-Bas	Belgique (2)	Suisse	Scandin. Danemark	France (3)	Italie (4)	Gr.-Bretagne et Irlande	Russie av. Pologne (3)	Union de l'Amérique du Nord
Au-dessus de 2 millions.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»
De 1.5 -2 »	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
1.25-1.5 »	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1. -1.25 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
0.75-1 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1
0.5 -0.75 »	1	»	1	»	»	»	»	»	1	3	»	»
0.25-0 5 »	5	»	»	1	1	»	1	3	4	6	2	7
0.2 -0.25 »	1	»	»	1	1	»	1	1	1	4	»	5
0.15-0.2 »	3	2	»	1	1	»	»	»	2	5	3	4
0.1 -0.15 »	15	2	»	»	1	»	2	7	4	11	5	8
75-100.000 . .	6	2	1	1	»	1	»	5	2	13	3	11
50- 75.000 . .	15	2	4	3	4	2	1	17	11	29	18	19
25- 50.000 . .	61	11	22	11	13	4	4	[22]	57	?	[36]	[16]
Au dessus de 100.000 . .	26	5	1	3	4	»	4	12	12	30	12	28
Popul. des villes. millons (6).	6.50	2.95	0.51	0.79	0.39	»	0.87	5.00	3.01	10.76	3.48	9.70
Soit $^0/_{00}$ de l'ensemble de la population.	131	124	29	173	151	»	97	130	100	284	37	155

(1) Hambourg avec ses faubourgs est la deuxième ville de l'Allemagne.
(2) Bruxelles avec ses faubourgs est la ville la plus grande de Belgique.
(3) Dernière rubrique : villes de 30-50.000 habitants.
(4) Communes qui sont souvent sensiblement plus grandes que les localités mêmes.
(5) Dernière rubrique : villes de 40-50 000 habitants.
(6) Pour l'Allemagne avec les chiffres de Grand-Berlin, Grand-Hambourg, Grand-Leipzig. Pour la France, en ajoutant les faubourgs de Paris. Pour la Grande-Bretagne, les faubourgs de Londres, rentrant d'ailleurs dans les villes ayant plus de 100.000 habitants.

La prépondérance des «grandes villes» de plus de 100.000 habitants en Grande-Bretagne, mais aussi déjà en Allemagne et dans l'Amérique du Nord, est remarquable, vis-à-vis du spectacle présenté par la France. Les centres politiques et économiques dominent toutes les autres villes, même les plus grandes, de leur pays, comme cela ressort clairement. Dans l'Amérique du Nord, New-York (1.515.000 habitants), jointe à Brooklyn (806.000 habitants), arriverait déjà à la première classe avec plus de 2.000.000 d'habitants. Berlin avec ses faubourgs s'en approche et dépassera par le nombre de ses habitants, si son développement actuel continue, en peu de temps Paris (1891, 2.448.000 habitants, département de la Seine tout entier 3.142.000, dont une grande partie appartient à vrai dire au « Grand Paris ». Evidemment toutes deux sont encore bien loin derrière Londres, qui a maintenant dans les limites du district statistique 4.211.000 habitants et qui, avec tous les faubourgs, n'en compte pas moins de 5 millions.

On peut rattacher bien d'autres combinaisons de calcul à cette classification des villes par grandeur, par exemple la grandeur absolue et le taux, l'ensemble de la population, du nombre des habitants de chaque classe de grandeur, comme on l'a fait dans les deux dernières séries du tableau XXXI pour les grandes villes ayant plus de 100.000 habitants. Le développement rapide de la Grande-Bretagne est illustré par le fait qu'il y a plus de 28 0/0 de la population (Irlande comprise) qui habite dans ces villes.

L'importance des capitales et l'accroissement de leur importance ressort aussi de ce tableau d'une façon très claire, car elle montre la proportion du nombre des habitants des capitales par rapport au nombre de tous les habitants du pays. C'est ainsi que les habitants de Londres formaient en 1801 le 17e, en 1841 le 14e, en 1871 le 9e, en 1891 près du 7,6^e du nombre des sujets britanniques. Les Parisiens formaient en 1801 le 49e, en 1821 le 42e, en 1841 le 37e, en 1871 le 18,6^e, en 1891 le 15,6 (ou environ le 13e avec les faubourgs) du nombre des Français ; les Berlinois en 1816 formaient le 125e des allemands (étant donné le territoire actuel (de l'empire), le 52e du nombre des Prussiens ; en 1840 le 100e du nombre des Allemands (le 45e de la Prusse) ; en 1864 le 60e du nombre des Allemands (le 30e de la Prusse) ;

en 1891 le 31e du nombre des Allemands (le 16e du nombre des Prussiens compris dans l'étendue de ce territoire telle qu'elle était avant 66). Et en comprenant les faubourgs, environ le 27e du nombre des Allemands.

On voit que, malgré la formation en Etats confédérés de l'empire d'Allemagne actuel, la force centripète de la jeune capitale de l'empire, du premier point central, que le peuple allemand ait atteint en toute son histoire, se fait toujours sentir de la même façon de plus en plus fortement, comme en tous les Etats unitaires, et cela malgré l'obstacle toujours assez considérable qui provient du développement des capitales des Etats moyens. La jeune capitale de l'Italie est bien en arrière à ce point de vue. Les Romains ne forment que le 71e du nombre des Italiens, mais le développement tout récent de l'ancienne capitale du monde suit la même direction que celle des autres capitales modernes.

D. — § 238. Résultats concernant la densité de la population. — Des faits statistiques précédemment cités on peut, pour les rapports de cause et de condition de la densité de la population et de ses différences, tirer quelques propositions générales, en ce qui concerne du moins l'Europe et l'Amérique du Nord. On ne saurait affirmer que ces conclusions s'appliquent également aux pays plus chauds, aux pays civilisés de l'Asie.

Dans nos pays de la zone tempérée on trouve une densité de population très élevée et une augmentation subséquente de celle-ci par suite de l'excédent des naissances et des migrations et des immigrations régulièrement en *quelques* territoires, généralement *en peu* de territoires qui ne sont pas très étendus. Ce sont ceux où le grand développement de l'industrie, des mines, des villes repose sur l'échange des produits des fabriques et des services politiques et de culture contre les produits bruts, surtout agricoles, des contrées beaucoup plus faiblement peuplées de l'intérieur et de l'étranger. *Donc la vente sur une grande échelle des produits et des services et la vente au loin sur une grande échelle des*

matières premières et des moyens de subsistance sont plus ou moins la précondition de la grande densité de la population.

La dépendance de cette dernière vis-à-vis de la fécondité du sol et du revenu agricole du sol des contrées qui présentent cette forte densité, s'efface ici. Mais il subsiste un rapport d'action réciproque entre la densité élevée de la population, le grand besoin de produits agricoles de cette population, les prix de vente lucratifs tout au moins de maints produits agricoles aussi pour les portions territoriales agricoles de ces contrées, la population dense : ce sont aussi les conditions pour une économie agraire plus intensive et aussi pour la plus intensive avec des cultures spéciales, qui a son débit lucratif dans les villes et les localités industrielles, et qui de son côté peut utiliser les engrais de la ville et les engrais artificiels et qui occupe à son tour et nourrit plus d'hommes. C'est ainsi que la condition pour une densité générale de population plus élevée se trouve remplie dans ces contrées.

Mais toutes les conditions économiques et vitales deviennent plus artificielles pour une densité de population élevée reposant sur la pré-condition définie. L'*entretien* même de cette densité se rattache déjà à bien des pré-conditions économiques, techniques, juridiques, politiques, qu'il n'est pas toujours facile de conserver. D'où le danger de voir cette densité élevée de la population devenir, du moins temporairement, par le ralentissement du commerce et du débit, une *surpopulation*. En outre, *l'élévation toujours de plus en plus grande* de cette densité de population en certaines contrées augmente le côté artificiel de ces conditions et en rend les conditions de plus en plus difficiles à remplir. Plus les contrées de faible population de l'intérieur et de l'étranger (ainsi les pays d'immigration des masses) deviennent elles-mêmes peuplées, plus l'industrie, la culture, les villes s'y développent, et moins elles peuvent servir de débouchés aux produits et aux services des contrées et pays de po-

pulation dense et de source de matières premières et de denrées et de débouché pour l'immigration. *La très grande densité de population de certaines portions territoriales d'un pays ou de pays tout entiers en présuppose une d'autant plus faible ou même une très faible pour les autres, à l'intérieur et dans le pays étranger, avec lesquelles a lieu l'échange de produits et de services.*

C'est dans cet état de dépendance réciproque des contrées et pays de faible et des contrées et pays de forte densité de population que se trouve la *difficulté* au point de vue économique pour les domaines de densité élevée ou à plus forte raison pour ceux où la densité déjà élevée le devient de plus en plus par l'excédent des naissances et l'excès d'immigration. Ces considérations prouvent qu'il y a une limite — impossible à fixer par un chiffre, — non absolue mais élastique en une certaine mesure et qui reste toujours élastique, mais enfin il y a toujours une limite pour la densité et l'accroissement de population, et que sa *pression* doit toujours être ressentie et avoir la valeur d'un *avertissement.* On peut retenir ce fait malgré les *optimistes* du libre-échange, du protectionnisme, du socialisme (§ 192 s.). La densité élevée actuelle et encore croissante de certaines contrées et de pays tout entiers de l'Europe occidentale et méridionale ne prouve vraiment rien contre Malthus.

Si l'industrie, le commerce, les villes n'existent pas, si les préconditions ne peuvent pas se constituer, si la population locale est par conséquent réduite à la culture agricole pour subvenir à ses propres besoins, les limites de la densité et de l'accroissement de la population se resserrent de beaucoup. Elles peuvent alors avoir une valeur presque absolue. Et alors elles se feront sentir à un degré inégal, plus ou moins tôt, suivant la fécondité du sol, le climat, la technique agricole et l'intelligence des ruraux, d'après

la constitution agraire, le genre de vie et les prétentions de la population, mais d'une façon relativement rapide et profonde. Dans le cas d'un excédent durable des naissances, il y aura des émigrations ou l'apparition de tendances préventives et, si celles-ci ne suffisent pas, de tendances répressives pour rétablir la compensation. C'est ce que nous montrent en Europe l'Irlande, de nos jours encore, et en Asie, l'Inde et la Chine.

Le développement des cultures spéciales, pour lesquelles un plus grand nombre d'hommes peut trouver de quoi s'occuper et de quoi gagner, n'offre pas de remède suffisant dans les contrées purement agricoles : sans industrie indigène, sans grandes villes et sans relations étendues, il n'y aurait pas de débit pour les produits de ces cultures spéciales sans les pré-conditions indiquées ci-dessus.

C'est surtout dans la deuxième section principale de ce chapitre qu'on précisera ces résultats importants en ce qui concerne la question de la densité de la population.

VI. — § 239. Répartition des sexes dans la population.

Dans tous les faits, recherches et commentaires statistiques précédents de toute cette deuxième section (depuis le § 207), nous avons eu essentiellement affaire à *la population en général*, bien qu'on ait çà et là parlé de la division de cette population selon sa *composition* ou sa *structure*. Nous allons nous occuper, d'une façon fort brève, mais plus détaillée cependant, des deux points essentiels de la *structure naturelle* de la population, le sexe et l'âge qui ont pour les côtés économico-politiques de la question de la population une importance particulière, au point de vue tant de la production que de la répartition. On doit y ajouter un aperçu sur la structure *économico-sociale* de la population d'après l'*état* et le *genre* des professions et du revenu, côté de la statistique de la population qui ne peut toutefois être traité ici que dans ses catégories et ses points essentiels. Car ce n'est qu'ainsi que cette question peut rentrer dans ces « Fondements ».

A. — VUE GÉNÉRALE. — La répartition des sexes dans la population repose naturellement d'abord sur la répartition des deux sexes parmi les nouveau-nés — côté anthropologique, essentiellement *physiologique* ou *biologique* de la question ; puis elle repose sur les *variations* que cette répartition subit, après la naissance d'abord par *la différence de la mortalité* des sexes en eux-mêmes et aux différents âges.

La différence de mortalité des sexes représente, comme on peut l'admettre par suite de leur constance, un ordre naturel aussi assuré que la répartition des sexes parmi les nouveau-nés. Elle dépend en outre évidemment de facteurs sociaux tels que la profession, le genre de vie. On pourrait aussi (mais seulement en tant que ceux-ci seraient plus ou moins déterminés par l'ordre naturel même — controverse qui n'est en général « résolue » que sous forme d'une pétition de principe —) parler du caractère naturel de la mortalité différente des sexes. Dans l'influence des *migrations*, tant de celles intérieures que des immigrations et des émigrations, auxquelles les sexes participent en une mesure différente (cf. plus haut), on a de nouveau affaire à des facteurs *sociaux*. Par suite de la différence de mortalité des sexes suivant la différence des âges et de même par suite de la différence dans la part prise aux migrations par ces sexes selon les âges, la population subit aussi, surtout celle qui est fortement influencée par les migrations, une différence dans le classement par âge des deux sexes (§ 241 s.).

Il y a un fait d'expérience statistique très général qui se montre avec la plus grande constance en chaque population assez considérable : la répartition des deux sexes n'est pas la même pour les nouveau-nés : les *garçons* l'emportent régulièrement et cela (pour les nouveau-nés vivants) presque partout et presque constam-

ment de 4-6 0/0 (104-106 garçons pour 100 filles) : c'est une véritable loi statistique.

Cette prédominance des naissances des garçons est aussi le phénomène de la statistique de la population qui « offre l'exemple le plus satisfaisant, jusqu'à présent connu, de l'applicabilité de l'évaluation de vraisemblance aux observations de la statistique de la population » (Lexis). C'est un phénomène à propos duquel les exigences de l'évaluation de vraisemblance donnent aussi en fait le droit de parler d'une « *loi* » : les exceptions à cette règle se produisent en effet dans les limites que l'évaluation de vraisemblance ne peut ici qu'admettre et sont encore compatibles avec l'admission d'un rapport déterminé de dépendance et de causalité. Voir pour ce *côté* de la question surtout W. Lexis, *Geschlechtsverhältniss der Geborenen u. Warhscheinlichkkeitsrechnung, Hild. Jahrbuch*, 1876, V. 24. Le même, *Zur Theorie der Massenerscheinungen*, p.64 et s., et le même, art. *Geschlechtsverhältniss*, dans *Handw. d. Staatsw.*, III, 816, avec la bibliographie. Toute la question depuis Graunt et Süssmilch est le sujet préféré de la recherche des statisticiens de la population, mais on ne peut entrer ici dans plus de détails.

Qu'il suffise de remarquer que les différences de temps et de lieux et les variations de l'excédent des naissances des garçons sont très peu importantes, quoique visibles. Le nombre des garçons mort-nés est plus grand que celui des garçons nés viables par rapport aux filles (cf. plus haut). Pour expliquer les causes et les conditions de ce phénomène en général et de ses différences selon le temps, les lieux, les nationalités, etc., les physiologistes et les statisticiens n'ont jusqu'ici émis que des hypothèses. Celles surtout des statisticiens, et celles des physiologistes aussi d'ailleurs, n'ont fourni jusqu'ici aucune explication et n'ont pas été non plus confirmées. Celles qui sont déjà anciennes et qui reposaient sur bien des observations ont été ruinées ou n'ont pas été corroborées suffisamment par les recherches postérieures et plus précises établies d'après des matériaux plus considérables et des méthodes plus sûres. Il en est ainsi, par exemple, de l'hypothèse dite de Hofacker-Sadler, qui a joui d'une vogue si grande, qui acceptait le fait général de l'excédent des naissances masculines mais qui n'expliquait rien, surtout au point de

vue physiologique. D'après cette hypothèse, « la différence des âges des parents serait d'une influence capitale sur le sexe des enfants : le père ayant un âge plus élevé, les enfants seraient plutôt du sexe masculin ; en l'autre cas, ils seraient plutôt du sexe féminin. » (Lexis, *H. W.*, p. 817) : les recherches plus récentes ne confirment point ce fait, (cf. ib.). Les tentatives d'explication faites le plus récemment par les physiologistes, en partie tirées d'analogies avec les mammifères et les plantes, n'ont pas jusqu'ici dépassé le domaine de l'hypothèse et ne donnent pas non plus une explication proprement dite (Thury, Richarz, Düsing entre autres). Voir sur la recherche statistique de la question surtout Wappaus, *Bevölks. st.* II, p. 150 s. et Oettingen, *Moralstatist.*, Adolph Wagner, *Gesetzmässigkeit* et sur la littérature spéciale les travaux plus récents de W. Stieda, *Geschlechtswerh. d. Gebo.*, 1875 ; Francke, Schumann, Kollmann, Lehr, entre autres (cf. pour plus de précision Lexis, *H. W.* p. 820, et Lexis, *Résumé*, *ib.*, p. 817.

Pour nous il suffit de pouvoir constater que le petit excédent des garçons parmi les nouveau-nés est un phénomène tout à fait général de la statistique de la population. Il s'applique aussi essentiellement, pour toutes les observations faites jusqu'ici, aux autres races que la race caucasique, aux autres peuples que les peuples européens, aux autres degrés de civilisation que le nôtre (par exemple aux peuples polygames ; l'explication ou la justification souvent présentée de la polygamie par un excédent de naissances des filles ne se fonde absolument sur rien).

Les différences faibles mais très constantes suivant les nationalités, et dépendant dans cette mesure des caractères propres à ces nationalités, puis les différences pour les enfants légitimes et naturels (un certain excédent parmi ces derniers en faveur du sexe masculin), celles présentées par une population de professions et de genres de vie divers — il semble qu'on peut constater un excédent de naissances de garçons un peu plus fort

dans la campagne que dans les villes — en ce qui concerne l'excédent du sexe masculin parmi les nouveau-nés, toutes ces différences sont trop faibles pour exercer sur la constitution de la population par sexes une influence d'une certaine valeur. Aussi ces petites différences n'ont-elles pas non plus une importance bien grande pour le côté économique, politique (militaire) de la question de la répartition des sexes.

D'après le travail le plus récent de comparaison dû au Bureau de statistique de l'empire (Nouv. S., vol. XLIV, p. 176), il y a eu en Allemagne, de 1872-80, en moyenne parmi les nouveau-nés pour 1.000 filles, 1.062 garçons.

Maximum annuel 1.067, minimum annuel 1.059, maximum pour les territoires les plus étendus de la ville en Allemagne de 1872-80, 1.069 (Poméranie, Brandebourg sans Berlin, gouv. de Münster et de Minden), minimum 1.051 (Wurtemberg, 1.034 Bade). Les petits territoires donnent des différences plus considérables : 1077-1017. Pour les enfants légitimes 1.063, les enfants naturels 1.031, les nouveau-nés vivants 1.054, les mort-nés 1.289. Parmi les autres grands Etats et moyens Etats de l'Europe et aussi d'après une moyenne de plusieurs années, le maximum a été pour tous les pays 1.076 en Galicie et en Bukovine, 1.071 en Italie, 1.109 en Roumanie ; le minimum 1.058 en Belgique et en Danemark (la France avait 1.068, et 1.047 seulement pour les viables, la Grande Bretagne 1.042 seulement pour les viables, la Russie 1.050 également pour les viables).

L'excédent du nombre des naissances masculines a pour effet de faire prédominer un peu le sexe masculin dans la population en ce qui concerne le jeune âge. Mais le nivellement s'établit rapidement. La mortalité des garçons est en effet plus grande que celle des filles dès la naissance (dès avant la naissance et à la naissance même, comme le prouve le nombre des mort-nés qui est bien supérieur à celui des mort-nées) pendant les premières années de la vie aussi, et en général jusqu'à

une époque assez avancée de l'enfance, mais non tout à fait jusqu'à l'âge de la puberté en général.

A cette époque et dès lors dans toute la période de la vie sexuelle commune, jusqu'à la fin de la quarantaine, il y a en général un nombre à peu près égal pour les deux sexes, tout au moins dans les conditions normales de la population, c'est-à-dire dans celles où les migrations ou bien dans celles où les professions anormalement dangereuses pour la vie des hommes n'entraînent pas une répartition des sexes trop anormale. Dans ces années, en partie déjà de 10-15 ans, plus encore de 15-20 jusqu'à 40-45 et encore jusqu'à 45-50, la mortalité des deux sexes n'est pas essentiellement différente, bien qu'en général elle épargne davantage le sexe féminin ; cependant il y a des variations dans les périodes de moindre étendue, et çà et là elle épargne moins les femmes, surtout dans la période de la vie où les fonctions sexuelles de la femme (de l'époque du développement de la puberté et dans la période principale de la fécondité) sont les plus actives.

Après cette période et jusqu'à un âge plus élevé et le plus élevé, c'est à son tour le sexe féminin qui l'emporte en somme normalement, par suite de la mortalité des hommes qui est beaucoup plus grande, et en dernier lieu la mortalité des deux sexes ne devient plus égale que dans la vieillesse.

Cependant il semble que cet état de choses soit chez certains peuples — même abstraction faite de l'influence des professions — un peu plus différent de ce qu'il est dans l'enfance. Dans quelques populations de l'Europe aussi (en Italie, en Espagne, en Grèce, en Galicie et en Bukovine et même en quelques territoires de l'Allemagne comme la Westphalie), on voit se produire exceptionnellement à un âge plus élevé une mortalité plus défavorable aux femmes.

En somme, la différence de mortalité des sexes aux

différents âges et surtout dans les périodes plus longues distinguées ici, peut être, de la façon exposée ci-dessus, considérée comme un phénomène statistique certain.

Une explication physiologique générale fait défaut : si l'on adopte en effet celle qui consiste à dire que la force de résistance passive de l'organisme féminin est plus grande, on ne fait qu'exprimer ce fait d'une autre façon. On pourrait plutôt songer à une absorption vitale plus grande de l'organisme humain pendant toutes les phases de la vie, comme celle qui correspond en moyenne au caractère, à l'activité, au genre de vie, à la profession du sexe masculin. La vie de l'enfant et de l'homme est en somme directement ou indirectement plus menacée que celle de la fille et de la femme. Il reste un fait remarquable, c'est que la fonction sexuelle spécifique de la femme ne se montre *pas* comme un facteur faisant élever *péremptoirement* la mortalité du sexe féminin, quoique, comme on l'a dit, dans les années de l'activité procréatrice, la mortalité féminine se rapproche davantage de celle du sexe masculin, qu'elle la dépasse même quelque peu.

La mortalité régulière du sexe masculin monte à des degrés *particuliers*, par suite des dangers spécifiques auxquels l'exposent certaines professions. C'est ce qui se manifeste par suite de la grande extension de ces professions et des conditions particulièrement dangereuses pour la vie, dans l'élévation de la mortalité générale du sexe masculin.

C'est surtout la profession *guerrière* en temps de *guerre*, quelques métiers dangereux (marins, certaines professions minières et industrielles) qui sont influents ici et qui déplacent, par suite de la grande mortalité dont les hommes sont victimes, la répartition naturelle des sexes.

Enfin les *migrations* intérieures et internationales rompent l'état de la répartition des sexes en général et surtout à certains âges. Elles exercent sur la répartition réelle des sexes de la population en général et pour cer-

taines classes d'âge une influence très sensible. Mais elles changent plus ou moins la répartition « naturelle » des sexes déterminée par la répartition des sexes à la suite des naissances et par les différences de mortalité.

Dans la population qui est demeurée, d'un côté, et dans celle qui a émigré d'autre part, la répartition des sexes change : aussi la différence de mortalité des sexes en général et pour les différents âges exerce-t-elle encore son influence en ce cas. En somme, dans les pays d'émigration des masses surtout, malgré l'excédent des naissances du sexe masculin et même alors que des circonstances particulières, comme la guerre et autres dangers auxquels leur profession expose les hommes, ne sévissent pas sur ces hommes, le sexe féminin l'emporte pour l'ensemble de la population ; dans les pays d'immigration des masses, c'est la population masculine, et en partie aux âges moyens, qui sont justement les plus importants au point de vue économique et populationnistique, qui l'emporte encore de beaucoup. Les migrations intérieures exercent souvent, dans les contrées d'arrivée et de départ, une influence analogue, mais cependant pas toujours ni au même degré, car la fonction spécifique pour un grand nombre de femmes, l'état de domestiques, entraîne aussi souvent à la longue un grand nombre de femmes hors de leur pays d'origine. L'emploi des femmes dans l'industrie a aussi une influence analogue, quoique à un moindre degré, qu'on le considère en soi, ou à plus forte raison par comparaison avec le nombre d'hommes dans les mêmes conditions. C'est dans la différence essentielle de la répartition par sexe et de la répartition des sexes par classes d'âge dans les villes, surtout les grandes villes et la campagne, les contrées industrielles et agricoles, que l'influence des migrations intérieures et en même temps celle de la profession trouve par suite son expression.

Comme cependant en somme le sexe *masculin* est, surtout dans les années les plus productives de la vie, le principal soutien du travail économique, politique et de civilisation, on ne peut nier la réalité de la réaction de la répartition des sexes en général et dans les diffé-

rentes classes d'âge sur la production. Celle-ci est favorisée dans les pays d'immigration et les pays d'émigration en souffrent. Si l'on admet, et non sans raison, que le besoin économique moyen des femmes est moindre que celui des hommes, les choses considérées au point de vue de la répartition économique ne sont pas, dans la même mesure, plus ou moins défavorables que quand il s'agit du point de vue de l'intérêt de la production. Mais la capacité ou du moins la possibilité que les femmes ont pour vivre de leur industrie fait souvent défaut ou est plus limitée et elles se voient obligées de vivre en partie du revenu des hommes. Aussi un nombre plus grand de femmes dans la population agit-il comme une quantité plus grande d'enfants, c'est-à-dire comme coefficient plus élevé de charge pour la population mâle adulte : l'intérêt de la répartition est atteint d'une façon défavorable.

B. — § 240. Exemples statistiques. — Voir les ouvrages concernant la statistique de la population, où la répartition des sexes est principalement l'objet de recherches plus précises, ainsi Wappäus, V. Oettingen, G. Mayr, etc. (1). Le vol. XLIV, Nouv. S. de la *Reichsstatistik* donne aussi beaucoup de faits comparatifs. Voir surtout *Einl.*, p. 21. s., 24 s., en combinaison avec la composition par âges, Tab., Rapports, surtout p. 114 s., 179 s. De ces matériaux récents très riches, surtout depuis 1871 ou 1872-80, nous tirons les données qui suivent dans le texte et dans les tab. XXXII-XXXIV, et nous ajoutons des compléments pour le Nouveau-Monde, puisés à d'autres sources. Voir tableau XXXII, p. 440.

L'*influence des migrations* ressort clairement en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suède, en Norvège entre autres, pour les pays d'émigration, dans les Etats-Unis et l'Australie, pour les pays d'immigration, aussi par opposition à la France. La forte

(1) Cf. également un travail très récent de K. Bücher sur la répartition des sexes sur la terre, dans G. v. Mayr, *Stat. Arch.*, 1891-92. 2e tome.

émigration, que l'Italie présente depuis peu de temps, ne tardera pas non plus sans doute à aboutir à une autre répartition des sexes. Dans l'Amérique du Nord, l'Australie méridionale, l'excédent du nombre des hommes était jadis encore plus grand. Plus l'accroissement de la population est grand, par suite de l'excédent des naissances, et plus le taux que représente en des espaces de temps moindres la nouvelle immigration en masses de la population domiciliée déjà plus considérable est petite, plus la répartition des sexes dans les grands pays d'immigration tend à se rapprocher de la normale. Dans les Etats des côtes de l'Atlantique depuis longtemps colonisés, le sexe féminin (de 1881) l'emporte déjà (par exemple dans le Massachusetts près de 1.080, New-York près de 1.030), dans les Etats plus jeunes de l'Ouest, le sexe masculin est représenté plus fortement d'autant. De même en Australie : dans les Nouvelles-Galles du Sud en 1888 il n'y avait que 812 personnes du sexe féminin pour 1000 du sexe masculin. Dans les Indes il y a peut-être l'influence de l'écartement dont les enfants du sexe féminin ont été l'objet antérieurement. Le nombre des femmes y a été inscrit aussi sans doute d'une façon moins complète que celui des hommes.

Les migrations *intérieures* se reflètent de la façon la plus claire dans les chiffres de la répartition des sexes en la population, dans les maxima et les minima à l'intérieur de l'empire (groupes des régences prussiennes). Si des localités comme Berlin (de même Hambourg) ont un excédent de personnes du sexe féminin, c'est que le nombre des domestiques de ce sexe vient en ligne de compte ; en Saxe il faut y ajouter la population industrielle de ce sexe.

Les colonnes 1 et 3, montrent l'excédent des naissances masculines et la mortalité moindre des femmes. La différence entre les colonnes 2 et 1 donne, en raison de la proportion de la mortalité de la colonne 3, la mesure de l'influence que les migrations exercent sur la variation de la proportion originaire des sexes à la suite des naissances par rapport à celle de l'ensemble de la population : le résultat est naturellement différent suivant qu'il s'agit d'arrivées ou de départs.

TABLEAU XXXII. — **Répartition des sexes pour les naissances et pour toute la population avec le rapport de la mortalité des deux sexes entre eux.**

Pays	Sur 1 000 personnes du sexe féminin il y a			Pays	Sur 1 000 personnes du sexe masculin il y a		
	Naissances	Pop.	Décès		Naissances	Pop.	Décès
	1	2	3		1	2	3
Allemagne . . .	949	1 037	880	Indes en 1881. .	»	954	»
Max. Breslau, Liegnitz. . .	952	1 101	840	Suède	950	1 064	910
» Oppeln. . .	945	1 085	830	Grande-Bretagne.	961	1 058	890
» Prusse orientale . . .	954	1 084	840	Autriche occidentale.	946	1 052	870
Min. Arnsberg .	947	925	920	Irlande	947	1 051	940
» Dusseldorf .	953	972	900	Finlande . . .	953	1 049	930
» Reste du pays du Rhin. .	950	999	920	Norvège. . . .	950	1 047	930
Berlin	955	1 012	860	Suisse	950	1 044	880
Prusse entière. .	948	1 031	890	Allemagne. . .	949	1 037	880
Bavière entière .	948	1 051	880	Danemark . . .	952	1 033	940
Saxe Royale . .	948	1 047	860	Espagne. . . .	938	1 026	910
Wurtemberg . .	959	1 073	870	Galicie Bukowine	934	1 026	910
Bade	955	1 051	900	Pays-Bas . . .	951	1 025	940
Alsace-Lorraine .	947	1 046	880	Hongrie. . . .	951	1 015	?
				France	955	1 008	930
				Belgique . . .	955	955	?
				Italie.	940	992	960
États-Unis en 1880	»	965	»	Grèce	895	919	980
Australie en 1888	»	843	»				

Ages	Sur 1 000 vivants, morts (sans mort-nés)									
	Allemagne		Autriche occidentale		Italie		France		Grande-Bretagne	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
En tout	28,5	25,2	31,4	27,2	30,6	29,3	23,2	21,6	22,7	20,2
Au dessous de 1 an. . .	321	267	359	287	300	267	229	191	193	154
De 1- 2 ans . .	71	69	86	83	170	169			69	64
2- 3 » . .	34	33	44	42	58	59	68	66	28	28
3- 4 » . .	23	23	30	28	36	37			19	18
4- 5 » . .	18	18	24	23	28	29			14	13
5- 10 » . .	8,8	8,6	10,7	10,7	12,2	12,8	6,5	6,9	7,0	6,5
10- 15 » . .	3,9	4,2	4,5	4,0	5,8	6,6	3,9	4,7	3,9	3,9
15- 20 » . .	5,3	4,9	6.7	6,5	6,6	7,3	5,5	6,5	5,5	5,7
20- 25 » . .	8,1	6,9	10,9	8,3	10,5	9,1	9,5	7,4	7,6	7,0
25- 30 » . .	8,8	8,9	10,8	9,6	9,4	10,5	9,7	9,8	8,6	8,0
30- 35 » . .	9,8	10.2	11,1	10,4	9,7	11,1	9,8	9,9	10,4	9,6
35- 40 » . .	12	11,6	12,8	11,5	11,4	12,3	10,4	9,9	12,8	11,1
40- 45 » . .	14,7	12,2	15,0	12,1	13,6	12,7	12,2	10,5	14,8	12,3
45- 50 » . .	19,5	13,5	18,1	14,0	16,8	14,2	14,2	11,9	18,4	14,3
50- 55 » . .	24	18	24	19	22	19	19	15	22	17
55- 60 » . .	32	26	31	25	28	26	24	20	31	25
60- 65 » . .	44	38	43	39	41	40	35	31	39	32
65- 70 » . .	66	60	59	57	61	64	53	47	61	52
70- 75 » . .	98	91	101	99	95	101	84	76	82	72
75- 80 » . .	149	142	147	143	131	138	130	116	126	113
80- 85 » . .	216	205	227	225	186	199	187	182	200	176
85- 90 » . .	303	279	340	319	255	262	237	230	294	255
90-100 » . .	356	331	412	377	236	225	303	270	464	428
Au-dessus de 100 » . .	369	322	300	300	240	232	433	257	467	469

Le tableau XXIII donne un aperçu de la différence de la mortalité des sexes aux différents âges. V. ce tableau, p. 441.

Le coup d'œil général que nous avons jeté sur la mortalité § 212, tab. et VI) trouve ici son complément. Données d'après le vol. XLIV de la *Reichsstat.*, p. 179 s. Celles pour l'empire allemand ne comprennent pas en partie les données pour le Würtemberg et Hambourg. On trouvera là aussi pour les différents Etats des observations du même genre. Il y a peu de différences considérables dans la mortalité *relative* des sexes. Pour les âges les plus élevés, les chiffres absolus sont si faibles que les valeurs des chiffres relatifs deviennent incertaines. C'est ainsi par exemple qu'une double évaluation faite pour l'empire allemand, d'abord pour 1872-80 (excl. Würtemberg, Hambourg et quelques petits Etats) et ensuite pour 1872-80 (incl. Würtemberg ne présente que de faibles différences jusqu'à l'âge de 80 ou même de 90 ans ; les différences deviennent alors plus grandes (*loc. cit.*, p. 179). C'est seulement dans l'âge plus élevé de l'enfance (5-10 ans) et plus jeune encore dans la période du développement de la puberté (10-15, aussi 15-20), avec de petites différences compréhensibles entre les pays méridionaux et septentrionaux, et dans la période d'activité procréatrice principale des femmes (la vingtaine, et aussi parfois la trentaine), que la mortalité du sexe féminin se rapproche de celle du sexe masculin, l'égale et la dépasse parfois assez souvent. La comparaison plus précise des pays particuliers, de climat et de nationalité divers, par exemple de l'Italie, de la Scandinavie, offre un intérêt particulier. On ne peut dire en quelle mesure les données concernant l'Italie, qui présentent quelque chose d'exceptionnel et de surprenant, sont pleinement correctes.

Nous reviendrons au § 241 sur les différences dans la classification de l'âge des deux sexes. La façon dont le rapport de la population masculine vis-à-vis de la population féminine s'établit en définitive après la répartition des sexes, à la suite des naissances et dans les diverses classes d'âges de la mortalité et des migrations, offre aussi un grand intérêt pour le côté économique de la question de la population. Dans la statistique officielle et privée on l'a recherchée ou évaluée assez souvent d'une façon assez précise. L'excellent travail cité de Schumann,

dans le vol. XLIV de la *Reichsstatistik*, donne aussi à ce sujet des évaluations et des recherches instructives pour quatre grandes classes d'âge de la population 0-15, 15-40, 40-60 et au-dessus de 60 ans (*Intr.*, p. XXXI), avec des considérations sur la mortalité relative des sexes dans ces classes. Il serait désirable pour le but que nous nous proposons de faire aller la 3ᵉ classe jusqu'à 70 ou du moins jusqu'à 65 ans. Pour l'empire d'Allemagne nous avons les évaluations des groupes territoriaux. Quelques-unes de ces données ont été réunies dans le tableau XXXIV. Pour les chiffres différentiels des territoires allemands, les petits Etats, que donne en particulier le travail cité de la *Reichsstatistik*, ont été négligés, parce qu'ils proviennent de matériaux remontant à une délimitation territoriale trop petite et trop fortuite.

Il ressort de ce tableau que dans l'enfance, sous l'influence de l'excédent des naissances du sexe masculin et du peu d'importance des migrations, les garçons l'emportent assez régulièrement dans la population mais cependant avec des exceptions assez fréquentes. Celles-ci doivent être ramenées à la mortalité extrêmement défavorable des petits enfants du sexe masculin, comme dans la Bavière méridionale, le Wurtemberg, aussi dans le Hohenzollern, à Bade et dans d'autres pays allemands où le nombre des filles l'emporte dans l'enfance, en Autriche, en Suisse, où la statistique fait ressortir une mortalité des garçons relativement élevée par comparaison à celle des filles (Cf. *Reichsstat.*, *loc. cit.*, p. 32).

Dans la 2ᵉ classe d'âge, celle où les forces vitales sont les plus actives, l'influence des migrations et des professions économiques principales de la population se fait fortement sentir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Allemagne, et celle de la mortalité, qui ne sévit pas si défavorablement sur le sexe masculin (100 : 96 en Allemagne contre 100 : 88 dans l'enfance), s'y fait à peine sentir.

TABLEAU XXXIV. — **État des sexes dans les classes d'âge plus élevées.**

Pays	Sur 1 000 personnes du sexe masculin il y a du sexe féminin			
	Au-dessous de			Au-dessus de 60 ans
	15 ans	15-40 ans	40-60 ans	
	1	2	3	4
Allemagne . . .	997	1 044	1 069	1 126
Différences :				
1. Maximum . . .	1 038	1 144	1 167	1 602
Territoire . . .	Bavière méridionale	B. Oppeln	Breslau, Liegnitz	Berlin
2. Maximum . . .	1 036	1 135	1 126	1 292
Territoire . . .	Wurtemberg	Prusse Posnanie	Alsace-Lorraine	Prusse orientale
1. Minimum . . .	970	875	918	941
Territoire . . .	Munster, Minden	B. Arnsberg	B. Arnsberg	Munster, Minden
2. Minimum . . .	971	960	953	1 000
Territoire . . .	B. Arnsberg	Berlin	B. Dusseld.	Prov. Rhén. sans Dusseld.
Autriche occident.	1 006	1 055	1 111	1 079
Galicie, Bukovine .	1 012	1 063	1 009	894
Hongrie	1 006	1 034	996	1 000
Grèce	901	957	861	940
Italie	965	1 020	992	965
Espagne	976	1 065	1 030	1 029
France	976	1 011	1 010	1 068
Grande-Bretagne .	996	1 074	1 101	1 200
Irlande	972	1 104	1 196	1 057
Suisse	1 002	1 057	1 072	1 077
Belgique	984	984	992	1 087
Pays-Bas	989	1 021	1 035	1 175
Danemark	980	1 042	1 039	1 189
Suède	982	1 055	1 123	1 315
Norvège	971	1 073	1 070	1 204
Finlande	994	1 029	1 108	1 330

Les provinces prussiennes de l'Est (excepté le Brandebourg) le Mecklembourg, la Hesse-Nassau, la Franconcie, le Thuringe, le Wurtemberg, le Palatinat ont aussi tous un excédent de femmes considérable (6-14 0/0). La Westphalie sans Arnsberg, la Province de Saxe, le Hanovre, la Prusse rhénane sans Düsseldorf, le royaume de Saxe, la Bavière méridionale, Bade, l'Alsace-Lorraine, la Hesse, l'Oldenburg et divers petits Etats en ont un plus faible (0 ! à 5 0/0 et plus). Berlin et Brandebourg, Arnsberg et le gouvernement de Düsseldorf, Brunswick et (pour une faible partie) le Schleswig-Holstein ont un excédent masculin dans la population ; à Hambourg, les deux sexes sont presque à égalité (1004). Les pays d'émigration en masses, l'Allemagne, les autres pays germaniques, l'Espagne, l'Italie, les pays austro-hongrois (où il y a aussi une autre influence) ont un nombre d'hommes moins considérable, surtout par rapport à la France et à la Belgique.

Dans la 3e classe de 40-60 ans il y a, à l'intérieur de l'Allemagne comme dans d'autres pays, apparemment par suite des migrations à un âge moins élevé, souvent des conditions semblables à celles qui se présentent dans la classe antérieure : cependant l'excédent du sexe féminin y est en général devenu plus élevé, ou bien il se produit alors là où il n'existait pas encore. Toutefois il y a souvent des exceptions qui peuvent, comme en Galicie, en Italie, dépendre d'un état de mortalité plus défavorable aux femmes.

Dans la classe d'âge la plus élevée, depuis plus de 60 ans, le sexe féminin, à très peu d'exceptions près, l'emporte partout et parfois beaucoup plus considérablement que dans les années antérieures. En Allemagne il n'y a que le gouvernement de Minden et Münster (des territoires plus petits du Hohenzollern, de Birkenfeld), à l'étranger il n'y a que la Galicie, etc., l'Italie et la Grèce qui fassent exception : dans ces pays et territoires c'est le sexe masculin qui l'emporte en cette classe et il y a aussi là une mortalité féminine plus grande, sauf dans le Hohenzollern. En somme, l'influence de la mortalité sur la répartition des sexes dans la population se fait ressentir plus fortement en ces âges plus élevés. Le nombre étonnant des vieilles femmes par rapport à celui des vieillards que l'on trouve à Berlin se répète à peu près dans les trois villes hanséatiques. On peut pour les

pays d'émigration, surtout pour ceux qui le sont déjà depuis longtemps, et pour les pays où les professions des hommes sont dangereuses, démontrer souvent (non toujours, comme le montre l'Irlande) un excédent particulièrement élevé des femmes à un âge plus élevé de la vie et une continuation de cet accroissement à l'âge le plus élevé (au delà de 80 et 90 ans), cf. Wappäus II, 180, 212, qui donne les évaluations suivantes comme moyenne d'une série de 11 pays européens :

Tableau XXXV

Années	Pour 1 000 hommes Femmes	Années	Pour 1 000 hommes Femmes
0-5.	980	40-50	1 017
5-10	977	50-60	1 068
10-15	970	60-70	1 173
15-20	984	70-80	1 171
20-25	1 068	80-90	1 345
25-30	1 042	Au delà de 90 . . .	1 552
30-40	1 025		

Cette différence de répartition des sexes dans les classes d'âges, est d'une importance particulière pour maintes questions spéciales ayant trait à la statistique de la population et pour certains points du côté économico-politique de la question de de la population ainsi que pour d'autres questions économiques spéciales, pour des questions d'économie politique pratique, telles que les assurances sur la vie, les caisses de retraite des veuves, etc. Elle mérite donc un examen rigoureux. Le travail souvent cité de la statistique de l'empire fournit encore bien des matériaux mis en œuvre, qui permettent de poursuivre jusque dans le détail ce sujet intéressant.

VII. — § 241. Répartition de l'age dans la population. (classification par ages). — A. Vue générale. — Encore plus importante que la répartition des sexes est, pour

le côté économico-politique de la question de la population, la répartition par âges et la classification de la population par âges qui en résulte. La répartition des années en dépend qui, pour des raisons naturelles ou sociales, sont *productives* ou *improductives* ou ne sont que partiellement productives, dans la mesure où cela ne dépend que de conditions naturelles : c'est là le point important pour le problème économique de la production ; mais il est en même temps presque encore plus important pour le problème de la répartition ; c'est lui qui décide en effet de la partie de la population qui, par la force des choses ou par les conditions de gain économico-sociales existant pour les divers âges, doit être entretenue par l'autre : c'est donc lui qui représente pour cette seconde partie le « coefficient économique de charge ».

La grandeur absolue et relative de la population dans l'âge de l'*enfance*, c'est-à-dire jusqu'à 15 ans accomplis, est donc ici avant tout de première importance.

On ne peut déterminer sans plus les limites qu'il faut assigner à cet âge. En général il est évalué aussi dans la statistique par âges de la population d'après un point de vue économico-politique : on l'y fait aller jusqu'à l'année où commence le travail lucratif régulièrement dans la masse de la population et où le jeune homme (des deux sexes) décharge ses parents ou ses proches, ou les autres personnes obligées par la loi, ou ceux qui l'ont réellement aidé jusque-là, du fardeau ou d'une partie de son entretien. Cette année est liée au développement naturel de l'organisme humain ; il forme donc jusqu'à un certain point la limite *naturelle* de l'enfance. C'est à peu près l'époque du commencement de la puberté, époque qui est évidemment un peu différente selon le climat, la race, la nationalité, même parmi les peuples civilisés de l'Europe. C'est en même temps l'époque habituelle de la fin de l'instruction obligatoire, celle où la grande masse du peuple cesse de fréquenter l'école, celle où a lieu la confirmation religieuse. Pour la grande moyenne de l'Europe on peut donc, regarder comme la plus satisfaisante, à

notre point de vue la 15e année accomplie, comme le fait en général aussi maintenant la statistique, en partie par suite de la préférence marquée depuis peu pour la période quinquennale (Auparavant la statistique avait adopté la 14e année accomplie). *Au point de vue physiologique,* cette limite est un peu trop élevée pour les peuples méridionaux et un peu trop basse pour ceux du Nord. Et au point de vue *économico-politique*, les conditions *réelles*, qui dépendent en particulier des circonstances générales, sociales et économiques et de leur apparition en une classe sociale déterminée, ne sont pas prises en considération dans cette évaluation. Dans les classes inférieures en effet, du moins dans l'industrie domestique et le monde des fabriques, pour peu qu'il n'y ait pas de défense générale de travail pour l'enfance, dans les manufactures (à partir de la 14e année accomplie) et aussi dans les populations rurales et pour les domestiques, le travail lucratif et avec lui l'émancipation économique tout au moins partielle de la famille commencent de meilleure heure. Dans les hautes classes au contraire, il commence notoirement plus tard, quand il a lieu. On ne peut donc considérer comme improductive *par suite de la condition d'âge*, que d'une façon toute générale et sous les réserves indiquées, la population dans l'âge de l'enfance jusqu'à la 15e année inclusivement.

Si l'on fait commencer l'âge *adulte, productif*, à 16 ans, on ne peut le faire que moyennant réserves dans les considérations économiques de la classification par âges et dans les conclusions qu'on en tire.

En effet, l'activité lucrative régulière et aussi, selon les professions qui dominent chez elles, la capacité de gain des classes plus élevées ne commencent que plus tard. Mais dans la masse du peuple, les frais d'entretien restent encore en général quelques années à la charge des parents, etc. tout au moins en partie, et là aussi l'activité et la capacité lucratives ne commencent que plus tard. Pour les considérations économiques on ne peut par conséquent donner la classe d'âge de 16-20 ans comme généralement, ni à peine pour les classes plus élevées de 26-30 ans comme déjà productives. Dans les chiffres et les conclusions tatistiques à tirer, il ne faudra pas l'oublier.

On n'éprouve pas moins de difficulté à résoudre la question de savoir l'année à laquelle on doit *fixer la fin* de la classe d'âge « productive ». On a accoutumé d'accepter la 60e, la 65e ou même la 70e année et l'on peut faire valoir maintes raisons pour chacune de ces années et les années intermédiaires. Mais il n'y a pas en général d'année particulière déterminée qui puisse convenir toujours comme règle et comme chiffre-limite statistique par suite des différences naturelles, sociales, individuelles.

Physiologiquement on se décidera plutôt pour la 70e année que pour un âge moins élevé. Du point de vue économique pour les classes inférieures et en partie aussi pour les classes moyennes (occupations industrielles des villes et occupations agricoles), la 65e année est bien plus juste, parce que la capacité et l'activité lucratives cessent plus tôt et plus fortement. On pourrait, en raison de cette considération, remonter encore plus haut. Mais pour les conditions moyennes, la 60e année est une limite un peu trop basse. Dans les classes plus hautes on pourrait admettre plutôt la 70e année. Il faut ajouter que la population plus âgée ne peut être mise sur le même pied que celle de l'enfance au double point de vue de la production et de la répartition ; elle n'est pas, somme toute, aussi improductive au point de vue économique, ni si exclusivement et surtout ni si directement que celle-ci, un coefficient de charge pour la troisième, pour la classe principale de la population à l'âge de la forte production.

Dans les trois classes principales d'âge, l'enfance, l'âge moyen et la vieillesse, on peut distinguer encore des classes d'âge plus petites ne comprenant que quelques années (par exemple 5, 10) ou même ne comprenant qu'une année, même au point de vue économique, par rapport aux changements de la productivité et du coefficient de charge pour les autres : par exemple la plus jeune (jusqu'à 5, jusqu'à 10), la plus élevée (10-15 ans) de l'enfance ; la vieillesse moindre et la vieillesse plus grande (65-70, 70-75, au-dessus de 75, au-dessus de 80 ans). Dans la classe de l'âge moyen on peut aussi former des classes intermédiaires, par exemple 15-20-40, le temps des années

ascendantes et en général les plus productives et les plus favorables au gain pour la masse des ouvriers ; 40-60-65, le temps de la redécroissance de productivité et de gain de ces classes, et en général, la période des classes plus élevées. Les quatre groupes d'années de la *Reichsstatistik* (vol. XLIV) jusqu'à 15, de 15-40, de 40-60, au-dessus de 60 (plutôt jusqu'à 65) peuvent donc nous être utiles toujours avec les réserves exprimées.

La répartition des âges dans la population est normalement (c'est-à-dire quand des circonstances particulières n'agissent pas) déterminée d'une façon essentielle par la fréquence des naissances et de la mortalité aux différentes années de la vie. Dans les pays où la fréquence des naissances est élevée (certains pays germaniques, slaves), il y a un taux de mortalité plus élevé pour les petits enfants que dans les pays de fréquence de naissance moins forte (France entre autres, cf. § 211) : cela n'empêche pas d'avoir régulièrement un excédent plus grand d'enfants, qui élève le taux de la population enfantine selon la hauteur correspondante de la fréquence des naissances, et c'est un accroissement du coefficient de charge dont les enfants sont cause pour la population adulte productive (Allemagne, Grande-Bretagne en face de la France). Au-dessus de l'âge des petits enfants, la mortalité relative des différentes années et des diverses classes d'années se fait sentir : il faut renvoyer pour ce sujet à l'exposition antérieure de l'état de mortalité (§§ 211, 212).

Comme la mortalité des deux sexes est différente à l'âge de l'enfance, plus tard (§ 240), la répartition des sexes, en tant que résultat des circonstances y influant, a aussi une certaine co-influence sur la répartition moyenne de l'âge dans l'ensemble de la population. Des pays ayant un excédent de personnes du sexe féminin doivent donc aussi, dans la répartition de l'âge, présenter une image un peu différente de celle que présentent les

pays où les deux sexes sont égaux ou bien les pays où le sexe masculin l'emporte : il y aura un peu plus de personnes occupant les années les plus élevées dans le premier cas.

Cette répartition normale des classes d'âge dans la population est, tout comme celle des sexes, plus ou moins déplacée par des *circonstances particulières*, qui touchent diverses classes d'âge d'une façon *inégale*. Y rentrent les *calamités*, comme la guerre, les épidémies (par exemple qui sévissent sur les enfants), les crises économiques (entraînant une mortalité plus grande des éléments plus faibles, enfants, vieillards) et surtout aussi à nouveau l'im et l'émigration auxquelles, comme on l'a vu § 255, les différentes classes d'âge participent inégalement.

Les pays d'immigration des masses sont par conséquent ici de nouveau quelque peu favorisés au contraire de ceux d'émigration, parce que les classes où la productivité commence et où elle atteint son apogée émigrent plus que les autres. Dans la statistique des classes d'âge des pays d'immigration, la grande fréquence des naissances de la population indigène, qui augmente considérablement le taux des enfants, voile seule l'évidence de ce fait. La population à l'âge plus élevé, dans la vieillesse, doit aussi, dans les *jeunes* pays d'immigration, où l'immigration est grande par conséquent, fortement influencer la condition de la population indigène, redevenir une portion moindre, même étant donné un état de mortalité favorable, car les immigrants appartiennent surtout à l'âge moins élevé et à l'âge moyen. — Des guerres longues et considérables avec de fortes pertes provenant des combats, des maladies et du dénûment dont souffre l'armée (campagne de Russie, 1812) réduisent naturellement les chiffres des classes d'âge du sexe masculin, et les résultats s'en peuvent faire sentir pendant 1-2 générations dans la constitution de la population par âges : ainsi en France après les grandes guerres de Napoléon, les années de la population mâle qui avaient pris surtout part à la guerre, sont restées longtemps plus faiblement représentées. En *Irlande*, la génération infantile a été considérablement diminuée par la crise de la 5[e] décade du XIX[e] siècle.

Maintes influences, par exemple celle des épidémies, surtout parmi les enfants, ne ressortiront essentiellement que d'une classification par âge de la population locale, stable dans une certaine mesure (surtout n'étant pas fortement influencée par les migrations) ; elles ne ressortiront pas facilement pour la population de pays tout entiers ou de portions territoriales de première grandeur. Elles sont rarement assez fortes pour cela ou elles ne se bornent pas tout au moins rigoureusement à des classes d'âge déterminées où elles sont annulées dans leur effet par d'autres causes.

De toutes les influences sur la structure de la population d'après l'âge, la *fréquence des naissances* est la plus claire et aussi la plus importante pour le côté économico-politique de la question. *Le taux plus élevé de la population infantile*, qui résulte de la fréquence plus grande des naissances, se fait surtout sentir dans l'économie nationale comme coefficient de charge plus élevé et comme coefficient de productivité plus faible pour l'ensemble de la population. C'est là le désavantage indéniable des pays où la fréquence des naissances et le taux des enfants sont élevés par rapport à un pays où se produisent les phénomènes contraires, comme en France. Seule la conséquence ultime de la fréquence plus élevée des naissances, la croissance plus rapide et plus forte de l'ensemble de la population, peut de nouveau faire compensation en ce cas : à savoir *si* et *tant que* cette population plus considérable dispose d'années *absolument* plus fortes dans l'âge productif et que la productivité économique de ces portions de la population augmente plus que son besoin de biens économiques. Mais il y aura toujours toutes sortes de difficultés et de doutes.

Nous revenons là-dessus dans la section principale suivante à propos des déductions économico-politiques. Toute cette question est en étroit rapport avec les « questions malthusiennes » et c'est l'une des plus importantes justement pour la considération économico-politique du problème de la population.

B. § — 242. Exemples statistiques.

Voir pour les matériaux provenant d'une époque un peu plus ancienne surtout Wappäus (II, 40 s., 126 s.). Ses déductions sont aussi tout à fait dignes de remarque pour toute la question ici traitée. C'est suivant les nombres évalués par lui d'après les données jadis encore plus incomplètes de la statistique des âges d'une série de pays qu'on a dressé le tableau XXXVI. Les pays de l'Europe comprennent ici la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède, la Norvège, le Danemark avec ses anciennes provinces allemandes (Schleswig-Holstein, Lauenbourg), la Sardaigne et les Etats pontificaux. L'Allemagne fait presque entièrement défaut. Les pays de l'Amérique sont les Etats-Unis et le Canada. Les chiffres remontent au milieu de la quatrième décade et au début de la cinquième. L'Irlande encore, d'après le recensement de 1841, c'est-à-dire avant la grande diminution de la population.

Tableau XXXVI. — **Classification par âges de la population en différents territoires au milieu du XIX° siècle, sur 10.000 personnes vivantes.**

Années	Pays d'Europe	Pays d'Amérique	France	Gr.-Bret. (sans Irl.)	Belgique	Norvège
0-5	1 120	1 512	929	1 306	1 164	1 353
5-10	1 066	1 389	922	1 168	1 091	1 140
10-15	993	1 229	880	1 072	978	1 000
15-20	941	1 095	881	988	899	855
20-25	887	1 842 (20-30)	832	935	908	891
25-30	806		802	817	753	851
30-40	1 373	1 122	1 475	1 308	1 352	1 356
40-50	1 107	807	1 247	982	1 180	876
50-60	846	488	1 017	690	780	781
60-70	548	265	646	451	549	569
70-80	250	113	301	222	269	246
80-90	58	33	63	56	71	73
Au-dessus de 90	5	5	5	5	6	9
Où :						
0-15	3 179	4 130	2 731	3 546	3 233	3 493
15-40	4 007	4 159	3 990	4 048	3 912	3 953
40-60	1 753	1 295	2 264	1 672	1 960	1 657
Au-dessus de 60	861	416	1 015	734	895	897

Les différences entre les pays d'Europe et d'Amérique, la Grande-Bretagne et la France corroborent les remarques du § précédent. L'influence de l'émigration en masses a dès lors aussi une certaine valeur dans les données des pays européens ci-dessus, mais elle n'est pas encore très forte (sauf peut-être pour la Grande-Bretagne). L'influence de l'immigration en Amérique est plus forte, sans l'être cependant autant que plus tard. Les données pour l'Union de l'Amérique du Nord ne s'écartent que peu des données moyennes que le tableau XXXVI contient pour l'Amérique (y compris le Canada). Voir p. 456-457, les tableaux XXXVII et XXXVIII.

Les tableaux XXXVII et XXXVIII ont été dressés d'après les données du vol. XLIV de la *Reichsstatistik*. Voir là surtout l'introduction p. 24 et tab. p. 114 et s., où l'on trouve aussi les évaluations pour les autres pays de l'Europe. Dans le tableau, les sexes ont été séparés, afin de montrer les différences de structure d'âge pour chacun d'eux. Les données pour l'Union de l'Amérique du Nord ont été évaluées par l'auteur (Adolphe Wagner) d'après le *Compendium of the tenth census* (1880), part. I, Washington, 1883, p. 607.

La comparaison entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne d'un côté, la France de l'autre, montre principalement la forte influence de la grande fréquence des naissances dans les deux premiers pays, qui est à un taux élevé d'environ 3 0/0 de la population, c'est-à-dire 1 0/0 de plus en France pour la première année. Dans les années suivantes, les différences, par suite de la mortalité plus grande qui sévit sur les petits enfants, ne sont déjà plus si fortes. Mais dans toute la première période quinquennale, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont encore 4 0/0 d'enfants de plus que n'en a la France. Cela se produit jusqu'à la fin de la vingtième année. Dans la période principale de l'âge du service militaire (20,30, ou 35 ans), l'Allemagne a encore pour sa population mâle un taux quelque peu plus élevé, que ce n'est le cas en France, soit 1586 et 2281 sur 10.000 personnes contre 1560 et 2271 (la France n'est toutefois inférieure que dans la période de 20-25 ans). A partir de la trentaine, les taux de la population des classes d'âge en question dépassent — et de plus en plus au fur et à mesure de l'élévation de l'âge — en France les taux correspondants de l'Allemagne et de la Grande-

Bretagne. En vain chercherait-on à établir en France une influence « retardataire » ou « conservatrice », qu'exercerait la représentation plus grande de l'âge moyen et plus élevée sur « l'âme du peuple français », c'est le contraire : plus que tout autre peuple de l'Europe, les Français sont encore aujourd'hui comme leurs ancêtres Gaulois, *rerum novarum semper studiosi*. L'Amérique du Nord (Etats-Unis) montre dans la première période de l'enfance (jusqu'à 5 ans) un grand accord avec la Grande-Bretagne, dans l'âge plus tardif de l'enfance, des taux plus élevés : ensuite, mais seulement dans la période de 20-25 ans, les années sont représentées par un chiffre plus élevé et dès lors il y a de nouveau un grand accord avec la Grande-Bretagne ; à 40-45 ans les taux deviennent, et cela d'une façon généralement croissante, de plus en plus petits.

Dans le tab. XXVIII (d'après la *Reichsstatistik*, vol. XLIV, Intr. p. XXV), les pays sont rangés d'après l'ordre numérique du taux des enfants dans la population. On voit qu'il n'y a pas de grandes différences pour ces taux dans l'Europe centrale et occidentale (sans la Galicie, etc.) ; la France seule reste fort en arrière. L'Espagne, la Belgique, l'Italie la dépassent de beaucoup. Il en est de même — pour la faiblesse des différences — de la classe des plus que sexagénaires (sans l'Espagne qui n'a peut-être pas des chiffres justes et sans la Hongrie et la Finlande), tandis que la France est en l'espèce représentée par un chiffre plus élevé. Dans les années moyennes, la France montre un accord plus grand avec le reste de l'Europe, surtout dans la première moitié (15-40 ans) de cette période. L'Irlande diffère en l'espèce plus de la France pour la fréquence des naissances et concorde davantage avec la Grande-Bretagne (c'est-à-dire l'Ecosse et l'Angleterre). L'Amérique du Nord (Union) est plus élevée dans le rang des taux d'enfants, mais elle n'est pas en tête, elle est le plus favorisée dans la classe des 15-40 ans (abstraction faite de l'Espagne qui a un taux plus élevé, mais sans doute incorrect) : c'est une co-conséquence de l'immigration : ce taux descend sensiblement dans les dernières classes au delà de l'Europe centrale. Si l'on divise la période de l'enfance en portions de temps encore plus petites et si l'on divise les cinq premières années (d'après les évaluations du vol. XLIV, p. 118, 122, tableaux) on voit apparaître d'autres différences.

Tableau XXXVII. — Classification de l'âge de la population en différents pays de 1870-80. Sur 10.000 habitants.

Années	Allemagne			France			Grande-Bretagne (ohne Irland)			Amérique du Nord
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Total
0-1	316	300	308	206	199	203	306	287	296	288
1-2	277	267	272	187	181	184	270	255	262	256
2-3	274	264	269	195	190	193	279	263	271	284
3-4	262	252	257	192	186	189	272	258	265	255
4-5	241	232	236	187	183	185	262	253	260	279
Total 0-5	1 370	1 315	1 342	967	939	954	1 383	1 316	1 354	1 361
5-10	1 151	1 109	1 130	899	872	886	1 257	1 170	1 203	1 292
10-15	1 054	1 010	1 032	881	848	864	1 114	1 040	1 076	1 139
15-20	947	926	936	864	849	856	1 000	952	975	998
20-25	837	850	844	850	912	881	874	906	891	1 014
25-30	749	766	757	710	706	708	767	800	784	813
30-35	695	702	699	711	698	705	664	685	675	673
35-40	624	630	627	691	676	683	579	598	589	599
40-45	548	555	551	649	635	642	529	547	538	492
45-50	482	493	487	603	604	603	441	460	451	416
50-55	440	460	450	544	549	547	394	411	403	366
55-60	367	385	377	481	493	487	305	320	312	255
60-65	295	317	306	414	419	417	267	289	279	239
65-70	205	221	213	311	324	317	183	205	194	144
70-75	134	146	140	221	234	227	131	150	140	99
75-80	68	75	72	130	145	137	73	87	80	56
Au-dessus de 80.	34	40	37	74	97	86	47	64	56	44

TABLEAU XXXVIII. — **Classification d'âge, d'après des périodes d'âge plus grandes, en différents pays, de 1870-1880. Sur 1 000 personnes vivantes des deux sexes.**

Pays	Jusqu'à 15 ans	15-40 ans	40-60 ans	Au-dessus de 60 ans
Grèce	387	402	154	57
Galicie, Bukowine	381	401	176	41
Union de l'Amér. du N.	379	410	153	58
Grande-Bretagne	363	391	171	75
Hongrie	355	402	183	60
Irlande	352	375	177	96
Allemagne	350	386	187	77
Finlande	346	398	188	68
Pays-Bas	345	375	195	85
Norvège	344	375	191	90
Danemark	337	376	194	93
Suède	333	376	203	88
Espagne (1)	330	412	193	65
Belgique	329	376	197	98
Italie	323	392	202	83
Autriche occidentale	322	391	203	84
Suisse	319	384	208	89
France	270	383	228	119

(1) Pour 1861-70.

L'Irlande a peu de représentants pour les premières années, mais elle en a encore plus que la France. A propos de la comparaison des pays dans le tableau XXXVIII il faut d'ailleurs se souvenir que les pays grands et moyens ne peuvent être confrontés entr'eux qu'avec réserve et que les conclusions ne doivent être qu'avec réserve tirées de ces comparaisons.

Entre les données de Wappäus au tableau XXXVI et celles de la statistique de l'Empire au tableau XXXVIII, il y a environ l'intervalle d'uue génération. Il n'y a pas eu de grands changements, par exemple, en Grande-Bretagne et en France ; mais ils sont notables par suite de leur direction. Le taux des enfants s'est élevé encore un peu en Angleterre, s'est modéré encore davantage en France ; le taux des personnes les plus âgées s'est

élevé assez sensiblement en France et peu en Angleterre. Le taux des personnes de 15-40 ans a un peu diminué, presque d'autant dans les deux pays, malgré la différence de la fréquence des naissances et de l'émigration. Le taux des personnes de 40-60 ans est resté en ces deux pays à peu près le même. En Belgique, il y a de petits déplacements en faveur de la classe la plus âgée, au désavantage de la catégorie de l'enfance et de la plus jeune catégorie de l'âge moyen. En Norvège, la catégorie plus âgée de la classe moyenne et le taux des enfants ont un peu augmenté ; la classe moyenne plus jeune a diminué, ce qui est sans doute un effet de l'émigration. Dans l'Amérique du Nord, le taux des enfants surtout, et celui des personnes de 15-40 ans aussi, mais moins, ont diminué. Les deux autres ont augmenté, c'est-à-dire que la classification de l'âge s'est rapprochée davantage déjà de celle des pays civilisés de la vieille Europe.

La comparaison des évaluations plus anciennes de Wappäus avec celles plus récentes de la statistique de l'Europe sont instructives. Mais nous devons renvoyer le lecteur à ces travaux eux-mêmes. Qu'il suffise de mentionner ici que le taux des enfants était en Irlande de 3.825 en 1841 et qu'il n'était récemment que de 3.525 sur 10.000 personnes (de 0-5 ans respectivement 1.260 et 1.162).

Il est intéressant de poursuivre l'étude de la répartition des classes d'âge dans les territoires plus petits des pays de première grandeur parce qu'on y voit davantage l'influence des fréquences de naissance locales, de la mortalité et des migrations intérieures à côté des migrations internationales. Le travail général de la statistique de l'Empire permet encore de le faire d'une façon plus précise pour l'Allemagne et cela d'une façon particulière pour chaque sexe dans les Etats, provinces et autres portions territoriales (*Einl.*, p. 25, *Tab.*, p. 11.455). Cela nous conduirait trop loin d'étudier de près ces matériaux et de les analyser plus en détail. Mentionnons simplement que la présomption d'un accroissement dans les contrées tout à fait principales d'immigration et d'une diminution dans les contrées de départ affectant principalement le taux de la catégorie la plus jeune de la classe moyenne (15-40 ans) se trouve justifiée. A Berlin, par exemple, ce taux (pour les deux sexes ensemble) monte *à plus de la moitié* de la population (518 0/0; hommes seuls 532),

à Hambourg à 461, à Brême à 449, dans le gouvernement d'Arnsberg à 401, dans le gouvernement de Düsseldorf à 403, dans le royaume de Saxe à 400 ; dans les territoires de l'Est et du Nord et en tous les domaines éminemment agricoles (avec des exceptions particulières), il tombe au-dessous de la moyenne de l'Empire, 386, et n'atteint que 360-380. La différence de la fréquence des naissances qui se fait sentir dans le taux des enfants (jusqu'à 15 ans) fait ressortir d'ailleurs ce fait un peu trop fortement en quelques contrées de l'Est. Mais les migrations continuelles intérieures et autres ont facilement comme résultat de constituer en ces contrées la population d'une façon défavorable par rapport à la classe d'âge la plus productive et d'augmenter le coefficient de charge que représente la génération de l'enfance et de la vieillesse. En Posnanie, par exemple, le taux des enfants et celui des vieillards au-dessus de 70 ans est de 414, en Poméranie de 396, à Berlin de 289 seulement, dans la Saxe royale de 374, dans le gouvernement de Dusseldorf de 390. Il faut considérer tout cela dans les questions de la population, de la liberté d'établissement et autres questions d'économie sociale.

VIII. — § 243. Répartition des professions dans la population.

A. — La question en général

La répartition des professions est d'une grande importance pour une foule de questions économiques et surtout pour celles qui rentrent dans l'économie politique appliquée. Les recensements récents ou certaines indications de la statistique agricole, industrielle et surtout de la statistique des professions proprement dites ont fourni des matériaux importants et précieux sur la répartition des professions. Mais l'utilisation de ces matériaux nécessite une connaissance approfondie des détails et une discussion des méthodes de la statistique des professions plus précise qu'on ne peut le faire ici faute d'espace. Il ne rentre dans ces *Fondements* et surtout dans ce chapitre de la population qu'une faible partie de ces questions. Nous ne ferons qu'y jeter un rapide coup d'œil — ce qui suffira à notre but. Il ne s'agit ici encore que de quelques *exemples*.

La statistique des professions a affaire à d'énormes difficultés par suite de la division du travail qui est poussée de nos jours de plus en plus loin, par suite de la réunion des professions accessoires avec la profession principale, de la mobilité des conditions des professions, des migrations, etc. Il est déjà très difficile de savoir *ce que* l'on doit *rechercher*. *La façon* de faire ces recherches (procédés d'information), les points de vue d'après lesquels on doit recueillir et mettre en œuvre les matériaux recueillis par la statistique soulèvent de nouveaux problèmes. La détermination et la distinction des professions en principales et accessoires, de l'activité lucrative et autres, des personnes indépendantes (entrepreneurs, etc.) et de celles qui sont dans un état de dépendance dans le mouvement de la production, des domestiques, des proches d'après les liens de parenté, la véritable désignation de la profession et l'intercalation de la profession dans sa classe et bien d'autres considérations soulèvent à chaque instant des doutes et des incertitudes, qu'on ne peut pas toujours suffisamment supprimer, même avec la meilleure volonté du monde. On ne peut pas répondre de la *parfaite identité* des procédés, même quand il s'agit du recensement des professions d'un seul pays (Allemagne, 1882, 5 juin) et quand il s'agit des données des statistiques agricoles et industrielles. Mise en ordre, instructions, revisions après coup, rien ne peut nous donner cette parfaite *identité*. Les conditions, les conceptions, les dénominations locales sont elles-mêmes trop différentes, trop complexes. Que l'on songe qu'en Allemagne, en 1882, on (v. Scheel) a dressé un tableau de 6.179 dénominations de professions, et en Angleterre, en 1881, un tableau allant jusqu'à 11-12.000. Le meilleur recensement connu, celui de l'Allemagne, qui a été fait en dehors des recensements périodiques, laisse encore beaucoup à désirer. L'excellente mise en œuvre des matériaux ainsi recueillis et qui se trouve dans le recueil du Bureau de statistique de l'Empire nous donne le meilleur aperçu des difficultés et des doutes innombrables soulevés par cette opération. (Voir surtout l'*introduction* aux publications en question si riches et si étendues sur la Statistique des professions dans le vol. II de la N. S. de la *Reichsstatistik*, 1884. En outre vol. III et IV ; données principales dans les vol. VI-XII du *Statist. Jahrbuch.*)

Dans les différents pays, malgré la concordance générale

dans les Etats civilisés contemporains des principes techniques, économiques, juridiques des conditions, des professions, leurs différences sont en général encore plus grandes que celles qui se présentent à l'intérieur d'un seul territoire économique et politique. Les méthodes et les procédés d'information ainsi que la composition et la mise en œuvre des matériaux statistiques initiaux présentent encore plus de différences. Aussi ces données ne sont-elles presque pas *comparables* entre elles, comme le sont les autres données de la statistique de la population. Chaque comparaison suppose d'abord une comparaison et une critique précise des diverses méthodes de relevé et de mise en œuvre, si l'on veut se garder des comparaisons inexactes et des conclusions fausses. Je renvoie, ici encore, à l'ouvrage du Bureau de statistique de l'Empire sur la statistique des professions en Allemagne. Les données concernant quelques autres Etats de l'Europe et de l'Amérique du Nord (Union) y sont jointes pour permettre les comparaisons (cf. surtout vol. II., *Einl.* p. 28 et s.). Il faut de la prudence et de la circonspection pour user de ces matériaux qui sont peut-être cependant aussi bien disposés que le permet leur différence. Il y a encore bien des doutes pour savoir si, et ce qui, et jusqu'où l'on peut comparer les résultats de ces différents pays, comme d'ailleurs on n'a jamais cessé de le faire ressortir. Faute d'autres données meilleures pour la comparaison, nous pouvons nous en tenir aux matériaux recueillis par le bureau de la statistique de l'Empire, avec les réserves indiquées.

Il est bon qu'un grand territoire économique, comme celui de l'Allemagne, contienne des provinces, des Etats, des portions territoriales de conditions professionnelles très différentes. Cette circonstance est, d'ailleurs, de toute évidence, une source de difficultés pour la statistique. Le travail de la *Reichsstatistik* montre comment il faut résoudre ces difficultés. Nous ne pouvons entrer dans la critique de ces solutions : ce serait la tâche d'une monographie qui traiterait tout le problème statistique du recensement des professions. Remarquons seulement que bien des questions soulevées ici, et qui paraissent appartenir purement à la technique statistique, sont en étroit rapport avec des *questions de principes économiques et sociales*. Ce sont celles qui nous occupent dans ces *Fondements* : par exemple, ce qu'il faut entendre par activité lucrative, par « domestiques ». Ce sont là des

questions en rapport étroit avec la théorie de la « productivité », avec la notion du « rentier », du « pensionnaire », qui se lient à la conception de principe de la propriété privée, de la pension. La décision du statisticien dépendra de sa manière de voir dans ces questions économiques et devra être acceptée ou rejetée avec celle-ci (cf. les remarques dans le vol. II de la *Reichsstatistik*, Introd., p. XIII, sur la domesticité, où ce point est touché). Il y a un attrait pour l'économiste à éprouver, d'après *son* point de vue, les conceptions, les critériums distinctifs entre les professions, telles qu'elles se présentent dans la statistique officielle des professions.

Cela est impossible ici. Nous devons emprunter les données et aussi leur mise en œuvre et leur disposition en groupes, etc., telles que la statistique officielle nous les donne, sans en admettre pourtant partout la justesse.

Cf. sur la méthodologie du recensement des professions et sur la mise en œuvre outre l'ouvrage cité de la *Reichsstatistik* (« Introduction », surtout « remarques préliminaires » aux différentes sections), l'article très concis mais synoptique du directeur actuel du Bureau de statistique de l'Empire, H. v. Scheel, *Beruf und Berufstatistik*, dans *Handwörterbuch d. Staatswissensch.*, vol. II, p. 395-403, avec des indications sur les recensements des autres pays et quelques données de statistique comparée, puis Rümelin sur la statistique des professions dans le complément à son article *Bevölkerungslehre*, dans *Handbuch* de Schönberg, 3[e] section, II, 774-783 (avec données empruntées à la *Reichsstatistik*).

B. — § 244. Importance de la répartition des professions pour le problème économique de la population. — La *répartition* (structure) *des professions* dans la population est liée tout d'abord à la *structure* naturelle du *sexe* et de l'*âge*, sans marcher parallèlement avec celle-ci et sans lui correspondre partout et toujours d'une façon identique. Des facteurs climatériques, nationaux, qui influent sur le développement des enfants, des conditions techniques, économico-sociales, juridiques et morales qui influent sur le travail des femmes et des enfants, interviennent aussi et ont une influence diffé-

rente suivant les peuples, les temps, les genres de profession.

D'ailleurs la répartition des professions est principalement une conséquence du principe technique et économique de la *division du travail.* Elle est en même temps soumise à l'*organisation* juridique ancienne et qui agit encore et à l'*organisation* juridique actuelle de l'économie nationale. C'est surtout le principe juridique de la *liberté personnelle* et de la *propriété privée* des moyens matériel de production, des capitaux, la répartition de la propriété foncière et la constitution agraire, la constitution industrielle qui ont le plus d'importance. La législation qui régit les liens de famille et les droits et devoirs qui en découlent entre le chef de la famille et ses membres, exerce aussi son influence.

Dans la « théorie économique de la population », les conditions de la structure des professions les plus importantes sont celles qui se rapportent au problème économique de la production et de la répartition avec lequel elles se trouvent en réaction mutuelle. De ces conditions les *trois* suivantes doivent particulièrement attirer notre attention.

1. Le rapport de la population qui a une *activité lucrative* à *tout le reste* de la population.

Cette dernière partie est entretenue directement ou indirectement par l'activité de la première, c'est-à-dire qu'elle est pourvue de biens économiques, par exemple, les parents, les habitants de certains établissements (pauvres, prisonniers), ou bien, en vertu du droit existant, elle jouit d'un revenu propre, par exemple, les rentiers, les pensionnés. La répartition du sexe et de l'âge dans les populations intervient ici, mais sans que les différences des taux des sexes et des âges ressortent d'une façon précise dans la proportion des personnes ayant une activité lucrative et des proches entretenus.

Toutes choses égales d'ailleurs, un taux plus élevé

d'individus lucrativement actifs dans la population signifie une plus grande capacité de production et un rendement plus grand, un revenu national plus élevé, de moindres charges, pour cette partie de la population « productive » en ce sens, de l'entretien du reste de la population : élévation du coefficient de productivité, diminution du coefficient de charge dans l'ensemble de la population.

2. La condition « sociale ».

L'individu agit-il d'une façon *indépendante*, comme *entrepreneur*, *directeur*, *fournisseur du travail*, comme *propriétaire* des moyens matériels de production, comme une personne, à la disposition de qui d'autres ont mis ces moyens pour qu'elle s'en serve librement en tant qu'objet juridique et économique, par conséquent possède-t-il le droit d'avoir d'abord la propriété privée des produits nouvellement acquis et indemnise-t-il ceux qui ont participé à la production par un accord (coutume, loi) pour la participation ? Ou bien s'agit-il de personnes *dépendantes*, dans des *positions de domesticité* à divers degrés (ouvriers de *premier*, de *second rang*, exerçant un métier, occupés à la production, *serviteurs* ? Ce sont des questions qui se posent ici.

De cette condition sociale des professions dépend le genre et la quantité de production de l'individu dans le processus de production et sa place dans le processus de répartition des produits et plus ou moins le genre et le montant de sa participation (revenu) au revenu général. Les individus qui occupent ces diverses positions apparaissent comme des membres des *classes sociales* de la grande société de gain, qui constitue l'économie nationale, *avec ses intérêts opposés*, qu'il s'agisse de sa participation à la production, ou à la répartition. On voit ici apparaître surtout les conséquences du principe juridique de la propriété privée, et de l'organisation (d'économie privée) de l'économie nationale (voir l. V ci-dessous et 2e section des *Fondements*).

3. Enfin le *genre de profession* de l'individu est important. Le genre et l'importance du concours qu'il apporte à la production nationale en dédenp ainsi que, d'autre part, notamment sa position dans le système d'échange national et mondial et dans les rapports de dépendance qui en dérivent.

Plus un genre de profession produit exclusivement des biens économiques pour le *besoin des tiers*, habitants du voisinage ou de lieux éloignés, nationaux et étrangers, et par conséquent en est réduit à la vente et à la vente lucrative de ces biens, pour être assuré lui-même d'avoir la disposition certaine et suffisante pour son propre besoin des biens produits *par d'autres*, plus un tel genre de profession apparaît, au point de vue de l'économie individuelle et nationale, comme lié, en ce qui concerne la sécurité et l'extension de sa vie économique et de celle de ses proches, à toutes les pré-conditions complexes dont dépendent la sécurité, la régularité et le *profit* suffisant (le juste prix) de la vente et de l'échange des biens propres, et de l'acquisition et du contre-échange des biens étrangers.

Au point de vue de la population, il en résulte qu'un taux élevé et croissant de population, de personnes ayant une activité lucrative, comme de ceux qui en dépendent, en des professions de ce genre, par conséquent surtout dans l'industrie, et surtout encore dans la grande industrie et dans l'industrie à domicile, réduites à vendre en gros et au loin, dans l'industrie minière, dans le commerce, dans les professions libérales publiques et privées, dans la domesticité, mais évidemment aussi dans l'économie rurale, réduites à fournir à des tiers (villes, contrées industrielles, étranger), selon le genre et la quantité de leurs productions, est par cela-même *sujet à caution*. Dès que tout ne marche plus régulièrement dans le système compliqué et délicat de la vente et de l'achat, où s'échangent les produits propres et étrangers, des troubles inévitablement se produisent.

Les tendances répressives à l'accroissement de la population apparaissent aussitôt ; en tout cas il est de toute nécessité de faire agir suffisamment les tendances préventives. Sinon, les tendances répressives doivent agir avec d'autant plus d'énergie ou tout au moins *l'état social de la population, surtout des classes inférieures, doit tomber à un niveau plus bas*. Une économie nationale, dont le taux de la population agricole travaillant pour ses besoins propres (économie naturelle) subit une décroissance considérable, a toujours une épée de Damoclès suspendue de plus ou moins près sur elle : cela donne assez à réfléchir pour la question de la population dans les nations de grande industrie. Cf. § 251 ci-dessous.

C. — § 245. STATISTIQUE DES PROFESSIONS.

Nous nous bornons ici à ces trois distinctions dans la structure des professsions, nous les adoptons telles qu'elles se trouvent établies dans la statistique des professions en Allemagne ; nous ne considérons notamment que la profession principale de chaque personne et ne regardons que les groupes de première grandeur des genres de profession. Il y a d'autres distinctions possibles et intéressantes, comme l'étude des conditions des professions accessoires et de leurs combinaisons avec la profession principale, les combinaisons des trois distinctions avec le sexe, l'âge, l'état de la famille, la recherche des rapports des professions individuelles en chaque groupe et genre de professions, d'après les deux premiers points de distinction, les rapports de l'étendue de l'exploitation (grande, moyenne, petite exploitation) dans les branches principales et dans les branches particulières les plus importantes du travail national, en rapport avec la grandeur des propriétés, etc. On ne peut dans ce qui suit que donner un bien faible aperçu de ce vaste domaine. La statistique des professions en Allemagne, déjà dans l'excellente mise en œuvre des matériaux dans l'Introduction, vol. II, de la *Reichsstatistik, Nouv. Série*, surtout dans les déductions, dans les volumes suivants, contient une grande abondance de matériaux pour beaucoup de questions économiques spéciales, qui sont en étroit rapport avec l'état des professions.

1. STATISTIQUE DE LA POPULATION D'ACTIVITÉ LUCRATIVE ET DU RESTE DE LA POPULATION.

D'après le recensement des professions en Allemagne de 1882 (*Reichsstatistik*, Nouv. S., vol. II, *Introd.*, p. XVI) l'ensemble de la population dont il est question ici se répartit ainsi qu'il suit en chiffres absolus.

TABLEAU XXXIX. — **En milliers (Allemagne).**

	Pour 1000 têtes (Allemagne)				
	Activité lucrative	Domestiques à domicile	Parents Proches	Sans profession etc..	Total
	1	2	3	4	5
En tout	17,632	1,325	24,911	1,354	45,222
Au-dessous de 15 ans	460	63,7	15,380	42,4	15,946
Sexe masculin	13,373	42,5	8,083	652	22,151
» au-dessous de 15 ans	318	2,4	7,625	26,4	7,971
Sexe féminin	4,259	1,282	16,828	702	23,071
» au-dessous de 15 ans.	142	61,2	7,755	16	7,975

Il ne s'agit que de ceux qui gagnent leur vie dans la profession principale. Il y avait comme individus la gagnant par des professions accessoires : dans la col. 2, 236.500 (8.400 hommes, 228.000 femmes), col. 3, 636.000 (h. 54.500, f. 581.000), col. 4, 180.000 (h. 110.100, f. 79.500), en tout 1.052.000 (h. 163.000, f. 889.000).

Les domestiques (col. 2) ne comprennent que ceux qui sont au service du maître de la maison et vivent près de lui ; les domestiques agricoles et industriels sont compris dans la col. 1, avec ceux qui ont une activité lucrative. La col. 4 contient les indépendants sans profession (et aussi les rentiers, les pensionnés, ceux qui vivent d'assistance), les habitants d'établissements de tout genre, ceux qui se préparent à leur profession future et qui vivent en dehors de leur famille (étudiants, écoliers au-dessus de 14 ans, etc.). Parmi les « Proches » (col. 3), on fait rentrer,

outre les enfants qui vivent dans leur famille, les femmes, qui n'exercent pas par elle-même de profession principale.

On voit déjà d'après ces chiffres absolus comment le départ entre les hommes capables d'activité lucrative et le reste de la population est éminemment déterminé par les conditions de sexe et d'âge (adultes, enfants).

Le tableau XL qui suit donne, d'après la *Reichsstatistik*, vol. II, Introd. p. XVI, les *chiffres relatifs* de la structure principale de la population pour l'empire d'Allemagne d'après la statistique des professions de 1882; pour les autres pays, surtout d'après des recensements faits vers 1880 (Italie 1871, Suisse, Suède 1870, Norvège 1876). Comme on l'a déjà remarqué, les données ne sont, bien entendu, non plus que les chiffres relatifs évalués d'après elles pour ces différents pays, ni d'égale valeur ni du même genre. Par conséquent, les différences dans les groupes particuliers ne correspondent pas d'une façon précise à la réalité. Il n'y a de possible qu'une comparaison par à peu près. Voir les sources des données pour les autres pays dans la *Reichsstatistik*, *loc. cit.* Dans cet ouvrage on a rendu ces données aussi comparables que possible avec celles de l'Allemagne. On ne peut provisoirement aller plus loin par suite de la différence des relevés et de la mise en œuvre.

On voit nettement que le sexe et l'âge (enfance) exercent une influence dominante sur la répartition entre les personnes ayant une activité lucrative et les autres : mais ce n'est pas dans le sens, comme on pourrait le présumer *a priori*, que le taux des personnes ayant une activité lucrative est d'autant plus faible, qu'il y a plus de femmes et d'enfants dans la population et *vice versa*.

Cela ressortirait déjà clairement des chiffres de la France en face de ceux de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne (cf. aussi *Reichsstat.*, vol. II, p. 15). Le taux inégal des personnes d'un âge plus élevé peut cependant ici exercer de l'influence. Il est constant qu'il y a plus de femmes et d'enfants capables d'activité lucrative. L'Italie donne les taux les plus élevés d'activité

en tout et pour chaque sexe; cela provient surtout, mais non exclusivement, du nombre extraordinaire d'enfants (jusqu'à 15 ans) qui sont rangés parmi les personnes ayant une activité lucrative (sur 1.000 de moins de 15 ans, 127, 116 pour les hommes, 150 pour les femmes), 3-4 fois autant que pour les autres pays, qui sont comparables en ce point à l'Italie. En Italie,il y a aussi parmi les domestiques beaucoup plus d'enfants qu'ailleurs. Pour les *adultes*, l'Italie a aussi le taux le plus fort des gens ayant une activité lucrative et des domestiques en même temps (pour les deux sexes ensemble et pour le sexe féminin, non pour le sexe masculin); mais les différences sont plus faibles (Italie 708; Allemagne 630; Angleterre 644, en comptant les deux catégories ensemble, ou respectivement 667, 587, 563 pour les seules personnes ayant une activité lucrative). En tant que ces différences correspondent à la réalité, et qu'elles ne sont pas la conséquence des différences des procédés de relevé et de mise en œuvre des matériaux statistiques, on *peut* voir dans ces données sur l'*Italie* que l'influence des conditions de climat, de nationalité à côté de celles de l'industrie, sont défavorables aux femmes et aux enfants en Italie (cf. les données p. XVIII de l'Introd., vol. II., de la *Reichsstatistik*).

Peut-on en outre tirer des données du tableau XL quelque chose de certain en ce qui concerne l'entrée de la femme et de l'enfant dans le travail lucratif, en faveur ou au détriment des conditions générales de gain et de bien-être (rentiers, etc., en plus grand nombre parmi les personnes sans profession, en France, en Suisse, conditions favorables dans l'Amérique du Nord), pour l'influence du développement éminemment agricole et industriel sur les taux de la population d'activité lucrative et du reste de cette population, pour la capacité ou l'incapacité (France, Angleterre vis-à-vis de l'Allemagne), la tendance ou la répulsion (Europe vis-à-vis de l'Amérique du Nord) à conserver des domestiques à domicile, etc., etc.? C'est ce qu'on ne peut assurer ici. Je ne voudrais pas le nier, mais j'en soutiendrais encore moins l'affirmative. Il y a quelques nombres qui représentent un écart trop grand pour qu'on puisse les considérer comme correspondant à la réalité (par exemple le nombre considérable des domestiques, surtout du sexe masculin en France, comparé même à celui de la Grande-Bretagne).

TALEAU XL. — **Structure de la population d'après la profession et le gain en divers pays.**

Pays	Il y avait pour 1 000											
	Ensemble de la population				Population masculine				Population féminine			
	Activité lucrative	Domest.	Proches	sans profess., etc.	Activité lucrative	Domest.	Proches	sans profess., etc.	Activité lucrative	Domest.	Proches	sans profess., etc.
Allemagne	390	29	551	30	604	2	365	29	185	55	729	31
» (avec gain accessoire) [1].	413	24	537	26	611	2	362	25	223	46	704	27
Autriche	465	35	480	20	592	19	369	20	344	51	586	19
Hongrie	427	28	531	14	58	6	323	13	200	49	725	16
Italie	516	31	453		677	10	313		353	52	595	
» (sans gain accessoire) [2].	516	16	468		677	10	313		353	23	624	
Suisse	448	36	452	64	619	9	314	58	284	63	584	69
France	273	68	508	51	540	56	314	50	206	80	662	52
Angl. u. Galles	374	55	571		597	16	387		163	92	745	
Écosse	380	42	578		593	13	394		181	69	750	
Irlande	393	51	556		589	12	394		205	88	707	
Danemark	370		516	44	554		408	38	191		760	49
Norvège	361		597	42	520		442	38	210		744	46
Norvège (gain acsessoire) [3].	454		504	42	599		363	38	317		637	46
Suède	347		570	82	514		412	74	193		718	89
États-Unis	325	22	653		573	5	422		69	38	893	

(1) Évaluation, si les personnes indiquées ci-dessus p. 467 occupées d'une façon purement accessoire sont comptées parmi celles d'activité lucrative, et sous traites des autres catégories.

(2) Évaluation, si 307 000 « personnes s'occupant des travaux domestiques » sont comptées non point, comme dans la première série, parmi les domestiques, mais parmi les proches.

( ) Évaluation, si 168 000 personnes aidant le chef de famille à gagner sa vie sont comptées, non pas comme dans la première série, parmi les proches mais parmi les personnes d'activité lucrative.

Dans les différents pays il y a, selon les provinces, les portions territoriales, les localités, bien des différences de taux pour les parties de la population ici distinguées. Le taux des domestiques, des rentiers, des pensionnés (etc.) s'élève avec la grandeur des villes en Allemagne (et ailleurs). C'est à peine si l'on remarque, en Allemagne du moins, une influence manifeste du caractère économique d'une portion territoriale (agricole, industrielle) sur le rapport des taux, notamment sur le nombre des personnes ayant une activité lucrative (compté avec et sans les domestiques à domicile) par rapport au reste de la population. Les pays éminemment agricoles ont le plus grand et le plus petit nombre de personnes ayant une activité lucrative (max. : Bavière méridionale 488, Franconie 441, Palatinat 439 ; min. : Mecklembourg, Schleswig-Holstein, Prusse orientale, Hesse-Nassau, Westphalie, Posnanie, Poméranie, Prusse occidentale, 370-344). Les contrées fortement ou éminemment industrielles s'approchent du maximum (Alsace-Lorraine, 442, Saxe Royale 412, Berlin 411) et aussi de la moyenne ou du minimum (Prusse rhénane 373, ainsi que les 3 villes hanséatiques) (cf. pour plus de détails *op. cit.*, p. 19 ss.). Peut-on admettre ici avec la *Reichsstatistik* (p. 21), et à propos de la position de l'Allemagne par comparaison aux autres pays de l'Europe, une influence de facteurs climatérico-nationaux ou liés à des *conditions de race* — « on voit avec une grande certitude la tendance d'une augmentation des personnes d'activité lucrative en allant du Nord au Sud » (*op. cit.*, p. 20) ? C'est à mon avis tout au moins douteux. — On trouvera dans ce § 245 un complément à l'étude de ces faits et à leur explication, dans le § 246 également.

Comme conclusion on pourrait établir ce qui suit, en se fondant sur la statistique la plus récente des professions, d'après le tableau XL et autres matériaux statistiques : le tableau XL nous montre, comme le fait « l'observation journalière » (§ 78) que le travail lucratif de la nation est fourni principalement par les *adultes* et, quoique à un degré moindre, par la population *mâle*. Il permet, à l'aide d'autres matériaux à notre disposition, d'évaluer en une certaine mesure ce fait en chiffres et d'exprimer

en même temps approximativement par un chiffre moyen le rapport entre la population à activité lucrative et le reste de la population. En général il y a *plus des* 2/5 de la population qui ont une activité lucrative (en y comprenant les personnes du service domestique) mais avec des *variations* entre 1/3 (Amérique du Nord et aussi (?) Scandinavie) *et plus de la moitié* (Italie). Dans la population *adulte* (au-dessus de 15 ans), il y a près des 3/5 ayant une activité lucrative, 2/3 avec les domestiques à domicile ; dans la population *mâle* environ 3/5, un peu moins avec les domestiques ; dans la population féminine en Europe de 1/5 à 1/3 seulement, avec les domestiques de 1/5 à 2/5. Dans la population *mâle adulte* 9/10 (Allemagne 921, Angleterre 914 0/00) appartiennent à la catégorie de l'activité lucrative, y compris les domestiques à domicile et encore un peu plus (Allemagne 3 seulement, Angleterre 25 0/00), selon l'extension de la domesticité mâle ; la population *adulte féminine*, si l'on ne fait pas entrer les maîtresses de maison etc., dans cette catégorie, ne compte qu'un quart et moins (Allemagne 273, Angleterre 240, Italie cependant 440) de femmes à activité lucrative, et même en comptant les femmes dans le service domestique de 1/3 à 2/5 seulement (Allemagne, domestiques adultes femmes 81, Angleterre 132, Italie 69 seulement) (1).

C'est là naturellement le résultat des conditions *sociales*, telles qu'elles existent aujourd'hui dans le monde civilisé. Une émancipation sociale et économique *ab-*

(1) Mentionnons encore que, parmi toutes les personnes à activité lucrative, il y a en Allemagne 27,6 enfants, 83,5 vieillards (plus que sexagénaires), 888,9 0/00 autres ; en Italie plus d'enfants, 70,8 ; en Angleterre 47,6, dans l'Amérique du Nord 64,3 ; vieillards en Angleterre (au-dessus de 65 ans) 45,6 et dans l'Amérique du Nord 57,8, un peu moins. La catégorie moyenne n'est pas fort différente de celle d'Allemagne (Angleterre 906,8 ; Amérique du Nord 877,9 0/00) et v. Scheel, *Staatswiss. Handw.*, II, 402).

solue du sexe féminin et une égalité absolue de celui-ci et du sexe masculin dans les moyens de gagner sa vie entraîneraient un déplacement des taux et déplaceraient le coefficient de charge, représenté éminemment par les enfants et les femmes dans la population, plutôt au désavantage de la femme. Au contraire l'exclusion du sexe féminin et des enfants du travail lucratif *régulier* diminuerait le taux des personnes à activité lucrative et des domestiques, et augmenterait celui des proches à entretenir et partant le coefficient de charge pour les adultes mâles. Le développement plus étendu et l'exécution plus sévère du droit de protection ouvrière dans toutes les branches du travail, non seulement dans les fabriques, mais aussi dans la petite industrie, l'industrie domestique, le commerce, l'économie agricole, la domesticité aurait aussi cette conséquence (1).

On reviendra dans le chapitre suivant sur l'importance qu'a la plus grande charge des adultes et des hommes au point de vue populationnistique, surtout dans le cas d'une grande densité de population, d'une forte fréquence et d'un grand excédent de naissances et sur les conséquences économico-politiques, qui en résultent.

§ 246. — 2. STATISTIQUE DE LA CONDITION DES PROFESSIONS.

La condition des professions est considérée d'après la statistique des professions de l'Empire (*Introd.* au vol. II, p. 63) et dans ses combinaisons avec les grands groupes des professions

(1) Des pays de grande industrie (fabriques, manufactures, domestiques) n'ont pas, à ce point de vue, élevé fortement (Angleterre, Ecosse par rapport à l'Allemagne), souvent même n'ont élevé qu'insensiblement (pays allemands comparés entre eux) le taux des personnes à activité industrielle parmi les enfants : cela prouve que, même par rapport à l'Italie, l'influence de cette industrie n'est pas, ou n'est plus, grâce à la protection ouvrière, si défavorable, qu'on l'admet souvent, sur le surmenage exercé sur les enfants par le travail lucratif.

matérielles. Pour les critériums distinctifs il faut renvoyer aux explications qu'on trouve dans cet ouvrage. Les « indépendants » comprennent, outre le contingent essentiel des propriétaires, entrepreneurs, etc., les fonctionnaires qui *dirigent* et *autres directeurs gérants* (Directeurs, etc.). Ils se divisent surtout pour l'industrie en indépendants, qui travaillent soit pour leur *propre* compte, soit pour le compte *d'autrui* (« chez eux, à domicile, pour les affaires d'autrui »). Au personnel ouvrier *plus élevé*, appartiennent le personnel administratif, d'inspection, comptables, des bureaux, les voyageurs de commerce, le personnel en un mot ayant une instruction scientifique, technique, commerciale. Les « ouvriers » comprennent tout le personnel *plus humble* des employés, ouvriers, journaliers, etc.

Le tableau XLI fournit, d'après le recensement des professions de 1882, les données les plus importantes pour ces diverses classes, complète les données antérieures sur les personnes à activité lucrative et autres et contient le groupement principal des professions économiques, sur lequel on s'étendra au § 247.

Cf. *loc. cit.*, p. LXIX de l'Introduction, avec les tableaux. On y trouvera plus de détails surtout en ce qui concerne les membres de la famille coopérant à l'économie agricole, et les distinctions à faire entre les ouvriers ruraux de divers genres, tels que valets, servantes, journaliers, avec et sans exploitation agricole indépendante. Les proportions se déplacent aussi selon les différences de composition des catégories particulières. Dans le tableau, les données sont établies d'après l'évaluation fondamentale de la statistique officielle Dans les chiffres entre crochets on a mis, à propos de l'économie agricole, etc., les changements que subissent ces chiffres quand on fait rentrer les membres coopérateurs de la famille, non pas dans le personnel ouvrier plus humble et ainsi dans la catégorie des personnes à activité lucrative, mais parmi les proches des personnes à activité lucrative de l'économie agricole, etc., *indépendantes*. La rubrique économie agricole comprend aussi l'élève des bestiaux, etc., ainsi que les nombres (bien moindres) des forêts, des pêcheries; la rubrique industrie contient aussi les industries minières et les travaux de construction, la rubrique commerce et circulation, les auberges et débits de boisson. Pour l'évalution des taux, col. 5 et 6, les « domestiques » (« service domestique, vivant

dans la maison du maître ») ont été comptés, col. 2, comme personnes à activité lucrative dans la division D.

Si l'on fait abstraction des professions matérielles A à C, on obtient, pour cette partie de la population à activité lucrative en général et d'après les trois groupes principaux de professions, les données du tableau XLII. Cf. plus loin p. 477.

Le *résultat* pour l'Allemagne tout entière est le suivant : pour les personnes à activité lucrative exerçant des professions matérielles, il y a presque 1/3 d'indépendants pour 2/3 de dépendants. C'est dans le commerce (auberges, débits de boissons, etc.) que le taux des indépendants atteint son maximum ; il atteint son minimum dans l'économie rurale ; c'est le contraire pour le personnel ouvrier, surtout de la classe la plus humble. Ce n'est que dans le commerce, etc. que le résultat plus élevé — si l'on s'en rapporte au nombre — rentre davantage en ligne de compte.

Ces rapports se déplacent plus ou moins dans l'*espace* et à l'intérieur des grands groupes de professions, surtout d'après la répartition et le genre d'administration de la propriété foncière rurale et de la constitution agraire, ainsi que d'après l'étendue de l'extension des affaires, surtout dans l'industrie, et aussi, d'une façon en partie indépendante, en partie dépendante, d'après la campagne et la ville petite, moyenne, grande ville, surtout aussi dans le commerce, etc. Dans le cas d'une prédominance du mouvement agricole moyen et petit, de propriétaires, de fermiers, le taux des indépendants monte, celui du personnel ouvrier descend dans l'économie rurale ; c'est le contraire dans le cas d'une prédominance de la grande propriété foncière et de la circulation. Il en est de même pour l'industrie et le commerce, etc., pour la petite industrie, les manufactures, l'industrie domestique d'une part, la grande industrie, la fabrication d'autre part, pour les petites et grandes auberges et débits de boissons, dans les petites et grandes villes pour le commerce et le détail.

TABLEAU XLI. — État des professions de la population en Allemagne, d'après le recensement des professions de 1882.

Désignation	Chiffres absolus pour 1 000 têtes				Pr séries de 1[illegible]	
	Activité lucrative et dépendants sans profession	Domestiques	Proches	Total	Activité lucrative (col. 1)	[illegible]
	1	2	3	4	5	6
I. *Indépendants :*						
A. Economie rurale, forêts	2,288	395	6,310	8,993	1,145	[illegible]
y compris les membres de la famille travaillant comme proches	2,288	395	8,276	10,459]	»	[illegible]
B. Industrie à son propre compte . .	1,862	263	4,141	6,266	932	[illegible]
au compte d'autrui	340	3	432	775	170	[illegible]
ensemble	2,202	266	4,573	7,041	1,102	[illegible]
C. Commerce et circulation.	702	267	1,618	2,586	351	[illegible]
Somme I	5,191	928	12,502	18,620	2,598	[illegible]
En comptant les membres de la famille comme proches dans A. . .	5,191	928	14,468	20,586	»	[illegible]
II. *Personnel ouvrier plus élevé :*						
A. Economie rurale, forêts	67	13	128	208	33	[illegible]
B. Industrie, etc.	99	14	158	272	50	[illegible]
C. Commerce et circulation.	142	21	188	351	71	[illegible]
Somme II	307	48	475	830	154	173
III. *Personnel ouvrier plus humble :*						
A. Economie rurale, forêts	5,882	17	4,126	10,025	2,944	[illegible]
en ajoutant les membres de la famille travaillant comme proches dans I, A.	3,947	17	4,095	8,059]	»	[illegible]
B. Industrie, etc.	4,096	22	4,627	8,746	2,050	[illegible]
C. Commerce et circulation.	727	8	859	1,594	364	[illegible]
Somme III	10,705	47	9,612	20,365	5,358	[illegible]
En ajoutant les membres de la famille travaillant comme proches dans I, A.	8,771	47	9,580	18,398	»	[illegible]
D. Journaliers de genre variable et service domestique	398	2	539	938	862	[illegible]
E. 1. Service militaire, etc..	452	15	75	542	226	[illegible]
2. Service civil, professions libérales.	579	149	952	1,681	290	[illegible]
Sommes I-III et D et E.	17,632	1,190	24,154	42,976	9,488	[illegible]
F. Sans profession						
1. Personnes aisées.	810	134	648	1,593	406	[illegible]
2. Personnes assistées.	178	0.5	81	259	89	[illegible]
3. Sans indication de profession . .	34	0.2	22	56	17	[illegible]
Somme de tout ce qui précède.	18,654	1,325	24,905	44,884	10,000	[illegible]
Se préparant à leurs professions, etc., habitants de bâtiments publics . .	332	0.3	5	338	»	[illegible]
Somme générale . . .	18,986	1,325	24,910	45,222	10,000	[illegible]

TABLEAU XLII. — **Taux de la population à activité lucrative en Allemagne, d'après l'état des professions dans les professions matérielles en pour 1 000.**

Désignation	En tout	Economie rurale, etc.	Industrie, etc.	Commerce, etc.
Indépendants	320	278	344	447
Personnel ouvrier de 1er rang .	19	8	16	90
Personnel ouvrier de 2e rang .	661	714	640	463

Ce n'est pas ici le lieu de donner plus d'exemples et d'étudier de plus près cette question au point de vue de la statistique. Cf. pour l'Allemagne le 2e vol. du recensement des professions, p. LXXIX de l'Introduction. Les nombres ou les taux des sections territoriales sont naturellement et régulièrement un résultat de l'influence *combinée* des rapports entre indépendants et ouvriers dans les diverses professions ici représentées et en même temps des diverses grandeurs de la possession et du mouvement dans les trois grands groupes de profession. Le grand nombre absolu des propriétaires « indépendants » dans la petite propriété foncière et le petit commerce et le grand nombre absolu des ouvriers industriels et mineurs dans la grande industrie et l'industrie minière exercent sur ces professions une grande influence.

§ 247. STATISTIQUE DES GENRES DE PROFESSION.

Nous nous bornons ici aux grands groupes principaux, comme ils ont été déjà distingués dans le tableau XLI. La distinction plus précise en professions particulières et en groupes spéciaux à l'intérieur des groupes principaux ne peut et n'a pas besoin, pour le but que nous nous proposons, d'être suivie plus loin. Voir surtout t. II de la *Reichsstatistik, loc. cit. Introd*, p. XXVII ss., avec les comparaisons des autres pays, p. XXX, aussi pour les caractères distinctifs et l'admission des professions individuelles dans les grands groupes ainsi que les données des pays étrangers, pour arriver à des nombres qu'on puisse comparer dans une certaine

mesure. Les tableaux suivants sont empruntés à ces matériaux. Cf. tableau XLIII.

Le tableau XLIII contient de nouveau les mêmes groupes principaux et limités, de même qu'au tableau XL. Il leur sert en même temps de complément par les autres combinaisons de chiffres et les autres points de vue qu'il présente. Dans l'évaluation des *taux* (col. 5 et 6) on a encore ici fait rentrer la population des domestiques dans le groupe D (travail journalier variable).

D'après ce tableau, il rentre — ou du moins il rentrait encore en 1882 — en Allemagne, toujours un peu plus des 2/5 de la population totale, comme individus à activité lucrative (fournisseurs de travail et ouvriers de tout genre comptés ensemble avec des gens indépendants sans profession, v. tab. XL) dans la population active de l'économie rurale, et occupés par ou en elle d'une façon lucrative. C'est en même temps toujours encore la plus grande fraction des grands groupes principaux des professions. L'industrie (avec les mines, les constructions) n'occupe *pas tout à fait* 1/3 des gens à activité lucrative ; elle comprend et nourrit *un peu plus* du 1/3 de la population. Les deux grands groupes n'occupent *pas* ensemble *tout à fait les* 3/4 des personnes à activité lucrative et comprennent un peu *plus des* 3/4 de la population. Il n'y a que le reste des personnes à activité lucrative et de la population d'une grandeur égale à 1/3 qui se livre à toutes les autres professions. Chaque groupe reste bien loin derrière les deux premiers groupes, bien que, comme dans l'évaluation des fractions, toutes les personnes servant dans le ménage (domestiques) soient mises sous la rubrique D et comptées avec celles-ci comme groupes particuliers et non rangées dans les autres groupes de profession où elles servent.

Si l'on suit la dernière méthode, le groupe D change dans ses taux d'une façon correspondante naturellement (de 21 0/00 dans les deux séries, et les taux des autres groupes s'élèvent au

contraire un peu, ainsi ils atteignent 442 et 445 pour l'économie rurale, etc., 343 et 355 pour l'industrie, 84 et 100 pour le commerce, pour E 55 et 49, pour F 53 et 42.

Si l'on place tous les autres groupes en face de ceux de l'économie agricole, etc. (A), ceux-ci montent presque aux 3/5 du nombre total des personnes à activité lucrative, etc., et de la population, et ils forment ainsi déjà la majorité dans le rapport d'environ 3 : 2. Cela est remarquable pour le caractère de l'économie nationale allemande actuelle et donne une certaine échelle pour mesurer le degré que cette économie nationale a déjà atteint en passant de la phase agricole à la phase industrio-commerciale. L'industrie,le commerce et la circulation, etc. occupent déjà à eux seuls presque autant

TABLEAU XLIII. — **Représentation des divisions des professions dans la population de l'Empire d'Allemagne, en 1882.**

Désignation	Nombres absolus pour 1 000 têtes					
					Sur 1 000	
	Personnes d'activité lucrative et indépendants sans profession	Domestiques à domicile	Proches (y compris les personnes ayant luxe accessoire)	Ensemble dans les divisions des professions	Personnes d'activité lucrative, etc. (col. 1)	Habitants
	1	2	3	4	5	6
A. Économie rurale, etc.	8,236	425	10,564	19,225	412	416
y compris les forêts etc.	116	14	255	385	6	8
B. Industrie, etc. . . .	6,396	303	9,359	16,058	320	348
C. Commerce, etc. . . .	1,570	295	2,665	4,531	79	94
D. Journaliers nomades .	398	2	539	938	86	50
E. Professions militaires, civiles et libérales . .	1,031	165	1,027	2,223	52	46
F. Indépendants sans profession	1,022	135	751	751	51	39
Dans des établissem[ts] en préparation de prof.	322	0,3	2	5	»	7
total	18,986	1,325	45,222	45,222	1 000	1 000

de personnes et seulement une fraction un peu plus faible que l'économie rurale, etc., nourrissent et pourvoient déjà (sans compter et à plus forte raison en comptant le contingent des domestiques à domicile) un nombre de personnes sensiblement supérieur à celle qu'entretient l'économie rurale, etc. Cela est encore important pour la position du centre de gravité des intérêts économiques.

A l'intérieur d'un grand domaine économique comme celui de l'Allemagne, les professions principales particulières ont bien entendu une extension bien différente. Dans les districts industriels, dans les villes, dans les grandes villes, ce sont les professions industrielles, commerciales, libérales et les fonctionnaires qui prédominent; dans les contrées agricoles, ce sont les professions agricoles, à des degrés bien différents, selon leur développement. On voit donc se produire ici, selon les localités et les provinces, les mêmes différences que celles que montre dans le temps le développement de l'ensemble de l'économie nationale.

La statistique des professions en Allemagne permet de suivre ces faits d'une façon plus précise (cf. surtout *Introduction*, au vol. 2, p. 34 ss), Ici aussi les différences de la répartition et des genres d'administration de la propriété foncière rurale, de la constitution agraire, les différences de l'état industriel (Fabrication, industrie domestique. manufacture) exercent aussi une certaine influence. Dans les régions de grande industrie avec prédominance de la petite propriété foncière (Prusse Rhénane) la fraction des personnes s'occupant de l'agriculture tombe audessous de celles qui s'occupent de l'industrie et la fraction de ceux ayant une activité industrielle ne monte parmi ces derniers aussi haut que dans les domaines où la répartition de la propriété foncière et la constitution sont différentes (Royaume de Saxe). Voir pour l'Allemagne les pourcentages dans le vol. 2. p. 40 de l'*Introduction*. Le tableau XLIV suivant donne les maxima et les minima dans les grands groupes de profession

d'après les groupes territoriaux, provinciaux et analogues de la *Reichsstatistik* pour la population industrielle et pour l'ensemble de la population : la combinaison des professions comme dans les tableaux précédents.

Les différences dans les rubriqnes D et F font douter que l'on ait partout appliqué les mêmes règles aux relevés. D'ailleurs les chiffres correspondent tout à fait à ce que l'on sait sur le caractère économique prédominant des diverses portions territoriales. Il y a aussi, bien entendu, ici des conpensations diverses pour les différents chiffres, ainsi par exemple dans la Prusse rhénane entre les districts de grande industrie et les autres ; de même en Westphalie. Les districts de grande industrie rhénans se rapprocheraient d'ailleurs plus du royaume de Saxe, sauf que la différence de la constitution agraire entraîne aussi une différence dans les pourcentages. — En somme, il y a entre les deux divisions I et II du tableau XLIV un parallélisme dans les données, mais il n'y a pas de concordance absolue, et d'ailleurs ce ne sont pas tout à fait les mêmes portions territoriales qui entrent dans chacun d'eux.

En général, le pourcentage des personnes à activité lucrative agricole baisse régulièrement avec la grandeur de la population locale et les pourcentages des cinq autres groupes de professions augmentent, quoique d'nne façon non absolument régulière. Ainsi, il y avait d'après les évaluations de la *Reichsstatistik*, pour les 5 classes de grandeur de la population des villes ou localités (au-dessous de 2.000, 2-5.000, 5-20.000, 20-100.000, au-dessus de 100.000 habitants) ; comme population rurale (de bas en haut) : 6447-2628-987-342-138 par 10.000, pour les rubriques B à F les taux sont pour la campagne (c'est-à-dire localités contenant jusqu'à 2.000 habitants) 2.444-489-67-220-324. Les lieux de 5-20.000 habitants avaient le maximum de B, 5.358 (les deux classes les plus élevées 5.283 et 4.734) ; les villes les plus grandes avaient le maximum de C, 2.661. Il y a aussi ici comme pour D et F une élévation des taux qui marche d'une façon rigoureusement parallèle à l'élévation de la population locale. Les villes les plus grandes avaient également le maximum de D, 504, celles de seconde grandeur, celui de E, 1.117 (première grandeur 1.073), celles de première grandeur de nouveau le maximum de F, 890.

TABLEAU XLIV. — **Taux maxima et minima de la population, selon les grands groupes de profession dans les provinces et groupes analogues de l'Empire d'Allemagne** (1)

I. *Sur 10.000 personnes à activité lucrative et d'indépendants sans profession, il y a :*

	Agriculture etc. A	Industrie etc. B	Commerce etc. C	Travail journalier de genre variable D	Services publics et professions libres E	Sans profession et sans indication de profession F
1. Maximum	6 495	5 546	1 076	369	913	895
dans	Pr. Posnanie	Saxe Roy.	Schl.-Holst.	Prusse Or.	Alsace-Lorr.	Bav. Mérid.
2. Maximum	6 334	4 708	1 022	356	764	877
dans	Prusse Or.	Westphalie (1)	H.-Nassau (2)	Mecklenbg.	Hesse	Franconie
1. Minimum	2 242	1 711	552	72	399	360
dans	Saxe Roy.	Pr. Posen	Pr. Posnanie	Franconie	Westphalie	Westphalie
2. Minimum	3 403	1 718	554	74	406	397
dans	Pr. Rhénane	Prusse Or.	Prusse Occid.	Wurtemb.	Franconie	Prusse Rhén.

II. *Sur 10.000 habitants il y a, professionnels :*

	A	B	C	D	E	F
1. Maximum	6 467	5 625	1 223	363	677	895
dans	Pr. Posnanie	Saxe Roy.	Schl.-Holst.	Mecklenbg.	Alsace-Lorr.	Bav. Mérid.
2. Maximum	6 439	4 731	1 196	359	612	877
daus	Prusse Or.	Pr. Rhénane	Saxe Roy.	Prusse Or.	Schl.-Holst.	Franconie.
1. Minimum	1 998	1 682	614	57	357	360
dans	Saxe Roy.	Prusse Or.	Prusse Or.	Wurtemb.	Wesphalie	Westphalie
2. Minimum	3 178	1 721	694	63	397	380
dans	Pr. Rhén.	Pr. Posen	Pr. Posen	Franconie	Prusse Or.	Gr. Hesse

(1) Troisième maximum avec 4 605, Pr. Rhén. (avec Hohenzollern).
(2) Troisième maximum avec 1 002. Royaume de Saxe.

(1) Abstraction faite de Berlin et des 3 villes hanséatiques, dont les conditions ne sont pas comparables ici. Les taux sont ici, suivant l'ordre du tableau : Berlin, à activité lucrative : 75 — 5 690 — 2 182 — 438 — 980 — 626. — Habitants : 77 — 5 429 — 2 436 — 385 — 989 — 684. — Villes hanséatiques, à activité lucrative : 700 — 4 414 — 3 012 — 531 — 660 — 683. — Habitants : 643 — 4 265 — 3 262 — 458 — 647 — [illegible].

Entre la *répartition des professions principales* dans la population et la *densité de population* des portions territoriales (§§ 230 s., 237, 238) il y a un *rapport d'influence mutuelle* qui apparaît comme vraisemblable et même nécessaire *a priori*, et de même entre le premier facteur et le *développement* et la *grandeur* des villes. La statistique des professions, surtout pour l'Allemagne, le confirme en général en ce qui concerne le premier et plus précisément, comme cela ressort des données précédentes, en ce qui concerne le second rapport. Mais il ne peut y avoir de parallélisme absolu entre la densité de la population et les genres de profession éminemment agricoles d'une part et les genres de profession industrio-commerciaux et autres de rang plus élevé d'autre part : la grandeur absolue et relative de la population rurale dépend en effet toujours plus ou moins de la répartition de la propriété foncière, de la constitution agraire, du climat, de la fertilité du sol et de sa nature, des systèmes de communication, etc. Il y a de même sur le développement de l'industrie minière et autre, du commerce, etc., une influence de facteurs naturels, tels que la présence de minerais, la position géographique, les voies navigables, les autres moyens de communication, la force hydraulique, les conditions techniques de l'industrie, etc. Ces circonstances cachent plutôt qu'elles ne nient le rapport de la densité de la population et des genres prédominants de professions lucratives. *En somme* on ne peut méconnaître entre les deux facteurs des relations d'interdépendance.

Dans les commentaires du livre 2 de la statistique des professions en Allemagne (*Introduction*, p. 45), ce dernier point n'est pas reconnu d'une façon suffisamment rigoureuse. Cependant, en somme, sa conception concorde avec celle exposée dans ce qui précède. Par exemple pour confirmer l'opinion que les portions territoriales à population dense ont une forte population industrielle et une faible population rurale, tandis que le con-

traire se produit pour les portions territoriales de faible densité de population, on ajoute : « Mais il s'en faut de beaucoup que les portions territoriales occupent le même rang d'après la densité de leur population et d'après la force de leur population industrielle ou en ordre inverse, d'après la force de leur population rurale. » C'est très juste, mais les circonstances indiquées en donnent l'explication absolue.

Il en est de même pour le rapport encore moins précis qu'il y a entre la population commerçante et de circulation et la densité de la population. « On ne peut dire que d'une façon absolument générale que la population industrielle ou se livrant au commerce et à la circulation et la population des villes soient représentées tout à la fois faiblement et fortement : en entrant dans le détail on trouverait des exceptions importantes. » L'éclaircissement officiel de la statistique des professions reconnaît au contraire un rapport plus déterminé entre le genre d'activité lucrative et la grandeur de la localité, conformément aux données ci-dessus.

On rencontre à nouveau les différences en question de la représentation des fonctions essentielles dans les portions territoriales particulières d'un grand domaine économique, comme celui de l'Allemagne, quand *on compare les domaines tout entiers des économies d'Etat et des économies nationales* qui sont les membres de l'*économie mondiale*. Les places occupées par exemple par des régions de grande industrie, comme le royaume de Saxe et certaines parties de la Prusse rhénane et la Westphalie, ou par des provinces purement agricoles comme le Mecklembourg et les provinces prussiennes du Nord-Est, sont également occupées par l'Angleterre, l'Ecosse, la Belgique d'une part, la Hongrie, l'Autriche (en partie), l'Italie, la Scandinavie d'autre part. Les autres pays de l'Europe se trouvent entre ces deux extrêmes.

Les différences souvent mises en relief des méthodes d'information et de mise en œuvre des matériaux de la statistique des professions rendent difficile une comparaison statistique plus

précise. Il n'est possible de dresser de comparaisons que sous la réserve et la remarque expresse que la comparaison des données de différents pays ne peut être, même pour les points concernant les professions capitales, que *tout à fait approximative* et que les conclusions qu'on en tire n'ont qu'une valeur limitée. Il en est de même des explications officielles de la statistique des professions en Allemagne. C'est avec ses données et évaluations qu'on a dressé le tableau XLV (cf. vol. 2, *Introd.*, et suiv.) Pour les pays étrangers il faut tenir compte des explications qui y sont données.

Les groupes de profession ont été formés, comme dans les tableaux précédents, pour les Etats étrangers, aussi exactement que possible. Ses forts écarts dans les groupes D et F (indépendants sans profession.etc, et habitants de bâtiments publics avec leurs domestiques et proches) indiquent certes plus de différences dans les relevés et la mise en œuvre des matériaux que dans la réalité. Cela est vrai aussi, mais dans une moindre mesure, pour les autres groupes, surtout pour C. Les différences des chiffres des divers pays pour C s'expliquent toutefois surtout par la différence réelle des conditions. Le groupe comprend, outre le commerce, les transports par terre et par eau, les auberges et les débits de boisson. Dans les données ayant trait à ce dernier seulement (la France a 31,8 0/00, l'Angleterre 19,2, l'Allemagne 15,9 de personnes à activité lucrative), les différences de relevés peuvent avoir exercé plus d'influence. Mais aux chiffres élevés de toute la série C correspond le fort développement : du commerce seulement (y compris les assurances) en Ecosse, en Angleterre 100 0/00 de personnes à activité lucrative, en France avec 83,4 (?), dans l'Amérique du Nord ; du transport par terre et par eau en Angleterre, Ecosse, dans l'Amérique du Nord ; du transport par eau en Norvège 56,6 0/00 des habitants contre 29,4 en Danemark, 5,2 en Allemagne.

La position particulière de l'Angleterre et de l'Ecosse dans l'économie mondiale moderne, le refoulement extraordinaire des professions agricoles *au-dessous d'un cinquième* et *jusqu'à un septième* ; l'accroissement extraordinaire de la population industrielle et commerçante

jusqu'à plus de la moitié des personnes à activité lucrative, voilà ce qui ressort d'une façon frappante dans le tableau XLV. Les *dangers* souvent signalés d'un développement aussi exagéré n'en ressortent pas moins. Les conditions présentées par les Etats continentaux plus grands et plus petits dans le tableau et par l'Amérique du Nord apparaissent comme les plus favorables. A vrai dire, on trouve en quelques régions un état de répartition des professions identiques à celui de la Grande-Bretagne : par exemple dans le royaume de Saxe (555 0/00 de population industrielle, 100 commerçants, etc., et aussi 224 0/00 de population à activité lucrative rurale) ; mais ce ne sont que des *parties* de l'ensemble du domaine *économique intérieur* — et non pas la moyenne de l'ensemble — qui montrent un tel état de choses, fort peu sain en soi. Le va-et-vient des hommes et l'union avec les autres portions de l'ensemble du territoire contribuent cependant à donner au fait un autre caractère.

On rappelle encore ici que la comparaison *directe* de pays de grandeur si inégale occupant des positions si différentes dans l'économie internationale, comme c'est le cas pour les pays du tab. XLV, n'est permise qu'à des conditions déterminées. On n'y donne pas assez d'attention dans les éclaircissements de la *Reichsstatistik*. La situation est plus favorable en Saxe qu'en Angleterre et qu'en Ecosse, parce que la Saxe est *d'abord* une portion de l'économie nationale de l'Allemagne, et seulement en second lieu une portion de l'économie internationale : l'Angleterre a immédiatement cette dernière qualité. Pour la situation de la Prusse Rhénane, même observation. Celle de la Suisse, dont la population industrielle vient immédiatement après celle de la Grande-Bretagne, de la Saxe, de la Prusse Rhénane, parmi les pays comparés, est au contraire plus défavorable que la situation des deux territoires allemands sus-nommés ; elle est encore plus défavorable que celle de la Grande-Bretagne (non seulement par suite de la position géographique des montagnes, de l'absence de possessions coloniales) parce que la Suisse est un

territoire plus petit et qu'elle en est par conséquent réduite immédiatement à faire l'échange avec l'*étranger*, et plus directement atteinte par ses mesures politico-commerciales, etc. De même pour les Pays-Bas, la Belgique : conséquence de la *séparation politique* et *économique* du grand Etat et du grand territoire économique auquel les trois pays appartiennent *naturellement* par la position, la nationalité et l'histoire.

TABLEAU XLV. — **Comparaison de la répartition des groupes principaux des professions en divers pays.**

I. *Il y a pour 1.000 personnes à activité lucrative*

Pays	Agriculture etc. A.	Industrie etc. B.	Commerce etc. C.	Salariés etc. D.	Services publics, etc. E.	Indépendants sans profession F.
Hongrie	679	121	28	141	38	—
Italie	626	228	60	43	43	—
Autriche Occidentale	598	222	42	97	41	—
Irlande	488	230	82	146	54	—
Etats-Unis (Amérique du Nord)	473	244	124	115	44	—
Allemagne	467	363	89	23	58	—
France	463	319	137	—	81	—
Suisse	459	419	76	14	32	—
Ecosse	188	548	158	62	44	—
Angleterre et Galles	140	545	172	81	62	—
II. *Sur 1.000 habitants il y a :*						
Norvège	552	170	122	44	44	68
Autriche Occidentale	552	228	56	84	41	40
Suède	548	104	34	75	61	178
France	488	249	124	—	57	82
Danemark	452	229	96	92	67	64
Allemagne	425	355	108	21	49	50
Suisse	425	368	88	11	38	70

Nous en avons fini avec les matériaux de la statistique de la population et les recherches et commentaires qui s'y rattachent. Il s'agit maintenant de tirer des faits statistiques des conclusions utiles pour la conception économique de la question de la population. C'est l'objet de la deuxième partie de ce chapitre.

DEUXIÈME PARTIE

Conclusions économiques.

I. § 248. — Accroissement de la population et intérêt de production.

Se rattachant aux discussions ayant servi d'introduction à la théorie économique de la population (§ 198, s.), les *résultats* suivants demeurent désormais acquis.

Les faits et recherches précédents de la statistique de la population légitiment la conclusion que la population d'un pays, même colonisé depuis longtemps, et de population assez dense déjà, a une tendance régulière et l'aptitude à l'accroissement. Elle peut donc, par son *nombre*, s'adapter au besoin quelque peu variable de forces actives par son accroissement naturel, dans les limites qui sont tracées conformément à l'excédent des naissances et par l'influence de l'état social, ainsi que dans les limites qui dépendent des conditions de sexe et d'âge. Par conséquent, ce qu'il a surtout à considérer, c'est l'espace de temps qui doit nécessairement s'écouler entre la naissance et le moment de l'aptitude au travail pour changer un accroissement de population par excédent de naissances en un accrois-

sement de force active nationale correspondant à l'intérêt de production économico-politique.

Si cet intérêt réclame le dernier accroissement en question, il sera important pour l'économie nationale d'avoir des moyens accélérateurs de l'accroissement naturel de la population plus efficace et des moyens d'entrave, des tendances préventives et répressives (§ 219) moins efficaces (§ 219). Il faut notamment qu'une plus forte partie des nouveau-nés atteigne l'âge de l'aptitude au travail et y reste plus longtemps, et que la mortalité correspondante soit diminuée. Une formation de ce genre dépend aussi de l'état économique et social de la masse de la population. Elle repose donc encore en ce cas non seulement sur l'intérêt personnel des classes inférieures et sur l'intérêt economique de répartition, mais aussi sur l'intérêt de production économique.

Si l'accroissement naturel ainsi obtenu de la population,.et surtout de celle d'âge à fournir un travail économique productif et celle de la cheville ouvrière du travail national, les adultes mâles, ne suffit pas encore aux besoins de la production économique, la question des *migrations* doit être envisagée au point de vue de l'intérêt de production. L'émigration surtout des adultes et des hommes à l'âge le plus productif va *donc* à l'encontre de cet intérêt; l'immigration lui est favorable, soit provisoirement, soit d'une façon durable, si l'excédent des naissances est trop faible, l'accroissement des adultes trop peu élevé et trop lent, ou si tous deux, excédent des naissances et portion des adultes, ont atteint la limite naturelle et déterminée par les conditions sociales données. Cela s'applique tant aux localités qu'aux provinces, en général à tout le domaine économique, selon que les migrations tant intérieures qu'internationales affectent plus ou moins l'intérêt de la production.

Les faits de statistique commentés dans le chapitre précédent montrent aussi que souvent en réalité, et même régulièrement, la population cherche à se conformer et se conforme dans son mouvement naturel et dans son mouvement de migration, dans un grand domaine économique et de pays à pays dans les territoires depuis longtemps colonisés, ayant déjà une forte densité de population, et aussi dans ceux nouvellement colonisés et encore faiblement peuplés, au besoin économique d'ouvriers, et partant à l'intérêt de production.

L'accroissemement naturel de la population par l'excédent des naissances qui ne devient en général ni plus lent ni plus faible même dans les pays ou portions de pays à population dense et à population de plus en plus dense, comme tant de pays de l'Europe ; l'élévation et la fixité du niveau élevé des taux d'accroissement, naturelles pour ces pays, les départs et les immigrations dans les domaines de forte densité de population comme les districts industriels, miniers, urbains, à l'intérieur et à l'étranger, dans ceux de faible densité de population comme les pays d'immigration transatlantiques, en donnent un exemple.

Mais le *danger* — qu'on ne peut méconnaître déjà ici — est que l'accroissement général et local de la population par l'excédent des naissances et par les migrations ne dépasse le besoin que l'économie a de ses forces actives — dans lesquelles on comprend celles de tout *genre*, depuis les intellectuelles de premier ordre jusqu'aux ouvriers les plus humbles de la dernière classe.

Et cela encore d'une façon passagère, temporaire ou durable, en général pour toutes ou presque toutes les branches d'industrie, d'une façon spéciale pour quelques-unes d'elles, en général dans le pays tout entier ou en partie en quelques localités, en quelques contrées. Et en outre *sans condition*, *absolument* d'après l'état de l'organisation économique, de la technique de la production, de la forme de production et de la vente ; et aussi d'une façon *déterminée*, *relative*, d'après les conditions

sociales et juridiques qui sont une fois donnés, qu'il n'est pas possible de transformer suffisamment et qui correspondent à l'état moral, d'après les conditions techniques de l'organisation économique de la possession, du système de production. Cf. à ce sujet § 257 et s.

La densité de population plus élevée, qui provient de l'accroissement naturel et des migrations, détermine notamment, ainsi que la concentration locale plus forte de la population (villes), *des conditions productives plus compliquées*, *une vente plus incertaine des propres produits* et, partant, une *arrivée plus incertaine des produits étrangers*, ce qui donne encore à réfléchir.

Si ce danger s'est déjà réalisé, il y a, en se *plaçant au point de vue de l'intérêt économique de production*, une *surpopulation*, absolue ou relative, générale ou partielle, totale ou locale, durable ou provisoire, c'est-à-dire qu'il y a un nombre d'hommes supérieur au nombre d'ouvriers dont on a besoin et qu'on peut employer suffisamment ; l'accroissement de la population, tant naturel que dû aux migrations, est trop rapide et trop fort ; il faut avoir recours aux moyens d'*entraves*, peut-être déjà à ceux du genre répressif (§§ 250-260).

Tant que ce danger n'est *pas actuel*, mais tant qu'il y a, par suite du développement économique, un besoin croissant d'ouvriers qu'il faut employer régulièrement et moyennant un salaire, et auquel peut faire face la seule augmentation naturelle et par immigration de la population, l'intérêt économique de production exige cet accroissement et cette migration, et par suite l'accomplissement des préconditions techniques, économiques et juridiques nécessaires : présence suffisante, assurance durable de la présence des *moyens d'entretien*, de genre, de quantité et de quali.é requis, et augmentation subséquente, changement et amélioration de la qualité de ces moyens d'entretien pour une population

variable, et dont l'étendue et le genre des besoins peuvent aussi augmenter.

Ces préconditions peuvent être accomplies de deux façons : 1° en ce qui concerne le domaine de la *production* économique,par une organisation économique correspondante, qui garantit la productivité du travail, le développement de cette productivité, la technique de la production, la formation de l'emploi suffisant et équitable du capital national (§ 129) et l'utilisation convenable du sol national, et cela dans une mesure au moins égale à l'accroissement de la population et si possible supérieure ; 2° dans le domaine de la *répartition* du revenu public et de la richesse nationale, par un *genre de répartition* qui permette et assure à la grande masse de la population les moyens de contenter suffisamment l'étendue et le genre de ses besoins. « Suffisamment » implique ici la satisfaction des besoins, sur laquelle les facteurs physiques et psychiques coopérant ici agissent d'une façon assez puissante pour amener l'accroissement durable de la population et la réalisation d'un taux suffisamment élevé de personnes adultes capables de travail, appartenant surtout au sexe masculin, et qui est exigé par l'intérêt de production.

Il y a à ce propos une circonstance qu'il est nécessaire d'examiner. Le genre de répartition du revenu national et du patrimoine national, les principes d'organisation et de législation économiques, pris comme base pour chaque genre de répartition, exercent ici encore une influence tant sur les conditions psychiques et physiques de l'accroissement (naturel) de la population que sur les facteurs psychiques de l'action économique, en ce qui a trait à l'efficacitédu travail, au zèle, à la formation et au progrès de la technique et de l'économique de la production, à la formation et à l'emploi du capital national, à l'utilisation, à la culture, etc., du sol national. On doit donc toujours considérer les

changements de genre principiel dans l'organisation et la législation de l'économie nationale et, partant, dans la répartition du revenu national et du patrimoine national d'après la réaction connue par expérience ou de vraisemblance psychologique qu'ils exerceront sur les tendances à l'accroissement de la population et sur la motivation psychologique de l'action économique.

Une amélioration par exemple en faveur des classes inférieures au détriment des classes supérieures qui possèdent les moyens de production et dirigent la production pourrait léser la productivité de l'ensemble du travail national, parce que ces classes supérieures produiraient moins, sans que la capacité de production et la production réelle des classes inférieures s'élevât d'autant. Ce qui serait donc gagné d'un côté pour la possibilité d'un accroissement naturel, considérable, de la population augmentant la somme des forces ouvrières, menacerait d'être perdu d'autre part (§ 270).

La question de la population est donc, du point de vue de l'intérêt de production, étroitement liée aux problèmes de l'organisation, de la législation et de la répartition. Il n'y a qu'une solution satisfaisante de ces problèmes qui puisse aussi satisfaire d'une façon durable et sans autres dangers l'intérêt économique de production provenant de l'accroissement de la population, en vue de l'accroissement des forces ouvrières.

Le centre de gravité « du problème économique de la population » se trouve donc dans les relations entre l'accroissement de la population, l'augmentation de productivité et les questions de répartition. En se plaçant uniquement au point de vue de l'intérêt de production on n'arrive pour un ordre de répartition donné qu'au postulat suivant : il n'y a de sain et de désirable au point de vue économique qu'un accroissement de population qui fournisse lui-même à son tour les conditions d'une productivité et d'une production réelle s'accroissant pour le moins d'*autant* et si possible d'une

façon plus que *proportionnelle*. Nous reviendrons sur cette proposition plus loin (§ 260).

II. § 249. — ACCROISSEMENT DE LA POPULALION ET INTÉRÊT DE RÉPARTITION (cf. §§ 199, 200). — Les faits concernant la statistique de la population — rappelés dans la section précédente — et les commentaires dont on les a entourés ne justifient pas moins la conclusion suivante : la tendance et l'aptitude qui poussent régulièrement la population à un accroissement naturel et la propension de la population à s'écouler soit par migration intérieure, soit par émigration vers l'endroit où les conditions économiques et sociales sont, ou sont supposées être, meilleures, renferment en eux *aussi des dangers sérieux pour l'intérêt économique de répartition* (§ 260).

Ces dangers ressortent plus ou moins de la différence des conditions concrètes.

Il est difficile qu'ils fassent absolument défaut, mais ils grandissent avec l'accroissement de la densité générale et locale de la population ; avec la nécessité, dans un système compliqué et délicat de division du travail et de circulation, de chercher peut-être à vendre au loin les biens économiques propres, à trouver des sources d'où tirer les produits nécessaires, avec la nécessité d'exporter les produits de fabrication et d'importer les matières premières et les moyens de subsistance nécessaires à l'économie nationale indigène et dans les lieux de résidence et de production ; avec une répartition des sexes et des âges défavorable pour le travail productif de la nation et constituant une forte charge pour la population productive, surtout pour la population adulte mâle (§§ 239, 240) ; avec la diminution du taux des personnes à activité lucrative (§ 245), de celles ayant une position indépendante (§ 246), de celles s'occupant d'agriculture etc., (8.247) par rapport aux autres.

Ces dangers pourront aussi grandir dans le cas concret par suite d'une répartition *très irrégulière* du revenu national et du patrimoine national, partant, par

suite des pré-conditions du droit et de l'organisation, comme la propriété privée des moyens de production matériels, l'organisation économique privée, la répartition de la propriété foncière et la constitution agraire, le développement industriel, la grande circulation, la constitution industrielle.

Mais *cela ne suffit pas* en soi *à créer* ces dangers, comme le socialisme le prétend dans son optimisme populationnistique (§§ 192, 196). Ces dangers ne seraient pas écartés, même par un changement plus ou moins grand, même par un changement principiel excluant la propriété privée du sol et du capital, l'organisation économique privée de la production et introduisant la propriété commune et l'organisation économique commune (livre V). Il est *vraisemblable* qu'ils seraient ainsi fortement élevés, parce que les tendances préventives à l'accroissement naturel de la population s'affaibliraient probablement et à plus forte raison si les conditions de productivité du travail national et la productivité même, étant donné un tel changement d'organisation et de législation, par suite de la réaction durable sur la motivation de l'action économique, devenaient plus défavorables, ce qui du moins pourrait se présenter facilement (direction et contrôle des branches de production plus défectueux progrès de la technique plus faibles, etc.)

Tous les faits mentionnés dans le chapitre précédent justifient aussi la conclusion suivante : dans l'état actuel de la technique, de l'économique et de la culture, il faut compter avec le danger de voir les moyens de subsistance, l'élévation et l'accroissement du revenu dépassés par l'accroissement de la population : en d'autres termes, la *surpopulation* menace, considérée au point de vue de la répartition, notre *période de civilisation* et précisément par suite de la haute *élévation de densité* et de *la forte concentration locale de*

la population, dès qu'on ne réussit pas à surmonter d'une façon sûre les difficultés que renferme en soi un système compliqué de la répartition du travail et de la circulation. La surpopulation qui menace ici est d'un genre autre que celle qui menace les degrés postérieurs du développement économique ; mais elle existe cependant et donne, pour bien des raisons, à réfléchir, elle est plus difficile à éviter et à guérir que la surpopulation des périodes économiques plus anciennes.

Nous avons maintenant à nous occuper de cette question de la surpopulation.

III. — § 250. La question de la surpopulation. — Dans cette question de la théorie de la population si importante et si difficile, tant au point de vue théorique qu'au point de vue de la politique de la population, il y a eu beaucoup d'obscurité provenant de conceptions erronées et du mélange confus de divers côtés du problème, difficiles à distinguer.

Une opinion souvent répandue, et qui n'a pas encore absolument disparu de nos jours même, a en partie formellement *identifié* et *confondu*, en partie *faussement distingué*, la *forte densité de population* et la *surpopulation*. Dans les cas mêmes où l'on est arrivé à mieux comprendre les choses à ce point de vue, on n'a pas toujours saisi les *justes rapports qu'il y a entre la densité de la population*, inférieure et supérieure, et la surpopulation. On a surtout tiré, avec trop de hâte et d'une façon trop unilatéralement optimiste, des conclusions qui ressortent de la connaissance acquise des conditions techniques et économiques d'une densité de population plus élevée et croissante comme phénomène faisant suite et concomitant au développement de la technique, de l'économie et de la culture.

On en a ainsi notamment tiré la conclusion que tout accroissement de la densité de la population et de l'agglomération de

population locale qui en dépend régulièrement, que tout accroissement des personnes à activité lucrative s'adonnant à l'industrie, etc, au commerce, aux professions libérales, n'offre point de dangers, est même satisfaisant et utile, sans songer aux grandes difficultés nouvelles du problème de la population, précisément en présence de ces *nouvelles conditions*. On arrivait ainsi à l'autre extrème en ce qui concerne les rapports entre la densité de la population et la surpopulation : on méconnaissait, on niait même expressément un tel rapport et l'on considéra désormais le danger de la sùrpopulation d'une façon unilatérale comme un phénomène concomitant et consécutif des dégrès de développement économique inférieurs, danger qui aurait disparu pour « notre stade élevé ». On aurait plutôt dû reconnaître que ce danger se présente toujours, par suite des tendances d'accroissement toujours efficaces de la population à tous les degrés du développement économique et ne se manifeste diversement que d'après la diversité des conditions techniques et économiques, et qu'il apparait sous diverses formes. En d'autres termes,la question de la surpopulation rentre dans la catégorie des questions purement *économiques* et sa *forme concrète* seule appartient à la catégorie des phénomènes et questions historiques (voir § 251 ci-dessous).

C'est en cela que consiste aussi l'erreur de principe capitale de la théorie optimiste de la population donnée par le socialisme (Marx) et l'erreur capitale de la polémique engagée contre la théorie de Malthus (§ 196). La seconde erreur déjà indiquée est en étroit rapport avec celle-ci, sans d'ailleurs coïncider simplement avec elle, ce qui explique qu'elle soit partagée aussi par les adversaires du socialisme (§ 195 s.), comme si le danger de la surpopulation n'était que le phénomène accompagnant et suivant un système *déterminé* de législation et d'organisation économiques, principalement le nôtre, qui repose sur la propriété privée des moyens matériels de production, et qui entraîne nécessairement des différences de nature et d'élévation du revenu individuel, et comme s'il devait disparaître

avec un changement principiel de ce système de propriété et de production !

Comme on l'a déjà remarqué ci-dessus, notre système de propriété et de production a son danger *spécifique* de surpopulation ; mais est-ce un danger plus grand que celui que présenterait le système opposé, le système socialiste ? C'est au moins fort douteux et invraisemblable au point de vue psychologique. Le système socialiste présenterait aussi son danger spécifique, d'autre espèce simplement, et c'est le cas de toute phase de l'économie nationale.

Enfin il y a encore une erreur très répandue à ce sujet ; on ne distingue pas assez nettement entre la surpopulation *absolue* et la surpopulation *relative* : la première se produit rarement, et la seconde est niée, ou les symptômes de celle-là sont niés comme ceux de celle-ci ; et si ceux-ci ne se présentent pas, la surpopulation n'est pas considérée comme existant (§ 259, et s.).

Il est nécessaire de déblayer le terrain de toutes ces erreurs qui sont, comme on le voit, étroitement unies entre elles, pour arriver à éclaircir la question de la population et parvenir ainsi à un résultat positif dans la théorie économique de la population. Ce n'est qu'après cette discussion qu'on en arrivera à une conception juste de l'état de ce phénomène et à une définition basée sur une analyse exacte.

Pour la *bibliographie* je renvoie aux citations et commentaires §§ 191-197. Ces sont les travaux de Rümelin qui contiennent les meilleures choses — d'une façon clairsemée et schématique cependant — également sur ce côté de la question de la population (p. 457). La plupart des auteurs, même plus modernes, et même ceux qui se placent sur le terrain malthusien, ne traitent pas la question à mon avis d'une façon principielle et pénétrante ; ils se contentent de données historiques et statistiques qui ne prouvent encore rien à *elles seules* et ne parviennent pas à persuader ceux qui se placent à un autre point de vue principiel. Cela s'applique même à Roscher. Dans l'article de L. Elster, il y a à

mon avis une lacune essentielle dans la manière de traiter toute la question de la population. Les économistes anglais plus anciens et plus récents (y compris Marshall) et les Malthusiens allemands plus récent, comme G. Cohn, avec lesquels je suis essentiellement d'accord, devraient, selon moi, faire aussi ressortir davantage les *différences historiques* qu'a subies la question de la *population* et surtout de la *surpopulation* dans les *différentes phases historiques* du développement technique et économique. Certes il n'y a là qu'*un problème* mais un problème qui se présente toujours selon la différence de ces phases sous de nouvelles formes, parce qu'il y a toujours de nouvelles conditions. On appuie trop peu là-dessus et l'on fait ainsi le jeu des adversaires optimistes de principe, des anti-Malthusiens de tous genres ; ceux-ci considèrent « Malthus comme réfuté » parce que les arguments justes quand on les applique à une période ne valent pas ou du moins ne valent pas sans plus et ne valent qu'avec des modifications pour d'autres périodes. La duplique doit donc démontrer que ces raisons ne réfutent pas Malthus, parce que les arguments peuvent se modifier d'une façon heureuse selon les périodes, se relier à de nouveaux arguments, qui les remplacent parfois.

A. — § 251. LA QUESTION DE LA SURPOPULATION ET LES PHASES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. — En fait, il n'y a, entre une haute densité de population et la surpopulation, aucune identité ni au point de vue principe, ni au point de vue pratique. Au contraire, pour chaque degré de densité de la population, il *peut* y avoir menace de surpopulation et de fait on la trouve assez souvent dans le cas d'une très faible densité de population. Comme il ressort des explications antérieures (§ 229 s.), la densité de population est en réaction mutuelle avec toute la technique, l'économique, la législation et la culture d'une période, d'un domaine économique. L'importance péremptoire s'attache tout d'abord à la façon dont les habitants et les membres de l'économie savent se rendre maîtres des forces de la nature et partant à leur état, par rapport à la technique des instruments et des ma-

chines, par rapport au sol et à la technique de son exploitation et de sa mise en œuvre. C'est de là que dépend toute l'*espèce technico-économique* du travail de l'homme à l'endroit de la tâche qui consiste à créer des biens et surtout des biens économiques matériels destinés à subvenir aux besoins.

C'est d'après ce genre de travail qu'on distingue surtout les grandes phases technico-économiques juridiques et de civilisation historique ou *degrés du développement économique*.

Chasse, pêche, récolte de plantes nutritives et utiles, économie nomade; un peu d'agriculture en outre, même en ces premiers échelons, mais pas encore de demeures fixes; puis agriculture jointe à un domicile fixe, à l'élève du bétail, partie régulière de l'activité de l'économie rurale; agriculture extensive, devenant peu à peu intensive avec des systèmes variés de répartition et de circulation, et se développant de façon à faire utiliser *régulièrement* de plus en plus de parties du sol agricole pour pourvoir à la nourriture de l'homme et des animaux, et de façon à obtenir de plus en plus de produits bruts, quoique souvent avec des frais s'accroissant plus que proportionnellement (loi de la production agricole, § 255); union de l'activité industrielle et du travail agricole, production autonome des objets de l'habillement, de l'habitation, des outils pour les besoins propres, dans une économie agricole-industrielle autonome — l'antique *économie domestique*, économie rurale, — extension de cette activité de production à la satisfaction des besoins des directeurs du travail, des tiers en dehors de l'économie, « pour le marché » — antique économie domestique de nouveau, corvées et féodalité du Moyen Age, seigneurie rurale; — apparition de l'activité commerciale; séparation de l'industrie et du commerce, et développement d'activités professionnelles économiques particulières; séparation locale aussi de l'agriculture et concentration dans les *villes*, qui se développent à leur tour en des centres industriels, commerciaux, d'administration publique et de professions libérales; séparation plus forte de la ville et de la campagne, mais action réci-

proque plus intensive de l'une sur l'autre, et création d'un système régulier d'échange entre leurs produits et productions mutuels; développement de la manufacture, de la fabrique, de la grande industrie, qui remplacent la petite industrie manufacturière et domestique; vente au loin de produits industriels plus raffinés avec l'amélioration des moyens de communication, et aussi de produits plus grossiers destinés à la consommation des masses; fourniture pour les lieux éloignés de matières premières et secondaires, de moyens de subsistance, si bien que la sujétion à la qualité, à la quantité, à la méthode de mise en œuvre du sol agraire voisin, national, s'efface; commerce mondial et circulation mondiale, et système régulier d'échange d'après les points de vue antérieurement exposés (§ 150).

Ces phases ou degrés du développement économique ne sont évidemment pas séparées fortement l'une de l'autre; elles ne se suivent pas partout et de tout temps dans l'ordre indiqué ci-dessus ou dans tout autre. Elles se mêlent les unes aux autres comme il arrive toujours pour tout développement historique et montrent bien des différences dans leur succession, dans les conditions de partage du travail professionnel, dans les combinaisons des professions et en beaucoup de détails. Mais elles représentent tout de même les types du genre du travail de l'homme, de la manière dont ce travail se comporte vis-à-vis de la nature extérieure, des formes d'échange et de circulation et de leurs conditions, de la qualité, de la quantité, du coût (naturel, purement économique, § 172) de production des produits et productions acquis et destinés à l'échange, à la répartition en vue de la consommation.

Nous n'avons pas ici à suivre ces phases de développement de plus près ni à les décrire en détail. Cela rentre, pour ce qui concerne cet ouvrage, plutôt dans la science économique pratique, notamment en ce qui concerne le développement de la culture du sol et des conditions agricoles générales (cf. Buchen-

berger, *Agrarpolitik*, I, *Introd.*, ch. 1). On rappellera seulement ici que pour les phases dites primitives il n'y a qu'un *travail de pure occupation*, qu'une mise en œuvre des libres dons de la nature, *puis* la nature est *amenée* à produire les biens utiles qui répondent aux besoins urgents ; par les progrès de la connaissance de la nature et de l'utilisation de la technique, on arrive à ce point de vue à des résultats de plus en plus satisfaisants et le travail humain s'élève de la production musculaire à la production cérébrale, partant du facteur qui produit la force à celui qui ne fait que la diriger. En outre, rappelons qu'il se produit pour *chaque phase de développement* de nouveaux *besoins juridiques*, par conséquent qu'il faut établir de nouvelles *règles juridiques* pour les moyens matériels de production, surtout pour le sol et pour les conditions du travail.

L'*état de la population* est étroitement uni à tout cela : *préconditions* d'une certaine élévation de densité de la population, d'une certaine répartition des âges (en partie aussi des sexes), des personnes à activité lucrative et autres de la population, des positions sociales, des genres principaux de profession et des autres divisions dont elles sont l'objet ; il s'élève des *difficultés* plus ou moins grandes pour remplir ces préconditions d'une certaine densité de population, d'une certaine structure de la population d'après les distinctions indiquées et d'une élévation subséquente de cette densité de population, d'une transformation de cette structure ; il s'ensuit pour chaque phrase du développement économique une certaine *mesure normale* de la vraie *densité de population* correspondant aux conditions générales de la technique, de l'économique, de la division du travail, de la vente et de l'acquisition des produits, de la législation ayant trait à la possession, au système de production et à la répartition des biens ; il y a une *limite* (non fixe, bien entendu, mais, au contraire, assez élastique) et si ces conditions de la vie économique de la population ne se trouvent pas suffisamment remplies, le nombre *actuel*

de la population, et le nombre subséquent naturel ou dû aux migrations de la population et surtout des (enfants) improductifs croît, sans qu'il y ait de progrès égaux ou tout au moins proportionnels correspondant aux conditions de la vie économique ; le nonbre *croissant* de la population menace alors de devenir une *surpopulation* (§ 238).

Chacune des phases de développement indiquées, chaque « ordre de production », pour se servir du terme employé par les théoriciens socialistes, n'a pas sa *propre loi de population*, mais bien, d'après ses conditions économiques de vie, son propre *champ libre de population*, sa propre capacité). Une fois celle-ci atteinte ou quand elle menace d'être dépassée, la *surpopulation* menace dans toutes les phases, la densité de population étant en soi très inégale, depuis la phase toute primitive de la chasse jusqu'à celle toute moderne d'économie mondiale de grande industrie et de grand commerce. Cet accroissement et cette élévation, *dans les conditions une fois données de la vie économique dans une phase du développement économique*, ne sont point *sans présenter de danger*, en ce sens que l'accroissement de la population, l'élévation de la densité de la population ne signifient pas nécessairement « surpopulation ». Ils contribuent plutôt, en effet, à faire approcher le danger de la surpopulation. Et ce danger n'est surmonté que si et qu'en tant qu'il est possible de remplir les préconditions permettant de ramener l'état économique à un degré supérieur avec un champ libre plus grand de densité de population. *L'urgence des moyens de subsistance déterminée par l'accroissement de la population* est, certes, pour les sexes, les races, les familles, les individus et enfin les peuples entiers, à côté du besoin urgent d'un genre de vie meilleur, un facteur essentiel du développement de la vie économique dans chaque phase, à chaque degré, à la façon indiquée ci-dessus. Si l'on

réussit à remplir et à garantir d'une façon durable les préconditions du développement et celles aussi destinées à assurer un développement ultérieur de cet état économique, le danger de surpopulation qui peut être encore menaçant disparaît ou s'efface provisoirement. Alors la population peut progresser plus ou moins et plus ou moins longtemps, et la densité s'accroître, comme le montrent l'histoire et la statistique de la population. Mais si cela se produit trop et trop longtemps (Allemagne au XIX[e] siècle) il arrivera toujours un moment où — *dans les conditions économiques atteintes et données* — la surpopulation apparaîtra et ne pourra être conjurée que par de nouveaux progrès dans l'économie, la technique, la législation, la société.

La question est donc toujours, à vrai dire, de savoir si, pour une population croissant continuellement et ayant de plus en plus de prétentions et de besoins, les conditions économiques, etc., qui deviennent nécessaires, peuvent être remplies et sont l'objet de garanties certaines. Cela est évidemment facilité d'une part par le progrès général, mais est rendu difficile d'autre part par le chiffre de la population devenu plus grand et plus exigeant et par la complication des conditions à remplir. C'est justement ce qui ressort pour la phase du développement économique de notre époque, pour les conditions des relations économiques internationales des nations de grande industrie, malgré les « merveilles de la technique » et les progrès qu'elle a pu réaliser. A ce point de vue, il faut se garder de l'optimisme superficiel des anti-malthusiens de toute espèce (§§ 191-197).

Certes, dans les territoires des tribus de chasseurs qui ne peuvent pourvoir par kilomètre carré aux moyens de subsistance d'un seul individu, la densité de population monte graduellement au fur et à mesure du développement des conditions économiques à 30, 50, 100 et

plus, voire même jusqu'à des centaines de têtes dans les contrées de grande industrie travaillant pour la vente à l'étranger et même à des milliers dans les grandes villes. Bien plus, les parties les plus humbles de la population vivent, peut-être ou même probablement, mieux que ne l'avaient souvent fait leurs ancêtres à un degré de développement économique inférieur. Mais les conditions de sécurité industrielle et vitale sont infiniment plus compliquées. Aussi peut-on, sans présenter les choses sous de trop noires couleurs, parler, pour reprendre l'image invoquée ci-dessus (p. 618), d'une épée de Damoclès qui menace notre société industrielle moderne, surtout par exemple la population vivant dans nos contrées industrielles et dans nos grands centres urbains, spécialement les territoires du royaume de Saxe, du gouvernement de Düsseldorf, une grande partie de la Belgique et toute l'Angleterre. Loin de nous l'idée d'omettre le progrès technique de l'industrie, de l'agriculture au siècle des machines, de la vapeur et de l'électricité, et la consolation qu'il doit y avoir une participation et une aide de plus en plus grandes grâce au commerce mondial.

§ 252. *Suite*. — La question de la surpopulation dans les pays industriels actuels ayant un développement considérable.

L'étude impartiale de l'état et notamment des conditions qui permettraient à une grande densité de population et à l'accroissement de plus en plus grand de cette population, de l'état social, des groupes de professions industrielles, commerciales et autres — sauf celles agricoles — dans la population à activité lucrative, d'exister sans danger, c'est-à-dire sans surpopulation, nous force à faire une réserve bien plus

grande relativement à la satisfaction que cause si souvent ce développement. Et l'on a raison d'adopter de préférence une vue *pessimiste*, comme celle de Rümelin, tout au moins à partir d'un certain stade atteint par un développement de ce genre et étant données en outre des circonstances défavorables comme celles où se trouve — incontestablement — l'Allemagne.

On peut étudier ces faits d'une façon plus détaillée pour les économies nationales d'un développement considérable, ayant atteint la « période industrielle et commerciale » et qui prennent une grande part au commerce mondial, tout en ayant une grande importation des moyens de subsistance et des matières premières, et en faisant une grande exportation de produits industriels.

Il convient, à cet effet, de se représenter tout d'abord les conditions des divers domaines économiques de première importance qui doivent être pris en considération, pour apprécier les chances d'un développement subséquent de la population dans la concurrence internationale.

Cf. aussi ci-dessus §§ 153, 154, les déductions dont ce qui suit forme le complément en ce qui concerne les conditions concrètes des pays particuliers.

L'*Angleterre* (Grande-Bretagne) a déjà atteint le développement maximum dans cette direction; mais sa situation politique est plus assurée, et sa position géographique, si favorable au commerce mondial moderne, rend superflue pour elle une grande population rurale, source de la force militaire. Son grand empire colonial renferme une population de races, de langues, de mœurs apparentées, qui en habite une partie et qui se trouve aussi dans son empire colonial antérieur, ayant acquis maintenant son émancipation politique, comme les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et dans son empire colonial actuel, qui la prendra peut-être un beau jour, comme le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud. La population n'est pas très bien douée, mais active et

énergique. Son sol renferme des trésors de charbon et de fer; son industrie est très redoutable par le développement long et puissant qu'elle a reçu. Sa suprématie dans la technique, l'industrie, le commerce, les finances et sa stabilité politique longtemps ininterrompue ont développé chez elle un capital d'une richesse énorme. Toutes considérations permettant de la prendre comme un exemple très extrême, mais non très favorable du développement en question.

L'*Allemagne*, c'est-à-dire l'Empire allemand actuel, jouit depuis peu de temps d'une unité politique ; sa position géographique présente un aspect beaucoup plus défavorable au point de vue politique et économique ; elle a un besoin beaucoup plus pressant d'une force militaire (ou de défense) et partant, un fort besoin de conserver sa population rurale formant le principe et la base de sa force armée ; le développement de son industrie et de sa participation au commerce mondial sont beaucoup plus récents et beaucoup plus difficiles ; elle n'a pas d'empire colonial suffisant, pas de marchés étrangers avec une population de races, de mœurs, de langues parentes : elle offre donc un exemple bien moins extrême, mais néanmoins beaucoup plus défavorable. Son climat médiocrement favorable, en moyenne, à l'agriculture ; son sol d'une fertilité médiocre ; les caractéristiques nationales de sa population (activité économique inférieure à celle de ses cousins anglo-saxons d'outre-Manche et d'outre-Atlantique, son amour des jouissances de la vie et sa « Gemütlichkeit » (vie passée au café, amour de la boisson et du tabac) ; son développement politique et économique, partant celui de sa culture en partie, plus défavorable ; et comme conséquence de tout cela, l'abondance plus faible de son capital (sauf au XIXe siècle) ; tout cela constitue autant d'autres facteurs défavorables. L'expansion de l'instruction, le niveau élevé de l'enseignement, la culture et la trempe militaires de la nation, l'abondance de charbon et de fer offrent cependant quelque compensation.

Dans *ces deux* pays, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, on se trouve en présence d'un accroissement naturel de la population de force à peu près analogue et d'un coefficient de charge élevé par l'effet du taux considérable des naissances, qui comporte plus du tiers de l'ensemble de la population. Cela rend la situation en-

core plus difficile, ainsi d'ailleurs que le fait de la grande émigration en masse au delà de l'Atlantique et la question de la surpopulation encore plus sérieuse, surtout pour l'Allemagne. par suite de cet accroissement de population si considérable.

A cet égard, la *France* offre un aspect bien plus favorable, par suite de l'état de sa population, qui est différent sur les deux points en question. Son caractère national remuant, son état politique intérieur instable, son chauvinisme dans la politique étrangère et ses « idées de revanche » ont pour résultat, en dépit de sa position favorable au point de vue politique et économique sous les deux rapports, et surtout sous le premier rapport, et de sa supériorité sur l'Allemagne au point de vue de la position géographique, de réduire en une certaine mesure les avantages qui ressortent en ce point des conditions de la population.

L'*Italie* a toujours les vieux et grands avantages de son climat ; mais elle n'a plus, bien entendu, ceux de la position géographique pour une partie principale du commerce mondial. Et *au point de vue politique*, cette position géographique n'est pas précisément favorable, surtout par rapport au développement récent de l'unité politique. Il y a à ce propos des analogies avec l'Allemagne ; il y en a aussi dans les conditions de la population (densité, accroissement, nombre élevé des enfants), où l'Italie se rapproche beaucoup plus de l'Allemagne que de la France. Sa grande industrie encore plus récente et encore moins adaptée à la production en masse, le manque de charbon, de fer, sont, malgré les grands dons naturels et l'intelligence où les Italiens tiennent peut-être toujours la tête parmi les familles des peuples de l'Europe, malgré aussi l'activité et la sobriété de sa population, des facteurs importants pour les questions qui nous occupent ici, et où l'Italie est dans une situation plus défavorable que l'Allemagne. Aussi ses chances dans la lutte économique mondiale paraissent-elles plus faibles et les conditions de sa population paraissent devoir conduire au danger de la surpopulation.

Ces quatre peuples civilisés, *leaders* actuels de l'Europe, ont un domaine national *relativement petit*. Il est petit par rapport à leur population et (abstraction faite de la France) à l'accroissement continuel par le grand excédent des naissances de notre temps, si bien que même leur *moyenne de densité* croît rapide-

ment, quoique d'une façon fort inégale, dans les diverses parties de ce domaine ; il est aussi petit en ce sens que les conditions climatériques ne permettent pas d'obtenir ou du tout ou en une quantité et une qualité suffisantes ou à assez bon marché (le calcul étant fait d'après les frais naturels ou économico-politiques, § 172) bien des produits importants, moyens de subsistance, boissons, matières premières ou auxiliaires de l'industrie et qu'il est dès lors nécessaire d'obtenir ces biens de l'étranger.

A ce point de vue, la situation est différente pour la Grande-Bretagne *avec son empire colonial* (« Greater Britain »), pour les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et dans une certaine mesure aussi pour l'Empire de la Russie d'Europe et d'Asie. Ces pays embrassent tant de territoires, où le climat, la qualité et la production du sol (substances minérales) sont si divers, que chacun peut ou toutefois pourrait trouver de quoi satisfaire ses besoins *sans sortir* des limites de son territoire politique et économique : c'est là un point important pour toutes les autres questions politiques et économiques, surtout — mais non exclusivement — pour les questions de commerce mondial et pour celles de population et de surpopulation discutées ici. Ce qu'on a déjà fait ressortir ci-dessus (§ 230, *in fine*) à propos de l'étude des conditions de la densité de la population, résulte également de cet examen : il n'y a que le maintien de la suprématie de sa technique, de son économie et de sa civilisation, et que l'accord de l'Europe occidentale et centrale — ce qu'on a dit des quatre pays *leaders* susnommés s'appliquant également aux autres — pour leur permettre de continuer à marcher en tête de la civilisation du monde entier et de ne pas souffrir d'un accroissement ultérieur de population et d'une densité de population devenant de plus en plus considérable. Mais pour le dernier point de vue, il est souvent difficile et il devient encore plus difficile de maintenir cette position et le danger de la surpopulation devient de plus en plus menaçant.

Il faut encore se garder d'oublier une circonstance ayant trait aux conditions de concurrence et partant à l'aptitude ultérieure de développement de la densité de population de l'Europe civilisée vis-à-vis de ses colonies, surtout en ce qui concerne la nationalité germanique

dans le Nouveau-Monde, dans l'Amérique du Nord et en Australie : *l'importance d'un développement historique ancien* de toutes les conditions qui concernent la question de la *législation économique* prise en son ensemble et de la *forme de propriété* qui en dépend, surtout — mais non uniquement — de la *répartition de la propriété foncière* et de toute la constitution agraire. Cette circonstance est d'un poids énorme pour le progrès technico-économique de la production et un facteur préjudiciel pour les conditions de répartition du revenu de la production. A cet égard aussi c'est, en certains cas, un facteur qui pousse à l'accroissement de la densité de la population et qui peut amener l'accroissement de population à devenir un phénomène de surpopulation.

Les colonies européennes du Nouveau-Monde ont essentiellement la même organisation de la propriété privée, surtout pour la terre, que l'Europe occidentale et centrale. La spéculation sur la terre en Amérique, la possession de grandes masses de terrains agricoles, miniers, urbains, assurée à des spéculateurs privés et à des sociétés industrielles, et souvent aussi d'un sol qui doit n'être destiné qu'à la colonisation et à la culture, est aussi un effet particulier du principe de la propriété privée et de la liberté de spéculation dans ces pays neufs ; il n'y a rien de semblable en Europe. Mais tout cela ne pénètre pas si profondément et peut — après tout — grâce à la législation et à la réaction de l'opinion publique, qui la soutient, contre les genres d'abus, analogues aux spéculations sur ces terrains, être combattu, limité ou réformé plus facilement que le vieux mode de propriété privée, de répartition de la propriété, surtout foncière, et de la constitution agraire européenne, — surtout par exemple en Grande-Bretagne, en Allemagne, dans l'Europe méridionale — qui est si profondément enraciné dans la conscience et les mœurs populaires et dans les conceptions juridiques. Le socialisme, qui considère toute formation juridique de ce genre comme de la cire entre les mains d'un législateur énergique et habile (cf. Livre I), connaît, bien entendu, le moyen de venir facilement à bout de ces difficultés. Il le sait par exemple

pour celles que comporte un genre de propriété résultat de l'histoire et fondé en droit, comme notamment une répartition de la propriété foncière avec constitution agraire — ce qui est le cas d'une grande partie des pays ci-dessus nommés (en Allemagne, surtout dans les domaines de grande propriété rurale « noble », de transmission successorale des campagnes). Mais c'est à condition qu'il puisse avoir le droit de considérer une certaine répartition de la propriété foncière et une certaine constitution agraire comme un obstacle à l'accroissement de la population et à l'élévation de la densité de population — d'ailleurs possibles. Il n'est pas si facile ni si simple de répondre à cette question : il faut cependant parfois y répondre par l'affirmative, puisque bien d'autres facteurs entrent en jeu ici, comme le climat, la nature du sol, la position, les moyens de communication, la propriété du capital, l'état du commerce.

Le socialisme décrète ici tout simplement la suppression, le changement radical de la législation, des conditions de la possession, pour la conformer à la formule de sa recette, sans se soucier de son applicabilité ni de son efficacité économiques. Des juges plus éclairés pourront admettre qu'une certaine répartition de la propriété foncière et la constitution agraire peuvent exercer une influence défavorable au point de vue populationniste pour l'accroissement de la population et l'entretien d'une densité de population plus forte, et qu'une autre (par exemple celle de la petite possession foncière) peut avoir une influence plus favorable ; ils pourront aussi tenir pour discutable, *par cette raison même* et en se plaçant au point de vue de l'*intérêt général* économique et national, une réforme profonde de la législation et des conditions de propriété, par exemple en ce qui concerne les conditions du Mecklembourg, de la Poméranie, d'une partie de la Silésie, de la Bohême. Mais cela ne les empêchera pas de contester à bon droit les exigences socialistes (et çà et là aussi les exigences du parti libéral-individualiste, par exemple dans les questions de la constitution agraire) et d'objecter que, dans de telles conditions, il faut compter les intérêts, les conceptions, les principes juridiques comme des facteurs de premier ordre. Il faut commencer incontestablement par agir longuement et patiemment sur l'opinion publique, par peser très soigneusement le pour et le contre, par prendre en

considération les droits et les intérêts privés, les bons côtés, qui peuvent résulter pour la communauté et même la totalité de ces conditions qu'on attaque (par exemple, dans la question de la grande possession foncière rurale, il faut avoir égard à sa fonction historique sur la vie politique et sociale, sur les services publics de la « gentilhommerie » prussienne). Cela posé, on pourra décider de faire pour ces droits et ces intérêts si puissants tel ou tel genre de *réforme* — il ne s'agit que de cela ici — dans telle ou telle direction. Mais jusque-là les conditions juridiques et de possession devront être considérées et traitées ainsi que les circonstances naturelles, que les facteurs techniques, que l'état de culture technico-économique et général, que les coutumes et les conceptions morales de la population dans les questions de population et autres concernant l'économie sociale, comme quelque chose de *donné*. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra arriver peu à peu, si on y arrive, à faire une réforme.

Ce n'est pas avec des doctrines ou des principes de destruction radicale qu'on vient à bout de la force — si l'on veut du poids énorme — de l'héritage historique des règles du droit, des droits privés justement acquis, des intérêts privés, des mœurs, des préjugés, des habitudes technico-économiques. La nature intellectuelle et morale de la population d'un domaine économico-politique « historiquement devenu » est aussi peu à notre discrétion que le monde extérieur et, par suite, elle est loin de se laisser modeler comme de la cire, sur le mot d'ordre d'une théorie. Elle devrait le faire, si les procédures et les conditions technico-économiques de la législation devaient obéir aussitôt à toutes les exigences idéales de la théorie sociale et économique aussi bien que de celle de la population et de la politique.

§ 253. *Suite.* — Raisons qui nous contraignent a admettre un danger de surpopulation même pour nos peuples civilisés.

Une fois qu'on aura pesé le tout, on verra qu'il ne faut pas se figurer que le danger de surpopulation, qui menace nos pays industriels fortement développés, n'est qu'une chimère qui ne présente rien de sérieux.

Une densité élevée de population et qui continue à

s'élever *n'est pas sans présenter de danger* non plus que ses conditions économiques. En voici les raisons.

1) L'économique et la technique, même à notre époque où la technique est si florissante et où elle fait de si grands progrès, ne se développent pas *à l'infini*, surtout en un court espace de temps, tout au moins dans le domaine que nous considérons ici avant tout, celui de l'agriculture. Il n'y a certes pas de limite *fixée irrévocablement* à ce développement ; mais il y a cependant provisoirement une limite *très réelle*, dont les effets se font assez sentir.

Il n'y a pas à tenir compte seulement de la limitation de productivité du sol agricole, surtout d'une nature déterminée et d'une certaine position locale, ni de l'influence du climat sur la terre arable contre laquelle les mesures prises par les hommes sont bien restreintes, surtout en ce qui a trait aux produits principaux. Il y a encore à tenir surtout compte de la répartition de la propriété foncière, résultat d'un fait historique et qu'il faut accepter plus ou moins comme un fait accompli ; du genre d'administration, de la nature intellectuelle et morale, disposant d'un certain degré de culture technico-économique, des classes productrices, des entrepreneurs, des employés, des ouvriers, surtout des laboureurs. Certes, on peut, en élevant le niveau intellectuel et moral de ces classes, leur science technique, leur volonté économique, élever la productivité du travail, et faire jaillir ainsi une source qui aidera à subvenir aux besoins d'un nombre plus grand d'hommes et peut-être d'une façon meilleure et entraînant moins de coût économique ; il en est ainsi pour l'économie rurale. On doit reconnaître qu'il est nécessaire d'agir dans cette direction. Mais le succès est limité et demande beaucoup de temps. Le socialisme croit pouvoir ici résoudre facilement toutes ces difficultés, comme en s'en jouant, au moyen de sa recette « la grande exploitation rationnelle ». C'est qu'il oublie, comme d'habitude, les facteurs de la motivation économique (§ 30 ss.), dont il faut aussi tenir compte en cette question, ainsi que les difficultés signalées ci-dessus, que présente à ce point de vue une certaine classe productrice, surtout

la classe agricole, comme produit de tout un long développement historique. C'est surtout dans la question de la production *agricole* qu'on oublie une *donnée naturelle* importante, comme la décentralisation locale de l'agriculture, avantage seulement limité que la grande exploitation présente en somme au point de vue technico-économique (Cf. mon article : *Die Principienfrage der wirthschaftlichen Rechtsordnung beim Grundbesitz*, 1re section de l'article *Grundbesitz* dans le *Handwörterbuch d. Staatswissenschaften*, IV, surtout en ce qui concerne la propriété foncière rurale).

Si d'ailleurs on compte, à propos du développement de l'économie rurale, sur *certaines cultures spéciales*, plantes commerciales, etc., comme sur une occupation lucrative à exploiter par un plus grand nombre d'individus de la classe agricole, on oublie que le genre du sol, le climat, et en outre les frais de production naturelle et les conditions de vente ne permettent de donner à ces cultures qu'une extension limitée. Le débit qu'il est possible de réaliser dépend de la capacité d'achat des non-ruraux, de la population urbaine, industrielle, partant de toutes les autres pré-conditions de cette capacité d'achat. La question rentre par là dans celle discutée plus bas (n° 3).

2) Il y a une deuxième raison qui nous pousse à craindre la surpopulation par suite d'une densité de population élevée et progressant même à notre époque et pour les nations d'un développement extrême. Elle consiste dans la *stabilité relativement forte* et dans la *transformabilité faible* et surtout peu *rapide* de la législation, fondée historiquement, de la production et de la répartition, de la répartition de la propriété — surtout foncière — et de la constitution agraire. Elle ressort également des *doutes* sociaux, économiques, techniques, qu'entraîne une transformation de ces conditions, même si on la considère au point de vue de l'*intérêt commun*, surtout de l'intérêt de production économique. Ces doutes viennent toujours aisément et sont presque toujours pleinement justifiés.

Il suffit pour cela de renvoyer à ce qui a été dit ci-dessus. Ajoutons ceci, conformément d'ailleurs à des remarques antérieures : le danger de surpopulation augmenterait encore si la productivité de l'ensemble du travail national et surtout du travail agricole, qui offre les plus grandes difficultés par suite de raisons technico-économiques, ne devait pas augmenter sûrement et immédiatement après une transformation de cette législation, à plus forte raison si elle devait diminuer. On présume cependant et d'une façon psychologiquement très plausible dans un système socialiste, que la tendance à l'accroissement naturel de la population serait renforcée, que la fréquence des naissances surtout augmenterait : c'est le cas déjà mentionné ci-dessus, la diminution du dividende, du revenu national, l'augmentation du diviseur, un rapport arithmétique, dont tout « ordre social » imaginable doit subir la conséquence nécessaire.

3) Passons enfin à la troisième raison qui nous force à admettre l'existence d'un réel danger de surpopulation, par suite surtout d'un accroissement continuel de la population même dans nos premiers pays civilisés. Elle consiste dans les conditions *précaires de la vente lointaine des produits industriels* et de *l'acquisition lointaine des matières premières, agricoles et autres*, dans *la persévérance douteuse du caractère progressif* de cet échange, et dans la *suffisance non moins douteuse du profit* à en retirer, étant données les conditions dont il dépend. Ces conditions, d'ailleurs, déjà extrêmement compliquées, seront toujours de plus en plus difficiles à remplir.

Abstraction faite de tous les facteurs purement politiques et des influences politico-commerciales mêmes, dont l'action est ici réellement très considérable, l'augmentation de la concurrence des peuples industriels et commerciaux sur leurs propres marchés ou sur de tiers marchés, le développement industriel des peuples étrangers, dont le marché pouvait jusqu'ici demander des approvisionnements (colonies, Amérique du Nord, pays

civilisés de l'Asie) rendent le débit lointain non seulement de plus en plus précaire, mais aussi nécessairement de moins en moins avantageux. C'est l'état de choses dont la Grande-Bretagne souffre de plus en plus, depuis que la concurrence continentale est devenue plus âpre.

C'est ce qui renchérit aussi, du moins indirectement, l'acquisition des moyens de subsistance et des matières premières venant de l'étranger. Ce dernier article peut d'ailleurs enchérir directement, car ses coûts d'acquisition sont représentés pour l'intérieur — l'Europe — par la masse de travail qui est consacrée aux articles d'exportation servant au payement. Il faut toujours fournir une masse de plus en plus grande de ces articles comme contre-valeur de l'entrée par échange des produits étrangers. Or, le coût « naturel » (§ 172) des produits industriels d'exportation ne peut être indéfiniment diminué par des progrès techniques et économiques constants : il faut donc nécessairement économiser sur les frais d'économie individuelle « qui constituent le revenu » ; en d'autres termes, le travail consacré à ces articles se paye *en réalité* de plus en plus mal : *il faut que les salaires et les profits diminuent.* Mais alors l'exportation industrielle cesse d'être à même d'entretenir convenablement la population qui s'y livre : en d'autres termes, la *population donnée* passe à la *surpopulation*, et à plus forte raison celle qui s'accroît ultérieurement. Les tendances *répressives* ne doivent pas tarder à entrer en jeu ou bien la vie de la population, surtout des classes inférieures — mais en fin de compte aussi de la plus grande partie ou de tout le reste de cette population — doit s'abaisser ; elle ne peut pas du moins continuer à monter ; il lui est même difficile de rester au même niveau ; le progrès matériel et civilisateur est forcé de s'arrêter ; une réaction générale est inévitable. Elle sera d'autant plus violente que les tendances préventives de l'accroissement de la population seront moins actives, et que les tendances répressives entreront plus tard et plus faiblement en action.

§ 254. — CONSÉQUENCES DE L'APPARITION D'UN DANGER DE SURPOPULATION DANS LES HAUTS DEGRÉS DE DÉVELOPPEMENT. — Naturellement, voici ce qu'il faut, en ces circonstances, pour résoudre la question : faire faire les plus

grands progrès possibles à la technique et à l'économique de la production ; remplir toutes les conditions nécessaires à cet effet ; améliorer et réduire le prix des moyens de communication et de transport, pour rendre possible et avantageux l'échange des produits ; avoir la sécurité juridique et le repos politique, la « paix » à tout prix, pour maintenir ou rendre le commerce actif avantageux ; user, dans le même but, d'une politique commerciale extérieure libérale, « libre-échangiste » ; former une législation économique générale pour la production et la répartition, de façon à faire faire le plus de progrès possible à la première, et à permettre à la dernière de subvenir suffisamment aux besoins des masses populaires et de leurs accroissements ultérieurs, en tant que cela dépend de la solution du problème de la répartition, et non de celle du problème de la production, par conséquent réformer les lois agraires et industrielles en cette direction ; enfin — *last not least* — agrandir les marchés extérieurs, fonder de nouvelles « colonies », conclure de nouveaux « traités de commerce » pour arriver à un débit lucratif en masse des produits nationaux et à une acquisition à bon marché des moyens de subsistances, des matières premières.

Tout cela est en principe parfaitement juste : c'est une *question vitale*, au sens strict du mot, pour la population à activité lucrative, dense, concentrée dans les villes, principalement adonnée aux professions non agricoles ; question vitale d'autant plus pressante, que la portion improductive, la portion des enfants, la portion des personnes sans activité lucrative, le double coefficient de charge, sont plus élevées que la portion des personnes occupées à d'autres travaux que les travaux agricoles est plus considérable, que l'accroissement naturel et par migration est plus rapide, et que l'émigration est plus faible dans la population. Le « combat pour le marché » que les peuples civilisés se font présentement, s'explique

donc ainsi très simplement : il ressort *essentiellement* de l'état de la population au XIXe siècle.

La situation économique, vitale, même des masses, est et reste encore supportable, tant que l'on peut, grâce aux progrès de la technique, surmonter les difficultés de la concurrence, tant que les marchés de vente conservent une certaine prospérité. Mais dans les temps de crise, de réaction, des conjonctures de diminution de la demande, d'abaissement des prix, d'interruptions de débit plus ou moins longues — ils se multiplient beaucoup depuis quelque temps et durent de plus en plus longtemps — et de marasme des affaires, les désavantages ressortent de plus en plus et la surpopulation apparaît incontestablement, surtout dans les grandes villes, les contrées industrielles. Et tout s'en ressent, les conditions nationales, les diverses classes de la population et des professions, y compris les professions libérales et publiques : *partout se présentent les symptômes irréfragables de la surpopulation.*

Comme on l'a dit, dans les temps de conjonctures favorables qui deviennent de plus en plus courts, de débit actif et avantageux à l'étranger et pour la population industrielle des villes gagnant davantage à l'intérieur, il y a une certaine détente, un certain apaisement, un certain essor. Mais ce n'est, comme on l'a vu (§ 219 ss.), qu'un nouveau moyen énergique d'accélération de l'accroissement de la population ; la fréquence des mariages et des naissances monte ; elle affaiblit les tendances préventives et répressives à l'accroissement de la population, élève le taux des enfants, le coefficient de charge. Elle suscite donc, dans sa durée d'une brièveté notoire, un véritable steeple chase, une course sauvage de spéculation, pour profiter le plus possible de la conjoncture favorable.. Elle est soutenue par la législation du système de la libre concurrence, par l'atmosphère morale qui se développe (§ 36, 48), par le règne absolu du « premier Leitmotiv », l'effort vers le propre avantage économique (§ 34). Il en résulte une réaction d'autant plus rapide et plus forte de la conjoncture, où les symptômes de la surpopulation réapparaissent clairement dans l'absence ou l'insuffisance du profit.

Etant donnée notre législation économique, il est na-

turel que les classes possédantes, les possesseurs des moyens matériels de production aient ici moins à souffrir (bien que le fait se produise assez souvent et en bien des cas particuliers) que les classes inférieures « ouvrières », surtout industrielles, et urbaines : c'est, en effet, sur ces dernières que le poids de la situation se fait le plus durement sentir. Mais, malgré tout, la « surpopulation » est déjà un mal général.

S'il vient s'y ajouter des maux particuliers, de mauvaises récoltes, une grande cherté du froment et des moyens de subsistance essentiels, des mesures nuisibles, surtout de la politique commerciale étrangère, des troubles politiques, la guerre, les craintes de la guerre, etc., le danger et le mal augmentent naturellement. Mais *ce n'est pas,* évidemment, *ce qui les crée.*

Le remède ne consiste pas en des réformes quelconques, fussent-elles aussi radicales que possible, apportées à la législation économique, en admettant même qu'elles ne contribuent pas, comme on l'a déjà remarqué, à rendre la situation encore pire.

Ces réformes peuvent cependant, en certaines circonstances, être souhaitables, au point de vue économique et populationnistique, dans l'intérêt de la répartition : mais à défaut d'une augmentation efficace des tendances préventives contre l'accroissement de la population, elles n'auraient, au mieux aller, qu'une efficacité provisoire.

Cela s'applique également à toutes les mesures et précautions prises pour rendre plus sûres et plus favorables les *conditions* d'un débit proche et lointain avantageux des produits, pour maintenir les anciens marchés de débit et en créer de nouveaux.

Cela devient aussi en général plus difficile, comme le montre ce qui précède. Ce moyen même, autant et aussi longtemps qu'il réussit, ne peut non plus apporter — au mieux aller — qu'un secours provisoire (et même souvent purement local). Et d'au-

tant moins que, comme d'habitude, l'accroissement de population est encore plus fortement accéléré. Peut-être faut-il ici aussi seulement que les tendances préventives à l'accroissement de la population se montrent *d'une façon durable* d'une efficacité plus puissante.

L'*émigration*, même en masses, est en vérité très possible, étant donné cet état de population, et n'est pas, somme toute, une soupape à dédaigner. Mais si elle ne se développe pas, comme jusqu'ici, en dehors de l'émigration irlandaise explicable par des circonstances particulières, ce n'a été le cas d'aucun des mouvements même énormes d'émigration des temps tout récents, et si elle ne comprend pas des classes de profession et de peuple (d'âge et de sexe aussi). qui sont « en surplus », elle n'a pas encore d'efficacité suffisante.

Elle ne forme donc aussi qu'un remède partiel, comme le montre l'oscillation du mouvement d'émigration, et elle n'agit assez énergiquement que d'une façon provisoire. Elle vient à peine en considération en cette qualité, si la population indigène restant dans le pays se montre d'autant plus et d'autant plus vite favorable à la tendance à l'accroissement et comble les lacunes des émigrés.

On en dira autant des migrations *intérieures* qui précipitent aussi dans le domaine d'immigration le danger de la surpopulation (dans les villes, les contrées industrielles).

§ 255. *Suite.* — Persistance du danger de surpopulation par suite d'une limitation plus grande de production et d'échange sur le marché intérieur. Loi du rendement décroissant.

On reconnaît assez souvent cependant qu'il est peu sûr de fonder le soutien d'une population considérable, dense et s'accroissant fortement (royaume de Saxe, par exemple) sur une exportation industrielle forcée, qui permet de soutenir la lutte au moyen de bas salaires — souvent presque des salaires de famine, ou des salaires

qui sont — et nécessairement — accrus, pour le sexe féminin par exemple, par les revenus de la prostitution, et dont il ne manque malheureusement pas d'exemples — ou au moyen encore d'une extension excessive du travail journalier et du surmenage des ouvriers.

Cela advient aussi entre autres du côté des socialistes, puis du côté des représentants théoriques et pratiques d'une élévation des salaires, reposant non seulement sur l'intérêt du travail mais aussi sur l'intérêt général social et économique, pour augmenter la capacité de consommation des ouvriers et par là aussi leur capacité d'achat des produits du travail national. Les socialistes songent plutôt à la réduction des gains (profits) des entrepreneurs et patrons capitalistes, les autres au moins tout autant à faire passer la charge des salaires plus élevés sur les prix des produits du travail et par là sur les acheteurs et les consommateurs, surtout des classes plus aisées.

Le secours et le remède doivent provenir ici de l'accroissement de la capacité d'achat de la population nationale, surtout ouvrière. Le marché devra devenir ainsi plus accessible ; il devra remplacer davantage le marché étranger précaire ; les ouvriers devront produire davantage et échanger davantage leurs produits.

C'est ce qu'on souhaite souvent et qu'il est possible d'accomplir en une certaine mesure.

Jusqu'où aller surtout en ce qui concerne « une élévation des salaires aux dépens des profits » ? Ce n'est pas un point important seulement au point de vue pratique : c'est aussi un point important au point de vue du principe, et qui est en connexion avec le principe de la propriété privée et l'organisation économique privée de l'économie nationale. Nous n'avons pas à approfondir ceci pour le moment (voir Livre V et Section II des *Fondements*).

Nous n'avons à objecter que ceci : ce remède n'écarterait pas, surtout pas d'une façon durable, le danger de surpopulation : bien mieux, il ne ferait que le précipiter — à supposer que tout l'ordre de répartition socia-

liste fût parachevé, et que le produit national général de production arrivât à être réparti, une fois la réserve faite pour la formation du capital national, pour les besoins publics, etc., comme revenu de travail et fonds de consommation.

En effet, la *tendance* de la production générale, pouvant rester la même en soi, subirait peut-être d'abord un changement satisfaisant : il y aurait une production plus grande « d'objets de consommation pour les ouvriers » et une moindre d'objets de jouissance pour les classes possédantes et aisées. Mais ensuite le besoin de moyens de subsistance, de matières industrielles et auxiliaires devrait être dans ce cas — c'est-à-dire dans la limitation de l'exportation industrielle, et *par suite* de l'importation des moyens de subsistance et des matières premières — satisfait par la production du *sol national,* et cela pour une population vivant matériellement mieux et continuant à croître suivant une mesure progressive. On verrait bientôt que ce ne serait possible, étant donnés le climat, la qualité du sol, sa diminution de productivité, qu'en élevant le coût. Il en est ainsi du moins dès que le sol le plus favorable est occupé entièrement et que la technique agricole n'avance pas toujours selon un rapport au moins égal à l'accroissement du besoin des produits du sol et surmonte la tendance à l'augmentation des frais de la mise en œuvre du sol sur le même fonds de terre. Mais toute l'expérience montre que c'est invraisemblable pour la mise en œuvre du sol.

La *loi du rendement décroissant*, la « loi de productivité de la terre » telle que l'a établie et la nomme l'économie anglaise (Senior), consiste, en effet, en ceci : « Le sol, surtout agricole, a la tendance de ne produire, à partir d'une certaine limite, non rigide, bien entendue, mais assez élastique, une masse plus grande (et une meilleure espèce et une meilleure qualité) de produits

du sol que dans les conditions en général progressivement plus défavorables. » Ce n'est pas une chimère que cette loi. Elle n'est pas le produit pur et simple des imaginations « de l'économie politique déductive abstraite ». Elle repose sur d'importants faits d'expérience. On ne peut la repousser en invoquant la constance des progrès techniques, qui ont justement ici leur limite sinon absolument inébranlable, du moins très effective au point de vue pratique. Au mieux aller, l'efficacité de la loi, pour parler comme J.-St. Mill, peut être quelque peu contrariée, dans le cas concret, par les progrès de la technique, mais la loi n'en subsiste pas moins.

Il n'y a pas lieu ici d'entrer dans plus de détails. Ils trouveront place dans la « théorie de la science économique » et dans la théorie de l'état agricole et de la politique agraire, où la théorie des systèmes d'agriculture et d'exploitation trouvent dans la loi du sol leur base la plus solide. Je considère ici la théorie assez ancienne de Senior-Mill, représentée d'ailleurs déjà par des auteurs antérieurs, par Turgot même, comme profondément juste et l'exposé de la loi chez ces auteurs comme toujours la meilleure. Le quatrième « fait élémentaire de la science » est pour Senior, par exemple (Senior, *Political Economy*, ceci : « that, *agricultural skill remaining the same*, additional labour employed on the land within a given district produces *in general a less proportional return*, or in other words, that though, with every increase of the labour bestowed, the aggregate return is increased, the increase of the return is not in proportion of the increase of the labour » ; avec la conséquence ultérieure : qu'il y a là une différence essentielle entre l'agriculture (ou surtout la mise en œuvre du sol) et l'industrie : additional labour, when employed in manufactures is *more*, when employed in agriculture is *less* efficient in proportion (4e éd., 1858, p. 26, § 1 ss.). Joignez à cela les excellentes déductions de J. St. Mill dans ses *Principles*, L. I, Chap. XII : il y donne déjà l'attention nécessaire et suffisante à l'objection des progrès techniques de la production et démontre que la loi n'est pas abolie par elle (surtout Chap. XII, *in fine*). Parmi les écono-

mistes anglais plus récents : Marshall, Livre IV, Chap. II et III, avec de bonnes discussions sur tout le problème et une mise en valeur fort juste de la loi de la théorie de la production en général. Cf. aussi Sidgwick, *Princ.*, Livre I, chap. VI. Parmi les auteurs allemands, citons surtout Roscher, I, § 34, dans la 20e édition : il y proteste à juste raison contre les vues optimistes opposées, mais réellement ruinées des socialistes, comme Rodbertus, H. George, et les rêveries et les invectives d'un Bebel (« die Frau » où, entre autres choses, il ne donne pas assez d'attention à la *question du coût*, le point décisif, dans la question des progrès et des réformes de la technique agricole). Sur la politique agraire, cf. les déductions de Roscher et de Buchenberger sur le développement des systèmes agricoles et d'exploitation. Dans la littérature de la technique agricole rentrent les renseignements sur les effets des différentes sortes d'engrais, du labourage servant de fondement aux faits qui corroborent la « loi de la terre ».

Et au risque même d'être traité de « vieux rossignol » par de jeunes confrères qui ont la plume, le jugement et aussi le raisonnement prompts, je m'en tiens absolument à la théorie solidement établie, claire à comprendre et à exposer, de la « loi de la terre » de l'économie anglaise. De simples assertions, des prétentions erronées, comme si, par exemple, les partisans de la loi de la terre avaient jamais méconnu les progrès de la technique agricole, des tirades nuageuses sur la capacité infinie des progrès de la technique, tout cela est loin de constituer une réfutation. Tant que nous n'aurons pas résolu le problème chimique — et ce n'est pas aujourd'hui qu'on en trouvera la solution — de tirer les moyens de subsistance immédiatement des matières premières fournies par la nature, sans la coopération du sol pour les transformer, nous devrons compter avec la loi de la terre. Il est difficile de savoir si même alors la « question du coût » cesserait de jouer un rôle décisif et partant ne continuerait pas néanmoins à être encore prise en considération.

§ 256. Généralité du danger de la surpopulation. — D'après toutes ces considérations et toutes ces discussions, on reconnaîtra nécessairement le danger d'une

surpopulation qui doit être envisagé dans tous les systèmes économiques et en chaque phase du développement économique. Il a sa source dans l'instinct humain et ne peut être maîtrisé que par son refrènement, c'est-à-dire par les moyens préventifs à l'accroissement de la population. Sinon on n'échappera pas aux conséquences funestes de la surpopulation, ni à la nécessité d'obtenir une compensation par les moyens répressifs. Il s'agit donc en dernier ressort pour la population de refréner un instinct naturel, et pour la société de créer des conditions favorables à ce refrènement, en rendant plus efficaces les tendances préventives.

C'est justement pourquoi il faut encore mentionner ici un dernier sujet de méditation : la réaction — accélérant si facilement l'accroissement de la population — produite par les *améliorations dans la condition du peuple.* Il est bien possible, il est même, comme permettent de l'affirmer les observations multiples et surtout les faits de la statistique de la population relative à la fréquence des mariages et des naissances dans les périodes « favorables » (§ 219, ss.), presque vraisemblable, conformément à l'expérience ; et il est encore évident, par l'effet des facteurs psychologiques qui entrent en jeu, qu'une amélioration soudaine dans la vie matérielle du peuple *affaiblit* les tendances préventives contre l'accroissement de la population. C'est là aussi le danger indéniable de l'effet de toutes les améliorations de vie qui résultent des développements de la technique, des mesures législatives, administratives, caritatives, c'est là notamment le danger indéniable de l'effet d'améliorations soudaines, sur le mouvement de la population. Si cet effet se produit, ces améliorations auront à leur tour de la peine à persister. C'est ce qui constitue aussi d'ailleurs la difficulté décisive, souvent mentionnée, que présente tout système socialiste de production et de répartition, comprenant

la liberté absolue du mariage et la pleine liberté de rapports entre les sexes entraînant la suppression des devoirs des parents envers les enfants et le transfert de ces devoirs à la « Société ».

Cela posé, quelle est l'essence, quels sont les *criterium* caractéristiques du phénomène socio-économique dont nous avons traité sous le nom de *surpopulation*. Nous avions réservé cette question, il nous reste à la trancher. Elle est étroitement liée à la suivante ; et nous la résoudrons avec elle.

B. § 257. SURPOPULATION RELATIVE ET ABSOLUE. — On n'établit pas toujours entre elles une distinction suffisante. Les optimistes des différentes écoles principalement ont trop en vue les conditions d'une surpopulation absolue. S'ils ne la trouvent pas dans un cas controversé, ils s'imaginent facilement qu'ils ont réfuté l'existence de la surpopulation en général, et de la surpopulation relative, mais le phénomène en question ici est plus important et plus difficile à juger et à traiter, c'est une erreur théorique fatale que de juger ainsi (§ 250).

1. — Par surpopulation *absolue* on peut entendre un état que caractériseraient les propriétés suivantes : sur un territoire déterminé et pour une population d'un chiffre donné, aux besoins de laquelle il faut absolument pourvoir, ce qui existe en tout et pour tout, en fait de moyens de subsistance — et surtout de nourriture — concrets et nécessaires, ou bien en fait de revenu national, ou de patrimoine national, réalisable en un certain temps et en un certain lieu, n'est réellement pas suffisant pour subvenir aux besoins de cette population — ou pour la nourrir. Cet état peut apparaître et se présente aussi, sur une échelle plus ou moins grande, dans des circonstances *particulières* défavorables. Cela arrive en temps de guerre, de révolution ; plus généralement aux stades *plus primitifs* de la vie économique, quand

la population en est réduite aux libres dons de la nature, vit de la simple cueillette, quand la culture est simple, et que les récoltes sont très mauvaises et qu'on manque de moyens techniques, surtout de moyens de transport et de communication, aussi parfois d'organisation commerciale permettant de faire venir le nécessaire de l'étranger, ainsi que de moyens économiques d'achat permettant de payer ce nécessaire.

C'est dans ce genre que rentrent les famines produites par de mauvaises moissons ou certains événements politiques provoqués par la famine dans les temps anciens et aujourd'hui encore en certains pays (Inde, Chine ; la disette dont la Russie a souffert en 1891-92 offrait encore certaines analogies avec cet état de choses et il en est de même pour les famines dont ont eu à souffrir, il n'y a pas bien longtemps encore, certains pays de l'Europe, surtout ceux qui ne possèdent que peu de moyens de communication).

Dans les stades économiques *plus élevés*, un état *général* de ce genre, provenant de conditions non point politiques et provisoires, mais bien *techniques* et *économiques*, est très rare, si même il se produit. Ce n'est que dans des groupes particuliers de population, la plupart du temps dans des groupes peu nombreux qu'il peut se présenter, et encore çà et là, d'une façon plutôt sporadique et provisoire.

Il s'agit là d'ailleurs de crises *aiguës* contre lesquelles il faut employer non des mesures qui agissent sur le terrain de la production, généralement à longue échéance, mais des mesures efficaces dans le domaine de la répartition, empruntées à la charité publique et privée. Ces moyens doivent provenir en dernier ressort bon gré mal gré (impôts) de ceux qui possèdent encore et qui peuvent se restreindre en faveur de la catégorie de population qui se trouve dans la misère. Les tendances répressives contre l'accroissement de la population ne la laissent pas se transformer en une surpopulation générale *absolue*.

Mais s'il n'y a pas surpopulation *absolue*, cela ne

prouve rien, comme je l'ai dit, pour la question de la surpopulation *relative*.

§ 258. — 2. Cette dernière, comme l'indique l'expression même, n'est pas mesurable en elle-même mais seulement d'après le rapport de la population et du revenu national (patrimoine national). C'est un phénomène à propos duquel toute la *multiplicité* des conditions sociales, techniques, économiques, juridiques, de la civilisation d'une période donnée, doit être prise en considération. En *prenant ce rapport* comme mesure, il se produit parfois pour chacun des stades du développement économique (§ 251), pour le peuple tout entier comme pour ses groupes et ses classes, et d'une façon générale ou locale avec une certaine durée ou d'une façon transitoire, un état qui peut et doit être désigné comme « un état de surpopulation relative ». Il y a donc là, par rapport à la mesure de la densité de population, pour laquelle il y a surpopulation ou non, et par rapport à la mesure de la satisfaction des besoins, pour laquelle on doit ou non reconnaître qu'il y a surpopulation, des différences qui proviennent surtout du degré du développement économique. Mais les conditions sont inverses pour ces deux points : une densité de population, qui agit comme surpopulation sur un degré inférieur, peut être pour un degré supérieur tout à fait normale. Là où il y a surpopulation par suite d'une faible satisfaction des besoins s'il s'agit d'un degré supérieur de civilisation, il n'en est pas forcément de même s'il s'agit d'un état de civilisation inférieur, où les besoins sont moindres.

L'essence et les propriétés caractéristiques de cette surpopulation *relative* peuvent se résumer dans la formule suivante.

Elle s'applique à ce phénomène dans tous les cas, à tous les degrés, tout au moins avec de légères modifications, faciles à

apporter. Elle a été ici appropriée à un état de vie économique et civilisée fortement développée. Elle est ainsi conçue :

Il y a surpopulation relative quand la population, surtout des classes dites ouvrières, ne peut, malgré toute sa capacité et son bon vouloir d'activité lucrative, trouver de quoi gagner ni s'occuper d'une façon suffisante. Cela arrive par suite des trois séries de circonstances suivantes : 1° l'état *technico-économique* de la *production*, surtout les *conditions* de la *vente*, des produits du travail et des *prix* déboursés à cet effet, ainsi que les conditions de l'*acquisition* et des *prix* des produits achetés ; 2° l'*organisation* juridique de la production et de la répartition ; 3° enfin aussi les *prétentions*, en ce qui concerne soit la mesure du travail à fournir, soit la rémunération de ce travail, c'est-à-dire le genre de vie.

On a l'habitude de prendre les deux premières séries de circonstances en considération, mais non les *prétentions*. Et malgré cela, ce facteur est tout à fait essentiel dans la question de la surpopulation *relative*. Si l'on a fait abstraction des particularités mentionnées dans la formule, on en arrivera assez souvent à ne pas admettre la surpopulation alors que son existence est incontestable. Car évidemment un revenu (de travail) peut parfois descendre encore, même quand il est bien au-dessous du montant suffisant pour satisfaire les besoins du second degré (§ 24) nécessaires à l'existence dans la population ouvrière, par un travail accablant et un surmenage des ouvriers — par exemple par une besogne accomplie dans un jour de travail démesurément allongé. — Mais ce n'est pas une raison pour nier, en ce cas même, la réalité d'une surpopulation relative.

Chaque peuple, chaque classe, chaque génération, chaque contrée doit être jugée d'après l'échelle de ses prétentions quant à la charge du travail et quant aux modes et à l'étendue de la satisfaction de ses besoins. Si l'on trouve qu'il y a excès de charge et défaut de plaisir, il y aura un sentiment de dépression. A cet excès de charge et à ce défaut de plaisir se rapportent nécessairement les deux premières séries de circonstances mentionnées — il y a une surpopulation relative.

Le facteur des « prétentions » est d'une importance décisive pour la question de savoir si, quand et dans quelle mesure il y a réellement surpopulation relative *aux divers degrés de l'économie et de la civilisation*. Les Asiatiques, les Chinois peuvent fournir une somme de travail qui serait excessive et se contenter d'une somme de satisfaction qui serait insuffisante pour les Européens et leurs colons du Nouveau-Monde. Parmi ceux-là on ne pourra, parmi ceux-ci on pourra trouver qu'il y a surpopulation. La même chose s'applique en partie aux Européens du continent par opposition aux Anglais, aux Slaves, aux Italiens par opposition aux Allemands, et aussi à l'état antérieur de la population, par exemple dans l'Europe occidentale et centrale, par opposition à l'état actuel.

La surpopulation relative n'aura donc pas nécessairement comme symptôme ou comme effet — et en réalité cela ne se présente qu'exceptionnellement — le dégagement des tendances répressives à l'accroissement de la population, une augmentation de la mortalité en général, ni même nécessairement toujours une augmentation de la mortalité infantile. L'effet s'en fera bien plutôt sentir dans une *pression sur le revenu*, sur les *salaires*, dans une *extension de la journée de travail*, dans une *augmentation de la somme de travail à fournir*. Mais même en ce cas il pourra arriver non toujours directement mais *indirectement — qu'un accroissement d'ailleurs possible du revenu*, que la diminution de la somme de travail n'ait pas lieu.

En d'autres termes, tout le genre d'existence, mesuré d'après la somme de travail, l'étendue et le genre de la satisfaction des besoins, se trouve *rabaissé* ou *maintenu fort bas* : c'est l'effet proprement *anti-civilisateur* de la surpopulation, au point de vue de l'intérêt commun, et même à celui de l'intérêt de production économique, quand l'aptitude au travail et le désir de travailler se trouvent affectés par ces circonstances, comme cela peut facilement se produire.

Si la répression n'agit pas ici, la cause conserve toute sa force d'action, qui entraîne un état économique défavorable : *la disproportion entre la population et les moyens de subsistance, ou les moyens de production matériels*, destinés à procurer les moyens de subsistance directement ou par l'échange.

Une répartition défavorable des *classes d'âge* et surtout une grande proportion d'*enfants* sera toujours dure à supporter (§ 241). L'éducation de la nouvelle génération, et en outre ici d'une génération constamment plus nombreuse, comme on peut le présumer, ajoutée à l'entretien des personnes sans activité lucrative, surtout des vieillards, des gens sans profession, aboutit nécessairement, dans un état de surpopulation, à la limitation des besoins, tant la population à activité lucrative, adulte, productive, que le reste, entretenu immédiatement par elle, surtout en ce qui concerne les enfants.

Si cette limitation ne faisait que diminuer ou supprimer un luxe, d'ailleurs possible, mais non nécessaire, et peut-être même préjudiciable, elle n'aurait pas d'effet bien terrible. C'est l'effet que peut avoir çà et là pour des familles et des classes particulières le grand nombre d'enfants (dans quelques parties de la classe moyenne). Mais le mal est beaucoup plus grave en général et surtout pour le peuple. Il s'ensuit une restriction du genre de vie nuisible à l'individu comme à la généralité, une *insuffisance* matérielle, morale, intellectuelle, des soins et de l'éducation à donner aux enfants, un étiolement des parents, des vieillards, des vieilles femmes surtout, une renonciation inévitable à la participation aux biens de la civilisation, qui est à son tour pour l'ensemble du développement social la cause de conséquences funestes. Dans ces conditions, la nation s'élèvera difficilement à un niveau supérieur des besoins et partant de la civilisation, ou en tout cas elle se trouvera au moins très retardée.

La formation du *capital national* n'en sera naturellement pas moins empêchée. Elle s'accomplit dans nos économies nationales d'abord et surtout au moyen de la formation du capital privé (§ 127 ss.), partant de ce qui reste du revenu des particuliers, déduction faite du nécessaire. Celui-ci absorbe-t-il plus

ou moins le revenu, reste-t-il pour la masse du peuple fort peu de revenu libre (§ 174), il s'ensuit que la formation privée et partant ici nationale du capital ne progresse que plus lentement et plus faiblement. Ou bien elle a parfois lieu au prix chèrement payé d'une autre restriction dans la manière de vivre, dans la satisfaction des besoins, assez souvent des besoins intellectuels, civilisés, de l'éducation tant dans l'intérêt particulier que dans l'intérêt général. Il suit de là aussi des conséquences défavorables.

On trouve pour tous les faits avancés ici des exemples frappants dans les comparaisons entre les familles riches et les familles pauvres en enfants de même classe économico-sociale, non seulement chez les ouvriers, mais aussi dans la classe moyenne et jusque dans les classes de la population jouissant d'un revenu plus élevé (revenu personnel ou du travail, bien entendu), dans les comparaisons entre les contrées et les pays, ayant des familles d'un nombre moyen d'enfants plus grand ou plus petit, ayant une population avec une proportion d'enfants plus forte ou plus faible ; et dans les comparaisons entre deux grands domaines de population, comme la France et l'Allemagne.

Les *séries particulières des professions* laissent, en Allemagne plus encore peut-être dans la classe moyenne, par exemple la classe des fonctionnaires, les autres professions libérales, les degrés supérieurs des employés de la classe commerciale et industrielle (commis, etc.) que dans la classe ouvrière proprement dite, voir les symptômes et les conséquences de cette surpopulation relative. Grâce à la liberté du choix des professions, la génération suivante des professionnels se recrute principalement parmi les descendants de la précédente génération : c'est un fait que des raisons évidentes font aisément comprendre. Mais si chacune des générations de ce genre grandit ainsi et de façon à doubler en deux générations, si les mœurs, les préjugés, l'éducation, etc., ne font passer que peu de membres en d'autres professions ; et si les descendants laissent certaines professions pour en adopter d'autres, par suite de l'éducation et des avantages qu'offrent les professions en question, par suite aussi de préjugés, par exemple s'ils quittent les professions des classes inférieures et des classes moyennes inférieures pour devenir

fonctionnaires, médecins, avocats, ingénieurs, marchands, toutes ces circonstances entraînent nécessairement une pléthore. Si cet état de choses persiste, il deviendra de plus en plus pénible. Ce ne sera, dès lors, qu'exceptionnellement que le besoin national de forces actives en ces professions particulières augmentera de génération en génération suivant la même proportion. N'y a-t-il pas dans l'Europe Occidentale et Centrale, surtout en Allemagne, des signes indéniables d'un semblable état et un ensemble de phénomènes de ce genre ?

L'expansion de l'éducation, même supérieure, l'extension et le bon marché de l'instruction publique, depuis l'école communale jusqu'à l'Université ou au « Polytechnikum » ne contribuent pas nécessairement, en cet état de choses, à élever le niveau de la population. C'est plutôt le contraire : ils contribuent à abaisser les classes supérieures et les classes moyennes de premier rang à un niveau inférieur de satisfaction des besoins et de la civilisation. La concurrence augmente partout, entraînant avec elle quelques conséquences morales bonnes et plus encore de mauvaises pour ceux qui y participent et pour l'ensemble (Cf. Livre I, chap. I et Livre V). Les prétentions à jouir de la vie, d'une situation brillante, des moyens de culture s'accroissent ; les moyens matériels ne s'accroissent pas dans la même mesure, si même ils ne font pas absolument défaut ou s'ils ne sont pas sans importance (la position des personnes ayant passé par l'université en Allemagne). Il y a augmentation de la disproportion entre l'éducation formelle acquise et les prétentions qu'on fonde sur elle au point de vue matériel et moral d'une part, et la situation, les perspectives, les revenus, les richesses d'autre part. Il en résulte nécessairement la constitution d'un prolétariat instruit et mécontent.

C. § 259. LA QUESTION DE LA POPULATION ET LE PROBLÈME DE LA RÉPARTITION. — La question de la *répartition* du revenu national et du patrimoine national doit être prise ici en considération, mais elle ne vient pas en première ligne, comme le pensent bien des gens, surtout les socialistes, mais comme un *facteur accessoire* à côté du mouvement de la population et de la surpopulation qui en résulte. On peut même aller plus loin et soutenir à

bon droit ceci : la *répartition* qui s'accomplit sur la base juridique de la propriété privée des moyens matériels de production et essentiellement au moyen de contrats dans notre système d'organisation économique privée, dans la lutte entre les possédants et les non-possédants, entre le capital et le travail, entre la propriété foncière et le travail, n'est si défavorable aux ouvriers que par l'effet de la pression exercée par une grande densité de la population par suite du trop grand accroissement de celle-ci et de la supériorité de l'offre de la force de travail par rapport aux besoins de la demande. La *réduction de salaire*, l'élévation de la somme de travail, l'allongement de la journée de travail sont la suite nécessaire de cet état de la population. C'est là un facteur *mécanique* qui agit toujours comme une force élémentaire dans le processus de la répartition.

Le capital trouve ainsi des forces de travail qu'il utilise nécessairement dans les conditions les plus défavorables. Les lois, les mœurs et les conceptions morales, l'organisation de classe des forces ouvrières (syndicats professionnels) peuvent apporter un certain adoucissement. Mais la proportion — déterminée principalement par le mouvement de la population — entre l'offre et la demande de travail conserve toujours une influence décisive. La substitution des machines au travail de l'homme agit aussi dans le même sens ; mais elle ne constitue pas, comme le croit le socialisme, la seule circonstance décisive.

Il y aurait peut-être un changement de *forme* et de *degré* mais non de *principe* et de *qualité*, si l'on appliquait le programme *socialiste*, si le système de la communauté sociale des moyens matériels de production, de la production et de la répartition était mis en vigueur. Car le temps et la puissance d'accroissement de la population, de l'excédent des naissances — en faisant abstraction de la question, tout à fait vaine dans une communauté socialiste, des migrations, de la liberté d'éta-

blissement, de la liberté d'im- ou d'émigration — deviendrait alors un facteur décisif pour déterminer la part qui revient au travail dans l'économie nationale. C'est une difficulté à laquelle aucune « organisation du travail » ne peut se soustraire.

Dès lors on se trouve à nouveau en présence de la question essentielle suivante souvent mentionnée : est-il vraisemblable, en se basant sur l'expérience psychologique « dans une économie nationale socialiste » que la population croisse plus lentement que dans l'organisation actuelle et que le revenu national croisse au contraire plus vite qu'elle. Si l'on n'ose pas l'affirmer et si l'on préfère tenir le contraire pour vrai, on doit admettre que la condition des individus court le danger de devenir *pire en moyenne*, à supposer même qu'il n'y ait pas un centime « des revenus de la propriété » qu'on rabatte pour « les fainéants de l'économie nationale » ; on doit enfin concéder que, *si* le *diviseur*, la population, croît encore plus rapidement, le *dividende*, le revenu national, encore plus lentement que de nos jours, le *quotient* doit de toute nécessité être *plus faible* pour l'individu.

Tout cela prouve donc aussi que la « question de la population » et le « danger de la surpopulation » doivent attirer aussi sérieusement, sinon plus, l'attention du socialisme qu'ils ne font celle du système actuel et de tous les systèmes antérieurs d'organisation économique, et que ne l'ont exigé et ne l'exigent les degrés de développement économique actuels et antérieurs.

D. § 260. CONCLUSIONS ET POSTULATS. — Nous avons ci-dessus (§ 248, *in fine*) formulé un postulat, qu'il fallait adopter au point de vue de l'intérêt de la production pour la mesure de l'accroissement de la population. D'après les considérations précédentes, le même postulat s'applique également à la question de la population vue sous l'angle de la répartition. Il doit cependant être

l'objet de quelques développements. Il peut alors prendre la forme suivante :

Etant donnés la technique de la production, l'état des communications, du commerce et de l'organisation juridique de la production et de la répartition, le genre de vie des masses, étant données par suite les prétentions de celles-ci à fournir une somme, un genre et une quantité de travail donnés et à satisfaire une somme et une étendue données de leurs besoins, on ne peut souhaiter qu'un accroissement de population qui remplisse lui-même, en préparant des membres aptes et disposés à travailler, les conditions d'une augmentation, pour le moins égale et si possible relativement supérieure, de production des biens, du revenu national.

Ce n'est que dans cette mesure qu'un accroissement de population *peut*, au point de vue de la répartition, ne présenter d'inconvénient pour aucun des degrés du développement économique ni pour aucun des systèmes d'organisation économique. Un accroissement supérieur entraînera toujours le danger de la surpopulation *relative* avec sa conséquence nécessaire : la diminution du quotient de répartition ou du revenu national échéant à l'individu. Cela amène aussi facilement la disparition des conditions nécessaires au développement général de la civilisation. C'est ce qui arrive nécessairement, si le ravalement du genre de vie force à réduire la satisfaction des besoins matériels et immatériels nécessaires et justifiés.

Dans une organisation juridique et dans une organisation économique, — comme celles qui se sont développées historiquement jusqu'ici, comme celle des peuples civilisés actuels, — du système de propriété privée et d'organisation économique privée, la mesure de l'accroissement de la population est encore plus étroitement limitée d'après ce qui résulte des observations précédentes. Car une portion plus ou moins élevée

du revenu national passe du revenu national aux classes possédant les moyens matériels de production, aux classes ayant la direction de la production nationale et en somme aux professions, aux classes du peuple, aux familles, aux individus, qui touchent *un revenu supérieur à la moyenne* (§ 199). Une fois cette déduction faite, le *reste* seul de ce revenu national, son mouvement et son développement (mesurés d'après le rapport *absolu* de valeur d'usage) constitue donc la valeur propre à la distribution qui est mise à la disposition du reste de la population, de la classe qui ne possède pas, de la classe inférieure, de la classe ouvrière. Les proportions de la croissance de *cette valeur*, d'une part, de la portion sus-nommée de la population, d'autre part, sont donc les facteurs décisifs de l'élévation du quotient de répartition. Cette portion de la population ne peut croître plus vite, ni même, si possible, aussi vite que cette portion disponible du revenu national. D'ailleurs, à supposer même que le revenu national *tout entier* s'accrût encore plus que l'ensemble de population, il y aurait encore *en l'espèce*, de toute nécessité, *pour ces portions de la population*, surpopulation avec toutes les conséquences ci-dessus signalées.

Dans l'intérêt de cette portion principale du peuple, et, dans la mesure où cet intérêt est aussi celui de tout l'ensemble, il semble désirable que l'accroissement du revenu national profite davantage à cette portion du peuple, l'aide davantage à satisfaire ses besoins matériels et ceux que réclame à juste titre la civilisation, et peut-être par suite — peu importe par quelle voie par quels moyens en l'espèce — *aux dépens* des classes possédantes et des groupes et personnes ayant un revenu supérieur à la moyenne ; et cela est désirable, pour que l'accroissement ultérieur du revenu national échoie non à ces dernières, mais en totalité ou en très grande partie à la masse du peuple. Le système de propriété

privée et l'organisation économique privée rendent ce genre de répartition difficile, sans en empêcher absolument la réalisation. C'est une question principielle économico-sociale de l'organisation juridique (Livre V) et de l'organisation (section II des *Fondements*) économique, que de diriger dans ce sens le système de répartition du revenu national et du patrimoine national et aussi leur accroissement ultérieur (Cf. également livre IV, ch. II). Mais le succès même des méthodes et des moyen en question les plus heureux, voire même d'un système de production et de répartition purement socialistes sans aucun revenu de possession, *dépend absolument* encore de la *mesure d'accroissement de la population*. Et cela est vrai, même à supposer — ce qui est douteux — que le problème économique de la production reçût — dans le système socialiste en question — une solution non pas au pis-aller moins satisfaisante, mais au contraire plus satisfaisante qu'elle ne l'est dans l'organisation actuelle. Si le mouvement d'accroissement de la population avance plus vite que celui de l'ensemble du revenu national, ou de la part dont le peuple peut disposer, dans le cas même où cette part augmente, — et c'est là la tendance actuelle — le quotient de répartition subit de toute nécessité une diminution.

Si l'on veut éviter cette diminution ; si l'on veut parer au danger de la surpopulation relative qui apparaît *toujours* en l'espèce, dans toutes les organisations économiques ; si l'on veut se garder de la triste éventualité d'un ravalement du genre de vie, du développement de la civilisation ou d'une application des tendances répressives contre l'accroissement de la population, si, en outre, l'*émigration*, désirable en cet état des choses, ne peut agir ou se maintenir dans la mesure du nécessaire ; si le secours des progrès techniques de la production, surtout de la production agricole, n'a pas d'in-

fluence ; si le secours de l'extension de la vente, de la vente suffisamment rémunératrice des produits nationaux sur les marchés étrangers, si l'extension des achats rémunérateurs des produits étrangers faits sur ces marchés, ne donnent pas de résultat — comme les déductions antérieures le font admettre ; *il n'y a plus qu'un remède efficace à la longue* : c'est celui qui consiste dans *l'efficacité suffisante des tendances préventives contre l'accroissement de la population.* Ce remède doit être appliqué dans l'économie nationale *fortement développée* de « la phase agricole, manufacturière et commerciale (internationale) » ayant une densité de population considérable. Mais il doit l'être tout autant dans une économie nationale organisée d'une façon socialiste et dans toute économie nationale se rapprochant de cette organisation, par exemple par des mesures législatives et administratives en faveur des classes ouvrières et en général des petites gens (Protection ouvrière, assurance ouvrière, gratuité des institutions publiques (écoles communales) restant au-dessous des frais auxquels il faut faire face, politique sociale des finances et des impôts) (1).

CONCLUSION : *Robert Malthus a donc, somme toute, essentiellement raison.*

Nous avons terminé ici l'exposé de la « théorie économique de la population », autant que cela rentrait dans le but que nous nous proposions (§ 191 ss.). Nous avons posé les bases de tout ce qui doit suivre, et surtout des discussions du deuxième chapitre de ce livre IV et du livre V (organisation de l'économie nationale). Il nous reste à bâtir sur elles.

(1) Cf. surtout ma *Finanzwissenschaft*, I, 3e édit., § 27 et II, 2e édit., §§ 82, 159, 160 et les déductions dans le chapitre suivant.

TABLE DES MATIÈRES

—

LIVRE III

Économie et économie nationale.

—

LIVRE IV

Population et économie nationale.

FIN DU TOME II

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie Bussière

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE (1)
publiée sous la direction de A. Bonnet

(SÉRIE in-8)

I. — **COSSA (Luigi). — Histoire des doctrines économiques,** trad. Alfred Bonnet, préface de A. Deschamps, 1899, 1 vol. Broché . . . . 10 fr. »»

II-III. — **ASHLEY (W. J.). — Histoire et Doctrines économiques de l'Angleterre,** 1900. 2 vol. Br. . . . . 15 fr. »»

IV. — **SEE (H.),** professeur à l'Université de Rennes. — **Les classes rurales et le régime domanial au moyen-âge en France,** 1901. 1 vol. Broché 12 fr. »»

V. — **CARROLL D. WRIGHT. — L'Evolution industrielle des Etats-Unis,** trad. F. Lepelletier. Préface de E. Levasseur. 1901. 1 vol. Broché. 7 fr. »»

VI. — **CAIRNES (J. E.). — Le caractère et la méthode logique de l'Economie politique,** trad. G. Valran, 1902. 1 vol. Broché. . . 5 fr. »»

VII. — **SMART (William). — La Répartition du revenu national.** trad. Guéroult; préface de P. Leroy-Beaulieu. 1902. 1 vol. Broché . . . 7 fr. »»

VIII. — **SCHLOSS (David). — Les modes de rémunération du travail.** traduit, avec introduction, notes et appendices par Charles Rist. 1902. Broché 7 fr. 50

IX. — **SCHMOLLER (Gustav). — Questions fondamentales d'économie politique et de politique sociale.** 1902. 1 vol. Broché . 7 fr. 50

X-XI. — **BÖHM-BAWERK (E.). — Histoire critique des théories de l'intérêt du capital,** trad. par J. Bernard, 1902. 2 vol. Broché . 14 fr. »»

XII-XIII. — **PARETO (Vilfredo),** professeur à l'Université de Lausanne. — **Les systèmes socialistes,** 1902. 2 vol. Broché . . . . . 14 fr. »»

XIV-XV. — **LASSALLE (F.). — Théorie systématique des droits acquis,** avec préface de Ch. Andler, 1904. 2 vol. Broché . . . . 20 fr. »»

XVI. — **RODBERTUS (C.). — Le Capital,** trad. par Chatelain, 1904. 1 vol. Broché . . . . 6 fr. »»

XVII. — **LANDRY (A.). — L'Intérêt du Capital,** 1904. 1 vol. Broché 7 fr. »»

XVIII. — **PHILIPPOVICH (Eugen von). — La politique agraire,** trad. S. Bouyssy; préface de A. Souchon, 1904. 1 vol. Broché . . . . . 6 fr. »»

XIX-XX. — **DENIS (Hector). — Histoire des Systèmes économiques et socialistes.** Tome I. Les Fondateurs, 1904, 1 vol. Broché 7 fr. — Tome II. Les Fondateurs (*fin*), 1907, 1 vol. in-8 . . . . 10 fr. »»

XXI. — **WAGNER (Ad.),** professeur à l'Université de Berlin. — **Les Fondements de l'Economie politique.** Tome I. 1904. 1 vol. Broché . 10 fr. »»

XXIV-XXVIII. — **SCHMOLLER (Gustav),** professeur à l'Université de Berlin. — **Principes d'Economie politique,** t. I, II, III, IV et V, 1906. 5 vol. Br. 50 fr. »»

XXIX-XXX. — **PETTY (William). — Œuvres économiques,** trad. Dussauze et Pasquier; préface de A. Schatz, 1905. 2 vol. Brochés . . 15 fr. »»

XXXI. — **SALVIOLI (G.). — Le Capitalisme dans le Monde antique,** trad. A. Bonnet, 1906. 1 vol. Broché . . . . 7 fr. »»

XXXII-XXXIII. — **EFFERTZ (Otto) — Les antagonismes économiques.** Avec préface de Ch. Andler, 1906, 1 vol. Broché . . . . 12 fr. »»

XXXIV-XXXV. — **MARSHALL (Alfred) — Principes d'économie politique,** trad. Sauvaire-Jourdan, 1907, 2 vol. Broché . . . . . . 22 fr. »»

XXXVI. — **FONTANA-RUSSO (L.). — Traité de politique commerciale,** 1908, 1 vol. broché. . . . . 14 fr. »»

XXXVII. — **CORNÉLISSEN (C.). — Théorie du salaire et du travail.** 1908. Un fort vol. in-8° broché. . . . . 14 fr. »»

XXXVIII. — **PARETO (V.) — Manuel d'économie politique.** 1909. Un vol. in-8° broché . . . . 12 fr. 50

XXXIX. — **JEVONS (Stanley W.). — La théorie de l'économie politique,** 1909, 1 vol. broché. . . . . 8 fr. »»

(SÉRIE in-18)

I. — **MENGER (Anton). — Le droit au produit intégral du travail,** trad. Alfred Bonnet; préface de Charles Andler, 1900. 1 vol. Broché . 3 fr. 50

II. — **PATTEN (S. N.). — Les fondements économiques de la protection,** avec préface de Paul Cauwès, 1899. 1 vol. Broché . . . 2 fr. 50

III. — **BASTABLE. — La théorie du commerce international,** trad. Sauvaire-Jourdan, 1900 1 vol. Broché. . . . . 3 fr. »»

IV. — **WILLOUGHBY (W.-F.). — Essais sur la législation ouvrière aux Etats-Unis,** Trad. et annotés par A. Chaboseau, 1903. 1 vol. Broché 3 fr. 50

(1) Les volumes de cette collection se vendent aussi reliés avec une augmentation de 1 franc pour la série in-8° et de 0 fr. 50 pour la série in-18.

SAINT-AMAND, CHER. — IMPRIMERIE BUSSIÈRE.